Digitized by Google

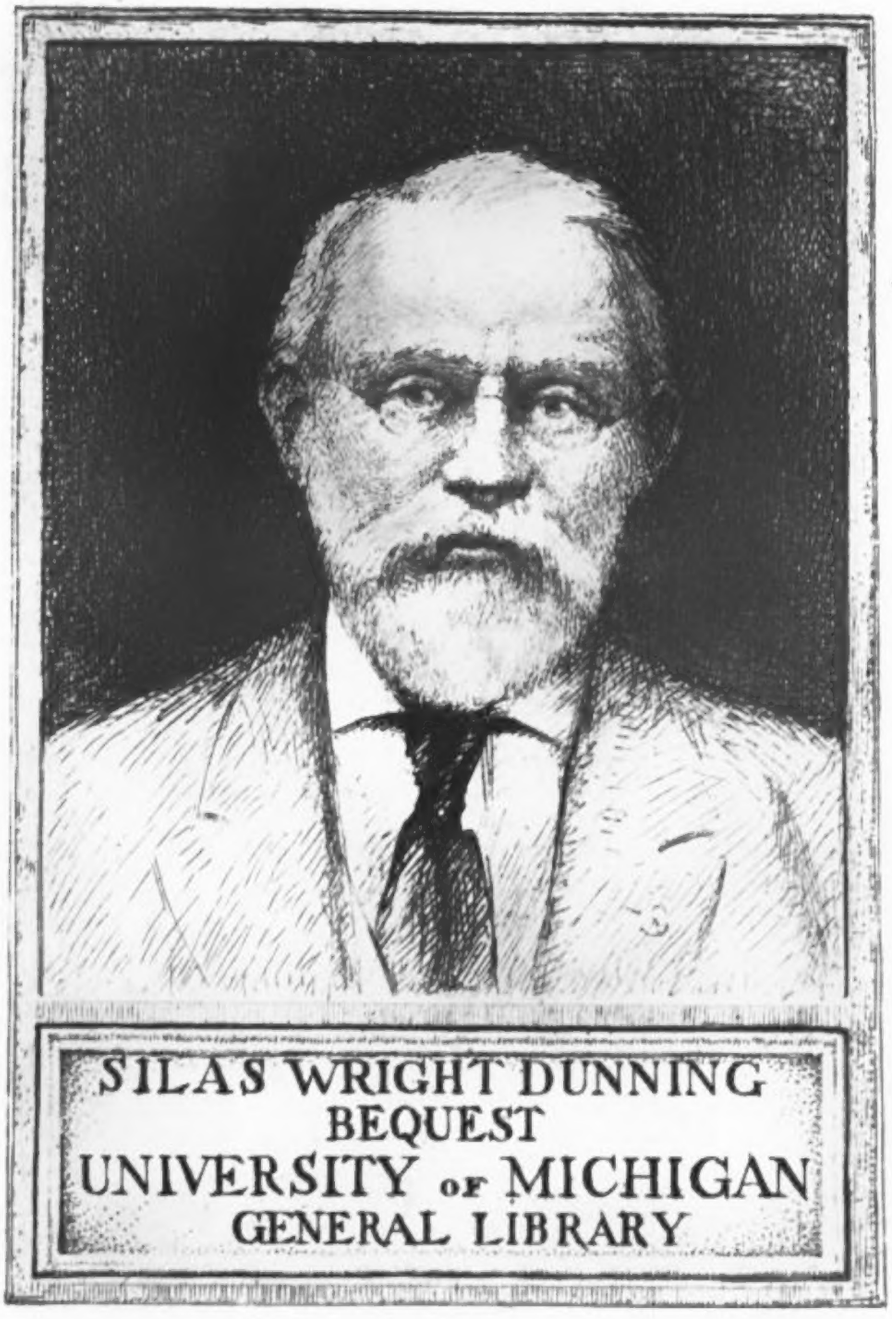

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

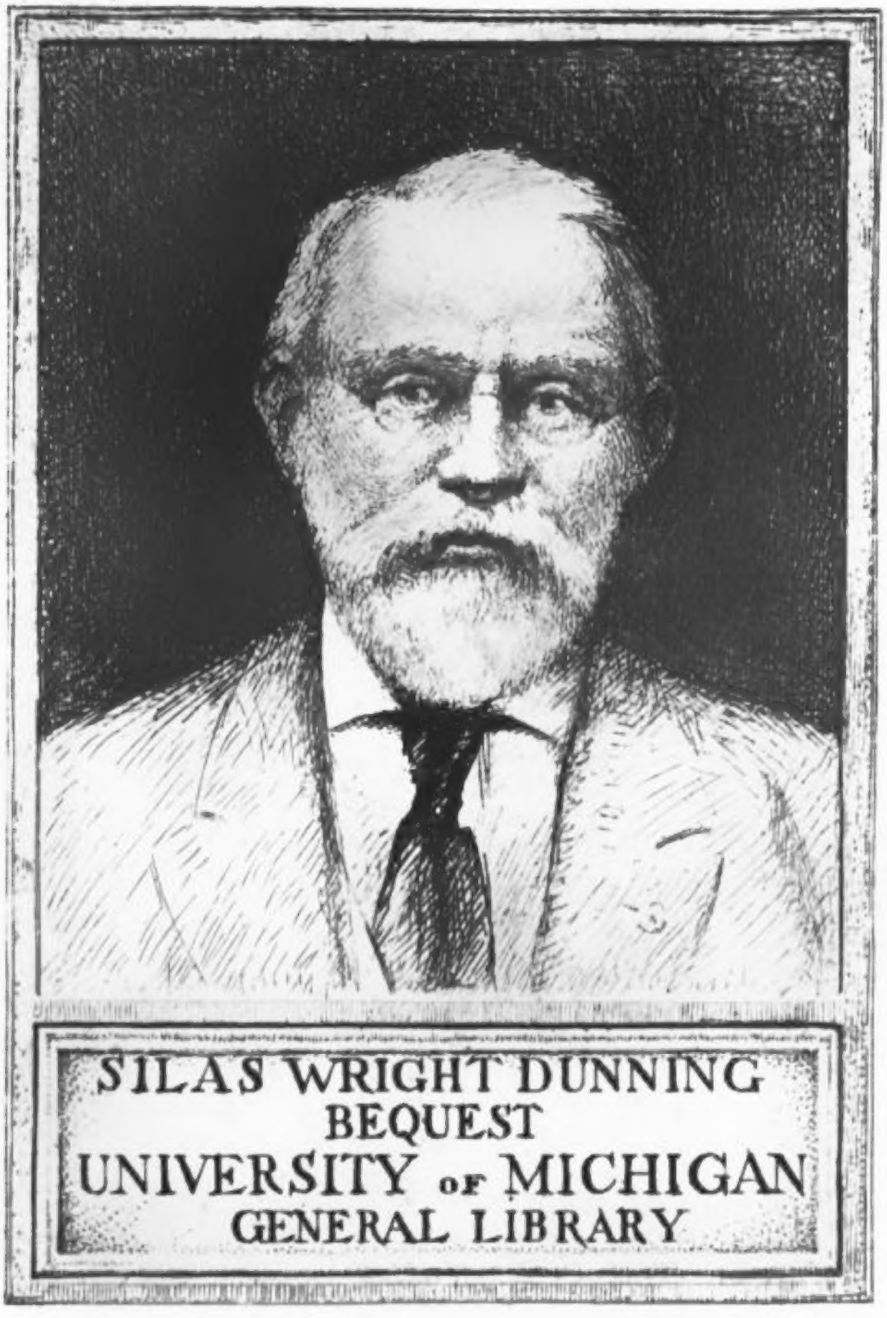

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE,

GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE

DU MAINE.

Digitized by Google

Ce LIVRE *se trouve :*

A ANGERS,

Chez PARISOT, Libraire.

A VENDOME,

Chez MORARD, Libraire,

A LAVAL,

Chez ANDOUARD, Libraire.

A MAYENNE,

Chez DAVOUST & chez DUTERTRE, Libraires.

A SILLÉ,

Chez DEFORGE, Libraire.

A MAMERS,

Chez ABOT, Libraire.

A ALENÇON,

Chez JOUANNE, Libraire.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE,

GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÊSE

DU MAINE.

PAR M. LE PAIGE, Chanoine de la Cathédrale;

Dédié à MONSIEUR, FRÈRE DU ROI.

TOME SECOND.

AU MANS,

CHEZ TOUTAIN, Libraire, au Petit Pont-Neuf.

A PARIS,

CHEZ SAUGRAIN, jeune, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

DC
611
.M222
L59
v.2

Digitized by Google

0942021-310

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE,

HISTORIQUE,

GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE

DU MAINE.

MADELAINE-DE-LA-CHARTRE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé Léguiller, l. 4 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 2; Mans, l. ½.

Il y a de la Madelaine au Château-du-Loir, M. l. 3; Montoire, M. l. 5; Beſſé, M. l. 3 ¼; Grand-Lucé, M. l. 4; la Chartre, M. l. ¼; Châtillon, l. ¼; Tréhet, l. ¼; Ruillé-ſur-Loir, l. 1 ¼; l'Homme, l. ½; Marſon, l. 1 ½.

Digitized by Google

La Madeleine eſt dans une Iſle que forme la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, a la preſentation de l'Abbe de Vaas. Il y a 130 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge. Il y a des vignes dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Gauville.

MADRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenne de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt eloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller aux Chapelles, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 6; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Mâdré à Coupetrain, M. l. 1 ¼; Laſſai, M. l. 2; Juvigni, M. l. 2 ½; Ceaulcé, M. l. 3 ½; Sept-Forges, M. l. 2 ½; Mehoudin, l. ¾; S. Julien-du-Terroux, l. ½; la Baroche-Gondouin, l. 1; Chevaigné, l. 1; S. Aignan, l. 1; Nuilli-le-Vandin, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Mayenne, à l'E. par celle d'Aiſne, & à l'O. par le ruiſſeau d'Engrenne.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt préſentée alternativement par le Chapitre de l'Egliſe du Mans, & par le Seigneur du Boulai. Il y a 1100 Communians.

Le Regiſtre du Pontifical rapporte que l'Egliſe de Mâdré a été conſacrée par S. Pavace. *Courvaiſier, page* 86.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de la Briſoliere.

Il y a à Mâdré la Terre de la Motte, dont le Fief s'étend dans les Paroiſſes de Neuilli-le-Vandin, des Chapelles & de S. Julien-du-Terroux, & à la ſuzeraineté ſur cette derniere. La Terre de la Motte a paſſé de la Famille de la Motte en celle de S. Remi avant l'an 1536, par le mariage de Jacques de Saint-Remi avec Madeleine de la Motte; elle paſſa enſuite en celle de le Coutellier, par acquiſition qu'en fit Abel le Coutellier de Jacques de Saint-Remi; les héritiers d'Abel le Coutellier la vendirent en 1646 à Jean de Foulogne, Seigneur de S. Jean.

Jean de Foulogne, Seigneur de S. Jean, épouſa Anne Dirard: dont François, qui ſuit.

François de Foulogne, Seigneur de la Motte, épouſa Françoiſe le Hages: dont Jacques, qui ſuit.

Digitized by Google

JACQUES de Foulogne, Seigneur du Fief de la Terhaye & de la Motte, épouſa Anne-Renée Duval des Baſſières, dont André, mort ſans alliance en 17 ; & Nicolas-André, qui ſuit.

NICOLAS-ANDRÉ de Foulogne, Seigneur de la Motte, la Terhaye, &c. mort en 1769, avoit épouſé en 173 , Anne de Valletot, morte en 1763, ſœur de N.... de Valletot, femme de M. Nepveu, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel au Mans: dont N.... de Foulogne, qui ſuit; N.... Chevalier de Foulogne; N.... Demoiſelle de Foulogne; & N.... mariée à M. Crochard.

N.... de Foulogne, Seigneur de la Motte; &c. a épouſé en 1765 N.... de Beauvais, fille aînée de

Mémoire de la Chaux. MS.

MAGNI-LE-DÉSERT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabile, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. ½; S. Calais-du-Deſert, l. 1 ½; Gêvres, l. 3 ½; Montreuil-le-Chétif, l. 3; Mézière-ſous-Lavardin, l. 2 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Magni à la Ferté-Macé, M. l. ½; Lignière-la-Doucelle, M. l. 2 ½; Prez-en-Pail, M. l. 3 ½; Coupetrain, M. l. 2; Bagnolles, l. 1 ½; Antoigné, l. 1 ½; Saint-Ouen-le-Briſoul, l. 1 ½; la Palu, l. 1 ½; S. Patrice, l. ¼; la Motte Fouqué, l. ½; Normandie, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de More, au N. O. au S. & à l'E. par trois autres petits ruiſſeaux; il y a beaucoup de bois.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours. Il y a 1844 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi.

Il y a dans la Paroiſſe de Magni le Fief de Durcet. En 1463 Jean de Durcet fut mis par montfaux (*j'ignore la ſignification de ce terme*) dans l'ancienne nobleſſe.

François de Ronnai, fils cadet de François de Ronnai, Capitaine au régiment d'Anjou, & d'Eliſabeth de Guiri, fut Seigneur de Durcet, & étant mort ſans enfans, Guillaume-René-Antoine de Ronnai, Seigneur du Ménil, Roulet, &c. en hérita; il épouſa en 1742 Marie-Suſanne d'Orglande, fille de Michel, Colonel d'Infanterie, & de

Digitized by Google

Anne-Suſanne de Beauchamp : dont il a eu Jacques-Antoine, né en 1748. *Mémoire de la Chaux, MS.*

MAIET, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 1 ½; Pontlieue, l. 3 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Maïet à Pontvallain, M. l. 1 ½; Château-du-Loir, M. l. 3; le Lude, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 4 ½; Quincampoix, l. 2 ¼; Beaumont-pied-de-Beuf, l. 2; Jupilles, l. 2; S. Bié, l. 1 ½; Requeil, l. 2; Sarcé, l. 1 ¼; Vernel, l. 1 ¼.

Maïet eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, & arroſé au N. par trois ruiſſeaux, celui de Bruant, celui de Lone, & le troiſième ſans nom. Il y a beaucoup de landes.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur, Evêque du Mans. Il y a 2000 Communians.

Il y a à Maïet la chapelle Daron, eſtimée 270 liv.; celle de Guittion, à la préſentation de M. Rivault; celle de Notre-Dame, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Chapitre de Pruillé-Léguiller; & celle de la Trinité, au château de Maïet, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le Chapitre de l'Egliſe du Mans, celui de la Collégiale de S. Martin de Tours, le Prévôt de la même Collégiale & les Communautés de Châteaux & de Mélinais, exercent des droits ſur les dixmes de la Paroiſſe, ce qui a engagé le Curé à demander la portion congrue.

Courvaiſier, dans ſon Hiſtoire des Evêques du Mans, *page* 549, dit qu'en 1300 l'Evêque du Mans, Robert de Clinchamp, eut procès contre le Prévôt & le Chapitre de S. Julien de Tours, pour le patronage des Egliſes de Maïet, (apparemment qu'il y en avoit deux dans ce temps-là, ou plutôt c'eſt une faute d'impreſſion), que chacun prétendoit lui appartenir; mais qu'après pluſieurs conteſtations leur différend ſe termina, en conſentant qu'ils préſenteroient la Cure alternativement.

Il eſt porté dans un Mémoire qui m'a été fourni, qu'autrefois il y avoit un Chapitre à Maïet, lequel, dans le temps des guerres des Anglois, fut transféré avec ſes biens, partie à l'Egliſe du Mans, & partie à celle de S. Martin de Tours. Je n'ai trouvé cette anecdote nulle part.

A un quart de lieue de Maïet, il y a un gros village avec

Digitized by Google

une Egliſe : ce village ſe nomme S. Nicolas. Il y avoit autrefois une Juriſdiction Royale, portée depuis deux ſiècles au Château-du-Loir ; on y voit encore la place des halles, les priſons & les maiſons où habitoient les Officiers.

Il y a joignant le Bourg une grande motte que les Anglois avoient élevée pour battre le Château qui eſt proche.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin ; il y a des vignes dont le vin eſt bon. Entre Maïet & Verneuil il y a beaucoup de carrières de bon tuffeau.

Sur la fin du onzième ſiècle Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, aſſiégea Maïet, qui appartenoit à Hélie de la Flèche, à cauſe de Mathilde, ſa femme, fille de Gervais du Château-du-Loir ; il forma ce ſiége le Samedi, & avoit réſolu de donner aſſaut le lendemain ; mais par reſpect pour le jour du Dimanche, il remit au Lundi : pendant ces deux jours les habitans firent des boulets de fer, qu'ils enflammèrent, & jetèrent ſur les aſſiégeans, ce qui les obligea de s'éloigner des murailles. Le Roi, piqué de cette réſiſtance ne vouloit pas ſe retirer ; mais un des ſoldats qui étoit ſur le mur jeta une groſſe pierre qui écrâſa un ſoldat qui étoit auprès de lui : cela porta le Roi a abandonner le ſiége & à ſe retirer à Luché. *Trouillard, page* 94 *&* 98.

Du temps de l'Evêque Michel de Bréche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363, ou 6 ou 7, le Connétable du Gueſclin avec de Cliſſon, défirent entièrement les Anglois dans la plaine de Gandelin, entre Maïet & Pontvalain. Courvaiſier, *page* 595, nomme cette plaine les Landes de Rigalet.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Maïet, qui appartient, par engagement du Roi, à M. de la Roche Tulon. Le Prévôt de Maïet, de la Collégiale de S. Martin de Tours, conteſte cette Seigneurie à l'Engagiſte.

Il y a à Maïet, outre le Château Seigneurial, celui de la Roche, qui appartient à M. de Girois, d'une des plus anciennes Maiſons de la Province du Maine & de Normandie ; celui de Vezins, dont M. Follin eſt Seigneur. Il y a pluſieurs autres Maiſons moins conſidérables qui ont de beaux Fiefs ; comme Aubterre, qui appartient au Prieuré de Châteaux en l'Ermitage ; la Pivardière, à M. de Vezins ; la Carlière & Vaulogé, à M. de Girois de Neuvi ; & les Bucherières, à M. Rivault.

Le Seigneur de Maïet & celui de la Roche, exercent des droits bien ſinguliers ſur les dixmes de Maïet ; entre autres de nommer les tireurs de la dixme, de ne leur donner

qu'un certain temps pour la ramaſſer, lequel paſſé, ces Seigneurs s'emparent de tout ce qui reſte de dixmes dans les champs: ce dernier droit ſe nomme droit de ravage, &c.

En 1199 Artus, Duc de Bretagne, donna Maïet & le Château-du-Loir à Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou & du Maine: le Roi Philippe-Auguſte confirma cette donation. Jean Sans-Terre réitéra cette donation en faveur du même Guillaume, en 1201. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, page* 191 *&* 357. *D. Lobineau, Hiſtoire de Bretagne. Cenomania.*

M. Eléonor Froger, Curé de Maïet, Aſſocié au Bureau de la Société Royale d'Agriculture du Mans, eſt Auteur d'un Diſcours ſur le vrai principe de la fécondité de la Terre, ce qui lui amérité, en 1761, le prix de l'Académie de Metz. *Alman. Manceau* 1768, *page* 48.

MAIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Maigné à Vallon, M. l. ¼; la Suze, M. l. 2; Loué, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 ¼; Malicorne, M. l. 2 ¼; S. Pierre-des-Bois, l. 1; Chantenai, l. 1 ½; Pilmi, l. 1; Fercé, l. 1 ¼; Chemiré-le-Gaudin, l. ¼; Athenai, l. ¼; Vâllon, l. ¼.

Maigné eſt ſitué ſur la rivière de Gée, qui coupe la Paroiſſe du N. au S.; cette rivière nourrit de fort bon poiſſon, & fait tourner quatre ou cinq moulins à blé.

La Cure, eſtimée 1500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Maigné un Collége fondé pour l'inſtruction des garçons, par N.... Peſchard & Geneviève Vologé, ſa femme; il y a auſſi la chapelle de Ste Catherine, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Seigneur de Bellefille, en Athenai; celle de S. Mathurin le Frileux, eſtimée 70 liv., à la préſentation de la Chartreuſe du Parc d'Orque; celle de Ste Marthe Champenière, eſtimée 50 liv., à la préſentation ; celle de Notre-Dame de Piété, fondée par Guillemine Garnier en 1613, eſtimée 20 liv., à la préſentation des héritiers de la Fondatrice, nommés le Moine; & celle du Champ-du-Pin, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Seigneur de Bellefille, en Athenay.

Digitized by

On lit dans le Pontifical, que S. Liboire conſacra l'Egliſe de Maigné, *de Magnacio*.

Le ſol produit du froment & de l'orge ; il y a beaucoup de vignes, dont le vin, quoique bon, n'a pas de réputation. Il y a de bonnes prairies le long de la rivière.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Vallon, dont M. le Comte de Laval eſt Seigneur. Pour la Généalogie, Voyez *l'article Vallon*.

Sous le Pontificat du Cardinal de Luxembourg, qui ſiégea au Mans depuis 1477 juſqu'à 1519, Charles Guillard, Préſident au Parlement de Paris, étoit Seigneur de Maigné, Vallon, Crenon & Souligné. *Courvaiſier, page* 760.

Il y a dans la Paroiſſe de Maigné pluſieurs Terres fieffées, entre autres celle de la Fauvelière, qui appartient à M. Nepveu de Bellefille ; celle de Vaux, qui appartient à M. de Chenevière, ci-devant Préſident au Préſidial du Mans ; celle de Raiſteau, à M. Bruneau, à cauſe de la Dame Guilmaux, ſa mère ; celle de Bourg, qui eſt aux héritiers le Breton ; & celle de Noyau, qui fut à la Maiſon de Courtoux, & qui appartient, par acquiſition, au ſieur Potier, Marchand Teinturier au Mans. Il y a auſſi à Maigné le Fief de Bagnolais. Sous le Pontificat de l'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 à 1231, Matthieu de Ruillé donna à l'Egliſe du Mans tout ce qu'il poſſédoit en la Châtellenie de Maigné & dans le Fief de Bagnolais, franc & quitte de toutes redevances. L'Egliſe du Mans poſsède encore aujourd'hui, dans la Paroiſſe de Maigné, le lieu de la Bouillandière. *Courvaiſier, page* 488.

MAINE (le), faiſoit partie de la Gaule Celtique ; il étoit ſous la domination d'Ambigat, Roi des Berruiers, qui vivoit environ l'an de Rome 165 : ce Prince voyant ſes Etats trop peuplés, détacha des Colonies pour aller s'établir dans d'autres pays ; celle des Manceaux, ſous la conduite de Bellouefe, un des neveux d'Ambigat, paſſa les Alpes ; elle s'empara d'un grand pays, & y bâtit les villes de Milan, Padoue, Vérone, Breſſe, Coſme, Mantoue, &c.

Jules-Céſar, environ l'an de Rome 696, s'empara de toutes les Gaules, dont le Maine faiſoit partie. Les Romains les ont tenues pendant près de cinq ſiècles, après quoi les Francs s'en emparèrent.

L'an 510 de l'Ere Chrétienne, le Roi Clovis aſſiégea le

Mans, dont il ſe rendit Maître, & fit mourir Rignomer, qui en étoit Roi. *Mezerai, Hiſtoire de France.*

Pendant pluſieurs ſiècles la Province du Maine fut poſſédée par des Ducs & des Comtes que le Roi choiſiſſoit.

Environ l'an 987, le Roi Hugues Capet, rendit ces Ducs & Comtes Souverains, & leurs Etats héréditaires, à la charge de l'hommage à la Couronne.

Succeſſion des Comtes du Maine non-héréditaires. Cenomania.

1. Grodéric, Duc du Maine en 710.
2. Rotgaire, Comte, & Hervé, ſon fils, tyrans, environ l'an 725.
3. Rorigo, Comte, en 832.
4. Gui, envoyé au Mans par l'Empereur Louis le Débonnaire, en 832.
5. Gausbert, Comte en 849; Lambert, Comte de Nantes, le tua en 851.
6. Louis, fils du Roi Charles II, le Chauve, Duc en 856.
7. Robert, dit le Fort, Comte du Maine & Duc de Neuſtrie en 861, tué par les Normands en 866.
8. Hugues, dit l'Abbé, gouverna pendant la minorité de Robert II, en 866.
9. Robert II, fils de Robert-le-Fort, Comte de Neuſtrie & du Maine en 897, ayant chaſſé Rotgaire de la ville du Mans, il la donna à Gauzlin.
10. Hugues, fils de Robert-le-Fort, Comte en 924.

Généalogie des premiers Comtes héréditaires du Maine.

1. David, depuis environ 957 à 970, eut pour fils & ſucceſſeur Hugues I, qui ſuit; & Herbert Baccon, qui fut tuteur de Hugues II, fils de Herbert, dit Eveille-Chien, depuis environ 1036 à 1044.
2. Hugues I, Comte du Maine depuis 970 à environ 1015, eut Herbert I, qui ſuit.
3. Herbert I, dit Eveille-Chien, Comte du Maine depuis 1015 à 1036. Il eut Hugues II, qui ſuit; une fille qui épouſa en premières nôces Foulque Réchin, Comte d'Anjou, d'où la Comteſſe de Bretagne; & en ſecondes, Lancelin de Baugenci, qui a perpétué la race des Comtes du Maine; Gerſende, qui épouſa Azon, Marquis de Ligurie vers 1069. Elle avoit été mariée en premières nôces

à Thibaut, Comte de Champagne, qui la répudia; & Biotte, mariée à Gaultier, Comte de Pontoiſe.

4. Hugues II, Comte du Maine depuis environ 1044 à 1051, eut Herbert II, qui ſuit; & Marguerite, qui fut promiſe en mariage au fils de Guillaume, Duc de Normandie.

5. Herbert II, Comte du Maine, fut chaſſé de la Province avec ſa mère en 1051; par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou.

Gerſende, fille du Comte Herbert I, eut d'Azon, Marquis de Ligurie, ſon mari, Foulques, Marquis de Ligurie, après ſon père; & Hugues III, qui ſuit.

6. Hugues III, fut Comte du Maine en 1090, & vendit la même année ſon Comté à Hélie de la Flèche, qui ſuit. Hélie de la Flèche étoit fils de Jean de la Flèche & de la fille de Herbert I, femme de Lancelin de Baugenci.

7. Hélie de la Flèche, Comte du Maine depuis 1090 à 1110, épouſa Sibille, ſœur de Hugues III: dont Eremburge, qui ſuit.

8. Eremburge épouſa Foulques, Comte d'Anjou, qui, par ce mariage fut Comte du Maine depuis 1110 à 1129; ils eurent Geoffroi, qui ſuit; Hélie, qui épouſa la fille de Rotrou du Perche, ſans enfans; Mathilde, qui fut mariée à Guillaume, fils de Henri, Roi d'Angleterre; & Sibille, qui fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie, & qui épouſa Théodoric de Flandre.

9. Geoffroi, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1129 à 1151, épouſa Mathilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre: dont Henri II, qui ſuit; Geoffroi Plantegenets; Guillaume, dit Longue-Epée; & Emme, qui épouſa, dit-on, Gui V de Laval.

10. Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1151 à 1189, épouſa Bérengère, dont Geoffroi, Comte de Bretagne, mort avant ſon père en 1186; Artus, qui ſuivra; Richard, Roi d'Angleterre, qui ſuit; Jean, né en 1167, qui fut Roi d'Angleterre; & deux filles.

11. Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1189 à 1199, morts ſans enfans.

12. Artus, Duc de Bretagne & Comte du Maine depuis 1199 à 1203. Jean Sans-Terre, ſon oncle, le fit mourir; pour quoi le Roi Philippe-Auguſte confiſca & s'empara de tous les biens que Artus poſſédoit dans le Maine.

Bérengère, veuve du Roi Henri II, eut en uſufruit le Comté du Maine pour ſon douaire.

Digitized by Google

Arbre Généalogique des premiers Comtes du Maine héréditaires.

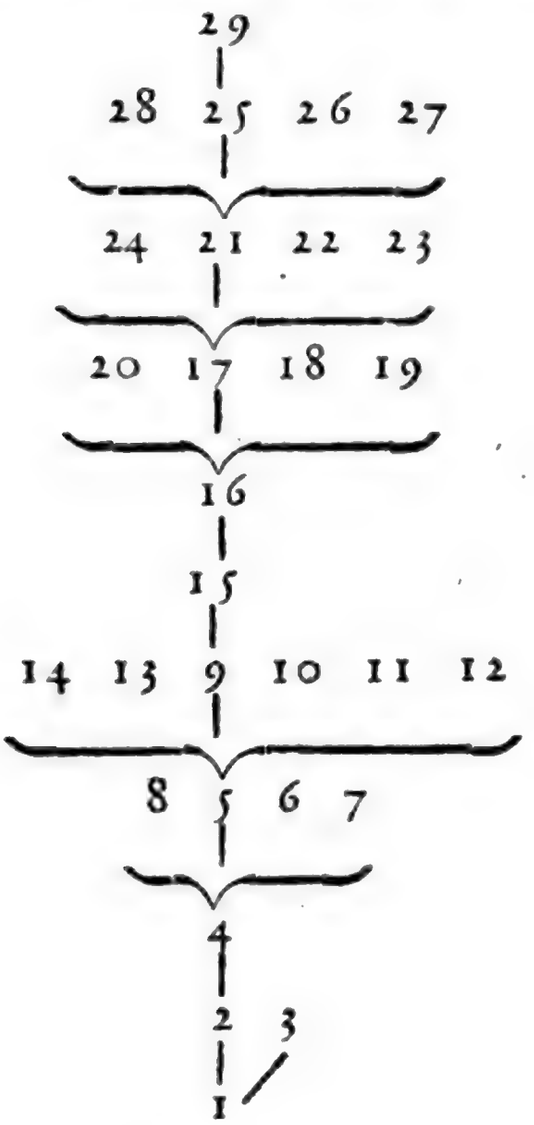

Explication de l'Arbre Généalogique des premiers Comtes au Maine Héréditaires.

1. David, premier Comte depuis environ 957 à 970.
2. Hugues I, depuis 670 à environ 1015.
3. Herbert Baccon, tuteur de Hugues II, quatrième Comte du Maine, depuis environ 1036 à 1044.
4. Herbert I, dit Eveille-Chien, troisième Comte du Maine depuis 1015 à environ 1036.
5. N.... femme de Lancelin de Baugenci, avoit épouſé 1°. Foulques Réchin, dont la Comteſſe de Bretagne.
6. Gerſende, femme d'Azon, Marquis de Ligurie vers 1069, avoit épouſé en premières nôces Thibaut, Comte de Champagne, qui la répudia.
7. Biotte, femme de Gontier, Comte de Pontoiſe, du Maine, &c. depuis 1062 à 1063.

Digitized by Google

8. Hugues II, Comte du Maine depuis environ 1044 à 1051.

9. Jean de la Flèche.

10. Foulques, Marquis de Ligurie, après ſon père.

Hugues III, fut Comte du Maine en 1090, & vendit la même année ſon Comté à Hélie de la Flèche, ſon beau-frère.

12. Sibille épouſa Hélie de la Flèche.

13. Herbert II, Comte du Maine, fut chaſſé du Mans avec ſa mère, par Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, en 1051.

14. Marguerite, promiſe en mariage au fils de Guillaume, Duc de Normandie.

15. Hélie de la Flèche, Comte du Maine depuis 1090 à 1110, épouſa Sibille, ſœur de Hugues III.

16. Eremburge épouſa Foulques, Comte d'Anjou, qui fut Comte du Maine depuis 1110 à 1129.

17. Geoffroi, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1129 à 1151, épouſa Mathilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre.

18. Hélie, épouſa la fille de Rotrou du Perche, ſans enfans.

19. Mathilde, épouſa Guillaume, fils de Henri, Roi d'Angleterre.

20. Sibille fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, Duc de Normandie, & épouſa Théodoric de Flandre.

21. Henri II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1151 à 1189, épouſa Bérangère.

22. Geoffroi, dit Plante-Genets.

23. Guillaume, dit Longue Epée.

24. Emme, on dit qu'elle épouſa Gui V de Laval.

25. Geoffroi, Comte de Bretagne, mort en 1186.

26. Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & d'Anjou depuis 1189 à 1199, mort ſans enfans.

27. Jean, né en 1167, dit Sans-Terre, Roi d'Angleterre.

28. Deux filles.

29. Artus, Duc de Bretagne & Comte du Maine depuis 1199 à 1203, que Jean Sans-Terre, ſon oncle, aſſaſſina.

Succeſſion des ſeconds Comtes Héréditaires du Maine.

1. Charles I, frère de S. Louis, Comte du Maine, mort de chagrin en 1283.

Digitized by Google

2. Charles II de Valois, fut Comte du Maine par ſa femme Clemence, petite-fille de Charles I.

3. Philippe de Valois, fils de Charles II, fut Comte du Maine, & devint Roi de France, dit Philippe VI.

4. Jean, fils de Philippe, fut Comte du Maine, & devint Roi de France en 1350.

5. Louis I, fils de Jean, érigea le Comté d'Anjou en Duché; il mourut en 1385.

6. Louis II, fils de Louis I, Comte du Maine.

7. Charles III, troiſième fils de Louis II. René d'Anjou, ſon frère aîné, lui donna le Comté du Maine; il mourut en 1472.

8. Charles IV, fils de Charles III, mourut ſans enfans en 1481. Il inſtitua le Roi Louis XI ſon héritier univerſel.

Suite des Comtes du Maine apanagés.

1. Edouard-Alexandre, troiſième fils du Roi Henri II, fut apanagé des Duché d'Anjou & Comté du Maine; il il devint Roi de France ſous le nom de Henri III.

2. François Hercule, frère d'Edouard, prit la qualité de Duc d'Anjou & Comte du Maine; il mourut ſans enfans en 1584.

3. Jean-Baptiſte Gaſton, frère du Roi Louis XIII, fut apanagé du Duché d'Anjou & du Maine, & peu de temps après de ceux d'Orléans & de Chartres.

Philippe de France, frère unique du Roi Louis XIV, fut, juſqu'a la mort de Jean Baptiſte Gaſton, apanagé des Duché d'Anjou & Comté du Maine, puis de ceux d'Orléans & de Chartres.

5. Louis-Auguſte de Bourbon, fils légitimé du Roi Louis XIV, a porté juſqu'à ſa mort, arrivée en 1736, le nom de Duc de Maine.

6. Le Roi, par ſon Edit du mois d'Avril 1771, regiſtré au Parlement le trois Mai de la même année, accorde à ſon petit-fils Louis Staniſlas Xavier, Fils de France, & à ſes enfans mâles deſcendans de lui en loyal mariage, pour leur apanage & entretennement, ſelon la nature des apanages de la Maiſon de France & les Loix du Royaume, le Duché d'Anjou, le Comté du Maine & le Comté du Perche, enſemble le Comté de Senonches, acquis par Sa Majeſté de Louis-Joſeph de Bourbon Conti, Prince du Sang; Sa Majeſté accorda audit Fils de France tout ce qui

Digitized by

dépend deſdits Comtés, à l'exception de la forêt de Senonches, qu'Elle ſe réſerva expreſſément.

Par Lettres-Patentes du Roi, du 21 Avril 1771, regiſtrées en Parlement le 3 Mai de la même année, Sa Majeſté accorde à Louis-Staniſlas-Xavier, Petit fils de France, la faculté de nommer & preſenter aux Abbayes, Prieurés & tous autres Benéfices conſiſtoriaux de ſon apanage, excepté aux Evêchés que le Roi ſe reſerve; ſur leſquelles nominations Sa Majeſté fera expédier les ſiennes qu'elle enverra au Pape; comme auſſi de nommer & préſenter aux offices & commiſſions des Juges, des Exempts, Préſidens, Conſeillers & autres Officiers des Sieges Préſidiaux établis dans ſon apanage, & même aux offices dépendans des Aides, tailles & gabelles, & autres extraordinaires, tels bons & ſuffiſans perſonnages qu'il avisera & bon lui ſemblera; a laquelle nomination il ſera par le Roi & ſes Succeſſeurs pourvu ou commis; ſans toutefois que le Prince Louis-Staniſlas-Xavier, Petit-fils de France, puiſſe nommer aux états des Prevôts des Marechaux, leurs Lieutenans, Greffiers & Archers que Sa Majeſté s'eſt reſervé à ſa pleine & entière diſpoſition.

Le premier Avril 1771, le Roi donna une Déclaration, enregiſtrée au Parlement le 13 Mai même année, pour faire jouir les Officiers de Monſeigneur le Comte de Provence de tous les privileges, franchiſes, &c. dont jouiſſent les Officiers commenſaux de Sa Majeſté.

Généalogie de MONSIEUR, *Frère du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, Comte du Maine, du Perche, de Senonches, &c.*

ROBERT le Fort, créé Duc de France par l'Empereur Charles II, dit le Chauve, quatrième Roi de la ſeconde race des Rois de France, l'an 865, tué dans un combat en 867, laiſſa trois enfans; Robert II, qui ſuit; Eudes, couronné Roi de France en 888; & Hildébrande, mariée à Herbert II, Comte de Vermandois, dont ſont deſcendus les Princes de Savoye, au vingt-deux ou vingt-troiſième degré.

ROBERT II, Duc de France, épouſa Béatrix de Vermandois: dont Hugues, qui ſuit; Robert II fut tué par le Roi Charles-le-Simple, dans un combat près Soiſſons, en 923.

HUGUES-LE-GRAND, Duc de France, épouſa Héduvige de Saxe, fille de l'Empereur Henri I: dont Hugues, qui ſuit; & Béatrix, qui fut mariée à Frédéric, Duc de Mo-

Digitized by Google

ſelane ou de la Haute-Lorraine, dont ſont deſcendus les Princes de Bade, finis au vingt-troiſième degré par Louis-Guillaume, né en 1655; les Ducs de Wirtemberg au vingt-troiſième degré; les Electeurs de Brandebourg au vingt-cinquième degré; la Maiſon d'Autriche au vingt-quatrième degré; les Rois d'Eſpagne au vingt-deuxième degré.

Hugues, dit Capet, fut proclamé Roi de France par les Princes & Grands Seigneurs François, aſſemblés à Noyon en 887, après la mort du Roi Louis V, qui ne laiſſa point d'enfans. Hugues mourut en 977; il avoit épouſé Adélaïs: dont Robert, qui ſuit; Haduige, mariée 1°. à Rainier, Comte de Mons, 2°. à Hugues, Comte de Daſbourg; & Giſelle, alliée à Hugues, Seigneur d'Abbeville.

Robert, Roi de France, dit le Dévot, mort en 1031, avoit épouſé, 1°. en 995, Berte, dont il fut ſéparé à cauſe de parenté & comperage vers 998; 2°. Conſtance, dite Blanche d'Anjou, dont Hugues, dit le Grand, mort en 1026, ſans alliance; Henri I, qui ſuit; Robert, Chef de la branche des anciens Ducs de Bourgogne, qui finit en 1361 à la onzième génération, en la perſonne de Philippe I, dit de Bouvre, mort ſans enfans. De ce Robert ſont auſſi iſſus les Rois de Portugal au vingt-deuxième degré, & les Ducs de Parme au dix-neuvième. Le Roi Robert eut auſſi une fille nommée Adèle, qui fut mariée 1°. en 1026 à Richard II, Duc de Normandie, 2°. en 1027 à Baudoin V, Comte de Flandre: de ce dernier mariage ſont iſſus les Princes Lorrains au vingt-deuxième degré; les Ducs de Saxe-Lavembourg finis au quatorzième degré; les Landgraves de Heſſe finis au vingtième degré; les Princes de Brunſwick Lunebourg finis au dix-huitième degré; les Landgraves de Heſſe-Caſſel finis au vingtième degré; les Ducs de Volfenbuttel au dix-huitième degré; les Ducs de Meckelbourg au dix-huitième degré; les Palatins de Deux-Ponts & Rois de Suède au vingt-unième degré; l'Electeur Palatin au vingt-unième degré; l'Electeur de Bavière au vingt-unième degré; & l'Electeur de Saxe au vingt-unième degré.

Henri I, Roi de France, mort en 1060, avoit épouſé en 1044 Anne de Ruſſie, fille de Georges Jaroſlus: dont Philippe, qui ſuit; Robert, mort jeune en 1060; & Hugues, dit le Grand, Chef de la branche de Vermandois, finie en la perſonne de Raoul I, Comte de Vermandois, dont Hugues, le fils aîné, fut élevé par S. Bernard, fonda avec S. Jean de Matha l'Ordre de la Trinité, de la Ré-

Digitized by

demption des Captifs, mourut en 1212, & fut canoniſé ſous le nom de Félix de Valois, par le Pape Innocent XI, en 1677. Raoul le fils cadet mourut ſans enfans; de Hugues le Grand ſont auſſi iſſus les Rois d'Ecoſſe, fins au huitième degré, & la Maiſon de Stuart au vingt-unième degré.

PHILIPPE I, Roi de France, mort en 1108, avoit épouſé en 1071 Berte, fille de Florent I, Comte de Hollande, dont il ſe ſépara en ayant eu Louis VI, qui ſuit: après ſa ſéparation, il enleva, dans l'Egliſe de S. Jean de Tours, Bertrade, femme de Foulque Réchin, Comte d'Anjou, la fit ſéparer de ſon mari, & l'épouſa: dont il eut Philippe, Comte de Mantes, mort ſans poſtérité; Fleuri, marié à N.... héritière de Nangis, dont Eliſabeth, mariée à Ancel de Veniſi; & Cécile, mariée 1°. à Tancrède, Prince de Tabarie, 2°. à Pontus, Comte de Tripoli. Le Roi Philippe eut auſſi de Berte de Hollande, ſa femme légitime, Conſtance, dont ſont iſſus les Ducs de Modène & de Mantoue, au dix-huitième degré.

LOUIS VI, dit le Gros, Roi de France, mort en 1137, avoit épouſé en 1115 Adelaïs, fille de Humbert II, Comte de Savoye: dont Philippe, qui fut couronné Roi du vivant de ſon père en 1129, & qui mourut en 1131 d'une chûte cauſée par un porc, qui ſe fourra entre les jambes de ſon cheval & l'obligea de ſe cabrer; Louis VII, qui ſuit; Henri, Archevêque de Rheims, mort en 1175; Hugues, mort jeune; Robert, Chef de la branche des Comtes de Dreux, finie à la ſixième génération, en la perſonne de Pierre, Comte de Dreux, Seigneur de Montpenſier, mort en 1355, ne laiſſant de ſon mariage avec Iſabelle de Melun, que Jeanne, morte en 1346; Philippe, qui fut marié d'abord à N.... fille de Thibault, Comte de Champagne, dont ayant été ſéparé pour cauſe de parenté, il fut Evêque de Paris, & donna enſuite ſon Evêché à Pierre Lombard, le maître des Sentences, & mourut en 1164; Pierre, qui a fait la première branche de Courtenai, finie à la quatrième génération, en la perſonne de Philippe, Empereur Titulaire de Conſtantinople, mort en 1285, ne laiſſant que Béatrix, mariée en 1300 à Charles de France, Comte de Valois; le ſecond fils de Pierre, nommé Robert, a fait la ſeconde branche de Courtenai, dite de Champinelle, qui a formé différens rameaux, tous finis à la vingtième génération, en la perſonne de Charles Roger, Prince de Courtenai, mort ſans poſtérité en 1730. Louis VI eut auſſi Conſtance, qui fut mariée 1°. à Euſ-

Digitized by Google

tache de Blois, qui fut couronné Roi d'Angleterre, 2°. à Raimond, Comte de Toulouſe.

Louis VII, dit le Jeune, Roi de France, mort en 1180, avoit épouſé 1°. en 1137, Aliénor, Ducheſſe de Guyenne, fille de Guillaume X & d'Aliénor de Châtelleraut, dont il fut ſéparé pour cauſe de parenté, 2°. Conſtance de Caſtille, fille d'Alfonce VIII & de Bérengère de Barcelone, morte en couches en 1160; 3°. ſur la fin de la même année, Alix de Champagne, fille de Thibaut IV & de Mahaud de Carinthie: il eut du premier lit Marie, mariée à Henri I, Comte de Champagne; & Alix, qui épouſa Thibault le Bon, Comte de Blois, Sénéchal de France: du ſecond lit ſortirent Marguerite, mariée 1°. à Henri, fils de Henri II, Roi d'Angleterre, 2°. à Béla III, Roi de Hongrie; & Alix, morte jeune: Louis VII eut du troiſième lit Philippe II, qui ſuit; Alix, mariée en 1195 à Guillaume II, Comte de Ponthieu; & Agnès, alliée en 1180, 1°. à Alexis Comnène, Empereur de Conſtantinople, 2°. à Théodore Branas, Seigneur d'Andrinople, &c.

Philippe II Auguſte, Roi de France, mort en 1223, avoit épouſé 1°. en 1180, Iſabelle de Hainault, fille de Baudouin V & de Marguerite d'Alſace; 2°. en 1193, Ingelburge, fille de Valdemar I, Roi de Danemarck, qu'il répudia vingt-ſept jours après, ſous prétexte de parenté, & qu'il reprit en 1214; 3°. en 1196, Agnès de Méranie, fille de Berthod IV. Du premier lit il eut Louis VIII, qui ſuit: & du troiſième, Philippe, dit Hurepel, mort au tournois de Corbie en 1233, laiſſant de Mahaud, Comteſſe de Boulogne, &c. Jeanne de Boulogne, mariée à Gaucher de Châtillon, ſans enfans; & Marie, mariée 1°. en 1206, à Philippe de Hainaut, Marquis de Namur, 2°. en 1213 à Henri I, Duc de Brabant.

Louis VIII, dit le Lion, Roi de France, mort en 1226, avoit épouſé en 1200, Blanche de Caſtille, fille d'Alfonce IX & d'Eléonor d'Angleterre, dont Philippe, mort en 1218, âgé de neuf ans; Louis IX, qui ſuit; Robert, Chef de la branche d'Artois, finie à la ſixième génération, en la perſonne de Charles d'Artois, Comte d'Eu, mort en 1472, ſans enfans de Jeanne de Saveuſe, & de Hélène de Melun, ſes deux femmes; Philippe, mort jeune, ſans alliance; Alfonſe, Comte de Poitiers, mort en 1271, ſans poſtérité de Jeanne, Comteſſe de Toulouſe, ſa femme, fille de Raimond VIII; Philippe, ſurnommé Dagobert, mort jeune; Etienne, mort jeune; Charles,

Charles, Comte d'Anjou, Roi de Naples, Chef de la première branche d'Anjou & du Maine, finie à la cinquième génération, en la perſonne de Ladiſlas, ſurnommé le Magnanime, mort empoiſonné à Naples en 1414, ſans enfans de ſes trois femmes; & Iſabelle, qui fonda & fit bâtir en 1268 le Monaſtère de Longchamp, près Paris, où elle mourut en 1269.

Louis IX (S.), Roi de France, mort de la peſte au camp devant Tunis en 1270, avoit épouſé en 1234 Marguerite de Provence, fille aînée de Raimond Berenger II, & de Béatrix de Savoye: dont Louis, mort ſans alliance en 1260; Philippe III, qui fut Roi de France, dont la poſtérité a finie en 1589 par la mort du Roi Henri III, qui fut aſſaſſiné par Jacques Clément; Jean, mort en bas âge; Jean, dit Triſtan, mort en 1270, au camp devant Tunis, ſans poſtérité d'Yolande de Bourgogne; Pierre, mort à Salerne en 1283, ne laiſſant qu'une fille de Jeanne de Châtillon, ſon épouſe; Robert, Comte de Clermont, qui ſuit; Blanche, morte jeune; Iſabelle, mariée en 1258 à Thibault II, Roi de Navarre; Blanche, qui épouſa Ferdinand, Infant de Caſtille; Marguerite, alliée à Jean I, Duc de Brabant; & Agnès, mariée à Robert, Duc de Bourgogne.

Robert, Comte de Clermont, Seigneur de Bourbon, &c. mort en 1317, épouſa Béatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, &c. dont Louis I, qui ſuit; Jean de Clermont, marié en 1316 à Jeanne d'Argies, dont Béatrix, femme de Jean, Comte d'Armagnac, & Jeanne, alliée a Jean I, Comte d'Auvergne; Pierre, Grand-Archidiacre de l'Egliſe de Paris; Blanche, mariée à Robert VII, Comte d'Auvergne; Marie, Prieure de Poiſſi; & Marguerite, femme de Jean de Flandre.

Louis I, Duc de Bourbon, mort en 1341, Chef de la branche des Ducs de Bourbon, finie à la quatrième génération en 1505, en la perſonne de Pierre II, Duc de Bourbon, qui ne laiſſa de Anne de France, ſa femme, que Suſanne, mariée à Charles III, Comte de Montpenſier. Louis I avoit épouſé Marie de Hainaut, dont Pierre, Duc de Bourbon, qui continua la branche, & qui mourut à la bataille de Poitiers en 1356; Jacques, mort jeune; Jacques, Comte de la Marche, qui ſuit; Jeanne, mariée en 1318 à Guigues VII, Comte de Forêt; Marguerite, alliée 1°. en 1320 à Jean II de Sulli, 2°. à Hutin de Vermeilles; Béatrix, mariée 1°. en 1334 à Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, 2°. à Eudes, Seigneur

de Grancei; Marie, alliée 1°. à Gui, Prince de Galilée, 2°. en 1347 à Robert de Sicile; & Philippe, mort jeune.

Jacques I de Bourbon, Comte de la Marche, de Ponthieu, &c. Connétable de France, mort des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Brignais en 1361, avoit épouſé Jeanne de Châtillon Saint-Paul: dont Pierre, mort au même temps que ſon père dans le même combat; Jean, qui ſuit; Jacques, Seigneur de Préaux, Chef de la branche de Préaux, finie à la première génération en la perſonne de Pierre de Bourbon Préaux, mort ſans enfans de Eliſabeth de Montagu, en 1422.

Jean I de Bourbon, Comte de la Marche, mort en 1393, avoit épouſé en 1364 Catherine de Vendôme: dont Jacques, mort Religieux de S. François à Beſançon en 1438, lequel avoit épouſé, 1°. en 1406, Béatrix de Navarre, dont il eut Eléonore, mariée à Bernard d'Armagnac, 2°. Jeanne, deuxième Reine de Naples; Louis, qui ſuit; Jean, Chef de la branche de Carenci, finie à la troiſième génération en la perſonne de Bertran, tué à la bataille de Marignan en 1515; & Anne, mariée 1°. à Jean de Berri, Comte de Montpenſier, 2°. à Louis de Bavière.

Louis de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, mort en 1446, avoit épouſé, 1°. en 1414, Blanche de Rouci, fille de Hugues II, ſans enfans, 2°. en 1424, Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Gui XII: dont Jean, qui ſuit; & Catherine, morte ſans alliance.

Jean de Bourbon II, Comte de Vendôme, mort en 1477, épouſa en 1454 Eliſabeth de Beauveau: dont François, qui ſuit; Louis, Prince de la Roche-ſur-Yon, Chef de la branche de Montpenſier, finie à la troiſième génération en la perſonne de Henri, Duc de Montpenſier, mort en 1608, ne laiſſant de Henriette-Catherine, Ducheſſe de Joyeuſe, que Marie, mariée à Gaſton-Jean-Baptiſte, Duc d'Orléans; Jeanne, mariée en 1477 à Louis de Joyeuſe; Catherine, alliée en 1484 à Gilbert de Chabanne; Jeanne, mariée 1°. en 1487, à Jean II, Duc de Bourbon, 2°. en 1495, à Jean I de la Tour-d'Auvergne, 3°. en 1593, à François de la Pauſe, Baron de la Garde; Charlotte, alliée en 1489 à Engilbert de Clèves, Renée, Abbeſſe de Fontevraut en 1505; & Iſabelle, Abbeſſe de la Trinité de Caen.

François de Bourbon, Comte de Vendôme, mort en 1495, avoit épouſé en 1487 Marie de Luxembourg: dont Charles, qui ſuit; Jacques, mort jeune; François,

Digitized by Google

Comte de Saint-Paul, qui épouſa Adrienne d'Eſtouteville; dont il eut François, mort en 1546, âgé de dix ans & Marie, mariée, 1°. en 1557, à Jean de Bourbon, Duc d'Enguin, 2°. en 1560, à François de Clèves, 3°. en 1563, à Léonor d'Orléans de Longueville; Louis, Cardinal, Archevêque de Sens, mort en 1556; Antoinette, mariée à Claude de Lorraine, Duc de Guiſe; & Louiſe, Abbeſſe de Fontevraut, morte en 1575.

CHARLES de Bourbon, Duc de Vendôme, mort en 1537, avoit épouſé en 1513 Françoiſe d'Alençon: dont Louis, mort jeune; Antoine, qui ſuit; François, Comte d'Enguien, mort par un accident en 1545, âgé de 26 ans; Louis, mort jeune; Charles, Cardinal, Archevêque de Rouen, mort en 1590; Jean, Duc d'Enguien, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557, ſans enfans de Marie de Bourbon, Ducheſſe d'Eſtouteville; Louis, qui a fait la branche de Condé; Marie, promiſe à Jacques V, Roi d'Ecoſſe, morte en 1538, avant la célébration du mariage; Marguerite, alliée à François I de Clèves, Duc de Nevers; Madeleine, Abbeſſe de Sainte-Croix de Poitiers; Catherine, Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons; Renée, Abbeſſe de Chelles; & Eléonore, Abbeſſe de Fontevraut.

ANTOINE de Bourbon, Duc de Vendôme, fut Roi de Navarre & Prince de Béarn; il mourut en 1562, de la bleſſure qu'il avoit reçue au ſiége de Rouen. Il avoit épouſé en 1548 Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille de Henri & de Marguerite de Valois, morte en 1572, dont Henri, Duc de Beaumont, qui ne vécut qu'un an; Henri, qui ſuit; Louis-Charles, Comte de Marle, mort l'année de ſa naiſſance; & Catherine, mariée en 1599 à Henri de Lorraine, Duc de Bar.

HENRI de Bourbon, Roi de Navarre, Duc de Vendôme & de Beaumont, parvint à la Couronne de France en 1589, après la mort funeſte du Roi Henri III, comme l'aîné des deſcendans du Roi S. Louis; il étoit né en 1553; parvenu à la Couronne, il prit le nom de Henri IV. Il fut aſſaſſiné de deux coups de couteau au milieu de Paris, le 14 Mai 1610. Il avoit épouſé, 1°. en 1572, Marguerite de France, fille du Roi Henri II & de Catherine de Médicis. L'Egliſe déclara ce mariage nul en 1599, & ce Monarque épouſa, 2°. en 1600, Marie de Médicis: dont Louis, qui ſuit; Nicolas, Duc d'Orléans, mort en 1611, âgé de quatre ans; Eliſabeth, née en 1602, mariée en 1615 à Philippe IV, Roi d'Eſpagne, morte en 1644; Chré-

tienne, née en 1606, mariée en 1619 à Victor Amé, Duc de Savoye, morte en 1663; Henriette, née en 1609, mariée en 1625 à Charles I, Roi d'Angleterre, morte en 1669; & Gaſton-Jean-Baptiſte de France, Duc d'Orléans, de Chartres, &c. né en 1608, mort en 1660: il avoit épouſé, 1°. en 1626, Marie de Bourbon, Ducheſſe de Montpenſier, &c. fille unique héritière de Henri, Duc de Montpenſier, & de Henriette-Catherine, Ducheſſe de Joyeuſe, 2°. en 1632, Marguerite de Lorraine, fille de François, Comte de Vaudemont, & de Catherine de Salmes: il eut du premier mariage, Anne-Marie-Louiſe, Souveraine de Dombes, Ducheſſe de Montpenſier, &c. morte ſans alliance en 1693: il eut du ſecond Jean-Gaſton, mort en 1652, âgé de deux ans; Marguerite-Louiſe, née en 1645, mariée en 1661 à Côme II de Médicis, Grand-Duc de Toſcane, morte en 1721; Eliſabeth, née en 1646, alliée en 1667 à Louis-Joſeph de Lorraine, Duc de Guiſe, morte en 1696; Françoiſe-Madeleine, née en 1648, mariée en 1663 à Charles-Emmanuel II, Duc de Savoye, morte en 1664; & Renée-Marie, morte en 1656, âgée de quatre ans.

Louis XIII, Roi de France, ſurnommé le Juſte, né en 1601, mort en 1643, avoit épouſé en 1615 Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Eſpagne, & de Marguerite d'Autriche, morte en 1666: dont Louis XIV, qui ſuit; & Philippe, Duc d'Orléans, qui a fait la branche des derniers Ducs d'Orléans.

Louis XIV, Roi de France, ſurnommé le Grand, né en 1638, mort en 1715, avoit épouſé en 1660 Marie-Thérèſe d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, & d'Eliſabeth de France, morte en 1683: dont Louis Dauphin, qui ſuit; Philippe, Duc d'Anjou, né en 1663, mort en 1671; Louis-François, Duc d'Anjou, né en 1672, mort la même année; Anne-Eliſabeth, née en 1662, morte la même année; & Marie-Thérèſe, née en 1667, morte en 1672.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1661, mort en 1711, avoit épouſé en 1680 Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Bavière, fille de Ferdinand-Marie, Duc de Bavière, & de Adélaïde-Henriette de Savoye, morte en 1690: dont Louis Dauphin, qui ſuit; Philippe, Duc d'Anjou, Roi d'Eſpagne; & Charles, Duc de Berri, né en 1686, mort en 1714, il avoit épouſé en 1710 Marie-Louiſe-Eliſabeth d'Orléans, fille de Philippe II, morte en

Digitized by Google

1719, dont il eut Charles, mort âgé de vingt jours; N... mort en naiſſant en 1711; & Louiſe-Marie-Eliſabeth, née poſthume en 1714, morte le jour de ſa naiſſance.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1682, mort en 1712, avoit épouſé en 1697 Marie-Adélaïde de Savoye, fille de Victor-Amédée II, Duc de Savoye, & d'Anne-Marie d'Orléans, morte en 1712, dont N.... de France, Duc de Bretagne, mort en 1705, âgé de dix mois; Louis Dauphin, mort en 1712, âgé de cinq ans & deux mois; & Louis XV, qui ſuit.

Louis XV, Roi de France, ſurnommé le Bien-Aimé, né le 15 Février 1710, mort le 10 Mai 1774; il avoit épouſé le 5 Septembre 1724, Marie Lezinska, fille unique de Staniſlas, Roi de Pologne, &c. morte le 24 Juin 1768: dont Louiſe-Eliſabeth, née en 1727, morte le 6 Décembre 1759, mariée en 1739 à Don Philippe, Infant d'Eſpagne, Duc de Parme & de Plaiſance, mort le 18 Juillet 1765; Anne-Henriette, née jumelle de la précédente, morte en 1752; Anonime, morte en 1733, âgée de quatre ans ſept mois; Louis Dauphin, qui ſuit; Anonime, Duc d'Anjou, mort en 1733, âgé de deux ans ſept mois; Marie-Adélaïde, née en 1732; Marie-Louiſe-Thérèſe-Victoire, née en 1733; Sophie-Philippine-Eliſabeth-Juſtine, née en 1734; Thérèſe-Félicité, morte à Fontevraut en 1744, âgée de huit ans quatre mois; & Louiſe-Marie, Religieuſe-Profeſſe aux Calvériennes de S. Denis, née en 1737.

Louis, Dauphin de Viennois, né en 1729, mort en 1765, avoit épouſé, 1°. en 1745, Marie-Thérèſe, Infante d'Eſpagne, fille du Roi Philippe V, morte en 1746, dont Marie-Thérèſe, morte en 1748, âgée d'un an neuf mois, 2°. en 1747, Joſephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguſte II, Roi de Pologne, née le 4 Novembre 1731, morte en 1767, dont Marie Zéphirine, appelée Madame, née en 1750, morte en 1755; Louis-Joſeph-Xavier, Duc de Bourgogne, mort en 1761, âgé de neuf ans; Xavier-Marie-Joſeph, Duc d'Aquitaine, mort en 1754, âgé de cinq mois & demi; Louis XVI, qui ſuit; Louis-Staniſlas-Xavier, Monsieur, Frère du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, Comte du Maine, du Perche & de Senonches, &c. né le 17 Novembre 1755, a épouſé le 14 Mai 1771, Marie-Joſephine-Louiſe, Princeſſe de Savoye, fille de Victor-Amédée-Marie, Roi de Sardaigne, née le 2 Septembre 1753; Charles-Philippe de France, Comte

d'Artois, né le 9 Octobre 1757, marié le 16 Novembre 1773, avec Marie-Thérèſe de Savoye, née en 1756: dont N.... Duc d'Angoulême, né le 6 Août 1775; Madame Eliſabeth-Philippine, née en 1764.

Louis XVI, Roi de France, né le 23 Août 1754, règne heureuſement depuis 1774; a épouſé le 16 Mai 1770, Marie-Antoinette-Joſephe-Jeanne d'Autriche, née le 2 Novembre 1755, fille de l'Empereur François-Etienne, de Lorraine, mort en 1765, & de Marie-Thérèſe d'Autriche, Imperatrice, Reine de Hongrie & de Bohême.

Branche des Ducs d'Orléans.

Philippe, Fils de France, Duc d'Orléans, de Chartres, &c. ſecond fils du Roi Louis XIII, né en 1640, mort ſubitement à S. Cloud le 9 Juin 1701, avoit épouſé 1°. 1661, Henriette-Anne, Princeſſe d'Angleterre, morte en 1670, 2°. en 1671, Charlotte-Eliſabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & de Charlotte de Heſſe, morte en Décembre 1722: il eut du premier lit Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, né en 1664, mort en 1666; Marie-Louiſe, née en 1662, mariée en 1679 à Charles II, Roi d'Eſpagne, morte ſans poſtérité en 1689; Anne-Marie, née en 1669, mariée en 1684 à Victor-Amédée-François, Duc de Savoye, morte en 1728: il eut de ſon ſecond mariage Alexandre-Louis, Duc de Valois, né en 1673, mort en 1676; & Philippe, qui ſuit.

Philippe II, Petit-Fils de France, Duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, &c. né en 1674, fut Régent du Royaume de France pendant la minorité du Roi Louis XV, mourut ſubitement le 2 Décembre 1723; il avoit épouſé en 1692 Marie-Françoiſe de Bourbon, légitimée de France, fille naturelle du Roi Louis XIV: dont Louis, qui ſuit; N.... morte en 1694 âgée de dix mois; Marie-Louiſe-Eliſabeth, née en 1695, mariée en 1710 à Charles de France, Duc de Berri, morte en 1719; Louiſe-Adélaïde, née en 1698, Abbeſſe de Chelles en 1719, morte en 1743; Charlotte-Aglaé, née en 1700, mariée en 1720 à François-Marie d'Eſt, Prince Héréditaire de Modène, morte en Janvier 1761; Louiſe-Eliſabeth, née en 1709, mariée en 1722 à Louis I, Roi d'Eſpagne, morte à Paris en 1742; Philippe-Eliſabeth, née en 1714, contractée pour être mariée avec l'Infant Dom Carlos en 1722, elle

arriva à Madrid en 1723, le mariage n'eut point d'exécution, & elle repaſſa en France en 1725, elle mourut à Bagnolet en 1734; & Louiſe-Diane, Demoiſelle de Chartres, née en 1716, mariée en 1732 à Louis-François de Bourbon, Prince de Conti. Il eut auſſi deux fils naturels & une fille; Jean-Philippe, appelé le Chevalier d'Orléans, Grand Prieur de France, mort en 1748; & Charles de Sainr-Albin, né en 1698, qui fut Evêque Duc de Laon, puis Archevêque de Cambrai; Philippe-Angélique, dite de Froiſſi, mariée en 1718 à Henri-François, Comte de Ségur.

Louis, Duc d'Orléans, de Valois, de Nemours, de Montpenſier, &c. né en 1703, mort, retiré à l'Abbaye de Ste Geneviève le 4 Février 1752, avoit épouſé en 1724 Auguſte-Marie-Jeanne, Princeſſe de Bade, fille de Louis Guillaume, & de Françoiſe Sibille, Ducheſſe de Saxe Larembourg; dont Louis-Philippe, qui ſuit; & Louiſe-Madeleine, née 171.., & morte en 1728.

Louis-Philippe, Duc d'Orléans, &c. né le 12 Mai 1725, a épouſé le 17 Décembre 1743 Louiſe-Henriette de Bourbon-Conti, morte le 9 Février 1759, dont N.... morte en 1745, âgée de cinq mois; Louis-Philippe, qui ſuit; & Louiſe-Marie-Thérèſe-Batilde, née en 1750, mariée en 1770 à Louis-Henri-Joſeph, Duc de Bourbon.

Louis-Philippe-Joseph, Duc de Chartres, né le 13 Avril 1747, a épouſé le 5 Avril 1769 Louiſe-Marie-Adélaïde de Bourbon, née le 13 Mars 1753.

Branche des Princes de Bourbon-Condé.

La branche des Princes de Bourbon-Condé eſt ſortie de celle de Bourbon-Vendôme.

Louis I de Bourbon, Prince de Condé, Pair de France, Marquis de Conti, Comte de Soiſſons, &c. étoit le ſeptième fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme; il étoit né en 1530, & fut tué à la bataille de Jarnac en 1569. Il avoit épouſé, 1°. en 1551, Eléonore de Roye: dont Henri, qui ſuit; Charles, mort jeune; François, Prince de Conti, qui épouſa 1°. en 1582, Jeanne de Coëme, Dame de Bonneſtable, 2°. en 1605, Louiſe-Marguerite de Lorraine Guyſe, fille de Henri I, dont il n'eut qu'une fille, morte dans l'enfance; Charles, Cardinal, Archevêque de Rouen, mort en 1594; Louis, jumeau de Charles, mort jeune; Marguerite; Madeleine;

& Catherine, mortes dans l'enfance. Le Prince de Condé épouſa, 2°. en 1565, Françoiſe d'Orléans Longueville, dont Charles, Comte de Soiſſons & de Dreux, mort en 1612, laiſſant d'Anne de Montafié, ſa femme, Louiſe, mariée en 1617 à Henri d'Orléans de Longueville, Marie, mariée en 1625 à Thomas-François de Savoye, Prince de Carignan; & Louis, Comte de Soiſſons, né en 1604, tué à la bataille de la Marfée en 1641, ne laiſſant qu'un fils naturel; Louis-Henri, qui fut d'abord Abbé de la Coulture, & enſuite ſe maria à Angélique Cunégonde de Montmorenci.

Henri I, Prince de Condé, mort en 1588, avoit épouſé 1°. en 1572, Marie de Cléves, fille de François, Duc de Nevers & de Marguerite de Bourbon, 2°. en 1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille: dont Henri II, qui ſuit; & Eléonore, mariée en 1606 à Philippe-Guillaume de Naſſau, ſans en enfans; Henri II, Prince de Condé, né en 1588, mort en 1646, avoit épouſé en 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorenci, dont, outre trois fils morts jeunes, il eut Louis II, qui ſuit; Armand, Prince de Conti, qui a fait la branche de Conti; & Anne-Geneviève, mariée en 1642, à Henri d'Orléans, Duc de Longueville, morte en 1679.

Louis II, Prince de Condé, né en 1621, mort en 1686, avoit épouſé Claire-Clémence de Maillé-Brezé, morte en 1694: dont Henri-Jules, qui ſuit; Louis, & une fille, morts ſans enfans.

Henri-Jules, Prince de Condé, né en 1643, mort en 1709, avoit épouſé en 1663 Anne de Bavière, fille d'Edouard, Prince Palatin du Rhin, & de Anne de Gonzague-Clèves, morte en 1723, dont Henri, mort en 1670, âgé de treize ans; Louis, qui ſuit; Henri, Comte de Clermont, mort en 1675, âgé de trois ans; Louis, Comte de la Marche, mort en 1677, âgé de quatre ans; Marie-Thérèſe, née en 1666, mariée en 1688 à François-Louis, Prince de Conti; Anne, Demoiſelle d'Enguien, morte en 1675, âgée de cinq ans; Anne-Marie-Victoire, née en 1675, morte en 1700; Anne-Louiſe-Bénédicte, née en 1676, épouſa en 1692 Louis-Auguſte, légitimé de France, Duc du Maine, morte en 1753; Marie-Anne, née 1678, mariée en 1710 à Louis-Joſeph, Duc de Vendôme, morte en 1718; & N.... morte en 1680, âgée d'un an.

Louis III, Prince de Condé, né en 1668, mort en 1710, avoit épouſé en 1685 Louiſe-Françoiſe, légitimée de

France, fille naturelle du Roi Louis XIV: dont Louis-Henri, qui ſuit; Charles, Comte de Charolois, né en 1700, mort en 1760; Louis, Comte de Clermont, Abbé du Bec, de S. Claude en Franche-Comté, de Marmoutier, de Chalis & de S. Germain-des-Prés, &c. né en 1709, mort en 1771; Marie-Anne-Gabrielle-Eléonore, Abbeſſe de S. Antoine-des-Champs, née 1690, morte en 1760; Louiſe-Eliſabeth, née en 1693, mariée en 1713 à Louis-Armand, Prince de Conti, mort en 1727; Louiſe-Anne, Demoiſelle de Charolois, née en 1695, morte en 1758; Marie-Anne, Demoiſelle de Clermont, née en 1697, morte en 1741; Henriette, Demoiſelle de Vermandois, née en 1703, Abbeſſe de Beaumont-lès-Tours, morte en 1772; Alexandrine, Demoiſelle de Sens, née en 1705, morte en 1765,

Louis-Henri, Duc de Bourbon, né en 1692, mort en 1740, avoit épouſé 1°. Marie-Anne de Bourbon-Conti, ſans enfans, 2°. en 1728, Charlotte de Heſſe-Rhinfels, morte en 1741: dont Loois-Joſeph, qui ſuit.

Louis-Joseph, Duc de Bourbon, Prince de Condé, né en 1736, a épouſé en 1753 Charlotte-Godefride-Eliſabeth de Rohan-Soubiſe, morte en 1760: dont Louis-Henri, qui ſuit; & Louiſe-Adélaïde, née en 1757.

Louis-Henri Joseph, Duc de Bourbon, né en 1756, a épouſé en 1770 Louiſe-Marie-Thérèſe-Batilde d'Orléans, née en 1750.

Branche des Princes de Bourbon-Conti.

La branche des Princes de Bourbon-Conti ſort de celle de Bourbon-Condé.

Armand de Bourbon, Prince de Conti, ſecond fils de Henri II, Prince de Condé, mort en 1606, & de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, avoit épouſé en 1654 Anne-Marie Martinoſi, nièce du Cardinal Mazarin, dont Louis-Armand, né en 1661, mort en 1685, ſans enfans de ſon mariage avec Anne-Marie, Demoiſelle de Blois, légitimée de France, fille du Roi Louis XIV, morte en 1685; & François-Louis, qui ſuit.

François-Louis, Prince de Conti, né en 1664, mort en 1709, avoit épouſé en 1688 Marie-Thérèſe de Bourbon, fille de Henri I, Prince de Condé, dont N.... né en 1693, mort le même mois de ſa naiſſance; N.... Prince de la Roche-ſur-Yon, né en 1694, mort en 1698; Louis-

Digitized by Google

Armand, qui ſuit; Louis-François, Comte d'Alais, né en 1703, mort en 1704; Marie-Anne, née en 1689, mariée en 1713 à Louis-Henri, Duc de Bourbon-Condé, morte en 1720; Louiſe-Adélaïde, Demoiſelle de la Roche-ſur-Yon, née en 1696, morte en 1750; & N.... morte âgée de deux ans.

Louis-Armand, Prince de Conti, né en 1695, mort en 1727, avoit épouſé en 1713 Louiſe-Eliſabeth de Bourbon-Condé, née en 1693, dont N... Comte de la Marche, mort en 1717, âgé de deux ans cinq mois; Louis-François, qui ſuit; Louis-Armand, mort en 1722, âgé de 21 mois; N... Comte d'Alais, mort en 1730, âgé de huit ans ſix mois; & Louiſe-Henriette, née en 1726, mariée en 1743 avec Louis-Philippe d'Orléans, morte en 1759.

Louis-François, Prince de Conti, né en 1717, avoit épouſé en 1732 Louiſe-Diane d'Orléans, morte en 1736, dont Louis-François-Joſeph, Comte de la Marche, né en 1734, marié à Fortunée-Marie-d'Eſt, née en 1731.

La Province du Maine a quarante-cinq lieues d'étendue de l'Eſt à l'Oueſt, & plus de vingt du Nord au Sud; ſon circuit eſt d'environ quatre-vingt-dix lieues: elle joint du côté de l'Eſt le Perche, le Chartrain & le Bléſois; de celui de l'Oueſt, la Bretagne & l'Anjou; de celui du Nord, la Normandie; & de celui du Sud, l'Anjou & la Touraine. Cette Province eſt moins étendue que le Diocèſe du Mans; qui contient pluſieurs Paroiſſes qui relèvent du Parlement de Normandie.

Les quatre principales rivières du Maine ſont la Sarte, la Mayenne, le Loir & l'Huiſne; outre ces quatre rivières principales, il y a celles de Vaigre, d'Erve, d'Orne, de Duce, de Liette, de Braye, de Nile, de Grette, d'Ernée, de Coſmon, de Indon, de Vergette, de Gée, de l'Ouette, &c.

La Sarte eſt navigable depuis ſon embouchure dans le Loir juſqu'à Malicorne, le deſſein de la rendre navigable juſqu'au Mans eſt ſur le Bureau du Miniſtère; on pourroit même étendre cette navigation juſqu'à Freſnai, huit lieues au-delà du Mans. On a obſervé que cette rivière s'eſt tarie trois fois ſubitement, deux fois dans le neuvième ſiècle, ſous le règne de Louis le Débonnaire, & la troiſieme au mois de Juin de l'an 1163, ce qui continua durant une demi-heure, en un endroit, où un inſtant auparavant les chevaux ne pouvoient paſſer ſans nager. Le même prodige eſt arrivé à la rivière d'Huiſne, qu'on

Digitized by Google

pourroit auſſi rendre navigable juſqu'à la Ferté-Bernard.

La Mayenne eſt navigable depuis ſon embouchure dans le Loir juſqu'à Laval. Cette navigation ſert à amener à Laval & dans le pays circonvoiſin, des vins d'Anjou, de Blois & de Gaſcogne, des ardoiſes d'Angers, des tuffeaux de Saumur, des pierres de moulage, de Touraine & de Poitou, & autres groſſes marchandiſes. Les Bateliers, pour leur retour, chargent du fer, du verre & du bois de merrain & de marine. Le Cardinal Mazarin, acquéreur du Duché de Mayenne, avoit eu deſſein de continuer la navigation de cette rivière juſqu'à Mayenne; mais ſa mort en empêcha l'exécution.

Le Loir traverſe le Haut-Maine, on pourroit auſſi augmenter ſa navigation depuis Vaas juſqu'aux Roches-l'Evêque & même juſqu'à Vendôme, en applaniſſant quelques jars, & faiſant des chauſſées pour retenir les eaux. L'utilité qu'on en recevroit ſeroit la voiture des ſels & des vins de Ste Cécile, de Marçon, & autres du Vau du Loir, du bois de la forêt de Berſai, & du fer.

On pourroit pareillement rendre navigable la petite rivière de Braye depuis ſon embouchure dans le Loir juſqu'à Vibraye, en élargiſſant ſon lit, ce qui ne coûteroit pas beaucoup, la terre étant facile à remuer. Le Perche-Gouet, qui recueille beauconp de blé, en retireroit une grande utilité pour l'exporter.

Si l'on s'occupoit efficacement à rendre les rivières navigables, le Roi, le Public & l'Agriculture en recevroient un grand avantage; le Roi, pour la voiture des ſels qui coûteroit beaucoup moins qu'elle ne coûte; le Public, par le commerce; & l'Agriculture, parce que les laboureurs s'attacheroient davantage à la culture des terres. On ne viendra jamais à bout de perfectionner cette branche du commerce, à moins qu'on ne trouve le moyen d'interdire les voitures aux laboureurs.

On diviſe ordinairement la Province du Maine en deux parties, l'une qu'on nomme le Haut-Maine, & l'autre le Bas-Maine. Le Haut-Maine eſt la partie qui approche le plus de l'Anjou, de la Touraine & du Bléſois. Cette partie de la Province, & ſur-tout celle qui eſt aux environs de la rivière du Loir, eſt fort agréable par ſa variété; il y a des plaines, des côteaux, des vallons, des prairies, des vignes & des bois; c'eſt dans ce canton qu'on recueille le meilleur vin de la Province; il eſt fertile en blés, & l'on y cultive de toutes ſortes d'arbres fruitiers. Le canton qui

Digitized by Google

forme l'Election du Mans eſt auſſi très-fertile, on y recueille de toutes les eſpèces de blés, du vin, du chanvre, & pluſieurs autres denrées que les cultivateurs communiqueroient à leurs voiſins ſi les rivières étoient navigables.

Le Bas-Maine, qui eſt du côté de la Normandie & de la Bretagne, a quelque choſe de ſauvage; le terrein y eſt fort inegal, il y a des rochers, des montagnes, des forêts, des buiſſons, des étangs & pluſieurs gros ruiſſeaux qui font aller des forges; il y a auſſi quantité d'arbres fruitiers, ſur-tout de pommiers, qui produiſent beaucoup de cidre, d'aſſez bonne qualité, quand il eſt fait avec ſoin.

Les terres du côté de Mayenne ſont noires & difficiles à labourer; elles le ſont encore davantage du côté de Laval, & on obſerve que les meilleurs laboureurs avec ſix bœufs & quatre chevaux n'en peuvent labourer par an que quinze a ſeize arpens; c'eſt pourquoi on laiſſe repoſer les terres huit, dix & douze années de ſuite. Ces terres produiſent du ſeigle, de l'avoine & du carabin, du chanvre & du lin. Les terres de l'Election de Mayenne ſont plus fertiles, on y recueille beaucoup de chanvre, de lin, de châtaignes, de cidre & de miel.

Les chemins du Bas-Maine ſont preſque impraticables, à cauſe des collines, des vallons & d'une boue bitumineuſe qui eſt preſque toujours en détrempe, les chemins étant très-étroits & couverts d'arbres; il y a beaucoup de landes qui nourriſſent grand nombre de beſtiaux, dont les colons font un trafic fort avantageux, & fait communément le tiers du revenu des héritages, quoiqu'on n'y nourriſſe que peu de bêtes à laine, à cauſe des loups qui y ſont communs.

Les pâturages du Maine ſont très-convenables à la nourriture des chevaux; ceux qui ſont élevés dans le pays ſont ordinairement forts & vigoureux, mais ils ſont de petite eſpèce; ſi le Miniſtère y envoyoit un bon nombre de grands étalons, en peu de temps la Province ſe trouveroit peuplée d'excellens chevaux.

On a le ſecret dans le Haut-Maine, ſur-tout à Mezéré, ſur les confins d'Anjou, d'engraiſſer une quantité de poulardes qu'on envoie à Paris.

On trouve dans le Maine de toutes eſpèces de gibier; celui du Bas-Maine eſt excellent.

Il y a dans le Maine pluſieurs forêts royales; ſavoir, de Berſay, de 8309 arpens, de Charnie, de Perſeigne, 10412 arpens, Longaunai, 500 arpens qui dépendent du Do-

Digitized by Google

maine du Roi ; le feu Roi a aliéné celle de Longaunai, par un échange fait avec M. le Comte d'Eu.

Il y a d'autres forêts qui appartiennent à différens Seigneurs; ſavoir, de Mayenne, à M. le Duc de Mazarin; de Bourgon, 11540 arpens, de la Croiſille, à M. le Duc la de Trémoille; de Bonneſtable, 308 arpens, de Cloſſai, Dandaine, 11664 arpens, de Gaſtines, de Lonlai, de Lavardin, à M. le Comte de Teſſé; de Sillé, à M. le Duc de la Valière; du Déſert, de Vibraye, 2800 arpens, à M. de Vibraye; de Villepail, de Conciſe, du Defais, &c.

Il ſemble qu'il y ait eu autrefois des mines d'or & d'argent dans le Maine, ou qu'on étoit perſuadé qu'il s'y en pourroit trouver, parce que l'article 70 de la Coutume du Maine, porte que la mine d'or doit appartenir au Roi, & la mine d'argent au Comte du Maine & au Vicomte de Beaumont. Il y a pluſieurs mines de fer qui fourniſſent les forges de

Il y a dans le Maine un grand nombre de fontaines minérales, celle de Bagnolles, dans la Paroiſſe de Couterne eſt très-fréquentée.

Il y a dans l'Election de Laval deux carrières de marbre, l'une à S. Bertevin, à une lieue de Laval, dont le marbre eſt jaſpé rouge & blanc, l'autre dans la Paroiſſe d'Argentré, à deux lieues de Laval, dont le marbre eſt beau & très-fin, il y en a de tout noir, de jaſpé, noir & blanc, bleu & blanc; il y en a auſſi une carrière de noir à Sablé; on vient d'en découvrir une carrière de jaſpé très-fin dans la Paroiſſe d'Aſnières.

On trouve dans preſque toute la Province de la pierre calcaire, on pourroit auſſi trouver quelques pierres à plâtre dans le Vauduloir. On tire de très belles pierres de taille blanches dans les carrières de Bernai & de Vouvrai; on tire auſſi dans l'Election de Laval de l'ardoiſe, mais qui eſt fort groſſière.

Le Diocèſe du Maine contient douze villes principales, ſavoir le Mans, qui en eſt la capitale, Laval, le Château-du-Loir, Mayenne, la Ferté-Bernard, Mamers, Beaumont-le-Vicomte, Freſnai, Sablé, Evron, S. Calais & Domfront en Paſſais. Il y a environ 740 Paroiſſes, dix-ſept Abbayes, onze Couvens de Religieux & quinze de Religieuſes.

Il y a quatre Elections dans le Maine; ſavoir, au Mans, dont relèvent 343 Paroiſſes, qui en 1700 contenoient 51367 feux, & payoient 593030 liv. de taille; à Laval,

Digitized by Google

dont relèvent 74 Paroiſſes, dans leſquelles il y avoit en 1730 1302 feux, & environ 67500 ames ; à Mayenne, dont relèvent 67 Paroiſſes, qui en 1700 contenoient 15235 feux, & payoient 167205 liv. de tailles ; au Château-du-Loir, d'où relèvent 83 Paroiſſes, qui en 1700 contenoient 14382 feux, qui payoient 17960 liv. de tailles. Il y a encore dans le Diocèſe 76 Paroiſſes qui relèvent de l'Election de la Flèche, 13 qui relèvent de celle de Château-Gontier, 39 de celle de Vendôme ; & 52 de Normandie.

Il y a au Maine un Gouverneur & un Lieutenant-Général pour le Roi ; Laval & le Perche ſont ſous le Gouvernement du Maine. M. Louis-Raphael-Lucrèce de Fayolle, Comte de Mellet, eſt Gouverneur, & M. le Comte de Teſſé eſt Lieutenant-Général pour le Roi.

Il y a une Compagnie de Gardes pour le Gouverneur, à ſa nomination ; elle ſe diviſe en ſept brigades ; ſavoir, du Mans, de Laval, de Mayenne, d'Evron, de Noïen, de la Ferté-Bernard & de Nogent-le-Rotrou : les Officiers de cette Compagnie ſont attachés à la Brigade du Mans, ils jouiſſent des petits priviléges.

La Province du Maine fait partie de l'Intendance de Tours, qui a un Subdélégué au Mans.

Suivant les Mémoires dreſſés, en exécution des ordres du Roi, en 1697, par M. de Miroménil, Intendant de Tours, il y avoit alors dans le Maine deux Duchés-Pairies, treize Marquiſats, ſix Comtés, trois Vicomtés & le Vidame du Mans.

Les Duchés étoient Beaumont & Mayenne, celui de Beaumont eſt éteint.

Les Marquiſats étoient Ballon, Courtenvaux, Galerande, Gêvres, Lavardin, Laſſai, Montfort, Sablé, Sourches, Sainte-Suſanne, Vaſſé, Vibraye & Vilenne.

Les Comtés, y compris le Maine & Laval, qui ſont Pairies, étoient Belin, Breſteau, la Suze & Teſſé.

Les Vicomtés étoient Terchant, Neuvillette & Foultourte.

Les Baronnies étoient Antoigné, Ambrières, Auvers-le-Hamon, Bonneſtable, Champagne, autrement Juigné, Courgenard, Entrames, Freſnai, Juillé, Longaunay Royale, la Ferté-Bernard, la Guierche, le Grand-Lucé, Louplande, le Breuil, la Chapelle-Rainſoin, Mondoubleau, Pilmi, S. Calais, Sillé-le-Guillaume, Touvois, Tucé, Vernie, Brouaſſin, Evaillé & Neuville ; la Ferté-Bernard & Mondoubleau ſont Pairies.

Digitized by

Depuis l'an 1700 plusieurs autres Terres ont été titrées, dont on ne m'a point fourni de Mémoires.

Il y a dans la Province du Maine un Présidial, une Sénéchaussée, une Election, plusieurs Siéges Royaux, tels que Laval, le Château-du-Loir, Mamers, Beaumont, Fresnai, Ste Susanne, Longaunay, Sablé, la Ferté, le Bourg-Nouvel, &c.; dix-neuf Greniers à Sel, savoir au Mans, Laval, le Château-du-Loir, la Ferté Bernard, Sillé-le-Guillaume, Bonnestable, Mamers, Fresnai, Lassai, Loué, Ballon, Boulloire, Sablé, Ernée, la Gravelle, Connerré, Malicorne, Montdoubleau & Mayenne.

Il y a aussi un grand nombre de Jurisdictions Seigneuriales. Toutes ces Jurisdictions, tant Royales que Seigneriales, relèvent leurs appels au Parlement de Paris & aux différents Tribunaux établis dans cette ville.

La Vidamie du Mans est une Seigneurie dans la Paroisse de S. Aubin-lès-le-Mans; elle appartenoit sur la fin du seizième siècle & au commencement du dix-septième à la famille d'Angenne Rambouillet; elle appartenoit en 1700 à celle de Vassé. Le Vidame du Mans étoit, dans sa première institution, le Juge temporel de l'Evêque, il rendoit la justice à ses sujets, comme il paroît par les Capitulaires de Charlemagne; il avoit aussi l'administration du temporel de l'Evêché pendant la vacance du Siége. La Vidamie du Mans a été possédée autrefois par l'ancienne famille des Usages. On trouve des Vidames du Mans du temps de S. Benoit, qui vivoit dans le sixième siècle.

En 1710 le Roi établit au Maine une Jurisdiction Consulaire, qui juge les affaires du commerce.

Il y a aussi une Jurisdiction de la Marque des Fers, pour l'Anjou, le Maine & le Perche.

Le principal commerce de la Province du Maine consiste en vins, bestiaux, cochons, volailles, fers, laines, étamines, serges, toiles & cires; la sergetterie étoit autrefois le commerce le plus considérable; il s'en fait encore beaucoup dans l'Election du Mans, dont les étamines sont fort estimées, non-seulement dans le royaume, mais aussi chez les étrangers. La manufacture des toiles est établie dans toute la Province, sur-tout à Laval, au Mans & à Mayenne; on fabrique aussi dans l'Election du Château-du-Loir de grosses toiles qu'on vend toutes écrues sans être blanchies; le plus considérable trafic de toiles fines se fait à Laval, où il y a plusieurs blanchisseries, & où le Roi a établi un Inspecteur pour faire observer les réglemens.

Digitized by Google

Il y a aux environs du Mans plusieurs blanchisseries de cire ; on y fabrique des bougies du plus beau blanc, dont on fait des envois considérables à Paris, & même hors le royaume. On faisoit il n'y a pas long-temps au Mans des fruits de cire de toute beauté, & qui trompoient par leur air naturel & de fraîcheur ceux à qui on les présentoit.

Il y a aussi dans la Province plusieurs verreries.

Le Diocèse du Mans est le plus grand de la Généralité de Tours ; il payoit en 1697 29000 liv. de décimes ordinaires.

L'Evêque du Mans, premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, prétend le droit de faire les fonctions de Métropolitain en son absence, & la préséance sur tous les autres Evêques de la Métropole, ce qui lui est contesté par l'Evêque de Dol.

L'Evêché est estimé 25000 liv. de revenu.

Il y a deux Officialités dans le Diocèse, l'une au Mans, & l'autre à Domfront en Passais, pour les matières Ecclésiastiques qui relèvent du Parlement de Normandie.

La Chambre Ecclésiastique est composée de six Commissaires, qu'on nomme Députés du Clergé, d'un Syndic d'un Secrétaire.

Abbayes du Maine.

Bellebranche, Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroisse de S. Brice, Archidiaconé de Sablé, le 27 Juillet 1152, par Robert de Sablé, second du nom, confirmée par le Pape Aexandre III en 1165. Le Roi Henri IV ayant fondé en 1607 le Collége de la Flèche pour les Jésuites, lui assigna 20000 liv. de revenu, dont l'Abbaye de Bellebranche, qu'il y réunit, faisoit partie ; depuis les Jésuites s'arrangèrent avec six Religieux qui étoient dans l'Abbaye, pour des pensions, au moyen de quoi ils jouirent de tout le revenu de l'Abbaye, en entretenant cependant quatre Prêtres séculiers pour faire l'Office Canonial. Quand on a expulsé les Jésuites du royaume en 1762, le revenu de cette Abbaye est demeuré annexé au Collége Royal de la Flèche. Voyez *l'article S. Brice.*

Beaulieu, Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, appelé anciennement l'Abbaye de Luceau, autrement Notre-Dame du Parc, fondée près le Mans, dans la Paroisse de la Madeleine, au mois d'Octobre 1114, par Bernard, Baron de Sillé-le-Guillaume ; il y avoit en

Digitized by Google

1700 ſix Chanoines Réguliers. L'Abbaye eſt eſtimée 9000 l. la Maiſon 6000 liv. Voyez *l'article Mans.*

Bonlieu, Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroiſſe de Bannes, Archidiaconé du Château-du-Loir, au mois de Mai 1219, par Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine, eſtimée 4000 liv. En 1700 il y avoit 22 Religieuſes. Voyez *l'article Bannes.*

Champagne, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroiſſe de Rouez, Archidiaconé de Paſſais au Maine en 1188, par Fouques Riboulé, Seigneur d'Aſſé & de Lavardin, fils de Guillaume, Seigneur de Teſſé, favori de Hélie, Comte du Maine, & par Emme, ſon épouſe, du conſentement de Humbert, leur fils, & de Béatrix, leur fille. Le revenu eſt eſtimé 7000 l. pour l'Abbé, 4000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit huit Religieux. Voyez *l'article Rouez.*

Clermont, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée dans la Paroiſſe d'Olivet, par Emme, fille de Geoffroi le Bel, Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine, veuve de Gui VII, Comte de Laval, en 1230. Cette Abbaye eſt une des filles de Clairvaux. La fondation fut augmentée par la Reine Bérengère de Caſtille, veuve de Richard, Roi d'Angleterre. Le revenu eſtimé 8000 liv. pour l'Abbé, & 5000 pour les Religieux. En 1700 il y avoit neuf Religieux. Voyez *l'article*

La Coulture, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée ſur la fin du ſixième ſiècle, dans un des Fauxbourgs du Mans, par l'Evêque S. Bertran, & dotée par Hugues I, Comte du Maine, & par quelques autres Seigneurs du pays. Le revenu eſtimé 20000 liv. pour l'Abbé, & 12000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit 20 Religieux. Voyez *l'article Mans.*

L'Epau, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1229, dans la Paroiſſe d'Yvré-l'Evêque, par la Reine Bérengère de Caſtille, dont il eſt parlé ci-deſſus à l'article de l'Abbaye de Clermont. La fondatrice eſt inhumée dans l'Egliſe. En 1365 cette Abbaye fut détruite par les habitans du Mans, qui appréhendoient que les Anglois s'en emparaſſent & la fortifiaſſent. Le revenu eſtimé 6000 liv. pour l'Abbé, & autant pour les Religieux. En 1700 il y avoit ſix Religieux. Voyez *l'article Yvré-l'Evêque.*

Eſtival en Charnie, Abbaye de Filles, de l'Ordre de S. Auguſtin, fondée en 1109 dans la forêt de Charnie, par Raoul de Beaumont, Seigneur du Lude, à la prière

d'un S. Hermite, nommé Aléaume. Le revenu eſt eſtimé 8000 liv. En 1700 il y avoit huit Religieuſes. Voyez *l'article Eſtival en Charnie.*

Evron, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Maur, fondée dans le ſeptième ſiècle, dans la ville qui porte ſon nom, par l'Evêque S. Hadouind, qui ſiégea au Mans depuis 624 juſqu'a 644. Ce Monaſtère ayant été ruiné par les Normands, au milieu du neuvième ſiècle, fut rebâti cent ans après par le Comte de Blois, & érigé en Abbaye par le Pape Jean XI ou XII. Le revenu eſtimé 6000 liv. pour l'Abbé & 9692 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit 20 Religieux. Voyez *l'article Evron.*

Fontaine-Daniel, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, Fille de Clairvaux, fondée en 1204 dans la Paroiſſe de Saint Georges de Buttavent, par Juhel de Mayenne, troiſième du nom. Le revenu pour l'Abbé eſtimé 3000 liv., & pour les Religieux 6400 liv. Le pouiller porte 6400 liv. pour l'Abbé, & autant pour les Religieux. En 1700 il y avoit ſept Religieux. Voyez *l'article S. Georges de Buttavent.*

Lonlai, Abbaye de l'Ordre de S. Benoit, Congrégation de S. Maur, fondée au commencement du onzième ſiècle dans la ville de Domfront en Paſſais, par Guillaume Talvas, Comte de Bellême. Le revenu pour l'Abbé eſtimé 4500 liv., & pour les Religieux 4000 liv. En 1700 il y avoit huit Religieux. Voyez *l'article Domfront en Paſſais.*

Le Gué de Launai, Abbaye fondée en 1159 par Rotrou, Seigneur de Montfort. En 1700 il n'y avoit plus de Religieux. L'Office Canonial eſt fait par des Prêtres Séculiers; on comptoit alors le revenu à 2000 liv. L'Abbaye ſubſiſte; le revenu pour l'Abbé eſt eſtimé 3000 liv. Cette Abbaye ſans Religieux eſt ſituée dans la Paroiſſe de Vibraye, Doyenné de S. Calais. Voyez *l'Article Vibraye.*

La Pelice, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît ancien, fondée en 1205 à la Ferté-Bernard, par Bernard de la Ferté. La Menſe conventuelle a été réunie à l'Hôpital Séminaire S. Charles du Mans. En 1700 il y avoit cinq Religieux. Le revenu pour l'Abbe eſt eſtimé 8500 liv., & celui de la réunion 3000 liv. Le pouiller ne porte que 5000 liv. pour l'Abbé. Voyez *l'article la Ferté-Bernard.*

La Perrigne, Abbaye de Filles de l'Ordre de S. Auguſtin, étoit anciennement un Prieuré fondé dans la Paroiſſe de S. Corneille, Archidiaconé de Montfort, par un de la famille des Uſages, ſous le nom de Notre-Dame. En 1393 Guillaume des Uſages augmenta la fondation de

40 liv. de rente; & obtint que ce Prieuré ſeroit changé en Abbaye, ſous le nom de S. Louis. Le revenu eſtimé 4000 liv. en 1700. Il y avoit douze Religieuſes. Voyez *l'article S. Corneille.*

Le Pré, Abbaye de Filles, de l'Ordre de S. Benoît. L'Evêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 à 560, y mit des Religieuſes, ſous la conduite d'une Sainte Fille, nommée Adnette. Le revenu eſtimé 10000 liv. En 1700 il y avoit 35 Religieuſes. Voyez *l'article Mans.*

Perſeigne, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée le 19 Juillet 1145, dans la forêt de Perſeigne, Paroiſſe de Neufchâtel, Archidiaconé de Sonnois, par Guillaume Talvas, Comte de Bellême, de Ponthieu & d'Alençon. Le revenu eſtimé 5000 liv. pour l'Abbé, & 4000 liv. pour les Religieux. En 1700 il y avoit douze Religieux. Voyez *l'article Neufchâtel.*

S. Calais, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée par S. Thuribe, ſecond Evêque du Mans, dans l'endroit où eſt aujourd'hui la ville de S. Calais, Archidiaconé de Montfort. Le revenu pour l'Abbé eſtimé 7500 liv., & celui des Religieux 7000 l. Le pouiller porte le revenu de l'Abbé à 10000 liv. En 1700 il y avoit 8 Religieux. Voyez *l'article S. Calais.*

S. Georges-du-Bois, Abbaye de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, Prémontrés, ſituée dans la Paroiſſe de S. Pierre-des-Bois, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Troo. Le revenu pour l'Abbé eſt eſtimé 1200 liv. Dans le Pouiller tout le revenu eſt eſtimé 5200 liv. Voyez *l'article S. Pierre-des Bois.*

S. Vincent, Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée dans un Fauxbourg du Mans, par S. Domnole, qui ſiégea au Mans depuis 560 juſqu'à 581. Cette Abbaye fut miſe en commende. Le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, & Abbé Commendataire de S. Vincent, mort en 1519, remit cette Abbaye en règle; elle y a demeuré juſqu'en 1763 qu'elle fut remiſe en commende, en faveur de M. Louis-Sextius de Jarente de la Bruière, Evêque d'Orléans. Le revenu pour l'Abbé eſt eſtimé 20000 liv. & celui des Religieux autant. En 1700 il y avoit quarante-deux Religieux. Voyez *l'article Mans.*

Tironneau, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1151, dans la Paroiſſe de S. Aignan, Archidiaconé de Sonnois, Doyenné de Ballon, par Patrix de Chourses.

Le revenu de l'Abbé eſt eſtimé 5000 liv. & celui des Religieux 3000 liv. En 1700 il y avoit ſix Religieux. Voyez *l'article S. Aignan.*

Vaas, Abbaye de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin; on ignore le temps de ſa fondation: l'Hiſtoire fabuleuſe de Ganelon attribue la dotation de cette Abbaye à la confiſcation des biens de ce traître perfide, dont une partie fut donnée aux Religieux de S. Auguſtin, qui y établirent un Monaſtère, dans la Paroiſſe de Vaas, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Oyſé. Le revenu pour l'Abbé eſt eſtimé 2500 liv. & celui des Chanoines 1200 liv. En 1700 il y avoit cinq Chanoines.

La Virginité, Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1208, aux Roches-l'Evêque, Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné de Troo, par Pierre, Comte de Vendôme, & Aiglantine, ſa femme. Le revenu eſtimé 4500 liv. En 1700 il y avoit 42 Religieuſes.

Il y a dans le Maine, outre l'Egliſe Cathédrale, pluſieurs Egliſes Collégiales, dont on trouvera les fondations à l'article des Villes ou Paroiſſes où elles ſont ſituées.

La Collégiale de S. Pierre de la Cour, au Mans.
Celle de S. Calais, à S. Calais.
Celle de S. Martin, à Troo.
Celle de S. Tugal, à Laval.
Celle de S. Michel, à Laval.
Celle de Sillé-le-Guillaume, à Sillé.
Celle de Preuillé, à Preuillé.
Celle des Trois-Maries, à Monſeurs.

Il y a auſſi pluſieurs Monaſtères ou Congrégations, tant d'hommes que de femmes.

Nombre des Religieux en 1700.

Un Monaſtère de Grandmont, à Berſai, 8.
Un de Chartreux, à S. Denis-d'Orque, 25.
Un de Camaldules, à Beſſé, 7.
Deux de Cordeliers, au Mans & à Laval, 25, 60.
Deux de Dominiquains, au Mans & à Laval, 15.
Trois de Capucins, au Mans, à Laval & à Mayenne, 53, 20, 40.
Deux de Récollets, à la Ferté-Bernard & au Château-du-Loir, 14, 20.
Deux de Minimes, au Mans & à Sillé, 12, 3.
La Congrégation des Miſſions, au Mans, en 1646.

Celle de l'Oratoire, au Mans, en 1628, 27.

Cinq de Bénédictins, à Laval, à Ernée, au Château-du-Loir, à Evron & à S. Calais, 30, 23, 15, 20, 8.

Deux de la Viſitation, au Mans, & à la Ferté-Bernard, 36, 60.

Un de Sainte Claire, à Laval, 30.

Un de Sainte Eliſabeth, à Sablé, 25. Il y en avoit un à Noyen, ſupprimé en 1769; il y avoit en 1700 37 Religieuſes.

Un de Cordeliers à Beaumont, 29.

Un de N. D. du Calvaire, à Mayenne, 44.

Un de Dominicaines, dites des Maillets, au Mans.

Trois Maiſons de Filles Hoſpitalières, au Mans, à Laval & la Ferté-Bernard.

L'Aſſociation des Filles de la Dame Tullard, à la Chapelle au Riboul.

Le Diocèſe du Maine eſt partagé en ſept diſtricts, qui ſont, 1°. le grand Doyenné, qui contient 40 Paroiſſes, qu'on nomme les Quarante Cures du Chapitre.

2°. Le grand Archidiaconé, dit l'Archidiaconé de Sonnois, d'où dépendent cinq Doyennés; ſavoir:

Ballon, qui contient 11 Paroiſſes, 3 Prieurés & 10 Chapelles.

Beaumont, 27 Paroiſſes, 4 Prieurés, & 35 Chapelles.

Frenai, 17 Paroiſſes, 7 Prieurés & 36 Chapelles.

Sonnois, 39 Paroiſſes, 7 Prieurés & 21 Chapelles.

Linières, 14 Paroiſſes, 4 Prieurés & 9 Chapelles.

2°. Le Château-du-Loir, d'où dépendent quatre Doyennés.

Château-du-Loir, 23 Paroiſſes, 13 Prieurés & 17 Chapelles.

Oyſé, 27 Paroiſſes, 8 Prieurés & 56 Chapelles.

Troo, 31 Paroiſſes, 18 Prieurés & 35 Chapelles.

La Chartre, 22 Paroiſſes.

3°. Sablé, d'où dépendent cinq Doyennés.

Sablé au-delà de l'Ouette, 16 Paroiſſes.

Sablé en deçà de l'Ouette, 36 Paroiſſes *.

Vallon, 31 Paroiſſes, 13 Prieurés & 42 Chapelles.

Brullon, 29 Paroiſſes, 13 Prieurés, & 51 Chapelles.

Clermont, 10 Paroiſſes, 7 Prieurés & 17 Chapelles.

---

* Dans ces deux Doyennés de Sablé, il y a 19 Prieurés & 123 Chapelles.

4°. Laval, d'où dépendent quatre Doyennés.
Laval, 33 Paroiſſes, 14 Prieurés & 105 Chapelles.
Evron, 33 Paroiſſes, 5 Prieurés & 55 Chapelles.
Mayenne, 12 Paroiſſes, 4 Prieurés & 47 Chapelles.
Ernée, 26 Paroiſſes, 7 Prieurés & 19 Chapelles.
5°. Montfort, d'où dépendent quatre Doyennés.
Montfort, 35 Paroiſſes, 10 Prieurés & 18 Chapelles.
S. Calais, 31 Paroiſſes, 6 Prieurés & 15 Chapelles.
Bonnétable, 14 Paroiſſes, 4 Prieurés & 4 Chapelles.
La Ferté-Bernard, 28 Paroiſſes, 4 Prieurés & 17 Chapelles.
6°. Paſſais, d'où dépendent ſix Doyennés.
Paſſais au Maine, 20 Paroiſſes.
Paſſais en Normandie, 28 Paroiſſes *.
Javron, 28 Paroiſſes, 16 Prieurés & 55 Chapelles.
Rochemabille, 24 Paroiſſes, 4 Prieurés, 28 Chapelles.
Laſſai, 14 Paroiſſes. Le Doyenné de Laſſai a été formé dans le dernier ſiècle.
Sillé, 35 Paroiſſes, 8 Prieurés & 57 Chapelles.
La ville & Quinte contiennent 54 Paroiſſes, 6 Prieurés, 92 Chapelles dans l'Egliſe Cathédrale, & 89 dans la ville & Quinte.

On a tiré le nombre des Prieurés & des Chapelles, rapporté ci-deſſus, d'un imprimé intitulé, *Carte Cénomanique*, qui eſt peu exact.

Tout le revenu du Diocèſe du Maine monte à la ſomme de 1275312 liv. ſuivant le pouiller, dreſſé par ordre de M. de Froulai, dernier Evêque du Mans.

Mezerai rapporte, dans la vie du Roi Childebert, que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Grifon, ſon frère cadet, la ville du Mans & douze Comtés en Neuſtrie, vers l'an 748.

Le Roi Pepin fit un voyage au Maine pour punir les violences de l'Evêque Gauziolène & de Garin, ſon frère. Ceux-ci lui fermèrent les portes de la ville du Mans, & il fut obligé de loger dans un clos de vigne, nommé S. Pierre, où ſon Grand Echanſon & ſon favori furent tués par les gens de l'Evêque. Pepin fit le dégât dans toute la Province, & exempta l'Abbé de S. Calais de la juriſdiction temporelle & ſpirituelle de l'Evêque; mais Charlemagne

* Dans ces deux Doyennés de Paſſais, il y a 8 Prieurés & 17 Chapelles.

Digitized by Google

remit les choſes dans leur premier état, parce que ſon père l'en avoit chargé en mourant. Gauziolène occupa l'Evêché du Mans depuis 730 à 770. Dom Denis Briant traite cette Hiſtoire de Fable. Après la mort de l'Empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques Seigneurs, deſcendans d'Hériveus & de Wido, anciens tyrans de la Province du Maine, y commirent des brigandages effroyables, ravagèrent l'Egliſe Cathédrale & tous les biens de l'Evêque S. Aldric, qu'ils chaſsèrent. *Cenomania, MS. Geſt. Aldrici, pages* 140 *&* 145.

En 841, le Roi Lothaire fit une irruption dans le Royaume de Charles-le-Chauvre, & mit tout à feu & à ſang dans le Maine, qui étoit de ce Royaume. *Cenomania. Annal. Bertin.*

En 924, le Roi Raoul donna la Province du Maine à Hugues, dit le Grand, Duc de France, père du Roi Hugues Capet. *Flodoard.*

Après la mort de Hugues-le-Grand, arrivée en 956, le Roi Lothaire donna la Province du Maine à David, qui fut le premier des anciens Comtes du Maine héréditaires. *Ordéric. Vital.*

En 1063, Guillaume-le-Bâtard, Duc de Normandie, uſurpa la Province du Maine, & la poſſéda, avec trouble à la vérité, juſqu'à l'an 1087, qu'il mourut. *Guillaume de Poitiers, page* 187. *Cenomania.*

Le Duc Guillaume, pour tenir toujours les Manceaux en reſpect, fit bâtir deux forts au Mans; l'un fut nommé le grand Montbarbet, au Nord-Eſt de la ville, dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la place du Château; l'autre, nommé le petit Montbarbet, étoit vers le haut de la rue de S. Vincent; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui la Mottebarbet. *Orderic. Vital. page* 488. *Guillaume de Jumiége, Lib.* 7, *C.* 27, *Cenomania.*

Geoffroi de Mayenne voulut ſecouer le joug des Normands; mais le Duc Guillaume le vainquit & lui prit Ambrières & Mayenne. *Guillaume de Jumiége, Lib.* 7, *C.* 27, *Cenomania.*

Les Manceaux, qui ne pouvoient s'accoutumer à la domination des Normands, ſe donnèrent à Geoffroi, Comte d'Anjou, qui céda le Maine à Robert, fils du Duc Guillaume, & s'en retint l'hommage. *Geſt. Conſul. Andega, page* 484. *Ordéric, Lib.* 4, *page* 537. *Cenomania.*

Guillaume-le-Bâtard, qui étoit paſſé en Angleterre pour conquérir ce Royaume, s'en rendit le maître; pendant

ſon abſence, la Province du Maine fut agitée d'une infinité de troubles.

Les principaux Seigneurs du Maine, entre leſquels étoit Geoffroi de Mayenne & le peuple, rappelèrent d'Italie Azon, Marquis de Ligurie, avec Herſende, ſa femme, & Hugues, ſon fils, qui étoit petit-fils de Herbert Eveille-Chien, & leur livrèrent la ville du Mans avec toute la Province. *Orderic. Vital, page 532. Cenomania.*

L'Evêque Arnaud paſſa en Angleterre pour donner avis au Roi Guillaume de ce qui ſe paſſoit. Quelque temps après, Azon ayant reconnu que les Manceaux s'ennuyoient de lui, repaſſa en Italie, & laiſſa au Maine Herſende, ſa femme, & Hugues, ſon fils, ſous la protection de Geoffroi de Mayenne, qui, diſoit-on, vivoit trop librement avec Herſende, & chargea les Manceaux de ſubſides extraordinaires, ce qui les porta à ſe révolter & à prendre les armes contre Hugues, Seigneur de Sillé, qui n'avoit pas voulu ſe joindre à eux, dont ils furent mal menés, par l'adreſſe de Geoffroi de Mayenne, qui, s'appercevant de la haine que les Manceaux lui portoient, renvoya le jeune Comte Hugues en Italie, & ſe retira à la Chartre-ſur-Loir. Geoffroi de Mayenne étant rentré dans le Mans, pour voir Herſende, y fut aſſiégé par les principaux Seigneurs de la Province, qui avoient appelé à leur ſecours Foulque Réchin, Comte d'Anjou. Geoffroi ſe voyant preſſé par les aſſiégeans, ſe ſauva la nuit, & leur abandonna la ville. *Act. Epiſcop. Cenomania.*

Le Roi Guillaume, après avoir conquis l'Angleterre, repaſſa la mer, & vint avec une puiſſante armée au pays du Maine; il prit en paſſant Freſnai, Beaumont, Sillé-le-Guillaume, & vint mettre le ſiége devant le Mans, qui ſe rendit à lui, en 1072. *Orderic, Lib. 4, Acta Arnaldi. Cenomania.*

L'année ſuivante, Foulque Réchin, qui n'aimoit pas le Roi d'Angleterre, avec Hoel, Comte de Bretagne, déclarèrent la guerre à Hélie de la Flèche, qui étoit dans le parti de l'Anglois, & aſſiégèrent le château de la Flèche; le Roi Guillaume vint au ſecours d'Hélie avec 60000 hommes de cavalerie; mais ils firent la paix, par le moyen d'un Cardinal & de quelques Moines, dans le temps que les deux armées étoient près de ſe choquer; cette paix fut conclue dans un lieu nommé vulgairement Blanche-lande, ou Bruère. *Orderic Vital, page 533. Cenomania.*

En 1085, la ſtérilité fut ſi grande dans la Province du

Maine, que le ſetier de blé valoit ſept ſols (ſelon quelques-uns un ſol d'or valoit ſix livres, monnoie de Tours); l'Evêque Hoel diſtribua aux pauvres une table d'or & d'argent qui ſervoit à l'autel des SS. Martyrs Gervais & Prothais; & en mourant il légua vingt marcs d'argent pour en refaire une autre. *Courvaiſier, Cenomania.*

Hubert de Sainte Suſanne ſe ſouleva contre le Roi Guillaume, qui aſſiégea la ville de Sainte Suſanne qu'il ne put prendre; ils ſe réconcilièrent. Pendant ce ſiége Guillaume fit bâtir un fort dans la valée de Beugi, où il mit une bonne garniſon pour tenir toujours celle de Sainte Suſanne en échec. *Courvaiſier.*

Après la mort du Roi Guillaume-le-Bâtard, arrivée en 1087, Eudes, Evêque de Bayeux, conſeilla à Robert, fils de Guillaume, de s'emparer de la Province du Maine, ce qu'il fit avec une armée que l'Evêque Eudes commandoit. Il n'y eut que Payen de Montdoubleau, qui tenoit le château de Ballon, qui lui réſiſta fortement: cependant, après pluſieurs pertes de part & d'autre, ceux de Ballon firent la paix avec le Duc Robert, qui de-là alla aſſiéger le château de S. Ceneric, dont s'étant rendu maître, il le donna à Robert Girois, à qui il appartenoit par droit d'héritage. *Orderic. Vital. Lib.* 8, *page* 673 *& ſuivantes. Cenomania.*

Après cette expédition, le Duc Robert congédia ſon armée, ce qui donna lieu à Robert Talvas, Comte du Perche, de s'emparer de tout ce que ſes ancêtres poſſédoient dans la Normandie & le Maine, ſans en faire part à ſes frères, & d'exercer les plus horribles cruautés contre pluſieurs Seigneurs, ſes voiſins. *Orderic. Vital. Lib.* 8, *page* 673 *& ſuivantes. Cenomania.*

En 1089, les Manceaux tentèrent de ſecouer le joug des Normands, le Duc Robert, qui étoit malade en Angleterre, manda Foulque Réchin, Comte d'Anjou, & le pria de contenir les Manceaux dans leur devoir, ce qu'il fit par la douceur. *Orderic. Lib.* 8, *page* 681 & 683. *Cenomania.* Un an après, les Manceaux recommencèrent à ſe mutiner, & envoyèrent en Italie, pour engager Hugues, fils d'Azon, Marquis de Ligurie, à venir prendre poſſeſſion du Comté du Maine, qui lui appartenoit; Hugues fut reçu au Mans par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche, & un grand nombre de Manceaux qui s'attachèrent à lui pendant quelque temps. *Idem.*

Hélie de la Flèche ſe ſaiſit de l'Evêque Hoel, qui étoit

Digitized by Google

attaché au Duc Robert; il l'enferma dans le château de la Flèche, & l'y retint juſqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans. Le Clergé, pour marquer l'affliction que lui cauſoit la détention de ſon Paſteur, coucha par terre les croix, les images des Saints & les reliquaires, boucha avec des épines les portes de l'Egliſe, & diſcontinua le Service Divin. Enfin Hélie demanda pardon à l'Evêque Hoel, & le rendit à ſon Egliſe.

Le Comte Hugues, qui connoiſſoit l'attachement de l'Evêque Hoel au parti du Duc Robert, pilla & ravagea les maiſons de l'Evêque; & comme on appréhendoit qu'il ne ſévît contre le tréſor de l'Egliſe, on le tranſporta dans le château de Sablé, où l'Evêque s'étoit retiré, & d'où il paſſa en Angleterre, où il demeura environ quatre mois: à ſon retour, il ſe retira dans le Monaſtère de Solême, y fit la conſécration du Saint-Crême, y ſolenniſa la Fête de Pâque, & y aſſembla un Sinode à celle de la Pentecôte, ſuivant l'uſage Eccléſiaſtique de ce temps-là.

Le Comte Hugues ſe réconcilia avec l'Evêque, le reçut dans la ville du Mans, & avant que de repaſſer en Italie, il lui accorda pluſieurs priviléges. *Actes des Evéques du Mans. Cenomania. Cartul. de l'Égliſe Cathédrale, page 54. Courvaiſier.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Hoel, le Doyen de l'Egliſe de S. Pierre de la Cour, donna la Terre de Montgreffier à Richard, favori du Roi Guillaume, à la charge, entre-autres, que lui & ſes héritiers ſe batteroient en duel pour le Chapitre & les Chanoines, s'il étoit néceſſaire, ou qu'ils mettroient une perſonne en leur place. *Courvaiſier.*

Après que le Comte Hugues fut repaſſé en Italie, Hélie de la Flèche pourſuivit, les armes à la main, le droit qu'il avoit ſur le Comté du Maine; il avoit pour ennemi Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, Robert, Duc de Normandie, & Robert Talvas, Comte de Bellême: il fit bâtir une Forteresſe à Dangeul. Les Normands & les Percherons bâtirent auſſi huit forts dans le Sonnois; ſavoir, Bleves, Pérai, le Mont de la Nue, Sonne, S. Remi-du-Plain, Ortieuſe, Aillières & la Motte-Gautier de Clinchamp. On voit encore des veſtiges des retranchemens & lignes de communication de ces forts, qu'on appelle vulgairement les Foſſes de Robert-le-Diable.

Robert Talvas fit le Comte Hélie priſonnier en 1098: il fut mis en liberté l'année ſuivante & admis dans la ville du Mans, d'où il fut chaſſé peu de temps après par Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre.

Digitized by Google

Guillaume le Roux mourut en 1100, & après ſa mort le Comte Hélie, jouit paiſiblement du Comté du Maine, & mourut en 1110. Foulques, Comte d'Anjou, ſon gendre, lui ſuccéda. Hélie fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de la Coulture.

En 1106, pendant un voyage que l'Evêque Hildebert fit à Rome, un nommé Henri ſema pluſieurs erreurs dans le Maine: elles furent condamnées dans le Concile de Piſe.

Sous le Pontificat de Hugues, qui ſiégea au Mans depuis 1136 à 1144, les Provinces du Maine, de Normandie, de Bretagne, d'Anjou & autres voiſines furent affligées d'une famine & d'une mortalité qui durèrent deux ans. L'Evêque Hugues fit vendre les tréſors de toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, pour ſoulager les pauvres.

En 1188, Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, &c. établit une dixme ſur tous les ſujets de la Province du Maine, pour ſubvenir aux frais de la guerre de la Terre-Sainte.

Après la mort de Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, &c. arrivée en 1199, il y eut de grands débats pour ſa ſucceſſion; les uns prétendoient qu'elle appartenoit à Jean Sans-Terre, ſon frère dernier né; les autres à Artus, fils de Geoffroi, Duc de Bretagne, qui étoit frère aîné de Jean & cadet de Richard.

Robert de Turneham, qui gardoit à Chinon les tréſors du Roi Richard, les livra à Jean Sans-Terre, avec les châteaux de Chinon, Saumur, &c. & Thomas de Furnes, neveu de Robert de Turneham, livra à Artus, Duc de Bretagne, la ville & le château d'Angers.

Les principaux Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Tom raine embraſsèrent le parti d'Artus, & le reconnurent comme leur Souverain, étant fils du frère aîné de Jean, & la repréſentation ayant lieu dans ces Provinces.

Le Roi Philippe-Auguſte prit auſſi le parti d'Artus, qui lui fit hommage & ſerment de fidélité dans la ville du Mans.

Philippe-Auguſte emmena le Duc Artus à Paris; auſſitôt après Jean-Sans-Terre aſſiégea le Mans, le prit & démentela ſes tours & ſes murailles, & emmena quantité de priſonniers.

Philippe-Auguſte revint dans la Province, & prit en paſſant le château de Ballon, qu'il fit démolir; Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou & du Maine lui en fit de

reproches, que Philippe n'écouta qu'avec impatience, ce qui porta Guillaume à retirer, par adreſſe, Artus des mains du Roi Philippe, & de le réconcilier avec Jean Sans-Terre, à qui il livra la ville du Mans.

Philippe-Auguſte & Jean Sans-Terte ſe réconcilièrent en 1200, & ſe rebrouillèrent en 1202.

Jean Sans-Terre prit Mirebeau en 1202, & ſe ſaiſit du Duc Artus, qui étoit dedans. Le Jeudi-Saint de l'année ſuivante, il l'aſſaſſina à Rouen, où il le tenoit priſonnier; ou plutôt il ſe le fit amener de ſa priſon dans un bateau, où il commit ce meurtre.

La mort du Duc Artus ne fut pas long-temps cachée: le Roi Philippe en ayant été inſtruit, aſſembla le Parlement des Pairs & Seigneurs de ſon Royaume, dans lequel Jean Sans-Terre fut condamné à perdre toutes les Terres qu'il tenoit en hommage de la Couronne de France, à laquelle elles furent réunies au mois d'Avril 1203.

Le Roi Jean repaſſa en Angleterre, d'où il ne revint plus; ainſi la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, à l'exception de la Rochelle, de Thouars & de Niort, paſsèrent ſous la domination du Roi Philippe.

En 1315, le Roi Louis X leva des décimes dans les Diocèſes du Mans, de Tours & d'Angers, pour la conquête de la Terre-Sainte & les néceſſités de l'Etat, & promit de ne point tirer cette levée à conſéquence.

Guillaume Bouet, Manceau, qui de Doyen de Paſſais devint Evêque de Bayeux, fonda à Paris, en 1308, le Collége de Bayeux, pour élever ſix écoliers du Diocèſe du Mans, qui ſeroient choiſis par l'Evêque du Mans & par l'Archidiacre de Paſſais, & ſix du Diocèſe d'Angers, qui ſeroient choiſis par l'Evêque ou par le Tréſorier de l'Egliſe.

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 à 1363, ou 66 ou 67, des vagabonds, appelés les tard-venus, conduits par Robert Morcault, vinrent un jour pour butiner dans le château de Touvois: ceux qui le gardoient en étant avertis, arrachèrent les pivots de la culaſſe du pont levis; ces brigands s'étant jetés deſſus en foule, furent preſque tous noyés dans les foſſés.

Quelques années après, la guerre recommença entre la France & l'Angleterre; Bertran du Gueſclin fut fait Connétable de France & Gouverneur de la ville du Mans, où il ſe rendit pour s'oppoſer aux entrepriſes de Robert

Digitized by Google

de Carelles, chef des Anglois, qui avoit pris le château de Malicorne, & qui, avec Alain de Bouqueſelle, ravageoit la Province. Les deux armées ſe battirent dans les landes de Rigalet, entre Maïet & Pontvalin; les Anglois furent défaits, & la plupart de leurs Officiers furent faits priſonniers & menés dans le château du Mans.

Du temps d'Adam Châtelain, qui fut Evêque du Mans depuis 1398 à 1438 ou 39, les Curés prenoient la troiſième partie des meubles de ceux qui décédoient dans leurs paroiſſes; par Arrêt du Parlement, du huit Avril 1416, ce droit fut réduit à la dixième partie, ou, pour ce, à la ſomme de trente ſols tournois pour les Bourgeois & au-deſſus & ſept ſols ſix deniers pour les Serviteurs, & au-deſſous.

Au commencement du quinzième ſiècle, la ville de Domfront fut priſe ſur le Comte d'Alençon par les troupes de Louis III, Comte du Maine. Ce Comte d'Alençon étoit entré dans le parti du Duc d'Orléans: le château de Domfront n'ayant pas voulu ſe rendre, le Roi envoya le Connétable de Saint-Paul pour aider les troupes du Comte du Maine; mais n'ayant pu le forcer à ſe rendre, il alla aſſiéger le château de S. Remi du Plain, qu'il battit avec des bombes & du canon. Les Armagnacs, ainſi ſe nommoient ceux du parti d'Orléans, vinrent pour ſurprendre le Connétable, qui les mit en déroute auprès du Guéchauſſée. Après cette déroute, le Connétable retourna à S. Remi, & ceux qui étoient dans le château ſe rendirent le 10 Mai 1411 ou 12. Le Connétable alla de-là aſſiéger Bellême, qui ſe rendit auſſi-tôt. Le Comte du Maine étoit à ce ſiége, d'où il ſe rendit au Mans; quelque temps après les troupes du Duc d'Orléans reprirent le château de S. Remi.

En 1417 les Anglois ſe rendirent maîtres de pluſieurs places dans le Maine, ſavoir, de Ballon, Freſnai, Thoiré, Nouans, Loué, Roiſſé & Beaumont-le-Vicomte.

Ambroiſe de Loré, Chevalier Manceau, arrêta le progrès des Anglois, il reprit Beaumont, & s'empara de dix ou douze fortereſſes voiſines. En 1419 il fut fait priſonnier à Vilenne-la-Juhel, par Gilbert de Giffale, Bailli d'Evreux: il fut bientôt échangé, & peu après il défit un corps de cavalerie Angloiſe auprès de la rivière de Sarte.

En 1421, le Maréchal de Rieux & le Seigneur de Maillé, qui étoient dans la ville du Mans, tombèrent dans une embuſcade que le Comte de Cornouaille, Anglois, leur avoit dreſſée dans un taillis, non loin de

la ville; le Maréchal fut fait priſonnier: le Comte d'Aumale & le Vicomte de Narbonne, qui commandoient à la Province, battirent à leur tour les Anglois auprès de Bernai, en Normandie, vers l'an 1421 ou 22, & en 1424, il les défirent auprès du Bourg-neuf, ſur la frontière du Maine & de la Bretagne.

Les Anglois s'étant emparés de toute la Province du Maine en 1425, en donnèrent le Gouvernement à Jean de Bethfort, oncle de Henri, Roi d'Angleterre, qui prenoit la qualité de Régent du Royaume de France & de Comte du Maine: toutes ces conquêtes des Anglois ſe firent dans les années 1423, 24 & 25.

En 1426, Ambroiſe de Loré tua à Ambrières ſept ou huit vingts Anglois; mais l'ennemi prit la même année le château de S. Ouen & celui de la Gravelle. Quelque temps après, les Seigneurs de Raix & de Beaumanoir prirent le Lude & les Anglois Laval, qui fut repris par les François.

Le château de S. Céneric fut inutilement aſſiégé par les Anglois.

En 1431, les François furent battus par les Anglois auprès de Vivoin; mais cette action n'étoit pas finie que les François ayant eu du ſecours, défirent à leur tour les Anglois.

Ambroiſe de Loré alla, après cette expédition, piller la foire de S. Etienne de Caen, & réuſſit; pendant ſon voyage, Ambroiſe de Froulai, Dreux de Rouſſai & Gaultier de la Poſté, Gentilshommes Manceaux, étant ſortis du château de S. Céneric, furent tués par des Anglois dans la Paroiſſe de Rennes.

Le Comte d'Arondel aſſiégea inutilement le château de Sillé; il fut plus heureux devant celui d'Orthes.

Enfin le chateau de S. Céneric, ceux de Sillé & de Beaumont ſubirent la loi de l'ennemi.

En 1433, le Comte d'Arondel courut une partie du Maine, prit le château de Mellai, à quatre lieues de Laval, paſſa juſqu'en Anjou, & enſuite retourna en Normandie.

Le Seigneur de Breuil s'empara, par la trahiſon d'un Anglois, de la ville de Ste Suſanne, & en fut fait Gouverneur; le château fut auſſi remis en l'obéiſſance du Roi vers l'an 1439.

Les Anglois de la garniſon du Mans & autres, prirent d'aſſaut S. Denis d'Anjou en 1441, & furent battus & dépouillés en s'en revenant.

Digitized by Google

En 1447, la ville du Mans & toute la Province du Maine furent remiſes en la poſſeſſion du Comte Charles. On faiſoit autrefois au Maine une Procemon le 15 de Mars en action de grâces de cette réduction, & ce jour étoit marqué dans le calendrier des derniers bréviaires Manceaux.

Les Anglois ſe retirèrent en Angleterre vers l'année 1451.

En 1453, le Comte du Maine obtint du Roi la permiſſion de lever quelques tailles ſur les habitans de la Province pour ſubvenir à ſes néceſſités.

Charles IV, Comte du Maine, mourut ſans enfans en 1481. Il inſtitua le Roi Louis XI pour ſon héritier: par-là le Comté du Maine a été réuni à la Couronne, & n'a plus été donné qu'en apanage.

Le Roi François I donna le Duché d'Anjou & le Comté du Maine à Louiſe de Savoye, ſa mère, qui y établit d'autres Officiers que ceux du Roi.

La Coutume du Maine fut rédigée & publiée au mois d'Octobre 1508.

Il y eut en 1650 une convocation des Etats de la Province; le ſieur Drouard de la Caillère préſida à cette aſſemblée comme ancien Echevin.

Catalogue Alphabétique des Ecrivains & Savans du pays du Maine, dont on ignore le nom du lieu de leur naiſſance.

Bedouin (Samſon), Manceau, Religieux Bénédictin en l'Abbaye de la Coulture, a donné au Public un petit livre intitulé: les Ordonnances & Statuts de M. de l'Aſlac, & du jeu du Trois; au Mans, Jerôme Olivier, 1565. Il a compoſé pluſieurs Chanſons, & entr'autres la replique ſur les Chanſons des Nuciens ou Nutois, qui autrement ſont appelés ceux de Nuz au Bas-Maine; chez Olivier. Il a écrit pluſieurs Tragédies, Comédies & Moralités, & quelques Satyres qu'il faiſoit jouer dans les lieux publics, par des Ecoliers de la ville. On a auſſi de lui pluſieurs Cantiques & Noëls, imprimés chez Vaucelles; il a auſſi recueilli le Catalogue des Paroiſſes du Maine, imprimé au Mans. Bedoüin mourut à la Coulture en 1563. *La Croix du Maine.*

Bion (Gervais), Théologien; ſes Ouvrages ont été imprimés en 1639 & 1683. *Alm. Man.* 1768, *page* 32.

Bourdigné (Jean de), il a donné, Mémoire des

Comtes du Maine, & Annales & Chroniques du Maine par Jean de Bourdaigné ; ces Chroniques ſont partie de ſon Hiſtoire Aggrégative d'Anjou, &c. Angers, 1529, *in-fol. Bibliot. Hiſt. de France, art.* 35507.

Barbeu du Bourg (Jacques), Manceau, Docteur en Médecine, eſt auteur de la Chronographie ou Deſcription des Temps.

Bigeon (Gervais), Docteur en Théologie, a compoſé deux Traités, l'un de la nature de la Théologie, l'autre des ſecours de la grâce, inſérés dans la ſomme Théologique du P. Becan, *in-fol.* 1757; à Rouen. *Alm. Man.* 1769. *page* 58. Vivoit en 1750.

Cimbriacus (Quintus-Emilianus), ſorti des anciens Manceaux, vivoit & eſt mort dans le quinzième ſiècle; il eſt deſcendu de cette colonie de Manceaux qui furent s'établir en Italie, comme on l'a rapporté au commencement de cet article. Cimbriacus étoit Poëte; on n'a pas plus de 500 vers de lui, qui furent imprimés à Vienne en Autriche & à Strasbourg, *in*-4°. Ce ſont quatre plaintes funèbres en vers hexamètres ſur la mort de l'Empereur Frédéric III, arrivée en 1493. Cet ouvrage ne vit le jour qu'en 1514, que Spiégel les publia. Cimbriacus étoit auteur de pluſieurs autres ouvrages qui n'ont paru qu'en MS. *M. la Monnoie, ſur le jugement des Savans de Baillet. Supplém. de Moréri de l'Abbé Goujet*, 1735.

Clément (Dom François), a fait une Chronologie Hiſtorique des Comtes du Maine. On la trouve dans la ſeconde édition de l'Art de vérifier les Dates. Paris, Deſprez, 1770, *in-fol. page* 679. *Bibliot. Hiſtorique de France*, 3^e *vol. Art.* 35510.

N.... l'Invaſion de la ville du Mans par les Religionnaires, en 1562. Converſation par écrit à M. D. R. A. C. Au Mans, Péguineau, 1567, *in*-8°. *Bibliot. Hiſtorique de France, Art.* 17881.

N... Remontrance faite au Roi par les habitans de la ville du Mans, 1563, *in*-8°. cette Pièce a été réimprimée au Tome II des Mémoires de Condé, 1565, & dans l'édition de 1743, 3^e vol. *page* 350. *Idem. Art.* 17882.

N.... Remontrance envoyée au Roi par la Nobleſſe de la Religion Réformée, du pays & Comté du Maine, ſur les aſſaſſinats, pillemens, ſaccagemens de maiſons, ſéditions, violences de femmes, & autres excès horribles commis depuis la publication de l'Edit de pacification dans ledit Comté, & préſentée à Sa Majeſté à Roſſillon, le

le 10 Août 1564, avec un avertiſſement des crimes exécrables advenus dans ledit pays, depuis le mois de Juillet 1564 juſqu'au mois de Mai 1565, envoyé à M. le Maréchal de Vieille-Ville. Cette Pièce & la ſuivante ſont imprimées dans les Mémoires de Condé 1565 Tome III, *page* 719 & 764; dans l'édition de 1746, Tome V, *page* 277 & 391. *Bibl. Hiſtorique de France, Tome II, art.* 17970.

N. . . Avertiſſement des crimes commis par les ſéditieux Catholiques Romains, au pays & Comté du Maine, depuis le mois de Juillet 1564 juſqu'au mois d'Avril 1565.

Il eſt parlé de cette Pièce & de la précédente dans M. de Thou, traduction Françoiſe, Tome IV, *page* 646. Il ſemble les attribuer à Gervais le Barbier, dit Francourt. Le Roi, ſur cette remontrance, envoya le Maréchal de la Vieille-Ville pour connoître des plaintes des réformés. Ils ſe plaignent ſur-tout de François le Roi de Chavigni, Gouverneur, des Magiſtrats du pays, & de Jean & Marin Chalopin. *Biblioth. Hiſt. de France, art.* 17971.

FROGER (Eléonor), Curé de Maïet, Diocèſe du Mans, eſt auteur d'un Ouvrage intitulé: Le vrai principe de la fécondité de la Terre. Cet Ouvrage lui a mérité en 1761 le prix de l'Académie de Metz.

GORRAN ou GORRAIN (Nicolas de), Religieux Dominicain, étoit Manceau; il étoit Prieur du Couvent des Jacobins de la rue S. Jacques à Paris, en 1280. Philippe-le-Hardi le nomma Confeſſeur de Philippe-le-Bel, ſon fils, dont il continua d'être le Confeſſeur lorſqu'il fut monté ſur le Trône. De Gorran mourut en 1295. On a de lui des Commentaires ſur preſque toute la Bible, des Sermons, &c. La plupart de ſes Ouvrages ne ſe trouvent qu'en manuſcrits, qui ſont conſervés dans la Bibliothèque de Sorbonne. *Lavocat.*

JEAN, Religieux du Prieuré de la Futaye, au Bas-Maine, nous a laiſſé un Catalogue des Seigneurs qui ſe croisèrent pour la Terre-Sainte en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne. La plupart de ces Seigneurs étoient Manceaux & Angevins. Ce Catalogue eſt imprimé dans l'Hiſtoire de Sablé de Ménage, *page* 179. En voici la concluſion: *ipſi dicti peregrini, uſque ad triginta quinque hominum, reverſi ſunt ſeptima die menſis Novembris, anno Domini* 1162, *cum magno labore: caterique occubuerunt pro fide in Sina. Requieſcant in pace. Sit laus Deo.*

Hoc ſcripſit, præſens & adfuit, frater Joannes, Monacus Beati Benedicti patris noſtri ad Fuſtaïam, anno Domini 1163. *Die* 22 *menſis Junii.*

Les Seigneurs nommés dans ce Catalogue, dont l'original eſt dans le Prieuré de Nogent-le-Rotrou, ſont au nombre de 107.

JOUVENNEAUX ou JOUENNEAUX (Gui), naquit dans le Maine, peut-être même au Mans, de parens pauvres. Nicolas le Pelletier, ſon compatriotte, lui procura les moyens d'étudier & d'aller à Paris pour s'inſtruire; vers l'an 1410, la réforme de la Congrégation de Chézal-Benoît commença dans l'Abbaye de ce nom, en Berri, ſous D. Pierre du Mas, qui en étoit Abbé Régulier. Ce fut ſous cet Abbé que Gui Jouenneaux quitta Paris, prit l'habit de S. Benoît, & embraſſa cette nouvelle réforme; il fut fait Abbé de S. Sulpice de Bourges, où il établit la réforme en 1497; il étoit le Confeſſeur de la bienheureuſe Jeanne de France, Fondatrice des Religieuſes de l'Annonciade; il mourut en odeur de ſainteté en 1505.

Les Ouvrages de Gui Jouenneaux ſont:

Le Commentaire ſur les Comédies de Térence, publié à Paris, & depuis imprimé à Lyon en 1493, *in*-4°. à Strasbourg en 1496.

Guidonis Juvenalis, Cenomani, interpretatio in latina Linguæ Elegantias Laurentii Valle. Pariſiis 1494.

Guidonis Juvenalis Grammatica Lemovicis, 1518. *in*-4°.

Reformationis Monaſticæ Vindiciæ, ſeu defenſio noviter edita à viro bonarum artium perſpicaſiſſimo Guidone Juvenale, Ordinis Sancti Benedicti. Pariſiis, 1503. *in*-12.

La Règle de S. Benoît, traduite en François par Gui Juvénal. Paris, 1505; réimprimée en 1573 & en 1580. *La Croix du Maine. Blondeau. Dom Liron, Singular. Hiſt.*

LAVARDIN (M. le Marquis de): Proteſtation de M. le Marquis de Lavardin, Ambaſſadeur Extraordinaire de France à Rome, avec l'Arrêt du Parlement, les Chambres aſſemblées, ſur la Bulle du Pape, concernant les franchiſes dans la ville de Rome; l'Ordonnance rendue en conſéquence, le 26 Décembre dernier (1688) & l'acte d'appel de M. le Procureur-Général au Concile, au ſujet de ladite Bulle du Pape. Paris & Châlons, 1689. *in*-4°. *Bibliot. Hiſt. de France, art.* 24256.

LORIOT (Julien), Manceau, Prêtre de l'Oratoire, a donné l'édition des Sermons du Père le Jeune, ſon Confrère; les ſiens ſont auſſi imprimés. *Alm. Man.* 1768, *p.* 39.

MARBODEE, Manceau. On dit qu'il vivoit dans le onzième ſiècle; il a fait un Poëme, *de Gemmarum lapidumque pretioſorum formis, naturâ & viribus.* Moréri. Alm. Man. 1767, page 91.

Digitized by Google

MASLE (Jean le), on a de lui un Diſcours de l'origine des Manceaux. Ce Diſcours eſt imprimé avec ſes nouvelles récréations. Paris, 1580. *in*-12. *Bibliot. Hiſt de France Art.* 35506.

MENAGE (Mathieu), Chanoine Théologal d'Angers, naquit dans le Maine vers l'an 1388. En 1432, il fut choiſi par Jean-Michel, Evêque d'Angers, & par le Chapitre, pour ſe trouver en leur nom au Concile de Baſle; on lui donna pour adjoints Gui de Verſailles & Jean de Rohale, l'un Chanoine & l'autre Scolaſtique de la même Egliſe; ils ſoutinrent avec fermeté les prétentions de l'Univerſité d'Angers, qu'ils repréſentoient, & voulurent avoir le pas ſur les Envoyés de l'Univerſité d'Avignon, qui le leur diſputoient, ce qui donna lieu à un décret du Concile du cinq des calendes de Juin 1434, favorable aux députés de l'Univerſité d'Angers. Ménage fut auſſi envoyé de la part du Concile vers le Pape Eugene IV, afin de l'engager à obſerver & faire obſerver les décrets du Concile, & à abroger les annates & les évocations des cauſes à la Cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du Concile en 1437, on le fit Chanoine de S. Martin de Tours; mais en 1441, Jean-Michel, Evêque d'Angers, le fit Chanoine & Théologal de ſa Cathédrale; il fut député en 1444 au Concile de Bourges. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, ſon parent, a écrit ſa vie en latin. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

MONTEUL (Gille de), Prêtre de l'Oratoire, Théologien, Prédicateur, a fait imprimer les Sermons de Mathieu Hubert, & les a mis en ordre; la belle Préface qui eſt à la tête de cette édition, eſt l'ouvrage de Monteul; il a auſſi laiſſé en MS. une concordance des livres des Machabées. *Almen. Man.* 1768, *page* 39.

MONTSACRE (Olenix de), Gentilhomme Manceau, vivoit en 1585. On a de lui des Œuvres pratiques & ſpirituelles, diviſées en Sonnets, dédiées à Madame de Girard, Baronne de Vérigni. A Paris, chez Gilles Brie, *Alm. Man.* 1667, *page* 22.

ODON (S.), fut un des plus illuſtres Religieux du dixième ſiècle; il naquit dans le Maine en 879, d'une famille noble; il fut Chanoine de S. Martin de Tours en 899, Moine à Baume en Franche-Comté en 909, & ſecond Abbé de Cluni en 927. On a de lui un abrégé des morales de S. Grégoire ſur Job; des Hymnes en l'honneur de S. Martin; trois livres du Sacerdoce, la Vie de S. Gérard, Comte d'Aurillac, & divers Sermons. *Lavocat.*

Pouchard (Julien), de l'Académie Royale des Inſcriptions, Médailliſte, mort en 1705, Profeſſeur Roval de la Langue Greque, étoit un des Auteurs du Journal des Sçavans. *Alm. Man.* 1768, *p.* 38.

Quatre-Barbes (Hiacinthe de), Généalogiſte; on le nommoit Marquis de la Rongère. *Alm. Man.* 1768, *page* 42.

Querlaveine (Philippe de), ſieur de la Cornuère & des Patis, Gentilhomme du Maine, &c. a compoſé 36 Sonnets ſur l'adieu de Lucreſſe le Gras de la Freſnaye Meſcrin, ſa Maitreſſe, imprimés au Mans, chez Marin Chalumeau, 1579. *La Croix du Maine. Alm. Manc.* 1767, *page* 24.

Roi (Touſſaint le), Prêtre Manceau, a compoſé pluſieurs Noels & Cantiques. Mans, chez Hierôme Olivier, 1579. *La Croix du Maine.*

Ronssin (François de) ſieur du Pleſſis-Roniſin, Gentilhomme Manceau, l'un des plus excellens joueurs de luth de France, même de l'Europe, grand Muſicien, Philoſophe naturel, & Poëte François. *La Croix du Maine.*

Soissons, Gentilhomme Manceau, a fait le détail de la France, où il montre la cauſe des misères, *in*-12. 1716. *Alm. Man.* 1768, *page* 41.

Sounor (J.), Sieur de la Nichilière, eſt auteur du Dialogue des Trois Vignerons du pays du Maine, ſur les misères du temps, *in*-8°. chez Olivier, 1627. *Biblioth. Hiſtor. de France, Art.* 35512. *Alm. Manc.* 1768, *page* 31.

Le Sueur (Euſtache), très-excellent Peintre, étoit un des élèves du fameux Voüet; il fut de l'Académie de Peinture & de Scülpture dès ſon établiſſement; le premier ouvrage de conſequence qu'il entreprit fut la vie de S. Bruno, qu'il peignit en 22 tableaux dans le Cloître des Chartreux de Paris. On admire à Paris, aux Capucins de la rue S. Honoré, un Chriſt mourant; à S. Germain de l'Auxerrois une Madeleine & un S. Laurent; dans la ſalle de la Communauté des Peintres & Sculpteurs de Paris, un S. Paul guerriſant un poſſede; dans l'Abbaye de Marmoutier-lès-Tours, un S. Sebaſtien, un S. Louis, un S. Benoît & une Ste Scolaſtique; à S. Gervais deux tableaux, dont l'un repréſente les Martyrs S. Gervais & Prothais, menés devant le Conſul Aſtaſe, & l'autre la révélation qui fut faite à S. Ambroiſe du lieu où repoſoient leurs corps. Tous ces tableaux, & une infinité d'autres, ſont des chef-d'œuvres ſortis de ſon pinceau. Le Sueur étoit ou de Laval ou des environs; il mourut à Paris en

1655, âgé de 38 ans. *Le Comte, Cabinet des Singularités, 3e. Tom. page 191. Lavocat, Dictionn. Portatif. Alm. Man. 1763, page 54.*

N.... DE TESSÉ, on a de lui une Pièce intitulée Circonſtances particulières, dont l'enchaînement fit que le Marquis d'Arquien, père de la Reine de Pologne (femme de Jean Sobieski), ne put obtenir d'être fait Duc. Cette Pièce eſt imprimée dans le recueil A. *in-12. Biblioth. Hiſt. de France, Art.* 31273.

VAIRIE (Jérôme de la), Gentilhomme Manceau, Sieur de la Vairie & de la Baudelle, au Bas-Maine, &c. Poëte Latin & François, Théologien, Orateur & Hiſtorien. Il a traduit en François les Harangues de Thucidide & de Tite Live, l'Hiſtoire Romaine de Tite Live; quand la Croix du Maine a donné au Public ſa Bibliothèque Françoiſe, les Ouvrages de la Vairie n'étoient pas imprimés. *La Croix du Maine.*

J'ai balancé ſi j'emploirois dans cet Article, Maine, le Catalogue Chronologique, Hiſtorique des Seigneurs Evêques du Mans, ou ſi je le porterois à l'Article, Mans; mais comme la Juriſdiction Epiſcopale s'étend dans tout le Diocèſe, je me ſuis déterminé à l'employer dans cet Article.

Les actes des Evêques du Mans ont été donnés au Public en 1682, dans le troiſième tome des Analectes de Dom Mabillon, Bénédictin; & les geſtes de S. Aldric ſe trouvent dans le troiſième volume des Micellanea de Baluſe.

Voici le titre d'une Légende MS. de S. Julien, du treizième ſiècle.

Incipit vita Sancti Juliani Cenoman. urbis primi Epiſcopi, qui fuit Romæ nutritus & ſeptem liberalibus diſciplinis pleniter imbutus, & poſteà Petri & aliorum Apoſtolorum doctrinâ ſapienter eruditus, eorumque exemplo ſecutus, ab ipſis Apoſtolis in numero 70 Diſcipulorum, per manus impoſitionem ordinatus, atque poſt obitum Sancti Petri, ſicut ipſe juſſerat, à Beato Clemente ejus ſucceſſore Domino amniculante Epiſcopus conſecratus, & ad Gallias unà cum Sancto Dioniſio datis ſibi Sociis Turibio Cardinali Presbitero & Pavacio æquè Cardinali Diacono ad prædicandum directus: qui Domino ducente poſt immenſos labores ad Cenomannicum Pagum pervenit, illicque, hæc quæ in hac vita ſcripta ſunt, atque illa, quæ in Pontificalibus ejuſdem urbis Epiſcoporum geſtis inſerta continentur explevit; atque Domino multas & innumerabiles animas lucrari promeruit. Gloria Patri, &c.

Ceux qui font venir S. Julien de Rome dans les Gaules dès le premier ſiècle, ſe fondent ſur cette Légende.

Vers le commencement du onzième ſiècle, l'Etalde, Moine de Mici, entreprit, à la ſollicitation de l'Evêque Arnaud, de donner à la Légende ci-deſſus, un ſtyle plus coulant qu'elle n'avoit: mais il n'en ſuivit pas l'opinion quant au temps de la Miſſion de S. Julien dans les Gaules, & il le met, ſuivant l'époque de Grégoire de Tours, au milieu du troiſième ſiècle.

Courvaiſier, dans la Vie des Evêques du Mans, fait venir S. Julien au Mans ſous le Pontificat du Pape Fabien, qui a occupé la Chaire de S. Pierre depuis l'an 236 juſqu'à 252.

Bondonnet, Religieux Bénédictin, qui a auſſi donné la Vie des Evêques du Mans, prétend que S. Clément, qui a tenu le Siége de Rome depuis l'an 91 juſqu'à 100, a envoyé S. Julien annoncer l'Evangile dans les Gaules.

Launoi, dans ſa diſſertation ſur l'époque du premier Evêque du Mans, veut prouver qu'il n'y a point eu de Siége Epiſcopal au Mans avant l'an 338.

Il ne faut pas faire grand compte ſur la durée du Pontificat qu'on donne aux vingt premiers Evêques du Mans: on en peut voir les raiſons dans le Cénomania de Dom Denis Briant.

Catalogue Chronologique & Hiſtorique des Evêques du Mans, dreſſé ſur les Mémoires de Dom Denis Briant.

1. S. Julien. On ne trouve point que les Manceaux aient rendu un culte public à S. Julien avant ſa première tranſlation, faite par S. Aldric, l'an de J. C. 838, temps auquel l'Egliſe Cathédrale a commencé de porter le nom de ce Saint.

La ſeconde tranſlation des Reliques de S. Julien a été faite par l'Evêque Hoel, le 17 Octobre 1093.

La troiſième, par l'Evêque Hamelin, à cauſe des troubles de la guerre, en 1201.

La quatrième, & la plus ſolennelle, par l'Evêque Geoffroi de Loudon, en 1254.

Les anciennes Légendes & les Actes des Evêques du Mans, rapportent que S. Julien reſſuſcita une fille à Pruillé-l'Eguiller, qu'il guérit une fille furieuſe à Ruillé-ſur-le-Loir, qu'il chaſſa le démon d'une autre à Poncé, qu'il détruiſit un Temple conſacré à Jupiter à Artins, qu'il mourut à S. Marceau, & qu'il fut inhumé dans l'Egliſe des SS. Apôtres, qu'il avoit bâtie; mais plus vraiſemblablement dans le cimetière des Chrétiens, au-delà de

Digitized by Google

la rivière, où dans la ſuite on éleva une Egliſe ſur ſon tombeau.

2. S. Thuribe. Les Légendes diſent que S. Thuribe ayant converti Sabine & Gajan, Seigneurs Manceaux, ils donnèrent leur maiſon pour bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Pierre; c'eſt où eſt à préſent l'Egliſe Collégiale de S. Calais: & que ce Saint mourut le 16 Avril, & fut inhumé dans le cimetière des Chrétiens, auprès de Saint Julien, ſon prédéceſſeur.

3. S. Pavace. Croira qui voudra l'hiſtoire que rapporte Courvaiſier, du ſerpent prodigieux, engendré par la corruption de l'air: ce monſtre avoit douze à quinze coudées de longueur, & étoit d'une groſſeur proportionnée; non-ſeulement il dévoroit les habitans voiſins de ſon repaire, mais encore il infectoit tout, trois à quatre lieues à la ronde, par le ſouffle & la puanteur de ſon haleine. S. Pavace fit, par ſa prière, entrouvrir la terre, qui engloutit dans ſes abimes cet horrible animal.

S. Pavace mourut le 24 Juillet, & fut inhumé à la gauche de S. Julien.

La première tranſlation du corps de S. Pavace ſe fit en 838, en même-temps que celles de S. Julien & de S. Thuribe. La ſeconde ſe fit de l'Egliſe Cathédrale au Monaſtère de S. Sauveur, bâti par S. Aldric en 840, le jour des Ides de Juillet. Ce Monaſtère ayant été détruit, l'Egliſe & la Paroiſſe ont toujours porté le nom de S. Pavace. Enfin ſon corps fut tranſporté à Château-Renaud, dans le Diocèſe de Sens, où il eſt en grande vénération.

Bondonnet laiſſe un eſpace d'un ſiècle & demi entre S. Pavace & S. Liboire, & y introduit deux Evêques, qui nous ſont inconnus; ſavoir Gondanille & Valerin, dont les Reliques furent tranſportées à Paderbone avec celles de S. Liboire. Pour ſoutenir ſon ſentiment, il cite Wernérus & Gobelinus, Allemands, & pluſieurs autres. Il a eu beſoin de trouver ces nouveaux Evêques pour ſoutenir ſon ſentiment touchant le temps de la Miſſion des premiers Evêques du Mans.

4. S. Liboire. Il étoit François de nation; il fut fait Evêque ſous la dernière année de l'Empire de Conſtantin en 337, & vécut juſqu'à l'Empire de Théodoſe, qui commença à régner en 379.

S. Liboire eſt mort le neuf de Juin; ſon corps fut tranſ-

porté à Paderbone, en Saxe, en 836, 37 ou 38, ſous le Pontificat de S. Aldric. Il ſe fit pluſieurs miracles en cette tranſlation. Depuis ce temps-là les deux Egliſes du Mans & de Paderbone ont entretenu entre elles la confraternité.

Un vieux manuſcrit, dont la foi eſt très-ſuſpecte, raconte que du temps de S. Liboire, un nommé Démétrie, qui avoit porté les armes avec S. Martin, rencontra ce Saint dans une forêt, qui eſt à préſent la forêt de Longaunai; ils entrèrent dans un Temple dédié à Jupiter Olympien, où l'on faiſoit un ſacrifice pour obtenir la guériſon d'une fille poſſédée du démon. Le malin eſprit ne pût ſoutenir la préſence des deux Saints; l'idole fut renrenverſée, & les Païens convertis. S. Martin, pour avoir de l'eau pure pour les baptiſer, frappa une pierre, dont il ſortit à l'inſtant une fontaine, & ce lieu a toujours retenu depuis le nom de la Fontaine S. Martin; on voit encore auprès de cette Fontaine une grande pierre qu'on dit avoir ſervi de couverture au tombeau de S. Démétrie. Voyez *l'article la Fontaine S. Martin.*

5. S. Victur ou Victor. Les Actes des Evêques du Mans rapportent que S. Martin étant venu viſiter S. Liboire, qui étoit à l'extrémité; après la mort de ce dernier il conſacra Evêque un nommé Victur, Sous-Diacre, qu'il avoit trouvé travaillant à la vigne; il donna le voile de Religion à ſa femme, nommée Maure, & il adopta leur fils, nommé Victur, qui étoit déjà grand, & prit ſoin de ſon éducation: que 25 ans après, Victur le père étant mort, S. Martin conſacra le fils Evêque, que celui-ci occupa le Siége du Mans pendant quarante ans, & mourut en 490.

Il ſe trouve de ſi grandes contradictions dans ces actes, qu'on n'y peut faire aucun fond: ce qui a donné lieu à Meſſieurs de Tillemont, de Vert & Chatelain de croire qu'il n'y a eu qu'un Victur Evêque du Mans, & que ç'a été le dernier. Ces Meſſieurs avoient été conſultés par M. de Treſſan, Evêque du Mans, qui faiſoit travailler à la réformation du Bréviaire Manceau. Et effectivement ſuivant ces Actes des Evêques du Mans, il eſt dit que S. Martin conſacra S. Victur ou Victor, Evêque, & 25 ans après S. Victur, ſon fils; il eſt dit outre cela que Saint Victur fils, mourut en 490, que S. Martin inſtruiſit pendant 25 ans Victur, qui étoit déjà grand. Or, Saint Martin eſt mort en 397. S. Victur étoit déjà grand quand S. Martin le prit avec lui; ne lui donnons que ſept ans,

& les ajoutons aux 25 qu'il a été avec Saint Martin, il falloit qu'il eût au moins trente-deux ans quand S. Martin eſt mort en l'année 397. S. Victur eſt mort en 490. Il falloit donc qu'il fut âgé de 125 ans, ce qui eſt abſurde.

S. Victur eſt nommé dans le Concile d'Angers, tenu en 453; il ſouſcrivit à celui de Tours en 461, & à celui de Rennes en 465.

S. Victur fut inhumé dans le cimetière des Chrétiens, auprès de ſes prédéceſſeurs, d'où il fut tranſporté dans la Baſilique qui porte ſon nom, & qui eſt aujourd'hui le Prieuré de S. Victor, dans la Paroiſſe du Pré.

6. S. VICTUR.

7. S. PRINCIPE. Ce fut environ le temps de ſon Epiſcopat que Rignomérus, Roi du Mans, dont il a été parlé ci-devant, fut mis à mort par le Roi Clovis Premier.

Il y a un Catalogue manuſcrit des Evêques du Mans, qui eſt du neuvième ſiècle, dans lequel il n'eſt fait aucune mention de S. Principe, & où l'on met entre S. Victur & S. Innocent un nommé Sévérius, Evêque: Courvaiſier prétend que ce Sévérius ne faiſoit que les fonctions de Corévêque, ce qui étoit aſſez ordinaire dans ce temps-là.

S. Principe aſſiſta & ſouſcrivit au premier Concile d'Orléans en 511, & mourut le 16 de Septembre vers 515.

8. S. INNOCENT, ſiégea au Mans depuis environ 514 juſqu'à 560. De ſon temps, & par ſes ſoins, on établit pluſieurs Monaſtères & Hôpitaux au Mans & dans le Diocèſe, entre autres, les Monaſtères du Pré; de Notre-Dame à Gourdaine, ſous la conduite de Sainte Teneſtine; de S. Georges du Bois, de S. Victur & l'Hôpital du Sépulchre.

Sous le Pontificat de S. Innocent, pluſieurs Saints Anacorettes vinrent s'établir dans le Maine, entre autres, S. Calais, S. Almire, S. Bommer, S. Ulface, S. Boamade, S. Fraimbauld, S. Conſtancien, S. Elnée, S. Erinée, S. Gault, S. Front, S. Léonard, S. Cénéric, &c.

S. Innocent aſſiſta au ſecond Concile d'Orléans en 533, & au quatrième en 541.

S. Innocent mourut le 19 Juin, & ſon corps fut inhumé auprès de ſes prédéceſſeurs.

9. S. DOMNOLE, tint le Siége Epiſcopal du Mans depuis 560 juſqu'à 581. Le Roi Clotaire I, le nomma à l'Evêché:

Digitized by Google

il eſt le premier Evêque du Mans nommé par le Roi.

S. Domnole fut lié d'une amitié particulière avec S. Germain, Evêque de Paris, & ce fut par l'avis de ce dernier qu'il fonda l'Abbaye de S. Vincent dans un des Fauxbourgs de la ville avant l'an 572: ces deux Saints y élurent leur ſépulture.

Dans ce temps-là le Monaſtère du Pré étoit occupé par des Moines, dont S. Domnole augmenta le nombre juſqu'à cinquante.

Ce Saint Evêque bâtit un autre Monaſtère avec un Hôpital, & y établit 24 Moines, ſous la conduite d'un nommé Puduin; c'eſt aujourd'hui un Prieuré & une Paroiſſe dépendans de l'Abbaye d'Evron.

S. Domnole ſouſcrivit au Concile de Tours en 567, & il aſſiſta à la conſécration de l'Egliſe de Nantes, en 568. Il mourut de la jauniſſe, qu'on nommoit *morbus Regius*; ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de Saint Vincent.

Il y a des Reliques de S. Domnole à Chaumi, en Brie; on dit même que ſon chef y eſt; il y a apparence qu'elles y furent tranſportées du temps des guerres des Normands.

On trouve dans les Catalogues qu'un nommé Déſidératus fut Corévêque de S. Domnole.

10. BADÉGISILE, fut fait Evêque du Mans depuis 581 juſqu'à 586 ou 87. Cet Evêque étoit marié quand il fut ſacré; il fut toujours très-cruel, avare & débauché; Magnatrude, ſa femme, qu'il garda toujours, étoit auſſi méchante que lui.

Ce méchant Evêque aſſiſta au ſecond Concile de Mâcon en 585, & mourut d'une fièvre maligne à la fin de 586 ou au commencement de 587.

11. S. BERTRAND, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 587 à 624. Il étoit François, de noble extraction; S. Germain, Evêque de Paris, l'avoit élevé & ordonné Prêtre; il fut nommé à l'Evêché du Mans par le Roi Clotaire II, Gontran, tuteur de ce Roi, & Fredégonde, ſa mère; il étoit alors Archidiacre de Paris.

S. Bertrand fonda & bâtit auprès de la ville du Mans une Abbaye en l'honneur de S. Pierre & de S. Paul, elle porte le nom de la Coulture.

Il fonda auſſi un Monaſtère & Hôpital à Pontlieue, en l'honneur de S. Martin, pour y recevoir les voyageurs; c'eſt aujourd'hui une Paroiſſe de la dépendance de l'Abbaye

Digitized by Google

de la Coulture. Il fonda pareillement un Hôpital pour les Pauvres, où eſt actuellement la Paroiſſe de Ste Croix, qui dépend de l'Abbaye de la Coulture : & un en l'honneur de S. Germain, ſon bienfaiteur ; c'eſt où eſt à préſent l'Egliſe Paroiſſiale de S. Germain, près Beaulieu, qui dépend de l'Abbaye du Pré.

S. Bertrand bâtit une Chapelle auprès de ſa maiſon, où eſt à préſent la Chapelle de S. Michel, joignant l'Egliſe Cathédrale.

Pendant ſon Pontificat, S. Bertrand fut perſécuté par un nommé Bertégiſile, qui le chaſſa deux fois de ſon Evêché, & s'en empara.

Théodoric, Roi d'Auſtraſie, qui obligea le Roi Clotaire II de lui céder le Mans, perſécuta auſſi S. Bertrand, qui demeura toujours attaché à Clotaire, à qui il avoit prêté ſerment de fidélité en l'an 605. Clotaire ayant eu quelque avantage ſur ſon ennemi, ſe rendit maître du Mans, ce qui donna quelque repos à S. Bertrand ; mais Théodoric ayant repris le deſſus, continua de perſécuter notre Saint Evêque. Cette perſécution dura juſqu'en 613, que Théodoric mourut, & laiſſa Clotaire paiſible poſſeſſeur de toute la France, ce qui remit S. Bertrand dans la poſſeſſion de tous ſes biens, honneurs & faveur.

S. Bertrand mourut le dernier jour de Juin ; cependant on ſolenniſe ſa Fête le ſix, qui eſt le jour de ſa tranſlation.

12. S. Hadoind, étoit né d'une illuſtre Famille de France ; quelques-uns cependant ont cru qu'il étoit d'Ecoſſe ; il occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 624 juſqu'à 654.

Du temps de S. Hadoind, un riche Seigneur de la Province, nommé Alain, qui demeuroit avec ſa femme à Dolon ou à Douillet, ayant perdu leur fils unique, qui fut écraſé par ſon cheval, donnèrent à l'Egliſe du Mans tous leurs biens, qui conſiſtoient en douze grands villages ; ſavoir : *Juliacum, Lucdunum, Ruliacum, Ruppiacum, Sabolium, Quibuſſelidas, Vernam & Vericium, Tanidum, Doliacum, Cariacum, Aſinarias, &c.* Ce Seigneur & ſa femme ſe donnèrent eux-mêmes à l'Evêque & au Chapitre, à condition qu'ils les nourriroit le reſte de leurs jours.

S. Longis s'établit dans le Maine, & ſe bâtit, avec la permiſſion de S. Hadoind, un Oratoire & un Monaſtère, en l'honneur de S. Pierre, qui ſubſiſtoit encore dans le neuvième ſiècle ; c'eſt où eſt la Paroiſſe de S. Longis, dans le Sonnois.

Digitized by Google

L'Abbé Agobert bâtit un Monaſtère dans un lieu nommé Aurion, & depuis Evron, en l'honneur de la Ste Vierge, dans lequel S. Hadoind dépoſa du lait de la Ste Vierge, qui avoit été apporté par un Pelerin. S. Hadoind a fait de grands dons à l'Abbaye d'Evron, comme on peut le voir par ſon teſtament, en date du huit des Ides de Février, ſous la cinquième année du règne de Clovis. Cette Pièce porte les caractères d'antiquité.

S. Hadoind aſſiſta au Concile de Rheims en 625, & il envoya l'Abbé Chagnoalde, comme ſon Procureur, pour ſouſcrire à celui de Châlons en Bourgogne, vers l'an 644.

S. Hadoind mourut le 20 d'Août, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Victur.

13. S. Bérar, ſiégea au Mans depuis 653 ou 54, juſqu'à 679. Il étoit originaire partie de France & partie d'Aquitaine, né de parens illuſtres. Ce Saint Evêque fit bâtir un Monaſtère hors les murs de la ville, entre le Midi & l'Occident. Après une révélation, il envoya chercher au Mont-Caſſin les Reliques de Sainte Scolaſtique; ſes députés les lui ayant remiſes, il les dépoſa dans l'Egliſe du Monaſtère qu'il avoit fait bâtir entre les murs de la ville & de la rivière, comme on vient de le dire. Il dota ce Monaſtère & y établit juſqu'au nombre de cent cinquante Religieuſes, qui ſuivoient la Règle de S. Benoît. Ce Monaſtère ſubſiſtoit encore dans le neuvième ſiècle. Duchêne dit dans ſon Hiſtoire de France, que du temps des guerres des Normands, la ville du Mans fut ruinée, & que le Monaſtère de Sainte Scolaſtique, bâti hors les murs de la ville, fut brûlé; que le corps de cette Sainte fut tranſporté dans la ville. Ce fut peut-être dans ce temps-là qu'on bâtit l'Egliſe de S. Pierre, où les Religieuſes du Monaſtère brûlé ſe retirèrent & demeurèrent juſqu'au dixième ſiècle que les Chanoines y furent établis. On dit que S. Flaceau fut le Chapelain de ces Religieuſes: la rue qui conduit de l'Egliſe de S. Pierre, à une des portes de la ville, ſe nomme aujourd'hui la rue de S. Flaceau. Il ne reſte aucun veſtige du Monaſtère de Sainte Scolaſtique; on croit qu'il étoit où eſt à préſent la place de l'Epron, parce que lorſqu'on travailloit à fortifier la ville, du temps des guerres civiles, on trouva en ce lieu une voûte ſouterraine & les ruines d'une chapelle.

Il paroît par le teſtament de S. Bérar, qu'il bâtit un autre Monaſtère dans un lieu nommé *Calaunum* ou *Calaon*,

qu'il dédia à la Sainte Vierge & à S. Pierre. On ne ſait où étoit ce Monaſtère.

Une femme riche, nommée Lope, bâtit, avec le ſecours de S. Bérar, un Monaſtère dans un lieu qui lui appartenoit, nommé Tuffé; S. Bérar établit dans ce Monaſtère des Religieuſes de l'Ordre de S. Benoît, qui commençoit à paroître dans le Maine; l'Evêque augmenta ſa dotation, à condition qu'on y recevroit les voyageurs étrangers. On bâtit auprès de ce Monaſtère un hoſpice pour loger les Prêtres ou Religieux qui ſeroient chargés de ſa direction. Dans la ſuite ce Monaſtère fut occupé par des Réligieux Bénédictins; il vient d'être ſupprimé, & le revenu réuni à l'Abbaye de S. Vincent du Mans.

S. Bérar mourut le 17 Octobre, dans un lieu nommé Banneth, dans le Bordelois. Son corps fut apporté au Mans & inhumé dans le Monaſtère ou Hôpital de Saint Martin de Pontlieue, qu'il avoit réparé de nouveau.

14. AIGILBERT, fut Evêque du Mans depuis environ 679 ou 80 juſqu'à 707.

Depuis le temps de cet Evêque, & même de ſon prédéceſſeur juſqu'à celui de l'Evêque Joſeph, on ne peut preſque ajouter aucune foi aux Catalogues, ſe trouvant quarante années d'excédentes dans leur ſupputation, ni aux Actes, étant remplis de contradictions évidentes.

Les Actes des Evêques du Mans portent qu'Aigilbert avoit un grand crédit auprès du Roi Théodoric, & qu'il obtint de ce Prince, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, la permiſſion de battre monnoie dans la ville du Mans; d'un côté de cette monnoie étoit l'Image de S. Gervais, & de l'autre celle du Prince. Ce prétendu privilége porte tous les caractères de fauſſeté; premièrement on n'a jamais entendu parler d'un pareil droit ſous la première race de nos Rois; ſecondement, aucun Auteur ne dit avoir vu de cette monnoie, troiſièmement, la Chartre qui contient ce privilége eſt ſcellée de l'anneau de Théodoric, coutume entièrement inconnue & inuſitée ſous la race des Mérovingiens.

Aigilbert fit reſtituer à l'Egliſe le Monaſtère de Saint Georges du-Bois, que quelques Seigneurs avoient uſurpé; il releva les bâtimens, & y rétablit juſqu'au nombre de ſoixante Moines Bénédictins.

Notre Evêque fit bâtir & fonda un Monaſtère en l'honneur de S. Aubin & de la Sainte Vierge, joignant les murs de la ville, & y établit des Religieuſes, ſous la con-

Digitized by Google

duite d'Abidelgame, ſa ſœur, qu'il avoit fait venir du Monaſtère de Tuffé. Il ne reſte aucun veſtige de ce Monaſtère de S. Aubin.

Les Annales Bénédictines, à l'année 685, *page* 578, rapportent qu'un Saint Moine, né dans la Province de Touraine, nommé Richmirus, que nous diſons S. Rimer, vint s'établir dans le Maine, & y bâtit, avec le conſentement de l'Evêque Aigilbert, un Monaſtère ſur la rivière du Loir, dans un lieu nommé *Turris Dominica*, peut-être Courdemanche; ce Monaſtère ſe trouva bientôt peuplé juſqu'au nombre de quarante Moines.

Il y avoit alors un autre petit Monaſtère de Filles au-delà de la rivière de Sarte, dépendant du Monaſtère de Sainte Marie.

S. Civiard, Abbé de S. Calais, vivoit du temps d'Aigilbert.

Aigilbert mourut ſaintement, comme il avoit vécu.

15. BÉRAR II, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 707 juſqu'à 710. Il n'eſt fait aucune mention de ce Bérar II dans les Catalogues imprimés des Evêques du Mans. Dom Denis Briant, ſavant Bénédictin, dans ſon *MS.* intitulé *Cenomania*, eſt le premier qui l'a mis au nombre des Evêques du Mans. Il ſe fonde 1°. ſur les Actes de la vie de l'Evêque Herlemond, *page* 213, qui portent, *D. Herlemundus ſucceſſor Domni Berarii.* 2°. Le Catalogue *MS.* des Evêques du Mans, qui eſt du temps de S. Aldric, fait mention du premier Bérard; & après avoir parlé de Aigilbert, il dit: *D. Berarius Epiſcopus ſedit annis tribut & dimidio.* 3°. On trouve dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e vol. *page* 213, le teſtament d'un Bérar, Evêque du Mans, fait ſous la ſeizième année du règne de Childébert, c'eſt-à-dire en l'année 710, il eſt fait mention dans ce teſtament de Herlemond, qui étoit déjà Evêque: d'où l'on peut inférer que ce Bérar avoit cédé ſon Evêché à Herlemond, après une poſſeſſion de trois ans & demi. On ne peut pas croire que ce Bérar ſoit le même que le premier qui fut Evêque vers l'an 653, qui eut un ſucceſſeur en 670 ou environ, & qui reparoîtroit en 710.

16. HERLEMOND, ſiégea au Mans depuis 710 juſqu'à 730. Il étoit François de nation, d'une noble Famille; pluſieurs le mettent au nombre de ceux que la voix du peuple à canoniſés après leur mort. Il n'eſt plus queſtion

Digitized by Google

de lui après l'an 722; ainſi il n'eſt pas probable qu'il ait été au-delà de 725.

Herlemond bâtit un petit Monaſtère auprès des murs de la ville; il le dédia à S. Ouen, & y mit douze Moines, ſous la conduite d'un Abbé, nommé Seufredus, qu'il chargea d'exercer l'hoſpitalité & de recevoir les pauvres. Il dota ce Monaſtère des biens de ſon Evêché. C'eſt à préſent une Paroiſſe occupée par les Prêtres de l'Oratoire. Ce même Evêque rebâtit un petit Monaſtère, nommé *Alidus & Tillidus*, & y établit des Moines ſous la conduite d'un Abbé, nommé Quirinus.

Herlemond ſe choiſit pour Coadjuteur un nommé Chirmirus, qui étoit Abbé de S. Vincent.

Herlemond mourut le 24 Octobre, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Vincent Le Pontifical dit que ce fut dans l'Egliſe Cathédrale.

17. GAUZIOLÈNE, fut Evêque du Mans depuis environ 725 juſqu'à 770. Après la mort de Herlemond le ſiége du Mans vacqua pendant quelque temps, à cauſe des factions qui partageoient la Province. Un puiſſant Seigneur, nommé Rothgarius, avec ſon fils, nommé Karivius ou Herivius, Herveus, avoient uſurpé les biens de l'Evêché & les Monaſtères qui en dépendoient; le peuple ſe mutina, & demanda qu'on lui donnât un Evêque; les uſurpateurs lui donnèrent Gauziolenus, fils de Rothgarius, & frère de Hervéus, qui ne valoit pas mieux qu'eux, comme ils n'appelèrent ni le Clergé ni le peuple à cette nomination, l'Archevêque de Tours, qui étoit Métropolitain, ne voulut point ſe prêter à cette injuſtice, c'eſt pourquoi ils envoyèrent Gauziolenus, chargé de préſens, à l'Archevêque de Rouen, qui le conſacra Evêque.

18. HERLEMOND II, fut Evêque du Mans pendant neuf ans, du vivant de Gauziolène.

Pepin, qui gouvernoit la France pendant la captivité de Childéric III, ayant appris que Rothgarius avoit, ſans ſon conſentement, & contre toutes les règles canoniques, fait conſacrer ſon fils Gauziolène, Evêque du Mans, fit conſacrer un autre Prêtre, de Famille noble & de bonnes mœurs, nommé Herlemond, dans l'Egliſe Métropolitaine de Tours, & l'envoya au Mans bien accompagné, afin que ſi les tyrans s'oppoſoient à ſon inſtallation, on les forçât d'y conſentir. Gauzioléne voyant qu'il ne pouvoit réſiſter à la Puiſſance Royale, ſe retira pour un temps;

Digitized by Google

il feignit même de rechercher l'amitié de Herlemond; & un jour l'ayant invité à un feſtin il lui fit arracher les yeux à la fin du repas. Herlemond quitta le Mans, & ſe retira dans un Monaſtère nommé *Ducas Gemellis*, c'eſt à préſent S. Evroul, dans le Diocèſe de Liſieux, & y vécut pendant long-temps très-ſaintement.

Pepin ayant appris le traitement que Gauzioléne avoit fait à Herlemond, lui fit ſubir la même peine, & lui donna pour Corévêque un nommé Seufredus, enſuite Deſideratus, & enfin Bertholdus; après la mort duquel, Charlemagne aſſembla les Légats Apoſtoliques, pluſieurs Prélats de ſon Royaume & d'autres perſonnes Eccléſiaſtiques. Il fut ordonné dans cette Aſſemblée que les Corévêques ne pourroient déſormais dreſſer les Autels, dédier les Egliſes, bénir les Saintes-Huiles ni voiler les Vierges, qu'auparavant ils n'euſſent été ſacrés par trois Evêques. Gauzioléne choiſit pour ſon Coadjuteur un Saint Religieux du Monaſtère d'Evron, nommé Mérole, & le fit conſacrer par trois Evêques.

Gauzioléne mourut dans la Paroiſſe de Sillé, ſon corps fut apporté au Mans & inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de la Coulture.

Quand Gauzioléne fut fait Evêque du Mans, il y avoit dans la Province trente-ſix Monaſtères bien peuplés, & quand il mourut ils étoient preſque tous déſerts; ce méchant Evêque avoit donné & leurs maiſons & leurs domaines aux Séculiers & à ſes Domeſtiques.

19. Hodingue, fut Evêque du Mans depuis 770 juſqu'à 772. Cet Evêque, que Charlemagne avoit fait ſacrer, trouva ſon Egliſe toute déſolée; il demanda à ce Prince de s'employer pour lui faire reſtituer ce qui avoit été uſurpé du temps de ſon prédéceſſeur, ou de lui permettre d'abdiquer; Charlemagne donna l'Evêché de Beauvais à Hodingue, qui y mourut long-temps après. On dit qu'il emporta avec lui pluſieurs chartres, titres & confirmations royales de priviléges qui appartenoient à l'Egliſe du Mans, qu'on n'a pû recouvrer depuis.

20. Mérole, poſſéda l'Evêché du Mans depuis 772 juſqu'à 784; il eſt le même qui avoit été ſacré Coadjuteur de l'Evêque Gauzioléne, comme on l'a dit ci-devant. Sous ſon Epiſcopat, le Roi Charlemagne ordonna que tous ceux qui poſſédoient des biens de l'Egliſe & qui les tenoient de ſa liberalité, en payeroient pendant leur vie un certain

certain cens à l'Egliſe à qui il avoient appartenu ; & que lorſqu'ils viendroient à mourir, ces biens retourneroient, ſans aucune contradiction, à l'Evêque & au Clergé. Cette Ordondance fut ſcellée de ſon anneau & ſignée de ſa main.

21. JOSEPH, poſſéda l'Evêché du Mans depuis 784 juſqu'à 793 ; il étoit Archidiacre de l'Egliſe du Mans quand il fut nommé Evêque. Les Actes diſent qu'il fut élu par le Clergé & le peuple ; ſi cela eſt vrai, il eſt le ſeul de ces temps-là qui ait été fait Evêque par élection.

Joſeph ayant eu quelque démêlé avec ſon Clergé, celui-ci l'accuſa de quelque crime devant Charlemagne, & n'ayant pu prouver ce qu'il avançoit, l'Evêque fut renvoyé abſous ; pour ſe venger des accuſateurs, il en fit fouetter quelques-uns, crever les yeux aux autres, & même eunuquer. Cette indigne action ayant été rapportée à Charlemagne, il le fit amener devant lui, & la lui reprocha avec aigreur ; l'Evêque nia tout, & fit tant par ſes brigues que l'affaire traîna en longueur ; mais étant ſur le point d'être jugée, il s'echappa de priſon déguiſé en chaſſeur, l'épée au côté & un oiſeau ſur le poing ; il fut auſſi-tôt repris & préſenté au Roi en cet équipage. Les Evêques qui le jugèrent le dégradèrent & le remirent à Joſeph, Archevêque de Tours, ſon parent, qui le renferma dans une cellule à Candé, pour y faire pénitence. Il y mourut & y fut inhumé.

22. FRANCON I, ſiégea au Mans depuis 793 juſqu'à 816. On trouve dans les analectes de Dom Mabillon la copie d'une charte de Charlemagne, qui regarde les biens de l'Egliſe du Mans, & qui confirme ſes priviléges. Voici la date de cette charte : *Datum in menſe Decembris 16 Kal. Januarii An. Regni noſtri 29. Actum Grani aquis, palatio noſtro in Dei nomine feliciter, Amen.*

Les mêmes actes marquent que le Roi donna l'Abbaye de S. Calais à Francon, après la mort de l'Abbé Ebroin. Dom Denis prétend que ce fut une pure libéralité du Roi, & non une reſtitution faite à l'Evêché, comme Francon le prétendoit.

L'Evêque Francon répara l'Egliſe Cathédrale, la fit recouvrir & y employa beaucoup de plomb. Il y inſtitua des Chanoines, & y fit faire un réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leurs repas ; il leur donna auſſi trois villages de la dépendance de ſon Evêché ; ſavoir,

Aſinarias, *Speltarias* & *Mantulum*. Cette donation fut confirmée par l'Empereur Louis le Débonnaire.

Francon mourut le 30 Janvier, & fut inhumé dans l'Égliſe de l'Abbaye de S. Vincent. Il étoit âgé de cent ans.

23. FRANCON II, ſuccéda à Francon I, ſon oncle, en 816, & fut Evêque juſqu'en 832. Il fut élevé à la Cour de l'Empereur Louis le Débonnaire.

Francon conſacra une nouvelle Egliſe de l'Abbaye de S. Calais, bâtie par l'Abbé Albain, & y dépoſa le corps de S. Calais.

Francon mourut le 8 des ides d'Octobre.

24. S. ALDRIC, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 832 juſqu'à 857. Il fut conduit dès l'âge de douze ans à la Cour de Charlemagne & de Louis, ſon fils; il gagna bientôt l'amitié de ces deux Princes.

S. Aldric fut conſacré Evêque du Mans par Landram, dans l'Egliſe de Tours, le 11 des calendes de Janvier 832. Dès le commencement de ſon Pontificat il fit faire dans la ville du Mans deux fontaines, qu'on dit être, celle près de l'Egliſe Cathédrale & celle du marché de S. Pierre; avant ce temps-là on ne ſe ſervoit dans la ville que d'eau de la rivière; il commença dans le même-temps à bâtir des maiſons & un cloître pour loger ſes Chanoines près l'Egliſe Cathédrale; notre Saint Evêque bâtit un Monaſtère, *in condita Corminſe*, peut-être à Cormes, & un, *in condita Auciacince*, peut-être le Gué de Laune, dans le Doyenné d'Oyſé; il en bâtit auſſi un, plus conſidérable que ceux dont on vient de parler, à une lieue de la ville, dans un lieu nommé *Broilus*, ſur la rivière de Sarte; c'eſt où eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Pavace.

S. Aldric réédifia de nouveau le Monaſtère de Sainte Marie, ſitué entre la rivière & les murs de la ville, qui étoit négligé & preſque entièrement détruit; il en conſacra l'Egliſe en l'honneur du Sauveur, de la Ste Vierge, de S. Etienne & des SS. Gervais & Prothais; il y établit des Religieuſes Bénédictines qu'il fit venir du Monaſtère d'Entrammes; c'eſt où eſt l'Egliſe Paroiſſiale de Gourdaine.

Notre Saint réédifia auſſi le Monaſtère de S. Vincent, & fonda deux Hôpitaux, l'un proche le pont de Sainte Marie, dit aujourd'hui Pont Yſouard, pour recevoir les Evêques, les Comtes & les Abbés. Il y a dans cet endroit

Digitized by Google

une fontaine qui ſe nomme l'Hôpitau; l'autre proche l'Egliſe Cathédrale, pour recevoir les pauvres infirmes, qui y recevroient la vie temporelle & ſpirituelle: c'eſt peut-être où eſt à préſent la Chapelle des Ardens.

Le 25 Juillet de l'année 838, S. Aldric fit tranſporter dans l'Egliſe Cathédrale les corps de S. Julien, de Saint Thuribe, de S. Pavace & de S. Romain, qui étoient dans l'Egliſe de S. Julien-du-Pré, de Sainte Freneſme & de Sainte Ade ou Adrechilde, & une partie de celui de Saint Liboire, dont la plus grande partie avoit été tranſportée à Paderbone deux ans auparavant, & enfin le corps ou une partie du corps de S. Hadvind. Depuis cette tranſlation, le Diocèſe du Mans a toujours honoré ſon premier Evêque comme Patron. S. Aldric dédia l'Egliſe Cathédrale à l'honneur de S. Julien, le 15 Août.

S. Aldric fit fondre douze cloches d'un excellent métal, & les plaça dans les clochers de ſon Egliſe, pour convoquer les fidèles au Service Divin.

Après la mort de l'Empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques Seigneurs commirent des brigandages affreux dans la Province; ils ravagèrent entièrement l'Egliſe, les maiſons & tous les biens de l'Evêque, qu'ils chaſsèrent. L'Empereur ayant diſſipé ces factieux, rétablit S. Aldric dans la jouiſſance de ſon Evêché. Pendant ces troubles S. Aldric fit tranſporter de la Paroiſſe d'Oyſé au Mans le corps de S. Hilaire, Prêtre, & le dépoſa dans un Oratoire bâti exprès, où eſt la Paroiſſe de S. Hilaire. Quelques-uns prétendent que ce S. Hilaire, Prêtre, étoit neveu de S. Hilaire, Evêque de Poitiers.

S. Aldric aſſiſta au Concile d'Aix-la-Chapelle en 836, à celui de Paris en 846, & à un autre de Paris, que quelques-uns nomment le quatrième de Tours.

En 840, S. Aldric aſſembla dans la Ville du Mans un Synode de tous les Eccléſiaſtiques de la Province, où l'on régla ce qu'un chacun devoit faire de ſervice pour ſes confrères, tant vivant que trépaſſés, & pour l'Evêque & ſon troupeau.

En 843, l'Empereur Charles-le-Chauve tint une aſſemblée d'Evêques & des principaux Seigneurs de ſon parti, dans un lieu nommé *Villa Colonia*, pour établir la paix & la bonne intelligence dans la Province & dans tout le Royaume; pour conſerver l'honneur dû aux Egliſes, affermir l'autorité Royale & régler la manière d'exercer la juſtice. Les déciſions de cette aſſemblée ſont contenues

en six Chapitres. On a cru, après le Père Sirmond, que le *Villa Colonia*, où s'est tenue cette assemblée, étoit le Bourg de Coulaine, à un quart de lieue du Mans; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit dans ce lieu, où il n'y avoit alors ni Eglise ni Bourg, ni Maison Episcopale, & qui étoit seulement un Village habité par des Pâtres qui avoient soin des troupeaux qu'on y nourrissoit. Il paroît plus probable que cette assemblée se tint dans un endroit nommé *Col nia*, au-delà de la rivière du Loir, où il y avoit une Maison Episcopale que l'Evêque Sigéfroi donna au Comte d'Anjou. C'est aujourd'hui la Baronnie de Coulaines.

Le Pape Grégoire IV estimoit si fort notre Evêque, qu'il lui envoya les Ornemens Pontificaux dont il s'étoit servi le jour de Pâque, avec le bâton pastoral, & l'invita par une lettre à le venir trouver à Rome.

S. Aldric rédigea en un volume les Décrets des Saints Pères, les Canons des Conciles Synodaux & Nationnaux, des Empereurs & des Rois touchant la discipline Ecclésiastique.

S. Aldric institua par son testament l'Eglise Cathédrale sa principale héritière; il mourut le 7 Janvier 857, son corps est inhumé dans l'Eglise du Monastère de S. Vincent.

Ce fut du temps de S. Aldric que l'usage des orgues commença dans les Eglises du Royaume, & l'on tient que notre Evêque fut un des premiers qui en établit dans sa Cathédrale.

25. ROBERT, tint le Siége Episcopal du Mans depuis 857 jusqu'à 883. Il souffrit pendant son Pontificat de grandes persécutions de la part des Normands.

Robert eut un grand différend avec Ingilgar, Abbé de S. Calais, & les Moines de ce Monastere; l'affaire fut portée devant le Pape Nicolas I, qui favorisa d'abord l'Evêque, comme on peut voir dans le huitième tome des Conciles du P. Labbe. L'Abbé porta l'affaire devant les Evêques & devant le Roi Charles-le-Chauve; ils maintinrent l'Abbé & les Religieux dans les priviléges & libertés qui leur avoient été accordés par les Rois de France. Le Roi envoya Eudes, Evêque de Beauvais, vers le Pape, pour lui donner avis de ce qui s'étoit passé. Le Pape adressa une lettre à tous les Evêques & les Princes de France, par laquelle il confirme les priviléges & la liberté du Monastere de S. Calais, contre les prétentions des Evêques.

Digitized by

Il eſt rapporté dans les analectes de D. Mabillon, que l'Evêque Robert releva avec ſoin l'Egliſe Cathédrale que les Payens avoient brûlée; & que, de l'avis du Pape, il la conſacra de nouveau.

L'Evêque Robert eut une querelle avec Hérard, Archevêque de Tours, qui mourut en 871. Cet Archevêque lui fit des reproches de ce qu'il donnoit trop dans le luxe & dans la dépenſe, *Turpe eſt*, lui dit-il, *calamiſtratum & fragrantem Epiſcopum hic adeſſe, cum melius eſſet illi incenſum altaris & bona vita odorem ſpirare.* Ces reproches aigrirent l'eſprit de Robert; & un jour que Hérard vint au Mans pour viſiter l'Egliſe Cathédrale, Robert lui en refuſa l'entrée, auſſi bien que de ſa Maiſon Epiſcopale; Hérard porta ſes plaintes au Pape & au Roi; mais ce fut ſans ſuccès, parce que le Pape mourut, & le Roi étoit accablé d'affaires.

Robert ſubſtitua des Chanoines aux Moines du Monaſtère de S. Vincent; ſur quoi le Roi Charles donna des Lettres-Patentes à Robert en 873. Dans la même année Robert tomba dangereuſement malade; il écrivit une lettre en forme de confeſſion aux Evêques qui accompagnoient le Roi Charles-le-Chauve au ſiége de la ville d'Angers, occupée par les Normands, pour leur demander l'abſolution de ſes crimes, qu'ils lui envoyèrent.

Robert aſſiſta en 866 à la conſécration d'Electran, Evêque de Rennes; il ſouſcrivit la même année au troiſième Concile de Soiſſons.

Robert mourut le 12 des calendes de Juin, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Vincent.

26. LAMBERT, ſiégea au Mans depuis 883 juſqu'à 890. Les Manuſcrits ne font aucune mention de ſes actions.

27. GONTIER, fut Evêque du Mans depuis 890 juſqu'à 913.

28. Hubert occupa le ſiége du Mans depuis 913 juſqu'à 951. Il donna au Chapitre de ſon Egliſe des vignes qu'il avoit plantées proche la ville, dans un lieu nommé Mont-Saint-Jean-Baptiſte, pour l'engager à prier Dieu pour lui.

29. MAINARD, tint le Siége Epiſcopal du Mans depuis 951 juſqu'à 970; il fut élu par les ſuffrages du Clergé, du peuple & du conſentement du Roi. Il avoit d'abord été marié, & avoit eu pluſieurs enfans; il étoit frère d'un

Lieutenant du Comte du Maine. Il fit de grands dons à ſon Egliſe; ce qui paroît par un Cartulaire de cette Egliſe, *fol.* 44, entre autres les Paroiſſes de Courgenard, S. Jean-des-Echelles, avec Courtangis, la Dorée, Tacé, Avéſé, Sept-Forges, &c.

Mainard fit une nouvelle dédicace de l'Egliſe Cathédrale le jour de la Fête de S. Silveſtre. Il fit refaire une table d'argent qui étoit devant l'autel des SS. Martyrs Gervais & Prothais; & il donna une châſſe de même matière, pour renfermer les reliques de S. Julien.

Mainard s'occupa à rétablir les Egliſes ruinées par les Normands, & ſur-tout celle du Monaſtère de S. Vincent, où il mit douze Chanoines en la place des Moines qui y étoient.

30. SIGÉFROI, occupa l'Evêché du Mans depuis 971 juſqu'à 994. Il étoit oncle de Yves I, Comte de Belléme & d'Alençon; il donna à Geoffroi, Comte d'Anjou, les Maiſons Epiſcopales de *Colonias*, Coulaines, près le Mans, ou plus vraiſemblablement Quelaines, près Laval, & de Diſſai ou Diſſé, près le Lude, afin que, par ſa faveur, le Roi lui donnât l'Evêché du Mans.

Sigéfroi eut de grand différends avec Hugues, Comte du Maine, ce qui fit que cet Evêque ſe retira auprès de Burcard, Comte de Vendôme, a qui il donna pluſieurs terres dépendantes de ſon Evêché, & le droit ſur ſoixante-quatre autres; ce droit ſe nommoit en latin *Relevaſio*. Burcard leva des troupes & marcha contre le Comte du Maine; mais ayant été battu à différentes fois, il fit ſa paix, & Sigéfroi revint au Mans, ou, quoique déjà vieux, il ſe maria avec Hildeburge, dont il eut pluſieurs enfans, tant garçons que filles, qui moururent tous, un ſeul excepté, nommé Albric, que ſon père enrichit des biens de l'Evêché & du patrimoine de l'Egliſe. Il lui donna entr'autres la Seigneurie de la Chapelle S. Aubin, & un village nommé *Mentula*, ſitué près la rivière de Sarte, avec les Terres de Sarcé & de Coulongé, qu'il retira des douze Chanoines qui étoient dans le Monaſtère de Saint Vincent, pour la ſomme de dix-huit livres.

Ce méchant Evêque avoit tellement diſſipé les biens de ſon Egliſe, qu'il n'y reſtoit qu'un ſeul Prêtre pour faire le Service Divin. Enfin voyant ſa fin approcher, il prit l'habit de Moine dans le Monaſtère de la Coulture, où il mourut revêtu d'un froc, & fut inhumé dans l'Egliſe. Il portoit en ſes armes échiqueté d'or & d'azur au franc

quartier d'hermines, qui étoient celles de la Maiſon de Bellême.

31. AVESGAUD, ſiégea au Mans depuis 994 juſqu'à 1036. Il étoit fils d'Yves I, Comte de Bellême & d'Alençon, & de Godéhilde, & neveu de l'Evêque Sigéfroi; il avoit un frère nommé Yves, avec lequel il donna au Monaſtère de S. Vincent une Terre nommée le Breil, & un bois qui en dépendoit dans la Paroiſſe de Coulaines.

Aveſgaud ſouſcrivit à la fondation du Monaſtère de Lonlai. Voyez *Lonlai*. Il ſouſcrivit auſſi à celle du Prieuré de Solême, du Monaſtère de Tuffé, faite par Hugues Doubleau en 1015, & à celle d'une Abbaye de Filles à Beaumont en 1007. Il rebâtit la chapelle des Ardens, & y établit un Hôpital; il en donna l'adminiſtration à des Prêtres, qui portoient ſur le côté gauche de leur robe la figure d'un pied de biche; il rétablit le Monaſtère de Saint Vincent, dont Sigéfroi, ſon prédéceſſeur avoit diſſipé les biens & chaſſé les Chanoines; il commença par l'Egliſe, qu'il dedia en l'année 1000 de J. C. il bâtit de pierre les Maiſons Epiſcopales & l'Hôpital, qui auparavant n'étoient bâties que de bois; il donna auſſi pluſieurs ornemens à ſon Egliſe; mais on le blâme d'avoir donné les Egliſes *de Provigniaco*, peut-être Parigné, & de *Loïaco*, peut-être Loué, à ſes deux ſœurs, Hildeburge & Godéhilde.

On reproche à l'Evêque Aveſgaud d'avoir eu trop de paſſion pour la chaſſe; un jour qu'il pourſuivoit un cerf il tomba de cheval & s'écraſa le nez, ce qui lui cauſa un ulcère qu'il porta le reſte de ſes jours.

Aveſgaud fut perſécuté pendant tout le temps de ſon Pontificat par Herbert, ſurnommé Eveille-Chien, Comte du Maine; quelquefois ils faiſoient la paix, mais elle étoit de peu de durée. L'Evêque excommunia le Comte, & mit ſon Diocèſe en interdit; le Comte de ſon côté dévaſta les maiſons de l'Evêque, & pilla ſes greniers & ſes celliers. L'Evêque au déſeſpoir de tous ces mauvais traitemens, prit le parti d'abandonner ſon Diocèſe & de paſſer dans la Terre-Sainte, pour demander, diſoit-il, vengeance à Dieu des outrages que le Comte lui faiſoit; en s'en revenant il tomba malade à Verdun, où il mourut le ſix des calendes de Novembre, & fut inhumé par Lambert Evêque de cette ville, dans l'Egliſe de N. D., à laquelle il fit pluſieurs legs.

L'Evêque Aveſgaud céda, du conſentement de ſes Archidiacres, aux Religieux de la Coulture le droit d'autel

qu'il avoit ſur huit Egliſes; ſavoir, de Volnai, Nuilli, S. Rigomer du Plain, S. Remi de Vilenne, S. Denis du Tertre, S. Benoît ſur Sarte, &c. à condition qu'ils iroient tous les ans proceſſionnellement à l'Egliſe Cathédrale le cinq des calendes de Février, qui eſt le jour de la Fête de S. Julien, pour y chanter une des Vigiles & y célébrer la Meſſe ſolennellement; & que les principaux d'entre eux aſſiſteroient à la Grand'Meſſe le 13 des calendes de Juillet, jour de la Fête des SS. Gervais & Prothais. Cette conceſſion eſt datée du 13 des calendes de Juillet, la vingt-deuxième lune du règne de Robert. Ce droit d'autel eſt un revenu que l'Evêque prenoit ſur les Cures lorſqu'elles venoient à vacquer. Ce droit a été condamné dans le Concile de Clermont.

32. GERVAIS, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1036 juſqu'à 1055. Il étoit fils de Hamon, Seigneur du Château-du-Loir, & de Hildeburge, fille de Yves I, Comte de Bellême & d'Alençon, neveu d'Aveſgaud, petit-neveu de Sigefroi, & couſin germain d'Arnoul, Archevêque de Tours; il fut conſacré le 19 Décembre 1036. Herbert Baccon, qui s'étoit emparé du Comté du Maine pendant la minorité de Hugues, ſon petit-neveu, s'oppoſa pendant deux ans à l'Election de Gervais, & pilla le tréſor de l'Egliſe Cathédrale; il conſentit enfin qu'il prît poſſeſſion de ſon Egliſe.

Mais Herbert recommença bientôt à lui faire la guerre. L'Evêque machina avec les habitans du Mans & les plus puiſſans de la Province, de chaſſer Herbert Baccon, & de reconnoître pour Comte Hugues, légitime héritier de Herbert Eveille-Chien, leur dernier Comte, ce qui fut exécuté. Geoffroi, Comte d'Anjou, qui avoit formé le deſſein de s'emparer du Comté du Maine, fut piqué contre l'Evêque Gervais de ce qu'il avoit fait pour le Comte Hugues; & pour s'en venger, il brûla le Château du Loir, qui appartenoit à l'Evêque; puis, ſous prétexte de réconcilation, il l'attira à un pour-parler, où il ſe ſaiſit de lui, & le retint priſonnier pendant ſept ans, eſpérant que, pour racheter ſa liberté, il lui remettroit ſon Château du Loir, dont il ne pouvoit ſe rendre maître par les armes.

Pendant que l'Evêque étoit priſonnier, le Comte Hugues mourut, environ l'an 1051; les habitans du Mans firent ſortir ſa veuve, avec ſes enfans, par une porte de la ville, & introduiſirent Geoffroi, Comte d'Anjou, par une

Digitized by Google

autre; il jouit du Comté du Maine pendant dix ans. L'Evêque Gervais craignant pour ſa vie, ſe determina à abandonner le Château-du-Loir au Comte Geoffroi, pour recouvrer ſa liberté, qu'il ne reçut qu'après avoir fait ſerment qu'il n'entreroit point dans la ville du Mans pendant la vie du Comte Geoffroi: c'eſt pourquoi il ſe retira vers Guillaume, Duc de Normandie, qui le reçut bien, & lui fit de grand préſens en or, en argent, & en places fortes.

Gui, Archevêque de Rheims, étant mort en 1055, le Roi Henri I, nomma notre Gervais pour lui ſuccéder.

L'Evêque Gervais rétablit les Moines dans le Monaſtère de S. Vincent, & retira des mains de ceux qui les avoient uſurpés les biens qu'ils avoient poſſédés & les leur rendit, entre autres Sarcé & Coulongé; il leur accorda auſſi, du conſentement de ſes Chanoines, une prébende dans l'Egliſe Cathédrale, à condition que les Evêques ſes ſucceſſeurs & les Chanoines pourroient élire leur ſépulture dans leur Monaſtère.

L'Evêque Gervais fit pluſieurs dons à l'Egliſe du Mans. Il mourut à Rheims en 1067.

33. VULGRIN, fut Evêque du Mans depuis 1055 juſqu'à 1064. Il étoit né à Vendôme; il prit d'abord le parti des armes, enſuite il ſe fit Moine dans le Monaſtère de Marmoutier; Geoffroi-Martel, Comte d'Anjou, le fit venir à S. Serge d'Angers; il en fut élu Abbé, & le rétablit. Le même Geoffroi-Martel, qui connoiſſoit la capacité & les talens de l'Abbé Vulgrin, fit enſorte qu'il fût élu Evêque du Mans par le Clergé & le peuple. Il jeta les premiers fondemens d'un nouvel édifice de ſon Egliſe, parce que l'ancien menaçoit ruine. Il mourut le cinq des Ides de Mai.

34. ARNAULD, ſiégea au Mans depuis 1067 juſqu'à 1081. Il avoit pris naiſſance dans le territoire d'Avranche; il étoit fils d'un Prêtre, & neveu d'un ſavant Maître d'Ecole, à la charge duquel il ſuccéda.

Après la mort de l'Evêque Vulgrin, les Manceaux n'osèrent s'élire un Evêque ſans avoir conſulté Guillaume, Duc de Normandie, qui étoit pour lors en Angleterre; ce qui fit que l'Evêché demeura vacquant pendant deux ans quatre mois, au bout deſquels le Clergé & le peuple élurent Arnaud. Quelques envieux s'opposèrent à ſon élection, lui reprochant qu'il étoit fils de Prêtre. Mais le Pape Alexandre II ayant été conſulté ſur ce ſujet, donna

Digitized by Google

une réponſe favorable à Arnauld, & manda que la génération charnelle ne pouvoit empêcher qu'un homme, qui étoit ſpirituellement régénéré en Jeſus-Chriſt, fût ordonné Prêtre, ſi on n'en pouvoit trouver de meilleur que lui dans cette Egliſe.

Quelque temps après l'élection d'Arnauld, ce que Vulgrin avoit commencé de bâtir à l'Egliſe Cathédrale, n'ayant pas de fondemens aſſez ſolides, s'écroula une nuit; l'Evêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés, en jeta de plus ſolides, & mit avant que de mourir le toit au chanceau, & poſa les fondemens des croiſées & des tours.

Pendant que Guillaume, Duc de Normandie, qui s'étoit emparé du Comté du Maine, étoit occupé à la conquête du Royaume d'Angleterre, les Manceaux ſe révoltèrent contre lui, & firent venir d'Italie Azon, Marquis de Ligurie, avec Herſende, ſa femme, & Hugues, leur fils; ils les reconnurent pour leurs légitimes Seigneurs, & leur livrèrent la ville du Mans.

L'Evêque Arnauld, qui étoit attaché au parti de Guillaume, paſſa en Angleterre pour lui donner avis de la révolte des Manceaux; pendant ce voyage les révoltés pillèrent ſa maiſon de Coulaines, ſes châteaux d'Yvré, de Touvoye, de Ceaulcé & de l'Archamp. L'Evêque en ayant été averti, repaſſa la mer en diligence, chargé de préſens que Guillaume lui avoit faits; mais les habitans de la ville du Mans lui fermèrent les portes, & il fut contraint de ſe retirer dans l'Abbaye de S. Vincent, où il demeura quelque temps.

Comme toute la Province étoit en combuſtion, l'Evêque Arnauld paſſa à Rome, où, après avoir ſéjourné quelque temps, il ſe mit en route pour revenir dans ſon Diocèſe, & paſſant ſur les Terres d'Azon de Ligurie, qui avoit quité le Mans, ce Seigneur le fit arrêter, & le retint priſonnier avec tous ceux de ſa ſuite pendant ſept mois, après quoi il le mit en liberté, lui demanda pardon & le renvoya avec des préſens.

L'Evêque Arnauld allant à Rome confirma au Monaſtère de S. Vincent tout ce que l'Evêque Gervais lui avoit donné, & y joignit le droit de prendre dans la forêt de Monfort, le bois néceſſaire pour le chauffage des Moines & pour leurs ouvrages. Cet acte fut paſſé au-delà de Pontlieue le jour de devant les nones de Mars, Raginald étant Abbé.

Digitized by Google

Le Duc Guillaume ayant conquis l'Angleterre, repaſſa en France & remit la tranquillité dans le Maine.

Depuis ce temps l'Evêque Arnauld fut tranquille dans ſon Siége, & travailla pour l'utilité de ſon Egliſe; il racheta la Terre de la Mue & l'Egliſe de Savigné; il laiſſa la Terre à ſes ſucceſſeurs, & l'Egliſe de Savigné, il la donna, en mourant, à ſes Chanoines; il continua de travailler à l'édifice de ſon Egliſe Cathédrale, à laquelle il donna un vaſe d'argent avec ſon couvercle, pour dépoſer le chef de S. Vincent, Martyr, des chandeliers d'argent, n'y en ayant auparavant que d'étain & de cuivre, une chaſuble brodée en or, &c.

L'Evêque Arnauld fut affligé d'une maladie qui dura pendant trois ans, c'eſt peut-être pourquoi le Légat du Pape l'interdiſit de ſes fonctions Epiſcopales, dans leſquelles Grégoire VII le rétablit, comme il paroît par une lettre de ce Pape, datée de Rome le huit des calendes de Mai, de l'année 1080; par cette lettre le Pape enjoint à Arnauld de rétablir Joel dans ſon Abbaye de la Coulture, en la place de Rainald.

Arnauld mourut ſeptuagénaire le 3 des calendes de Décembre 1081. Son corps fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent devant les degrés de l'autel, d'où il fut transféré dans le Chapitre de la même Abbaye en 1140.

35. Hoel, fut Evêque du Mans depuis 1086 juſqu'à 1097. Après la mort d'Arnauld, le Roi d'Angleterre voulut donner l'Evêché du Mans à un nommé Samſon, qui étoit un de ſes Chapelains à Bayeux; Samſon ne voulut point l'accepter, & dit au Roi qu'il y avoit un Clerc dans ſa chapelle nommé Hoel, qui étoit pauvre, mais noble & de bonnes mœurs, que c'étoit un Breton qui, laid, étoit fort honnête homme. Le Roi Guillaume le fit venir, & le voyant maigre, laid & mal vêtu, il en fut d'abord dégoûté; mais réfléchiſſant ſur ce que ſon Chapelain lui en avoit dit, il lui donna l'Evêché & le fit conduire honorablement au Mans, où le décret du Roi ayant été inſinué au Clergé, il fut élu.

Les Actes des Evêques du Mans rapportent qu'y ayant eu diſpute entre Foulques Réchin, Comte d'Anjou, & le Roi Guillaume, au ſujet de la nomination à l'Evêché du Mans, Foulques, qui jouiſſoit du Comté de Touraine, empêcha Raoul, Archevêque de Tours, de conſacrer Hoel: mais Raoul conſentit, avec ſes autres Suffragans, qu'il

fût consacré par Guillaume, Archevêque de Rouen, ce qui fut fait le 11 des calendes de Mai 1085.

L'élection de Hoel est rapportée tout différemment dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e Tome, *page* 288.

L'Evêché de Tours avant été long-temps vaquant après la mort de Raoul, Hoel, comme premier Suffragant, exerça les fonctions de Metropolitain, & assembla un petit Concile à Tours, pour donner ordre aux affaires de l'Eglise; cette anecdote, rapportée par un Auteur contemporain, est difficile à croire, attendu la mauvaise intelligence qu'il y avoit entre Foulques, Comte d'Anjou & de Touraine, & l'Evêque Hoel.

Les Manceaux ayant appris qu'il y avoit des troubles en Normandie, pensèrent à secouer le joug des Normands; ils mandèrent aux enfans d'Azon, Marquis de Ligurie, de venir prendre possession du Comté du Maine, qui leur appartenoit par droit d'héritage. Hugues, qui étoit cadet de ces enfans, vint au Maine, où il fut bien reçu par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche & plusieurs autres Seigneurs Manceaux.

L'Evêque Hoel, qui étoit attaché au parti de Robert, fils du Roi d'Angleterre, fut arrêté prisonnier par Hélie de la Flèche, partisan du Comte Hugues, & détenu dans le château de la Flèche jusqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans, ne lui laissant qu'un Prêtre stupide pour le servir.

L'Evêque Hoel fut long-temps persécuté par le Comte Hugues, qui l'obligea de chercher sa sûreté dans le Monastère de Solême, où les Religieux le reçurent lui & les siens avec toutes les marques de respect & d'affection. Voyez *la fin de ces troubles.*

Le Comte Hugues ayant pris le parti de se retirer en Italie, voulut avant son départ réparer les torts qu'il avoit faits à l'Evêque Hoel & à son Eglise, c'est pourquoi avant que de partir, il exempta la Maison Episcopale avec toutes ses issues & dépendances, le Cloître des Chanoines, le Bourg de Coulaines, une Terre qui appartenoit aux Chanoines, nommé *Mentula*, & la Chapelle S. Aubin, de tous péages & coutumes; il remit aussi un certain droit que les Comtes étoient fondés de recevoir, qui s'appeloit *Diablagium;* pour confirmer cette concession on fit une Procession publique autour de l'Eglise Cathédrale & du Cloître, le Comte y assista avec l'Evêque; la Procession finie, on entra dans l'Eglise où l'Evêque proclama les priviléges accordés par le Comte, en présence du Clergé,

Digitized by Google

des Moines de la Coulture & de tout le peuple : cette conceſſion fut faite en préſence de Johel, Abbé de la Coulture, de Gervais, Conſeiller du Comte, de Hubert de la Suze, de Alberic de Mileſſe, &c.

Tant que l'Evêque Hoel eut un peu de tranquillité il travailla à l'ouvrage de ſa Cathédrale, dont ſon prédéceſſeur avoit jeté les fondemens, & il eut la conſolation de le voir achevé ; ce qui étant fait, il invita l'Archevêque de Tours, & fit tranſporter ſolennellement le corps de S. Julien & les reliques des autres Saints dans l'Egliſe qu'il avoit bâtie : cette tranſlation ſe fit le 16 des calendes de Novembre de l'an 1093 ; Hélie de la Flèche aſſiſta à cette cérémonie, accompagné de ſes Barons, & mit ſur la châſſe de S. Julien une déclaration ſignée de ſa main, par laquelle il exemptoit toutes les Terres que l'Evêque & les Chanoines poſſédoient au-dedans de la Quinte, de toutes les exactions & coutumes que les Comtes avoient droit d'y lever ; Foulques, Comte d'Anjou, Raoul, Vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, & pluſieurs autres Seigneurs ſe trouvèrent à cette tranſlation.

Hoel donna aux Chanoines de la Cathédrale, les Paroiſſes d'Epineu-le-Chevreul & d'Alonne, & une métairie, *Maſuram*, qu'il avoit acquiſe dans la Paroiſſe de Neuville ; il rebâtit l'Egliſe de Coulaines, augmenta le Bourg, & répara la Maiſon Epiſcopale, ſituée ſur le ruiſſeau de Gironde ; il édifia ſur la rivière de Sarte les moulins nommés l'Evêque.

Hoel fit le voyage de Rome en 1095, & fut honorablement reçu du Pape Urbain II ; il aſſiſta au Concile qui fut tenu au Printemps de la même année à Plaiſance ; étant de retour de ſon voyage, il apprit que ce même Pape devoit venir en France ; il alla, accompagné d'autres Evêques, au-devant de lui, & aſſiſta au Concile de Clermont en Auvergne le 6 ou le 4 des calendes de Décembre 1095.

En 1096, le même Pape vint au Mans, où Hoel le reçut chez lui, & le régala, avec tout ſon cortége, pendant trois jours, quoique dans cette année les vivres fuſſent extrêmement chers.

L'Evêque Hoel mourut le 4 des calendes d'Août 1097 ; ſon corps fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent. Il diſtribua, avant de mourir, tout ce qu'il avoit juſqu'à ſa chemiſe ; il légua vingt marcs d'argent à ſon Egliſe, pour la table d'Autel qu'il avoit vendue pour ſoulager les pauvres dans une famine, il fonda une Meſſe

Digitized by Google

pour les défunts, qui ſe dit à l'iſſue de Primes, & il commença le premier à la célebrer; il donna à ſon Egliſe deux groſſes cloches, des livres, des chandeliers & des ornemens, à la charge de prier Dieu pour lui.

36. HILDEBERT, fut Évêque du Mans depuis 1097, juſqu'à 1124. Le Siége de l'Egliſe du Mans étant vaquant, le Comte Hélie de la Flèche nomma pour Evêque un nommé Geoffroi, Breton de nation, Doyen de la même Egliſe: le Clergé de ſon côté élut par acclamation l'Archidiacre Hildebert, né à Lavardin, ſur les confins du Vendômois; le fit aſſeoir dans la Chaire Epiſcopale, chanta le *Te Deum*, & fit toutes les cérémonies qu'on a coutume d'obſerver en pareille circonſtance.

Le Comte Hélie fut très-fâché de l'élection d'Hildebert; mais pour ne pas mettre un ſchiſme dans ſa Province, il s'appaiſa & la conſentit.

Hildebert ne fut conſacré qu'en 1098, par Raoul, Archevêque de Tours.

Hildebert acheva la ſtructure de l'Egliſe Cathédrale, & fit bâtir le Chapitre & le Reveſtière; il bâtit auſſi une petite maiſon à Yvré pour s'y recueillir quelquefois.

Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre regarda toujours Hildebert comme attaché au parti du Comte Hélie de la Flèche; c'eſt pourquoi il ne ceſſa point de le perſécuter & de dévaſter ſes biens. Pour éviter ces mauvais traitement, il ſe retira auprès du Pape Paſchal II. Hildebert en revenant en France paſſa par la Pouille & la Sicile; Roger, qui étoit Seigneur de tout ce pays, & qui avoit grande dévotion à S. Julien, lui fit de grands préſens pour ſon Egliſe, tant en ornemens qu'en or & argent.

Hildebert ne fut pas long-temps tranquille après ſon retour dans la Province. Rotrou II, Comte de Mortagne, étant priſonnier dans la tour du Mans, par ordre du Roi d'Angleterre, appela notre Evêque pour ſe confeſſer, & le prier de porter à Beatrix ſa mère ſon teſtament, contenant pluſieurs diſpoſitions en faveur de l'Égliſe; Beatrix irritée de ce que ſon fils donnoit la plus grande partie de ſon bien, fit le lendemain arrêter Hildebert, par Hubert Chevreuil, Maître d'Hôtel de ſon mari, & le fit enfermer dans la Conciergerie de Nogent-le-Rotrou, où Yves de Chartres le vint viſiter, & excommunia les Auteurs de ſa détention. Hubert Chevreuil livra Hildebert au Roi d'Angleterre, l'accuſant d'avoir procuré la dernière reddi-

Digitized by Google

tion de la Ville du Mans au Comte Hélie. Hildebert nia le fait ; le Roi exigea qu'il ſe purgeât de cette accuſation par l'épreuve du feu. Hildebert conſulta l'Évêque de Chartres, qui, dans ſa réponſe, déteſta cette coutume, comme ſuperſtitieuſe & contraire au Saints Canons. Enfin le Roi d'Angleterre fut tué à la chaſſe en 1100. Hildebert fut plus tranquille depuis ce temps-là.

Pendant le voyage d'Hildebert à Rome, un Moine apoſtat, nommé Henri, ſema pluſieurs erreurs dans le Maine ; l'Évêque Hildebert de retour, obligea cet infâme héréſiarque à prendre la fuite ; il ſe retira à Poitiers, de là à Bourdeaux, & enfin en Languedoc, infectant toutes ces Provinces de ſes erreurs, qui furent condamnées dans le Concile de Piſe. Le Cardinal Alberic & Saint Bernard allèrent en Languedoc pour les combattre.

En 1119 Hildebert aſſiſta au Concile de Reims.

En 1120, Hildebert fit conſacrer la nouvelle Egliſe Cathédrale, le lendemain de l'Octave des Fêtes de Pâques ; elle fut dédiée en l'honneur de la Ste Vierge, des Saints Martyrs Gervais & Prothais, & de S. Julien. Gilbert, Archevêque de Tours, conſacra le Maître Autel ; Geoffroi, Archevêque de Rouen, qui avoit été Doyen de l'Egliſe du Mans, celui de S. Julien ; Marbode ou Marbeuf, Évêque de Rennes, celui de S. Pierre & S. Paul ; Renaut de Martigné, de la Maiſon de Mayenne, Evêque d'Angers, celui du Crucifix ; & Hildebert la Chapelle de N. D. du Chevet. Foulques, Comte d'Anjou, fut préſent à cette cérémonie, & fit des préſens à l'Égliſe ; il préſenta ſur l'Autel de S. Julien, ſon fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans ; & en mémoire de cette fête, il donna à l'Évêque & aux Chanoines, indiviſément permiſſion de tenir tous les ans une foire, & de percevoir les droits prévôteaux, & tous les profits provenans des amendes & coutumes, l'eſpace de trois jours conſécutifs, depuis le Samedi précédant le Dimanche de *Quaſimodo*, juſqu'au Mardi ſuivant le jour de la Dédicace.

Hildebert donna à l'Abbaye de S. Vincent, les Paroiſſes de Contillé & de Marollette ; il ouvrit le tombeau de S. Domnole, en 1124, & dépoſa ſon corps dans une châſſe d'argent doré ; il affecta, pour l'entretien de ſes Chanoines, les Paroiſſes de la Dorée, de Jublains, de Neuville, de S. Jean d'Aſſé, de Nogent-le-Bernard, de Sargé & autres, qui ſont du nombre des quarante Cures du Chapitre. Il donna à l'Abbaye de Vendôme, Ste Marie, S Vincent, & S. Nicolas de la Chartre.

L'Archevêché de Tours ayant vacqué en 1125, le Pape Honoré II, & le Roi Louis le Gros en pourvurent Hildebert; il y mourut au mois de Décembre 1132.

On a de lui un grand nombre de Lettres très-bien écrites, ſur la Morale, la diſcipline de l'Egliſe & ſur l'Hiſtoire, & pluſieurs autres Ouvrages, tant en vers qu'en proſe, que le Père Beaugendre, Bénédictin, a donnés au Public en 1708, *in-fol.* à l'exception de trois pièces, que Baluze publia en 1715, dans le ſeptième volume de ſes *Miſcellanea*. Guillaume de Malmesburi, dans ſon Livre des Evêques Anglois, l'Auteur de la Chronique de Tours, à l'an 1127, & Pierre de Blois, Lettre 102, font l'éloge des Ouvrages d'Hildebert, dont on conſerve le *MS.* dans la Bibliothèque de Cluni.

37. Gui, dit d'Estampes, occupa le Siége Epiſcopal du Mans, depuis 1126 juſqu'à 1136. Il étoit né d'une famille noble d'Angleterre. On ne ſait pas trop pourquoi on lui a donné le ſurnom d'Eſtampes. Il fut d'abord Chanoine & Archidiacre de Salzebourg; Hildebert le fit Scolaſtique, & puis Chantre de l'Egliſe du Mans. Gui ayant été élu Evêque du Mans, après la tranſlation d'Hildebert à la Métropole de Tours, il fut conſacré par ce Métropolitain. Pendant la vacance de l'Evêché, qui dura plus d'un an, Foulques, Comte du Maine, s'empara de tous les biens qui en dépendoient, ce que Hildebert, Archevêque de Tours, lui reprocha pluſieurs fois; enfin le Comte Foulques reſtitua le tout, à la ſollicitation de Heremburge ſon épouſe.

Après la mort de l'Archevêque de Tours, Hildebert, il y eut deux partis pour lui donner un ſucceſſeur; l'un étoit pour un nommé Philippe, & l'autre pour Hugues; celui de Hugues l'emporta, & celui-ci fut conſacré par notre Evêque Gui d'Eſtampes & ſes com-Provinciaux.

Gui ordonna, du conſentement des Chanoines, que la Fête de l'Aſſomption de la Ste Vierge ſeroit célébrée avec la même ſolemnité que celle de S. Gervais d'été.

Gui mourut le 7 des ides de Février 1136. Son corps fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent. Il laiſſa, en mourant, 200 liv. Mançais pour réparer la Cathédrale, qui avoit été incendiée ſous ſon Epiſcopat; il racheta les Egliſes de S. Loup, de S. Georges-le-Gautier, de Grazai & de Chamfrémont, & les donna aux Chanoines, à la charge d'aſſiſter tous les ans à ſon anniverſaire;

Digitized by Google

ſaire ; il leur donna auſſi quarante-trois marcs d'argent & 40 ſols de rente, afin de prier Dieu pour lui.

38. Hugues de Saint-Calais, ſiégea au Mans depuis 1136 juſqu'à 1144. Il étoit de noble extraction ; il fut Archidiacre, puis Doyen de l'Egliſe du Mans ; il fut élu par le Clergé & le Peuple. Il eut d'abord quelques démêlés avec le Comte Geoffroi, qui le chaſſa honteuſement de ſon Diocèſe, dont il fut abſent pendant neuf mois, après leſquels Geoffroi le rétablit & l'honora.

Hugues fit tranſporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré trois ans au milieu des ruines que le feu avoit cauſées dans la Cathédrale, en une des aîles de l'Égliſe. Hugues, Archevêque de Tours, Ulger, Evêque d'Angers, Hamelin & Donnel, Evêques de Rennes & de Saint-Malo, aſſiſtèrent à cette cérémonie, dont on faiſoit autrefois mémoire le 17 Octobre.

Dans une famine qui dura deux ans, l'Evêque, après avoir dépenſé tout ce qu'il avoit, fit vendre tous les tréſors des Egliſes de ſon Diocèſe pour ſoulager les pauvres.

Le Cartulaire du Pontifical, la Légende dorée, & le *MS.* de Houdoïer rapportent que du temps de Hugues, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maiſon de Nicolas Garnier, Prevôt de la Ville, & faiſoit des hurlemens horribles, contrefaiſoit toutes ſortes de cris, prédiſoit l'avenir, révéloit les crimes les plus cachés, &c. L'Evêque ſe joignit à quelques perſonnes pieuſes, pour conjurer ce ſpectre, ce qu'ils firent avec tant de ſuccès, qu'on ne l'a pas revu depuis.

Voyez *à l'article Athenai, l'hiſtoire de Damaſe, Seigneur d'Avoiſe.*

Hugues donna à l'Abbaye de la Coulture, la préſentation de la Cure d'Yvré-le-Polin ; il ratifia le decret de la fondation de l'Abbaye de Halais, faite par le Seigneur de la Ferté & de Malétable, aujourd'hui Bonneſtable ; il dédia l'Egliſe & bénit l'Abbé de ce Monaſtère, qui eſt aujourd'hui un Prieuré, dépendant de la Pelice.

L'Evêque Hugues donna aux Prêtres & Clercs de la Confrairie du Mans, deſſervie aujourd'hui dans la Chapelle de S. Michel du Cloître, toutes les offrandes que l'on faiſoit le jour de l'Octave de S. Julien, qui faiſoient une ſomme conſidérable dans ce temps-là ; il leur donna auſſi permiſſion de tenir le Chœur ce jour-là, ordonner le Service, & de prendre les clefs des troncs de l'Egliſe. Cette Confrèrie avoit quelque temps auparavant été éri-

gée pour assister les pauvres & les malades de la Ville, & leur administrer les Sacremens; comme le nombre des Confrères augmenta, l'Evêque & le Chapitre leur permirent de chanter la Messe & le Service dans l'Eglise Cathédrale, devant l'Autel de S. Pierre.

39. GUILLAUME PASSAVANT, fut Evêque du Mans depuis 1145 jusqu'à 1187. Il étoit fils de Guillaume de Passavant & de Luce des Prez, qui étoient des plus puissans Seigneurs de Xaintonge; il étoit grand-Archidiacre d'Angers, quand il fut nommé à l'Evêché du Mans. Il est dit dans les Analectes de Dom Mabillon, qu'il étoit Archidiacre de Reims quand il fut nommé Evêque.

L'Evêque Guillaume fut député par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, en 1177, à une assemblée qui se fit à Yvri, pour assister à l'accommodement de ce même Henri avec le Roi Louis VII, dit le Jeune.

Guillaume ordonna qu'on chanteroit tous les jours, dans l'Eglise Cathédrale l'Office de la Sainte Vierge.

Guillaume de Cormes & sa femme donnèrent à notre Evêque la troisième partie des dîmes, & les deux parts de toutes les premices qu'ils avoient droit de prendre en l'Eglise d'Aveines, avec le droit de patronage, dont il se défit en faveur des Chanoines de son Eglise.

Guillaume de S. Marceau lui donna aussi la troisième partie des dîmes, avec le droit de triturage qu'il possédoit en cette Paroisse; l'Evêque remit encore cette donation à ses Chanoines: il leur fit restituer le patronage des Eglises de Longne, de Preuillé-le-Gaudin, (dit aujourd'hui le Chétif), de Nogent-le-Bernard, de Charné & du Horp, qui avoit été usurpé par des séculiers; il leur donna pareillement le droit de présentation & de patronage qu'il avoit en celles du Breil, de Grées, de Coulens & de Saint-Mars-d'Ouillé, & l'alternatif de celui qu'il avoit acquis en l'Eglise de la Trinité de Laval: il leur remit le patronage de Tannie, qui appartient aujourd'hui à l'Abbaye de la Coulture, à laquelle il donna les Eglises de Prez-en-Pail, de Neufvi & de Pontvalain, sauf l'obéissance qu'ils doivent à la Cathédrale; il fonda trois anniversaires dans l'Eglise du Mans; l'un pour ses père & mère; l'autre, pour Renault, Archevêque de Reims, son oncle, & le troisième pour lui: il fit plusieurs dons précieux à son Eglise Cathédrale, dont il renouvella la dédicace le lendemain de l'Octave de Pâques 1158, assisté de deux Archevêques & de douze Evêques; savoir, de

Samſon des Prez, Archevêque de Reims; Joſſe ou Joſſelin, Archevêque de Tours; Robert, Evêque de Chartres; Philippe, de Bayeux; Rotrou, d'Evreux; Arnoul, de Liſieux; Hubert, d'Avranche; Richard, de Coutance; Mathieu, d'Angers; Bernard, de Nantes; Rouault, de Vannes; Guillaume, de Lantreguier; Etienne, de Rennes; & Jean de la Grille, de Saint-Malo.

L'Evêque Guillaume donna aux Moines de Marmoutiers, 200 liv. tournois, pour bâtir dans le fauxbourg de la Bretonnière, aujourd'hui de S. Jean de la Cheverie, un Oratoire en l'honneur de S. Martin, & quelques maiſons où ſe retirer, quand ils viendroient au Mans pour gérer leurs affaires.

Les regiſtres de la vie de notre Evêque, portent qu'il avoit un anneau, qu'on appeloit gaifire, venu, diſoit-on, d'un Roi d'Aquitaine, dont l'attouchement guériſſoit de pluſieurs maladies.

Guillaume de Paſſavant mourut ſaintement, comme il avoit vécu, dans ſon Château d'Yvré, le 27 Janvier 1187; ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent, devant l'Autel des Saints Vincent & Laurent.

Après la mort de Guillaume, l'Evêché fut vaquant pendant ſix mois.

40. RENAULD, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1187 juſqu'à 1190. Il fut d'abord Chanoine, puis Archidiacre de l'Egliſe du Mans.

Pendant le Pontificat de Renauld, Philippe-Auguſte, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, furent toujours en guerre, ce qui cauſa de grandes calamités dans le Maine. L'Evêque Renauld mourut le 2 d'Août 1190. Il avoit donné à ſon Egliſe une belle châſſe d'ivoire, pour renfermer les Reliques des Saints Gervais & Prothais; il légua auſſi trente ſols Mançais de rente aux Chanoines de ſon Egliſe, pour célébrer un ſervice à ſon intention.

Après la mort de Renauld, l'Evêché vacqua pendant 4 mois & quelques jours.

41. HAMELIN, ſiégea au Mans depuis 1190 juſqu'à 1214. Il fut ſacré à Rome par le Pape Céleſtin III. Si-tôt qu'il eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, il donna pouvoir au Chapitre de ſon Egliſe d'exercer la Juriſdiction Canonique (l'excommunication), ſuivant la forme que l'exer-

çoit l'Egliſe de Chartres, ſur tous ceux qui faiſoient injure à ſes membres, à ſes terres, & à ſes vaſſaux. Ce privilége fut approuvé par Octavien, Légat du Pape, & depuis confirmé par les Papes Innocent III, Alexandre IV, Jean XXII, & Boniface VIII, & par Barthelemi, Archevêque de Tours, qui accorda à l'Egliſe du Mans le droit de préſéance ſur toutes ſes ſuffragantes; ce droit fut auſſi confirmé par les Papes ci-deſſus nommés.

Hamelin fit faire un concordat dans le Chapitre de ſon Egliſe, par lequel il fut convenu que le gros des Prébendes vacantes par mort, réſignation ou autrement, viendroit la première année au profit de l'Egliſe, à la réſerve des droits qui étoient dûs au dernier Titulaire. Ce concordat fut fait en 1209.

L'Evêque Hamelin reçut, vers l'an 1209, les Religieux que S. François envoya au Mans, ſous la conduite du Père Eleu; il les nourrit chez lui, juſqu'à ce que leur nombre étant fort augmenté, la Reine Bérengère leur donna une place auprès de l'Evêché, où en 1215 ils commencèrent à bâtir un Couvent, au moyen d'une ſomme que cette Princeſſe leur donna. Les guerres entre Philippe-Auguſte & Jean-ſans-Terre, furent cauſe que leurs bâtimens furent interrompus; ils eſſuyèrent auſſi des oppoſitions de la part de quelques Eccléſiaſtiques: ces difficultés ne furent levées qu'en 1227, alors ils continuèrent leurs bâtimens, ſous le Pontificat de l'Evêque Maurice. *Courvaiſier, p.* 484.

Notre Eveque prévoyant les guerres qui arriveroient dans la Province après la mort de Richard, Roi d'Angleterre, fit tranſporter le corps de S. Julien dans un lieu ſecret, (Courvaiſier dit à Châteaudun), où il demeura pendant près de deux ans, après leſquels la tranquillité étant rétablie, il le fit rapporter dans ſon Egliſe, avec une pompe ſolemnelle, qui fut accompagnée de pluſieurs miracles.

En 1196, on diviſa les biens du Chapitre entre tous les Chanoines; le Pape Céleſtin III, autoriſa cette partition par une Bulle.

Sous le Pontificat de Hamelin, le Chapitre, de l'avis de G. Archevêque de Tours, & du conſentement de l'Evêque, permit aux Prêtres, *de Choro*, qui ne ſont point Chanoines, de ſe placer dans des ſtalles qu'on leur marqua, ſans que cette permiſſion préjudiciât aux Chanoines, ni à ceux qui ont coutume d'être reçus dans le chœur,

Digitized by Google

comme les Chanoines de S. Pierre, les Religieux de Saint Vincent, &c. auxquels les Prêtres du chœur, non Chanoines, céderont leurs ſtalles.

Cette permiſſion fut accordée pour l'honneur qui eſt dû au Sacerdoce. *Cartul. Capit. fol.* 67. *Cenomania.*

En 1205, le Chapitre de l'Egliſe de Paterborne envoya des Lettres de renouvellement de confraternité à celui de l'Egliſe du Mans. *Cartul. Capit. fol.* 61.

En 1208, Jean de la Chapelle, Chanoine, Diacre de l'Egliſe du Mans, fonda la Prébende ſerve, à laquelle il légua des fonds qui furent réunis à une Prébende. L'Evêque Hamelin & le Chapitre, approuvèrent cette fondation, par laquelle il eſt porté que cette Prébende ſera préſentée à un Prêtre, ou du moins à un Diacre, qui ſera promu dans l'an à l'Ordre de Prêtriſe, que celui qui en ſera pourvu ſera tenu de deſſervir continuellement dans l'Egliſe, & ſuppléer au défaut du divin Service.

Hamelin ſe voyant accablé de vieilleſſe, quitta ſon Evêché en 1214, & mourut en 1218, âgé de près de cent ans.

42. NICOLAS, fut Evêque du Mans depuis 1214 juſqu'à 1216. Il étoit Doyen du Chapitre quand il fut elu Evêque. Il donna au Chapitre de ſon Egliſe, la Paroiſſe de S. Denis de Gaſtines, & 200 liv. Mançais, pour l'entretien du Service; il donna auſſi à l'Abbaye de S. Vincent ſix ſols de rente pour la pitance du Couvent, à la charge de célébrer tous les ans une Meſſe à ſon intention, & de Guillaume de Marcé, Chanoine. Il mourut le 26 Février 1216.

43. MAURICE, ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1231. Il fit pluſieurs ordonnances pour établir le bon ordre dans ſon Egliſe & dans ſon Diocèſe. Il ordonna, avec l'approbation du Cardinal S. Ange, Légat du Pape, du conſentement du Doyen & du Chapitre, qu'aucun Chanoine, qui ne ſeroit pas dans les Ordres Sacrés, ne prendroit place dans les hautes ſtalles du chœur, & que quand un Chanoine auroit atteint l'âge de vingt ans, il auroit voix au Chapitre, quoiqu'il ne fût pas dans l'Ordre ſacré. Cette ordonnance eſt de 1225. Il ordonna auſſi que, pour maintenir le bon ordre dans ſon Diocèſe, on tiendroit le Synode deux fois l'année; ſavoir, à la Touſſaints & à la Pentecôte: il changea les dignités d'Archiprêtres en celles d'Archidiacres; il diviſa la Province en ſix Ar-

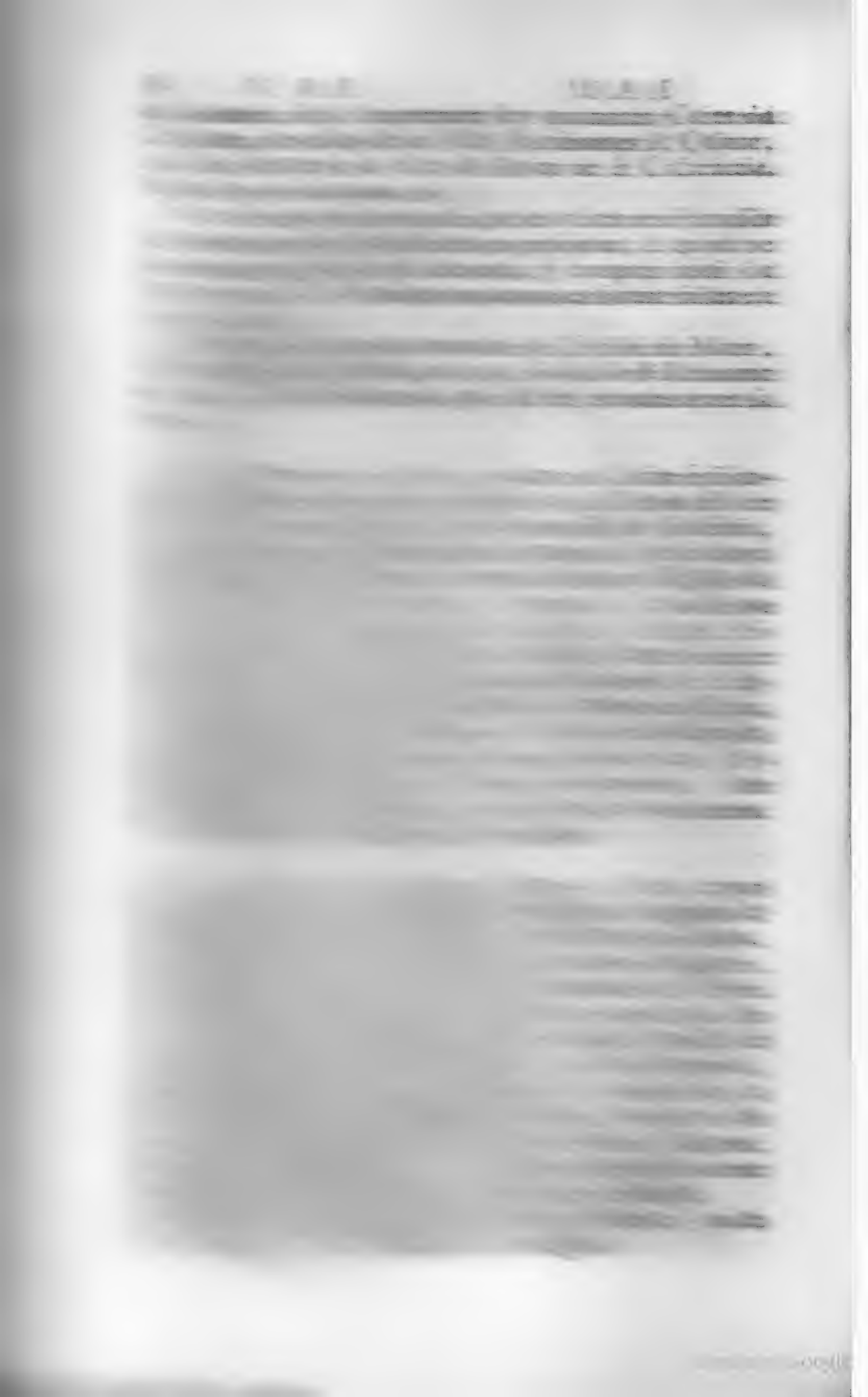

Cet Evêque eut, au commencement de ſon Pontificat une querelle, pour la défenſe des droits de ſon Egliſe, avec Juhel de Mattefelon, Archevêque de Tours, qui l'interdit de ſes fonctions; Geoſtroi alla à Rome trouver le Pape Grégoire IX, qui le reçut honorablement. Ce Souverain Pontife adreſſa une commiſſion aux Doyens de Bourges & de Chartres, & à l'Archidiacre d'Arles, pour informer ſur les lieux de l'état de l'affaire entre ces deux Prélats. Après l'information faite, Geoffroi retourna vers le Pape, qui étoit à Pérouſe; il plaida lui-même ſa cauſe, & fut renvoyé abſous. Le Pape l'honora du titre & de la puiſſance de Légat dans toute la France. Ce fut en cette qualité qu'il aſſiſta au Concile général de Lyon, convoqué en 1245, par le Pape Innocent IV. Il aſſiſta auſſi à un Synode Provincial tenu à Laval, en 1241, ſous les auſpices de l'Archevêque de Tours.

L'Evêque Geoffroi eſt un des principaux Fondateurs de la Chartreuſe du Parc d'Orques. Voyez *l'article S. Denis d'Orques.*

En 1234, l'Evêque Geoffroi ſépara la Paroiſſe de la Coulture en deux, parce que l'Egliſe ne pouvoit contenir tous les Habitans.

Ces deux Paroiſſes ſont la Coulture & S. Nicolas.

En 1254, Geoffroi de Loudon, accompagné de l'Archevêque de Tours, des Evêques d'Angers, d'Avranche, de Rennes & de pluſieurs Seigneurs, tranſporta le corps de S. Julien, du vieux bâtiment dans le nouveau chœur, qui venoit d'être achevé. Pluſieurs miracles furent opérés dans cette cérémonie.

Il décora le nouveau chœur de l'Egliſe de vitraux émaillés de diverſes couleurs, où l'on voit ſes armes; il donna pluſieurs livres rares à la Collégiale de Sillé, & ſa bibliothèque aux Chartreux du Parc d'Orques; il légua à ſon Egliſe un hôtel ſitué à la Montagne Ste Geneviève à Paris.

Geoffroi eut quelques démêlés avec Charles, Comte d'Anjou & du Maine; & comme il n'étoit pas en état de lui réſiſter, il prit le parti de ſe mettre ſous la protection du Pape Alexandre IV, qui réſidoit pour-lors à Agnana, où il ſe rendit; mais quelques jours après ſon arrivée, il fut ſaiſi d'une fièvre maligne, dont il mourut le 3 Août 1255. Son corps fut inhumé chez les Frères Mineurs, d'où il fut enſuite tranſporté en France, & inhumé, ſuivant ſes dernières volontés, dans l'Egliſe des Chartreux du Parc, au côté gauche; il y eſt honoré comme un bienheureux.

En 1235, il y eut dans la Province du Maine une grande famine, quelques Chanoines de l'Egliſe du Mans prétendirent qu'il falloit vendre l'or & l'argent du frontal & de la châſſe de S. Julien, pour du prix en ſoulager les pauvres; pour obvier à cette aliénation, l'Evêque Geoffroi donna 150 liv. tournois, & le Chapitre de ſon Egliſe 600 liv. Ces ſommes furent employées au ſoulagement des pauvres, & on convint qu'à l'avenir on n'aliéneroit point l'or & l'argent de ce frontal & de cette châſſe.

46. GUILLAUME ROLAND, fut Evêque du Mans depuis 1255 juſqu'à 1258. Il étoit fils d'Hector Roland, Avocat fiſcal du Comté du Maine; il fut d'abord Chanoine, & Chantre de l'Egliſe du Mans. Il prêta ſerment de fidélité au Roi S. Louis, & s'oppoſa vigoureuſement aux injuſtes prétentions de Charles, Comte du Maine, frère du Roi; il alla pour ce ſujet à Rome, où il fut bien reçu du Pape Alexandre IV, qui le prit ſous ſa protection.

L'Evêque Guillaume donna aux Chanoines de ſon Egliſe les dimes de Sargé, & aux Religieux de la Chartreuſe du Parc, celles qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Roueſſé, & la Métairie de l'Eſtraingaudière; il légua 300 liv. à ſon Egliſe, pour la fondation de ſon anniverſaire; il donna auſſi au tréſor de S. Julien trente-ſix anneaux d'or, qui ornent le chef de ce Saint.

Guillaume s'en revenant de Rome, mourut à Gênes, le 4 d'Août 1258. Son corps fut apporté au Maine, & inhumé, ſuivant ſa dernière volonté, dans l'Egliſe de l'Abbaye de Champagne, où l'on voit ſon Epitaphe.

47. GEOFFROI FRELON, occupa le Siége Epiſcopal du Mans, depuis 1258 juſqu'à 1269. On croit qu'il étoit Manceau, né entre Montoire & les Roches-l'Evêque.

Guillaume Rolland ayant uni au temporel de l'Evêché la dîme de S. Viventien, aujourd'hui S. Vincent de Prez, que Geoffroi de Loudon avoit aſſignée pour ſon anniverſaire, deſtination qui n'étoit point employée dans ſon teſtament; Geoffroi Freſlon ayant été informé de l'intention de Geoffroi de Loudon, la remit au Chapitre, à la charge que les Evêques qui aſſiſteroient à la Meſſe de cet anniverſaire, toucheroient la même rétribution qu'un Chanoine qui auroit aſſiſté à tout le Service; Geoffroi Freſlon autoriſa auſſi l'aſſignat d'une dîme de bled & de vin, ſur la Paroiſſe de Coultures, fait par les exécuteurs teſtamentaires de Guillaume Rolland, pour la fondation

Digitized by Google

de ſon anniverſaire; il laiſſa au Chapitre toute la dîme de S. Georges du Roſai, & affecta à l'Evêché celle de la Paroiſſe de Lunai, des droits qui lui appartenoient en celles de Cures, de Dolon, de Connerré, &c. & la collation de la Sous-Chanterie.

Geoffroi Freſlon fit des Statuts pour les Chanoines de la Collégiale de Sillé; il donna à ſon Egliſe pluſieurs ornemens & vaſes précieux, deux ſaphirs & une amétiſte, qui ont été attachés au frontal de S. Julien; il fonda ſon anniverſaire, & mourut au Mans d'une diſſenterie, au mois de Mars 1269. Il portoit dans ſes armes, d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois freſlons de ſable.

48. GEOFFROI D'ASSE', ſiégea au Mans depuis 1269 ou 1270, juſqu'à 1277 ou 1279. Il deſcendoit d'une des plus anciennes Nobleſſes de notre Province. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Auvers-ſous-Monfaucon.*

Les Cartulaires de l'Evêché & du Chapitre lui donnent de grandes louanges.

Geoffroi régla un procès qui duroit depuis 50 ou 60 ans, entre le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale & les Religieuſes de l'Abbaye du Pré, ſur l'uſage, pernage & autres droits, que les Chanoines prétendoient avoir dans le bois de Pannecière: il donna au Chapitre les dîmes qu'il poſſédoit en la Paroiſſe de S. Léonard, & celles qu'il avoit droit de percevoir ſur toutes les terres nouvellement miſes en valeur au-delà de la rivière de Sarte; il lui laiſſa quelqu'argent pour acheter celles de la Paroiſſe de Lombron; il lui abandonna quelques rentes à prendre ſur la métairie de Maumuſſon, pour augmenter la cérémonie de la tranſlation de S. Julien; il en aſſigna une autre pour fonder la fête de S. Martial; il augmenta le revenu du Sous-Chantre, & fonda pluſieurs anniverſaires pour lui, ſes père & mère, Geoffroi de Segrie ſon neveu, Herbert des Champs, Louis de Beaumont & Jean de Boueſne, ſes parens & amis; il affecta, pour la célébration de ces anniverſaires, la Terre de la Roche, ſituée au mont Biſot, & une maiſon bâtie près les murs de la Ville; il laiſſa de l'argent pour faire exhauſſer une des croiſées de ſon Egliſe; il donna pluſieurs ornemens à la Sacriſtie, auxquels il fit appliquer l'écuſſon de ſes armes, qui ſont emmaché d'argent & de ſable de quatre pièces.

Geoffroi d'Aſſé mourut en 1277 ou 1279.

49. JEAN DE TANLAI OU DE CHANLAI, fut Evêque du

Mans depuis 1279 juſqu'à 1291. Dom Denis Briant ſe trompe, en prolongeant l'Epiſcopat de Tanlai juſqu'à 1295; car en 1291 le Chapitre demanda au Roi la permiſſion d'élire, *per obitum Joannis Epiſcopi.* Cette correction eſt de M. Belin, Chanoine, Archidiacre de Monfort.

On ne ſait ſi Jean de Tanlai étoit de la Maiſon de Tanlai en Vendômois, qui portoit en ſes armes, d'argent au lion de ſable; ou s'il n'étoit point fils de Jean de Courtenai, Seigneur de Tanlai, qui avoit pour armes l'écuſſon écartelé de France & de Courtenai; Courtenai portoit d'or, à trois tourteaux de gueule.

Jean de Tanlai eut, dès le commencement de ſon Pontificat, de grands différends avec Amauri de Juillé, & un grand nombre de Seigneurs de ſon Diocèſe, entr'autres, Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-Forges, Jordan de Beaupreaux, Seigneur de Fougerolles, Guillaume des Eſcotais, Thomas de Vaires, Richard de Cormes, Foulques Boueſné, Aimeric de Partenai, Robert le Gantier, Alberic de Bondinant ou Beaudinant, Hugues de S. Célerin, Eudes de Loudon, Rodolfe Grantſé, Fortin de Joïac, Pierre de Hanappier, Seigneur de la Cotignerais, Tancrède le Gantier, Seigneur des deux Hermites, &c. Tous ces Seigneurs levèrent des troupes, pillèrent les terres de l'Evêque, détruiſirent le Château de Ceaulcé, aſſiégèrent les maiſons d'Yvré & de Touvoye, & enfin obligèrent le Prélat à ne point ſortir de la Ville ſans une eſcorte de 40 ou 50 hommes armés. On ne ſait quelle fut l'iſſue de cette querelle.

Jean de Tanlai eut auſſi pluſieurs procès avec ſes Chanoines, qui députèrent, dans toutes les affaires qu'ils eurent à démêler avec lui, Guillaume de Poillé, Chanoine, Archidiacre de Sablé, homme d'un mérite diſtingué.

Du temps de Jean de Tanlai, fleuriſſoit Gervais Giancolet de Clinchamp, Manceau, que le Pape Martin II, fit Cardinal, & qui fut envoyé Légat vers Philippe le Hardi par le Pape Martin IV, pour demander du ſecours contre Pierre d'Arragon, qui avoit envahi la Sicile. Ce Cardinal avoit été Grand Archidiacre de l'Egliſe du Mans.

Jean de Tanlai mourut, ſuivant la remarque de M. l'Abbé Belin en 1291.

50. PIERRE LE ROYER, ſiégea dans la Chaire Epiſcopale du Mans depuis 1291 juſqu'au mois de Mars 1298, c'eſt-à-dire, 1299. Selon le *Cenomania*, depuis 1295 juſqu'à 1296.

Digitized by Google

Il étoit Manceau, né à Trôo; il fut d'abord Chanoine de l'Egliſe du Mans; enſuite il fut Archidiacre du Château-du-Loir. Quinze jours après la mort de Jean de Tanlai, le Chapitre aſſemblé, où ſe trouvèrent Robert de Clinchamps, Doyen, Guillaume de la Chapelle, Archidiacre de Paſſais, Tancrède d'Armanville, Scolaſtique, Hugues de S. Aignan, Archidiacre de Montfort, Jean de Meaux, Sous-Chantre, Geoffroi le Bourguignon, Guillaume Riboulé, Pierre d'Ardenai, Thomas de Véres, Henri de Thévalles, Jean le Maréchal, Odet de Loudon, &c. tous Chanoines, élut Pierre le Royer pour Evêque; le Roi agréa cette élection, laquelle fut auſſi approuvée par le S. Siége.

En 1274, Pierre le Royer n'étant encore que Chanoine, retira d'un habitant de Malicorne, une dixme de bled & de vin, avec le trituràge & pailles qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroiſſe de Lavenai, & l'affecta pour la fondation de ſon anniverſaire.

Pierre le Royer mourut en la Paroiſſe de Ste Cécile, en faiſant les viſites de ſon Diocèſe, en 1299; ſon corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Egliſe Cathédrale. Selon le *Cenomania*, il mourut en 1296.

51. Denis Benaiton, dit dans les Archives du Chapitre *Dioniſius Benedicti*, fut Evêque du Mans depuis 1296 juſqu'à 1299. Selon le *Cenomania*, il étoit de Falaiſe en Normandie; le Pape Boniface VIII, le créa Evêque du Mans; il étoit auparavant Chanoine & Doyen de l'Egliſe de Paris. Sous ſon Pontificat il y avoit un grand nombre de ſéditieux dans le Diocèſe, qui perſécutoient les Eccléſiaſtiques; mais il trouva le ſecret de les appaiſer.

Denis Benaiton fut en conteſtation avec l'Evêque d'Angers, au ſujet des bornes des deux Diocèſes; l'Evêque d'Angers vouloit étendre ſa Juriſdiction ſur les Paroiſſes de Sablé & de Malicorne, & ſur toutes les terres dépendantes de la Seigneurie de Peſchereul: quelques-uns ont prétendu que ces deux Evêques mirent des troupes ſur pied pour défendre leurs droits. Cette affaire fut miſe en arbitrage; l'Archevêque de Tours & ſon Archidiacre, l'Evêque de Nantes; le ſire d'Antenaiſe & le Châtelain de Champagne, qui étoient Commiſſaires, jugèrent en faveur de notre Evêque.

Denis Benaiton aſſiſta à une Aſſemblée tenue en 1296, au Château du Louvre, en préſence du Roi & des Grands du Royaume.

Digitized by Google

Notre Evêque augmenta le Château d'Yvré, & fit rebâtir deux moulins ſur la rivière d'Huiſne, leſquels avoient été démolis dans le temps des troubles.

Denis Benaiton mourut le trois de Mars 1299.

52. Robert de Clinchamps, ſiégea au Mans depuis 1299 juſqu'à 1309. Il fut d'abord Chantre, puis Doyen de l'Egliſe du Mans, enſuite élu Evêque de la même Egliſe par le Clergé & le Peuple, ſelon le *Cenomania*.

Pendant que Robert de Clinchamps fut Doyen, il ſurvint une grande famine qui dura trois ans; ce pieux Doyen, après avoir diſtribué aux pauvres tout ſon bled & ſon argent, vendit ſa vaiſſelle & ſes chevaux pour acheter du bled, qu'il fit diſtribuer aux miſérables.

Robert de Clinchamps eut procès avec le Prevôt & le Chapitre de S. Martin de Tours, pour le patronage de l'Egliſe de Mayet; la fin de ce différend fut qu'ils préſenteroient alternativement cette Cure.

En 1303, l'Evêque Robert autoriſa l'augmentation de 40 liv. de rente faite au Prieuré de N. D. de la Perrigne par Guillaume des Uſages, à la charge qu'il ſeroit changé en Abbaye, & porteroit le titre de S. Louis des Uſages. L'Evêque fit cette autoriſation, à condition que lui & ſes ſucceſſeurs ſeroient reconnus Fondateurs de cette Abbaye.

Robert de Clinchamps répara le Château de Touvoie, releva les bâtimens de Ceaulcé & de Parigné-l'Evêque, donna 20 liv. de rente au Chapitre pour ſon anniverſaire, & mourut le 9 de Septembre 1309. Son corps fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale, dans la murajlle à main droite, en montant au grand Autel. Il portoit dans ſes armes, d'argent à la bande vivrée de gueule accompagnée de ſix merlettes de même. *Voyez la Généalogie de Clinchamps, à l'article S. Marceau.* Après la mort de Robert, le Siége vacqua juſqu'à 1312.

53. Pierre Gougeul, (que Courvaiſier nomme de Longueil), ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'à 1326.

En 1313, Pierre Gougeul fit, avec le Doyen & les Chanoines de ſon Egliſe, la partition des quarante Cures qui doivent être ſujettes immédiatement à la Juriſdiction du Chapitre; par cette tranſaction l'Evêque ſe réſerve en première inſtance, la connoiſſance des matières de mariage & d'héréſie, & l'appel en ſa Cour pour toutes les autres matières.

Digitized by Google

Notre Evêque donna à la Collégiale de Trôo les Chapelles de Notre-Dame & de Sainte Catherine, fondées dans l'Hôpital & dans l'Egliſe de S. Martin de Trôo; il lui donna auſſi tous les droits qui lui appartenoient ſur l'Egliſe de S. Quentin; il paroît par cet acte de donation, que le Curé de S. Quentin doit fournir tous les ans, la Vigile de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, au Chevecier & Chapitre de Trôo, une chartée de joncs & de roſeaux, & une poche pleine de grenouilles.

Environ l'an 1315, Geoffroi de la Haye, Archevêque de Tours, aſſembla un Concile Provincial à Saumur, auquel notre Evêque aſſiſta.

A peu-près dans le même-temps le Roi Louis X leva des décimes dans le Diocèſe du Mans, ſur les biens Eccléſiaſtiques, pour la conquête de la Terre-Sainte & pour ſubvenir aux néceſſités de l'Etat.

On ne ſait ſi Pierre Gougeul mourut ou s'il fit démiſſion de ſon Evêché au commencement de l'année 1325.

54. Gui de Laval, fils de Gui VIII de Laval & de Jeanne de Beaumont, fut Evêque du Mans depuis l'an 1326 juſqu'à 1338. Il fut d'abord Doyen de l'Egliſe du Mans, enſuite Evêque de Kimper, d'où il fut transféré au Mans.

Gui de Laval confirma en 1329 les Statuts de la Confrérie, fondée en l'honneur de Notre-Dame & de S. Julien dans la chapelle de Pruillé.

En 1330 Gui de Laval obtint du Pape Jean XXII la réunion à la Menſe de ſon Evêché des Paroiſſes de Ségrie, de l'Archamp & de S. Pierres-des-Landes, à condition qu'on laiſſeroit une portion congrue pour l'entretien des Vicaires qui réſideroient dans ces Paroiſſes.

Gui de Laval mourut le ſept des Ides d'Avril 1378. Voyez *la Généalogie de la Maiſon de Laval à l'article Laval.*

55. Geoffroi de la Chapelle, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1338 juſqu'à 1347. Il étoit né de parens peu aiſés dans la Paroiſſe de la Chapelle S. Aubin, près le Mans; il avoit de grands talens qui l'élevèrent au faîte de la grandeur. Il ſe diſtingua d'abord dans la profeſſion d'Avocat; l'Evêque Gui de Laval le fit Chanoine de ſon Egliſe & ſon Official. Après la mort de ce Prélat, le Clergé & le Peuple l'élurent d'une commune voix pour lui ſuccéder dans l'Epiſcopat.

Geoffroi de la Chapelle eſt le dernier Evêque du Mans

qui a été élu par les ſuffrages du Clergé & du Peuple. Ce Prélat exerça toujours une charité conſommée envers les pauvres.

Geoffroi acheta de Guillaume de Bures, Seigneur du Pleſſis, & donna à ſon Egliſe le Fief de Courfeſſon, ſitué en la Paroiſſe de Placé, & celui de la Villette en celle de Flée, avec tous les droits qui y ſont attachés; il acquit auſſi pour la même Egliſe une rente à prendre ſur le Fief des Fontaines, en la Paroiſſe de Roueſſé; il chargea Jean de Beaugé & Guillaume de Pannon, ſes exécuteurs teſtamentaires, de donner au Chapitre ſix vingt francs d'or, & cinquante florins de Florence pour rebâtir les moulins du Pont Mégret, il laiſſa 300 liv. tournois pour la fondation de ſon anniverſaire. Il mourut d'une rétention d'urine à la fin de Juillet 1347.

Geoffroi de la Chapelle fut inhumé vis-à-vis le grand Autel de la Cathédrale, du côté de l'Evangile, où étoit ci-devant l'Autel de la Chapelle S. Fiacre, fondée par le Cardinal de la Forêt, ſon neveu; au ſujet duquel Voyez *l'article la Suze.*

56. Jean de Craon, fut Evêque du Mans depuis 1348 juſqu'à 1355, qu'il fut transféré à l'Archevêché de Rheims. Il étoit fils de Amauri de Craon, Seigneur de Sablé, &c. & de Béatrix de Rouci, Dame de la Suze, ſa ſeconde femme. Avant que d'être promu à l'Epiſcopat, il étoit Tréſorier de l'Egliſe de Tours & Chanoine de celle de Paris.

Jean de Craon transféra dans l'Egliſe de S. Michel du Cloître, qui étoit une Egliſe Paroiſſiale, les Prêtres de la Confrèrie de S. Julien, parce qu'ils troubloient l'Office du chœur par leur chant.

Jean de Craon portoit dans ſes armes, lozangé d'or & de gueule, écartelé de flandre, qui eſt d'or au lion de ſable.

57. Michel de Breiche, ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363 ou 1366.

Pendant le Pontificat de Michel Breiche, le corps du Cardinal de la Forêt fut apporté, ſuivant ſes dernières intentions, de Villeneuve près Avignon au Mans, & fut inhumé auprès de Geoffroi de la Chapelle, ſon oncle, devant l'Autel de la Chapelle de S. Fiacre, qu'il avoit fondée.

Michel de Breiche étant Aumônier du Roi en 1351, 52 & 53, fit bâtir l'Egliſe de l'Hôpital des Quinze-Vingts

de Paris, qui, depuis ce temps-là, a été ſous la juriſdiction du Grand Aumônier de France.

En 1354, Michel de Breiche accorda aux Religieux de S. Vincent la permiſſion d'élire leur Abbé.

Suivant le Martyrologe de l'Egliſe du Mans, Michel de Breiche mourut le 4 de Juin. Il fonda ſon anniverſaire dans la Cathédrale.

58. GONTHIER DE BAIGNAUX, que quelques-uns appellent de la Balière, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1363 ou 1366 juſqu'à 1385, qu'il fut transféré à l'Archevêché de Sens, où il mourut en 1386.

Gonthier avoit obtenu ſes Bulles pour l'Evêché du Mans, du Pape Urbain VI ou V qui réſidoit à Rome: le Pape Clément VII ou VI, concurrent d'Urbain, qui réſidoit à Avignon, & qui étoit reconnu par la France, fut très-fâché contre Gonthier de ce qu'il avoit demandé ſes Bulles à ſon adverſaire; & pour s'en venger, il exempta le Doyen & le Chapitre de l'Egliſe du Mans, avec les Dignités, Chanoines, Chapelains, Choriſtes, Vicaires & autres Clercs, tant prébendés que non prébendés, & tous leurs Officiers, Domeſtiques & Serviteurs, de la puiſſance, viſite & juſtice ordinaire de tous Patriarches, Archevêques, Evêques, & ſpécialement de Gonthier & de ſes ſucceſſeurs; il leur donna encore pluſieurs autres priviléges & immunités.

L'Evêque Gonthier conteſta la validité de la Bulle de Clément; mais pour avoir la paix, il fit une tranſaction avec ſon Chapitre, par laquelle ils remirent la déciſion de tous leurs différends au jugement des arbitres qu'ils choiſirent. Par le même acte, le Chapitre remit une partie des feſtins que l'Evêque étoit obligé de donner toutes les fois qu'il célébroit la Meſſe pontificalement, aux Prêtres & Chanoines qui l'aſſiſtoient en cette cérémonie, & le quitta pour trois deniers qu'il s'obligea de donner aux Fêtes de Pâque, de Noel & de la S. Gervais d'été; en faveur de cette remiſe Gonthier convertit 200 livres de cire blanche que le Chapitre étoit tenu de lui faire tous les ans en une modique ſomme, le tout ſans préjudicier à ſes ſucceſſeurs. Cet accord eſt daté du 22 Septembre 1368, & ſigné de Gui de Mattefelon, Archidiacre de Sablé, de Pierre de Forges, Archidiacre du Château-du-Loir, de Jean de Beaugé, Jacques Tragin, Lucas de Baignaux & d'autres Chanoines.

Digitized by Google

Gonthier obtint des Lettres-Patentes du Roi Charles V, datées du trois Mars 1372, par leſquelles lui, ſes ſucceſſeurs, le Doyen, le Chapitre avec tous leurs Officiers, préſens & à venir, & tous ceux qu'ils voudroient avouer, ſeroient ſeulement tenus de plaider en toutes leurs cauſes en première inſtance en la Cour de Parlement, ſans cependant y comprendre leurs ſujets & vaſſaux qui devoient répondre, en cas de ſouveraineté, devant le Bailli des exemptions & reſſorts d'Anjou, Touraine & le Maine.

Gonthier fonda le Salut qui ſe chante tous les jours à l'iſſue de Laudes devant la Chapelle de Notre-Dame du Chevet; il fonda un anniverſaire dans l'Egliſe du Mans.

Gonthier portoit dans ſes armes, d'or à quatre orles de ſable.

59. PIERRE DE SAVOISI, fut Evêque du Mans depuis 1385 juſqu'à 1397, ou au commencement de 1398 qu'il fut transféré à l'Evêché de Beauvais; il étoit allié à la Maiſon de Melun; il obtint du Pape Clément VII quelques modifications aux priviléges que ce Pape avoit accordés au Chapitre, dont il eſt parlé à l'article précédent.

En 1393, le Chapitre de la Cathédrale aſſemblé, délibéra de faire porter le Saint-Sacrement (contre l'uſage ordinaire) le jour de la Fête-Dieu, en l'Egliſe Abbatiale du Pré; les Officiers de Marie de Blois, Comteſſe Douairière du Maine, firent fermer les portes du Pont Iſouard & du Pont Perrein. Le Doyen, accompagné des Chanoines & des Chantres de l'Egliſe, donna le ſignal à l'Archidiacre de Sablé & au Scolaſtique qui portoient la cuſtode, & tous d'un commun conſentement retournèrent par la grande rue dans l'Egliſe Cathédrale; le Seigneur Evêque entra dans l'Egliſe de S. Benoît, y prit le Saint-Sacrement, qui étoit expoſé au grand Autel, & le fit porter par ſes Aumôniers juſqu'au cimetière du grand Hôpital de Coeffort; au retour de la Proceſſion, le Doyen & les Chanoines empêchèrent qu'on ſonnât les cloches, comme on avoit accoutumé de faire.

Cette affaire fut portée au Parlement, qui donna ſon Arrêt en faveur de l'Evêque, le 27 Mars 1394, & condamna le Doyen & le Chapitre en une amende de 200 l. dont la moitié ſeroit employée pour acheter une cuſtode d'argent doré qui ſerviroit tous les ans à la Proceſſion de la Fête-Dieu, & qui ſeroit gardée dans un tabernacle, dont l'Evêque auroit une clef & le Chapitre une autre; l'autre

l'autre moitié de cette amende fut employée aux néceſſités de la Cour. Le Chapitre fut condamné aux dépens du procès.

En 1394, Pierre de Savoiſi partagea une Prébende en deux, & en fit deux Bénéfices ſéparés, dont il laiſſa la préſentation au Chapitre, ſe réſervant & à ſes ſucceſſeurs le droit de collation, à la charge que les Prêtres qui les poſſéderoient, ſeroient tenus à une réſidence rigoureuſe, & qu'ils n'aſſiſteroient ni n'auroient point de voix délibérative aux aſſemblées du Chapitre.

Pierre de Savoiſi portoit dans ſes armes trois chevrons de gueules en champ d'argent, à la bordure engrêlée de gueules; il mourut vers 1397 ou 1398, & fut inhumé dans ſa Cathédrale.

60. Adam Chastelain, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1398 juſqu'à 1436 ou 39. On ne ſait ſi cet Evêque étoit de la Famille des Châtelains, qui portoient dans leurs armes d'azur au château d'argent, couvert & girouetté de trois girouettes de même.

L'Evêque Adam eut pluſieurs procès à ſoutenir; le Duc d'Alençon lui conteſta la préſentation de la Cure de la Sauvagère; mais il fut débouté aux aſſiſes de Falaiſe le 6 Janvier 1399; il obtint une Sentence à Tours contre l'Abbé de Marmoutier pour la Cure d'Huillé & pour le droit de viſite.

En 1404 Adam unit à la Confrérie de S. Julien la Chapelle de S. Michel, & lui en laiſſa la poſſeſſion entière.

Le 5 Février de l'année 1408, Adam Châtelain unit, du conſentement du Doyen & du Chapitre, une prébende de l'Egliſe à la place du Sous-Chantre; cette union fut confirmée en 1414 par Jean, Abbé de S. Vincent, en vertu d'un reſcrit du Pape Jean XXIII.

En 1420, l'Evêque Adam & le Chapitre, le Doyen étant abſent, réunirent une Prébende à l'Office de Théologal de leur Egliſe; il fut ſtatué que cet Office ſeroit conféré à un Docteur en Théologie ou à un Bachelier formé; & cependant, au cas qu'il ne s'en trouvât pas, à un habile Théologien, qui ſeroit tenu de lire & expliquer l'écriture, dans l'Egliſe, au moins une fois dans chaque quinzaine.

Le 20 Décembre 1408, les Abbés de S. Vincent, de l'Ordre de S. Benoît; de Vaas, de l'Ordre de S. Auguſtin; d'Evron & de la Pelice, de l'Ordre de S. Benoît, comparurent perſonnellement devant l'Evêque, & ceux de Lonlai,

de S. Calais, du Guédelaulne, de la Coulture & de Beaulieu comparurent par Procureur, & ce en conſéquence d'un Mandement que l'Evêque leur avoit adreſſé, pour conférer ſur ce qu'ils avoient à faire au ſujet de la tenue du Concile de Piſe.

En 1410, il y eut une tranſaction entre l'Evêque Adam & le Chapitre de ſon Egliſe, par laquelle il fut réglé, ſur différentes conteſtations qui étoient entre eux, entre autres que l'adminiſtration de l'Hôpital des Ardens appartiendroit entièrement au Chapitre, l'Evêque ſe reſervant la connoiſſance des matières matrimoniales & d'héréſie. Il remit au Chapitre la cire qu'il étoit obligé de lui fournir pour l'entretien de ſa maiſon; & pour ces remiſes, le Chapitre lui abandonna la place d'une maiſon nommée le vieux Chapitre, qui joignoit le Palais Epiſcopal, & le tint quitte de pluſieurs repas qu'il lui donnoit à certaines Fêtes.

L'Evêque Adam obtint un Arrêt en 1413, qui obligea les Chanoines de la Collégiale de S. Pierre, d'aſſiſter aux Proceſſions genérales qui ſeroient ordonnées par l'Evêque ou ſes Vicaires, & de faire ſonner leurs cloches lorſque ces Proceſſions paſſeroient.

La Reine de Jéruſalem, Yoland, Comteſſe du Maine, &c. permit, en 1417, à l'Evêque Adam, de bâtir à ſes frais une tour en la partie de ſon Palais Epiſcopal, ſur les foſſés de la ville, vis-à-vis l'Egliſe des Cordeliers.

Pendant qu'Adam Châtelain fut Evêque, la Province du Maine fut en guerre avec les Anglois.

Adam mourut en ſon Château de Touvoye, en 1438 ou 39.

61. Jean d'Hierrai, ſiégea au Mans depuis 1439 juſqu'à 1449. Il avoit été Official du Mans.

Jean d'Hierrai aſſiſta au Concile Provincial d'Angers en 1448, dans lequel on condamna, ſous peine d'excommunication, les charivaris qui ſe faiſoient en haine des ſecondes nôces.

En 1449 Jean d'Hierrai étant allé voir travailler des Ouvriers à ſon Château de Touvoye, tomba du haut d'une terraſſe & ſe bleſſa; la fiévre étant ſurvenue, il mourut.

62. Martin Berruyer, fut Evêque du Mans depuis 1449 juſqu'à 1465. La Maiſon de Berruyer étoit originaire de Touraine, & portoit dans ſes armes d'azur à trois coupes couvertes d'or & un lion rampant d'or, mis en cœur.

Digitized by Google

d'autant de croix, ſemblables Indulgences qu'à ceux qui viſitoient les ſtations qui ſont aux Egliſes de Rome; pour cela les Chanoines célébrent tous les ans un Service à ſon intention; & l'on a mis entre les deux piliers qui ferment la nef & font la ſéparation de la croiſée, cette inſcription en groſſes lettres. *Julio II, Pont. Max. bene factori.*

Le Cardinal de Luxembourg fit de grands préſens à ſon Egliſe, entre autres un grand crucifix d'argent & douze ſtatues de même métal, repréſentant les douze Apôtres, des orgues dorées & argentées, & deux buffets bien travaillés en forme de cul-de-lampe, une horloge très-curieuſe, des fonts baptiſmaux de cuivre, ſoutenus par trois lions auſſi de cuivre, & pluſieurs vaſes, reliquaires, ornemens, &c. de tout cela il ne reſte dans l'Egliſe que les fonts-baptiſtimaux. L'horloge eſt en dépôt chez un Chanoine, en attendant que le Chapitre ait des fonds pour faire conſtruire dans une des Chapelles une tourelle pour la placer.

Notre Cardinal s'étoit propoſé d'élever la nef de l'Egliſe Cathédrale au niveau de la voûte du chœur; mais les Chanoines lui ayant demandé une caution, il quitta ce deſſein & employa ſon argent à réparer & augmenter le Château de Touvoye, à batir celui d'Yvré, & la Chapelle de ſon Palais Epiſcopal, laquelle paſſe pour un chef-d'œuvre de l'art: il fonda cette Chapelle, & en donna la préſentation à ſon Officialité.

Au mois de Juin 1505, le Cardinal de Luxembourg donna, par diſpenſe du Pape, le pallium à François de Rohan, Evêque d'Angers, après qu'il fut fait Archevêque de Lyon; cette cérémonie fut faite dans l'Egliſe du Mans devant l'Autel de la Chapelle du Chevet.

Le Cardinal de Luxembourg, ſe voyant âgé de ſoixante-trois ans, réſigna, avec la permiſſion du Roi en 1507, ſon Evêché à François de Luxembourg, ſon neveu.

65. FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, ſiégea au Mans depuis 1507 juſqu'à 1509. Il accompagna le Cardinal de Luxembourg, ſon oncle, à Rome; il y mourut d'une fiévre chaude le huit de Septembre 1509. Le Cardinal fit conduire ſon corps au Mans, où il fut inhumé dans ſon Egliſe, à main gauche; ſon cœur fut dépoſé dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent.

Le Cardinal Philippe de Luxembourg fut inveſti par le Pape Jules II de ſon ancien Evêché.

Au mois de Janvier 1513, le Cardinal de Luxembourg

ayant remontré au Roi l'indécence de la cérémonie des Lances le jour & à la Proceſſion du Dimanche des Rameaux, obtint des Lettres-Patentes qui ordonnoient que cette cérémonie ſeroit miſe au troiſième Dimanche de Carême. Cependant elle s'eſt toujours faite, comme de coutume, a la Proceſſion du Dimanche des Rameaux.

Notre Cardinal Evêque procura la réformation des cinq Abbayes de Chezal-Benoit; il ſe démit des Abbayes de S. Vincent du Mans & de S. Martin de Sées, dont il étoit titulaire, pour les reunir à la Congrégation. Il obtint du Roi François I, que toutes les maiſons qui lui étoient aſſociées, demeureroient exemptes de la commande des Laïques & de la nomination du Roi, qui venoit d'obtenir du Pape Léon X, par un concordat, le droit de nommer aux Archevêchés, Evêchés, Abbayes & autres Bénéfices de conſéquence. Ce même Pape continua ce Cardinal dans la commiſſion de Légat en toute la France; les Lettres qu'il obtint pour cela ſont du 16 Novembre 1516.

Le Cardinal de Luxembourg donna dix mille livres pour la dotation d'un Collège dans la ville de Paris, & pour l'entretien d'un Principal, d'un Procureur & de dix Bourciers Manceaux: il fit dreſſer dans ſon Egliſe Cathédrale trois tombeaux de marbre & de bronze, pour ſon père, ſon frère & ſon neveu. Tous ces monumens furent détruits par les Religionnaires en 1562: il fonda quatre anniverſaires pour eux & pour lui; enfin il mourut au mois de Juin, le jour de l'Aſcenſion 1519; ſon corps fut inhumé par l'Evêque de Liſieux, aſſiſté de ceux de Sées & de Saint-Paul-de-Léon, dans l'Egliſe Cathédrale, à main gauche en entrant dans le chœur, où l'on a attaché une table de marbre, où ces mots ſont gravés:

Hic jacet corpus illuſtriſſimi Philippi à Lucemburgo. S. R. E. Card. Legati à latere in Gallia, Epiſcopi Cenom. Qui obiit 4. non. Jun anno 1519.

Son cœur fut dépoſé auprès de celui de ſon neveu, dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent.

On peut voir dans la vie des Evêques du Mans, par le Courvaiſier, le teſtament & les codiciles du Cardinal de Luxembourg, qui contiennent cent cinquante-un articles.

66. Louis de Bourbon, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1519 juſqu'à 1535; il étoit fils de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg: il prit naiſſance en la ville de Ham, en Picardie, en 1493. Il poſſédoit les Abbayes de S. Denis en France,

S. Corneille de Compiégne, S. Serge d'Angers, S. Léonard de Ferrières, S. Faron de Meaux, & de S. Amand en Tournaiſis; il fut premièrement pourvu de l'Evêché de Lantreguier, qu'il ne garda que cinq ans; il fut nommé à l'Evêché de Laon en 1509; mais il ne fut conſacré qu'en 1517. Le premier Juillet de la même année, il reçut du Pape Léon X le chapeau de Cardinal & le titre de l'Egliſe de S. Silveſtre au Champ de Mars; il eut l'Evêché du Mans en 1519; en 1535 il fut fait Archevêque de Sens, & prit la qualité de Primat des Gaules & de la Germanie; pour lors il ſe démit de l'Evêché du Mans en faveur de René du Bellai.

Le Cardinal de Bourbon préſida au Conclave des Cardinaux lorſque le Pape Paul III, de la Maiſon de Farnaiſe, fut élu Pape vers l'an 1534.

Comme le Cardinal de Bourbon étoit obligé de demeurer à la Cour, Martin de Beaulne, Archevêque de Tours, après avoir viſité la plus grande partie des Paroiſſes, Colléges & Monaſtères de l'Evêché du Mans, vint dans la ville Capitale, logea au Palais Epiſcopal, & y conféra les ordres ſacrés, avec proteſtation de ne porter aucun préjudice aux droits de l'Ordinaire. Sur des remontrances que le Doyen & Chapitre de l'Egliſe Cathédrale lui firent au ſujet de leurs priviléges & exemptions, il leur donna une déclaration ſcellée de ſon cachet, comme il n'entendoit point contredire leurs priviléges, ni entreprendre ſur leurs droits, mais ſeulement uſer de ceux qui lui étoient accordés par la Clémentine, qui étoient de faire porter devant ſoi la croix levée dans leur Egliſe Cathédrale, de donner la bénédiction, & célébrer la Meſſe pontificalement.

Le Cardinal de Bourbon mourut à Paris âgé de 63 ans, au mois de Mars 1556, ſelon quelques-uns; & ſelon d'autres, à Laon au mois de Mai 1557; ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de Laon, & ſon cœur & ſes entrailles en celle de S. Denis, auprès du chœur, à main gauche, où l'on voit ſa repréſentation ſur une colonne de porphyre, à laquelle ſes armes ſont attachées.

67. René du Bellai, ſiégea au Mans depuis 1535 juſqu'à 1546; il étoit fils de Louis du Bellai, Seigneur de Langei, & de Marguerite de la Tourlandri; il avoit pour frères Guillaume du Bellai, Seigneur de Langei, Lieutenant pour le Roi en Piémont; Jean, Cardinal, Evêque

de Paris; & Martin, Prince d'Yvetot, qui fut Gouverneur de Piémont, & Lieutenant de Roi en Normandie.

René du Bellai réſidoit ordinairement à ſon Evêché, où il s'adonnoit à l'étude de la phyſique, & particulièrement de l'agriculture, du jardinage & des plantes qu'il faiſoit venir des pays étrangers, & qu'il cultivoit dans ſes jardins de Touvoye; il inhuma, en 1543, dans la Chapelle de Notre-Dame du Chevet, de l'Egliſe Cathédrale, le corps de Guillaume de Langei, ſon frère, qui étoit mort ſur le Mont-Tarare le 9 Janvier 1543, en revenant de Piémont à la Cour.

René du Bellai fut député dans le temps d'une grande diſette, pour repréſenter au Roi François I, le triſte état de ſon Diocèſe, & lui demander du ſecours: il obtint ce qu'il demandoit; & comme il étoit ſur le point de ſon retour, il mourut à Paris au mois d'Août 1546: ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, & ſon cœur fut apporté au Mans, & dépoſé en la Chapelle de Notre-Dame du Chevet. Il portoit en ſes armes d'argent à la bande fuſelée de gueules, accompagnée de ſix fleurs de lis d'azur, miſes en orle, trois en chef & trois en pointe, qui eſt du Bellai, écartelé de Beaumont-le-Vicomte, qui eſt d'azur au lion d'or ſemé de fleurs de lis de même, & ſur le tout de Vendôme l'ancien, qui eſt de gueules au chef d'argent, au lion d'azur, armé, lampaſſé & couronné d'or, brochant ſur le tout.

68. Jean du Bellai, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1547 juſqu'à 1556; il étoit frère du précédent; il fut d'abord pourvu de l'Abbaye de S. Gildas, Diocèſe de Bourges; il eut enſuite l'Evêché de Bayonne, puis celui de Paris, ceux d'Albe, de Portoue, d'Oſtie & de Véliterne, de Limoges, l'Archevêché de Bordeaux, & enfin l'Evêché du Mans; de ſorte que ce Prélat ſe vit en même-temps pluſieurs mitres ſur la tête.

En 1533, Jean du Bellai accompagna le Roi à Marſeille pour conférer avec le Pape Clément VII; ce fut lui qui harengua Sa Sainteté, ſans avoir eu le temps de ſe préparer, le Pape ayant envoyé la veille de la cérémonie déclarer au Roi quel devoit être le ſujet de leur conférence; cette ſurpriſe ne l'empêcha pas de réuſſir.

Jean du Bellai fut fait Cardinal par le Pape Paul III, en 1535.

En 1537, le Roi François I étant allé en Provence pour

ſ'oppoſer aux ravages qu'y faiſoit l'Empereur Charles V, laiſſa à Paris le Cardinal du Bellai, & le fit ſon Lieutenant-Général, pour ſubvenir aux néceſſités de la Picardie & de la Champagne.

Le Roi François I étant mort, notre Cardinal encourut la diſgrace de Henri II, ſon ſucceſſeur, ce qui fit qu'il ſe démit de l'Evêché de Paris en faveur d'Euſtache du Bellai, ſon couſin, en 1551, & en 1554 de l'Archevêché de Bordeaux, entre les mains de François de Maulni; mais celui-ci étant mort quatre ans après, il reprit cet Archevêché.

Le Cardinal du Bellai ſe retira à Rome, d'où il envoya du marbre d'Italie pour dreſſer un mauſolée à Guillaume ſon frère, en la chapelle de Notre-Dame du Chevet.

Le Cardinal du Bellai fit conſtruire de pierres le pont d'Yvré; il mourut à Rome, Doyen du ſacré Collége, le 16 Février 1560.

Le Cardinal du Bellai a compoſé quelques ouvrages, entre autres des Déclamations contre l'Empereur Charles V, une Apologie pour le Roi François I, & quelques Poëſies en trois livres. Rablais, à qui ce Cardinal conféra la Cure de Meudon, près Paris, fut pendant quelque temps ſon Médecin.

69. Charles d'Angennes de Rambouille, poſſéda l'Evêché du Mans depuis 1560 juſqu'à 1587. La Maiſon d'Angennes a poſſédé pendant quelque temps l'adminiſtration, tant ſpirituelle que temporelle de la Province du Maine; Charles étoit fils de Jacques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Lieutenant pour le Roi en Italie, & d'Iſabelle Cottereau, Dame de Maintenon; il ne fit ſon entrée au Mans qu'en 1560. Il fut fait Cardinal par le Pape Pie V en 1570. Le Roi Charles IX l'envoya vers le Pape Grégoire XIII en 1572, pour lui faire compliment ſur ſon avénement au Souverain Pontificat; depuis ce temps-là le Cardinal d'Angennes fit ſa réſidence ordinaire à Rome. Sixte VI le fit Gouverneur de Cornetto, ſur la frontière de Toſcane, où il mourut âgé de 56 à 57 ans, le 23 Mars 1587.

On a dit qu'ayant renvoyé une partie de ſes Domeſtiques François pour en prendre d'Italiens, & ayant fait ſon teſtament en faveur de ces derniers, entre autres de ſon Maître de Chambre, nommé Claudio Lupi, & d'un fils de ſa ſœur, ſon neveu, ce ſcélérat de Maître de Chambre, craignant une révocation du teſtament de ſon

Digitized by Google

Maître, l'empoiſonna; & comme le poiſon n'opéroit pas auſſi promptement qu'il ſouhaitoit, & qu'il cauſoit des tranchées au Cardinal qui lui faiſoient jeter de grand cris, un nommé Gaceau, qui fut depuis Chanoine du Mans, & qui étoit reſté ſeul des Domeſtiques François du Cardinal, accourut pour ſavoir la cauſe des cris de ſon Maître, le Maître de Chambre feignant de lui ſoutenir la tête, le ſaiſit à la gorge & le ſuffoqua.

Quelques-uns ont ſoupçonné le neveu du Cardinal, ſon légataire univerſel teſtamentaire, d'avoir participé au crime du Maître de Chambre.

Le Cardinal fut inhumé avec pompe dans l'Egliſe des Cordeliers de l'obſervance.

Le Cardinal d'Angennes aſſiſta à la concluſion du Concile de Trente en 1563; il n'étoit pas Cardinal alors. Il ſouſcrivit en 1583 à un Synode national, convoqué à Tours, pour procéder à la réformation des mœurs & au rétabliſſement de la diſcipline Eccléſiaſtique.

Quelques mauvais plaiſans de ce temps-là dirent que le S. Eſprit avoit préſidé au Concile de Trente avec les douze Apôtres que Charles d'Angennes y avoit apporté, (voulant parler des douze figures d'Apôtres d'argent que le Cardinal Philippe de Luxembourg avoit donné à ſon Egliſe du Mans.

Charles d'Angennes portoit dans ſes armes de ſable au ſautoir d'argent.

70. Claude d'Angennes, fut Evêque du Mans depuis 1588 juſqu'à 1601. Il étoit frère du Cardinal dont nous venons de parler; le Roi Charles IX le fit Conſeiller Clerc au Parlement de Paris en 1566; il exerca cette charge juſqu'en 1577, que le Roi Henri III le fit Préſident à la cinquième Chambre des Enquêtes, & quelques mois après il lui donna l'Evêché de Noyon, où il fit ſon entrée le 8 de Février 1579. Après la mort du Cardinal d'Angennes, le Roi lui donna l'Evêché du Mans: il eut peine à quitter Noyon; mais ſes frères, dont l'un étoit Gouverneur du Maine, & l'autre Sénéchal & Vidame, le déterminèrent à le faire: il fit ſon entrée au Mans le 3 d'Août 1588; quatre mois après il fut député de la part du Clergé pour aſſiſter aux Etats de Blois.

Après la mort du Cardinal & du Duc de Guiſe, notre Evêque fut envoyé à Rome par le Roi Henri III, pour porter au Pape Sixte V les raiſons qui l'avoient porté à ſe défaire de ces deux Princes, pour ſon aſſurance & le

Digitized by Google

repos de ſon Royaume; il accompagna en 1593 le Duc de Nevers, qui fut en Ambaſſade à Rome, pour ſaluer le Pape au nom du Roi Henri IV; il aſſiſta aux Etats de Rouen en 1596.

Claude d'Angennes s'en revenant de ſon premier voyage de Rome avec le Marquis de Piſani, fut pris par des Pirates Turcs, qui, ayant appris ſa qualité, & qu'il étoit pour le ſervice du Roi de France, ils lui donnèrent la liberté, & lui firent des préſens. Si-tôt qu'il fut délivré de leurs mains, le Capitaine Gaſpard, François de nation, écumeur de mer, le fit priſonnier avec le Marquis, & les conduiſit à Narbonne, où ils reçurent la liberté par le moyen du Duc de Joyeuſe.

Notre Evêque changea, par la permiſſion du Pape, l'Egliſe & Presbytère de S. Ouen en un Collége & Séminaire qui eſt occupé aujourd'hui par les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire; il fonda dans ce Collége ſix bourſes, & voulut qu'on y établit des Profeſſeurs publics.

Claude d'Angennes mourut d'une pleuréſie le 15 de Mai 1601, & fut inhumé dans le chœur de ſa Cathédrale, à main droite; on couvrit ſa tombe d'une lampe de cuivre, au bas de laquelle étoient gravées ces paroles: *Siſte Viator paululum & immortale digniſſimi Antiſtitis monumentum, aſpice, &c.* ce monument a été ôté lors de la nouvelle décoration du chœur de l'Egliſe en 1769.

71. Charles de Beaumanoir de Lavardin, fut Evêque du Mans depuis 1610 juſqu'à 1637; il étoit fils de Jean de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin, Maréchal de France & de Catherine de Carmaing; il naquit au château de Lavardin, & fut élevé en ſon enfance chez la Dame de Chources, ſa tante, Abbeſſe du Pré; il fut pourvu, dès l'âge de huit ans, de l'Abbaye de Beaulieu; il fut envoyé à Paris, âgé de douze ans, pour commencer ſes études; & il fut nommé à l'Evêché du Mans, âgé ſeulement de quatorze à quinze ans; il ne fut ſacré, & n'en prit poſſeſſion qu'au mois de Novembre 1610.

Charles étoit doué de beaucoup de bonnes qualités. En 1614 le Clergé le députa pour aſſiſter aux Etats Généraux, convoqués à Paris.

Depuis la nomination de Charles de Beaumanoir à l'Evêché du Mans juſqu'à ſa mort, le Diocèſe s'augmenta de ving-trois Maiſons Religieuſes; ſavoir de,

Capucins au Mans, en 1602.

Capucins à Mayenne, en 1609.

Digitized by Google

Capucins à Laval, en 1614.
Récollets à la Ferté-Bernard, en 1606.
Récollets au Château-du-Loir, en 1616.
Minimes au Mans, 1618.
Minimes à Sillé, en 1618.
Prêtres de l'Oratoire au Mans, en 1624.
Bénédictines à Domfront, en 1629.
Bénédictines à Laval, en 1621.
Bénédictines au Château-du-Loir, en 1630.
Bénédictines à Ernée, en 1631.
Bénédictines à Laſſai, en 1631.
Bénédictines de Montmartre à Alençon, en 1637.
Bénédictines à Evron, en 1638.
Urſulines a Laval, en 1616.
Urſulines au Mans, en 1621.
Viſitation à la Ferté-Bernard, en 1633.
Viſitation au Mans, en 1634.
Viſitation à Mamers, en 1634.
Ste Eliſabeth a Sablé, en 1631.
Ste Eliſabeth a Noyen, en 1637.
Ste Claire à Beaumont, en 1637.
Calvériennes à Mayenne, en 1624.

Charles de Beaumanoir fit, en 1635, le voyage de Rome avec l'Evêque d'Albi, pour accompagner l'Archevêque de Lyon, frère du Cardinal de Richelieu : le Pape l'honora de la qualité d'Evêque aſſiſtant de ſa Chapelle, avec pouvoir de créer trois Protonotaires du Saint Siége, & trois Chevaliers à l'Epron d'Or.

Charles, de retour de Rome, ſe retira dans ſon château d'Yvré, où il mourut le 17 Novembre 1637; ſon cœur & ſes entrailles furent inhumés à Yvré, & ſon corps fut dépoſé par l'Evêque de Bayeux dans le caveau de ſes ancêtres, devant la chapelle de S. Jean, dans l'Egliſe du Mans.

Charles portoit en ſes armes, écartelé de Béarn, qui eſt d'or à deux vaches paſſantes de gueules, paſſées l'une ſur l'autre, accornées, accolées & clarinées d'azur; & de carmain, qui eſt d'argent au lion d'azur à l'orle de tourteaux de gueules, écartelé d'or à deux faces de gueules; ſur le tout de Beaumanoir, qui eſt d'azur à onze billettes d'argent, poſées 4, 3, 4.

72. Emeri-Marc de la Ferté, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1637 à 1648. Il étoit né à Rouen, où ſon père étoit Conſeiller à la Cour des Aides; il fut

d'abord Chanoine de l'Egliſe de Rouen ; le Roi le pourvut d'une charge d'Aumônier, & en 1635 il accompagna le Cardinal de Lyon à Rome. Il avoit toutes les qualités néceſſaires à un bon Prélat ; cependant il eut le malheur de perdre le cœur des Citoyens de la ville Epiſcopale, par rapport a ſon frère, Intendant de Tours, qui vint au Mans lever quelques nouveaux impôts.

Emeri-Marc mourut d'une fiévre maligne le dernier jour d'Avril 1648 ; ſon corps fut inhumé ſeize jours après dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale. On a de lui des Paraphraſes ſur les Pſaumes de David.

73. PHILBERT-EMMANUEL DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, ſiégea au Mans depuis 1648 juſqu'à 1671. Il étoit fils de Henri de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, Comte de Beaufort, Gouverneur pour le Roi des Comtés du Maine, de Laval & du Perche, & de Marguerite de la Baume-Suzé.

Philbert naquit au château de Malicorne en 1617 ; il étoit fort jeune quand il perdit ſes père & mère ; Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, ſon oncle & ſon tuteur, prit ſoin de ſon éducation ; il fut Penſionnaire chez les Prêtres de l'Oratoire au Mans. En 1663 Charles de Beaumanoir le mena avec lui à Rome. Le Cardinal de Richelieu fit expédier à Philbert les brevets des deux Abbayes que Charles, ſon oncle, poſſédoit, & lui donna le Prieuré de S. Célérin, dépendant de l'Abbaye de Marmoutier.

Philbert ſe retira dans une de ſes Abbayes en Poitou, pour y vaquer à l'étude ; il mena avec lui un homme de vertu & de lettres, ſous lequel il étudia pendant ſix ans. Au ſortir de cette ſolitude il alla à Paris, où il prêcha pluſieurs fois avec applaudiſſement devant le Roi & la Reine. Il fut ſacré Evêque du Mans le 25 Avril 1649, par le Nonce du Pape, aſſiſté des Evêques de Lavaur & d'Avranche.

Notre Evêque étoit un des plus beaux hommes du Royaume ; il mourut à Paris au mois de Juillet 1671 ; on a cru qu'il avoit été empoiſonné par la Dame de Brainvilliers, qui fut exécutée peu de temps après pour crime d'empoiſonnement. Voyez *la Généalogie à l'article*

74. LOUIS DE LA VERNE MONTENARD DE TRESSAN, occupa le Siége Epiſcopal du Mans depuis 1671 juſqu'à 1712. Il avoit été Curé de Portet, près de Toulouſe,

Digitized by Google

Grand Vicaire de l'Evêque de Narbonne, puis Evêque de Vabres, Premier Aumônier de Mgr le Duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, Abbé de Bonneval, & Prieur de Caſſan; il quitta l'Evêché de Vabres pour prendre celui du Mans. Il fit fonder par le Clergé une chaire de Théologie chez les Prêtres de l'Oratoire; le fonds ſervit à bâtir leur Egliſe en 1680. En 1683 Louis de Treſſan intenta un grand procès au Chapitre de ſon Egliſe, & le dépouilla de tous ſes priviléges par un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du 27 Juin 1686.

Louis de la Vergne mourut ſubitement le 26 Janvier 1712 à onze heures du ſoir; ſon corps fut inhumé dans le veſtibule, du côté de l'Evangile, entre l'autel & le chœur.

Le même jour mourut, à onze heures du matin, dans l'Abbaye de la Coulture, où il s'étoit retiré, N... Dattus, Evêque de Kilkenni ou d'Oſſeric en Irlande; ſon corps fut inhumé dans le chœur de l'Egliſe de cette Abbaye. Ce pieux Evêque, exilé de ſa patrie & de ſon Diocèſe pour la religion, eſt mort en odeur de ſainteté.

Voyez *la Généalogie de Treſſan à l'article Fay.*

75. Pierre Rogier du Crévy, a poſſédé l'Evêché du Mans depuis 1712 juſqu'à 1723. La charité de ce Prélat pour les affligés brilloit parmi toutes les autres vertus dont il étoit pourvu.

Pierre Rogier tomba malade à Paris au mois de Juillet 1723; il revint dans ſon Diocèſe, & mourut dans ſon château d'Yvré le deux Août de la même année; ſon corps fut inhumé dans la Place la plus honorable du chœur de l'Egliſe Cathédrale, immédiatement au-deſſus de l'aigle.

76. Charles-Louis de Froulai, a ſiégé au Mans depuis 1724 juſqu'à 1767.

Charles-Louis de Froulai de Teſſé fut reçu Chanoine de S. Jean & Comte de Lyon au mois de Mai 1715, Conſeiller & Aumônier du Roi au mois de Juillet ſuivant, Vicaire-Général du Diocèſe de Toulouſe, & pourvu de l'Abbaye de S. Maur-ſur-Loire, Ordre de S. Benoît, eſtimée 6000 liv., le 8 de Janvier 1721. Le Roi lui préſenta l'Evêché du Mans le 17 Octobre 1723; il fut ſacré le 25 Février 1724 dans l'Égliſe du Noviciat des Jéſuites à Paris, par le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, aſſiſté des Évêques de Sées & de Châlons-ſur-Marne; il prêta ſerment de fidélité entre les mains du

Digitized by Google

Roi le premier Mars ſuivant; au mois de Février 1725, il fut fait Premier Aumônier de la Reine, ſeconde Douairière d'Eſpagne; le Roi lui donna en 1728 l'Abbaye de la Coulture du Mans, eſtimée 20000 liv. & il remit celle de S. Maur.

Charles-Louis de Froulai mourut le Samedi dernier jour de Janvier 1767, environ les neuf heures du ſoir; le danger de ſon mal, qui étoit la ſuite d'un rhume & d'un voyage de Paris, ne ſe déclara que le matin du jour de ſa mort. Le Dimanche, premier Février, on l'expoſa dans ſa chapelle, revêtu de ſes habits pontificaux, où il demeura juſqu'au Jeudi ſuivant, dix heures du matin, qu'il fut levé par le Doyen de la Cathédrale, & inhumé à l'entrée du chœur, au-deſſous du banc des chappiers. Le Préſidial & toutes les Communautés de la ville aſſiſtèrent à ſon convoi, qui ſe fit par la rue des Chanoines, la grande rue, la Cigoigne, la rue de la Barillerie, la rue S. Dominique, la rue de l'Oratoire, & la porte du Château; on eut la précaution d'éviſcérer le corps le Lundi au ſoir. Le Mardi deux Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général deſcendirent au Chapitre aſſemblé, pour demander qu'on leur accordât le cœur du défunt Prélat, bienfaiteur dudit Hôpital, ce que le Chapitre accorda, & conclut à ce que le cœur ſeroit tiré du corps & mis dans une boîte de plomb, & dépoſé ſur le catafalque dans le chœur de la Cathédrale, où il demeureroit pendant l'octave; & qu'après la célébration du ſeptième, il ſeroit conduit dans un carroſſe à l'Hôpital-Général, & préſenté aux Adminiſtrateurs par le Doyen de la Cathédrale, accompagné de deux Chanoines; le carroſſe, précédé des Eccléſiaſtiques du bas-chœur, en camail. Le Samedi ſuivant le jour de la ſépulture, le Chapitre célébra le Service donné, & le Jeudi onze, le Service du ſeptième, auquel on convoqua les Compagnies qui l'avoient été à l'inhumation.

Les Officiers du Préſidial, ceux de l'Election & du Grenier à Sel, aſſiſtèrent à l'inhumation, & ſe placèrent dans le fond du chœur, dont ils occupèrent les ſtalles, ſuivant l'uſage. Les Chanoines de l'Égliſe Collégiale Royale de S. Pierre, n'y voulurent point aſſiſter, quoiqu'invités, parce qu'on leur refuſa, comme on avoit fait à l'inhumation des Évêques Louis de Treſſan, en 1712, & Pierre du Crévi en 1723, des places dans le chœur.

Les Officiers de l'Hôtel-de-Ville n'y aſſiſtèrent pas auſſi, quoiqu'invités, prétendant être en droit de tenir les quatre coins du poële, fonction que le Chapitre prétend

Digitized by Google

lui appartenir, & qu'il fait exercer par quatre Dignitaires de l'Égliſe, & à leur défaut, par les plus anciens Chanoines.

Dans le convoi le corps, revêtu de ſes plus riches habits pontificaux, la mitre en tête & la croſſe ſur le bras droit, fut porté ſur les épaules de ſix Prêtres du bas chœur, en aube & en étoles violettes. Le cœur, mis dans une boîte de plomb, fut porté dans un baſſin d'argent, couvert d'un crêpe noir, par le Vallet-de-Chambre du défunt, qui avoit l'épée au côté. Les autres Domeſtiques, au nombre de douze, vêtu de deuil, accompagnoient le corps, & deux autres, vêtus de même, accompagnoient le cœur; tous avoient un flambeau de cire blanche à la main.

Voyez *à l'article Mans, Paroiſſes du Grand S. Pierre & de la Coulture, les établiſſemens faits au Mans par Charles-Louis de Froulai.*

77. Louis-André de Grimaldi, des Princes de Monaco, fut élu Évêque du Mans le 19 Avril 1767. & conſacré le 5 Juillet de la même année.

En 1768, Mgr l'Évêque entreprit la décoration de ſon Égliſe Cathédrale; & les Chanoines commencèrent le neuf de Juillet à faire l'Office Canonial dans l'Egliſe des RR. PP. Jacobins, d'où ils ſortirent pour rentrer dans leur Égliſe le 24 Mars 1771.

Genéalogie de la Maiſon de Grilmaldi.

On donne pour le premier Seigneur connu de la Maiſon de Grimaldi Grimoald, Maire du Palais, ſous le règne du Roi Childebert II ou III.

La première poſſeſſion de la Seigneurie Souveraine de Monaco, dans la Maiſon de Grimaldi, a commencée, ſelon les Hiſtoriens du pays, en 920, que l'Empereur Henri I la donna à Grimaldi I, qui en avoit chaſſé les Sarazins. Les Génois l'enlevèrent aux Grimaldi, & le Comte de Provence les en dépouilla en 1150 ou 1160: Raimond Bérenger, Comte de Provence, la reſtitua aux Génois en 1174; & l'Empereur Henri VI leur en donna l'inveſtiture en 1191. Elle fut envahie ſur la République par Charles II, Roi de Sicile, Comte d'Anjou, du Maine & de Provence, & reſtituée par le même en 1300. La Maiſon de Grimaldi y fut rétablie le 24 Décembre 1317. Les Eſpagnols s'en emparèrent depuis; & en 1642, Honoré

noté Grimaldi, II du nom, les en chaſſa, avec le ſecours des François. Le Roi Louis XIII mit les Princes de Monaco & leur Souveraineté ſous la protection de la France, & s'engagea à entretenir une garniſon Françoiſe dans Monaco, dont le Prince & ſes heritiers auroient le commandement pour le Roi; il s'obligea auſſi à les maintenir en leur liberté & Souveraineté de Monaco, Menton & Roquebrune: ces trois villes compoſent la Souveraineté de Monaco.

GRIMOALD, Maire du Palais ſous Childebert II, en l'an 700, eut pour fils Théobalde ou Thibauld, qui ſuit. On dit que Grimoald fut aſſaſſiné par le Friſon, vers 714.

THÉOBALDE ou THIBAULD, épouſa Aliarde: dont Hugues, qui ſuit; & Ramire, qui fit la guerre en Eſpagne contre les Maures. Pepin Hériſtel, ayeul de Théobalde, le fit Maire en Neuſtrie.

HUGUES, Seigneur d'Antubes en Provence, vivoit en 800. On dit qu'il fut un des Capitaines de Charlemagne; il eut pour fils Paſſanus, qui ſuit; & Thibauld ou Thado, Archevêque de Milan, mort en 869.

PASSANUS, Seigneur d'Antibes, fut père de Grimaldi I, qui ſuit.

GRIMALDI I, épouſa Chriſpine: dont Gui I, qui ſuit; Chriſpin, dit Angot, qu'on fait tige de la Maiſon du Beccreſpin; & Gibalin Grimaldi, que Guillaume, Comte de Provence, employa contre les Sarazins de Fraxinet, & auquel il donna le pays qu'ils occupoient, qu'on a nommé depuis le Golfe de Grimaut.

GUI I Grimaldi, Prince de Monaco, vivoit en 980. Il eut Grimaldi II, qui ſuit; Boirel, qui s'établit en Languedoc; & Alphant, Evêque d'Apt en 1050. Grimaldi II, eut Gui II, qui ſuit; Thibauld, Cardinal; & Charles, Evêque de Siſteron.

GUI II, Prince de Monaco, fut Amiral de l'Empereur Henri IV: il eut Grimaldi III, qui ſuit; Luc & Gui, Cardinaux; Humbert, Evêque de Fréjus, Mainfroi, Evêque d'Antibes; Boſon, Abbé de Lérins; & Albert, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, Commandeur de Primoiſſon, en 1168.

GRIMALDI III eut Obert, qui ſuit; Raimond, Evêque d'Antibes; & Pierre, Evêque de Vence.

OBERT, Prince de Monaco, fut Grand-Maître-d'Hôtel de l'Empereur Frédéric I, & ſon Ambaſſadeur en France & en Angleterre: il eut Grimaldi IV, qui ſuit; Nicolas, tige des Grimaldi de Carignan en Piémont; Obert, qui

fait la branche des Seigneurs de Châteauneuf & de Gattières, dans le Comté de Nice; & Ingo, dont la poſtérité a été nombreuſe; c'eſt de lui que deſcendent les Ducs d'Euboli, les Princes de Salerne, les Marquis de Théano, les Comtes de Polo, &c. Nicolas, dernier de la branche des aînés, mourut en 1639; ſes biens ſont fondus dans les Maiſons de Spinola & de Dorice, parce que trois de ſes tantes avoient été mariées; ſavoir, Polixéne, à Philippe Spinola; Eliz, à Sinibaud Doria, Seigneur de Crémorino; & Avelia, à Nicolas Doria. Bourel, fils puîné d'Ingo, fit la branche des Grimaldi de Gênes, dite de Caſtro; Gabriel, un de ſes deſcendans au cinquième degré, fit celle de Grimaldi, dit Cavalléroni, Baron de Montepélouſe & de Sanfeli. Le Cardinal Jérôme Grimaldi, Archevêque d'Aix, mort en 1685, deſcendoit de cette dernière branche.

GRIMALDI IV, Prince de Monaco, étoit Intendant-Général de l'armée des Gênois au ſiége de Damiette; il épouſa Oriette, fille de Merle de Caſtre, dont il eut François, qui ſuit; Devotus, Evêque de Graſſe; Lucher, qui prit Ventimile aux Gibelins, & qui eſt la tige des Marquis de Modunio, dans le Royaume de Naples, des Barons de Beaufort & des Grimaldi, habitués à Séville en Eſpagne, dont il y avoit, en 1722, Joſeph Grimaldi, Secrétaire d'Etat, pour les affaires de la guerre, ſous le règne de Philippe V. Le Roi d'Eſpagne, Charles III, vient de faire..... Grimaldi ſon Premier Secrétaire d'Etat. François Grimaldi, Prince de Lixen, mort au Château de Sampigi, en Lorraine, prétendoit être le vrai deſcendant de Lucher, aſſurant que ce que l'on diſoit de la branche d'Eſpagne étoit faux, & que les deſcendans de Lucher avoient toujours été établis a Gênes.

FRANÇOIS Grimaldi, Prince de Monaco, s'attacha, avec Charles I, Roi de Naples, au parti du Pape contre les Gibelins; il mourut vers l'an 1275; il avoit épouſé Aurélie de Caretto, fille de Jacques, Marquis de Final; dont, entre autres Rainier I, qui ſuit; Antoine, qui ſervit Charles II, Roi de Naples; & Andaro, qui fut tige des Barons & Comtes de Bueil, parmi leſquels il y a eu des hommes illuſtres; entre autres Honorat Grimaldi, Baron de Bueil, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Duc de Savoye, du Comté de Nice, ſon Ambaſſadeur Extraordinaire près le Roi François I, & Chevalier de l'Annonciade en 1518: ſon fils Honorat lui ſuccéda au même Gouvernement, & fut fait Chevalier de

Digitized by Google

l'Ordre de l'Annonciade en 1576; Annibal Grimaldi, fils de ce dernier, fut Chevalier de S. Maurice & de S. Lazare, Conſeiller d'Etat, Chambellan, Gouverneur du Comté de Nice, & Général des Galères; il fut créé Chevalier de l'Annonciade en 1602; Louis, frère de ce dernier, fut Evêque de Vence, Grand-Prieur de S. Maurice & de S. Lazare, Grand Aumônier du Duc de Savoye, ſon Ambaſſadeur en France, & Chancelier de l'Ordre de l'Annonciade en 1602, & de nos jours le Baron de Bueil, qui a été pendant long-temps Lieutenant-Colonel du régiment de Nice au Service de la France, & qui fut fait Maréchal de Camp après la défenſe d'Aire, en Novembre 17

Rainier I, Prince de Monaco, ſervit Charles II, Roi de Naples; il mourut vers 1300; il avoit épouſé Spécieuſe Caretto, fille de Jacques, Marquis de Final, dont entre autres, Rainier II, qui ſuit; Bartonus ou Barthelemi, que Robert, Roi de Naples, fit Gouverneur de Calâbre, & qui laiſſa poſtérité en Sicile; François, qui enleva aux Spinola la fortereſſe de Monaco, qu'ils avoient uſurpée.

Rainier II, Prince de Monaco, Seigneur de Cagnes, de Villeneuve, &c. fut Amiral de France; il mourut vers 1330; le nouveau Moréri dit 1314. Il épouſa Marguerite Rufo: dont Charles, qui ſuit; Antoine, tige de la branche d'Antibes; & Lucien, Seigneur de Villefranche, Grand-Chambellan de Jeanne, Reine de Naples, Comteſſe de Provence.

Charles I Grimaldi, Prince de Monaco, dit le Grand Seigneur de Vintimille, Cagne, &c. épouſa Luchinelle Spinola, dont une nombreuſe poſtérité, & entre autres Rainier III, qui ſuit.

Rainier III, Prince de Monaco & de Menton, Baron de Vence, &c. ſe donna, du vivant de ſon père, au ſervice de la France; il laiſſa Ambroiſin, qui ſe noya en pêchant, en 1422; Jean, qui ſuit; Henri, Chambellan du Roi de Sicile, qui a fait la branche des Princes de Ste Catherine en Sicile; & Griffette, alliée à Louis de Laſcaris.

Jean, Prince de Monaco, &c. mort en 1454, avoit épouſé Homelline, ſœur de Thomas Frégoſe, Doge de Gênes: dont Catalan, qui ſuit; Conſtance, mariée à Antoine Carretto, Marquis de Final; & Barthelemie, qui épouſa Pierre Frégoſe, Doge de Gênes.

Catalan Grimaldi, Prince de Monaco, mort en 1457, laiſſant Claude, qui ſuit.

Claude Grimaldi, Princeſſe de Monaco, fille unique de Catalan Grimaldi, fut mariée à Lambert Grimaldi, fils cadet de Nicolas Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes & de Cagnes, & de Céſarine Doria: par cette alliance la Principauté de Monaco paſſa dans la branche de Grimaldi d'Antibes; ils eurent de leur mariage Lucien, qui ſuit; Jean, aîné, qui mourut ſans poſtérité; & Auguſtin, qui fut Abbé de Lérins & Evêque de Graſſe; & une fille, qui fut mariée à N.... Doria.

Lucien Grimaldi, Prince de Monaco, fut aſſaſſiné par Barthelemi Doria, ſon neveu, en 1523; il avoit épouſé Anne de Pontevez, Dame de Cabanne: dont Honoré, qui ſuit.

Honoré I, Prince de Monaco, &c. eut d'abord recours à la protection du Roi François I, en 1533; il ſe jetta enſuite dans le parti de l'Empereur Charles V, & mourut en 1581; il avoit épouſé en 1545 Iſabelle Grimaldi, fille de Jean-Baptiſte, Seigneur de Montaudion: dont Charles, mort ſans alliance en 1589; François, mort en 1583; Hercule, qui ſuit; Horace, mort à Naples en 1620; Geneviève, mariée à Etienne Grillo de Gênes; Aurélie, femme d'Auguſtin Franco; Virginie, Religieuſe; & Claude, morte ſans alliance.

Hercule I Grimaldi, Prince de Monaco, fut aſſaſſiné en 1604; il avoit épouſé Claude Landi: dont Honoré II, qui ſuit; Jeanne, mariée à Théodore Trivulce, Prince de Miſochio; & Marie-Claude, Religieuſe.

Honoré II Grimaldi, Prince de Monaco, chaſſa les Eſpagnols de Monaco en 1641, & ſe mit ſous la protection de la France. Le Roi lui donna le Duché de Valentinois, le Comté de Carladez en Auvergne, la Baronnie de Calvinet, dans la même Province, celle de Baux, en Provence, & celle de Buis en Dauphiné. Ce Prince étoit ſavant; il dreſſa la Généalogie hiſtorique de ſa Maiſon, qui fut imprimée ſous le nom de Vénaſque, ſon Secrétaire. Honoré II mourut en 1662; il avoit épouſe Hippolite Trivulce: dont Hercule II, qui ſuit.

Hercule II Grimaldi, Marquis de Baux, fut tué âgé de 27 ans, par malheur, en 1651, par un de ſes gardes, qui tiroit au blanc; il avoit épouſé en 1641 Marie Aurélie Spinola: dont Louis, qui ſuit; Marie Hippolyte, mariée en 1659 à Charles-Emmanuel Philbert de Simiane; Jeanne-Marie, alliée à André Impériali; Dévote-Marie, Reli-

Digitized by Google

gieuſe Carmélite ; & Thérèſe-Marie, qui épouſa en 1671 Sigiſmond-François d'Eſt.

Louis Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, &c. mourut en 1701. Il avoit épouſé en 1660 Catherine-Charlotte de Grammont : dont Antoine, qui ſuit ; Honoré-François, qui fut Archevêque de Beſançon, mort en 1748 ; Marie-Thérèſe, Religieuſe de la Viſitation ; & Anne Hippolyte, mariée en 1696 à Jacques-Charles de Cruſſol, Duc d'Uzès, morte en 1700.

Antoine Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, &c. épouſa en 1688 Marie de Lorraine d'Armagnac ; Catherine-Antoinette, morte jeune ; Louiſe-Hippolyte, qui ſuit ; Marguerite Camille, mariée en 1720 à Louis de Gand de Mérode de Montmorenci, Prince d'Iſenghien ; & Marie-Pauline-Thérèſe.

Louise-Hippolyte Grimaldi, Princeſſe de Monaco, épouſa en 1715 Jacques-François-Léonor de Matignon, Comte de Thorigni, à la charge par lui de prendre le titre de Duc de Valentinois, avec les armes de Grimaldi, ſans pouvoir, ni lui ni ſes deſcendans, ajouter aucun autre nom à celui de Grimaldi, ni écarteler leurs armes d'autres Maiſons que de Grimaldi : de ce mariage ſont iſſus, Honoré-Camille-Léonor, qui ſuit ; Marie-Charles-Auguſte, Comte de Carledés, né en 1722 ; Charlotte, née en 1719, Religieuſe de la Viſitation de Paris, actuellement à la Viſitation au Mans, pour cauſe de ſanté ; Charles-Maurice, appelé Comte de Valentinois, Comte de Raſſe, Lieutenant-Général au Gouvernement de la Baſſe-Normandie, Gouverneur de Cherbourg, de S. Lô & de l'Iſle de Chauſai, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de la Toiſon-d'Or, par Marie-Chriſtine de Rouvroi Saint-Simon, ſon épouſe ; Marie-Françoiſe-Thérèſe, née en 1728 ; & François-Charles, né en 1726.

Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Seigneur de l'ancien Duché d'Eſtouteville, Marquis de Baux, Comte de Thorigni, Baron d'Ambie, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1748, né en 1720, épouſa à Monaco en 1757, Marie Catherine de Brignole, noble Génoiſe, dont il a Honoré-Anne-Maurice, appelé Duc de Valentinois, né à Monaco en 1758, &

Grimaldi, Branche d'Antibes.

ANTOINE Grimaldi, ſecond fils de Rainier II, Prince de Monaco, eſt tige de la branche des Seigneurs d'Antibes, de Cagne, de Corbons, &c. Il fut Seigneur de Prata, de la Vallée, de Lantuſque, &c. Conſeiller de Jeanne première, Reine de Naples, pour laquelle il arma ſix galères à ſes dépens; cette Reine l'inféoda de ſes Terres & de celles de Bliguber & de Chanoul le 20 Octobre 1348, & de celle de Vuels, le 10 Janvier 1349; il épouſa Catherine Doria, d'où Marc, dont la poſtérité maſculine finit en Honoré, ſon petit-fils, mort jeune; Luc, qui ſuit; Antoine, qui fit ſon teſtament à Gênes en 1358. Le Pape Clément VII engagea la ville d'Antibes à Marc & à Luc Grimaldi, pour des ſommes conſidérables qu'il avoit ci-devant reconnu leur devoir; la Reine Marie de Naples approuva cet engagement en 1396; Marc & Luc avoient auparavant acquis de Rainier Grimaldi, la moitié de la Seigneurie de Cagne; Jeanne de Sicile approuva en 1372 cette acquiſition.

Luc Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes, Cagne & Villeneuve, acquit de Raimond Marquéſoni, mari de Catherine Grimaldi, ſa nièce, la portion qui lui appartenoit dans la Seigneurie de Cagne; Luc épouſa Yolande Grimaldi, dont Jean; Nicolas, qui ſuit; Jean épouſa Blanche Doria, dont il eut quatre filles; ſavoir, Conſtance, mariée en 1408 à N.... Carretto, Marquis de Savonne; Thomaſſine, femme de Théobalde Laſcaris; Honorée-Catherine, qui épouſa Jean Doria; & Lucie, Religieuſe à Aix; Jean Grimaldi s'attacha au ſervice du Roi Charles VI contre les Anglois. Luc eut encore Louis, qui ſe fit Chartreux; Pierre, qui fut Conſeiller de la Reine Jeanne de Naples; Clémence, femme de Luchin Galli de Gênes; & en ſecondes nôces de Marcellin Grillé de Gênes; Marguerite, qui épouſa Bertrand de Graſſe; Madeleine, mariée à René Laſcaris; Lucie, femme de Jean Juſtiniani; & Luchine, femme de Guillaume de Puget.

NICOLAS Grimaldi, co-Seigneur d'Antibes & de Cagne, Conſeiller & Chambellan de la Reine Yolande de Sicile & du Roi Louis, ſon fils, qui le fit Viguier de la ville de Marſeille en 1420; il épouſa Céſarine Doria: dont Gaſpard, qui ſuit; & Lambert, qui fut marié à Claude, fille unique de Catalan Grimaldi, Prince de Monaco, & qui, par cette alliance, devint Prince de

Monaco ; Guignes, mort jeune, vers 1437; Jean-André, Evêque de Graſſe en 1481, Abbé de Lérins, Vice-Légat d'Avignon, Nonce en France, deſtiné au Cardinalat, mort en 1505; Louis, Chevalier de Malte; Valentine, qui fut mariée à Jean Doria, Seigneur de Vuelt; Mariette, qui épouſa en 1449 Hugues de Villeneuve, Baron de Vence; & Brigide, qui s'allia en 1452 à Alleran, des Marquis de Céve.

GASPARD Grimaldi, Seigneur d'Antibes, Cagne, &c. épouſa Marguerite Laſcaris, fille du Comte de Tende, en 1450: dont Nicolas II, qui ſuit; & Renée, qui épouſa Jean Solaro, en Piémont.

NICOLAS II Grimaldi, fut Panetier du Roi Charles VIII en 1491; il lui fit hommage des Seigneuries d'Antibes & de Cagne en 1494; il épouſa Charlotte de Villeneuve, Dame de Courbons: dont Gaſpard II, qui ſuit; Honoré, Chevalier de Malte; Jean-Antoine, qui épouſa Andronice Flotte, & fit une branche, établie à Nice; Claude, Chevalier de Malte; & Jean-André, qui eut huit garçons & deux filles; Jean, Abbé de Thoronet en 1568; Honorée, qui fut mariée à Baltaſard de Sade, Seigneur d'Aiguières; & Anne, femme d'Antoine d'Arlalan, en 1520.

GASPARD II Grimaldi, Seigneur d'Antibes, de Cagne & de Courbons, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa Jeanne Quiqueran: dont René, qui ſuit; Nicolas, Prévôt de Barjos; Philippe, Chevalier de Malte; Frédéric, Chevalier de Malte; Alexandre, mort à Ferrare; Octavien; Lucrèce, mariée en 1545 à Gaſpard de Caſtellane, fils du Comte de Grignan; Julie, qui épouſa en 1557 Albert de Roſſet, Seigneur de Primibert en Dauphiné, Chevalier de l'Ordre du Roi; Hippolyte, femme de Jacques Faret de Saint-Privat, en 1560; Françoiſe, mariée en 1561 à Claude de Villeneuve, Seigneur de Vence, Chevalier de l'Ordre du Roi; Caſimire, qui épouſa en 1564 Jules Doria Citadin de Vintimille; Camille, mariée en 1563 à Jean de Brancas, dit Forcalquier, Baron de Céreſte.

RENÉ Grimaldi, Seigneur d'Antibes, Cagne, Courbons & Maligay, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa en 1560 Yolande-Claude de Villeneuve, dont Alexandre, qui vendit la Seigneurie d'Antibes au Roi Henri IV, & paſſa une tranſaction, ſur cette vente, avec Honoré, ſon frère, le 18 Septembre 1608. Cet Alexandre épouſa Julie de la Rouère, Piémontoiſe, fille du Comte de Poivin, dont il

eut Marguerite, mariée en 1615, à Melchior de Puget; Claude, Seigneur de Maligay, mort ſans poſtérité; Honoré I, qui ſuit; Camille, mariée en 1686 à Annibal de Forbin, Seigneur de la Roque; Julie, qui épouſa en 1602 Allemand de Glandevés, Seigneur de Gréoux.

Honoré I Grimaldi, Seigneur de Courbons, fut Gentilhomme de la Chambre du Roi, qui l'employa en pluſieurs négociations ſecrettes; il épouſa Blanche de Thomas: dont Jean-Henri, qui ſuit; Pierre, Chevalier de Malte, mort de ſes bleſſures en Flandre; François-Frédéric, Chevalier de Malte; Alexandre, Chevalier de Malte, mort jeune; Claude, Chevalier de Malte. Honoré I teſta en 1618.

Jean-Henri Grimaldi, Marquis de Courbons, par érection faite en ſa faveur en 1646, travailla à remettre le Prince de Monaco, ſon parent, ſous la protection de la France, qu'il avoit quittée pour ſe mettre ſous celle de l'Empereur. Il aimoit les Belles-Lettres. Jean-Henri épouſa Anne de Graſſe, fille de N.... Comte de Bar, & de Claire de Alagonia, en 1625: dont Honoré II, qui ſuit; Pierre, Eccléſiaſtique, mort jeune; Scipion, Chevalier de Malte, Capitaine de Vaiſſeau en 1632; Claude, Chevalier de Malte, Capitaine de Galère, en 1632; Arnauld, mort en 1646; Henri, mort jeune; Marie-Gabrielle, mariée à François de Lombard, Seigneur de Gourdons, Commandant le Régiment du Cardinal Mazarin; & Marthe, morte jeune. Jean-Henri mourut fort âgé.

Honoré II Grimaldi, Marquis de Courbons, Baron de Cagne; il vendit le Marquiſat de Courbons pour le ſervice du Roi; pour récompenſe le Monarque érigea la Baronnie de Cagne en Marquiſat. Honoré II épouſa en 1646 Françoiſe Grimaldi de la branche de Réguſſe, fille de Charles, Preſident au Parlement de Provence: dont Charles, qui ſuit; Pierre, Chevalier de Malte, Lieutenant de Vaiſſeau en 1664; Charles, Chevalier de Malte, Colonel au ſervice des Vénitiens; Eléaſar, Abbé de Clanſonne; & Lucrèce, mariée à Scipion de Villeneuve, Seigneur de Tourette-lès-Vence.

Charles Grimaldi, Marquis de Cagne, Gouverneur de S. Paul, épouſa en 1673, Françoiſe Couet, fille du Marquis de Marignan & des Iſles d'Or: dont Honoré III, qui ſuit; Charles, Chevalier de Malte, Capitaine dans le Régiment de la Marine; Gaſpard, Chevalier de Malte, Lieutenant de Galère; Camille, Chevalier de Malte, Lieutenant de Vaiſſeau; Alexandre, Chevalier de Malte,

Digitized by

Lieutenant de Vaiſſeau, tué d'un éclat de bombe; Joſeph-Marie, Prieur de Noyers, & auparavant Capitaine dans le Régiment de la Marine, où il fut bleſſé; Anne-Marie, femme d'Antoine-François de Cais, Comte de Gilette à Nice; Marthe-Marguerite-Eliſabeth, mariée à Charles Olivari en 1711. Charlotte épouſa en 1718 Jean-André de Vacher, Seigneur de Saint-Martin.

HONORÉ III Grimaldi, Marquis de Cagne, né en 1675, fut bleſſé au ſiége de Mons, étant Page du Roi, ce qui le mit hors d'état de continuer le ſervice. Il épouſa Marguerite Roſſeline de Villeneuve en 1700 : dont Honoré IV, qui ſuit; Charles, qui fut d'abord Abbé de la Grâce-Dieu, Aumônier du Roi, Grand-Vicaire & Archidiacre de Rouen, Prieur de Noyers & de S. Maixent, en Poitou, puis Evêque de Rodez, mort à Rodez en 1770; Charles, Lieutenant de Galère en 1746, qui épouſa Geneviève Grimaldi, de la branche d'Antibes, dont Charles, Officier dans la Marine; Marie-Marthe, mariée à Gombert, Seigneur de Geniez; & Eliſabeth Roſſeline, mariée à Louis Commandaire, Marquis de Tarradeau, dont entre autres, Honoré-François, Chanoine, Archidiacre & Vicaire-Général de l'Egliſe du Mans.

HONORÉ IV Grimaldi, Marquis de Cagne; étant Lieutenant aux Gardes, il fut donné pour ôtage à la priſe de Philisbourg, en 1734; il fut depuis Capitaine de Cavalerie, Colonel & Chef de Brigade des Carabiniers; il mourut en 1743, après la bataille d'Eteingein, Chevalier de S. Louis, & Gouverneur de S. Paul. Il avoit épouſé, en 1730, Hélène-Marie-Anne Dorcel, fille du ſieur de Plaiſian, dont Louis Camille, qui fut d'abord Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Commiſſaire-Général, puis Capitaine de Carabiniers; il mourut des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Cremel; Gaſpard-Sauveur, Lieutenant de Vaiſſeau, marié à N..... de Paniſſe de Tripoli; & Louis-André, qui ſuit.

Monſeigneur LOUIS ANDRE GRIMALDI, Evêque du Mans, en 1767.

Vivat & æternos bene felix exigat annos.

MAISONCELLES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coſſé-en-Champagne, l. 5; Mareil, l. 2 ½; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Digitized by Google

Il y a de Maiſoncelle à Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 2; Coſſé-le-Vivien, M. l. 4 ¼; Ballée, M. l. 4; Grez-en-Boire, M. l. 3; Entrames, l. 1; Origni-Benait, l. 1 ½; Houſſai, l. 1 ¼; Villiers-Charlemagne, l. 1; le Bignon; l. 1; Arquenai, l. 1; Baſougers, l. 1 ¼; Parenai, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Ouette, & au N. par pluſieurs étangs & trois petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a la Chapelle de Champfleuri, eſtimée 355 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la Luinnière, eſtimée 70 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; & celle des Soucheries, eſtimée 35 liv.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Martou des Houllières, ſuivant un Mémoire qni m'a été fourni, ou de la Jupelière: cette Seigneurie appartenoit en 1581 à Julienne d'Arquenai, femme de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Chevalier des Ordres du Roi; & en 1660 elle appartenoit à Philippe de Bouillé, Comte de Créance.

MAISONCELLES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint-Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6; Mans, l. ½.

Il y a de Maiſoncelles à Bouloire, M. l. ¼; S. Calais, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Beſſé, M. l. 3 ¼; Torigné, M. l. 2 ¼; Evaillé, l. 1 ¼; Ecorpain, l. 1 ½; Coudrecieu, l. 1 ¼; les Loges, l. 1; S. Mars de Loquenai, l. 1 ½; Treſſon, l. 1; Sainte Oſmane, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un courant d'eau, qui forme trois étangs, & à l'Oueſt par le ruiſſeau d'étang-fort, qui en forme auſſi un. Il y a beaucoup de landes dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur de la Paroiſſe. Il y a 160 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marechal de Balincourt. Voyez *la Généalogie à l'article Bouloire.*

MAIXENT (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il

Digitized by Google

eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouair, l. ½; Pont de Gêne, l. 3 ¼; Champagné, l. 1 ½; Mans, l. 2.

Il y a de S. Maixent à Dolon, M. 1 ½; Vibraye, M. l. 1 ½; Montmirail, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 2 ½; la Ferté, M. l. 2 ½; Villaine-la-Gonais, l. 1; Seaux, l. 1; Lavarai, l. ¼; S. Quentin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Quenne, & à l'O. par deux courans d'eau qui forment un étang.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Le ſol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

MALICORNE, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 2 ½; Petit Saint-Georges, l. 3 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Malicorne à Sablé, M. l. 4; Vallon, M. l. 3 ½; Brullon, M. l. 4; Poillé, M. l. 3 ½; Noyen, l. 1 ¼; Avoiſe, l. 2 ¼; Courcelle, l. 1 ¼; Mezeré, l. 1; S. Jean-du-Bois, l. 1 ½; Anjou, l. ¼.

Malicorne eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroiſſe du N. E. à l'O. Le ruiſſeau de Fibou, réuni à celui de Veaue, ſe jette dans la rivière entre le Bourg & le Château. Il y a marché tous les Mardis.

Il y a à Malicorne des vignes, des bois & des landes. Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 700 Communians.

Il y a un Prieuré, eſtimé 1000 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; la Chapelle de Sainte Anne, fondée en 1511, eſtimée 10 liv.; celle de Sainte Catherine; celle de S. Jacques, eſtimée 10 liv., ces trois Chapelles ſont à la préſentation du Seigneur; & celle de l'Huiſſerie, eſtimée 35 liv., à la préſentation des parens du Fondateur.

Il y a à Malicorne un Grenier à Sel, compoſé d'un Préſident, un Grennetier, un Procureur du Roi & un Greffier.

Le Bourg de Malicorne ſe nommoit autrefois Condé, qui ſignifie la même choſe que Confluant; le Château s'appeloit Malicornant.

Digitized by Google

L'Evêque Denis Benaiſton, qui ſiégea au Mans depuis 1296 juſqu'à 1299, eut un grand procès avec l'Evêque d'Angers, qui prétendoit étendre ſa Juriſdiction ſur les Paroiſſes de Sablé & de Malicorne, & ſur toutes les Terres dépendantes de la Seigneurie de Peſchereul; on dit que les Parties en vinrent juſqu'à prendre les armes; cette affaire ayant été miſe en arbitrage devant l'Archevêque de Tours & ſon Archidiacre, l'Evêque de Nantes, le Sire d'Antenaiſe, & le Châtelain de Champagne; ces Commiſſaires jugèrent en faveur de l'Evêque du Mans. *Courvaiſier, page 545. Bondonnet, page 595.*

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui dura depuis 1355 juſqu'à 1363, 66 ou 67, le Château de Malicorne fut pris par Robert de Cavole, Chef des Anglois. *Courvaiſier, page 595.*

Environ l'an 1425, les Seigneurs de Raiz & de Beaumanoir, (l'Analiſte d'Anjou dit de Beaumont; Beaumanoir étoit priſonnier), accompagnés d'Ambroiſe de Loté, prirent d'aſſaut ſur les Anglois le Château ds Malicorne, & firent pendre tous les François qu'ils y trouvèrent en garniſon. *Courvaiſier, page 685. Supplém. Hiſt. de Sablé MS. Annales d'Anjou, 137 verſo.*

En 1424, Antoine de Sourches, Seigneur de Malicorne, fut tué à la bataille de Verneuil. *Annal. d'Anjou, fol. 137, verſo.*

Ce vieil Annaliſte dit Sourches, & Ménage, dans ſon Hiſtoire de Sablé, dit Chources ou Chourches; ſelon ce dernier, la Maiſon de Chourches étoit une Maiſon illuſtre du Maine, qui tiroit ſon nom de la Terre de Chourches, (*à Caortiis, Caortiæ, à Cadurcus, & Cadurciæ*). Il y a dans le Maine deux Terres du nom de Chourches, Chourches d'Antenaiſe & Chourches le Vayer: on ne ſait de laquelle de ces Terres la Maiſon de Chourches a tiré ſon nom. Cette Maiſon exiſtoit du temps de Geoffroi, Abbé de Vendôme, qui vivoit encore en 1129, & n'a fini que par la mort de Jean de Chourches, Seigneur de Malicorne, Gouverneur du Poitou, & de Marguerite de Chourches, ſa ſœur, première femme de Charles, Marquis de Beaumanoir, & mère du Maréchal de Lavardin. La Maiſon de Chourches portoit en ſes armes d'argent à cinq faces de gueules.

En 1158, Thibauld de Malicorne, & N..... de Malicorne ſe croisèrent pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne, Chef de cette croiſade. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, page 180.*

Digitized by Google

On trouve, avant l'an 1090, dans un titre qui eſt à Saint Aubin d'Angers, un Lonuthon de Malicorne, père de Baſile, duquel, ſelon les apparences, vint Waudin I, qui fut père de Waudin II, mari de Baſile, dont Waudin III. Waudin II & Baſile, ſa femme, firent un don à l'Egliſe de Malicorne; ce don fut confirmé par Renauld de Craon, fils aîné de Robert le Bourguignon, Seigneur de Sablé. *Ménage, page 133.*

La Seigneurie de Malicorne a paſſé de Waudin dans la Maiſon de Chources, enſuite en celle de Beaumanoir, & eſt venue en celle de la Châtre, où elle eſt actuellemant.

La Châtre eſt un gros Bourg en Berri, qui a donné ſon nom à la Maiſon de la Châtre, conſidérable dès le douzième ſiècle.

PHILIPPE de la Châtre, Seigneur de Béſigni, Conſeiller & Chambellan du Comte d'Anjou, mort avant 1360, avoit épouſé Marie de Vaneci: dont Guillaume, qui ſuit; & Jean, qui ſervoit dans les armées en 1370 & 1380.

GUILLAUME de la Châtre, Chambellan du Comte de Poitiers, acheta, en 1371, la Terre de Nançai, en Sologne; il épouſa Agnès de Linière: dont Jean, qui ſuit; Guillaume, Seigneur d'Etrichi, qui vivoit en 1414; & Jeanne, mariée à Guillaume de Crévant.

JEAN de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. épouſa Huguette de Vaudenai: dont Pierre, qui ſuit; Jean, Prieur de S. Poncian; & Antoine, Seigneur de la Porchereſſe, qui vivoit en 1473.

PIERRE de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Maître-d'Hôtel du Duc de Berri, épouſa Marie de Roui: dont Claude, qui ſuit; & Jeanne, mariée en 1453, à Jean Savari, Seigneur de Lancôme.

CLAUDE de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Chevalier de l'Ordre de S. Michel, combattit à côté du Roi Charles VIII, à la bataille de Fornoue, en 1495; il épouſa Catherine de Menou, fille de Jean, Seigneur de la Ferté-Menou, & de Jacquette de Chaborant, dont Abel, qui ſervit à la bataille de Fornoue, & mourut ſans alliance avant ſon père; & Gabriel, qui ſuit.

GABRIEL de la Châtre, Seigneur de Nançai, &c. Chambellan & Maître-d'Hôtel du Roi, accompagna le Roi Louis XII aux guerres d'Italie, & mourut en 1538, après avoit ſervi ſous quatre Rois; il avoit épouſé, 1°. Marie de Saint-Amadour, fille de Guillaume, & de Marguerite de Québrioc: il épouſa 2°. Jeanne Sanglier; il eut

Digitized by Google

MAMERS, Ville assez considérable de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pizieux, l. 1; Marolle-les-Braux, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mezière-sous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 4 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Mamers à S. Côme-de-Vert, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3; Bonnestable, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. 4 $\frac{1}{4}$; Saint Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Marollette, l. $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Carelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Longis, l. $\frac{1}{2}$; Vezot, l. 1; Panon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montrenaut, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Remi-des-Monts, l. 1.

Mamers est située sur la rivière de Dive, qui coule du N. au S. & sur les confins de Normandie, dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois, Il y a 4000 Communians.

Le Prieuré de Mamers étoit anciennement une Abbaye dont la Mense conventuelle a été réunie à l'Abbaye de S. Laumer : ce Prieuré, estimé 2000 liv. de revenu, est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois.

Il y a à Mamers la Chapelle de S. Lazare, dite de S. Ladre, estimée N.... celle de Notre-Dame, estimée N... à la présentation des Marguilliers; celle de S. Julien, estimée 60 liv.; & celle de Notre-Dame, dans l'Eglise des Religieuses, estimée N.....

En 1634, les Religieuses de la Visitation de Ste Marie s'établirent à Mamers.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

Il y a foire à Mamers le quatrième Lundi de Carême, le 3 Mai, le Lundi d'après l'Assomption, le 29 Août, le 14 & le 29 Septembre, & le 6 Décembre; il y a aussi sept gros marchés semblables aux foires; savoir, le premier Lundi de l'année, le Lundi Gras, le Lundi de la Semaine-Sainte, le Lundi de *Quasimodo*, le Lundi d'après la Pentecôte, le Lundi d'après la Toussaint, & le Lundi d'après la Saint Martin. Le marché ordinaire se tient tout les Lundis.

Il y a à Mamers un Siége Royal, exercé par un Lieutenant-Général, un Bailli, un Lieutenant Particulier, un Avocat & un Procureur du Roi, avec un Greffier. *Mémoires de Miroménil, MS.*

Il y a aussi un Grenier à Sel, composé d'un Président, un Grenetier, un Procureur du Roi & un Greffier; en

1700

1700 il s'y conſommoit vingt muids de ſel par an; il y avoit dans ce temps-là 1752 feux dans la Paroiſſe, qui payoit ſept mille cinq cents livres de tailles. *Mémoires de Miroménil, MS.*

La Ville de Mamers paſſe pour être très-ancienne; on prétend qu'il y avoit autrefois un Temple dédié au Dieu Mars, qui fut détruit par S. Longis.

Sur la fin du onzième ſiècle, la Ville de Mamers fut priſe par Roger de Montgommeri, Comte de Bellême. Les Normands la reprirent quelque temps après; & l'ayant réparée, ils bâtirent des forts aux environs, avec des retranchemens & des lignes de communication, qu'on appelle les Foſſes de Robert-le-Diable, afin de réſiſter aux entrepriſes d'Hélie de la Flèche, qui s'étoit rendu maître d'une partie du Maine. *Courvaiſier, page 396. Mémoire de Miroménil, MS. Cenomania.*

La Seigneurie de Mamers appartient, par engagement du Roi, à Madame la Ducheſſe de Beauvilliers, de la Maiſon de Deſnos. Cette Maiſon tire ſon origine de Bretagne: elle porte dans ſes armes d'argent au lion de ſable, armé, couronné & lampaſſé de gueules.

PHILIPPE Deſnos, Seigneur de Vaumeloiſil, en Bretagne, &c. épouſa Thiéphaine de Bouaſteri, de la Maiſon de Boiſriou: dont Antoine ou Henri, qui ſuit.

ANTOINE ou HENRI, épouſa en 1322, Anaſtaſe ou Catherine de la Touche, fille du Comte de la Touche: dont Jean, qui ſuit; & Roland, tige des Seigneurs Deſnos des Foſſés.

JEAN Deſnos, épouſa Catherine Colas, Dame de la Motte Colas: dont Jean, qui ſuit.

JEAN II Deſnos, épouſa Jeanne Goyon, fille de Bertrand, & de Marguerite Madène; dont Pierre, qui ſuit.

PIERRE Deſnos, épouſa en 1491, Catherine de la Ferrière: dont Jean III, qui ſuit.

JEAN III Deſnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa en 1538 Louiſe de Châteaubriant, fille de Jean, & de Marguerite des Planches: dont François, qui ſuit.

FRANÇOIS Deſnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi & Gentilhomme de Sa Chambre, épouſa en 1568 Charlotte de Jouſſon: dont Gilles, qui ſuit; & René, tige de la branche de Panart.

GILLES Deſnos, Seigneur de Hémenard, la Tanière, &c.

Digitized by Google

Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa en 1597, Charlotte de Buad, héritière de la Gerbaudière, &c. dont Gilbert, qui ſuit; & Marie, qui épouſa en 1629 Charles des Vaux, Seigneur de Boisbraut, Ste Jame-le-Robert, &c. mort en 1639.

Gilbert Deſnos, Seigneur de la Gerbaudière, le Tabler, Hémenard, la Tanière, &c. épouſa en 1627, Françoiſe le Couturier, fille de David & de Marie de Marbeuf: dont Gilles II, qui ſuit; N..... Seigneur de Tabler, qui laiſſa deux filles établies en Poitou; N..... Abbé de la Tanière; N.... Seigneur de Montigni, tige des Seigneurs de Montigni, dont le dernier eſt mort en 1722, & dont le Comte de la Feillée hérita; N..... Religieuſe au Roncetai à Angers; N.... Deſnos, dit le Chevalier de Hémenard, tué dans une rencontre en 1661; Marie, morte ſans alliance.

Gilles II Deſnos, Seigneur de Hémenard, épouſa en 1652, Suſanne de Malnoë, fille de Jacques, Seigneur de Marigni, & de Léonore de Bellac: dont Gilles-Charles, qui ſuit; & Jeanne.

Gilles-Charles, Comte de la Feillée, mort en 1711, avoit épouſé en 169... René Viel, fille de Jean, Seigneur de Torbéchet, Juge du Duché de Mayenne: dont Jean-Baptiſte, qui ſuit; Vincente, mariée en 1722, à Alexis-Alexandre le Maire, Seigneur de Courdemanche, dont un fils, marié à N.... de Vaſſé; N.... mariée au Comte de Gonidec, en Bretagne; & N.... mariée au Comte de Boiſgeſlin.

Jean-Baptiste Deſnos, Comte de la Feillée, &c. mort en 1747, avoit épouſé en 1724 Marie Marguerite de Cordouan, morte en 1730; dont Marie, qui ſuit; N.... Deſnos, tué à la bataille de Fontenoi en 1745, ſans alliance; Marguerite-Vincente, mariée en 1748, à Joſeph-François de Paule, Marquis de Préaut, morte ſans enfans; N.... mort enfant; N.... morte jeune; & Charlotte-Suſanne, qui épouſa en 1752, Louis, Duc de Beauvilliers, mort, ſans enfans de ce mariage, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Rosbac, en 1757. Madame la Ducheſſe Douairière de Beauvilliers vit.

Marie, Dame de la Feillée, Alexain, la Bigottière, épouſa, 1°. Gilles-Marie Deſnos, Chef d'Eſcadre, mort en 1747, dont pluſieurs enfans, morts jeunes; 2°. en 1755, le Marquis de Marſilli; 3°. le Comte d'Elvâ, ſans enfans.

Digitized by Google

Branche Deſnos Champmeſlin.

GILLES Deſnos, Seigneur de Chapmeſlin, Lieutenant-Général & Commandant en Chef dans toutes les mers, iſles & terres fermes de l'Amérique Méridionale en 1720, mort en 1726, eut de N.... ſa femme, morte en 1739, Charles, qui ſuit.

CHARLES Deſnos, Lieutenant-Général des Armées Navales, épouſa N.... le Roi: dont Charles-Pierre, qui ſuit; & N.... Chevalier Deſnos, mort ſans alliance en 173

CHARLES-PIERRE, Comte Deſnos, Seigneur de la Davière, Chef d'Eſcadre, épouſa Thérèſe-Catherine Deſnos, morte en 1759, dont N.... mort Capitaine au Régiment de Lionnois en 173 , ſans alliance; Gilles-Marie, qui ſuit; Henri-Louis, Evêque de Rennes en 1760, transféré à Verdun en 1769. Il avoit d'abord été Chanoine de l'Egliſe du Mans, enſuite Abbé de Rédon, puis de Saint Evrou, dont il s'eſt défait lorſqu'il a été transféré à Verdun; Nicolas-Pierre, Chevalier de Malte; & N.... morte à Ernée en 173 .

GILLES-MARIE, appelé d'abord Comte de Champmeſlin, puis Comte Deſnos, mort en 1754, âgé de 43 ans.

Branche Deſnos de Panart.

RENÉ Deſnos, fils de René, Seigneur de Toutande, & de Charlotte de Jouſſon, épouſa en 1602, Marie de Mégaudais, Dame de Panart: dont Jean-Baptiſte, qui ſuit; & René, tige de la branche de Forbouas.

JEAN-BAPTISTE Deſnos, Seigneur de Panart, épouſa Gilonne le Jai: dont Charles, qui ſuit.

CHARLES Deſnos, Seigneur de Panart, épouſa en 1667, Marie de Maleſcot: dont Charles, qui ſuit; Charles-Philippe, mort Garde Marine.

CHARLES II Deſnos, Seigneur de Panart, mort en 173 , épouſa 1°. Marie le Clerc: dont Charles-René, qui ſuit; Marie & Charlotte, Religieuſes aux Urſulines de Rennes: 2°. Roſe de la Corbière, dont N.... qui fut d'abord Page de la Reine, enſuite Officier, qui fut tué; & N.... mariée à N.... Boisbérenger, Seigneur de Boismarie.

CHARLES-RENÉ Deſnos, Seigneur de Panart, épouſa

en 173 N.... du Prat, morte en 1754, dont un garçon & deux filles.

MANS (le), grande Ville du Royaume de France, dans la Métropole de Tours, capitale de la Province & Diocèſe du Maine, ſituée ſur une colline, près la rivière de Sarte, qui baigne ſes murs du N. au S. ſous le 17ᵉ degré 45 minutes de latitude, & 47ᵉ degré 58 minutes de longitude.

Villes Epiſcopales de France, par ordre alphabétique, l'Archevêché dont elles ſont ſuffragantes, leur ſituation par rapport au Mans, leur éloignement de ladite Ville, & la route pour s'y rendre.

Acqs, Suffragant d'Auch, S. l. 115; la Flèche, Beaufort, Saumur, Thouars, Niort, Xaintes, Blaye, Bordeaux, Langon, Albret, S. Sever, Acqs.

Agde, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 138; Château-du-Loir, Tours, Loche, Preuilli, le Blanc, Aubuſſon, Aurillac, Entraigue, Milhaud, Lodève, Pezenas, Agde.

Agen, Suffr. de Bordeaux, S. par O. l. 100; le Lude, Chinon, Poitiers, Périgueux, Bergerac, Aiguillon, Agen.

Aire, Suffr. d'Auch. S. par O. l. 115; la Flèche, Beaufort, Saumur, S. Maixent, Aunai, Cognac, Barbeſieux, Baſas, Aire.

Aix, Archevêché. S. E. l. 155; Tours, Limoge, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Aix.

Alais, Suffr. de Narbonne, S. par E. l. 125; Château-du-Loir, Tours, Preuilli, Argenton, Guéret, Aubuſſon, Saint-Flour, Mende, Alais.

Albi, Archevêché. S. par E. l. 114; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Albi.

Aleth, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140; Château du-Loir, Tours, Montmorillon, Limoges, Brive, Ville-Franche, S. Antonin, Albi, Caſtre, Carcaſſonne, Aleth.

Amiens, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 60; Bonneſtable, Bellême, Dreux, Mente, Chaumont, Beauvais, Amiens.

Angers, Suffr. de Tours. S. O. l. 20; Foultourte, la Flèche, Duretal, le Lion d'Angers, Angers.

Angouleme, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 58; Tours, Poitiers, Angoulême.

Digitized by Google

APT, Suffr. d'Aix. S. E. l. 143; Tours, Clermont, le Pui, Orange, Apt.

ARLES, Archevêché. S. E. par S. l. 140; Tours, Limoge, Tules, Saint-Flour, Mende, Alais, Nîmes, Arles.

ARRAS, Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 75; Chartres, Paris, Beauvais, Amiens, Arras.

AVRANCHE, Suffr. de Rouen; N. O. l. 32; Sille, Mayenne, Avranche.

AUSCH, Archevêché. S. par O. l. 115; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Lectoure, Auſch.

AUTUN, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 77; Blois, Bourges, Nevers, Autun.

AUXERRE, Suffr. de Sens. E. par N. l. 59; Orléans, Auxerre.

BAYEUX, Suffr. de Rouen. N. par. O. l. 38; Beaumont, Alençon, Sées, Bayeux.

BAYONNE, Suffr. d'Auſch. S. S. O. l. 125; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aqs, Bayonne.

BAZAS, Suffr. d'Auſch. S. S. O. l. 95; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas.

BEAUVAIS, Suffr. de Rheims. N. par E. l. 50; Chartres Paris, Beauvais.

BELLAI, Suffr. de Beſançon. E. S. E. l. 115; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon, Bellai.

BESANÇON, Archevêché. E. l. 102; Orléans, Dijon, Beſançon.

BEZIERS, Suffr. de Narbonne, S. S. E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Beziers.

BLOIS, Suffr. de Paris. E. S. E. l. 24; Château-du-Loir, Blois.

BOULOGNE, Suffr. de Rheims. N. l. 75; Sées, Evreux, Rouen, Boulogne.

BORDEAUX, Archevêché. S. O. l. 85; Tours, Poitiers, Xaintes, Bordeaux.

BOURGES, Archevêché. S. E. l. 45; Blois, Bourges.

BRIEUX (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 52; Laval, Vitré, Rennes, S. Brieux.

CAHORS, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 96; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors.

CAMBRAI, Archevêché. N. N. E. l. 80; Chartres, Paris, Beauvais, Cambrai.

CARCASSONNE, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140;

Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Toulouſe, Saint Papoul, Carcaſſonne.

Castre, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 122; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Caſtre.

Chaalons-sur-Marne, Suffr. de Rheims. N. E. l. 77; Chartres, Paris, Meaux, Châlons.

Chaalons-sur-Saone, Suffr. de Lyon. E. par S. l. 88; Blois, Bourges, Nevers, Châlons.

Chartres, Suffr. de Paris. N. E. l. 25; la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou, Chartres.

Claude (S.), Suffr. de Lyon. E. par S. l. 110; Blois, Bourges, Nevers, Châlons, S. Claude.

Clermont, Suffr. de Bourges. S. E. l. 75; Tours, Clermont.

Comminge, Suffr. d'Auſch. S. Bertrand eſt la Ville capitale de la Province de Comminge. l. 126; Saumur, Poitiers, Angoulême, Auſch, S. Bertrand.

Condom, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 130; Saumur, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Agen, Condom.

Couserans, Suffr. d'Auſch. S. l. 133; Saumur, Poitiers, Périgueux, Agen, S. Lizier, Ville capitale de la Province de Couſerans.

Coutance, Suffr. de Rouen. N. N. O. l. 38; Sillé, Mayenne, Avranche, Coutance.

Digne, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 153; Tours, Clermont, Valence, Die, Siſteron, Digne.

Die, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Tours, Clermont, Valence, Die.

Dijon, Suffr. de Lyon. E. l. 85; Orléans, Dijon.

Dol, Suffr. de Tours. l. 37; N. O. Laval, Vitré, Dol.

Embrun, Archevêché. S. E. par E. l. 145; Tours, Clermont, Vienne, Embrun.

Evreux, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 32; Nogent-le-Rotrou, Evreux.

Flour (S.), Suffr. de Bourges, S. S. E. l. 95; Tours, Limoge, Tulle, S. Flour.

Frejus, Suffr. d'Aix. S. E. l. 170; Tours, Clermont, Valence, Die, Siſteron, Riez, Fréjus.

Gap, Suffr. d'Aix. S. E. l. 140; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap.

Glandève, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 162; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève.

Digitized by

GRASSE, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 167; Tours, Clermont, Valence, Die, Siſteron, Digne, Sénés, Graſſe.

GRENOBLE, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Blois, Bourges, Vienne, Grenoble.

LANGRES, Suffr. de Lyon. E. par N. l. 90; Orléans, Auxerre, Langres.

LAON, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 70; Chartres, Paris, Soiſſons, Laon.

LAVAUR, Suffr. de Toulouſe. S. par E. l. 118; Tours, Limoges, Cahors, Lavaur.

LEICTOURE, Suffr. d'Auſch. S. l. 107; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Leictoure.

LESCAR, Suffr. d'Auſch. S. par O. Tours, Poitiers, Angoulême, Baſas, Aire, Leſcar.

LIMOGES, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 60; Tours, Limoges.

LISIEUX, Suff. de Rouen. N. par O. l. 32; Alençon, Sées, Liſieux.

LODÈVE, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 125; Tours, Poitiers, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Lodève.

LOMBEZ, Suffr. de Toulouſe. S. l. 120; Tours, Poitiers, Angoulême, Leictoure, Auſch, Lombez.

LUÇON, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 47; Angers, Luçon.

MACON, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 92; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon.

MALO (S.), Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 40; Laval, Vitré, S. Malo.

MARSEILLE, Suffr. d'Arles. S. E. par E. l. 155; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alès, Nimes, Arles, Marſeille.

MEAUX, Suffr. de Paris. N. E. l. 55; Chartres, Paris, Meaux.

MENDE, Suffr. d'Albi. S. S. E. l. 110; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende.

METZ, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 110; Chartres, Paris, Meaux, Châlons, Metz.

MIREPOIX, Suffr. de Toulouſe. S. l. 135; Tours, Limoges, Sarlat, Montauban, Toulouſe, Mirepoix.

MONTAUBAN, Suffr. de Toulouſe. S. par E. l. 110, Tours, Limoges, Sarlat, Montauban.

MONTPELLIER, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 135, Tours, Limoges, Tulle, Rodez, Vabres, Lodève, Montpellier.

NANTES, Suffr. de Tours. O. par S. l. 37; la Flèche, Angers, Nantes.

NARBONNE, Archevêché. S. par E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons, Narbonne.

NEVERS, Suffr. de Sens. E. S. E. l. 57; Blois, Bourges, Nevers.

NIMES, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 132; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alais, Nimes.

NOYON, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 62; Chartres, Paris, Senlis, Noyon.

OLERON, Suffr. d'Auſch. S. par O. l. 127; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aire, Leſcar, Oléron.

OMER (S.), Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 85; Sées, Evreux, Beauvais, Amiens, S. Omer.

ORANGE, Suffr. d'Arles, S. E. par S. l. 128; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Orange.

ORLEANS, Suffr. de Paris. E. par N. l. 30; Parigné, S. Calais, la Ville aux Clercs ou Souer, Meun, Orléans.

PAMIERS, Suffr. de Toulouſe. S. l. 132; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Toulouſe, Pamiers.

PAPOUL (S.), Suffr. de Toulouſe. S. par E. l. 129; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Toulouſe, S. Papoul.

PARIS, Archevêché. N. E. par N. l. 43; Nogent-le-Rotrou, Chartres, Paris.

PAUL-DE-LÉON (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, S. Paul-de-Léon.

PAUL-TROIS-CHATEAUX (S.), Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 127; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers, S. Paul.

PÉRIGUEUX, Suffr. de Bordeaux. S. l. 74; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux.

PERPIGNAN, Suffr. de Narbonne. l. 149; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat, Cahors, Lavaur, Carcaſſonne, Périgueux.

POITIERS, Suffr. de Bordeaux. S. l. 37; Tours, Poitiers.

PONS (S.), Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 104; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons.

PUI (le), Suffr. de Bourges. S. E. par S. l. 103; Tours, Clermont, le Pui.

QUIMPER, Suffr. de Tours. O. par N. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, Quimper.

Digitized by Google

Rodez, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 105; Tours, Limoges, Tulle, Rodez.

Rennes, Suffr. de Tours. O. N. O. l. 32; Laval, Vitré, Rennes.

Riès, Suffr. d'Aix. S. E. l. 155; Tours, Clermont, le Pui, S. Paul, Vaiſon, Riès.

Rieux, Suffr. de Toulouſe. S. l. 125; Tours, Limoges, Montauban, Toulouſe, Rieux.

Rochelle (la), Suffr. de Bordeaux. S. O. l. 53; Tours, Poitiers, la Rochelle.

Rouen, Archevêché. N. par E. l. 40; Sées, Rouen.

Saintes, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 62; Tours, Poitiers, Saintes.

Sarlat, Suffr. de Bordeaux. S. par E. l. 84; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat.

Sées, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 15; Beaumont, Alençon, Sées.

Sens, Archevêché. E. N. E. l. 53; Vibraye, Châteaudun, Château-Landon, Sens.

Sénés, Suffr. d'Ambrun. S. E. l. 157; Blois, Bourges, Vienne, Die, Siſtéron, Sénés.

Senlis. Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 52; Chartres, Paris, Senlis.

Sistéron, Suffr. d'Aix. S. E. l. 145; Blois, Bourges, Vienne, Die, Siſtéron.

Soissons, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 65; Chartres, Paris, Soiſſons.

Strasbourg, Suffr. de Mayence. E. N. E. l. 132; Sens, Troye, Strasbourg.

Tarbes, Suffr. d'Auſch. S. par O. l. 125; Tours, Poitiers, Bordeaux, Bazas, Aire, Tarbes.

Toul, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 100; Sens, Troyes, Toul.

Toulon, Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 166; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Alais, Marſeille, Toulon.

Toulouse, Archevêché. S. l. 120; Tours, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouſe.

Tours, Archevêché. S. S. E. l. 18; Château-du-Loir, Tours.

Troyes, Suffr. de Sens. E. par N. l. 66; Orléans, Sens, Troyes.

Treguier, Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 62; Laval, Rennes, S. Brieux, Tréguier.

Digitized by Google

TULLE, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 77; Tours, Limoges, Tulle.

VABRES, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 117; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabres.

VALENCE, Suffr. de Vienne. S. E. l. 117; Tours, Clermont, Valence.

VANNES, Suffr. de Tours. O. par N. l. 52; Laval, Vitré, Vannes.

VENCE, Suffr. d'Embrun. S. E. par E. l. 167; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève, Vence.

VERDUN, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 94; Chartres, Châlons, Verdun.

VIENNE, Archevêché, S. E. par E. l. 108; Blois, Bourges, Vienne.

VIVIERS, Suffr. de Vienne. S. E. par S. l. 122; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers.

UZÈS, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 130; Tours, Limoges, S. Flour, Mende, Alais, Uzès.

Distance du Mans aux Ports du Royaume.

ANTIBES, en Provence. S. E. par E. l. 171.
BREST, en Bretagne. O. par N. l. 82.
CALAIS, en Boulonnois. N. par E. l. 83.
CETTE, en Languedoc. S. S. E. l. 138.
CHERBOURG, en Normandie. N. O. par N. l. 52.
DIEPPE, en Haute-Normandie. N. l. 55.
GRANVILLE, en Normandie. N. O. l. 38.
LE HAVRE, en Normandie. N. l. 40.
L'ORIENT, en Bretagne. O. par N. l. 60.
MARSEILLE, en Provence. S. E. par E. l. 155.
MONACO, en Piémont. S. E. par E. l. 173.
ROCHELLE (la), en Aunis. S. O. par O. l. 52.
TOULON, en Provence. S. E. par S. l. 164.

Distance de la Ville du Mans aux Villes capitales des Royaumes, Républiques & Isles de l'Europe. Les Royaumes, &c. sont rangés par ordre Alphabétique, & l'on a marqué la situation des Villes par rapport.

EUROPE.

ALLEMAGNE, capitale, Francfort. E. N. E. l. 153.
ANGLETERRE, cap. Londres. N. par E. l. 137.
ARRAGON, cap. Sarragosse. S. par O. l. 134.

Digitized by

AUTRICHE, cap. Vienne. E. l. 300.
BAROIS, cap. Bar-le-Duc. E. S. E. par E. l. 100.
BOHÊME, cap. Prague. E. par N. l. 266.
BRABANT, cap. Bruxelle. N. E. par E. l. 112.
CANDIE, cap. Candie. S. E. par S. l. 626.
CORSE, cap. la Baſtia. S. S. E. l. 202.
CURLANDE, cap. Mittau. N. E. par E. l. 437.
DANEMARCK, cap. Copenhague. N. E. par N. l. 310.
ECOSSE, cap. Edimbourg. N. par O. l. 237; par Londres.
ESPAGNE, cap. Madrid. S. S. O. par O. l. 203.
FRANCE, cap. Paris. E. par N. l. 43.
GÊNES, cap. Gênes. S. S. E. par E. l. 157.
GRENADE en Eſpagne, cap. Grenade. S. S. O. par S. l. 222.
GENÊVE, cap. Genêve. E. p. S. l. 175.
GRISONS, cap. Cure ou Coire, E. par S. l. 191.
HOLLANDE, cap. la Haye. N. N. E. par E. l. 139.
HONGRIE, cap. aujourd'hui Presbourg. E. S. E. par E. l. 314.
Bude en Hongrie. E. S. E. par E. l. 340.
IRLANDE, cap. Dublin. N. N. par O. l. 231; par Londres.
ITALIE, cap. Rome. S. S. E. par E. l. 265.
LÉON, cap. Léon. S. O. par O. l. 145.
LORRAINE, cap. Nanci. E. S. E. par S. l. 63.
LUCQUES, cap. Lucques. S. S. E. par S. l. 186.
MAJORQUE, cap. Majorque. S. par E. l. 99.
MAYENCE, cap. Mayence. E. N. E. par N. l. 148.
MALTE, cap. Malte. S. S. E. par S. l. 105.
MANTOUAN, cap. Mantoue. S. E. par S. l. 183.
MARIN (S.), cap. S. Marin. S. E. par S. l. 202.
MILANAIS, cap. Milan. S. E. par S. l. 157.
MONACO, cap. Monaco. S. S. E. l. 135.
MODÈNE, cap. Modène. S. E. par S. l. 186.
MOSCOVIE, cap. Moſcou. E. N. E. par E. l. 625.
MURCIE, cap. Murcie. S. par O. l. 194.
NAVARRE, cap. Pampelune. S. S. O. par S. l. 125.
NAPLES, cap. Naples. S. S. E. par E. l. 315.
NORWÈGE, cap. Dronthem. N. N. E. par N. l. 443.
PARMÉSAN, cap. Parme. S. E. par S. l. 174.
PIÉMONT, cap. Turin. E. S. E. par S. l. 126.
POLOGNE, cap. Varſovie. E. par S. l. 280.
PORTUGAL, cap. Lisbonne. S. O. par O. l. 309.

Digitized by Google

PRUSSE, cap. Konisberg. N. E. par E. l.
RAGUSAN, cap. Raguſe. S. E. par E. l. 329.
RUSSIE, cap. S. Pétersbourg. N. E. par E. l. 546.
SARDAIGNE, cap. Cagliari. S. par O. l. 255.
SAVOYE, cap. Chamberri. E. S. E. par S. l. 85.
SICILE, cap. Palerme. S. S. E. l. 456.
SUÈDE, cap. Stockholm. N. N. E. par E. l. 430.
SUISSE, cap. Berne. E. par S. l. 122.
Bale. E. par S. 106. Lucerne. E. par S. l. 123.
TOLÈDE, cap. Tolède. S. S. O. par O. l. 198.
TOSCANE, cap. Florence. S. S. E. par E. l. 207.
TURQUIE, cap. Conſtantinople. E. S. E. par S. l. 501.
VALENCE, S. par E. l. 95.
VENISE, S. E. l. 219.

ASIE.

ASTRACAN, cap. Aſtracan. E. par S. l. 816.
CABUL, cap. Cabul. S. S. E. par E. l. 1037, par Conſtantinople.
CAMBAYE, cap. Camboya. E. S. E. par E. l. 2409, par terre.
CANDAHAR, cap. Candahar, S. S. E. par S. l. environ 857, par Conſtantinople.
CASCAR, cap. Caſcar. E. par S.
CAZAN, cap. Cazan. E. N. E. l. environ 933.
CHINE, cap. Péquin. E. N. E. par E. l. environ 1900, par terre.
CIPRE, cap. Nicoſie. S. E. par S. l. 802.
COCHIM, cap. Cochim. S. E. par E. l. environ 1240, par Conſtantinople.
DELLI, cap. Delli. E. S. par E. l. environ 970, par Conſtantinople.
JAPON, cap. Méaco. E. N. E. par E. l. 5200.
INDES ORIENTALES, cap. Goa. S. E. par E. environ 1140, par Conſtantinople.
LAHOR, cap. Lahor. E. S. E. par E. l. environ 1320, par Conſtantinople.
MALDIVES, Iſles, cap. Male. S. E. l. 3547.
NARSINGUE, cap. Narſingue. S. E. par E. l. 1200, par Conſtantinople.
ORMUS, cap. Ormus. S. E. par E. l. 857, par Conſtantinople.
PÉGU, cap. Pégu. E. S. E. par E. l. 1320, par Conſtantinople.

Digitized by Google

PERSE, cap. Iſpaham. S. E. par E. l. 1129.

ISLES PHILIPPINES, cap. Manilhe. E. par S. l. 4700, par mer.

SIAM, cap. Siam. E. S. E. par E. l. 2300.

TARTARIE (petite), cap. Baché Saray. E. S. E. par S. l. environ 860.

RHODE (Iſle de). S. S. E. par E. l. 707, par Veniſe.

TARTARIE (grande), cap. Samarcand. N. E. par E. l. 1243, par terre.

TURQUIE, en Aſie, cap. Alep. E. S. E. par S. l. 730, par terre.

SMYRNE. S. E. l. 595, par terre.

BAGDAT. E. S. E. par S. l. 879, par terre.

PONDICHÉRI. S. E. par E. l. 1187, par Conſtantinople.

Iſles de l'Aſie.

BORNEO, cap. Borneo. E. par E. l. 4317, par mer.

BOURBON, S. par E. l. environ 2306, par mer.

CEILAN, cap. Dilige. S. E. par E. l. 3847, par mer.

FRANCE. S. par E. l. 2407, par mer.

JAVA, cap. Batavia. E. S. E. par S. l. 4057, par mer.

MADAGASCAR. S. par E. l. environ 2059, par mer.

SUMATRA, cap. Achem. E. S. E. par E. l. 3844, par mer.

Autre Pays de l'Aſie & de l'Inde.

ARABIE, cap. la Méque. S. E. l. 955.
Médine. S. E. par S. l. 944.
Mocka. E. S. E. par S. l. 1095.

ARMÉNIE, cap. Erzerum. E. S. E. l. 829.
Erivan. E. S. E. par E. l. 909.

ATA, dans l'Inde. E. S. E. par E. l. 2139.

COCHINCHINE, cap. Hué ou Kéhué. E. par S. l. 2380, dans l'Inde.

CRIMEE, cap. Baſcia Saray. E. par N. l. 650.

GEORGIE, cap. Téflis. E. par S. l. 1014.

GOLCONDE. E. S. E. par S. l. 1811.

MADURÉ. S. E. par E. l. 1922.

MALABAR, dans l'Inde. S. E. par E. l. 1871.

MOGOL, cap. Delhi. E. S. E. par E. l. 1686, par terre.

TUNQUIN, cap. Chéco ou Kécio. E. par S. l. 2339, par terre.

VISAPOUR. E. S. E. par S. l. 1754.

Digitized by Google

AFRIQUE.

ALGER, cap. Alger. O. S. O. par O. l. 257.
BARCA, cap. BARCA. S. par E. l. 477.
BILEDULGEVID, cap. Touſéra. S. O. l. 417.
CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. S. S. O. par S. l. 2227.
CONGO, cap. S. Salvador. S. S. O. par O. l. 1857, par mer, 827.
CONSTANTINE, cap. Conſtantine. S. S. O. par O. l. 307.
ÉGIPTE, cap. le Caire. S. S. E. par S. l. 715.
ÉTHIOPIE, cap. Gondar. S. par E. l. 1115.
FEZ, cap. Fez. O. par N. l. 643, par mer.
GOYAME, Royaume. S. par E. l. 807, par terre.
GUINÉE, cap. Benin. O. S. O. par S. l. 1100 par terre, 1467 par mer.
MAROC, cap. Maroc. O. N. O. par O. l. 527.
MELINDE. cap. Melinde. S.
MONOMOTAPA. S. S. O. l. 2837.
MIQUENÉE. au Royaume de Fez, réſidence du Roi de Maroc. O. par N. l. 419.
NIGRITIE. S. O. par O.
NUBIE, cap. Dangala. S. par E.
SUS, cap. Tarudante. O. l. 560, par mer.
TOMBUT, cap. Tombut. O. par S. l. 831.
TRÉMISEN, cap. Trémiſen. S. O. par O. l. 307.
TRIPOLI DE BARBARIE, cap. Tripoli. S. S. O. l. 389.
TUNIS, cap. Tunis. S. S. O. par O. l. 297.
ZANGREBAR, cap. Quiloci. S. par E. l. 3047.

Iſles de l'Afrique.

AÇORES, cap. Angra, dans l'Iſle de Tercère. l. 520.
CANARIES, cap. Palma. O. N. O. par N. l. 563.
CAPUERT, cap. Ribera-Grande. O. par N. l. 863.
DE FRANCE. S. par E. l. 2081.
SAINTE-HÉLÈNE. O. S. O. par S. l. 1604.
MADAGASCAR. S. par. E. l. 2843.
MADÈRE, cap. Fonchal. O. N. O. par O. l. 457.
MOZAMBIQUE, cap. Mozambique. S. l. 1007.
TERCÈRE, cap. Angra. N. O. par O.
THOMÉ (Saint), cap. Pavoaſan. E. S. E. par S. l. 1824.

Digitized by Google

Les principales Provinces, Villes Capitales, & Iſles de l'Amérique, avec leur diſtance de Paris.

CONTINENT.

AMASONES. l. 1536.
ANGLETERRE (Nouvelle), cap. Boſton. l. 1170.
BRETAGNE (Nouvelle), cap. le Fort-Charles. l. 1348.
BRÉSIL, cap. Saint-Salvador. l. 1535.
CANADA, cap. Québec. l. 1270.
CALIFOURNIE, cap. Notre-Dame de Lorette. l. 4700.
CAROLINE, cap. Charles-Town, ou Charles-Ville, l. 1400.
CARPENTAIRE, l. 4500.
CARTAGÊNE, l. 1835.
CHILI, cap. San-Jago. l. 3136.
ÉCOSSE (Nouvelle), cap. Port-Royal, ou Annapolis. l. 1162.
FEU (Terre de), l. 2624.
FLORIDE ANGLOISE.
FLORIDE ESPAGNOLE, cap. S. Auguſtin. l. 1510.
GEORGIE, fait partie de la Caroline. l. 1417.
GROENLAND, l. 640.
GUINÉE (Nouvelle), l. 3460.
HOLLANDE (Nouvelle), l. 3000.
JARSEY (Nouvelle), cap. Shrewsburi. l. 1250.
LÉON DE CARACAS, l. 1680.
LOUISIANE, cap. Nouvelle-Orléans. l. 1990.
MAGELLAN (Détroit de), l 2644.
MARI-LAND, cap. Sainte-Marie, l. 1270.
MEXIQUE (Vieil), ou Nouvelle Eſpagne, cap. Mexico. l. 2160.
MEXIQUE (Nouveau), ou Nouvelle Grenade, cap. Ste Fé. l. 2190.
PANAMA, l. 1700.
PAPOUS (Terre de), l. 4000.
PARAGUAI, cap. l'Aſſomption. l. 2189.
PENSILVANIE, cap. Philadelphie, l. 1260.
PÉROU, cap. Lima, l, 3693.
SPITZBERG, l. 600.
VIRGINIE, cap. Town, l. 1295.
YORC (Nouvelle), cap. New-Yorc, l. 1230.
ZEMLE (Nouvelle), l. 900.

Digitized by Google

Iſles de l'Amérique.

ANTIGOA, l. 1500.
BARBADE, cap. Bridg-Town. l. 1560.
BARBOUDE, l. 1500.
BERMUDES, cap. le Graed-Sound. l. 1180.
BUENAIRE, l. 1678.
CAÏENNE, l. 1535.
CHILOÉ, cap. Caſtro. l. 2930, par le Cap Horn.
CHRISTOPHE (S.), cap. Charles-Fort. l. 1500.
CUBA, cap. la Havane. l. 1790.
CURACO, l. 1690.
DÉSIRADE, l. 1535.
DOMINGUE (S.), cap. San Domingo & Cap François. l. 1590.
EUSTACHE (S.), l. 1600.
GRENADE (de la). l. 1566.
GUADELOUPE, cap. le Fort-Louis. l. 1500.
JAMAÏQUE, cap. San-Jago de la Véga. l. 1730.
JEAN (S.), à 10 lieues à l'Oueſt de l'Iſle Royale.
LANGUILLE, l. 1530.
LONGUE, cap. Graveſend, l. 1232.
LUCIE (S.), l. 1535.
MARI-GALANTE, l. 1535.
MARGUERITE (la), cap. Monaco. l. 1550.
MARTIN (S.), l. 1500.
MARTINIQUE, cap. le Fort S. Pierre. l. 1530.
ORUBA, l. 1700.
PUERTORICO, cap. S. Jean de Puertorico. l. 1536.
ROYALE, ou CAP BRETON, cap. Louis Bourg. l. 1010.
SABA, l. 1605.
TABAGO, l. 1546.
THOMAS (S.), l. 1530.
TRINITÉ (la), cap. S. Joſeph. l. 1680.

La Ville du Mans eſt une des plus anciennes Villes de la Gaule Celtique; c'eſt, ſelon le ſentiment de Scaliger, de Cluvier, & de la plupart des Géographes, tant anciens que modernes, le Vindinum de Ptolomée, au huitième chapitre de ſon ſecond livre, qui étoit la principal Ville du pays des Aulerces.

Une partie des murs de la Ville du Mans, & quelques tours à ſix ou huit pans, annoncent quelque choſe de l'antiquité romaine. Les vieilles Chroniques rapportent que

que le Mans fut bâti par Sarthon, petit-fils de Samothes, Roi des Gaules, vers l'an du monde 2026; que cette Ville ayant depuis été ruinée par les Druïdes & les Sarrhonides, elle fut réparée par Lémanus, Roi des Gaules, qui lui donna son nom près de 400 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Duchêne, dans ses Antiquités des Villes de France, met la Ville du Mans au nombre des quatre Villes rouges, & rapporte cet ancien distique:

Bourges, Autun, le Mans avec Limouges
Furent jadis les quatre villes rouges.

Ces Villes furent nommées rouges, parce que leurs murs sont bâtis de briques rouges, ce qui s'entend des murs de l'ancienne Cité; car les murs de la nouvelle, bâtis au commencement du treizième siècle par le Roi Philippe-Auguste, & qui enclosent les Paroisses de Gourdaine, de S. Hilaire & de S. Benoît, ne sont pas construits de même matière.

La Ville du Mans contient sept Paroisses dans l'enceinte de ses murs, & neuf dans les Fauxbourgs; les sept Paroisses dans l'enceinte des murs sont, le Crucifix, Saint Pierre-de-la-Cour, S. Pierre-le-Réitéré, S. Benoît, S. Hilaire, S. Pâvin de la Cité & Gourdaine. Celles des Fauxbourgs sont, S. Vincent, S. Ouen, S. Nicolas, la Coulture, S. Jean, S. Gilles, le Pré, S. Germain, & la Madeleine; toutes ces Paroisses, soit de la Ville, soit des Fauxbourgs, auront leur article dans celui-ci.

Il y a au Mans, trois Abbayes d'hommes; celle de Saint-Vincent, de l'ordre de S. Benoît, celle de la Coulture, du même ordre, & celle de Beaulieu, de Chanoines réguliers; & une Abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, dite du Pré.

Il y a, outre ces Abbayes, trois Communautés d'hommes, de Cordeliers, de Jacobins, & de Minimes; deux Congrégations d'hommes, de l'Oratoire, qui tient le Collége, & de S. Lazare ou de la Mission, qui tient le Séminaire; deux Couvens de filles, de la Visitation, & d'Ursulines: il y a hors la ville, un Couvent de Capucins, & une Communauté de Religieuses de S. Dominique, nommée les Maillets. On trouvera leur établissement à l'article des Paroisses de la ville.

Quoique la Ville soit bâtie sur une colline, cependant les habitans ne manquent point d'eau; les puits y sont communs, & il y a cinq fontaines publiques; savoir,

celle de S. Julien, celle de S. Pierre, celle de la Cigoigne, celle du Vivier, & celle de l'Hôpitau : il y en a auſſi une dans le fauxbourg de la Coulture, dite de S. Julien, auprès de la poiſſonnerie.

Lorſque S. Julien arriva au Mans, pour y annoncer l'Evangile, la Ville étoit gouvernée par Deffenſor, à qui le Moine Létalde donne le nom de Souverain. Dom Denis Briant dit qu'il eſt plus vraiſemblable que Deffenſor gouvernoit la Ville du Mans au nom d'un Empereur Chrétien. Quelques-uns croyent qu'il eſt le même que Deffenſor, premier Evêque d'Angers, qui vivoit du tems de S. Martin. La voix publique aſſure que l'on a trouvé d'anciennes Médailles d'or & de cuivre de Corinthe, dans les ruines de quelques vieux édifices de la Paroiſſe de Jublains, & dans une iſle de la rivière de Mayenne, en la Paroiſſe de Loré, ſur le revers deſquelles on voyoit d'un côté le portrait d'un Prince, ayant la tête ceinte d'un bandeau Royal, avec une inſcription en vieux caractères qui portoit le nom de Deffenſor, & quelques lettres capitales ſi effacées, qu'on avoit peine à les connoître. *Courvaiſier. P. 55. Cenomania.*

L'Egliſe Cathédrale du Mans à été dédiée d'abord à la Sainte Vierge ; enſuite, dans le ſixième ſiècle, aux Saints Martyrs Gervais & Prothais ; & environ l'an 838, à S. Julien, ſon premier Evêque, dont le corps fut transféré du cimétière des Chrétiens, où il avoit été inhumé, dans l'Egliſe Cathédrale, que S. Aldric venoit de faire conſtruire. Ce qui donna occaſion de dédier l'Egliſe en l'honneur des Saints Gervais & Prothais, c'eſt que l'Evêque S. Innocent y dépoſa des reliques de ces deux Sts. Martyrs, par l'interceſſion deſquels il s'opéra pluſieurs miracles. *Cenomania.*

Le Seigneur Evêque du Mans, eſt le Chef de ſon Egliſe, dans laquelle il y a neuf Dignités ; ſavoir, le Doyen, qui eſt à la nomination du Chapitre, le Chantre, le Scolaſtique, le Grand-Archidiacre, qui eſt celui du Sonnois, l'Archidiacre du Château Duloir, celui de Sablé, celui de Laval, celui de Montfort, & celui de Paſſais ; les ſix premières Dignités ont des places marquées dans le chœur, les trois autres prennent rang dans les cérémonies, ſuivant le temps de leur réception. Il n'y a point de prébendes annexées aux Dignités, mais les Dignitaires en peuvent poſſéder. Il y a outre les neuf Dignités, la Souchanterie, qui eſt Perſonnat ; le Perſonnat a rang dans le chœur, dans les cérémonies & dans les aſſemblées du Chapitre,

Digitized by

immédiatement après les Dignités. Il y a auſſi dans l'Egliſe la Théologale, qui fut établie par l'Evêque Adam Châtelain, en 1420; la Pénitencerie, & la Préceptorale, qui eſt exercée par les Prêtres de l'Oratoire : on a annexé une Prébende à chacun de ces trois offices. L'Abbé de S. Calais poſsède auſſi une Prébende de l'Egliſe.

Le Roi eſt premier Chanoine de l'Egliſe du Mans; ſa Prébende eſt réunie à la Manſe du Chapitre.

Outre les Dignités, Perſonnat, &c. il y a dans l'Egliſe trente-ſept Canonicats prébendés, & quatre Sémi-prébendés. Toutes les Dignités, à l'exception du Doyen, & les Canonicats ſont à la nomination & collation du Seigneur Evêque. Le Chapitre choiſit ſon Doyen, & nomme aux Sémi-prébendes, qui ſont à la collation du Seigneur Evêque.

Quelque temps avant l'Epiſcopat de Hugues, qui ſiégea au Mans depuis 1136, juſqu'à 1144, il ſe forma dans l'Egliſe du Mans une Confrèrie, qui compoſe ce qu'on nomme le Bas-chœur. Chaque Chanoine prébendé a droit de nommer à une place dans cette Confrèrie; preſque toutes les chapelles fondées dans, l'Egliſe y ont auſſi une place. L'Evêque Hugues, dont il vient d'être parlé, donna à cette Confrèrie la permiſſion de tenir le chœur dans l'Egliſe, le jour de l'Octave de la Fête de S. Julien, & lui abandonna tous les préſens & offrandes que l'on faiſoit ce jour-là à l'Egliſe, c'eſt pourquoi on lui livroit les clefs des troncs, ce qui ſe pratique encore aujourd'hui. Le jour de Chapitre qui précède celui de cette Octave, deux Députés de cette Confrèrie deſcendent en Chapitre, & demandent que l'on nomme un Chanoine pour célébrer la Grand'Meſſe; ils demandent auſſi qu'on leur fourniſſe d'ornemens.

La première inſtitution de cette Confrèrie, étoit pour aſſiſter les pauvres malades de la ville, leur adminiſtrer les Sacremens, & exercer envers eux les œuvres de charité.

Le nombre des Confrères & leur revenu s'étant beaucoup augmentés, on leur permit de former un Corps, de chanter des Messes, & célébrer le ſervice auquel ils étoient obligés par leur fondation, devant l'Autel de S. Pierre, que l'Evêque & le Chapitre leur déſignèrent pour cet effet. L'Evêque Jean de Craon, qui ſiégea au Mans depuis 1348, juſqu'à 1355, transféra l'office de cette Confrèrie en l'Egliſe de S. Michel du Cloître, qui étoit celle d'une Paroiſſe qui fut réunie à celle du Cru-

cifix en 1404, par l'Evêque Adam Châtelain. *Courvaiſier*, p. 438, 494, 588 & 633.

La Confrèrie de S. Julien préſente neuf chapelles fondées dans l'Egliſe Cathédrale ; ſavoir, une à l'Autel S. Romain, eſtimée 60 livres, une à l'Autel de la Magdeleine, eſtimée 100 livres ; une à l'Autel S. Nicolas, eſtimée 170 livres ; une autre au même Autel, eſtimée 90 livres ; une à l'Autel S. Jacques, eſtimée 285 livres ; une à l'Autel S. Gatien, eſtimée 270 liv. une à l'Autel S. Chriſtophe, eſtimée 45 livres ; une à l'Autel S. Martin, eſtimée 34 liv. ; & une à l'Autel S. Jean-Baptiſte, eſtimée 135 livres.

Le Seigneur Evêque du Mans préſente onze chapelles dans ſon Egliſe Cathédrale ; ſavoir, une à l'Autel Saint-Pierre, dite des Etrichez, eſtimée 670 livres ; une à l'Autel de la Magdeleine, dite de Ponceaux, eſtimée 185 livres ; une à l'Autel S. Chriſtophe, eſtimée 60 livres ; une à l'Autel S. Jean-Baptiſte, eſtimée 70 livres ; celle de S. Michel ; celle de N. D., eſtimée 60 livres ; une à S. Eutrope, eſtimée 30 livres ; celle de S. Jean Corbion, eſtimée 100 livres ; celle du Parquoi, eſtimée 100 livres ; celle de la Bugerie, eſtimée 160 livres ; & celle que tient Rivière, eſtimée 70 livres.

Il y a dans l'Egliſe cinquante-quatre Chapelles à la préſentation & collation du Chapitre ; le Chapitre en corps ; en préſente trente, & l'Hebdomadier vingt-quatre : celles préſentées par le Chapitre en corps, ſont : une à l'Autel des Miracles, deux à l'Autel S. Pierre, dont une eſt eſtimée 30 livres, & l'autre 130 livres ; une à l'Autel S. Barthélemi, eſtimée 45 livres ; une à l'Autel S. Laurent, eſtimée 50 liv. trois à l'Autel S. Eloi ; la première eſtimée 50 livres, la ſeconde 150 livres, & la troiſième 100 livres ; une à l'Autel S. Louis, eſtimée 25 livres ; trois à l'Autel de N. D du Chevet, la première eſtimée 105 livres, la ſeconde 90 liv. & la troiſième 25 livres ; trois à la Chapelle S. Jacques, la première, eſtimée 180 livres, la ſeconde, 90 livres, & la troiſième 105 livres ; deux à l'Autel S. Georges, l'une eſtimée 50 livres, & l'autre 50 livres ; une à l'Autel Saint-Chriſtophe, eſtimée 35 livres ; deux à l'Autel de l'Annonciation, l'une eſtimée 85 livres, & l'autre deffoncée ; une à l'Autel S. Jean-Baptiſte, eſtimée 135 livres ; une à l'Autel S. Yves, eſtimée 170 livres ; quatre à l'Autel du Pilier, la première, eſtimée 250 livres, la ſeconde, 10 livres, la troiſième 140 livres, & la quatrième, deffoncée ; une à l'Autel S. Fiacre, eſtimée 250 livres ; deux à l'Autel Sainte-

Digitized by Google

Marthe, l'une eſtimée 135 livres, & l'autre 170 livres; une à l'Autel S. Denis, pour un enfant de chœur, eſtimée 80 livres.

Celles préſentées par l'Hebdommadier; ſont; une à l'Autel Sainte-Anne, eſtimée 300 livres; deux à l'Autel Sainte-Catherine, l'une eſtimée 75 livres, & l'autre 35 liv. deux à l'Autel des Miracles, une à l'Autel Saint-Pierre, eſtimée 185 livres; une à l'Autel Saint-Laurent, eſtimée 50 livres; une à l'Autel S. Nicolas, eſtimée 90 livres; deux à l'Autel S. Eloi, l'une eſtimée 105 livres, & l'autre 120; une à l'Autel S. Louis, eſtimée 25 livres; quatre à l'Autel de N. D. du Chevet, la première, eſtimée 100 livres, la ſeconde 250 livres, la troiſième 40 livres, la quatrième 100 liv.; ſix à l'Autel Saint-Martin, la première, eſtimée 70 livres, la ſeconde 285 l. la troiſième 135 livres, la quatrième 30 liv., la cinquième 65 livres, & la ſixième 45 livres; une à l'Autel S. Jean-Baptiſte, eſtimée 135 livres; une à l'Autel S. Yves, eſtimée 35 livres; & une à l'Autel du Pilier, eſtimée 190 l.

Le Doyen de l'Egliſe & le Chantre, préſentent conjointement une Chapelle à l'Autel S. Sébaſtien, eſtimée 250 livres.

Le Doyen ſeul préſente deux Chapelles, une à l'Autel S. Jean-Baptiſte, eſtimée 120 livres, & l'autre à l'Autel S. Jacques, eſtimée 15 livres.

Le Curé du Crucifix & le Maître de Pſallette, préſentent conjointement une Chapelle à l'Autel Sainte-Anne, eſtimée 400 livres.

Le Sous-Chantre & le grand Sacriſte, préſentent conjointement une Chapelle à l'Autel Sainte-Anne, eſtimée 30 livres.

Le Forgeur de l'Egliſe, préſente une Chapelle à l'Autel Sainte-Catherine, eſtimée 250 livres.

Le grand Sacriſte, préſente une Chapelle à l'Autel des Miracles, eſtimée 250 livres.

Le Seigneur de la Paroiſſe de Chaſſillé, préſente une Chapelle à l'Autel de la Paroiſſe du Crucifix, eſtimée 110 l.

Les Héritiers Veluet, préſentent une Chapelle à l'Autel Sainte-Marthe, eſtimée 50 livres.

Les Héritiers Simon, Seigneur, préſentent une Chapelle à l'Autel S. Jean l'Evangéliſte, eſtimée 40 livres.

Les Héritiers du Fondateur, préſentent une Chapelle à l'Autel Sainte-Madeleine, eſtimée 20 livres.

L'Egliſe Collégiale Royale de S. Pierre de la Cour, pré-

ſente ſix Chapelles fondées dans l'Egliſe Cathédrale; celle de la Pommeraye, eſtimée 400 livres; celle de N. D. Alias pourrie, eſtimée 45 livres; celle de Chaumard, eſtimée 120 livres; celle de S. Martin, eſtimée 150 livres; celle des Vernes Sainte-Anne, eſtimée 150 livres; & la Chapelle Matutinale S. Laurent, eſtimée 110 livres.

Le nombre de toutes les Chapelles, fondées dans l'Egliſe du Mans, dont il eſt fait mention ci-devant, est de quatre-vingt-dix; leur eſtimation ſe monte à la ſomme de 10275 livres; ſçavoir, de celles qui ſont à la préſentation du Chapitre, en corps, à 2600 livres; de celles qui ſont à la préſentation de l'Hebdomadier à 2475 l.; de celles qui ſont à la préſentation de la Confrérie de S. Julien à 1190 l. de celles qui ſont à la préſentation du Seigneur Evêque, à 1505 livres; de celles qui ſont à la préſentation de la Collégiale Royale de S. Pierre de la Cour, à 975 livres; & de celles à la préſentation de différens particuliers, à 1535 l.

Du temps de S. Aldric, qui occupa le ſiége Epiſcopal du Mans, depuis 832, juſqu'à 856, l'Egliſe du Mans fut ravagée par les deſcendans d'Hériveus & de Wido, anciens tyrans de la Province.

L'on tient que ce fut du temps du même S. Aldric, que l'uſage des orgues s'établit dans les Egliſes de France, & que ce Saint en mit dans la ſienne.

Du temps de S. Hadoind, qui ſiégea au Mans depuis 624, juſqu'à 654, un nommé Alain, qui étoit un riche Seigneur de la Province du Maine, avoit un fils unique qui fut écraſé à la chaſſe ſous les pieds de ſon cheval. Alain & ſon épouſe, ſe voyant ſans enfans, donnèrent tous leurs biens à l'Egliſe Cathédrale; ils conſiſtoient en douze grands villages; ſavoir, *Juliacum*, *Lugdunum*, *Rutiacum*, *Ruppiacum*, *Sabololium*, *Quibus Selidas*, *Vernum & Vericium*, *Tanidam*, *Doliacum*, *Cariacum*, *Aſinarias*, &c. Doliacum, qui eſt peut-être Dolon, ou Douillet, étoit le lieu de la demeure de ce Seigneur, qui ſe donna lui-même & ſa femme, à l'Evêque & au Chapitre, à condition qu'il les nourriroit le reſte de leurs jours. *Courvaiſier, page 222. Cenomania.*

L'Evêque Francon I. qui ſiégea au Mans, depuis 793, juſqu'à 816, répara l'Egliſe Cathédrale, la fit recouvrir & y employa beaucoup de plomb; il y inſtitua des Chanoines, & y fit faire un Réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leur réfection; il leur donna trois villages de la dépendance de ſon Evêché; ſavoir, Aſinarias, Spel-

tarias, & Mentulam. Cette donation fut confirmée par l'Empereur Loüis-le-Débonnaire. *Acta Epiſc. p.* 257. *Cenomania.*

Sous le Pontificat du même Francon, l'Empereur Charlemagne fit un voyage au Mans, & accorda de beaux priviléges à l'Egliſe Cathédrale, entre autres, l'exemption de toutes ſortes de tailles & de ſujétions: ſa déclaration eſt inſerée dans les actes du Pontifical, ſignée de ſa main & de ſon Secrétaire, Archambault; elle a depuis été confirmée par Louis-le-Débonnaire, ſon fils. *Courvaiſier p.* 272.

Les enfans de Louis-le-Débonnaire s'étant révoltés contre leur père, tous les meubles de l'Egliſe furent abandonnés au pillage, parce que S. Aldric demeura toujours attaché au parti du père. *Courvaiſier, p* 280.

Il eſt rapporté dans les Actes de S. Aldric, par Baluſe, que ce S. Evêque bâtit & conſacra à trois différentes fois, & par parties, l'ancienne Egliſe Cathédrale. Il n'y a pas d'apparence que ce ſoit celle que nous voyons aujourd'hui, à moins qu'on ne rapporte à ce temps la conſtruction de la nef, qui paroit plus ancienne que le reſte de l'édifice. On travailla à édifier l'Egliſe Cathédrale du Mans, telle qu'elle eſt à préſent, dans les 11, 12, 13, & quatorzième siécles, d'où eſt venu un ancien proverbe du pays: c'eſt l'œuvre de S. Julien qui ne finit point. *Cenomania.*

Le 25 Juillet 834, S. Aldric fit tranſporter dans l'Egliſe Cathédrale les corps de S. Julien, de S. Turibe, de S. Pavace, & de S. Romain, qui étoient dans le cimétière des Chrétiens, où eſt aujourd'hui l'Egliſe de l'Abbaye du Pré, & ceux de Sainte-Treneſtine & de Sainte-Ade ou Adrechilde, qui avoit apporté dans le Maine la régle de Saint Benoît; & une partie de celui de S. Liboire, dont le reſte avoit été tranſporté deux ans auparavant à Paderborne, où ce Saint eſt honoré comme Patron de l'Egliſe Cathédrale; & enfin le corps, ou une partie de celui de S. Hadoind. Le 14 Août ſuivant, S. Aldric dédia l'Egliſe Cathédrale, en l'honneur de S. Julien: depuis ce temps-là, cette Egliſe a porté le nom de ce Saint, Bolandus & Bondonnet, différent cette tranſlation à l'année 836. *Courvaiſier, page* 285. *Geſt. Aldric, p.* 107. *Analect. p.* 6.

L'Evêque Robert, qui ſiégea au Mans depuis 857, juſqu'à 883, releva l'Egliſe Cathédrale que les Normands avoient brûlée; & par l'avis du Pape, il la conſacra de nouveau. Ducheſne rapporte dans le troiſième tome de ſon hiſtoire, que dans cette fureur des Normands, la ville du Mans fut pillée, & le Monaſtère de Sainte-Scolaſtique,

ſitué hors les murs, fut brûlé, & le corps de cette Sainte Vierge fut transporté dans la ville. *Cenomania.*

L'Evêque Mainard, qui ſiégea au Mans, depuis 951 juſqu'a 970, fit le jour de la fête de S. Sylveitre, une nouvelle dédicace de l'Egliſe Cathédrale.

Sous le Pontificat de l'Evêque Arnauld, qui ſiégea au Mans, depuis 1067, juſqu'a 1081, la nouvelle Egliſe Cathédrale que l'Evêque Vulgrin avoit commencé de bâtir, n'ayant pas des fondemens aſſez ſolides, s'écroula une nuit. Il arriva ceci de remarquable; la Baſilique où on avoit dépoſé la Châſſe qui renfermoit les Reliques de Saint Julien, ne fut aucunement endommagée par cette effroyable ruine. L'Evêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés & en établit de plus fermes, qu'il conſtruiſit de pierres ſolides: il mit, avant que de mourir, le toit au chanceau & poſa les fondemens des croiſées & des tours. *Cenomania.*

L'Evêque Hoel, qui ſiégea au Mans, depuis 1085, juſqu'à 1097, eut de grand différends avec Hugues III, Comte du Maine; quelques Eccléſiaſtiques appréhendant que le Comte ne pillât les vaſes ſacrés & le tréſor de S. Julien, les firent tranſporter dans le Château de Sablé, où l'Evêque s'étoit retiré. *Actes des Evêques. Cenomania.*

L'Evêque Hoel, étant réconcilié avec le Comte Hugues, ce dernier exempta la Maiſon Epiſcopale avec toutes ſes iſſues & dépendances, le cloître des Chanoines, le Bourg de Coulaines & une terre qui appartenoit aux Chanoines, nommée *Mentula*, la Mue, de tous péages & coutumes; il remit auſſi un certain droit que les Comtes étoient fondés de recevoir, qui se nommoit Diablagium. Pour confirmer cette conceſſion, on fit une proceſſion publique autour de l'Egliſe Cathédrale & du cloître; le Comte y aſſiſta avec l'Evêque; la proceſſion finie, on entra dans l'Egliſe, où l'Evêque proclama les priviléges accordés par le Comte: cette conceſſion fut faite en préſence de Joel, Abbé de la Coulture, de Gervais, Conſeiller du Comte, de Hubert de la Suze, de Alberic de Mileſſe, &c.

Depuis ce temps, l'Evêque Hoel reprit l'ouvrage de ſon Egliſe, qu'il avoit été obligé d'interrompre à cauſe des conteſtations qu'il eut avec le Comte Hugues, & il eut la conſolation de le voir achevé; après quoi il invita l'Archevêque de Tours, & fit tranſporter ſolemnellement le corps de S. Julien & les reliques des autres Saints, dans l'Egliſe qu'il avoit bâtie Cette tranſlation ſe fit le 16 des calendes de Novembre 1093. Hélie de la

Digitized by Google

Flèche, qui fut Comte du Maine après Hugues III, aſſiſta à cette cérémonie ; accompagné de ſes Barons, & mit ſur le chhâſſe de S. Julien, une déclaration ſignée de ſa main, par laquelle il exemptoit toutes les Terres que l'Evêque & les Chanoines poſſédoient au dedans de la Quinte de toutes les exactions & coutumes que les Comtes avoient droit d'y lever. Foulque, Comte d'Anjou, Raoul, Vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, & pluſieurs autres Seigneurs ſe trouvèrent à cette cérémonie. *Courvaiſier, page 383. Actes des Evêques. Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans, depuis 1097 juſqu'à 1125, acheva la ſtructure de l'Egliſe Cathédrale, fit bâtir le Reveſtiaire & le Chapitre, & entreprit le deſſein de la groſſe tour, où ſont aujourd'hui les cloches. *Courvaiſier, page 395. Cenomania.*

En l'an 1120, l'Evêque Hildebert fit conſacrer la nouvelle Egliſe Cathédrale, le lendemain de l'Octave des Fêtes de Pâques; elle fut dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, des Saints Gervais & Prothais, & de S. Julien. Gilbert, Archevêque de Tours, conſacra le maître autel; Geoffroi, Archevêque de Rouen, qui avoit été Doyen de l'Egliſe du Mans, celui de S. Julien, Marbode ou Marbeuf, Evêque de Rennes, celui de S. Pierre & S. Paul; Penault de Martigné, de la Maiſon de Mayenne, Evêque d'Angers, celui du Crucifix; & Hildebert, celui de la chapelle de N. D. du Chevet. Foulques, Comte d'Anjou, fut préſent à cette cérémonie; il donna pour offrande pluſieurs de ſes terres, & préſenta ſur l'Autel de S. Julien, ſon fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans. Foulques, en conſidération, & pour perpétuer la mémoire de cette ſolemnité, donna à l'Evêque & aux Chanoines, indiviſement, permiſſion de tenir tous les ans une foire, & de percevoir les droits prévôtaux, & tous les profits provenans des amendes & coutumes, l'eſpace de trois jours conſécutifs, depuis le Samedi précédant le Dimanche de *Quaſimodo*, juſqu'au Mardi ſuivant. *Analectes, page 320. Courvaiſier, page 411. Cenomania.*

Ordéric Vital, lib. 10, *page 671*, dit que cette cérémonie ſe fit en 1126, ſous le Pontificat de Gui, ſucceſſeur d'Hildebert. *Cenomania.*

En 1140, Geoffroi, Comte du Maine, donna à l'Egliſe Cathédrale & aux Chanoines, les foſſés & retranchemens qui étoient depuis le Mont-Barbet juſqu'à S. Ouen, ſuivant l'aliguement du Fauxbourg S. Vincent. *Cenomania. Courvaiſier, page 427.*

Digitized by Google

L'Evêque Hugues de S. Calais, qui ſiégea au Mans, depuis 1136, à 1144, fit tranſporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré pendant trois ans au milieu des ruines que le feu avoit cauſées dans la Cathédrale, en une place plus honorable dans une des ailes de l'Egliſe; Hugues, Archevêque de Tours, Ulger, Evêque d'Angers, Hamelin, Evêque de Rennes, & Donnet, Evêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo, aſſiſtèrent à cette cérémonie, qui se fit le 16 des Calendes de Novembre, environ l'an 1140. *Courvaiſier, p.* 432. *Analect. p.* 349. *Cenomania.*

Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, donna aux Chanoines de S. Julien 40 liv. de rente, à la charge qu'ils entretiendroient deux Prêtres pour ſervir à l'Autel, fondé devant le tombeau du Comte Geoffroi; ſon père; ces deux Prêtres ſont aujourd'hui les deux Curés du Crucifix. *Cenomania. Courvaiſier p.* 445.

En 1217, le Roi Philippe Auguſte, permit à l'Evêque Hamelin & aux Chanoines, d'avancer l'édifice de leur Egliſe & de le faire ſaillir hors l'enceinte des murs de la ville, pourvu qu'on l'entourât d'une nouvelle clôture; il leur permit auſſi d'entourer de haies & de palis, les foſſés qui étoient à l'entour de l'Egliſe. Les letrres de cette conceſſion furent confirmées par S. Louis, en 1232. *Cartul du Chapitre de l'Eg. du Mans, ſol.* 23. *Courvaiſier, p.* 481. *Cenomania.*

L'Evêque Gonthier de Baignaux, qui ſiégea au Mans, depuis 1363, ou 1366, juſqu'à 1385, embellit de diverſes peintures les murailles de la chapelle de N. D. du Chevet, dont il fit dorer la voûte, au fond de laquelle on voyoit, avant la nouvelle décoration de l'Egliſe, ſes Armes, qui ſont d'or à quatre orles de ſable. *Courvaiſier, p.* 603.

En 1392, ou 93, Le Roi Charles VI, étant venu au Mans, comme on dira ci-après, fonda une Meſſe-baſſe dans l'Egliſe Cathédrale, qui doit être célébrée tous les jours à l'iſſue de Matines; pour cela il donna au Chapitre cent livres de rente annuelle, juſqu'à ce qu'il lui eut donné des fonds en terre. En 1407, le même Roi donna aux Chanoines la terre de Connerré, la métairie de Vilpean, les cens & rentes de Villebrun, & le bois de la Charmois, comme il les avoit acquis depuis peu de Bouchard de Courtremblai. Il leur fit cette donation, à la charge de célébrer à perpétuité une Meſſe tous les jours pour le ſalut de ſon ame, & de ſes prédeceſſeurs & ſucceſſeurs Rois de France; à ſavoir, le Dimanche par un Chanoine, à l'Autel de S. Julien, & les autres jours par un Chapelain;

Digitized by

avec un ſervice ſolemnel tous les ans après ſon décès *Courvaiſier, p. 616, 636.*

Dans la même année 1392, ou 93, Louis, Duc de Bourbon, Comte de Clermont, Pair de France, ordonna que lui & ſes deſcendans fuſſent hommes de foi, & relevaſſent en hommage du corps de S. Julien, & qu'ils préſentaſſent tous les ans, ou fiſſent préſenter par leur Procureur, cinq florins de rente devant le grand Autel de l'Egliſe, & baiſaſſent la châſſe où repoſoient les cendres de ce S. Evêque, ſans cependant les rendre vaſſaux, ni ſujets de l'Eveque ni du Chapitre. Il ordonna, outre cela, qu'à changement de Seigneur, les nouveaux Ducs de Bourbonnois fuſſent tenus de venir dans l'an en perſonne, payer cette rédevance; & en cas qu'ils le fiſſent ſeulement par Procureur, d'envoyer autant d'argent qu'ils en euſſent dépenſé, en faiſant eux-même le voyage. Ce Prince affecta & obligea pour cela tous ſes biens, & ſpécialement ſon Duché de Bourbonnois. Il fonda auſſi une grande Meſſe, qui ſe devoit chanter tous les jours devant l'Autel de N. D. du Chevet, excepté le Lundi, qu'elle devoit être chantée devant celui de S. Julien; il fonda encore deux Meſſes ſolemnelles, qui ſe devoient célébrer l'une le jour que les Ducs de Bourbonnois apporteroient ou enverroient les cinq florins dont on vient de parler; & l'autre le 17 d'Août, pendant qu'il vivroit, & après ſon trépas au jour qu'il décéderoit. Pour cela il donna à l'Egliſe 90 liv. de rente, juſqu'à ce qu'il leur eût aſſigné un fond. *Courvaiſier, p. 617. Martirol. de l'Egliſe du Mans. Cenomania.*

En 1377, le Roi Charles V, déclarant que la régale lui eſt dûe ſur l'Evêché du Mans, lors qu'il vient à vacquer, prend la qualité de Chanoine de l'Egliſe du Mans *Cartul. rouge de l'Evêché, fol. 290. Cenomania.*

En 1381, le Roi Charles VI, prend la même qualité de Chanoine dans des Lettres-patentes, qui portent que les cauſes de l'Evêque doivent aller au Parlement: il s'agiſſoit de la Cure de S. Mars, pour laquelle le Duc de Normandie, qui en prétendoit la préſentation, appeloit l'Evêque à ſa Cour. *Cartul. verd de l'Evêché, fol. 138.*

L'Evêque Thibaud de Luxembourg, qui ſiégea au Mans, depuis 1465, à 1477, inhuma dans l'Egliſe Cathédrale, au côté droit du grand Autel, Charles III, Comte du Maine, ſon beau-frère, qui étoit mort le 10 d'Avril 1472. Lors de la nouvelle décoration de l'Egliſe, on a tranſporté le tombeau, le corps & l'épitaphe de ce Prince, Comte du Maine,

Digitized by Google

dans la chapelle de S. Jean-Baptiſte. Voici ſon Epitaphe, gravée ſur une table de cuivre.

Sous ce tombeau gît un Prince notable,
En attendant la journée redoutable
Du jugement où chacun rendra compte,
Charles d'Anjou, qui du Maine fut Comte;
Duquel Louis, Roi de Sicile, père
Fut, & René, dudit pays, ſon frère;
Et ſi, fut oncle de Louis, Roi de France,
Frère de Charles, qui eſt ſignifiance
De grand nobleſſe; car il fut par arroi
Vrai fils & frère, père & oncle de Roi:
Lequel donna dix pièces de Reliques
A cette Egliſe, riches & magnifiques.
Ce bon Seigneur, Prince de grand renom,
Eut un ſien fils, portant ſemblable nom,
Qui, de Sicile & de Jéruſalem,
Fut Roi & Prince; lequel, par chacun an,
Laiſſa ceans la diſtribution,
De trois cents livres, dont il fit fondation
Deſſus ſon Fief, Seigneurie & Domaine
De la Ferté-Bernard, au pays du Maine.

On lit ſur le coffre de ce tombeau. *Hic jacet Carolus comes Cenomaniæ, obiit* 10 *Aprilis M. CCCC LXXII.*

La croiſée de l'Egliſe Cathédrale fut perfectionnée ſous le Pontificat de Charles de Beaumanoir. *Courvaiſier, p.* 880.

L'Egliſe Cathédrale a commencé à être décorée telle qu'on la voit aujourd'hui, par le Seigneur Evêque Louis-André Grimaldi, en 1768: voyez ci-devant, page

Dans la vie du Roi Childéric, il eſt dit que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Griffon, ſon frère cadet, la ville du Mans, & douze Comtés en Neuſtrie, vers l'an 748. *Abrégé de l'Hiſtoire de France, par Mézerai.*

Du temps de Grégoire de Tours, on tenoit par tradition, qu'un jour y ayant un grand incendie dans la ville du Mans, l'Evêque S. Victor ſe préſenta aux flammes, & les éteignit dans un inſtant, avec le ſigne de la Croix.

Digitized by

Gregoire de Tours de gloriâ confeſſorum. chap. 56. On bâtit une Egliſe dans l'endroit où les flammes s'étoient arrêtées, laquelle a toujours retenu le nom des Ardens. *Courvaiſier, p.* 104.

En 778, l'Empereur Charlemagne vint au Mans, où il ordonna que tous ceux qui poſſédoient des biens de l'Egliſe, & qui les tenoient de ſa libéralité, en payeroient pendant leur vie un certain cens à la même Egliſe; & que lors qu'ils viendroient à mourir, ces biens retourneroient ſans aucune contradiction à l'Evêque ou au Clergé, pour ſurvenir à leurs néceſſités, & à l'ornement & réparation de l'Egliſe. Cette ordonnance fut ſcellée de ſon anneau & ſignée de ſa propre main. *Actes, p.* 248. *Cenomonia.*

Trois jours après la conſécration de S. Aldric, le 22 Décembre 832, l'Empereur Louis-le-Debonnaire vint au Mans, & y ſéjourna pendant huit jours. *Analec. p.* 6. *Annal. Bertin. à l'an* 832. *Cenomania. Courvaiſier p.* 278.

En 849, Neomène, Prince des Bretons, & le Comte Lambert, aſſiégèrent la ville du Mans, & la prirent. *Annal. Bertin. Cenomania.* Dans ce temps les Manceaux étoient gouvernés par le Comte Gausbert, qui s'étoit attiré l'indignation du Comte Lambert, pour avoir livré au Roi Charles, Garnévius, frère de Lambert, qui fut condamné comme rebelle. *Cronic. Ademavi. Cenomania.*

En 863, le Roi Charles-le-Chauve vint au Mans, d'où il alla au Monaſtère d'Entrames, où il y avoit alors des Religieuſes de l'ordre de S. Benoît, qui n'eſt aujourd'hui qu'un Prieuré, dépendant de l'Abbaye d'Evron: voyez Entrames. Le Roi revint au Mans, où il paſſa les fêtes de Pâques. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 865, les Normands qui ſe tenoient ſur la Loire, avec une troupe de Bretons, vinrent au Mans, pillèrent la ville, & regagnèrent leurs bâteaux. Il paroît que c'eſt ici la première fois que les Normands aient ravagé cette ville. *Annal. Bertin. Cenomania.* En 866, ils firent le même ravage au Mans; en s'en retournant ils rencontrèrent ſur les confins d'Anjou, en un lieu nommé Briſſarte ſur la Mayenne, les Comtes Robert, Renoulf, Geoffroi & Hervé, bien accompagnés de ſoldats; ils ſe battirent, & dans ce combat, Robert fut tué, Renoulf fut bleſſé, & mourut de ſa bleſſure, & Hervé fut bleſſé. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 873, le Roi Charles-le-Chauve vint au Mans, après avoir aſſiégé la ville d'Angers.

Sous le Pontificat de l'Evêque Gontier, qui ſiégea au

Digitized by Google

Mans, depuis 890 juſqu'à 913, la Ville du Mans & toute la Province furent expoſées au brigandage d'un petit tyran, nommé Roger, & de Raoul. Ce Roger fut aſſiégé dans la Ville du Mans, par le Comte Robert, frère du Roi, qui, s'en étant rendu maître, la donna à Gauzlin, qui ne la tint pas long-temps; Roger s'en empara de nonveau, & y redoubla ſes brigandages. *Analec page* 288.

Sous le meme Pontificat de l'Evêque Gontier, les Normands, ſous la conduite d'un couſin-germain de Rollo, Général des Danois, & depuis premier Duc de Normandie, prirent la Ville du Mans, firent tout paſſer au fil de l'épée, maſſacrèrent les Prêtres, violèrent les Religieuſes, & brûlèrent le Monaſtère de Sainte Scholaſtique. *Courvaiſier, page* 313.

Hugues, fils de Hugues-le-Grand, Comte du Maine, ne s'oppoſant pas avec aſſez de vigueur aux courſes des Normands; le Roi Lothaire créa David, Comte du Maine; ce fut le premier Comte du Maine héréditaire. Orderic Vital fait deſcendre ce premier Comte de Charlemagne. *Livre* 4.

Le Palais du Comte David étoit où eſt aujourd'hui le Palais du Mans, auprès duquel ce Comte fonda un Chapitre, où il mit des Chanoines. Hugues, ſon fils, confirma & augmenta les donations que ſon père leur avoit faites. Voyez *l'article du Grand Saint Pierre. Cartul. de Saint Pierre, fol.* 37. *Cenomania.*

Ce fut du temps de l'Evêque Arnaud, qui ſiégea au Mans, depuis 1067 juſqu'à 1081, que les Angevins & les Manceaux inſtituèrent des Proceſſions ſolennelles le jour de la Fête-Dieu, à l'occaſion des erreurs de Berrenger, qui nioit le Dogme de la Tranſubſtantion. *Courvaiſier, page* 369.

Au commencement du Pontificat de S. Aldric, qui ſiégea au Mans depuis 832 juſqu'à 857, l'Empereur Louis-le-Debonnaire, revenant d'Aquitaine, vint au Mans, où il ſéjourna pendant huit jours, & y ſolenniſa la Fête de Noël. *Geſta Aldrici, page* 6. *Annal. Bertin. An.* 832. *Courvaiſier, psge* 277. *Cenomania.*

Sous le Poutificat de l'Evêque Gervais du-Château-du-Loir, qui ſiégea au Mans, depuis 1036 juſqu'à 1055, Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, fit la guerre à Hugues, Comte du Maine; il pilla pluſieurs fois ſa ville, y mit le feu & fit le dégât aux environs. *Courvaiſier, page* 342.

En 1072, Guillaume-le-Bâtard, qui venoit de conquérir le Royaume d'Angleterre, repaſſa la mer, & vint dans le Maine avec une armée; il s'empara des plus fortes places de la Province, & fut reçu au Mans par l'Evêque Ar-

Digitized by Google

nauld & ſon Clergé, qui vinrent au-devant de lui avec la Croix & la Banière. *Orderic Vital. lib. 4. p. 532. Courvaiſier, p. 366. Cenomania.*

Au commencement du Pontificat de Hoel, qui ſiégea au Mans, depuis 1085, juſqu'à 1097, un incendie réduiſit en cendres une partie des maiſons de la ville. *Courvaiſier, p. 373.*

Guillaume-le-Roux, Roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-Bâtard, ayant appris que Hélie de la Flèche, s'étoit emparé de la ville du Mans, après l'abandon qu'en avoit fait le Comte Hugues, pour repaſſer en Ligurie, repaſſa la mer, & vint planter ſon camp dans les prés de Coulaine, & dreſſa ſes batteries dans les vignes voiſines & ſur le mont Barbet: Hélie perdit courage & abandonna la ville, de nuit, dans laquelle Guillaume fit ſon entrée le lendemain. *Courvaiſier, p. 382.*

En 1092, Hélie de la Flèche, s'empara de la ville du Mans, où les habitans, ennuyés de porter le joug des Normands, le reçurent avec joie. Ces derniers ſe voyant preſſés, jetèrent du Château dans la ville des brandons de feu qui la conſumèrent preſque entièrement. *Orderic Vital. p. 774. Analec. p. 307. Courvaiſier, p. 399. Cenomania.*

Guillaume-le-Roux, qui étoit en Angleterre, repaſſa promptement la mer; Hélie, ne ſe trouvant pas aſſez fort pour lui réſiſter, quitta le Mans, & ſe retira au Château du Loir, où Guillaume le pourſuivit; mais ayant couru riſque de la vie au ſiège qu'il mit devant Mayet, il ſe retira au Mans, où il fit quelque ſéjour, y mit une bonne garniſon, & repaſſa en Angleterre. *Orderic. p. 775. Cenomania. Courvaiſier, p. 400.*

Guillaume-le-Roux fut malheureuſement tué d'un coup de flèche à la chaſſe le deuxième jour d'Août, en 1100.

Le Comte Hélie, ayant appris la mort de Guillaume, vint, aſſiſté du Roi Louis VI, dit le Gros, & Foulques, Comte d'Anjou, pour s'emparer de la Province du Maine; il vint au Mans, & aſſiégea le Château, qui fut bien défendu par Émeri du Morier, & Gautier de Rouen: ces deux Capitaines demandèrent une tréve, pendant laquelle ils envoyeroient vers le Roi d'Angleterre & le Duc de Normandie; ces deux Princes leur mandèrent de compoſer avec leurs ennemis; le Château & la ville furent remis entre les mains d'Hélie, qui fit la paix avec l'Anglois & le Normand, auxquels il donna depuis du ſecours dans leurs affaires. *Courvaiſier, p. 405.*

Geoffroi-le-Bel, fils de Foulques, Comte d'Anjou,

Digitized by Google

épouſa au Mans, en 1129. Mathilde, veuve de l'Empereur Henri II, qui a été mis au nombre des Saints, & fille de Henri I, Roi d'Angleterre: cette Princeſſe accoucha, en 1132, au Mans, d'un garçon, qui fut nommé Henri, qui fut baptiſé dans l'Egliſe Cathédrale. Geoffroi-le-Bel, mourut au Château-du-Loir, en 1151; ſon corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Egliſe où il avoit été baptiſé, auprès du pénultième pilier de la nef, à main gauche en montant au chœur, ſon effigie, gravée en émail ſur une lame de cuivre, eſt attachée à ce pilier; on y lit ces deux vers:

Enſe tuo princeps prædonum turba ſugatur
Eccleſiiſque quies pace vigente datur.

Orderic Vital dit, que Geoffroi-le-Bel eſt le premier qui a été inhumé dans l'enceinte de la Ville: la coutume contraire étant établie par cette loi des douze tables.

Hominem mortuum in urbe ne ſepelito neve urito.

Le troiſième jour du mois de Septembre 1134, preſque toute la Ville & les Fauxbourgs furent conſumés par le feu; les Villes de Chartres, d'Alençon, de Verneuil & le Bourg de Nogent au Perche eurent le même ſort, ce qui fit croire que c'étoit du feu du Ciel.

Quelques années après, le feu prit dans l'Abbaye de S. Vincent, qu'il brûla & toutes les maiſons du fauxbourg, juſqu'auprès des jardins de l'Evêché. *Courvaiſier, page* 432.

Le Cartulaire du Pontifical, la Légende dorée & le Manuſcrit de Houdayet, racontent que ſous le Pontificat de Hugues, qui ſiégea au Mans, depuis 1135 juſqu'à 1146, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maiſon de Nicolas Garnier, Prévôt de la Ville, qui faiſoit des hurlemens effroyables, & contrefaiſoit toutes ſortes de cris: on dit même qu'il prédiſoit les choſes futures & révéloit les crimes les plus cachés, & qu'il faiſoit pluſieurs autres prodiges: que l'Evêque choiſit des gens de piété pour conjurer ce ſpectre; ce qui fut exécuté avec tant de ſuccès, qu'il diſparut entièrement. *Courvaiſier, page* 433. *Annalec. page* 352. *Cenomania.*

Richard de Saint-Victor, & la Chronique de Normandie, rapportent qu'en 1145, lorſqu'on travailloit à rétablir les maiſons de la Ville du Mans, ruinées par les incendies, les ouvriers trouvèrent auprès des murs de l'ancienne Cité, un gros caillou, ou plutôt deux pierres creuſes ſi bien cimentées

cimentées qu'on avoit peine à appercevoir la jointure : on trouva dans leur cavité un crapaud vivant, qui avoit au col une chaîne d'or fort déliée : l'Evêque Guillaume Paſſavant, averti de ce prodige, ſe tranſporta ſur le lieu & voulut faire rejoindre ces deux pierres, mais le crapaud qui avoit pris l'air, creva & vomit ſon venin. On tient que depuis ce temps-là on a vu dans l'enceinte de la ville & au tour des murs, des ſerpens & autres bêtes venimeuſes, ce qu'on n'avoit point vu auparavant. *Courvaiſier*, *p.* 441.

En 1159, Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine & ſa femme, paſſèrent les fêtes de Noël au Mans, & donnèrent l'Archevêché de Bordeaux à Hardouin, Doyen de l'Egliſe du Mans. *Courvaiſier*, *p.* 446.

Le même Henri II, fonda & bâtit le grand Hôtel-Dieu du Mans, où eſt à préſent le Séminaire, occupé par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare. *Courvaiſier*, *p.* 458.

Après que Philippe Auguſte, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, eurent promis, dans une entrevue qu'ils eurent à Giſors, de ſe croiſer pour la conquête de la Terre-Sainte, le Roi Henri vint au Mans, où il fit une aſſemblée des députés de ſon Royaume & de ſes autres Provinces, dans laquelle on fit des Ordonnances au ſujet du voyage de la Terre-Sainte, & on conſentit la levée de la dîme ſaladine dans l'étendue de ſes Royaumes & Seigneuries. La méſintelligence de ces deux Souverains fit échouer cette croiſade. *Courvaiſier*, *p.* 460.

Le Roi d'Angleterre, qui s'étoit retiré au Mans, y fut aſſiégé par celui de France ; le premier ne ſe trouvant pas en état de ſe défendre, quitta la ville & ſe retira à Tours ; enſuite il s'enferma dans Chinon, où il mourut de chagrin, lorſqu'il vit que Richard, Comte de Poitou, ſon fils, qui s'étoit révolté contre lui, & uni au Roi Philippe, s'étoit emparé de la ville du Mans, à laquelle il étoit très-attaché, étant le lieu de ſa naiſſance. Il fut inhumé dans l'Abbaye de Fontevraut, en 1189. *Roger de Oueden. Matthieu Paris. Courvaiſier. p.* 465.

Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, ſuccéda à Henri II, ſon père ; &, en 1199, il fut tué d'un coup de flèche au ſiège de Challus, ville du Limouſin. Après ſa mort, ſans enfans, Jean-Sans-Terre, ſon frère, s'empara de toutes les Seigneuries qu'il poſſédoit, quoiqu'Artus, Duc de Bretagne, qui étoit fils de Geoffroi, frère cadet de Richard, dût lui ſuccéder. Conſtance, Ducheſſe de Bretagne, mit Artus ſon fils, âgé de 13 à 14 ans, ſous la protection du Roi Philippe Auguſte, qui, avec une puiſ-

Digitized by Google

ſante année s'empara de la ville d'Angers & de celle du Mans, où Conſtance le vint trouver avec Artus qu'elle lui amena, pour lui faire hommage des Comtés de Poitou, Anjou, Touraine & le Maine, dont Philippe lui donna l'inveſtiture & lui promit toute aſſiſtance.

Auſſitôt après que le Roi Philippe, & le Comte Artus eurent quitté le Mans, Jean-Sans-Terre, & Eléonor ſa mère, vinrent y mettre le ſiège & s'en emparèrent. Jean démantela les tours & les murailles, raſa pluſieurs maiſons, & emmena quantité de priſonniers. Philippe ayant appris ce qui s'étoit paſſé, revint au Mans, répara les fortifications, & commit la défenſe de la ville à Guillaume des Roches, qui la rendit à Jean-Sans-Terre, auquel il livra auſſi, quelque temps après, le Duc Artus, que Jean aſſaſſina à Rouen.

Le Roi Philippe, averti de cette perfidie, aſſembla le Parlement des Pairs & Seigneurs de ſon Royaume, qui, par ſon Arrêt confiſqua, pour crime de félonie, toutes les terres que Jean tenoit en hommage de la Couronne. Philippe ſe ſaiſit de la ville du Mans & des autres États que Jean poſſédoit dans le Royaume, & le tout fut réuni à la Couronne de France vers l'an 1201, ou plutôt en 1203. Après la confiſcation des Etats de Jean-Sans-Terre, ce Prince inhumain paſſa en ſon Royaume d'Angleterre, d'où il ne revint plus.

La Reine Bérengère, Veuve du Roi Richard, Comte du Maine, jouit pendant ſa vie de la ville du Mans & du Maine, pour ſon douaire. *Courvaiſier, p.* 476. *Cenomonia.*

La Vigile de la Fête de S. Barthelemi de l'année 1216, il y eut au Mans un fameux duel en préſence de la Reine Bérengère, dans le Marché de S. Pierre de la Cour: Raoul Fleuri ſe battoit pour Huet de Corlejant, contre Joſſet le Fèvre, qui entreprit la défenſe de Hodeburge de Courlejant, que Huet ſon frère vouloit priver de la ſucceſſion de ſon père, pour avoir forfait à ſon honneur. Joſſet le Fèvre fut vaincu; & Raoul Lenterie, Sacriſtain de l'Egliſe de S. Pierre de la Cour, eut, ſelon la coutume, le bouclier & la lance du vaincu. *Martyrol. de S. Pierre, fol.* 224. *Courvaiſier, p.* 477. *Cenomonia.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1231, les Religieux de Saint-Dominique s'établirent au Mans deux ou trois ans avant la mort de leur Inſtituteur; le Doyen & les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale leur donnèrent, à l'inſtance de l'Evêque, quelques maiſons qui leur appartenoient, & une

Digitized by Google

Chapelle nommée N. D. des Marets. L'Evêque, par reconnoiſſance, donna aux Chanoines quelques rentes à prendre ſur des dimes de ſon Diocèſe. Jean de Froezen, Anglois, donna à ces Religieux la plus grande partie de leur enclos, & choiſit ſa ſépulture proche le Grand-Autel de leur Egliſe. *Martyrol. du Chapitre. Courvaiſier, p. 495. Cenomonia.*

En 1304, l'Evêque Robert de Clinchamp approuva la fondation de la Chapelle de Sainte-Catherine du grand cimetière près Sainte-Croix, qui fut bâtie & fondée par Jean Châtelain, & conſacrée par l'Archeveque de Tours. *Courvaiſier, p. 551.*

Le 26 d'Avril 1319, Jeanne de Bourgogne, Femme de Philippe de Valois, qui fut Roi de France après Charles IV, dit le Bel, accoucha de ſon premier enfant dans ſon Château du Gué de Maulni, près le Mans; cet enfant fut baptiſé le Dimanche ſuivant dans l'Egliſe Cathédrale, & fut nommé Jean, par le Roi Charles, ſon aïeul; il ſuccéda à ſon père au Royaume de France. *Courvaiſier p. 562.*

Sous le Pontificat de Michel de Breiche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363, la guerre recommença entre la France & l'Angleterre: Bertrand du Gueſclin fut fait Connétable de France, & Gouverneur de la ville du Mans, dans laquelle il ſe rendit pour s'oppoſer à Robert de Carole, Chef des Anglois, qui, ſecondé d'Alain de Bouqueſelle, faiſoit d'horribles dégâts dans la Province. *Courvaiſier, p. 594.*

Le Roi Charles VI, permit aux habitans du Mans d'expoſer pendant dix ans du ſel en vente, & le rendre marchand au prix qu'il ſeroit ordonné. Ce privilége leur fut accordé pour les dédommager des dépenſes qu'ils avoient faites pour les réparations des fortifications de leur ville, & pour l'achat qu'ils avoient fait de bleds en temps de diſette. *Courvaiſier, p. 612.*

En 1392 ou 93, le Roi Charles VI leva une puiſſante armée qu'il fit marcher vers les frontières de Bretagne, pour punir le Duc de cette Province, qu'il ſoupçonnoit d'avoir engagé Pierre de Craon d'aſſaſſiner le Connétable de Cliſſon, ſon favori; il aſſigna à ſon armée la ville du Mans pour lieu d'aſſemblée; il s'y rendit avec toute ſa Cour; & en étant parti un jour que la chaleur étoit très-grande, il crut voir dans la forêt du Mans un ſpectre, qui lui dit, Roi, n'avance pas, tu es trahi: ce fut alors qu'on connut que le Roi étoit tombé en démence; cette infirmité

lui dura le reſte de ſes jours ; il avoit cependant quelques intervalles de raiſon. Cette prétendue viſion lui arriva dans les Bois de Teillais, à deux lieues du Mans. Un Moine de S. Denis & Sponde, rapportent que l'accident qui arriva au Roi, fut précédé d'un prodige; voici ce que c'eſt : Une figure de la Vierge, qu'on gardoit dans le tréſor de l'Egliſe Cathédrale du Mans, changea de place ſans le ſecours humain : on tient que lorſqu'il arrivoit quelque choſe de funeſte à la France, cette image en donnoit des préſages par un mouvement extraordinaire. *Courvaiſier, p.* 613, 616.

En 1425, le Comte de Salisberi, Anglois, bloqua la ville du Mans, & la battit avec du canon; le Seigneur de Tuſſé commandoit dans la ville. Les habitans & les ſoldats furent ſi étonnés d'entendre le bruit des canons & de voir les brêches qu'ils faiſoient à leurs murailles, parce que ces foudres de guerre étoient alors peu connus en France, que pour racheter la ville du pillage, il ſe rendirent par compoſition ; & donnèrent au Comte de Salisberi 1500 écus pour ſes frais. Polidore Virgile & Genébrard, diſent que la ville du Mans fut la première de France qui fut battue du canon. *Courvaiſier, p.* 681.

En 1426, les habitans du Mans réſolurent de livrer leur ville aux François. Guillaume d'Orval, Ambroiſe de Loré, Robert des Croix, Etienne de Vignoles dit la Hire, & les Seigneurs de Bueil & de Tuſſé approchèrent au jour aſſigné ; & le ſoir, après que le ſignal fut donné en allumant des brandons de feu ſur les murailles, ils coururent droit aux portes, tuérent les ſentinelles, renverſèrent tous les Anglois qui leur firent réſiſtance, & ſe rendirent maîtres de la ville. Le Comte de Suffolc, éveillé par cette alarme, ramaſſa ce qu'il put trouver de gens de guerre & ſe retira dans le Château, & dans le donjon de la tour Orbrindelle, d'où il manda le Capitaine Talbot qui commandoit dans Alençon : ce Capitaine fit tant de diligence, que le lendemain il entra, avant le ſoleil levé dans la ville par la porte de S. Vincent, que les Anglois tenoient encore ; il ſurprit les François qui dormoient, & tua ceux qui ſe mirent en défenſe ; ainſi le Mans fut auſſitôt repris que perdu. Le Comte de Suffolc fit punir les auteurs de cette conſpiration, & quelques-uns des plus notables Bourgeois eurent la tête tranchée ſur une grande pierre platte, ſituée à côté de la porte méridionale de l'Egliſe Cathédrale : les Fruitières & les

Digitized by Google

Laitières expoſoient leurs denrées en vente ſur cette pierre ; c'eſt pourquoi on l'appelle encore aujourd'hui la pierre au lait. *Courvaiſier, p.* 686.

En 1343, Henri VI, Roi d'Angleterre, épouſa Marguerite d'Anjou, fille de René, Roi de Sicile, Duc d'Anjou. Par le contrat de mariage il fut dit, que l'Anglois rendroit à Charles, Comte du Maine, frère du Roi René, la ville du Mans & tout ce qu'il poſſédoit au pays du Maine. Trois ans après Charles, voyant que l'Anglois ne vouloit point exécuter ce qu'il avoit promis ; rompit, par le conſeil & le ſecours du Roi Charles VII, la trève qui étoit entre la France & l'Angleterre, & fit aſſiéger le Mans par le Comte de Dunois, l'Amiral de Coëtivi, le Maréchal de Culant, les Seigneurs de Loheac, & de Brézé, Sénéchal de Poitou, Chambellan de la Couronne, & pluſieurs autres ; la garniſon Angloiſe qui étoit dans la ville, étoit de 2400 hommes. On capitula ; la ville du Mans & toute la Province, furent miſes en la poſſeſſion de Charles d'Anjou, le 14 de Mars 1447. Depuis ce traité les Anglois n'ont rien prétendu ſur la Province du Maine. *Courvaiſier, p.* 724.

Pendant que les Anglois furent les maîtres de la ville du Mans, la proceſſion du Dimanche des Rameaux, qui ſe faiſoit & qui s'eſt faite depuis à l'Abbaye de S. Vincent, ſe fit à l'Egliſe Collégiale de S. Pierre.

En 1475, Charles IV, Comte du Maine, fit ſon entrée au Mans. La ville lui fit préſent de cent pipes de vin & de cent ſextiers de bled, & à ſon épouſe d'une haquenée achetée cinquante écus.

En 1467, le Roi Louis II vint au Mans ; il arriva le 18 Novembre, & y ſéjourna juſqu'au 20 Janvier ſuivant, dans la maiſon de Jacques d'Argouge, Archidiacre de Sablé : cette maiſon ſe nomme aujourd'hui la haute Poterne. A ſon arrivée, il prit, comme premier Chanoine, la plus éminente place dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale, revêtu d'un ſurpli, d'une chappe & d'une aumuſſe ſur le bras. Pendant le ſéjour que Louis II fit au Mans, André de Laval, Maréchal de France, mit par ſon ordre le ſiège devant Alençon, que Jean, Duc d'Alençon avoit livré entre les mains de Charles de France, frère du Roi, chef de la ligue, nommée du bien public. Le Roi Louis II, en reconnoiſſance de la fidélité que les Manceaux lui avoient gardée dans ces temps de troubles, accorda pluſieurs priviléges, tels qu'il en avoit accordé à la ville de la Rochelle. *Courvaiſier, p.* 736.

Digitized by Google

En 1484, la peſte fit de grands ravages au Mans : les Religieux de la Coulture ſe retirèrent à leur Prieuré de Pezé.

En 1487, le Roi Charles VIII paſſa au Mans, en allant à Laval.

Le Roi François I, donna les Comtés d'Anjou & du Maine, à Louiſe de Savoie, ſa mère : cette Princeſſe y établit d'autres Officiers que ceux du Roi.

En 1551, le Roi Henri II établit au Mans un ſiège préſidial ; par l'Edit de création, donné à Reims, on attribuoit à ce ſiège la connoiſſance & Juriſdiction, en cas d'appel, de la Prévôté du Mans & des ſièges royaux de Laval, Mayenne, la Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Freſnai, Sainte-Suſanne, Mamers, la Fleche & Château-du Loir. Depuis ce temps-là, la Flèche a été érigée en Préſidial. *Courvaiſier, p.* 835.

En 1553, d'Angui, Echevin, a donné ſon nom au Bourg d'Angui, Paroiſſe de

Le premier jour d'Avril 1562, les Prétendus Réformés de la ville du Mans, s'aſſemblèrent dans la maiſon de Vignolles, pour délibérer des moyens qu'ils prendroient pour ſe rendre les maîtres de la ville. On choiſiſſoit dans ce temps un Bourgeois de fidélité éprouvée, auquel on donnoit, avec les clefs de la ville, le nom de Connétable. Le ſieur Louis Dagues avoit cette commiſſion au temps dont nous parlons.

Les principaux & les plus paſſionnés partiſans de la faction proteſtante étoient, Thibault Bouju, Seigneur de Verdigni, Lieutenant-Criminel, Jean de Vignolles, Lieutenant-Particulier, René Taron, Avocat du Roi, René de Richeot, Prévôt des Maréchaux, du Breuil, Sieur de la Ripe, Lieutenant du Prévôt, François Bouſſart, Sieur des Granges, Officier à l'Election, Euphraiſe Flotté, Procureur du Roi de la Prévôté, Jean du Breuil, Receveur des Domaines, les ſieur de Lavardin, Baſoges, du Mortier, de l'Epichelière, de S. Ouen, de Mimbré, la Motte Tibergeau, Tahureau, la Becanne, du Breuil, Cleraunay, Gravot, la Fontaine, de Beaufai, la Fontaine de Dargeul, Gaudin de Memers, Merlin, de la Fuye, Broüaſſin, de Poſſet, de Peſcherai, Louvigné, Roulin, le Gendre, Avocat du Roi, Perrot Richard, Noüet, Oudin, Maubouſſin, Dibon, Marin, de Courcelles, dit le Brave, Crépon Archer, Langlet, dit Ménardière qui pilla les Jacobins, Maçeot, le Go, Cabaret, Hevré, de Courbefoſſe, le Balleur, Eveillard, marchand, Reverdi,

Avocat, Morice & ſes deux frères, Bouchers, le Mercier & ſon frère, Curé de S. Ouen en Champagne, le Roi, Avocat, Mariette, l'Abbé Gervais Barbier dit Francœur, le Balleur, dit Durandière, Duval, Hatton, Gautier, le Meuſnier dit Merizé, Jean Fréat, Richer, Sieur de Monthéard, Hoyau, de Bonnaire, Sergent, Rippier Orfévre, Louvigné, Orfèvre, Simon, Marchand de vin, Antin Maſſon, Simon, Trippier Orfèvre, Fleuridas, Droüet Apotichaire, Fréart Archer, & ſon frère Religieux de Lépau, Aubert, Trouillard, Trouſſard Avocat, le Tourneux Avocat, Bertelot Receveur des tailles, Liger Conſeiller, Roulier Receveur des tailles, Pouſſet Greffier, Beraut, Jean & Julien le Vayer, Goupillau, le Vayer de Medmanche, Jacquine Savari, Dame de Verſé, &c.

Vignolles, pour ſe rendre maître de la ville, ſe fit eſcorter de gens armés, & ſe tranſporta dans la maiſon de Louis Dagues, Connétable de la ville, pour ſe ſaiſir des clefs. Dagues étoit à la campagne; Renée de Laridiſſon, ſon épouſe, fut contrainte de donner les clefs des portes de la ville, qui furent fermées ſur le champ, & l'on mit des corps-de-garde en divers endroits: le Sieur de Maulni du Biſot, fut établi Capitaine au Pont-Perrin; L. V. fils du Sieur de Saint-Pavace, au Pont-Yſoüard; le Baron de Noyen, au Pont-neuf; le Marché ſervoit de place d'Armes: Davoiſne, Germincour, Sieur de Buffes, la Motte Tibergeau, de Champagne & Boijourdan, étoient les principaux Commandans. Ce fut ainſi que le Vendredi de la ſemaine de Pâque, troiſième jour d'Avril, les Huguenots ſe rendirent maîtres de la ville du Mans, ſans coup férir.

Cinq ſemaines ſe paſſérent entre la ſurpriſe de la ville & le pillage de l'Egliſe, qui arriva le 7 Mai, jour de l'Aſcenſion.

Voici de quelle manière cela ſe paſſa. Bouju, Vignolles & Taron, pour garder quelque formalité de Juſtice, jugèrent à propos que Taron, qui faiſoit les fonctions de Procureur du Roi, fit intimer le Mercredi ſixième jour de Mai, Nicolas du Cheſnai, Official de l'Evêque, Guillaume Goüaſlier & Denis d'Avenel, Chanoines de l'Egliſe Cathédrale, pour comparoître le lendemain dans la Chapelle du Chevet à dix heures du matin. Bouju, Vignolles & Taron ſe rendant à l'heure de l'intimation, rencontrèrent dans la grande rue, Dominique le Roi, Conſeiller, qu'ils engagèrent de les aſſiſter, quoiqu'il

ne fut pas de leur communion. Du Chesnai, Goüaslier & Davenel s'étant trouvés au lieu désigné, Taron, qui étoit fort éloquent, leur remontra que la ville étant remplie de gens de guerre, il falloit, pour pourvoir à la sûreté des vases sacrés & autres richesses du trésor de la Cathédrale, les déposer entre les mains de personnes riches & de probité, & en en dressant un inventaire, pour les représenter au premier mandement. Du Chesnai pénétrant dans le dessein de ces factieux, s'opposa à leur avis, aussi bien que les deux Chanoines & Dominique le Roi; cependant Vignolles, qui présidoit, ordonna que l'on feroit un inventaire des vases, des reliquaires, des images d'argent, de leur poids, de la qualité des pierres précieuses, & que tout seroit dépose dans la maison de Jean du Breil, Receveur du Domaine, pour les représenter au premier mandement.

Cette ordonnance fut aussi-tôt exécutée par deux Orfévres de leur parti. Il paroît par le proces-verbal qui fut alors dressé de toutes ces richesses, qu'une des châsses ayant été rompue & mise en lingots par l'ordonnance du Juge, sous prétexte de la nécessité des affaires du Roi, l'or pur qui fut décousu du devant de ce reliquaire, pesoit vingt-huit marcs, sans y comprendre soixante-quatre anneaux, trois boutons, un collier d'or & quantité de pierres précieuses, dont cette châsse & plusieurs autres ornemens étoient enrichis, entre autres une émeraude & un rubis d'un prix inestimable, qui avoit la forme & la grosseur d'une olive, avant qu'il fut séparé en deux par les Vénitiens, qui l'achetèrent d'un Joaillier, & qui est à présent regardé comme une des plus précieuses raretés de leur trésor. Le grand crucifix d'argent, qui étoit sur le vestibule, fut descendu avec la croix, revêtue de même métal, & l'argent qui en fut tiré se montoit à cent huit marcs; l'image de la Vierge, élevée sur le grand autel, étoit aussi d'argent; les têtes & les mains des SS. Martyrs Gervais & Prothais étoient de même matière. Du débris de ces figures on remplit cinq coffres, que l'on déposa dans la maison de du Breil.

L'ouverture du trésor fut remise au lendemain, & l'on enleva les croix, les châsses, les calices & plusieurs autres pièces de grand prix, le surplus fut pillé par les hérétiques. Il y avoit entre autres un calice d'or massif, qu'on dit avoir été transporté à S. Pierre de Rome, & qu'on présente au Pape dans les jours de cérémonie.

J'ai lu dans un vieille relation manuscrite de ce pillage,

Digitized by Google

que les ſcélérats qui le firent s'emparèrent de l'Image Miraculeuſe de la Vierge, qui par un mouvement extraordinaire préſageoit les malheurs du Royaume, comme on a dit ci-devant.

Les hérétiques ne ſe contentèrent pas de piller le tréſor de la Cathédrale, ils brûlèrent la plupart des titres de cette Egliſe, renverſèrent les autels, & rompirent pluſieurs magnifiques tombeaux des Evêques & des Comtes; ils épargnèrent cependant ceux de Charles, Comte du Maine, & de Guillaume de Langei, dont ils tronquèrent ſeulement quelques figures de la baſſe taille.

Avant l'irruption faite dans la Cathédrale, Charles de Langlée Ménardière, ſuivi de cinquante ſoldats, ſe rendit maître de la Maiſon des Jacobins, dont il enleva tous les vaſes ſacrés, pilla la bibliothéque, qui renfermoit pluſieurs manuſcrits très-rares; Vignolles y voulut mettre le feu; mais les voiſins, entre leſquels on nomme le ſieur de Courtoux, s'oppoſèrent rigoureuſement à ces incendiaires, les armes à la main.

La Maiſon des Cordeliers fut réduite en cendres.

Ces brigands ne furent maîtres de la Ville que pendant trois mois: ils en ſortirent le onze Juillet, Fête de Sainte Scolaſtique. La garniſon, compoſée de 8 à 900 hommes de guerre, ſans compter les Bourgeois ſéditieux qui ſe retirèrent avec elle, défila par la porte du Pont Yſouard; huit pièces d'artillerie, tirées du château, marchoient entre les fantaſſins & la cavalerie; dans cet ordre, la Motte Tibergeau arriva aux portes de Beaumont-le-Vicomte qu'il força, & abandonna la Ville au pillage; après deux jours de marche, il joignit les troupes que Montgommeri commandoit dans la Normandie. Quelques-uns diſent que la raiſon de cette retraite précipitée des huguenots, fut que l'armée Triumvirale, commandée par le Duc de Montpenſier, avançoit à grandes journées, & le bruit ſe répandit dans la Ville que l'Evêque, ſous prétexte de dévotion pour la Fête de Sainte Scolaſtique, y avoit fait entrer un grand nombre de ſoldats traveſtis en payſans. D'autres attribuent cette retraite à un miracle opéré par l'interceſſion de Sainte Scolaſtique, dont on ſolemniſoit la Fête.

La Ville du Mans étant délivrée de ces ſéditieux, fut incontinent remiſe entre les mains du Duc de Montpenſier; mais du Breil ne reſtitua point les tréſors qui avoient été ſi ſolennellement dépoſés dans ſa maiſon. *Courvaiſier, page* 839.

Digitized by Google

En 1589, le Roi Henri IV, après avoir pris la Ville de Vendôme ſur les Ligueurs, vint aſſiéger celle du Mans, dans laquelle la Ligue avoit établi le Maréchal de Laval-Bois-Dauphin, Gouverneur; ce Gouverneur, après avoir fait brûler, pour quatre à cinq cents mille livres de maiſons dans les Fauxbourgs, ſe rendit à la première ou ſeconde volée de canon. L'Evêque Claude d'Angennes obtint du Roi que la Ville ne fut point pillée. Les habitans donnèrent vingt-ſept mille écus pour contenter les Suiſſes. *Courvaiſier, page 666.*

Le cinquième jour de Mai, 1583, le tonnerre tomba ſur la croiſée de l'Egliſe Cathédrale & ſur le chœur, dont tout le plomb dont ils étoient couverts fut fondu. On croit qu'une cloche d'argent, qui étoit dans un clocher ſur la croiſée, fut pareillement fondue, parce que depuis ce temps-là il n'eſt plus fait mention dans les regiſtres du Chapitre, de cette cloche qu'on avoit coutume de ſonner à la réception & à la mort de chaque Chanoine. On recouvrit d'ardoiſe le chœur & la croiſée de l'Egliſe; la nef eſt demeurée couverte de plomb juſqu'à l'année

Il y a dans l'Egliſe Cathédrale, vis-à-vis la chapelle de S. Jean-Baptiſte, un caveau conſtruit en
pour ſervir de ſépulture à ceux de la Maiſon de Lavardin. En 1715, M. le Maréchal de Teſſé, ſucceſſeur de cette Maiſon, a fait graver, ſur une table de marbre, incruſtée dans le mur vis-à-vis ce caveau, un épitaphe généalogique de ceux dont les corps y ont été depoſés.

En 1583, la peſte faiſoit de grands ravages dans la Ville du Mans. *Regiſtres du Chapitre.*

En 1591, on bâtit une fortereſſe à l'Epron, & on la raſa en 1691. En détruiſant cette fortereſſe, on trouva les veſtiges d'une ancienne rue, nommée, à ce qu'on a cru, la rue du Chantre; c'étoit, ſelon les apparences, dans ces bas lieux qu'étoit anciennement le Monaſtère de Sainte Scolaſtique, qui fut brûlé par les Anglois, comme on a dit ci-devant.

En 1597, il y avoit une eſtrapade au marché de S. Pierre.

En 1614, on commença à faire la Proceſſion de Sainte Scolaſtique: elle devint générale en 1660.

Le 5 Septembre 1614, le Roi Louis XIII arriva au Mans avec Marie de Médicis, ſa mère; il entra dans l'Egliſe Cathédrale; on lui mit une aumuce ſur le bras, comme premier Chanoine, avec laquelle il aſſiſta au Service Divin; ce Monarque logea au Palais Epiſcopal, & la Reine, ſa Mère, à l'hôtel de Teſſé. *Regiſt. du Chapitre.*

Digitized by Google

En 1621, le même Roi vint au Mans à la tête de ſon armée, & y paſſa quinze jours; il alloit s'emparer de Saumur. Le Roi étoit accompagné de M. le Prince de Condé, de M. de Luynes, de M. le Cardinal de Retz, de M. le Vice-Chancelier, &c. *Regiſt. du Chap.*

En 1617, on raſa, par ordre du Roi, le Château du Mans avec ſes tours & donjons. Le Comte d'Auvergne, qui commandoit pour le Roi, donna le premier coup de marteau, pour mettre les habitans en beſogne. *Courvaiſier, page* 880.

En 1628, il y eut beaucoup de maladies contagieuſes au Mans.

En 1630, les Religieux Récollets tentèrent inutilement de s'établir au Fauxbourg de S. Jean-de-la-Chéverie.

En 1631, la fontaine de la Sacriſtie de l'Egliſe Cathédrale fut priſe, du conſentement des habitans, dans les canaux des fontaines de la Ville.

En 1634, on propoſa de rendre la rivière de Sarte navigable; cette propoſition s'eſt renouvelée pluſieurs fois depuis ce temps-là, & aujourd'hui le Miniſtère s'occupe de cet objet.

En 1635, les Religieux Bénédictins de la Réforme de S. Maur, furent établis dans l'Abbaye de S. Vincent, par Meſſieurs de Vertamont & Fouquet, Maîtres-des-Requêtes.

En 1637 & 38, il y eut bien des maladies contagieuſes au Mans; c'eſt pourquoi le Chapitre de la Cathédrale, aſſemblé le 5 Juin 1638, ordonna qu'on ceſſeroit de faire baiſer dans le chœur le livre de l'Evangile & la paix. *Regiſt. du Chap.*

En 1638, Biardeau, fameux Sculpteur, fit les Images de la Sainte Vierge qui ſont ſur les portes de la Ville.

Ce fut environ l'an 1635, que le ſieur de Lhantonnière fit conſtruire le pont de bois, au-deſſus du confluant des rivières de Sarte & d'Huiſne.

En 1642, les Récollets tentèrent de s'emparer du Couvent des Cordeliers; mais la Ville s'y oppoſa.

En 1646, on taxa les aiſés de la Ville à la ſomme de 69000 liv.; mais ſur des repréſentations, cette ſomme fut réduite à celle de 24000 l. Dans la même année les priſonniers Eſpagnols, faits à la bataille de Sens, furent envoyés au Mans. Le Clergé les garda à ſon tour.

Il y avoit alors au Mans quatre régimens, commandés par le Maréchal de la Boullais & par le Baron des Eſſards;

Digitized by Google

ils étoient Frondeurs, c'eſt-à-dire dans le parti du Parlement, contre le Cardinal Mazarin.

En 1653, il y eut un grand incendie au Mans, au quartier des halles, le feu commença à l'Hôtellerie de la Place Royale.

En 1650, il y eut une convocation des Etats de la Province; le ſieur Drouard de la Caillère eut la préſéance, comme ancien Echevin.

En 1651, le Duc de Beaufort, accompagné de quatre ou cinq mille hommes, ſe préſenta devant la Ville du Mans, pour l'aſſurer au Prince de Condé & au Parlement; mais M. de Gêvres, qui en étoit Gouverneur, la maintint en l'obéiſſance du Roi. On mit l'étendard ſur la groſſe tour de l'Egliſe. Les ennemis étoient campés dans les vignes de Gazonfière: il n'y eut qu'un de leurs trompettes tué par la ſentinelle qui étoit poſtée au bout de la muraille de Maupertuis; il y eut auſſi un habitant tué près l'Egliſe Paroiſſiale de S. Vincent.

Les Eccléſiaſtiques faiſoient la garde comme les autres habitans. On envoya au Mans huit Compagnies du Régiment de Piémont, dont le ſieur des Ouches, qui a depuis été Général des Troupes de l'Empereur, étoit un des Capitaines.

En 1647, l'Hôpital Général fut établi au Greffier, près de la rivière. Voyez *ci-après la Paroiſſe de la Coulture.*

Le 22 Septembre 1659, le feu prit à l'Hôtellerie du Dauphin, & s'étendit dans tout le voiſinage.

En 1660, le Roi fit venir de Verdun des Bénédictins réformés, pour demeurer dans l'Abbaye de la Coulture. Les anciens Religieux s'oppoſèrent à leur entrée dans leur Monaſtère; les habitans les ſoutinrent: on en vint aux mains; un nommé Olivier, Bourgeois de la Paroiſſe de la Coulture, fut tué, & pluſieurs habitans furent bleſſés; enfin les Religieux réformés entrèrent dans l'Abbaye en eſcaladant les murs bâtis du côté du grand cimetière. Le Roi fut mécontent de cette réſiſtance; mais il n'y eut point de punition.

En 1662, le pain noir coûtoit au Mans cinq ſols la livre; cette diſette fut ſuivie de maladies contagieuſes: ce fut dans cette occaſion que le ſieur Ragot, Curé du Crucifix, exerça une charité conſommée; & qu'ayant épuiſé les reſſources qu'il trouva d'abord dans les habitans de la Ville, il ſe transporta à Paris pour demander du ſecours. Ce zèlé Paſteur mourut au Mans en odeur de ſainteté,

le 13 de Mai 1683, âgé de 73 ans. Les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale ordonnèrent, pour honorer ſa mémoire, que le Chapitre en Corps feroit la cérémonie de ſa ſépulture; ils commirent le Grand-Chantre pour y officier, & ordonnèrent qu'on ſonneroit toutes les cloches. *Regiſt. du Chap.* Sa Vie a été imprimée au Mans en 1685 & 1697.

En 1675, il y eut au Mans une ſédition contre le nommé Blondeau, Avocat, qui demeuroit proche le Convent des Religieuſes Urſulines. On s'étoit imaginé qu'il travailloit à introduire le tarif au Mans. La populace & les pauvres, qui revenoient des charités qui ſe diſtribuoient dans les Abbayes de S. Vincent & de la Coulture, pillèrent ſa maiſon; on fit feu ſur eux, & il y eut un homme & une femme tués. Le nommé Jamin, Tonnelier, fut pendu en la place des Halles, pour avoir rompu avec ſa hache la porte dudit Blondeau & ſonné le tocſin; un autre mutin fut envoyé aux galères. Le Roi, pour punir cette révolte, envoya ſucceſſivement au Mans les Régimens de la Couronne, d'Anjou, & de Praſlin, qui vivoient à diſcrétion chez les habitans, auxquels ils firent beaucoup de mal, quoique M. de Sourches, Gouverneur de la Province, réſidât au Mans. Les Archers des Maréchauſſées de Poitou & d'autres lieux y furent auſſi envoyés; on leur donnoit vingt ſols par jour, & ils étoient nourris à diſcrétion. La Ville fut condamnée à dédommager Blondeau, il en coûta plus de 30000 liv.

En 1686 & 87, on applanit les foſſés le long des murs de la Ville, & une grande levée qui étoit le long des Jacobins, laquelle avoit été faite en 1589, du temps que le Maréchal de Bois-Dauphin étoit Gouverneur de la Ville pour la Ligue. On a formé dans cet applaniſſement ce qu'on nomme aujourd'hui la place des Jacobins.

Dans les mêmes années, l'Evêque Louis de Treſſan, fit faire la porte d'entrée de ſon Palais Epiſcopal du côté des Cordeliers; & en 1765, l'Evêque Charles-Louis de Froulai, y a fait placer la grille de fer qu'on y voit aujourd'hui.

En 1693, on bâtit les boucheries, & on fit l'eſcalier pour y deſcendre de la grande rue & de celle de Saint Flaceau.

Au mois de Novembre 1697, on alluma, par ordre du Roi, des lanternes tous les ſoirs dans les rues de la Ville, comme à Paris. La Ville racheta cette obligation.

Sous le Pontificat de M. de Treſſan, on a bâti la Maiſon

Digitized by Google

des Prêtres de la Miſſion, & celle de la Congrégation de l'Oratoire, & l'on a commencé à conſtruire celles de S. Vincent & de Beaulieu.

Le 21 Mai 1714, il y eut un grand incendie au Mans, dans le quartier des Halles; le feu conſuma toutes les maiſons depuis le Couvent des Minimes juſqu'à l'hôtel dit de Courthardi; comme on craignoit que le feu ne prit à l'Egliſe des Minîmes, on tranſporta le S. Sacrement de cette Egliſe dans celle des Religieuſes de la Viſitation. On apporta à cet incendie la châſſe de Sainte Scolaſtique. Les Pères Capucins rendirent de grands ſervices: je me ſouviens d'en avoir vu dont la barbe & les vêtemens étoient endommages.

En 1768, 69, 70 & 71, Monſeigneur l'Evêque Louis-André de Grimaldi a donné à ſon Egliſe Cathédrale, la belle décoration qui s'y voit aujourd'hui: le ſanctuaire & le chœur, à l'exception des ſtalles, qui ont été réformées, ſont entièrement neufs. Le reveſtiaire, dans lequel on deſcendoit par pluſieurs marches, eſt aujourd'hui de niveau avec le bas côté de l'Egliſe, au moyen de quoi, il eſt, au rapport des voyageurs, un des plus beaux reveſtiaires du Royaume.

Paroiſſes de la Ville du Mans.

Le Crucifix. La Paroiſſe du Crucifix fut érigée par l'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1223. Sous le Pontificat de l'Evêque Guillaume Paſſavant, Henri II, Roi d'Angleterre, fonda en 1151, deux Chapelains dans l'Egliſe du Mans, pour prier Dieu tous les jours pour l'ame de Geoffroi le Bel, ſon père, Comte du Maine, à l'Autel du Crucifix, près de la ſépulture de ce Prince: il donna par cette fondation quarante livres de rente aux Chanoines, à la charge d'entretenir les deux Chapelains de ces Chapelles. Par l'érection de ces deux Chapelles en Cure, il eſt porté que cette Cure ſera deſſervie par deux Curés, l'un à la nomination du Chapitre en Corps, & l'autre à celle du Chanoine en Semaine pour l'Office.

Avant la nouvelle décoration de l'Egliſe, commencée, comme on a dit ci-devant, en 1768, l'autel de la Paroiſſe du Crucifix étoit placé dans l'Egliſe Cathédrale, au haut du bas-côté gauche de la nef; il a été tranſporté au bout de la croiſée du même côté, où étoit auparavant, par conceſſion du Chapitre, l'entrée pour aller au Palais Epiſ-

copal. Pendant le tranſport de cet Autel, les Curés ont fait l'Office Paroiſſial dans la Chapelle des Ardens; & le Dimanche 28 de Juillet 1771, ils ont commencé a faire l'Office au nouvel autel.

L'Egliſe Cathedrale & le Palais Epiſcopal ſont bâtis dans la Paroiſſe du Crucifix. Ce Palais étoit anciennement auprès de la chapelle de S. Michel, qui étoit la chapelle de l'Evêque; Hildebert, qui fut Evêque du Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, le tranſporta où il eſt aujourd'hui.

Il y a dans la Paroiſſe du Crucifix, ce qu'on nomme le Cloiſtre des Chanoines, bâti par S. Aldric, dans le neuvième ſiècle; la fontaine de S. Julien, près l'Egliſe, qui tire ſon eau, ainſi que les autres fontaines de la Ville, de la ſource d'Iſſac, au N. E. de la Cité; quatre portes de Ville, celle du Château, celle de l'Evêché, celle de la Place des Jacobins, & celle de Gourdaine.

On voit à la porte méridionale de la nef de l'Egliſe Cathédrale, la figure ſculptée d'un Roi tenant un ſeptre, ſurmonté d'une fleur de lis, & une colombe au-deſſus de ſa tête, des ſagittaires des deux côtés, & des crapauds.

Au milieu de l'entrée du Parvis de cette porte, eſt plantée une groſſe pierre, arrondie en colonne, de la hauteur de ayant de diamètre, au haut de laquelle eſt un trou vertical, d'où l'on meſure la banlieue de la Ville.

Aux deux côtés du pignon de la porte occidentale, on voit deux gros crapauds ſculptés & ſaillans. On voit auſſi à un des angles du pignon de cette porte, un grand caillou brut, haut de & de de diamètre. Je ne ſais quel a été le deſſein de ceux qui l'ont planté dans ce lieu. La tradition vulgaire n'en parle point.

Toutes les maiſons, depuis celle dite des Morets, ſituée ſur la place du Château, juſqu'à celle nommée des Marets, au bout de la rue des Chanoines, offrent à ceux qui les habitent la plus charmante perſpective qu'on puiſſe imaginer: toutes ces maiſons font ce qu'on appelle le Cloître des Chanoines, & appartiennent au Chapitre.

Il y a dans la Paroiſſe du Crucifix environ 800 Communians.

Gourdaine. La Paroiſſe de Gourdaine eſt ſituée à l'O. de l'Egliſe Cathédrale. La Cure eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans: elle eſt eſtimée 1000 liv. de revenu. La Paroiſſe contient 1200 Communians.

Il y a dans l'Egliſe la chapelle que tient Beſnard, eſtimée

100 liv., à la préſentation du Chapitre du Mans; celle que tient Chouet, eſtimée 200 liv., à la même préſentation; celle de S. Etienne du Bouchet, eſtimée 100 liv., à la même préſentation; & celle du Gréguetier, eſtimée 90 liv. La Sacriſtie eſt fondée & eſtimée 270. Le Curé & le Procureur Fabricier la préſentent conjointement; & en cas de diſcorde, le Doyen de l'Egliſe Cathédrale lève la partie.

En 1771, on a reconſtruit par les fondemens le pignon d'une chapelle de l'Egliſe de Gourdaine, qui tomboit en ruine.

Du temps de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 juſqu'à 560, il y avoit dans l'endroit où eſt à préſent l'Egliſe de Gourdaine, une Communauté de Filles, dont Sainte Tréneſtine fut la première Supérieure. Ce Monaſtère fut brûlé par les Normands en 873.

Le deuxième Dimanche de l'Avent 1525, M. de Chauvigné, Evêque de Léon, conſacra l'Egliſe de Gourdaine, en vertu de la commiſſion de Louis, Cardinal de Bourbon, Evêque du Mans: cet Evêque de Léon étoit Chanoine du Mans, reçu & inſtallé Archidiacre de Montfort. *Regiſtres du Chapitre.*

Avant la conſtruction des murs de la nouvelle Cité par Philippe-Auguſte, ce qui forme aujourd'hui la Paroiſſe de Gourdaine, n'étoit qu'un terrein marécageux que l'on deſſécha pour conſtruire les nouveaux murs; on voit encore des ſouterrains au pied des murs de l'ancienne Ville, un entre autres dans la maiſon de M. Bontier de Gémarcé, Chanoine de l'Egliſe du Mans, où il y a un chemin qui conduit à une grande ſalle voûtée, qui eſt ſous une des tours de l'ancienne Cité, dite la tour de la Madeleine, appartenante au Chapitre de la Cathédrale.

La Paroiſſe de Gourdaine s'étend juqu'à une lieue dans la campagne.

En 1739, Matthieu Cheſneau de Mongont, Chanoine de l'Egliſe du Mans, ancien Vicaire-Général, & Vice-Gérent de l'Officialité, petit neveu de mon aïeul & mon bienfaiteur, par la réſignation de ſon Canonicat, qu'il fit en ma faveur en l'année 1742, qui fut celle de ſa mort, entreprit la communication des Paroiſſes ſituées à l'O. & S. O. de la Ville, pour ſe rendre à la rivière aux moulins, à la fontaine Abel, qui fournit la meilleure eau de la Ville, à Coulaines & au Fauxbourg de S. Vincent; il fit ouvrir le mur de la Ville; & en 1745 l'Hôtel-de-Ville fit cintrer de rouſſards cette ouverture, & y fit attacher une table de marbre

marbre noir, ſur laquelle ſont gravées les armes de la Ville & celle de Samſon, avec cette inſcription : *porte Samſon.* On a donné à cette porte le nom de Samſon, & à la rue celui de Mongont, parce qu'en 1739 la Cour adreſſa à N.... Samſon de Lorchéré, Lieutenant-Général à la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, Subdélégué de l'Intendant, une ſomme de 4000 liv. pour faire travailler les pauvres, qui ſouffroient par la cherté du pain, à des ouvrages publics. Le ſieur de Lorchéré délivra cette ſomme au ſieur de Mongont, pour être employée à cet ouvrage, dont on éprouve tous les jours l'utilité. Si l'Hôtel-de-Ville obtenoit du Conſeil un ordre d'élargir le petit chemin qui conduit de la porte Samſon au Tertre de S. Vincent, de ſorte que les voitures y paſſaſſent aiſément, cela formeroit une arrivée dans toute la baſſe-ville, dont les habitans retireroient de très-grands avantages. Cette entrepriſe ne ſeroit pas bien préjudiciable aux propriétaires des terres ſituées le long de ce petit chemin. Suivant les Regiſtres de la Fabrique de l'Egliſe de Gourdaine, il paroît qu'il y avoit près cette nouvelle porte Samſon un ſous-terrain, qui fut rempli par ordre du Roi en 1592.

Il y a dans la Paroiſſe de Gourdaine, la porte du Pont Yſoüard, dans le mur de la nouvelle Cité ; cette porte fut renouvelée en 1691 ; on fit alors une arche de pierre près cette porte : c'étoit auparavant un pont-levis.

On a vu dans une maiſon de cette Paroiſſe, ſituée dans la rue de la Tannerie, appelée la Maiſon de l'Ecole, quelques veſtiges d'un bain des Romains : on y voit encore quelques marques d'antiquité.

La Paroiſſe de Gourdaine relève de douze ou quinze Seigneurs, entre autres de la Prévôté Régale du Chapitre, de la Guierche, de Ghâtenai, du Guélian, de l'Abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du Domaine du Roi, de Lavardin, d'Iſſac, du Cormier, de l'Abbaye de Saint Vincent, de celle de la Coulture, de l'Epau, de Marcé, de Brouſſin, &c.

S. Hilaire. La Paroiſſe de S. Hilaire eſt ſituée au S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

L'Egliſe eſt dédiée à S. Hilaire, Solitaire, mort dans la Paroiſſe d'Oyſé. Voyez *l'article Oyſé.*

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Sainte Marie de Fontgombault. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Hilaire la chapelle de S. Jacques, eſtimée N.

Cette Paroiſſe s'étend à la campagne.

La Poterne eſt dans la Paroiſſe de S. Hilaire; on ignore le temps où cette ouverture fut faite dans le mur de l'ancienne Cité.

Il y a deux fontaines dans la Paroiſſe, l'une nommée Pérégrin, & l'autre S. Michel.

En 1736, on élargit le paſſage de la rue Danſe-Renard à celle de la Tannerie: cet élargiſſement fut pris dans le cimetière, avec la permiſſion du Seigneur Evêque.

La Paroiſſe de S. Hilaire relève de pluſieurs Fiefs, du Domaine du Roi, de la Ferrière, du Chapitre de la Collégiale de S. Pierre, des Abbayes de S Vincent & de Beaulieu, du Prieuré de Victur, de Brouſſin, &c.

S. Benoit. La Paroiſſe de S. Benoît eſt ſituée au S. par O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1500 Communians

En 988, Hugues I, Comte du Maine, fit bâtir une chapelle dans l'endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe de S. Benoît; il dédia cette chapelle à S. André Apôtre, & la mit ſous la direction des Religieux de la Coulture. Le Comte Hélie de la Flèche, qui poſſéda le Maine depuis 1090 juſqu'à 1110, augmenta cette chapelle, qui fut depuis érigée en Paroiſſe, ſous le nom de S. Benoît, par l'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125.

Il y a à S. Benoît la chapelle de S. Jacques, eſtimée 70 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur, & celle de Notre-Dame, eſtimée 30 liv. Le Doyen de la Cathédrale la préſente au Seigneur Evêque. Jean du Gué, Chanoine de l'Egliſe du Mans, fonda en 1531 un Collége dans la Paroiſſe de S. Benoît, qui en 1649 fut réuni à celui de l'Oratoire.

Il y a dans l'Egliſe de S. Benoît, dans la chapelle de S. Sulpice, un grand tableau de Notre-Dame de Piété, fait par le Pouſſin.

Hélie de la Flèche, Comte du Maine, fit ceindre de murs & enfermer dans la nouvelle Cité le quartier de S. Benoît au commencement du douzième ſiècle.

En 1560, le Pont Perrin fut bâti; Jacques Taron, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée, y poſa la première pierre.

Avant la démolition de la fortereſſe de l'Epron, il y avoit vis-à-vis de la vieille porte, un pont-levis ſur

Digitized by Google

les foſſés, qui furent comblés lors de ladite démolition.

En 1693, la porte de la boucherie fut ouverte dans le mur de la nouvelle Cité.

Il y a quatre portes de ville dans la Paroiſſe de S. Benoît; celle du Pont Perrin, la vieille Porte, celle des Boucheries & celle de la Cygogne, autrement la porte Ferrée il y a auſſi dans la même Paroiſſe la fontaine du Vivier, dans la rue de la Tannerie, & celle de la Cigoigne.

La Paroiſſe de S. Benoît s'étend dans les dehors de la Ville, & relève du Domaine du Roi, des Brouaſes, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort, &c.

S. Pierre-le-Réitéré. La Paroiſſe de S. Pierre-le-Réitéré eſt ſituée au S. S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation alternative de l'Abbé de la Coulture, & de celui de S. Aubin d'Angers. Il y a 200 Communians.

Il y a dans l'Egliſe de S. Pierre la chapelle de Sainte Catherine, dont jouit le Sacriſte.

La Paroiſſe de S. Pierre-le-Réitéré relève du Domaine, de la Prévôté Régale du Chapitre, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort & de l'Abbaye de l'Epau.

S. Pavin. La Paroiſſe de S. Pavin eſt ſituée au S. S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt un Prieuré Régulier dépendant de l'Abbaye de Beaulieu. Ce Prieuré eſt ſorti de règle depuis pluſieurs années, & a été préſenté pluſieurs fois à des Prêtres Séculiers par le Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

L'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'en 1125, érigea en Egliſe Paroiſſiale la chapelle dédiée à S. Pavin, & la donna aux Chanoines Réguliers de Saint Auguſtin.

Il y a à S. Pavin la chapelle de Sainte Anne, *aliàs* de la ſacriſtie, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Curé & des habitans, & la Preſtimonie Cornillau, eſtimée 40 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur.

La Paroiſſe de S. Pavin relève du Domaine du Roi, de Tuſſé, d'Iſſac & du Cormier en Sargé.

Le Grand-Saint-Pierre. La Paroiſſe du Grand Saint Pierre eſt ſituée au S. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre; elle ſe deſſert à un autel conſtruit

dans l'Egliſe de la Collégiale de S. Pierre. Il y a 200 Communians.

Il y a au Grand-Saint-Pierre, la Collégiale Royale de S. Pierre, fondée environ l'an 969, par Hugues I, Comte du Maine, ſous le nom de Chapelains de ſa Cour. Elle a ſon Officialité pour la correction des délits que ſes Membres ou ſes Officiers pourroient commettre; elle jouit du droit & privilége de Garde-Gardienne devant le Sénéchal du Maine, confirmé par Arrêt du Conſeil du 26 Septembre 1672, enregiſtré au Mans le 19 Juillet 1677; elle a auſſi ſes cauſes commiſes au Requêtes de l'Hôtel & du Palais, ſuivant l'Arrêt confirmatif du Conſeil, du 26 Septembre 1673, ſuivi de Lettres-Patentes données à Verſailles au mois de Décembre ſuivant, vérifiées & enregiſtrées au Parlement, par Arrêt du 9 Janvier 1673, & aux Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, le 30 Janvier 1674, le tout confirmé par autre Arrêt du Conſeil Privé, le 22 Novembre 1678.

La Collégiale de S. Pierre étoit originairement compoſée de dix-neuf prébendes, auxquelles le Comte Geoffroi Plantegenets, fils de Foulques & d'Eremburge, Comteſſe du Maine, en ajouta une vingtième, dont une, nommée la prébende du Roi, appartenoit au Souverain; c'eſt pourquoi le Roi eſt le premier Chanoine de cette Egliſe; les prébendes furent réduites à dix-huit, & en 1714 à douze.

En 1741, le Roi réunit les Chanoines du Gué de Mauni à ceux de S. Pierre, pour ne faire qu'un même Collége, compoſé d'un Doyen, d'un Chantre & de ſeize Chanoines, tous à la nomination du Roi; il y avoit auſſi cinq grand Chapelains, qui étoient à la nomination du Chapitre, & un bas-chœur qui compoſoit une eſpèce de Confrérie, les uns & les autres viennent d'être réunis à la Menſe des Chanoines.

Les Chanoines du Gué de Mauni avoient été fondés auprès du château du même nom, par Philippe de Valois & Jeanne de Bourgogne, ſa femme, en 1328. Le château du Gué de Mauni ayant été ruiné par les guerres que le Roi Jean eut à ſoutenir contre les Anglois, les Prêtres & Chapelains qui deſſervoient la chapelle de ce château furent transférés, par la permiſſion du Pape Grégoire XI, dans la ville, auprès de la Cour des Monnoies, où on bâtit une chapelle, dans laquelle ils ont acquitté leur fondation juſqu'en 1741, qu'ils furent réunis à la Collégiale de Saint Pierre, comme il eſt dit ci-devant: la chapelle a été raſée.

Digitized by Google

L'Egliſe Collégiale de S. Pierre poſsède les reliques de Sainte Scolaſtique Vierge, ſœur de S. Benoit; elles furent apportées au Mans en 660, & placées dans un Couvent de Religieuſes, bâti hors les murs de la Ville. Ce Monaſtère fut incendié & entièrement détruit par les Normands en 873 ou 74. On avoit heureuſement tranſporté les reliques de Sainte Scolaſtique dans une maiſon de la Ville; il y a apparence que quelque temps après elles furent dépoſées dans l'Egliſe Collégiale de S. Pierre, où elles ont toujours demeuré. En 1510 le Cardinal Philippe de Luxembourg contribua pour faire la châſſe en laquelle ces Saintes Reliques repoſent. Ses armes ſont gravées deſſus.

L'Egliſe de S. Pierre fut incendiée par les Normands, & rebâtie par le Comte Hélie de la Flèche; ayant de nouveau été détruite, Henri II, Roi d'Angleterre, la rétablit en 1175; enfin ayant été ruinée une troiſième fois, la Reine Bérengère fit reparer le dommage.

En 1737, les Chanoines de S. Pierre firent conſtruire dans le chœur de leur Egliſe un Autel à la Romaine, & fermer le chœur d'une belle grille de fer.

En 1256, on établit dans la Paroiſſe du Grand-Saint-Pierre une Communauté de Chanoineſſes de S. Auguſtin, qui en 1329 furent dotées par le Roi Philippe VI: en 1743, l'Egliſe & les bâtimens de cette Communauté, nommée les Filles-Dieu, furent, par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, donnés pour conſtruire le Séminaire Hôpital de S. Charles, érigé par les ſoins du Seigneur Evêque Charles-Louis de Froulai, qui a fait conſtruire une grande maiſon, pour, conformément à la fondation, & ſuivant les Lettres-Patentes du Roi & Arrêts de ſon Conſeil, recevoir les pauvres Prêtres du Diocèſe, hors d'état de travailler, ſoit par leur âge avancé, ſoit par maladie & infirmités. Le 4 Novembre 1745, on fit l'ouverture ſolennelle de ce Séminaire, qui fut dédié à S. Charles. Le revenu des Religieuſes des Filles-Dieu a été réuni à l'Abbaye de la Perrigne; & le Séminaire de S. Charles, a été doté par la réunion de pluſieurs bénéfices, entre autres de la Menſe des Religieux de l'Abbaye de la Pelice, des Prieurés de Roezé, de Gênes, &c.

Les Religieux de l'Ordre de S. Dominique, dits Jacobins, s'établirent dans la Paroiſſe du Grand-Saint-Pierre, environ l'an 1230, comme il eſt dit ci-devant. Pierre de Courtardi, Premier Préſident du Parlement de Paris, dont il eſt parlé à l'article Chémiré-le-Gaudin, répara leur Couvent, releva les murs de leur Egliſe, qu'il

augmenta d'une aîle, au haut de laquelle il fit bâtir une chapelle ſur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette, dans la marche d'Ancône. Son cœur y fut inhumé.

En 1694, on forma la place proche l'Egliſe de S. Pierre; on y tenoit la boucherie & la poiſſonnerie; on y tient préſentement le marché du beurre, de la volaille, du gibier, des fruits, légumes & autres proviſions de bouche; il y a au milieu de cette place une fontaine, qui fut décorée en 1701, & ſur laquelle on a placé la ſtatue du Roi Louis XIV.

En 1688, on forma la place, qu'on nomme des Jacobins; c'eſt un cours planté d'ormeaux, qui fait la promenade la plus fréquentée de la Ville.

En 1730, on a fait une porte à la tour, nommée Vineuſe, c'eſt où eſt aujourd'hui le corps-de-garde lorſqu'il y a au Mans des troupes en garniſon. On a formé un cours, planté d'ormeaux, depuis cette tour juſqu'au bout de l'Egliſe de S. Pierre, le long de la rue des Petits-Foſſés, en 1740.

Il y a deux portes de ville dans la Paroiſſe du Grand-S. Pierre; ſavoir, celle du Pont-neuf, ouverte dans les murs de l'ancienne Cité, & celle de S. Flaceau, ouverte en 1693, comme on a dit ci-devant.

Le Palais où ſe tiennent aujourd'hui les Juriſdictions du Préſidial & Sénéchauſſée du Maine, des Eaux & Forêts, de l'Election, du Grenier à Sel, de Touvoye, des Croiſettes & de Monnet, les Aſſemblées de l'Hôtel-de-Ville, celles du Bureau d'Agriculture & l'Ecole du deſſein, eſt dans la Paroiſſe du Grand-Saint-Pierre.

En 1757, le Roi ordonna la démolition de l'ancien Palais, qui menaçoit ruine. On en a bâti un nouveau dans le même emplacement. Les priſons royales touchent le Palais.

La Paroiſſe de S. Pierre relève du Domaine, du Chapitre de S. Pierre, de Touvoye, de la Maiſon du Grand Louvre, de Coeffort, &c.

FAUXBOURGS.

La Coulture. La Paroiſſe de la Coulture eſt ſituée à l'E. S. E. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 3000 Communians.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, diviſa la Paroiſſe de la Coul-

ture en deux, qui ſont aujourd'hui celle de la Coulture & celle de S. Nicolas.

L'Egliſe eſt dédiée à la Sainte Vierge; il y a la chapelle des Bérards, eſtimée 20 liv., à la préſentation des Héritiers du Fondateur. Il y a dans l'Egliſe de l'Abbaye, la chapelle de Lenfournouère, eſtimée 400 liv., à la préſentation de l'Abbé; & celle de S. Mathurin, eſtimée 200 l., à la même préſentation. Dans ces dernières années la nef de l'Egliſe Paroiſſiale a été rebâtie. Le Monaſtère de l'Abbaye de la Coulture eſt ſitué dans cette Paroiſſe; il fut fondé en 595 par S. Bertrand, Evêque du Mans, qui y fut inhumé. On voit ſon tombeau dans une chapelle voûtée ſous le chœur des Religieux. On voit auſſi dans l'Egliſe de cette Abbaye le tombeau d'Hélie de la Flèche, Comte du Maine, qui mourut en 1110.

Ce Monaſtère de la Coulture n'a porté ce nom que vers la fin du dixième ſiècle. Il ſe nommoit auparavant la Baſilique des SS. Apôtres Pierre & Paul. Sur la fin du neuvième ſiècle, les Normands le ruinèrent de fond en comble; il demeura enſeveli dans ſes ruines juſqu'à la fin du dixième ſiècle, qu'on commença à en cultiver le terrein; & après que Hugues I, ſecond Comte du Maine, eut rétabli ce Monaſtère, il commença à porter le nom de la Coulture ou Culture.

1. Le premier Abbé de la Coulture eſt Gauzbert, qui, avec le ſecours du Comte Hugues, rétablit cette maiſon. Ce Gauzbert, gouvernoit en même-temps les Abbayes de Bourgueuil & de Mailzais. Ce fut à ce Gauzbert que Raoul, Vicomte de Beaumont, reſtitua l'Egliſe de Joué. Gauzbert mourut en 1007.

2. Ingelbaud. Ce fut à cet Abbé que Hugues-David, Comte du Maine, fit des dons. Ce fut de ſon temps que l'Evêque Aveſgaud fit des dons aux Religieux de la Coulture, à condition qu'ils iroient tous les ans le jour de la Fête de S. Julien, chanter les Matines dans l'Egliſe Cathédrale, & qu'ils y aſſiſteroient à la Grand-Meſſe; il les obligea auſſi à envoyer une partie d'entre eux aſſiſter dans la même Egliſe à la Meſſe ſolennelle le jour de la Fête des Saints Gervais & Prothais.

Ingelbaud & ſa Communauté, engagèrent Hugues de Montdoubleau à rétablir l'Abbaye de Tuffé, qui avoit été détruite par les Normands. Cette Abbaye fut changée en Prieuré, dépendant de l'Abbaye de S. Vincent, environ l'an 1015.

3. Aſſelin. Sous ſon gouvernement, Geoffroi, fils de

Burchard de Bruſlon, fonda le Prieuré de Bruſlon, & le donna au Monaſtère de la Coulture, en 1068. Gui d'Avoiſe donna en 1050, au même Monaſtère, le Prieuré d'Auvers-le-Hamon. Ce fut auſſi du temps de l'Abbé Aſſelin que Yves le Franc fonda pour les Religieux du même Monaſtère le Prieuré de Sauge.

4. Rainauld. Il fut dépoſé par le Pape Grégoire VII, comme parjure.

5. Johel, étoit Abbé en 1081. Wautier & Raoul de Biars, donnèrent à l'Abbé Johel, leur frère, pour ſon Monaſtère, l'Egliſe de Vezins & le Prieuré de Biars. Cette donation fut confirmée en 1174, par Guillaume d'Atins de Biars, en préſence de Richard, Evêque d'Avranche.

Patri de Chaources ayant tué, par malheur, Geoffroi, fils de Geoffroi de Bruſlon, Patri donna par accommodement à Geoffroi, père du défunt, l'Egliſe de Bernai, que Geoffroi donna enſuite aux Religieux de la Coulture, pourquoi leſdits Religieux chantèrent mille Meſſes pour l'ame du défunt, & reçurent un Religieux *gratis*.

Hubert Riboulé, & Garſende, ſa femme, donnèrent à l'Abbaye de la Coulture l'Egliſe de S. Corneille de Tannie.

Hugues de Chaources donna aux Religieux de la Coulture, par forme d'aumône, le Bourg de S. Mars, près le château de Balon. Ce don fut approuvé par Hélie, Comte du Maine.

6. Odon de Bures. Sous le gouvernement de cet Abbé, Dragon de Vilennes donna au Monaſtère de la Coulture l'Egliſe de Vernie; dans la ſuite Normand de Tennie s'empara de cette Egliſe ſur les Religieux; mais il fut obligé de la leur reſtituer, & ils lui donnèrent quarante ſols.

En 1112, l'Abbé Odon racheta pluſieurs Egliſes de l'Evêque Hildebert & des Chanoines; & pour cela, il donna 10 liv. à l'Evêque & 60 liv. aux Chanoines.

7. R.... Geoffroi le Brun donna au Monaſtère de R... tout ce qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de S. Remi de Sillé.

8. Guillaume, Abbé en 1133. Les Chanoines de l'Egliſe de S. Pierre-de-la-Cour tranſigèrent avec l'Abbé Guillaume devant Hugues, Archevêque de Tours, & Gui, Evêque du Mans, ſur les conteſtations qu'ils avoient au ſujet des Paroiſſes de Longne & de Roéſé.

9. Foulque. Payen d'Avoiſe & Tergiſe, ſon fils, donnèrent aux Religieux de la Coulture ce qu'ils poſſédoient de dixme dans la Paroiſſe d'Avoiſe,

Digitized by

En 1136, le Prêtre Robert & Nicolas, ſon frère, donnèrent aux Religieux de la Coulture l'Egliſe de S. Mars, que leurs ancêtres avoient poſſédée; enſuite Drogon de Malmouche leur diſputa cette donation, mais il la conſentit à la fin.

10. Urſon. En 1158, Gui V de Laval, accorda à l'Abbé Urſon la permiſſion d'établir quatre de ſes Religieux Prêtres dans l'Egliſe de la Trinité de Laval.

11. Geoffroi, Abbé de la Coulture en 1167.

12. Laurent, Abbé en 1170. Guillaume de Tauméſin donna à Laurent, Abbé de la Coulture, les dixmes qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Chantenai, à la charge d'une rente annuelle de dix livres Mançais; il le quitta enſuite de cette rente.

13. André, Abbé de la Coulture en 1175. Hugues Buca engagea en 1176, à l'Abbaye de la Coulture, les dixmes qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe d'Avoiſe, pour 14 liv. de rente.

14. Richard. Hugues de Semur, donna aux Religieux de la Coulture, qui avoient reçu Religieux parmi eux G. ſon fils, tous les héritages qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Pontvalain: Hamelin de la Feigne les réclama comme Seigneur de Fief.

15. Robert, Abbé en 1184. Cet Abbé diſſipa tous les revenus de l'Abbaye, pourquoi il fut dépoſé en 1205.

Geoffroi Mauchien, Sénéchal du Maine, & Odia de Gauduchon, ſa femme, donnèrent tous leurs héritages à l'Abbaye de la Coulture; Adam de la Forêt, Seigneur de Fief, conſentit cette donation.

16. Geoffroi Belvant. Cet Abbé fut aſſaſſiné en 1206, par Hamelin de la Feigne, avec lequel il étoit en conteſtation pour le Fief de Semur. Hamelin, pour réparation de ce crime, donna aux Religieux de la Coulture le chauffage (*calfagium*) de ſon four de Pontvalain, ſur les ſujets de la Feigne & tout l'hommage.

En 1208, il y eut conteſtation entre Herbert de la Guierche & les Religieux de la Coulture, au ſujet de la chapelle que Herbert, ſon père, avoit fondée dans ſon château; enfin il leur en céda le patronage.

17. Guavin, Abbé en 1211. Le déſordre s'étant inſinué dans ſon Abbaye, on le réforma en 1213.

En 1217, le Pape Honoré III, accorda à l'Abbé de la Coulture, qu'au cas que la Ville du Mans fut miſe en interdit, les Religieux de ſon Abbaye qui viendroient à mourir, ſeroient inhumés dans le Monaſtère, les portes fermées & ſans le ſon des cloches.

Digitized by Google

18. Jean, Abbé de la Coulture en 1218. Raoul, Vicomte de Beaumont, fonda le Prieuré de Loué en 1218, & le donna à l'Abbaye de la Coulture.

En 1226, le Pape Honoré III, prit ſous ſa protection l'Abbaye de la Coulture, & confirma toutes les donations qui leur avoient été faites. Pierre étoit alors Abbé de ce Monaſtère.

Pierre, Abbé en 1224.

20. Hamelin, Abbé en 1229. Le Pape Grégoire IX confirma, en 1233, toutes les donations qui avoient été faites à l'Abbaye de la Coulture.

Ce fut ſous le gouvernement & du conſentement d'Hamelin, que la Paroiſſe de la Coulture fut partagée en deux par l'Evêque Geoffroi de Laval (ou plutôt Geoffroi de Loudon) en 1234.

L'Abbé Hamelin ayant formé le deſſein de réédifier l'Egliſe de ſon Monaſtère, Juhel, Archevêque de Tours, exhorta, en 1242, les Fidèles à contribuer par leurs aumônes à cet ouvrage; Geoffroi, ſucceſſeur de Juhel, fit la même choſe en 1248.

21. Jacques, Abbé en 1259.

22. Gervais, Abbé depuis 1301 juſqu'à 1311.

23. Hugues Gaudin, Abbé depuis 1311 juſqu'à 1324; il étoit Prieur d'Auvers lorſqu'il fut élu Abbé de la Coulture.

24. Jean de Coudreto, Prieur de Loué, fut élu Abbé en 1324; ce fut ſous ſon gouvernement que pluſieurs Abbés étant aſſemblés dans le Monaſtère de la Coulture, on y lut, en leur préſence, la Bulle du Pape Benoît XII, au ſujet des Moines noirs, (*de Monachis nigris*).

25. Geoffroi de Coême, Abbé en 1343; il ordonna, ſous peine d'excommunication, qu'aucun Religieux ne mangeroit dans le Monaſtère hors du réfectoire.

26. Jean, Abbé en 1360.

27. Jean de Juillé, Abbé en 1368.

28. Paſcal Huguenot; il obtint le privilége de porter les ornemens Epiſcopaux, & de donner la bénédiction. Il mourut en 1399, & fut inhumé au milieu du chœur de l'Égliſe Abbatiale: on y lit ſon épitaphe, gravée ſur une tombe de cuivre.

29. Guillaume Patri étoit Prieur de Soleſme quand il fut élu Abbé de la Coulture; il mourut en 1409.

30. Gui de Baif; le Pape Alexandre V lui confirma le droit de mitre. Cet Abbé fut transféré à l'Abbaye de Saint Aubin d'Angers.

31. Jean Chevalier.

32. Alain Decani fut Abbé en 1432. Sous ſon gouvernement le Monaſtère de la Coulture fut incendié par les Anglois.

33. Gérard de Lorière acquit beaucoup de bien à ſon Abbaye; il mourut en 1461.

34. Guillaume Multor, ou le Meunier, mourut en 1465.

35. Jean de Tucé fut élu après la mort de Guillaume Multor, mais l'Abbaye fut donnée en commende à Guillaume de Maleſtroit, Archevêque de Teſſalonique, qui la céda à Jean de Tucé en 1469, pour une penſion de 250 l. Jean de Tucé mourut en 1485.

En 1484, la peſte étant au Mans, les Religieux de la Coulture ſe retirèrent dans leur Prieuré de Pezé.

36. Matthieu de la Mote, fut élu Abbé de la Coulture étant Prieur de Soleſme. Après ſept ans de gouvernement, ſes ennemis le perſécutant, il ſe défit de ſon Abbaye en faveur de Guillaume Herbelin, & ſe retint la Terre de Pezé.

37. Guillaume Herbelin étoit très-pieux; il eſt inhumé dans la chapelle du Sépulcre, où on lit ſon épitaphe. Il mourut en 1496.

38. Michel Bureau fut élu la même année que mourut Guillaume Herbelin. Le Pape Alexandre VI conféra l'Abbaye à Jean, Cardinal de Sainte Sabine, Abbé de Saint Denis, & Evêque de Lombez; mais l'élection de Michel prévalut.

Michel Bureau fut le dernier Abbé Régulier de la Coulture; il introduiſit la réforme dans ſon Monaſtère; il fut fait Evêque de Jeropolis. Il mourut en 1518, & fut inhumé dans l'Egliſe, au bas du degré du dortoir, où l'on voit ſon mauſolée.

En 1512, Michel, Abbé de la Coulture, Jean Durand, Abbé de S. Vincent, Geoffroi Suet, Abbé de Beaulieu, & Jean Aubinière, Abbé de Lépau, aſſiſtèrent à la Tranſlation des Reliques de S. Bertrand, en préſence du Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans.

Abbés de la Coulture Commendataires.

1. Jean Calluaut, Evêque de Senlis; René des Ecotais, Prieur Clauſtral, étoit ſon Vicaire.

2. Martin de Beaune, Archevêque de Tours, mort en 1527.

3. Adam Fumez, Evêque de Il donna d'abord

dans la piété; enſuite il ſe fit Proteſtant, & remit ſon Abbaye à ſon neveu, ſous la reſerve d'une penſion, en 1546.

4. Nicolas Fumée, fils de N.... Fumée, Maître-des-Requêtes; René Loriot, Prieur, étoit ſon Vicaire.

5. Charles, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, que les Ligueurs déclarèrent Roi de France en 1589, ſous le nom de Charles X, mort en 1590.

6. Charles de Bourbon, dit le Cardinal de Vendôme, mort en 1594, nommé à l'Archevêché de Rouen.

7. Michel Dionneau ſe défit de ſon Abbaye en 1602.

8. Jean le Gai, Maître-des-Requêtes; de ſon temps le Prince de Conti touchoit les revenus de l'Abbaye.

9. Balthaſard Poitevin, Précepteur de Louis de Bourbon, Comte de Soiſſons; il n'avoit que le nom d'Abbé.

10. Jean-Baptiſte de Croiſille, Abbé juſqu'à l'an 1637.

11. Guillaume Montagne fut Abbé en 1638.

12. Henri-Louis Châtaigner de la Roche-Poſai, Evêque de Poitiers, Abbé en 1642, mort en 1651.

13. Eugène-Maurice de Savoye, fils de Thomas, Prince de Carignan & de Louiſe de Bourbon. Il épouſa en 1657 Olimpe Mancini, niéce du Cardinal Mazarin, dont, entre autres, Eugène-François, né en 1663, appelé le Prince Eugène, qui s'eſt rendu ſi célèbre en France & en Allemagne.

14. Henri, légitimé de Bourbon, dit le Chevalier de Soiſſons; il quitta ſon Abbaye, & épouſa en 1693 N.... fille du Duc de Luxembourg-Montmorenci.

En 1660, les Religieux réformés s'introduiſirent dans l'Abbaye de la Coulture, comme on a dit ci-devant.

15. Louis Bouton de Chamilli, fut Abbé de la Coulture depuis 1693 juſqu'à ſa mort, arrivée en 1705; il eut de grandes conteſtations avec les Religieux de ſon Abbaye, ce qui occaſionna un nouveau partage des biens du Monaſtère entre les Religieux & lui, ordonné par un Arrêt.

16. François Caillebot de la Salle, Evêque de Tournai, & Abbé de Rebais, Diocèſe de Meaux, ſe défit de ſon Evêché en 1705, & fut pourvu de l'Abbaye de la Coulture.

17. Charles-Louis de Froulai, Evêque du Mans, Abbé de S. Maur en Aniou, remit ſon Abbaye de S. Maur, & fut pourvu de celle de la Coulture. Il mourut en 1767.

18. Bernardin-François Fouquet, Archevêque d'Embrun, né en 1705, ſe défit de ſon Archevêché en 1767, & fut pourvu de l'Abbaye de la Coulture.

Digitized by Google

J'ai tiré du *Cenomania MS.* de Dom Denis Briant, le Catalogue ci-devant des Abbés de la Coulture.

En 1732, Dom Maumuſſeau, alors Prieur de la Coulture, & depuis Général de la Congrégation de S. Maur, fit conſtruire dans l'Egliſe de l'Abbaye de la Coulture, l'Autel a la romaine, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Il y a environ ſix ans que les Religieux de la Coulture ont rebâti leur Maiſon.

Le grand cimetière, commun à toutes les Paroiſſes de la Ville & des Fauxbourgs, eſt placé en proximité de la Paroiſſe de la Coulture : il y a dans ce cimetière une chapelle fondée ſous le titre de Sainte Catherine en 1309, par Jean Châtelain; elle a été réunie à l'Hôpital-général, qui en fait acquiter le ſervice par un Chapelain, nommé par les Adminiſtrateurs.

La Communauté des Filles de Sainte Marie, dite de la Viſitation, eſt ſituée dans la Paroiſſe de la Coulture, ſur la place des halles. Ces Religieuſes s'établirent au Mans en 1634, par la libéralité de la Dame de la Ferrière, de la Maiſon de Froulai, qui en 1632 donna 20000 liv. pour commencer leur établiſſement, à condition que les filles y ſeroient reçues Religieuſes en donnant 800 liv. & une penſion viagère de quarante écus. Les Religieuſes de la Viſitation de Sainte Marie ont bâti dans ce ſiècle une magnifique Egliſe, dans laquelle elles ont ſolenniſé au mois de Février 1773, la canoniſation de la Dame de Chantal, leur Fondatrice.

Les Religieux Minimes s'établirent au Mans, dans la Paroiſſe de la Coulture, près les halles, en 1623, à condition qu'ils ne quêteroient point. Le ſieur Vaſſe, Doyen de la Collégiale de S. Pierre, ayant légué 9600 liv. à l'Hôtel-Dieu, changea cette diſpoſition en faveur de ces Religieux; il y eut procès, & le legs fut partagé.

Le corps de M. le Prince d'Elbeuf, de la Maiſon de Lorraine, mort dans la Paroiſſe de la Coulture, vers le commencement de ce ſiècle, eſt inhumé dans l'Egliſe des Minimes; on y voit ſon épitaphe ſur une table de marbre noir, incruſtée dans le mur.

Les RR. PP. Minimes doivent apporter un bouquet de fleurs à l'Egliſe Cathédrale le jour de la Fête-Dieu, pour orner le S. Sacrement; ils doivent auſſi, au décès de chaque Chanoine, un Service ſolennel, où ſe trouvent quatre Chanoines, députés par le Chapitre; ces redevances ſont dûes pour les indemnités que le Chapitre leur remit, lors de leur établiſſement au Mans.

Il y a dans la Paroiſſe de la Coulture, la Maiſon de la Miſſion. Cette Maiſon fut fondée & l'Egliſe bâtie par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, ſous le Pontificat de l'Evêque Hamelin, qui ſiégea au Mans, depuis 1190 juſqu'à 1214. Sa deſtination étoit pour ſervir d'Hôtel-Dieu pour retirer & gouverner les pauvres malades de la Ville & des Fauxbourgs. L'Egliſe étoit la ſalle des infirmes; on ne ſait quand ils en ont été retirés; peut-être que ce fut lorſque l'Evêque Pierre de Savoiſi, qui ſiégea au Mans depuis 1385 juſqu'à 1397 ou 98, introduiſit dans la Maiſon de Notre-Dame de Coeffort, c'eſt ainſi que ce nommoit cet Hôtel-Dieu, la Règle de Saint Auguſtin, & régla que la Communauté ſeroit compoſée de 14 Prêtres, 6 Frères & 6 Sœurs, leſquels ne pourroient être reçus avant l'âge de quarante ans. En 1597, les Chanoines de Coeffort, ils prenoient ce nom, eurent voix dans les Aſſemblées du Clergé, ſuivant l'Edit de 1545.

On dit que Henri II, ayant remporté une victoire ſur ſes ennemis, dans le lieu où il bâtit l'Hôtel-Dieu, ſon arrière-garde s'étant très-diſtinguée dans cette action, on donna à cet Hôpital le nom de Coeffort, en latin, *de cauda forti*.

En 1647, l'Evêque du Mans, Emeri-Marc de la Ferté, mit dans la Maiſon de Coeffort les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare, à la place des Chanoines qui y étoient, à la charge de faire des miſſions dans la campagne, & de diriger les pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les ſucceſſeurs de l'Evêque Emeri-Marc de la Ferté, établirent leur Seminaire dans cette Maiſon, & chargèrent les Prêtres Lazariſtes d'inſtruire les jeunes Eccléſiaſtiques qui ſe diſpoſent à recevoir les ordres ſacrés. Leur Maiſon fut bâtie en 1690, & l'Egliſe, qui eſt dédiée à la Sainte Vierge, fut décorée en 1742.

On voit dans le cimetière de Coeffort, une chapelle voûtée, élevée ſur quatre piliers, qui avoit toujours ſervi de repoſoir, & dans lequelle on prêchoit lors de la Proceſſion de la Fête-Dieu, juſqu'en 1677 que l'Evêque Louis de Treſſan ordonna que la Proceſſion entreroit dans l'Egliſe de Coeffort, où ſe feroit le Sermon.

En 1658, l'Hôpital-Général fut établi au Mans, près la rivière, dans la Paroiſſe de la Coulture, par Lettres-Patentes du Roi Louis XIV, données à Fontainebleau au mois de Septembre, regiſtrées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides en 1658, 1666 &

Digitized by Google

1669, au Greffe de la Sénéchauſſée, de l'Election & du Grenier à Sel du Mans en 1659, 1667 & 1669.

Par ces Lettres, le Roi annexe & incorpore audit Hôpital tous les biens & revenus des Hôpitaux & Maiſons-Dieu de Notre-Dame de Coeffort, du S. Sépulcre de Coulaine & des Ardens, ſans en rien excepter, ſinon la ſomme de cent cinquante livres pour chacun des Chapelains ou Hoſpitaliers deſdits Hôpitaux du S. Sépulcre & de Coulaine, pour l'acquit des Meſſes qui y ſont fondées, & celle de 200 liv. pour chacun de ceux qui ont accoutumé de faire les Services ordonnés & fondés dans l'Hôpital des Ardens, qui ſont au nombre de choiſis par le Chapitre de la Cathédrale, & d'un Chanoine qui change tous les trois ans. Leſquelles ſommes ſeront priſes & payées ſur les revenus deſdits Hôpitaux par préférence. Il annexe pareillement audit Hôpital-Général, tous les autres Hôpitaux, Malarderies, Maiſons-Dieu, Hoſpices & autres lieux qui ſe trouveront dans la Ville & Fauxbourgs du Mans, Pays & Comté du Maine, ès-quels il n'y a aucuns pauvres réſidans, & ne ſe fait aucunes aumônes. Le Roi reunit auſſi toutes les aumônes générales & particulières qui ſe font dans la Ville & Fauxbourgs, faiſant défenſe de rien donner aux mendians, de les retirer, ou leur louer une habitation, ſans un certificat du Bureau dudit Hôpital. Par les mêmes lettres, le Roi permet aux Adminiſtrateurs de faire fabriquer dans ledit Hôpital toutes ſortes de manufactures, & accorde aux pauvres qui y travailleront le tiers du prix de leur ouvrage, qui ſera dépoſé entre les mains des Adminiſtrateurs, pour les néceſſités deſdits pauvres, ou pour le leur rendre lorſqu'ils ſortiront dudit Hôpital. Veut auſſi Sa Majeſté que les compagnons de métiers qui apprendront leur métier aux enfans de l'Hôpital, les compagnons Apothicaires & Chirurgiens qui auront gratuitement ſervi ledit Hôpital l'eſpace de ſix ans, aient acquis, après ledit temps, Maîtriſe en leur corps, & que ſur le certificat ſigné deſdits Adminiſtrateurs du ſervice par eux rendu, ils ſeront reçus Maîtres, ſans que, pour ce, ils aient beſoin de faire aucun chef-d'œuvre, ni prendre Lettres de Maîtriſe, dont le nombre ſera réglé, pour empêcher l'abus.

Le nombre des Adminiſtrateurs eſt réglé par ces Lettres-Patentes. Le Roi ordonne qu'il y ait huit Adminiſtrateurs; ſavoir, trois de l'Ordre Eccléſiaſtique, dont l'un ſera nommé par le ſieur Evêque du Mans, les deux autres tirés du corps des Doyen, Chanoines, Chapitre & Curés

Digitized by Google

de ladite Ville; & les cinq autres Laïques, ſavoir deux Officiers & perſonnes de robe, deux du corps des Marchands, & le cinquième choiſi de tel ordre des Bourgeois & Habitans de ladite Ville, qu'il ſera aviſé lors de l'élection qui en ſera faite en l'aſſemblée générale d'icelle, à la pluralité des voix. Leur adminiſtration dure pendant ſix ans, ſans que, pendant ce temps, ils puiſſent être échangés, ſinon en cas de mort ou autre empêchement légitime. Il ordonne pareillement qu'à chaque élection il en ſoit continué trois du nombre des anciens.

Par l'article 21 des Lettres-Patentes, le Roi exempte ledit Hôpital & les pauvres enfermés en icelui, généralement de toutes ſortes d'impoſitions & contributions, & de tous droits quelconques.

Par l'article 22, il exempte tous les biens dépendans & qui dépendront dudit Hôpital, de tous logemens, paſſages, aides & contributions de gens de guerre, & il ordonne qu'il ſera mis ſur ſes maiſons & fermes les panonceaux de ſes armes.

Par l'article 23, il veut que les fermiers & ſous-fermiers dudit Hôpital ne ſoient taxés au rôle des taxes & contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour raiſon des fonds & revenus dudit Hôpital, mais ſeulement pour leur bien particulier, pour lequel ils ſeront moderément taxés & cotiſés à part & d'office par les élus.

Par autres Lettres-Patentes données à S. Germain-en-Laye le 11 Avril 1668, regiſtrées au Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides en 1668 & 1669, le Roi ordonne que les Directeurs de l'Hôpital du Mans, aient la liberté de vendre & aliéner toutes & chacune les rentes & fermes dépendantes dudit Hôpital, non excédenre chacune 10 liv. par chacun an, enſemble les Fiefs des Terres dudit Hôpital, pour être les deniers procédans employés en acquêts d'héritages, pour la commodité de la maiſon qu'on devoit bâtir, ſuivant l'eſtimation qui en ſeroit faite par le Lieutenant-Général, au cas que les propriétaires deſdits héritages fuſſent refuſans d'en traiter à l'amiable. Il eſt auſſi permis aux Adminiſtrateurs d'abattre les bois de haute-futaie qui ſont ſur les métairies de la Marre & des forges Guignard, dépendans dudit Hôpital, pour être employés aux charpentes, &c. & de vendre tous les bois qui ſont en leur retour & corbelés, ſur les domaines des pauvres, pour les deniers en provenans, être employés à la conſtruction des bâtimens.

Par

Par l'article IV de ces Lettres, le Roi augmente de deux le nombre des Adminiſtrateurs, & ordonne que le Supérieur des Prêtres de la Miſſion en ſoit un; l'autre doit être choiſi dans l'ordre Régulier. Aujourd'hui c'eſt un Religieux des Abbayes de S. Vincent & de la Coulture, que la Communauté choiſit alternativement chaque année.

Le 16 Janvier 1669, M. Louis-Henri de Bourbon Soiſſons, Comte, Fair de Noyers, Abbé de la Coulture, traita avec les Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, le Lieutenant-Général, & autres, au ſujet de l'entretien des Enfans-Trouvés, expoſés dans les Lieux qui dépendent de la haute-juſtice de ſon Abbaye de la Coulture, dans la Ville & Fauxbourgs du Mans, le grand cimetière, le parvis de la Paroiſſe de Sainte Croix, le parvis & bâtimens de l'Hôtel-Dieu de Coeffort, l'Egliſe, Cimetière & Bourg de Pont-lieue, tant en-deçà qu'au delà du pont, & encore pour l'aumône du Jeudi-Saint, dûe par ledit Abbé. Ledit Seigneur Abbé de la Coulture, a promis, & s'eſt obligé, lui & ſes ſucceſſeurs Abbés, ſous l'hipothéque des biens de ladite Abbaye, de fournir par ſon Receveur & Fermiers, le nombre de vingt charges de ſeigle, meſure du Mans, ſec, net, loyal & marchand, rendu dans les greniers des bâtimens de l'Hôpital-Général ou autres lieux qui ſeront déſignés par leſdits Adminiſtrateurs dans la Ville & Fauxbourg du Mans, chacun an à perpétuité; au moyen de quoi ledit Seigneur Abbé demeurera déchargé de l'entretien, nourriture, &c. deſdits Enfans-Trouvés; ce qui fut agrée par leſdits Adminiſtrateurs, Lieutenant-Général & autres préſens audit traité. La minute eſt ſignée Louis-Henri de Bourbon, le Vayer, de Gennes, Moquereau, le Vayer, Hoſſard & Thomas, Echevins & Procureur de Ville, Lair, Varanne, Péliſſon, Mauloré, Breſlai, Coſſet & Lambert, Adminiſtrateurs, Grandhomme, & des Notaires.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat, du 14 Janvier 1618, le Roi étant en ſon Conſeil, ordonne que les Religieux de la Congrégation de S. Maur, des Abbayes de S. Vincent & de la Coulture du Mans, fourniront par moitié, chacun an, à l'Hôpital-Général du Mans, pour les aumônes qu'avoient coutume de faire leſdites Abbayes, qui ont été réunies par Lettres-Patentes audit Hôpital, en ce non compris celles du Jeudi-Saint, la quantité de trois cents cinquante charges, meſure du Mans, de blé, ſeigle, net, loyal & marchand de leur cru ou dixmes, & de l'année

courante & précédente; & l'Abbé & Religieux de Beaulieu, la quantité de trente-huit charges de blé, moitié ſeigle & moitié froment, conditionné comme deſſus, & à même meſure; la livraiſon duquel blé ils ſeront reſpectivement tenus de faire conduire à leurs frais dans la cour dudit Hôpital, de trois mois en trois mois, par portions égales & par avance, au moyen de quoi tous leſdits Abbés & Religieux ſeront déchargés des aumônes qu'ils avoient coutume de faire toutes les ſemaines.

Par autre Arrêt du Conſeil, du 29 Janvier 1680, en interprétation du précédent, le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné que nonobſtant la ſpécification faite par ledit Arrêt précédent de la qualité des grains que l'Abbaye de Beaulieu doit fournir aux Adminiſtrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, leſdits Adminiſtrateurs ſeront tenus de recevoir de ladite Abbaye leſdites trente-huit charges de grain, moitié ſeigle & moitié mouture.

Le 16 Janvier 1680, le Roi étant en ſon Conſeil rendit un Arrêt ſur la préſidence au Bureau de l'Hôpital du Mans. Par cet Arrêt, le Roi a maintenu les Adminiſtrateurs Laïques en la poſſeſſion de préſider au Bureau de l'Hôpital, recueillir les voix & arrêter les délibérations dans les aſſemblées qui s'y tiendront pour l'adminiſtration d'icelui, dans leſquelles néanmoins les Eccléſiaſtiques auront leur ſéance à la droite, opineront les premiers, & ſigneront leſdites délibérations les uns au-deſſous des autres, auſſi à la droite, & à la manière accoutumée.

Le Roi rendit un Arrêt dans ſon Conſeil le 14 Juin 1681, par lequel il permet aux Adminiſtrateurs de l'Hôpital du Mans, de faire débiter de la viande aux malades pendant le Carême de chaque année, ſuivant le prix qui ſera fixé par le Lieutenant-Général de ladite Ville. Fait Sa Majeſté défenſe à tous Bouchers d'en tuer & d'en expoſer en vente ſans la permiſſion deſdits Adminiſtrateurs, en obſervant néanmoins les règles de Police. Il y a des Lettres-Patentes du mois de Septembre ſuivant qui confirment ledit Arrêt.

Le Roi, par ſon Arrêt du Conſeil du 22 Avril 1721, accorde aux pauvres de l'Hôpital & Hôtel-Dieu de la ville du Mans, huit minots de ſel par chaque année, francs & quittes de tous droits, à l'exception du prix marchand.

Au mois de Mai 1736, le Roi a confirmé par Lettres-Patentes, enregiſtrées au Parlement, à la Chambre des

Comptes & à la Cout des Aides, les 1, 8 & 18 Août 1736, tous les priviléges accordés précédemment à l'Hôpital & Hôtel-Dieu de la Ville du Mans.

Le Roi, par ſes Lettres-Patentes données à Verſailles au mois d'Avril 1765, regiſtrées au Parlement le 10 Juin, & au Greffe de la Sénéchauſſée du Maine le 15 Juillet de la même année, a permis la tranſlation de l'Hôtel-Dieu du Mans dans l'emplacement deſtiné à cet effet près l'Hôpital-Général, ſuivant le plan adopté par la Ville, ſans que les Fermiers du Domaine puiſſent prétendre, pour raiſon du nouveau bâtiment, aucun droit d'amortiſſement. Il permet en outre aux Adminiſtrateurs de vendre & adjuger, après trois publications, devant le Sénéchal du Maine, ſans autre formalité de juſtice, conjointement ou ſéparément, les bâtimens, cour, jardin & autres places dépendantes de l'ancien Hôtel-Dieu, autoriſant tous gens de main-morte & autres de les acquérir, dérogeant pour cet effet ſeulement à l'Edit du mois d'Août 1749. Par les mêmes Lettres, le Roi exempte de tous droits d'amortiſſement & d'indemnité leſdits biens qui ſeront acquis par leſdits gens de main-morte.

En conſéquence deſdites Lettres, Charles-Louis de Froulai, alors Evêque du Mans, qui avoit conſigné 20000 liv. pour bâtir le nouvel Hôtel-Dieu, fit travailler ſans relâche à ſa conſtruction, qu'il a eu la ſatisfaction de voir preſque achevé avant que de mourir. Le ſieur Hoyau, Tréſorier de France, mort ſans alliance, donna avant de mourir la ſomme de pour être employée à ce bâtiment. M. Baudron, Chanoine Scolaſtique de l'Egliſe du Mans, Vicaire Général des Seigneurs Evêques, & ancien Abbé de Chalivoi en Berri, a auſſi donné des ſommes conſidérables, tant pour les bâtimens que pour un mur de clôture à un des côtés du jardin, & une grande terraſſe qu'il y a fait faire. M. le Pelletier, Chanoine, Grand Archidiacre de l'Egliſe du Mans, Vicaire-Général ſous le dernier Pontificat, a fait conſtruire les bûchers à ſes dépens. Pluſieurs autres particuliers ont auſſi contribué à ce nouvel édifice, qui a été perfectionné par Monſeigneur Louis-André de Grimaldi, ſucceſſeur de M. de Froulai, & meublé de meubles neufs. Le 17 Juillet 1769, les pauvres infirmes de l'ancien Hôtel-Dieu furent transférés proceſſionnellement dans le nouveau.

En 1771, l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, avec tout ce qui en dépend, fut adjugé, conformément aux

Lettres-Patentes du mois d'Avril 1765, aux Prêtres de la Congrégation de la Miſſion pour la ſomme de

Il y a dans l'Hôpital-Général un appartement pour renfermer les filles débauchées de la Ville & Fauxbourgs. Cet établiſſement a été doté en 1700, par les ſieurs le Vayer, Doyen de l'Egliſe du Mans, mort le 25 Février 1733, Arnoul Pilon, Conſeiller au Préſidial, Godeau, Curé de S. Pierre-le-Réitéré, la Demoiſelle Guillon & la Dame le Geai. Il y a auſſi des loges pour retirer les fous. Ce ſont les Adminiſtrateurs qui reçoivent les filles qui veulent bien ſe conſacrer au ſervice des pauvres: ces filles, qu'on nomme ſœurs, ne s'engagent par aucun vœu; elles ont un Directeur approuvé par le Seigneur Evêque, qui fait les fonctions de Curé; il eſt au choix des Adminiſtrateurs, & amovible.

Le lendemain de l'octave de Pâque, tous les pauvres vont proceſſionnellement à l'Egliſe Cathédrale. Les Adminiſtrateurs aſſiſtent à cette Proceſſion; les pauvres ſont conduits par les ſœurs.

L'Hôpital doit fournir tous les ans à la Cathédrale un bouquet pour orner le S. Sacrement le jour de l'octave du S. Sacrement. Cette redevance eſt pour remiſe d'indemnités

On fait à l'Hôpital un Service pour chaque Adminiſtrateur tant ancien que moderne qui vient à mourir: on doit y convoquer les parens du défunt.

Les halles de la Ville du Mans furent bâties dans la Paroiſſe de la Coulture, ſur une grande place en 1568; & en 1772 on a conſtruit dans l'intérieur des halles des boutiques clôſes.

La poiſſonnerie, qui étoit autrefois près les boucheries & la Tour Vineuſe, a été tranſportée en 1734, dans un coin de la place de l'Epron, proche la fontaine de Saint Julien.

Le Grenier à Sel eſt ſitué dans la Paroiſſe de la Coulture.

Cette Paroiſſe s'étend dans la campagne, où elle eſt baignée par les rivières de Sarte & d'Huiſne: il y a ſur cette dernière un moulin à papier qui eſt en réputation.

La Paroiſſe de la Coulture relève du Domaine du Roi, de l'Abbaye de la Coulture, de Châtenai, de Coeffort, de l'Hôpital-Général, de la Collégiale de S. Pierre, &c.

La Paroiſſe de S. Nicolas, démembrée de celle de la Coulture, comme on a dit ci-devant, eſt ſituée à l'E. S. E. de l'Egliſe Cathédrale.

Digitized by Google

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Il y a dans l'Egliſe de S. Nicolas la Chapelle de Ste Croix-les-Chats, eſtimée 170 liv., à la préſentation des parens du Fondateur, aujourd'hui MM. de Courtoux; celle du Jau, eſtimée 100 liv., à la préſentation des parens du Fondateur; celle de l'Augment, eſtimée 40 liv.; celle fondée par Oudineau, eſtimée 400 liv., à la préſentation du Procureur de Fabrice; & celle de la Quentinière, eſtimée 120 liv., à la préſentation de l'Héritier du Fondateur.

Geoffroi de Loudon érigea d'abord la Paroiſſe de Saint Nicolas ſous le nom de Sainte Barbe, qu'il changea depuis en celui de S. Nicolas.

En 1621, les Religieuſes Urſulines s'établirent au Mans, dans la Paroiſſe de S. Nicolas, à la charge d'inſtruire gratuitement les jeunes filles. Elles ſuivent la Règle de Saint Auguſtin. La Prieure eſt élective; cependant l'ancienne Supérieure a été continuée dans ſa charge par un ordre de la Cour, qui a été ſignifié à la Communauté aſſemblée, par un des Vicaires-Généraux du Seigneur Evêque.

Les Religieuſes Urſulines commencèrent à bâtir leur Egliſe & leur Maiſon en 1583.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Nicolas la Cour de Ranché, qui étoit, dit-on, autrefois la demeure des Templiers, qui furent abolis en 1311 au Concile-Général de Vienne.

La Paroiſſe de S. Nicolas relève du Domaine du Roi, du Prieuré d'Oyſé, de Lépau, de Coeffort, de la Frênerie, de l'Abbaye de S. Vincent, &c.

S. Ouen-des-Foſſés. La Paroiſſe de S. Ouen-des-Foſſés eſt ſituée au N. par E. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt réunie au Collége. Il y a 300 Communians. Cette Cure étoit a la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. L'Evêque Claude d'Angenne, réunit à ſon Séminaire, qu'il plaça où l'Evêque Herlemond I avoit fondé au commencement du huitième ſiècle un Hôpital pour les pélerins, la Cure de S. Ouen, & donna en échange à l'Abbé de S. Aubin, la préſentation de la Cure de Pringé; le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale & l'Hôtel-de-Ville ſouſcrivirent à l'établiſſement de ce Séminaire & à cette réunion.

En 1624, l'Evêque Charles de Beaumanoir plaça les Prêtres de l'Oratoire dans ce Séminaire; & en 1649, l'Evêque Philbert-Emmanuel de Lavardin y établit le Col-

lége, auquel celui de S. Benoît, que Jean Dugué, Chanoine de l'Egliſe du Mans, avoit fondé en 1535, fut réuni avec d'autres bénéfices, entre autres la prébende préceptoriale de l'Egliſe Cathédrale, au moyen de quoi la Communauté de l'Oratoire s'obligea d'inſtruire la jeuneſſe, d'enſeigner la grammaire, les humanités, la rhétorique & la philoſophie. En 1672, l'Evêque de la Vergne de Treſſan fit fonder, par le Clergé, une chaire de théologie, que les Prêtres de l'Oratoire s'obligèrent de remplir; le fonds qu'il donna fut employé au bâtiment de l'Egliſe.

En 1756, on bâtit, par ordre du Roi, dans ce Collége, de nouvelles claſſes, une ſalle des actes & d'autres appartemens.

En 1675, Jean-Baptiſte Nouet, Prêtre de l'Oratoire, fonda une Miſſion pour les Ecoliers du Collége. On ouvre cette Miſſion, qui ſe doit faire tous les ſept ans, par une Proceſſion qui part de S. Ouen & ſe rend à l'Egliſe de la Miſſion, où il y a ſermon & grande Meſſe. Pendant les quinze jours, que dure la Miſſion, il y a trois jours par chaque ſemaine grande Meſſe, Sermon & Expoſition du S. Sacrement dans l'Egliſe de S. Ouen, dite de l'Oratoire. On fait la clôture de la Miſſion par une Proceſſion à l'Egliſe Paroſſiale de S. Benoît, où il y a, comme à la Miſſion, grande Meſſe, Sermon & Expoſition du S. Sacrement. Les Régens & autres Oratoriens aſſiſtent, comme les Ecoliers, à ces Proceſſions. Cette Miſſion eſt autoriſée par des Bulles du Pape, & eſt précédée d'un Mandement du Seigneur Evêque du Mans.

Les Prêtres de l'Oratoire font quelques autres Miſſions fondées dans des Paroiſſes du Diocèſe.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Ouen le Prieuré de Monnet, eſtimé 1000 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Ce Prieuré fut fondé en 720 par Herlemond I, Evêque d'Angers.

Les Prêtres de l'Oratoire, par le traité de leur établiſſement, ſont tenus de préſenter un bouquet de fleurs à chacun des Chanoines de la Cathédrale qui aſſiſtent à la Proceſſion qui ſe rend dans leur Egliſe le jour de l'Aſcenſion; ils ſont auſſi tenus de célébrer un Service des défunts pour chaque Chanoine qui meurt. Quatre Chanoines députés par le Chapitre aſſiſtent à ce Service. Ces deux redevances convenues en 1677, ſont pour une remiſe d'indemnités faite par les Chanoines à leur maiſon.

A la première entrée des Evêques au Mans, les Seigneurs obligés de s'y trouver, ſe rendent dans l'Egliſe de

S. Ouen, aujourd'hui l'Egliſe de l'Oratoire, où l'Evêque ſe rend de l'Abbaye de S. Vincent, où il eſt deſcendu.

La Paroiſſe de S. Ouen relève du Domaine du Roi, de Monnet, &c. elle s'étend à la campagne.

S. VINCENT. La Paroiſſe de S. Vincent eſt ſituée au N. par O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 300 liv. eſt à la préſentation des Religieux de l'Abbaye de S. Vincent. Il y a 1200 Communians.

Il y a dans l'Egliſe de S. Vincent la chapelle fondée par Belot, eſtimée 60 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle de la Benardière, celle de S. Jacques Villeneuve, à la préſentation de l'aîné de la famille du Fondateur; celle de la Madelaine Dolbeau, eſtimée 20 l. à la préſentation de l'héritier du Fondateur; & celle des Trois-Maries, eſtimée 200 liv. *modo* à la préſentation du Curé.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Vincent l'Abbaye du même nom, fondée par l'Evêque S. Domnole, environ l'an 572. *Voyez Dom Mabillon, Analect. page* 100. *Geſt. Aldric. par Baluze, page* 18.

Le Roi Childebert I, qui règna à Paris depuis 523 juſqu'à 558, fit la guerre à Amalaric, Roi des Viſigots en Eſpagne, & remporta d'abord de grands avantages ſur lui; mais ayant été battu devant Saragoſſe, dont il faiſoit le ſiége en 543, il prit le parti de repaſſer en France. L'Evêque de Saragoſſe lui avoit donné des Reliques de S. Vincent, & en paſſant par le Mans, il en laiſſa une partie à l'Evêque S. Innocent, qui, par reconnoiſſance, lui en donna de S. Julien, que ce Prince dépoſa, ſuivant le témoignage du Moine Aimon, dans l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, qu'il avoit fait bâtir ſous le titre de Saint Vincent, & dans laquelle il fut inhumé. S. Domnole, ſucceſſeur immédiat de S. Innocent, transféra les Reliques de S. Vincent dans le Monaſtère qu'il avoit fondé

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, tira le corps de S. Domnole de ſon tombeau, qui étoit dans l'Abbaye de S. Vincent, & le dépoſa dans une châſſe: le Cardinal-Philippe de Luxembourg le plaça dans celle que nous voyons aujourd'hui dans le tréſor de cette Abbaye.

L'Evêque Robert, ſucceſſeur de S. Aldric, voyant le Monaſtère de S. Vincent dévaſté par les Normands, qui avoient maſſacré une partie des Religieux & diſperſé les

autres, y établit douze Chanoines, avant l'an 873. Il paroît que ces Chanoines y demeurèrent juſqu'en 1040, que l'Evêque Gervais y rétablit les Religieux. Ces Chanoines poſſédoient les Paroiſſes de Sarcé & de Coulongé, que le méchant Evêque Sigeffroi donna à Alberic, ſon bâtard, peu avant l'an 994.

En l'an 1000, l'Evêque Aveſgaud, ſucceſſeur de Sigeffroi, entreprit de rétablir le Monaſtère de S. Vincent; il commença par l'Egliſe, dont il fit la dédicace.

L'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055, donna à Aveſgaud, Abbé de S. Vincent, ſon parent, une prébende dans l'Egliſe Cathédrale, à condition que chaque jour il enverroit un de ſes Religieux célébrer la Meſſe, qui ſe diſoit après Prime, que l'on nommoit l'Obit courant. Par la même fondation, il acquit à ſes Chanoines le droit de ſépulture dans ce Monaſtère. L'on n'enterroit point alors dans les Villes: uſage qu'il ſeroit bien avantageux de faire revivre pour la ſalubrité des Citoyens. On mande de Livourne que depuis le premier du mois d'Août de la préſente année 1773, on a ceſſé par ordre du Grand Duc de Toſcane, d'enterrer les morts dans l'enceinte de cette Ville. On n'a excepté de cet ordre que peu de Familles nobles qui ont leurs caveaux dans des Chapelles qui leur appartiennent; tous les autres tombeaux ont été murés.

L'Evêque Arnaud, qui ſiégea au Mans depuis 1067 juſqu'à 1081, dépoſa dans une châſſe d'argent les Reliques de S. Vincent. L'Abbaye de S. Vincent poſsède auſſi celles de S. Laurent, dont on célèbre la Fête avec grande ſolennité.

Catalogue Chronologique des Abbés de S. Vincent.

1. Leuſius, établi Abbé par S. Domnole, Fondateur en l'an de ſalut 575.
2. Firmius, 602.
3. Richard, 632.
4. Goſſelin, 658.
5. Rolland, 689.
6. Regnauld, 711.
7. Chirmirus, ou Richmirus, 715. Cet Abbé mourut en 736.

Le Monaſtère de S. Vincent fut dévaſté ſous le Pontificat de Gauzelin, que le Comte Roger, ſon père, mit

Digitized by Google

par force ſur le Siége Epiſcopal du Mans. Ce Monaſtère fut rétabli par S. Aldric, en 832.

Il fut encore dévaſté par l'Evêque Sigeffroi en 960, & rétabli par la protection de Gervais Hamon, Seigneur du Château-du Loir, en 1035, qui y établit un Abbé en 1040. (On ignore le nom des Abbés précédens).

8. Frédéric, 1040.
9. Avergaud, 1048.
10. Anſelme, 1067.
11. Guillaume, 1069.
12. Regnauld, 1070.
13. Hugues, 1081.
14. Ranulfe, ſavant très-conſidéré de l'Evêque du Mans Hoel, 1083.
15. Guillaume, 1105.
16. Guillaume de Boeriis, 1109.
17. Girard, 1130.
18. Odon, 1140.
19. Robert, 1148.
20. Jean, 1178.
21. Guillaume Patrice, 1188.
22. Guillaume, 1220.
23. Gervais du Perrin, 1235.
24. Foulques, 1249.
25. Robert de Guerreine, 1259.
26. Jean de Sainte-Juſtine, 1267.
27. Regnauld, 1292.
28. Jean Bienvenu, 1320.

Celui-ci ſe fit reſtituer le titre de Préſident du Synode Diocéſain, qui lui étoit diſputé par les Vicaires-Généraux, l'Evêque étant abſent. L'Evêque Gui de Laval donna ſa Sentence, conſervée dans l'Abbaye, le jour de S. Barnabé, 1328.

29. Jean de Villette, 1340.
30. Simon de Bourdigné, 1360.
31. Jean le Royer, 1376.
32. Aſcorgius, 1385.
33. Simon, 1390.
34. Etienne, 1405.
35. Jean, 1426.
36. Robert de Monthondon, 1439.

Abbés Commendataires.

37. Thibauld de Luxembourg, 1466.

Digitized by Google

38. Philippe de Luxembourg, 1478.

Celui-ci fut Cardinal, Légat à *Latere* en France, & Evêque du Mans; il rétablit preſque tous les lieux clauſtraux de l'Abbaye, fit voûter l'Egliſe, faire les ſtalles du chœur, & donna la châſſe qui renferme les Reliques de S. Domnole.

Il céda à la Congrégation de Chezal-Benoît, dont il avoit formé la réforme, comme Légat, ſes Abbayes de Jumiéges, de S. Martin de Sées & de S. Vincent du Mans; cette dernière en 1502, & il y fut établi des Abbés Réguliers. Ce Cardinal mourut en 1519.

Abbés de S. Vincent, de la Congrégation de Chezal-Benoît Sexenaires.

39. Yves Moriſſon, établi par M. le Cardinal, entrant en Chapitre, le 26 Juillet 1502.
40. Jean Durand, 1509.
41. Yves Moriſſon, 2°. 1515.
42. Guillaume Rapali, 1517.
43. Jean de Bans, 1520.
44. Jean de Montmajour, 1528. Il préſida aux Synodes de 1528 & 1529, en l'abſence de l'Evêque Louis de Bourbon.
45. Yves Moriſſon, 3°. 1531.
46. Benoît Boulanger, 1535.
47. Jean de Bans, 2°. 1541.
48. Jean du Buſſon, 1544.
49. Gilles le Marchand, 1551.
50. Nicolas Pivert, 1560.
51. Guillaume Garnier, 1561.
52. Ravand Bibon, 1564.
53. Guillaume Pelant, 1570.
54. Julien Montote, 1576.
55. Pierre Bellot, 1579.
56. René le Large, 1581.
57. Gilles Naudier, 1587.
58. Innocent Gay. 1593.
59. Matthieu Picquot, 1594.
60. Jacques Badocheau, 1599.
61. Jacques Bretheau, 1605.
62. Matthieu Picquot, 2°. 1611.
63. Guillaume Richer, 1614.
64. Thomas Bordeaux, 1619.
65. Guillaume Richer, 2°. 1625.

Digitized by Google

66. Jacques le Mercier, 1628.

Celui-ci ſigna, avec D. Jean Bondonnet, Cellerier, & la majeure partie des Religieux, le traité d'introduction de la réforme de S. Maur en l'Abbaye de S. Vincent en 1632, ſur les oppoſitions du Viſiteur-Général, & de quantité de Membres & Supérieurs de la Congrégation de Chezal-Benoît.

Le Cardinal de Richelieu, Premier Miniſtre d'Etat, ſe fit nommer en 1634, Abbé-Général des cinq Abbayes Régulières de Chezal-Benoît; & en 1635, il céda ce titre, & ſe reſerva ſeulement trente mille livres qu'il s'étoit fait aſſigner, dont il jouit le reſte de ſes jours.

Enfin le 4 Juillet 1636, la Congrégation de S. Maur fut introduite dans l'Abbaye de S. Vincent.

Abbés Réguliers de la Congrégation de S. Maur.

67. D. Placide de Sarcus, Commiſſaire, 1636.
68. D. Ignace Phibert, élu par le Chapitre-Général, Octobre 1636.
69. D. Bède de Fieſque, 1639.
70. D. Ignace Philibert, 2°. 1645.
71. D. Jean-Baptiſte Godefroi, 1651.
72. D. Placide Chaſſinat, 1657.
73. D. Anſelme de Rouſſeaux, 1663.
74. D. Jean-Baptiſte Godefroi, 2°.
75. D. François Chevrier, 1666.
76. D. Placide Chaſſinat, 2°. 1669.
77. D. Joachim le Comtat, 1675.
78. D. Placide de Chaſſinat, 3°. 1681.
79. D. Louis Trochon, 1687.
80. D. Maur Audren, 1693.
81. D. Henri Fermelis, 1699.
82. D. Maur Audren, 2°. 1705.
83. D. Charles d'Iſart, 1711.
84. D. François Redon, 1714.
85. D. Maur Audren, 3°. 1717. Créateur de la Biblioth.
86. D. Jean-Baptiſte Guyon, 1720.
87. D. François Texier, 1723.
88. D. Jean-François Mureau, 1729.
89. D. Jacques-Nicolas Maumouceau, 1733.
90. D. Jean de Launay, 1739.
91. D. Jacques-Nicolas Chrétien, 1742.
92. D. Hiacinthe Briancourt, 1745.

93. D. Pierre Martin, 1751.
94. D. René Buſſon, 1756.
95. D. Philippe le Bel, 1757.
96. D. René-Anne Even, 1760.
97. D. René-Jean Rouaud, 1763.

Ce fut du temps de cet Abbé que M. Louis-Sextius de Jarente, Evêque d'Orléans, ayant la Feuille des Bénéfices à la préſentation du Roi, ſollicita le Roi de mettre en commende les cinq Abbayes Régulières de Chezal-Benoît; & le dix-ſept Décembre 1763, le Roi lui accorda des Lettres-Patentes de Brevet, qui lui donnoient en commende l'Abbaye de S. Vincent.

D. de Gêne, Bibliothécaire de l'Abbaye de S. Vincent, m'a fourni le Catalogue ci-deſſus.

En 1516, le Cardinal Philippe de Luxembourg, qui étoit Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Vincent, fit démiſſion de cette Abbaye, afin qu'elle rentrât en Règle, & que les Abbés qui ſeroient élus par la Congrégation, jouiſſent de tous les droits qui y ſont attachés. Cela fut confirmé par Lettres-Patentes du Roi François I, & a eu lieu juſqu'en 1763.

En 1636, les Religieux réformés de la Congrégation de S. Maur, s'établirent dans l'Abbaye de S. Vincent.

Le Monaſtère des Cordeliers eſt ſitué dans la Paroiſſe de S. Vincent. Ces Religieux commencèrent à s'y établir en 1215.

La Reine Bérengère, veuve de Richard, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, qui avoit eu le Maine pour ſon douaire, leur donna un fonds pour bâtir leur Maiſon. Ces Religieux ayant été troublés par les guerres entre les Rois de France & d'Angleterre, & par quelques Eccléſiaſtiques, ne s'établirent entièrement & paiſiblement que ſous le Pontificat de Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, & qui contribua beaucoup à la conſtruction de leur Couvent. Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, leur donna leur enclos. Ce terrein appartenoit au Prieuré de la Fontaine S. Martin. Le Roi Henri, pour dédommagement, lui donna une pièce de terre ſituée proche la Maiſon dudit Prieuré, laquelle pièce de terre faiſoit partie de ſa prébende, comme premier Chanoine de l'Egliſe Collégiale de S. Pierre; & pour dédommager les Chanoines, il leur donna ſix livres tournois de rente, à prendre ſur ſes Domaines. Cette rente eſt obéie.

Digitized by Google

Il y a dans le réfectoire des Cordeliers un tableau de la Scène, fait par Lagout, Manceau, dont les connoiſſeurs font bien du cas. En 1700, il y avoit dans cette Maiſon 25 Religieux.

L'Evêque Eméri-Marc de la Ferté, qui ſiégea au Mans depuis 1637 juſqu'à 1648, fonda la Maiſon des Maillets dans les dehors de la Paroiſſe de S. Vincent, & y établit des Religieuſes de l'Ordre de S. Dominique; Geneviève-Marc de la Ferté, ſa ſœur, fut la première Supérieure; cette Supérieure eſt élective & triennale.

Les Religieux Capucins s'établirent dans le dehors de la Paroiſſe de S. Vincent. Le Chapitre de la Cathédrale leur donna un fonds; leur Egliſe fut conſacrée par l'Evêque Charles de Beaumanoir, le quatre Juillet 1612, ſous l'invocation de la Viſitation de la Sainte Vierge. La Ville les reçut, à condition qu'il n'y auroit dans la Communauté que douze Religieux; cependant en 1700, ils étoient 33.

Les Capucins ſont obligés d'envoyer tous les ans cinq bouquets de fleurs à l'Egliſe Cathédrale le 25 Juillet, Fête de la Tranſlation des Reliques de S. Julien, pour orner le chef de ce S. Apôtre de la Province, qu'on porte Proceſſionnellement par la Ville. Après la Proceſſion, le Secrétaire du Chapitre préſente un de ces bouquets au Seigneur Evêque, lorſqu'il aſſiſte a cette Proceſſion; les quatre autres ſont pour les Officiers du chœur. Cette redevance eſt pour les bienfaits que les Religieux Capucins ont reçu du Chapitre.

La Paroiſſe de S. Vincent s'étend dans la campagne.

Preſque toute la rue de S. Vincent relève de la Prévôté Régale du Chapitre de la Cathédrale; le reſte de la Paroiſſe relève du Domaine du Roi, de l'Abbaye de S. Vincent, de la Collégiale de S. Pierre, &c.

Le Pré. La Paroiſſe du Pré eſt ſituée au S. O. de l'Egliſe Cathédrale, & ſéparée de la Ville par la rivière de Sarte.

La Cure, eſtimée 400 liv. pour chacun des deux Curés qui la deſſervent, eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 800 Communians.

Il y a dans l'Egliſe Paroiſſiale du Pré la Chapelle de la Madeleine Drouet, eſtimée 60 liv., à la préſentation ..., & la Preſtimonie Requiem la Malmare, eſtimée 100 liv., à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré; la Chapelle de la

Teillais, eſtimée 50 liv., à la préſentation des Curés.

L'Abbaye du Pré eſt bâtie dans l'endroit où étoit le cimetière des Chrétiens au commencement de la prédication du Chriſtianiſme dans le Maine.

On conſtruiſit une Egliſe ſur le ſépulcre des premiers Evêques du Mans, inhumés dans le cimetière des Chrétiens, & on bâtit un Monaſtère auprès de cette Egliſe. L'Egliſe fut dédiée aux SS. Apôtres Pierre & Paul; dans ce temps-là on n'en dédioit point aux Saints Confeſſeurs. On ne commença a donner à cette Egliſe le nom de S. Julien du Pré, qu'à la fin du ſixième ſiècle, ſous le Pontificat de S. Bertrand. Le Monaſtère fut d'abord occupé par des Moines; les Evêques S. Innocent & S. Domnole en augmentèrent beaucoup les bâtimens & le nombre des Moines. Dans les ſiècles ſuivans le relâchement s'étant introduit parmi ces Moines, & le Service Divin étant preſque abandonné dans ce Monaſtère, l'Evêque S. Aldric prit le parti d'en retirer les corps des Saints qui y avoient été inhumés, & de les tranſporter dans ſon Egliſe Cathédrale.

Dans le neuvième ſiècle, les Normands détruiſirent le Monaſtère de S. Julien du Pré; & vers le milieu du onzième, une pieuſe Dame, nommée Lezeline, le rétablit & y plaça des Religieuſes qui ſuivoient la Règle de Saint Benoît. Suivant le Martyrologe de l'Abbaye du Pré, Lezeline mourut le cinq des calendes d'Octobre. Il paroît que ce fut ſous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1053.

Catalogue des Abbeſſes du Pré, ſuivant un Martyrologe MS. de cette Abbaye.

1. Luce, mourut le 16 des calendes de Mai.
2. Obérède, mourut le 8 des calendes de Novembre.
3. Guiburge I, mourut le 3 des calendes de Mai; elle vivoit du temps de l'Evêque Hildebert.
4. Guiburge II, mourut le ſix des calendes de Septembre.
5. Agnès I, mourut le 16 des calendes d'Août.
6. Eliſabeth Lanceline, mourut le jour des calendes d'Avril.
7. Bazilie mourut le 12 des calendes de Mai; elle conſentit, avec toute ſa Communauté, à la préſentation que l'Evêque Hugues de Saint-Calais, fit en 1143 de la

Chapelle de l'Hôpital du Sépulcre, à Chriſtien Troſſer, Prêtre.

8. Pétronille, mourut le jour des nones de Novembre. Elle eut conteſtation avec Odon, Abbé d'Evron, au ſujet de l'Egliſe de Brée; l'Evêque Guillaume Paſſavant termina leur différend.

9. Hodéarde mourut le 15 des calendes de Septembre; elle eut un procès avec Raoul, Abbé de la Pélice, lequel fut terminé par l'Evêque Guillaume Paſſavant.

10. Haduiſe, mourut le 17 des calendes de Mai. Sous le Pontificat de l'Evêque Hamelin, Haduiſe tranſigea avec René, Prieur de S. Victur: cette tranſaction eſt de l'année 1200. On voit ſur le ſceau de l'Abbeſſe Haduiſe, l'effigie de S. Julien, qui a une mitre ſur la tete.

11. Thomaſſe de Corrot, mourut le 6 des calendes de Septembre 1202.

12. Julienne, ſe défit de ſon Abbaye avant l'an 1220.

13. Martine, mourut le 8 des calendes de Juin.

Il y eut une tranſaction entre l'Abbeſſe Martine & le Prieur de S. Victur, en 1220.

L'Evêque Maurice, qui ſiégea au Mans depuis 1216 juſqu'à 1231, ayant fait la viſite dans l'Abbaye du Pré, y trouva pluſieurs abus à corriger; c'eſt pourquoi il fit des réglemens qu'il ordonna aux Religieuſes de ſuivre, dont voici les principaux. S'étant fait rendre compte des revenus de l'Abbaye, il ordonna qu'on ne recevroit point de Religieuſes au-deſſus de 25; que les Religieuſes ne poſſéderoient rien en propre; & que s'il s'en trouvoit quelqu'une qui ne voulut pas ſe ſoumettre à cet article du réglement, elle fut ſéparée des autres; & ſi elle mouroit dans ſon obſtination, ſon corps fut enterré dans le fumier, hors le Monaſtère. Que les Religieuſes n'auroient point de chambre en particulier, qu'elles ne mangeroient chez perſonne hors l'enclos de leur Couvent, & qu'elles n'en ſortiront point ſans la permiſſion de l'Abbeſſe, laquelle n'en donnera point, ſi ce n'eſt pour faire viſite à quelques parens au premier degré, qui ſont en danger de mort, ou pour quelque raiſon grave; & celle qui ſort avec permiſſion doit être accompagnée d'une perſonne grave; toutes deux ne doivent point ſortir du Couvent, ſi ce n'eſt à cheval ou dans un charriot, à moins que ce ne ſoit pour faire viſite dans la Ville, &c. Ce réglement eſt daté du mois d'Avril 1227.

La dixme de la Paroiſſe de Chevillé fut donnée à l'Ab-

Digitized by Google

baye du Pré en 1229, par Sibille d'Harville, du conſentement de l'Evêque Maurice.

14. Agnès II, mourut le 7 des calendes de Mars. En 1231, le Pape Gregoire IX confirma toutes les poſſeſſions & priviléges de l'Abbaye du Pré.

Au mois de Mai 1233, l'Abbeſſe Agnès II, tante de Herbert de Tuſſé, donna aux Chanoines de S. Pierre de la Cour, la part qui devoit lui revenir par droit héréditaire dans la métairie de Launai, près Connerré.

15. Nicolaſſe I, mourut la ſurveille des ides de Septembre. En 1255, le Pape Alexandre IV mit l'Abbaye du Pré ſous ſa protection.

16. Agnès III, mourut le 4 des nones de Juillet.

17. Luce Malmouche, mourut le jour des calendes de Juin. En 1297, le Pape Boniface VIII donna ordre à l'Abbeſſe & au Couvent de Notre-Dame du Pré, de recevoir au nombre des Religieuſes Etiennette, fille de Gérard, dit la Guine, homme d'armes, & ce, ſous peine d'excommunication. L'Abbeſſe ni ſes Religieuſes n'obéirent point à cet ordre, malgré pluſieurs monitions réitérées de la part des Commiſſaires du Pape: enfin preſſées, elle répondirent que la Bulle du Pape ne les regardoit pas, & qu'il n'y étoit point fait mention du Monaſtère de S. Julien du Pré; l'affaire en reſta là.

18. Luce Malmouère, mourut le dernier jour d'Avril 1334; elle fut inhumée dans le côté méridional de l'Egliſe. Elle portoit dans ſes armes facé de ſix pièces.

19. Nicolaſſe II de Neuvillette, mourut le 15 des calendes de Juin 1345.

20. Aquiſe de Biards, mourut le 10 des calendes de Juillet, après l'an 1352. Elle étoit Prieure du Pré lorſqu'elle fut élue Abbeſſe.

21. Iſabelle de Courceriers, (*de Curia Cæſaris*) mourut le Vendredi après la S. Martin d'été, l'an 1389.

Cette Abbeſſe ſe plaignit au Pape Clément VII, d'une excommunication que le Doyen & le Chapitre du Mans avoient lancée contre ſa Communauté, quoiqu'ils n'euſſent aucune juriſdiction ni directe ni indirecte ſur elle. Ce qui porta le Doyen & le Chapitre à prononcer cette cenſure, c'eſt qu'une Religieuſe du Pré avoit maltraité un nommé Colin, qui étoit ou Membre ou Officier du Chapitre. Le Pape Clément commit l'Abbé de S. Vincent pour faire l'information. Ce procès divertit le Public. Iſabelle portoit dans ſes armes trois roſes.

22. Marguerite

22. Marguerite de Courceriers, Religieuſe au Pré, en fut élue Abbeſſe en 1389.

Amelin, Archevêque de Tours, étant entré en 1400 dans l'Egliſe de l'Abbaye du Pré, donna ſes Lettres à l'Abbeſſe Marguerite, par leſquelles il déclare que ſon entrée dans ce lieu Saint n'a d'autre motif que la dévotion; il y célébra la Meſſe à baſſe voix.

Les guerres des Anglois ayant enlevé beaucoup de biens à l'Abbaye du Pré, l'Evêque Adam Châtelain accorda en 1414, des Indulgences à tous ceux qui feroient des dons à cette Abbaye.

Marguerite de Courceriers mourut le 6 des nones d'Octobre 1426.

23. Iſabelle de Grillemont fut élue Abbeſſe du Pré en 1426, & mourut le 15 des calendes de Juin 1455; ſon corps fut inhumé dans la nef de l'Egliſe.

24. Iſabelle Dautheville mourut en 1474. Elle avoit donné à Guillemette de la Saugère, ſa nièce, Religieuſe, l'Office perpétuel, nommé la Confrérie du Monaſtère de S. Julien du Pré, érigée en l'honneur de Sainte Catherine; elle voulut qu'elle en prit poſſeſſion réelle, & qu'elle jouit des priviléges attachés à cet office. Son corps fut inhumé dans la nef de l'Egliſe. Son ſceau, attaché à une chartre du Prieuré de S. Victur, porte pour armes trois faces & un ſautoir ſur le tout.

25. Jeanne de Brée, Prieure du Pré, fut nommée Abbeſſe de ce Monaſtère en 1474, par le Pape Sixte IV; elle réſigna ſon Abbaye en 1493, à Louiſe le Cornu. Jeanne de Brée mourut le 10 des calendes de Juin. Elle portoit dans ſes armes d'argent à deux faces de ſable, au ſautoir de gueules brochant ſur le tout.

26. Louiſe le Cornu fut nommée Abbeſſe du Pré en 1493, par le Pape Alexandre VI, ſur la réſignation que Jeanne de Brée lui en avoit fait. Louiſe le Cornu étoit Religieuſe du Pré quand elle fut nommée Abbeſſe. Elle portoit dans ſes armes d'or au maſſacre de cerf de gueules, ſurmonté entre les bois d'un aigle éployée de ſable.

27. Jeanne de Créés fit fabriquer une châſſe d'argent doré, dans laquelle Philippe, Cardinal de Luxembourg, dépoſa le 4 Novembre 1505, des Reliques des SS. Julien, Thuribe, Pavâce, Liboire & Romain, qui étoient auparavant dans un coffre de bois.

Jeanne de Créés introduiſit dans ſon Monaſtère l'abſtinence de la chair depuis la Septuagéſime juſqu'au Carême. Pluſieurs de ſes Religieuſes s'en plaignirent au Pape

Digitized by Google

Jule II, qui commit les Vicaires-Généraux du Chapitre, le Siége vacant par la mort de l'Evêque François de Luxembourg, pour juger ce différent; & le ſept Octobre 1509, ils décidèrent en faveur des Religieuſes plaignantes.

Jeanne de Crées mourut le ſix des calendes de Mars 1511.

28. Louiſe de Chahana étoit Religieuſe Profeſſe dans l'Abbaye du Pré quand elle en fut élue Abbeſſe en 1511, en préſence du Cardinal de Luxembourg. Elle mourut le 12 des calendes de Février 1515.

29. Catherine de Coeſme, Religieuſe du Pré, en fut élue Abbeſſe le 24 Janvier 1515.

En 1518, Philippe, Cardinal de Luxembourg, enjoignit, ſous peine d'excommunication, à l'Abbeſſe & aux Religieuſes du Pré d'obſerver la clôture, de manger à table commune, &c. ſuivant la Régle qui s'obſerve à Charenton, à S. Laurent de Bourges & à Chelles.

En 1517, Catherine de Coeſme obtint du Pape Léon X, une Bulle qui porte une défenſe expreſſe de recevoir dans l'Abbaye du Pré aucune fille pour être Religieuſe, à moins qu'elle ne ſoit de noble extraction. Par cette Bulle le Saint Père commet l'Archidiacre de Sablé, & le Doyen de l'Egliſe du Mans, pour contraindre par les cenſures Eccléſiaſtiques ceux qui entreprendroient de s'oppoſer à cette Bulle.

La Dame de Vançai, Religieuſe du Pré, marque dans les Mémoires Hiſtoriques qu'elle a laiſſé manuſcrits ſur cette Abbaye, que Catherine de Coeſme a fait bâtir la maiſon du Mirail dans la Paroiſſe de Crennes, & celle du Tertre, près le bois de Pennecières. Il y a au Tertre une Chapelle.

Catherine de Coeſme réſigna ſon Abbaye entre les mains du Pape Jules III, le 12 des calendes de Décembre 1550. Le Pape Paul IV confirma cette réſignation, qui avoit été faite en faveur de Catherine de Chources. Ses armes étoient d'or au lion d'azur.

30. Catherine de Chources. Marie de Broc, qui étoit Abbeſſe de Bonlieu depuis 1519, diſputa l'Abbaye du Pré à Catherine de Chources, elles tranſigèrent, & leur tranſaction fut confirmée par des Lettres-Patentes en 1557. Broc porte en ſes armes de ſable à la bande fuſelée d'argent. Chources porte facé d'argent & de gueules de 10 pièces.

Catherine mourut en 1607.

31. Françoiſe de Miée de Gueſpré, ne prit poſſeſſion de l'Abbaye du Pré qu'en 1609; elle fut d'abord Religieuſe au Prieuré de S. Louis de Poiſſi, Diocèſe de Chartres, puis Abbeſſe de S. Remi, enſuite de Gif, Diocèſe de Paris, & enfin de S. Julien du Pré; elle obtint du Pape Paul V, en 1613, Marguerite de Miée de Gueſpré, ſa ſœur, pour Coadjutrice; étant accablée d'infirmités, elle ſe démit de tout entre les mains de ſa ſœur, & elle mourut en 1620; ſon corps fut inhumé dans la nef de l'Egliſe. Elle portoit dans ſes armes d'azur à la face d'or, accompagnée de trois bezans d'or, 2 & 1.

32. Marguerite de Miée de Gueſpré fut inſtalée dans la Chaire Abbatiale en 1620, par l'Official du Mans; elle avoit pris poſſeſſion de l'Abbaye dès 1618.

Marguerite de Miée établit, avec bien des contradictions, la réforme dans ſon Abbaye; elle adopta le breviaire Bénédictin; elle exhorta, avec douceur & charité ſes Religieuſes à apprendre le plain-chant & le latin, autant qu'il eſt néceſſaire pour expliquer l'Ecriture-Sainte; enfin elle mourut ornée de toutes les vertus chrétiennes, le 4 de Mars 1644, âgée de 70 ans, & fut inhumée dans le chœur de ſon Abbaye, par l'Evêque Emeri-Marc de la Ferté, qui fit ſon éloge funèbre.

Marguerite de Miée fit la grande arcade qui donne la communication par-deſſus la rue du Pré, du Monaſtère au grand jardin & au pré; elle fit faire la grande grille de fer qui eſt dans l'Egliſe, les dortoirs, d'autres bâtimens, & le mur qui fait l'enclos juſques ſur la rivière.

33. Charlotte de Miée de Gueſpré, nièce de la précédente, fit profeſſion dans l'Abbaye du Pré le 19 Mai 1624, & la même année elle fut faite Coadjutrice de ſa tante par le Pape Urbain VIII, & le 21 Mai 1625, elle prit poſſeſſion de ſa Coadjutorie.

Charlotte de Miée étoit d'une ſanté délicate; elle acheva de conſtruire les lieux réguliers, & renferma de murs les jardins & le grand enclos; elle mourut le 29 d'Octobre 1661, âgée de 66 ans. Elle portoit dans ſes armes de Gueſpré, parti de gueules au chevron mis de côté, & trois merlettes de ſable.

Le 7 Juillet 1650, on ouvrit la châſſe des Reliques, dont on a parlé ci-devant. L'Abbeſſe accorda des Reliques de S. Julien & de S. Romain à l'Egliſe de S. Julien de Landernau, en Bretagne; elles furent ſolennellement reçues par Robert Cupif, Evêque de Léon; elle accorda

auſſi une petite portion de celles de S. Julien au Général des Capucins, pour être dépoſées dans l'Egliſe de S. Julien de Calatagirone, en Sicile.

34. Anne de Montalais fut nommée Coadjutrice de Charlotte de Miée en 1644. Elle étoit Religieuſe Profeſſe de la Perrigne; elle ſuccéda à Charlotte de Miée en 1661; elle décora le grand autel de l'Egliſe, mit la belle grille de fer qui ſépare le chœur de la nef, bâtit le penſionnat, la grange & les greniers, elle ne refuſoit l'aumône à aucun pauvre; enfin elle mourut ſaintement le 11 Mai 1672, âgée de 72 ans. Jean-Baptiſte de Beaumanoir, alors Doyen de l'Egliſe Cathédrale, mort Evêque de Rennes, fit ſa ſépulture. Elle portoit dans ſes armes d'or à trois chevrons de gueules une face d'azur ſur le tout.

35. Françoiſe ou Eliſabeth d'Aubuſſon de la Feuillade, fut nommée Abeſſe du Pré en 1672, & elle remit cette Abbaye au Roi en 1678, pour prendre celle de Longchamps, de l'Ordre de S. François, dans le Diocèſe de Paris; mais le Pape ayant refuſé de donner des Bulles, à cauſe de la diverſité d'Ordres, on lui donna celle de la Régle, de l'Ordre de S. Benoît, dans le Diocèſe de Limoge.

36. Catherine-Marie d'Aumont de Villequier, fut Abbeſſe du Pré en 1678, & mourut en 1708, âgée de 65 ans. Elle bâtit la Maiſon Abbatiale, un dortoir & un parloir. Cette bonne Abbeſſe n'avoit qu'un défaut, qui étoit l'enthouſiaſme de la nobleſſe de ſon nom, ce qui donna un jour occaſion au Père de la Ferté, Jéſuite, qui prêchoit le Carême au Mans, de lui dire, fatigué de lui entendre toujours exalter le noble ſang d'Aumont, qu'il appréhendoit que le noble ſang d'Aumont ne lui fit oublier le précieux ſang de Jeſus-Chriſt. Elle portoit dans ſes armes d'argent à un chevron de gueules, accompagné de quatre merlettes en chef & quatre en pointe, auſſi de gueules.

37. Anne-Marie-Madeleine-Généreuſe-Fare-Bénigne-Thérèſe de Béringhen, fut nommée à l'Abbaye du Pré le 26 Mai 1708, après la démiſſion de Catherine d'Aumont, ſa tante, & elle en prit poſſeſſion le 7 Août de la même année; elle mourut en 1730.

38. Madeleine de Saint-Simon, ſuccéda à Anne de Béringhen en 1730. Elle vient de décorer l'Egliſe Abbatiale, & y a mis un buffet d'orgues. S'il étoit permis de louer les vivans, l'humilité, la régularité à accomplir les devoirs de ſon état, l'affabilité & l'attention à donner des

Digitized by Google

ſecours à l'indigence de perſonnes, qui par leur état n'oſent la manifeſter, feroient le ſujet de l'éloge de Madame l'Abbeſſe du Pré.

Anciennement les Abbeſſes du Pré étoient obligées de deſcendre au Chapitre de la Cathédrale, aſſemblé la veille de la Fête de S. Julien, pour demander aux Chanoines un d'entre eux pour officier dans leur Egliſe Abbatiale le jour de la Fête de ce Saint; cet uſage a ceſſé en 1426. Depuis ce temps-là les Abbeſſes ſont ſeulement tenues d'envoyer leur Chapelain faire de leur part la même réquiſition au Chapitre, qui commet un Chanoine pour faire l'Office.

La Paroiſſe du Pré s'étend dans la campagne, elle relève de l'Abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du Chapitre du Mans, de la Chapelle S. Etienne, deſſervie dans l'Egliſe Paroiſſiale du Pré, &c.

La Chapelle du Sépulcre, qui étoit un hôpital, qui a été réuni à l'Hôpital Général, eſt bâtie proche l'Egliſe Paroiſſiale du Pré.

S. Germain. La Paroiſſe de S. Germain eſt ſituée à l'O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 450 Communians.

L'Egliſe eſt dédiée à S. Germain, Evêque de Paris.

S. Bertrand, qui ſiégea au Mans depuis 587 juſqu'à 624, bâtit, en mémoire de S. Germain, Evêque de Paris, un Monaſtère ou Hôpital, où il mit des Religieux pour recevoir les pélerins, qui étoient communs dans ce temps-là; c'eſt où eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Germain. S. Bertrand fit par ſon teſtament pluſieurs dons à ce Monaſtère, dont il ne reſte aucun veſtige.

M. Verdier, Curé, vient de faire bâtir avec goût ſon Presbytère, dont il a embelli les dehors.

La Paroiſſe de S. Germain s'étend dans la campagne. Les grands chemins royaux de Laval, de Mayenne & d'Alençon, paſſent dans cette Paroiſſe, qui relève du Domaine du Roi, du Fief de Dinan, annexé à la Cure, de la Collégiale de S. Pierre, de Coeffort, &c.

La Madeleine. La Paroiſſe eſt ſituée à l'O. par N. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 400 liv. eſt deſſervie par un Chanoine Régulier de l'Abbaye de Beaulieu. Il y a 108 Communians.

Digitized by Google

La Maiſon de l'Abbaye de Beaulieu, occupée par les Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, eſt ſituée dans la Paroiſſe de la Madeleine. Cette Maiſon, telle qu'on la voit aujourd'hui, a commencé d'être bâtie ſous le Pontificat de l'Evêque Louis de Treſſan, qui mourut en 1712.

L'Abbaye de Beaulieu fut fondée environ l'an 1120, par Bernard de Sillé, en un lieu qui ſe nommoit Luceau, il lui aſſigna pluſieurs terres libres & allodiales, par la permiſſion du Chapitre de l'Egliſe du Mans, qui avoit poſſedé le lieu nommé Luceau, & du conſentement de Geoffroi I, Comte du Maine, qui donna, pour augmenter la fondation, par le Conſeil de l'Evêque Hildebert, la Terre de S. Fraimbauld, ſur Piſe, franche & quitte de toute redevance. Hugues, Richard, Hubert & Simon, fils de Bernard de Sillé, ratifièrent, en préſence de pluſieurs Seigneurs, la fondation que leur père avoit faite.

Philippe, Archidiacre & Chanoine de l'Egliſe du Mans, fils de Geoffroi Gaudric, donna quatre-vingt-quatre onces d'or, & trente-huit marcs d'argent pour bâtir le Monaſtère de Beaulieu, auquel il donna auſſi tout ce qu'il poſſédoit à la Motte Saunière.

Foulque Riboulé, Seigneur d'Aſſé, contribua à la dotation de cette Abbaye.

Catalogue des Abbés de Beaulieu.

1. Hatton, Abbé ſous le Pontificat de Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125.
2. Pierre.
3. Drogon, Abbé en 1151.
4. Renaud.
5. Lambert. Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187, donna à cet Abbé les Egliſes de Brains & de... Wreio, parce que Lambert avoit donné à Philippe, Abbé de Clermont, le lieu de Courtelles.
6. Pierre, dit Morel, aſſiſta aux derniers momens de Guillaume Paſſavant; il vivoit encore en 1217. *Cartul. S. Victurii.*
7. H.... Il tranſigea avec H. de Tucé, au ſujet de la Chapelle de Montailler.
8. Robert de Saint-Paul le Gaultier.
9. Geoffroi, Abbé en 1285.

10. Pierre, dit Marchand Gille Gaudin, vivoit en 1312.

11. Jean de Braiteau, vivoit en 1329.

12 Guillaume de Villaine (de Villana), vivoit en 1334.

13. Matthieu de Montihier, en 1375.

14. Gervais, dit le Juif, vivoit en 1408.

15. Félix, étoit très-ſavant, vivoit en 1427. *Cartul rouge de l'Evêché, fol.* 81, où eſt rapportée la tranſaction entre l'Evêque Adam & l'Abbé Félix pour le droit de pêche dans la rivière de Sarte.

16. Jean Fretillart, en 1437.

17. Jacques Hoyau, en 1457.

18. Guillaume, dit des Eſchers, en 1468.

19. Gui I du Parc, vivoit en 1508; en 1481, Gui du Parc, Abbé de Beaulieu, reconnut, aux aſſiſes publiques de Sillé, en préſence d'Antoine de Beauvau, Chevalier, Baron de Sillé, que le Baron de Sillé étoit fondateur de ſon Abbaye.

20. Geoffroi Suet, dit le bon Abbé, répara en 1516 la ſacriſtie, la tour, les chapelles, &c.

21. Gui II du Parc, neveu de Gui I, fut le dernier Abbé Régulier, vivoit en 1541.

Abbés Commendataires de Beaulieu.

1. Charles, Cardinal de Bourbon, en 1572.

2. Charles de Ronſard, frère du Poëte Pierre de Ronſard, en 1575.

3. Laurent de Fiſes, en 1578.

4. Séraphin du Tillet, en 1582.

5. Charles de Beaumanoir, en 1592. Il fut Evêque du Mans.

6. Philbert-Emmanuel de Beaumanoir; il fut Evêque du Mans, & introduiſit les Chanoines Réguliers réformés dans l'Abbaye de Beaulieu, en 1642.

7. Anthime-Denis Cohon; il fut d'abord Chanoine de l'Egliſe du Mans, Archidiacre de Montfort, puis Evêque de Nîmes, où il eſſuya les plus cruelles perſécutions de la part des prétendus réformés, & courut pluſieurs fois riſque de ſa vie, pourquoi le Cardinal de Richelieu le transféra de Nîmes à Dol. Il étoit déjà Evêque de ce dernier Siége, quand il fit l'Oraiſon Funèbre du Roi Louis XIII, en 1643. Ce fut lui qui prêcha au Sacre de Louis XIV. Anthime de Bert, Vicaire de la Paroiſſe de Préval, en notre Diocèſe, eſt ſon arrière-petit neveu.

8. Nicolas-Léonor Bouton de Chamilli, frère du Maréchal de France, mort en 1706.

9. Arnauld Boucher d'Orſai, Abbé en 1707.

Il y a dans l'Egliſe de Beaulieu une très-ancienne confrérie de Saint Marcoul ou Marculfe, elle poſsède des Reliques de ce Saint Moine: les Confrères, qui ſont en très-grand nombre, s'y rendent le premier de Mai.

La Paroiſſe de la Madeleine s'étend dans la campagne.

S. Jean-de-la-Chéverie. La Paroiſſe de S. Jean-de-la-Chéverie, eſt ſituée au S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont. Il y a 1200 Communians.

Le Prieuré de S. Victur, eſtimé 1400 l., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont; il a commencé par une chapelle bâtie par l'Evêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis environ 515 juſqu'à 560, pour dépoſer les Réliques de S. Victur. Cette Chapelle & la Maiſon Prieuriale ſont bâties près l'Egliſe de S. Jean.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'a 1187, fit bâtir dans le Fauxbourg de S. Jean une Chapelle qu'il dédia à S. Martin, pour ſervir d'hoſpice aux Religieux de Marmoutier, lorſqu'ils viendroient au Mans pour leurs affaires.

Il y a dans le dehors de la Paroiſſe de S. Jean, la chapelle des Etrichés, fondée à l'Autel Saint Pierre, dans l'Egliſe Cathédrale, eſtimée 670 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque; les Titulaires ont fait bâtir une chapelle près la Maiſon du Domaine des Etrichés. Le ſieur Gaceau, Curé de S. Jean, a légué un fond pour aider à rétribuer un Prêtre qui diroit la Meſſe tous les Dimanches & Fêtes dans cette Chapelle pour la commodité de ſes Paroiſſiens, voiſins des Etrichés, éloignés d'une lieue de leur Egliſe Paroiſſiale; les habitans voiſins des Etrichés contribuent à la dotation du Prêtre qui leur dit la Meſſe. Le Seigneur Evêque a approuvé cette fondation, & permis qu'on fit le Prône & le Cathéchiſme dans cette Chapelle. Un funeſte accident, arrivé du temps que le ſieur Gaceau étoit Curé, donna lieu à cette fondation. Un jour de Dimanche les habitans voiſins des Etrichés s'étant embarqués pour aller entendre la Meſſe dans l'Egliſe de Neuville, ſéparée du canton des Etrichés par la rivière de Sarte, ils ſurchargèrent le bateau, qui coula a fond, & ceux qui étoient dedans ſe noyèrent.

Digitized by

On voit dans la Chapelle des Etrichés, éloignée d'une lieue de l'Egliſe Paroiſſiale l'inſcription ſuivante, gravée ſur une table de marbre noir.

En mars mil ſix cent vingt-ſept,
Michel Vaſſe, ſage & diſcret,
Prêtre à S. Julien Chanoine,
Conſeiller Clerc & Juge Idoine
Dans le Préſidial Manceau,
Digne Curé du Grand Oyſſeau,
Seigneur de Courteuvre au Bas-Maine,
Natif dans le Bourg de Vilaine,
Dévot Chapelain de ce lieu,
Fit parfaire en l'honneur de Dieu
Cet édifice périſſable
Pour en gagner un perdurable.

Ce Chapelain des Etrichés étoit le grand oncle du père de M. Vaſſe, aujourd'hui Avocat au Préſidial du Mans, dont on a parlé à l'article de Villaine-la-Juhel.

En 1149, la plus grande partie du Fauxbourg S. Jean fut réduit en cendres par une incendie qui commença dans une rue, nommée Hérault.

En 1576, le Fauxbourg de S. Jean, avec ceux du Pré & de S. Gilles, furent dévaſtés par les troupes du Duc d'Alençon, & ceux de la Coulture & de S. Nicolas, par le Capitaine Dangeau.

La Paroiſſe de S. Jean s'étend dans la campagne, & relève du Domaine du Roi, de la Collégiale de S. Pierre, du Prieuré de S. Victur, de Coeffort, &c.

S. Gilles. La Paroiſſe de S. Gilles eſt ſituée au S. S. O. de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Doyen de l'Egliſe du Mans. Il y a 250 Communians.

Il y a dans l'Egliſe de S. Gilles la chapelle de la Chardonnière, eſtimée 90 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur, qui eſt aujourd'hui M. de Launai, Avocat au Préſidial, & Bailli de la Prévôté Régale du Chapitre du Mans.

Il y avoit dans la Paroiſſe de S. Gilles un hôpital, qui fut fondé pour recevoir & gouverner les lépreux & autres

affligés de Ladrerie. Son revenu fut réuni à l'Hôpital-Général en 1658. La Chapelle de cet Hôpital, dédiée à Saint Lazare, vient d'être détruite; les matériaux ont été employés au bâtiment du nouvel Hôtel-Dieu.

Le jour de la Décolation de S. Jean, 29 d'Août, il ſe tient une foire à S. Gilles, qu'on nomme la foire aux Oignons, parce qu'on y apporte cette denrée de toutes parts.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Gilles une fontaine ſituée dans la Prée des Plantes, appartenante au Couvent des Jacobins du Mans. L'eau de cette fontaine paſſe pour être minérale, & propre à lever les obſtructions.

La Paroiſſe de S. Gilles s'étend dans la campagne. Le Doyen de l'Egliſe du Mans y poſsède un Fief.

Juriſdictions du Mans.

Il y a au Mans pluſieurs Juriſdictions.

Le Préſidial & Sénéchauſſée. La Sénéchauſſée fut établie au Maine ſous le règne de Hugue Capet, environ l'an 987.

Le Préſidial fut créé par Henri II en 1551. La Juriſdiction de la Sénéchauſſée & du Préſidial s'exerce par un Sénéchal, un Lieutenant-Général Civil, un Lieutenant-Général de Police, un Lieutenant-Particulier Civil, un Lieutenant Particulier Criminel, douze Conſeillers, deux Avocats & un Procureur du Roi, un Greffier en Chef Civil, un Greffier en Chef Criminel, un Secrétaire de la Chambre, un Greffier des préſentations & affirmations, un Receveur des conſignations, un Certificateur des criées, un Garde Scel de la Chancellerie Préſidiale, un Commiſſaire aux ſaiſies réelles, deux Experts Arpenteurs, priſeurs, meſureurs, en titre d'office, deux Greffiers, deux Experts, cinq Huiſſiers Audienciers, un Greffier de Police, deux Commiſſaires de Police, deux Huiſſiers de Police & deux Huiſſiers de la Sénéchauſſée criminelle.

Outre le Préſidial, il y avoit au Mans la Juriſdiction de la Prévôté Royale, qui en 1733 fut réunie audit Préſidial. Il y a 24 Avocats-Procureurs à la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Maine.

Lors de la création des Notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-ſept. Il eſt réduit à douze par une Déclaration du Roi.

La Juriſdiction de l'Officialité, qui connoît des matières

Eccléſiaſtiques, eſt compoſée d'un Official, un Vice-gérant, un Promoteur, un Greffier & quatre Huiſſiers.

La Chambre Eccléſiaſtique, qui connoît de toutes les impoſitions ſur le Clergé, ſe tient au Palais Epiſcopal; elle eſt compoſée du Seigneur Evêque, de ſept Députés, d'un Syndic & d'un Greffier.

La Chambre Eccléſiaſtique a acquis la recette des décimes & des inſinuations Eccléſiaſtiques, qu'elle fait exercer par un Commis.

Il y a cinq Notaires Apoſtoliques, qui ſont à la nomination du Seigneur Evêque.

MM. les Avocats & Procureurs de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial plaident à l'Officialité & à la Chambre Eccléſiaſtique.

La Juriſdiction de la Maréchauſſée eſt compoſée d'un Lieutenant du Prévôt, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Exempt, un Brigadier, deux Brigades, l'une de quatre Archers & l'autre de trois; les deux Brigades ſont caſernées.

L'Hôtel-de-Ville du Mans fut créé par Lettres-Patentes du Roi Louis XI, données à Thouars au mois de Février 1401; par ces Lettres, le Roi octroya aux habitans de la Ville du Mans pluſieurs grands & notables priviléges, franchiſes, libertés & facultés, droit de Mairie, Echevinage, &c. pour les récompenſer de leur fidélité & attachement à ſa Couronne, & notamment pour avoir chaſſé les Anglois de leur Ville, & l'avoir livrée au Roi, ſon père.

Par ces Lettres, le Roi donne aux habitans le droit d'élire d'entre eux pour trois ans un Maire, avec ſix Pairs & ſix Conſeillers perpétuels & à vie, & après la mort d'un des ſix Pairs, élire un des Conſeillers pour Pair, & élire un autre Conſeiller. Quand il s'agira d'élire un Maire, il ſera choiſi parmi les ſix Pairs: celui qui aura été élu Maire demeurera toujours parmi les Pairs, après ſon temps de Mairat fini, & avec rang après le Maire actuel; & pour accroître l'honneur des Maires, Pairs & Conſeillers & de leur poſtérité, le Roi les annoblit, pour jouir eux & leur poſtérité, née & à naître, en légitime mariage, du privilége de nobleſſe; on ne pourra choiſir pour Maire, pairs & Conſeillers gens mécaniques, & qui n'auront pas au Mans, ou dans la Province du Maine, cent livres tournois de rente en héritages. Ces annoblis partageront les ſucceſſions qui leur écherront comme coutumiers, ſelon la coutume du pays où elles ſe trouvent.

Le Roi exempte tous les habitans de la Ville du Mans de payer les francs-fiefs pour les biens qu'ils poſsèdent & ceux qu'ils pourront acquérir. Le Roi nomme pour gardien des priviléges qu'il accorde le Sénéchal & le Juge ordinaire du Pays du Maine, ou l'un deux, premier requis, ou leurs Lieutenans & Aſſeſſeurs. Le Roi ordonne que pour faire les réparations des clôtures de la Ville, tous ceux qui demeureront dans la Ville, Cité & Fauxbourgs, de quelque état & condition qu'ils ſoient, privilégiés ou non privilégiés, ſoient contraints par leſdits Maire, Pairs & Conſeillers de contribuer auxdites réparations, non obſtant oppoſition ou appellation quelconque. Le Roi ordonne que tous les manans & habitans de la Ville du Mans ne puiſſent être cités en première inſtance en aucune Juriſdiction hors la Ville du Mans, excepté pour les Commençaux de Sa Maiſon, de ceux de la Reine & de ſes enfans.

Le Roi exempte tous les manans & habitans de la Ville du Mans d'aller ou envoyer aux arrières bans; il leur accorde de faire lever ſur tous chartiers & voituriers entrans dans ladite Ville, quels qu'ils ſoient ou à qui ils appartiennent, le droit de barrage ou pavage accoutumé être levé, pour les deniers qui en proviendront, être employés par l'Ordonnance des Maire & Pairs, à la réfection, réparation & entretien des pavés de la Ville & de ſes avenues.

Le Roi accorde au Maire, Pairs & habitans la permiſſion de s'aſſembler quand beſoin ſera, & qu'ils le jugeront à propos juſqu'au nombre de vingt-quatre, ſans être tenus de convoquer auxdites aſſemblées aucun des Officiers Royaux, qu'ils ſeront tenus de convoquer aux aſſemblées générales.

Le Roi ordonne que de trois ans en trois ans leſdits Maire, Pairs & Conſeillers éliront un des habitans pour recevoir les deniers communs, leſquels il diſtribuera par l'Ordonnance du Maire & d'aucuns deſdits Pairs & Conſeillers, & ſera tenu d'en rendre compte pardevant leſdits Maire, Pairs & Conſeillers qui les pourront examiner, clore, &c. appelé l'un des Officiers Royaux de la Ville.

Par ces Lettres, le Roi exempte leſdits Officiers de Ville de tutelle, curatelle, collecte, & de toutes autres charges publiques. Le Roi ordonne que nul des habitans, de quelque état & condition qu'il ſoit, ne pourra expoſer ni mettre vin à vendre en détail d'autre cru que celui du pays du Maine, ſans la permiſſion deſdits Maire, Pairs

& Conſeillers, pourvu qu'il y ait ſuffiſamment du vin dudit cru pour fournir la Ville.

Le Roi charge leſdits Officiers de Ville de viſiter les métiers, de créer juſqu'à quatre Sergens de Ville, & de faire acquiſition d'une maiſon où s'aſſembler, pour laquelle acquiſition ils ne lui payeront aucune finance, indemnité, amortiſſement, franc-fiefs, &c. hors ſeulement les droits & devoirs fonciers & anciens, dûs avant l'acquiſition.

Le Roi donne aux Maire, Pairs & Conſeillers, pouvoir de contraindre ceux des habitans qui ont fait ou feront des entrepriſes & édifices ſur les murs & clôtures de la Ville, à réparer & réintégrer leſdites entrepriſes par eux faites, & en laiſſer jouir ladite Ville.

Le Roi veut & ordonne que leſdits Maire, Pairs & Conſeillers puiſſent corriger les Boulangers, Bouchers & Poullailliers, qu'ils aient la connoiſſance des cauſes civiles des Marchands, & des marchandiſes fabriquées dans la Ville & Fauxbourgs, & que les procès qui ſeront intentés à ce ſujet ſoient jugés ſommairement, ſauf l'appel pardevant le Juge ordinaire.

Donné à Thouars au mois de Février 1481. Signé Louis.

Selon notre manière de compter, c'eſt 1482, parce qu'alors l'année ne commençoit qu'à Pâque.

Leſdites Lettres ont été vérifiées & enthérinées par les Tréſoriers de France & par le Sénéchal du Maine, ou ſon Lieutenant.

Ces premières Lettres n'ayant pas été miſes à exécution, & les habitans ayant négligé de nommer des Officiers, ils préſentèrent une Requête au Roi, & le ſupplièrent d'ordonner l'exécution de ſes premières Lettres, avec quelques modifications portées dans leur Requête; ce que le Roi leur accorda avec les modifications ſuivantes. 1°. Que la poſtérité des Maires, Pairs & Conſeillers ne ſera point annoblie, comme il eſt porté dans les premières Lettres-Patentes. 2°. Que les Maire, Pairs & Conſeillers de la Ville & Fauxbourgs du Mans ne pourront impoſer aucunes tailles, ſubſides ou ſubventions pour les réparations, fortifications ou autres néceſſités de la Ville & Fauxbourgs, ſans convoquer & appeler les habitans pour donner leur conſentement, ſinon toutefois qu'il y eût mandement du Roi. 3°. Que le Receveur choiſi pour faire la récette & dépenſe des deniers communs de la Ville ſera tenu à la fin de ſes trois ans de rendre compte de ſa recette pardevant les Maire, Pairs & Conſeillers,

Digitized by Google

les Sénéchal ou Juge ordinaire du Maine, ou leur Lieutenant & le Procureur du Roi, ou ſon Subſtitut. 4°. Que tous les habitans de ladite Ville & Fauxbourgs pourront expoſer en vente, en gros & en détail, vins de tous crûs, à prix raiſonnable, que limiteront les Maire, Pairs & Conſeillers, ſi beſoin eſt, & ſans qu'ils ſoient tenus de demander aucun congé, de vendre les vins du crû du Pays du Maine.

Le Roi ordonne par ces Lettres qu'il ſera inceſſamment procédé à l'élection & nomination deſdits Maire, Pairs & Conſeillers, Greffier & Receveur, qui ſoient de bonne renommée & des plus notables & apparens de la Ville, & pareillement de quatre Sergens, pardevant Guillaume Aimeret, Conſeiller du Parlement, à ce commis par le Roi. Donné aux Montils-les-Tours, le 17 de Juillet 1483.

Le Roi Charles VIII confirma par ſes Lettres-Patentes du mois de Septembre 1488, celles données par Louis XI, ſon père, avec les modifications ci-après; ſavoir, 1°. que dorénavant les affaires communes de la Ville & Fauxbourgs du Mans, pour & au lieu deſdits Maire, ſix Pairs & ſix Conſeillers, un Greffier, un Receveur & quatre Sergens, ſeront conduites & gouvernées par quatre Echevins, un Procureur, un Receveur, un Clerc de Ville & deux Sergens ſeulement, qui ſeront nommés par les habitans, & deux gens d'Egliſe, commis & députés, l'un par l'Evêque du Mans & l'autre par les Doyen & Chapitre de l'Egliſe dudit lieu, leſquels ſeront changés de deux ans en deux ans, excepté deux deſdits Echevins qui ſeront continués par deux autres années, afin d'inſtruire les nouveaux, leſquels Echevins pourront aſſembler avec eux, quand ils jugeront à propos, d'autres habitans de la Ville, juſqu'au nombre de 24, pourront auſſi faire aſſemblée générale, & pour le moins, en feront une chacun an, le premier ou ſecond jour de Mai, ou autre jour plus commode, à laquelle ſeront appelés les Officiers du Roi; & parce que ci-devant, il s'eſt commis pluſieurs abus ſur le fait de la police, le Roi donne pouvoir auxdits Echevins d'y pourvoir les Officiers Royaux appelés. 2°. Le Roi donne pouvoir auxdits Echevins de faire nettoier, curer & décombrer les rivières de Sarte & d'Huiſne en manière qu'elles puiſſent porter bateau & naviguer, tant au-deſſus qu'au-deſſous de ladite Ville, & pour ce faire, faire ôter, abattre & démolir duis, comôres, bois, pierres, chauſſées, moulins & autres choſes empêchant le

cours, appelant ceux qui ſont à appeler, en dédommageant raiſonnablement ceux qui pourroient y avoir intérêt; & que à ce faire & ſouffrir ils puiſſent faire contraindre par le Sénéchal ou Juge du Maine, ou leurs Lieutenans, non obſtant oppoſition, &c. Donné à la Flèche, en Anjou, au mois de Septembre l'an de grâce 1488.

Ces Lettres furent vérifiées par les Tréſoriers de France au mois de Janvier 1489, ſous la modification de ne point faire d'aſſemblée juſqu'au nombre de 24, ſans y appeler quelques-uns des Officiers Royaux, par les Généraux Conſeillers du Roi, ſur le fait des finances, le 27 Janvier, même année, par Herré de Chahanai, Sénéchal du Maine, le 20 Février même année.

Les mêmes priviléges furent confirmés par le Roi Louis XII à Blois, au mois de Mars 1498, par François Premier à Amboiſe, au mois de Juin 1515, par Henri II à Fontainebleau au mois de Janvier 1547, par François II au mois de Janvier 1559, par Charles IX, le 9 Juin 1572, par Henri III en Septembre 1586, par Henri IV au mois de Juillet 1591, par Louis XIII au mois de Janvier 1615, par Louis XIV au mois de Juin 1650, & par Louis XV le Bien-Aimé, en 1730.

Le Roi Louis XIV, par Arrêt de ſon Conſeil d'Etat, du 24 Juin 1687, permet le tranſport du marché de la place de S. Pierre en une autre place plus commode, & maintient les Maire & Echevins en poſſeſſion de la place du château, maiſons, foſſés, tours, murs, ramparts, &c. Le marché continue de ſe tenir dans la place de S. Pierre.

Le 26 Juin 1688, les habitans de la Ville du Mans, repréſentés par Marc le Moine, Avocat en Parlement & aux Conſeils, au nom & comme fondé de procuration des ſieurs Scipion Pouſſet, Conſeiller du Roi, Préſident au Siége Royal de la Prévôté du Mans, Jean le Prince, Marchand, Daniel Pichon, Avocat au Préſidial, Noel le Gendre, ſieur de Thomaſin, Bourgeois, & Jacques Gilles, Avocat, Echevins & Procureurs du général deſdits habitans, achetèrent du Roi, par les perſonnes à ce commiſes par Sa Majeſté, ſavoir, Henri Puſſort, Chevalier, Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils & en ſon Conſeil Royal des Finances; Claude le Pelletier, Chevalier, Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils & en ſon Conſeil Royal des Finances, Préſident à Mortier au Parlement, Miniſtre d'Etat, Contrôleur Général des Fi-

nances; François d'Argouge, Chevalier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils & en ſon Conſeil Royal des Finances; Michel le Pelletier, Chevalier, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Intendant des Finances; François le Tonnelier de Breteuil, Chevalier, Conſeiller d'Etat ordinaire, Intendant des Finances; les habitans, dis-je, achetèrent, comme dit eſt, les halles de la Ville du Mans, avec les droits de hallage & étalage, enſemble des étaux à Bouchers, échoppes, bancs & ſelles ſituées dans le marché de S. Pierre, avec le droit d'étalage en dépendant, appartenant à Sa Majeſté, comme faiſant partie de ſon Domaine, à la charge de tenir le tout en la cenſive du Roi, à cauſe de ſon Domaine du Mans, & de payer par chacun an au premier jour de Janvier, en la ville de Tours, entre les mains du Receveur Général des Domaines; ſavoir ſix deniers de cenſive, portant lots & ventes aux mutations, ſuivant la Coutume du Maine, & la ſomme de 500 liv. de rente & redevance annuelle & perpétuelle, & encore la ſomme de 500 liv. pour une fois ſeulement, faiſant le ſol pour livre pour les frais de publication, adjudication & du contrat de vente; comme auſſi à la charge d'entretenir leſdites halles & leſdites échoppes, &c. en bon & ſuffiſant état de réparations.

Le Roi, par ſes Lettres-Patentes du 23 Septembre 1710, regiſtrées au Parlement le neuf Décembre même année, à la Chambre des Comptes le 12 Janvier 1711, & en la Cour des Aides le 15 Janvier 1711, confirme à perpétuité aux habitans de la Ville & Fauxbourgs du Mans le privilége d'exemption du droit de franc-fiefs, pour les fiefs & biens nobles par eux poſſédés & acquis dans toute l'étendue du Royaume, & en conſéquence il a accepté la ſomme de 28600 liv. à lui offerte par leſdits habitans à titre de don gratuit.

Par Arrêt contradictoire du Conſeil d'Etat, du onze de Septembre 1731, le Roi y étant préſent, les habitans de la Ville & Fauxbourgs du Mans, ſont maintenus & confirmés à perpétuité dans l'exemption du droit de franc-fiefs, pour tous les fiefs & autres biens nobles par eux acquis & poſſédés, à quelque titre que ce puiſſe être, ou qu'ils acquéreront ou poſſéderont dans la ſuite dans toute l'étendue du Royaume; en conſéquence le Roi a accepté la ſomme de dix-neuf mille huit cents livres, offerte par leſdits habitans à titre de don gratuit, y compris les deux ſols pour livre, pour la confirmation deſdits priviléges. Ordonne Sa Majeſté que ladite ſomme ſera inceſſamment

ſamment impoſée, enſemble les frais pour l'obtention de l'Arrêt, & ceux qui ſeront néceſſaires pour parvenir au recouvrement de ladite ſomme, ſur tous les Bourgeois & habitans roturiers de ladite Ville & Fauxbourgs du Mans, exempts & non exempts, privilégiés & non privilégiés, les Officiers du Préſidial, Prevôté, Election, Maréchauſſée, Eaux & Forêts, Grenier à Sel, & tous autres, à l'exception néanmoins des Artiſans, qui ne poſsèdent aucuns biens en fonds, & qui ſont impoſés à la taille au-deſſous de ſix livres; le tout ſuivant les rôles qui en ſeront arrêtés par le ſieur de Leſſeville, Intendant de Tours, de l'avis de quatre Députés qui ſeront choiſis; ſavoir, un entre les Officiers de l'Hôtel-de-Ville, un entre les Officiers du Préſidial, Prévôté, Election, ou Grenier à Sel, un dans la Communauté des Avocats, & un parmi les Marchands ou notables Bourgeois. Sa Majeſté ordonne en outre qu'à l'avenir il ſera impoſé annuellement, en la même forme & manière que ci-deſſus, à commencer du premier Janvier 1731, la ſomme de 1000 liv. & les deux ſols pour livre, pour la confirmation deſdits priviléges, leſquelles ſommes ſeront auſſi payées d'année en année, à titre de don gratuit. En cas d'oppoſition audit Arrêt, Sa Majeſté s'en reſerve la connoiſſance, & icelle interdit à toutes ſes Cours & Juges.

En 1730, la Ville du Mans avoit payé au Roi pour droit de confirmation, à cauſe de ſon avénement à la Couronne, la ſomme de 2191 liv. & celle de 219 liv. pour les deux ſols pour livre de ladite ſomme.

Noms des Officiers de l'Hôtel-de-Ville du Mans, depuis l'année 1733 juſqu'à 1775.

1733. Paul-Louis-François Samſon, Seigneur de Lorchère, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, Maire perpétuel, & Conſervateur des Priviléges de ladite Ville, *Maire.*
Julien Gaupuceau, Avocat, *Echevin.*
Julien Dady de la Reinière, *Echevin.*
Renault le Vaſſeur, Avocat, *Procureur.*
En 1734, 1735 & 1736, *il n'y eut point de nomination.*
1737. Antoine Orry de la Roche, Conſeiller Titulaire, *Echevin.*
Charles-Dominique Cureau, Négociant, Titulaire, *Echevin.*
1738. Jacques-Chriſtophe Raiſon, Avocat, *Echevin.*

Henri Mandroux, Notaire, *Echevin.*
Nicolas-François Trotté, Avocat, *Procureur.*

1739. *Il n'y eut point de nomination.*

1740. Renault le Vaſſeur, Avocat, *Echevin.*
Mathurin Orry, Commerçant, *Echevin.*

1741 & 1742 *il n'y eut point de nommination.*

1743. Michel-Joſeph Bouvet, Notaire, *Greffier-Secrétaire.*

1744. *Il n'y eut point de nomination.*

1745. Charles-Pierre Orry de Villarceau, Titulaire, *Echevin.*

1746. *Il n'y eut point de nomination.*

1747. Nicolas-François Trotté, Avocat, *Echevin.*
François-Bertrand Séru, Bourgeois, *Echevin.*
Louis Guédou de Maule, Avocat, *Procureur.*

1748. *Il n'y eut point de nomination.*

1749. Louis Guédou de Maule, Avocat, *Echevin.*
François Carreau, Bourgeois, *Echevin.*
Michel Barbet des Granges, Négociant, Titulaire, *Garde-Sel.*
Claude de Launay, Avocat, *Procureur.*

1750 & 1751 *Il n'y eut point de nomination.*

1752. Claude de Launay, Avocat, *Echevin.*
François Menard, Bourgeois, *Echevin.*
François Menard de la Groye, Avocat, *Procureur.*

1753. *Il n'y eut point de nomination.*

1754. François-Auguſtin le Vaſſeur, Préſident au Grenier à Sel, *Echevin.*
François-Louis Véron du Verger, Négociant, *Echevin.*
De Launay, Menard de la Groye & Ménard Bourgeois, continués par Arrêt du Conſeil du 19 Juillet 1754, *Echevins.*

1755. François-Jean Menard de la Groye, Avocat, *Echevin.*
Charles le Péletier de Feumuſſon, Officier de la Maiſon du Roi, *Echevin.*
François-Henri Lambert, Avocat, *Procureur.*

1756. François Chauvin du Ponceau, Avocat du Roi, *Echevin.*
Tiger de Chanteloup, Négociant, *Echevin.*
Et en vertu d'un Arrêt du Conſeil du 22 Janvier 1757, le Vaſſeur & Véron du Verger furent *Conſeillers.*

1757. François-Henri Lambert, Avocat, *Echevin.*
Lambert de la Vannerie, Bourgeois, *Echevin.*
Ménard, Avocat, *Conſeiller.*
Le Péletier de Feumuſſon, *Conſeiller.*

Digitized by

Moinerie, Avocat, *Procureur.*
1758. De Blanchardon, Maître Particulier des Eaux & Forêts, *Echevin.*
Barbet des Granges, Négociant, *Echevin.*
Du Ponceau, Conſeiller, Avocat du Roi, *Conſeiller.*
Tiger, Bourgeois, *Conſeiller.*
1759. Troté l'aîné, Avocat, *Echevin.*
Guilpin, Bourgeois, *Echevin.*
Lambert, Avocat, *Conſeiller.*
Lambert, Bourgeois, *Conſeiller.*
1760. Boulart du Port, Conſeiller, *Echevin.*
Barbeu du Bourg, Apothicaire, *Echevin.*
De Blanchardon, Maître des Eaux & Forêts, *Conſ.*
Barbet des Granges, Négociant, *Conſeiller.*
Gourdin, Secrétaire de la Subdélégation, *Receveur.*
1761. Moinerie, Avocat, *Echevin.*
Cheſneau de la Drourie, Officier Commenſal, *Echevin.*
Troté l'aîné, Avocat, *Conſeiller.*
Guilpin, *Conſeiller.*
Trotté de la Roche, *Conſeiller.*
1762. Hériſſon de Villiers, Conſeiller, *Echevin.*
Deſportes de Linières, Négociant, *Echevin.*
Boulard Duport, Conſeiller, *Conſeiller.*
1763. Doiſſeau, Avocat, *Echevin.*
Langlois de Valière, Bourgeois, *Echevin.*
Moinerie, Avocat, *Conſeiller.*
Cheſneau, *Conſeiller.*
1764. Des Roches, élu *Echevin.*
Nouet Mauni, Négociant, *Echevin.*
Hériſſon de Villiers, *Conſeiller.*
De Linières, Négociant, *Conſeiller.*
1765. Nepveu de Rouillon, Lieutenant-Criminel, *Maire.*
Richer de Boiſmaucler, Conſeiller, *Echevin.*
Richer de Montéhard, Ecuyer, *Echevin.*
Le Prou, élu *Echevin.*
Maulni de Landinière, Bourgeois, *Echevin.*
Blin de Béru, Conſeiller, *Conſeiller.*
De Bellemare, Ecuyer, *Conſeiller.*
Prudhomme de la Bouſſinière, Bourgeois, *Conſeiller.*
De la Mouſtière, Négociant, *Conſeiller.*
Martigné, Notaire, *Conſeiller.*
Hermé, Epicier, *Conſeiller.*
Gourdin, *Syndic-Receveur.*
Anfray, Notaire, *Greffier-Secrétaire.*
1766. *Les mêmes qu'en* 1765.

1767. Belin de Béru, Conſeiller, *Echevin.*
De Bellemare, Ecuyer, *Echevin.*
Le Prince d'Amigné, *Conſeiller.*
De Tahureau, Ecuyer, *Conſeiller.*

1768. Richer de Boismaucler, Conſeiller, *Maire.*
Le Prince d'Amigné, Conſeiller, *Echevin.*
De la Mouſtière, Négociant, *Echevin.*
Du Cheſnay, Médecin, *Conſeiller.*
Touzard, Procureur à l'Election, *Conſeiller.*

1769. Tahureau, Ecuyer, *Echevin.*
Prudhomme de la Bouſſinière, Bourgeois, *Echevin.*
De Guibert, Ecuyer, *Conſeiller.*
Mauni Mortrais, Bourgeois, *Conſeiller.*

1770. Martigné, Notaire, *Echevin.*
Dagues, Bourgeois, *Echevin.*
Cureau, Négociant, *Conſeiller.*
Yver de Touchemoreau, Ecuyer, Avocat, *Conſeiller.*

1771. Péan du Cheſnai, Médecin, *Echevin.*
Mauni de Mortrais, Bourgeois, *Echevin.*
Le Comte de Broc, Chevalier, *Conſeiller.*
Pouſſet de la Vove, Bourgeois, *Conſeiller.*
Guédou de Maule, *Maire.*
Le Roi Louis XV donna, par ſon Edit du mois de Novembre 1771, une nouvelle forme à l'Hôtel-de-Ville, par laquelle on a dû créer des Notables, &c.

1772. Négrier de Poſſet, Conſeiller, *Maire-Titulaire.*
Martigné, Notaire, *Echevin.*
Dagues, Bourgeois, *Echevin.*
Mauni de Mortrais, Bourgeois, *Echevin.*
Pean du Cheſnai, Médecin, *Echevin.*
Touzard, Procureur à l'Election, *Conſeiller.*
De Guibert, Ecuyer, *Conſeiller.*
Cureau, Secrétaire du Roi, Négociant, *Conſeiller.*
Yver de Touchemoreau, Ecuyer, Avocat, *Conſeiller.*
Le Comte de Broc, Chevalier, *Conſeiller.*
Pouſſet de la Vove, Avocat au Parlement, *Conſeiller.*
Le Pin, *Receveur-Titulaire.*
Anfray, Notaire, *Secretaire-Titulaire.*
En 1773, 1774 & 1775, ce ſont les mêmes Officiers qu'en 1772.

La Juriſdiction des Eaux & Forêts, eſt compoſée d'un Grand Maître, d'un Maître Particulier, d'un Lieutenant, d'un Garde-Marteau, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier en Chef, d'un Receveur des Amendes, de deux

Digitized by

Arpenteurs Géométres, d'un Huiſſier Audiencier, d'un Garde-Général & de cinq Gardes Particuliers.

La Juriſdiction de l'Election eſt compoſée d'un Préſident, d'un Lieutenant, de ſept Elus, d'un Procureur du Roi, d'un Subſtitut, d'un Greffier en Chef & de deux Huiſſiers, huit Procureurs qui plaident auſſi au Grenier à Sel.

La Juriſdiction du Grenier à Sel eſt exercée par un Préſident, un Grainetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi, un Greffier & deux Huiſſiers.

La Juriſdiction de la Marque des Fers eſt compoſée d'un Juge, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier.

La Juriſdiction Conſulaire eſt compoſée d'un Préſident, de quatre Conſuls, d'un Greffier & de deux Huiſſiers. Il y a ſept Procureurs qui plaident au Conſulat. Par réglement de ce Siége, du deux Novembre 1769, pendant que durent les deux Foires franches, l'audience ſe tient tous les jours à deux heures de relevée; & quand les autres Foires ſe rencontrent les Mardis & les Samedis, qui ſont les jours de l'audience ordinaire, la Juriſdiction tient à deux heures de relevée.

Juriſdictions Particulières.

La Juriſdiction de Touvoye, ou de la temporalité de l'Evêché, s'exerce par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur-Fiſcal, un Greffier & quatre Huiſſiers. L'audience ſe tient au Palais Royal : les Procureurs de l'Election y plaident.

La Juriſdiction de la Prévôté Régale du Chapitre de la Cathédrale eſt exercée par un Bailli, un Procureur-Fiſcal, un Greffier & trois Huiſſiers; l'audience ſe tient près la Chapelle de S. Michel.

La Juriſdiction de l'Abbaye de la Couture eſt compoſée d'un Bailli, un Procureur-Fiſcal, un Greffier & quatre Huiſſiers : l'audience tient dans la rue de S. Julien-le-Pauvre, près l'Abbaye.

La Juriſdiction de Monnet s'exerce par un Bailli, un Procureur-Fiſcal & un Greffier : l'audience ſe tient à l'Hôtel de Teſſé.

La Juriſdiction de la Freſnerie eſt exercée par un Bailli, un Procureur-Fiſcal, un Greffier & un Huiſſier : l'audience ſe tient en la maiſon de la Freſnerie, rue S. Dominique.

Lors de la création des Notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-ſept ; il eſt réduit à douze par une déclaration du Roi.

En 1756, Claude Picard du Vau, Capitoul de Toulouſe, né à S. Ouen, en Champagne, Province du Maine, mort à Paris en 1757, très-curieux dans l'Hiſtoire des Médailles & des Antiques, légua par ſon teſtament un fonds qu'il avoit ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, produiſant mille livres de rente annuelle, pour entretenir une Ecole de Deſſin dans la Ville du Mans, & y inſtruire *gratis* les pauvres Artiſtes de toutes eſpèces. Le Maître de cette Ecole a commencé à donner des leçons au mois de Juillet 1759. On y enſeigne toutes les parties du deſſin, la figure, les animaux, les fleurs, l'ornement, la perſpective & l'architecture. L'école ſe tient dans le nouveau Palais quatre fois la ſemaine, le Lundi, le Mardi, le Jeudi & le Samedi, à neuf heures du matin en hiver, & à trois heures après-midi en été, & tous les Dimanches après Vêpres. Il y a vacance pendant les mois de Juillet & d'Août. Le Fondateur a nommé pour ſes exécuteurs teſtamentaires, en cette partie, les ſieurs de Samſon de Lorchère, Lieutenant-Général du Mans, & le Père Canto, Prêtre de l'Oratoire, & après eux, le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville, qui en acceptant le don, ont pourvu aux autres dépenſes néceſſaires pour rendre ſolide cet établiſſement. Le premier Maître qui a été choiſi, eſt le ſieur Lorcé, élève de l'Académie de Peinture de Paris.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat, du 24 Février 1761, le Roi a établi dans la Généralité de Tours une Société d'Agriculture, compoſée de trois Bureaux, un dans chacune des Villes Capitales des trois Provinces de Tours, Angers & le Mans. Chaque Bureau eſt compoſé de vingt Membres, leſquels ne formant qu'un même Corps, ont ſéance & voix délibérative dans les trois Bureaux lorſqu'ils ſe trouveront dans le lieu de leur établiſſement. Le Roi a permis à chaque Bureau de ſe choiſir des Aſſociés, qui, comme les Membres, ont voix délibérative dans les Aſſemblées de la Société. On nomme tous les ans un Préſident du Bureau : le Secrétaire eſt perpétuel.

On a établi au Mans une Pépinière Royale de mûriers blancs.

Le 10 Novembre 1722, M. Hérault, Intendant de la Généralité de Tours, rendit une Ordonnance qui permet

aux Bourgeois du Mans le tranſport du vin en barils & en bouteilles à leurs maiſons de campagne, & d'en fournir à ceux qu'ils emploient à faire leur récolte.

Extrait du Procès-Verbal du nouvel épalement fait le 14 Février 1731, devant M. le Subdélégué de l'Intendant au Mans, en préſence des Maire & Echevins de ladite Ville, en conſéquence de l'Arrêt du Conſeil du 26 Décembre 1730.

La pipe du Mans contient 65 veltes & 5 pintes, faiſant 525 pintes de Paris, ce qui revient à 404 pintes, meſure Royale du Mans. La buſſe & le quart à proportion.

La velte ou ſextier contient huit pintes de Paris; ce qui eſt égal à ſix pintes un ſixième du Mans.

Foires & Marchés du Mans.

Par Arrêt du Conſeil du 14 Février 1769, & Lettres-Patentes du 13 Avril ſuivant, enregiſtrées au Parlement le premier Juillet auſſi ſuivant, la Foire qui ſe tient le Mardi d'après la Pentecôte, durera huit jours francs; celle qui ſe tenoit le Lundi d'après la Touſſaint, commencera le lendemain de la Fête des Trépaſſés, durera auſſi huit jours francs.

Les autres Foires ſe tiennent le Vendredi d'après la mi-carême; le lendemain de S. Gervais d'été; le jour de la Décollation de S. Jean; & le troiſième Lundi d'après la Touſſaint.

Les Marchés ſe tiennent au Mans tous les Lundis & Vendredis.

Le ſol des environs du Mans eſt communément bon, & produit toutes eſpèces de blés & légumes, de chanvre & de bon vin, ſur-tout celui qui ſe recueille dans les clos de Gazonfier, de Douceamie & de Rocſant. Les deux rivières de Sarte & d'Huiſne ſont bordées d'excellentes prairies; le poiſſon qu'elles nourriſſent eſt bon, ſur-tout celui de l'Huiſne: celui qui ſe pêche le long des murs de la Ville & dans les Fauxbourgs n'eſt pas bon, & peut être mal-ſain.

Le principal commerce de la Ville du Mans eſt celui des étamines & des cires: ces deux marchandiſes paſſent à l'étranger, qui en fait un grand cas.

Continence des boiſſeaux dont on ſe ſert dans le plus grand nombre des Marchés du Maine, ou des Villes adjacentes.

Le Mans pèſe.	30 livres de froment.
Le Château-du-Loir. . .	26
Luce.	28
La Chartre.	27
Montoire	25 ½
S. Calais.	32
Vibraye.	46
La Ferté-Bernard. . . .	51 ½
Montfort	51 ½
Bonneſtable.	60
S. Côme.	70
Bellême.	80
Mamers.	70
Ballon.	85
Beaumont	60
Alençon.	30
Freſnay.	60
Conlie	68
Sillé-le-Guillaume. . .	60
Baas	70
Laſſay.	63
Villaines.	66
Prez-en-Pail.	35
Mayenne.	105
Gorron.	60
Ernée.	95
Ambrières	63
Landivi.	70
Laval.	31
Sablé.	30
Evron.	56
Loué.	70
Vaſlon	52 ½
Le Lude.	21

M. Véron du Verge, Secrétaire Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, m'a fourni ce Memoire.

Bibliographie du Mans, où les Ecrivains ſont rapportés par Ordre Alphabétique.

La Ville du Mans a donné dans tous les temps des Savans à la République des Lettres.

Ami (Pierre), Conſeiller au Préſidial du Mans, excellent Poëte Latin, grand ami de Robert Garnier, comme on peut le voir au commencement des Tragédies de Cornélie & d'Hipolite, &c. vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau.*

Angenne (Claude), Evêque du Mans, né à Rambouillet le 26 Août 1538, fut Conſeiller Clerc au Parlement de Paris en 1565, Evêque de Noyon en 1577, Evêque du Mans en 1588, & mort en 1601. Le Roi Henri III l'envoya en 1589 vers le Pape Sixte-Quint, pour lui remontrer la néceſſité où les Guiſes l'avoient mis de les faire périr, & lui demander l'abſolution. Il écrivit une lettre au Roi, par laquelle il lui rend raiſon de ſa négociation. Cette lettre, datée du 15 Mars 1589, fait le détail de tout ce qui ſe paſſa aux audiences qu'il eut du Pape, au ſujet de l'abſolution demandée par le Roi, & que le Pape refuſa. On trouve cette lettre imprimée dans les Mémoires du Duc d'Epernon; à Paris, 1626, *in*-4°.

Lettre de l'Evêque du Mans (Claude d'Angennes), avec la réponſe à elle faite par un Docteur en Théologie, en laquelle eſt répondu à ces deux doutes: ſi on peut ſuivre en ſûreté de conſcience le parti du Roi de Navarre, & le reconnoître pour Roi; & ſi l'acte du frère Jacques Clément, Jacobin, doit être approuvé en conſcience, & s'il eſt louable ou non. Paris, Chaudière, 1589. Troyes, Moreau, *in*-8°.

Le Docteur, dont il eſt ici queſtion, eſt l'exécrable Ligueur Jean Boucher, Curé de S. Benoît.

Traité de la Puiſſance du Pape envers les Rois, par le R. P. en Dieu Meſſire Claude d'Angennes de Rambouillet, Evêque du Mans.

Cet Ouvrage *MS.* eſt dans la Bibliothéque de M. Févret de Fontette, Conſeiller au Parlement de Dijon.

L'Evêque du Mans conclud que c'eſt à tort que les Papes ont cru pouvoir dépoſer les Rois, délier leurs ſujets du ſerment de fidélité, &c. cependant il penſe que le Pape, & les Evêques même, ont le droit de corriger & d'excommunier les Souverains quand ils négligent de leur obéir dans les choſes qui regardent le ſpirituel; ce

qu'il confirme par pluſieurs exemples, entre autres par celui de S. Ambroiſe & par les Canons du Concile de Latran. *Lavocat, Dictionn. Hiſt. Bibliot. Fran. art.* 7194, 19084, 30244.

AUBERT DE LA MORLIÈRE (Jean), Avocat au Mans, Juriſconſulte, a fait des Recueils ſur le Droit Romain, & quelques Obſervations ſur la Coutume du Maine. Il vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau.*

AUBERT DE VERSÉ (Noël), étoit du Mans; né Catholique, il devint Calviniſte & enſuite Socinien; il ſe fit recevoir Docteur en Médecine & Bourgeois d'Amſterdam. Il demeura long-temps chez les Elzévirs avec Chriſtophe Sandius le fils, fameux Socinien & Anti-Trinitaire. Il rentra enfin dans la Religion Catholique en 1690, & mourut dans ſon ſein en 1714, à Paris, ſur la Paroiſſe de S. Benoît. On a de lui 1°. le Proteſtant Pacifique, ou Traité de la Paix de l'Egliſe, dans lequel on fait voir, par les principes des réformés, que la foi de l'Egliſe Catholique ne choque point les fondemens du ſalut, & qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les Chrétiens du monde, les Sociniens & même les Quakers; à Amſterdam, 1684. 2°. La même année il avoit donné au même lieu un manifeſte contre Jurieu, qui avoit attaqué par un Factum l'ouvrage précédent. 3°. L'Impie convaincu, ou Diſſertation contre Spinoſa, dans laquelle on réfute ſon Athéïſme. 4°. La Clef de l'Apocalypſe de Saint Jean, ou Hiſtoire de l'Egliſe Chrétienne ſous la quatrième monarchie; Paris 1703, 2 vol. *in*-12. 5°. l'Anti-Socinien, ou nouvelle Apologie de la foi Catholique contre les Sociniens, 1692. 6°. le Tombeau du Socinianiſme. *Goujet, Supplém. Moréri. Lavocat, Diction. Hiſtor.*

BARRE (Gervais la), & ſon Fils, très-habiles Statuaires, vivoient en 1610; ils étoient nés dans la Paroiſſe de S. Vincent. Le ſépulcre, dans la chapelle de S. Pierre de l'Egliſe Cathédrale, eſt l'ouvrage de la Barre père; cet ouvrage eſt loué des connoiſſeurs. Les figures du jubé de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Vincent, celles du grand autel & celles de la chapelle de S. Laurent, ſont de la façon des la Barre, père & fils. *Alman. Manceau*, 1768 *page* 52.

BELIN DE BÉRUS (Louis-François), Chanoine de l'Egliſe du Mans, Archidiacre de Montfort, de l'Académie Royale d'Angers, Antiquaire, Chronologiſte & Phyſicien Naturaliſte, a fait une collection de livres rares & de belles éditions; ſa bibliothéque eſt compoſée de plus de cinq mille volumes; ſon cabinet d'Hiſtoire Natu-

relle, le premier qui a été formé au Mans, eſt très-curieux & bien meublé de médailles & anciennes monnoies, de minéraux, cryſtalliſations, pétrifications, pierres ſingulières, urnes anciennes, coquillages, peintures, ſquelettes, &c. On attend avec impatience qu'il donne au Public ſes remarques critiques, ſur-tout ſur la chronologie: il a bien voulu me faire part de quelques-unes ſur celle de nos Evêques. M. Belin eſt né au Mans dans la Paroiſſe

Bellai (Jean, Cardinal du), n'étoit pas Manceau; on le place cependant ici parmi les Ecrivains Manceaux, parce qu'il étoit Evêque du Mans, & que la Maiſon du Bellai s'eſt alliée aux meilleures Familles du Maine, & c'eſt pour cette dernière raiſon que nous ferons mention de Guillaume & de Martin du Bellai. Le Cardinal du Bellai naquit en 1492, & mourut à Rome en 1560. Voyez *parmi les Evêques du Mans, à l'article Maine.* On a de lui un livre d'Elégies, un d'Epigrammes & un d'Odes; le tout imprimé chez Robert Etienne en 1546, à la ſuite des trois livres d'Odes de Salmon Macrin, MM. de Thou & de Sainte-Marthe font l'éloge des Poéſies de ce Cardinal. Il parut en 1543, une Lettre Apologétique du Roi François I, contre les calomnies débitées par l'Empereur Charles V; cette Apologie étoit l'ouvrage du Cardinal du Bellai. Voilà un autre ouvrage du même Cardinal: *Joannis Cardinalis Bellaii, Epiſcopi Pariſienſis; Franciſci olivarii in ſenatu Pariſienſi Preſidentis, & Africani Malleii Baillivi Divionis, Franciſci primi Legatorum, orationes Duce de ſententia Chriſtianiſſimi Regis ad Sereniſſimos ſancti imperii ordines ſpiræ conventum agentes, anno* 1544, *nec non pro eodem Rege defenſio, adverſus Jacobi Omphalii maledicta, latinè & gallicè. Pariſiis Rob. Stephani* 1544, *in*-4°. manuſcrit. Lettres Originales de Jean, Cardinal du Bellai, depuis l'an 1549 juſqu'à 1559, *in-fol.* 3 vol. Autre *MS.* Lettres Originales & Copies de Jean, Cardinal du Bellai, de Guillaume & Martin du Bellai, des règnes de François I & de Henri II, *in-fol.*

Bellai (Guillaume du), Seigneur de Langei, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Vice-Roi en Piémont du temps du Roi François Premier; il étoit frère du Cardinal, & fils de Louis du Bellai, Seigneur de Langei & de Glatigni, près Montmirail au Perche, auquel lieu de Glatigni il naquit en 1498; ſa mère s'appeloit Marguerite de la Tourlandri. Il mourut en 1553.

La Croix du Maine rapporte dans ſa Bibliothéque

Françoiſe, à l'article Guillaume du Bellai, cet épitaphe.

Ci gît Langei, qui de plume & d'épée,
A ſurpaſſé Ciceron & Pompée.

Guillaume du Bellai, dit Bayle, dans ſon Dictionnaire, avoit compoſé en latin une Hiſtoire de ſon temps, qui ne contenoit que les guerres de François I, diviſée en ogdoades (c'eſt-à-dire qu'il faiſoit ſes diviſions de huit en huit livres); & puis par ordre du Roi, il l'avoit traduite en François. Cet ouvrage n'a point paru, à la réſerve de quelques fragmens que Martin du Bellai, frère de Guillaume, a inſérés dans ſes Mémoires.... L'ouvrage entier contenoit ſept ogdoades, dont Martin du Bellai a publié trois livres de la cinquième ogdoade. On a auſſi de Guillaume du Bellai: Lettre d'un Serviteur du Roi à un Secrétaire Allemand, ſur les différends entre le Roi de France & l'Empereur. Paris, *Serrenas*, 1546. *in*-8°.

Bellai (Martin du), frère du précédent, Gouverneur de Normandie, & Prince d'Yvetot, ſe diſtingua dans les Armées & dans les Ambaſſades; il mourut en 1559; on a de lui, les Mémoires de Martin du Bellai, Seigneur de Langei, contenant le diſcours de pluſieurs choſes advenues au Royaume de France, depuis l'an 1513 juſqu'au trépas du Roi François I, auxquels l'Auteur a inſéré trois livres, & quelques fragmens des ogdoades de Meſſ. Guillaume du Bellai, Seigneur de Langei, ſon frère; Œuvre miſe nouvellement au jour, & préſentée au Roi par Meſſ. René du Bellai, Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté, Baron de la Lande, héritier d'icelui Martin du Bellai. A Paris, à l'Olivier de l'Huillier, 1569. M. l'Abbé Lambert nous a donné, les Mémoires de Martin & de Guillaume du Bellai-Langei, mis en nouveau ſtyle, auxquels on a joint les Mémoires du Maréchal de Fleurange, qui n'avoient point encore été publiés; & le Journal de Louiſe de Savoye: le tout accompagné de notes critiques & hiſtoriques, & de pièces juſtificatives pour ſervir à l'Hiſtoire du Roi François I. Paris, Nyon & Guillyn, 1753, *in*-12, 7 vol.

Montaigne, au livre 2 de ſes Eſſais, chap. 10, dit qu'on découvre dans Guillaume & Martin du Bellai, un grand déchet de la liberté & franchiſe d'écrire; que leur ouvrage eſt plutôt un plaidoyer pour le Roi François I contre l'Empereur Charles-Quint, qu'une Hiſtoire; & que ſi on

Digitized by Google

veut avoir l'entière connoiſſance du Roi François, & des choſes avenues de ſon temps, qu'on s'adreſſe ailleurs, ſi on veut l'en croire. *La Croiu du Maine. Du Verdier Vauprivas. Supplém. Moréri. Lavocat. Bibliot. Françoiſe, 2 vol. artic.* 17613, 17621, 22, 3^e *vol. artic.* 29968, 65, 69, 30062, 63.

BESNARD (Hilaire), mort à Paris en 1687; avoit voyagé dans le Levant, & fait imprimer la relation de ſes voyages, dans un vol. *in-fol.* avec figures & eſtampes. *Al. Manc.* 1768, *page* 29.

BIARDEAU, Statuaire, né au Mans. Les figures de la Sainte Vierge qui furent placées en 1638, ſur le haut des portes de la Ville du Mans, ſont de lui; elles paſſent pour être très-belles. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

BLONDEAU (Charles), Avocat au Mans, a donné les Portraits des Hommes Illuſtres de la Province du Maine. Mans, Jacques Iſambart, 1666, *in*-4°.

Le commencement de cet ouvrage eſt une table des hommes Illuſtres de la Province du Maine, qui par leur mérite ſont parvenus aux premières charges, & ſe ſont rendus recommandables par leurs écrits, ſelon l'ordre alphabétique des noms de Baptême.

La première table eſt ſuivie d'une ſeconde, qui contient les noms des Ecrivains de la Province du Maine, tirée de la Bibliothéque Françoiſe de la Croix du Maine.

Enſuite il donne les portraits d'Ambroiſe de Loré, Seigneur d'Yvri; de Jean Glapion, Provincial des Cordeliers de la Gaule Belgique, Archevêque de Tolède; de Gervais Barbier, Sieur de Francour.

BODEREAU (Julien), Juriſconſulte, Avocat au Mans, mort en 1615. Nous avons de lui un ouvrage intitulé: les Coutumes du Pays & Comté du Maine, avec les Commentaires de Maître Julien Bodereau, Avocat à la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans. Paris, Gervais Alliot, 1645, *in-fol.*

On trouve dans la Préface des Commentaires de Bodereau, les antiquités du pays du Maine. Les priviléges de la Ville du Mans, recueillis par Bodereau, ſont imprimés avec ſes Commentaires.

Depuis l'édition *in-fol.* des Commentaires de Bodereau ſur la Coutume du Maine, l'Auteur retoucha ſon ouvrage, & le donna au Public en 1648, ſous ce titre: Illuſtrations & Remarques ſur les Coutumes du Maine, revues, corrigées, & augmentées de pluſieurs déciſions,

Sentences & Arrêts, par Me Julien Bodereau, Avocat au Siége Préſidial du Mans depuis ſon premier Commentaire. Au Mans, chez Jérôme Olivier, 1658, 2 vol. *in*-16. J'ai entendu nommer cet ouvrage, le Bréviaire des Avocats, parce qu'on peut le porter dans ſa poche. *Bibliot. Franç. articles* 35505, 35514. Blondeau donne à Bodereau la qualité d'excellent Poëte Latin & François.

Bondonnet (Jean), Bénédictin de l'Abbaye de Saint Vincent du Mans, né à la Coulture. Nous avons de lui une Hiſtoire des Evêques du Mans, intitulée: la Vie des Evêques du Mans, reſtituée & corrigée, avec pluſieurs belles remarques ſur la Chronologie, par Dom Jean Bondonnet, Bénédictin de l'Abbaye de S. Vincent du Mans, avec la réponſe ſommaire à la défenſe anticipée de l'Hiſtoire des Evêques du Mans. Paris, Martin, 1651.

Le P. Bondonnet n'a fait qu'abréger l'Hiſtoire des Evêques du Mans, donnée par Courvaiſier, & y a ajouté les corrections qu'il a jugées néceſſaires dans les endroits où il a cru que l'Auteur s'étoit trompé, principalement ſur le temps de la miſſion de S. Julien au Mans, que Bondonnet met dans le premier ſiècle de l'Egliſe, & que Courvaiſier, autoriſé du ſentiment de Sulpice Sévère & de S. Gregoire de Tours, rejette juſqu'au troiſième ſiècle, ſous l'Empire de Gordien.

Launoi, Docteur de Sorbonne, a fait trois Diſſertations, imprimées à Paris chez Martin, en 1651, *in*-8°. pour combattre le ſentiment de Bondonnet; celui-ci de ſon côté refuta les trois Diſſertations de Launoi. Sa réfutation fut imprimée à Paris par Martin, en 1653.

La critique que le P. Bondonnet fait de l'ouvrage de Courvaiſier, eſt ſouvent juſte; mais l'aigreur de ſon ſtyle dégoûte le Lecteur. C'étoit le vice du temps. *Blondeau. Alman. Manc. page* 33. *Bibliothéque Franç. article* 3962, 10342.

Bondonnet (François), Curé de Moulins, Chanoine Honoraire de S. Pierre de la Cour, eſt Auteur d'un éloge de Sainte Scolaſtique; ce qui lui procura l'honneur d'être admis au nombre des Chanoines Honoraires de S. Pierre: il donna auſſi la vie, avec un éloge de Joſeph-Ignace le Clerc de Coulaine, mort en odeur de ſainteté en 1610, Chanoine Diacre de l'Egliſe du Mans. *Alman. Manceau* 1767, *page* 28.

Bondonnet de Parence (Antoine), Avocat du Roi au Siége Préſidial du Mans, mort au Mans en 1742. On

Digitized by Google

a de lui des Obſervations manuſcrites ſur la Coutume du Maine, auxquelles les Avocats ont quelquefois recours. *Alman. Manc.*

BONNEVAL (René), Poëte François, né dans la Paroiſſe de S. Vincent en 1700. (cette date eſt fauſſe, je l'ai vu au Collége, & il étoit beaucoup plus âgé que moi). On a imprimé à Paris quelques-uns de ſes ouvrages, entre autres une petite pièce à l'occaſion du mariage de Mademoiſelle de Richelieu avec M. le Comte d'Egmont. *Journ. Hiſtor. Mai* 1756.

BOÉARD (Etienne), Poëte Latin, né au Mans, mort en 1749, a traduit en vers latins les ouvrages de Roi ſur la convaleſcence du Roi Louis XV, le retour du Roi à Paris, cette convaleſcence célébrée à S. Cyr en préſence de la Reine; il a auſſi traduit en vers latins le Poëme de la Grâce de Racine; le Poëme du même ſur la Religion; la lettre de Rouſſeau à Racine; il a auſſi compoſé une Ode ſur la Religion. Bréard étoit Maître Serger de ſa profeſſion; étant devenu infirme, & ne pouvant plus travailler de ſon métier, il s'occupoit à faire des trêmes. Dans cette occupation, il avoit un petit banc auprès de lui, ſur lequel il y avoit une écritoire & du papier pour écrire les penſées qui lui venoient en travaillant. M. le Chancelier lui fit donner une penſion de la Cour. *Alman. Manc.* 1768, *page* 43.

BOUSSARD (Geoffroi), Docteur & Doyen de la Faculté de Théologie, Chancelier de l'Egliſe de Paris, naquit au Mans d'une Famille noble & ancienne, environ l'an 1439, & y mourut environ 1520. Les ouvrages de Bouſſard ſont: Nouvelle Edition de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſèbe, traduite en latin par Ruffin. Paris, 1495, *in*-4°.

Explication des Epîtres de S. Paul, tirée des livres de S. Auguſtin par Bède.

Traité de la continence des Prêtres, ſur cette queſtion nouvelle: ſi le Pape peut permettre à un Prêtre de ſe marier. Paris, 1505. *in*-8°. Rouen 1513.

Oratio habita Bononiæ coram Julio 2°. per Gauffredum Bouſſardum, 1507.

Gauffredi Bouſſardi de Diviniſſimo Miſſæ ſacrificio, compendioſa & brevis expoſitio. Paris, 1511.

Gauffredi Bouſſardi Cenomanenſis interpretatio in ſeptem pſalmos pœnitentiales. Pariſiis 1521. *in*-8°.

Le Régime & Gouvernement pour les Dames & Femmes de chaque état, qui veulent vivre dans le monde ſelon Dieu, MS. *La Croix du Maine. Blondeau. D. Liron. Singular. Hiſtor.*

Digitized by Google

Bourree (Michel), Sieur de la Porte, Avocat au Mans, Poëte Latin & François, a composé pluſieurs Poëmes à l'honneur de Saint Julien, Evêque du Mans, imprimés à Angers & au Mans; pluſieurs Noels & Cantiques, imprimés au Mans; le Paranimphe du mariage du Roi Charles IX, avec Madame Eliſabeth d'Autriche; une Ode Panégyrique du Maine, imprimée à Angers; une Elégie ſur le trépas de Madame d'Averton, nommée Françoiſe de la Chapelle, femme de Meſſire René de Bourré, Chevalier de l'Ordre du Roi, imprimée au Mans; des Poëmes François à l'honneur de Meſſieurs d'Angennes; & pluſieurs Tragédies & Comédies Françoiſes non imprimées. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

Bourdais (Ardouin le), Avocat au Mans, a donné l'entrée du Roi Louis XIII & de la Reine Marie de Médicis au Mans. Mans, de Varenne, 1614, *in*-8°. *Alman. Manc.* 1768, *page* 30. *Bibliot. Franç. Artic.* 26320.

Boutier (Barthelemi), Prêtre, a compoſé les Eſſais Poétiques ſur les affaires du temps. La Flèche, Georges Griveau, 1632. *Alm. Manc.* 1768, *page* 29.

Brisbarre (Claude), Prêtre, mort en 1691, âgé de 27 ans, a compoſé un ouvrage intitulé : l'art de vivre heureux dans la Société. *Alman. Man.* 1668, *page* 38.

Brisleret (Pierre), Architecte, né au Mans dans la Paroiſſe de S. Vincent, a fait le jubé des Pères Jacobins du Mans, qui a paſſé pour un chef-d'œuvre, en 1554; on conſerve des Mémoires dans cette Communauté, qui font mention que ce jubé ſervit de fort contre les Huguenots, qui, en 1562 pillèrent l'Egliſe de ces Religieux. Ce jubé, qui ſeparoit la nef de l'Egliſe d'avec le chœur, a été tranſporté depuis quelques années au bas de l'Egliſe, où l'on a placé les orgues. *Alm. Man.* 1768, *p.* 51.

Brouillier (Jean), Chanoine de l'Egliſe du Mans, a fait un Recueil des Vies des Evêques du Mans. MS. il s'occupa beaucoup à réparer les déſordres faits par les Huguenots en ſon Egliſe, en 1562. Brouillier vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç. Articl.* 10339.

Bigne (Margarin de la), célèbre Docteur de Sorbonne, naquit à Bernière le Patti, en Normandie, fut Doyen de l'Egliſe du Mans, après la mort de François du Parc, ſon oncle maternel, arrivée en 1581; on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé d'environ 43 ans. C'eſt le premier qui ait entrepris une bibliothéque complette des ouvrages des Saints

Saints Pères, dont il donna la première édition en 1575, en 8 volumes *in-fol.* & un tome neuvième en 1579; il en donna une nouvelle édition en 1589. en 9 vol. *in-fol.* Cet ouvrage a eu depuis pluſieurs éditions augmentées juſqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle édition à Lyon en 27 vol. *in-fol.* La Bigne ſe diſtingua auſſi par ſes Harangues & Sermons; il donna un Recueil de Statuts Synodaux en 1578, *in*-8°. & une édition d'Yſidore de Séville en 1580, *in-fol. Lavocat.*

Brossard (David), Religieux de l'Abbaye de S. Vincent, a fait un livre de l'Agriculture, ſur lequel on a depuis formé les maiſons ruſtiques. Il vivoit ſous le règne de Henri II. *Blondeau.*

Caraccioli (N....), M. le Marquis de Caraccioli eſt né au Mans dans la Paroiſſe de S. Vincent. Après avoir fait ſes claſſes, il entra dans la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire, d'où il ſortit pour prendre le parti des armes. Il a été Colonel dans les troupes du Roi de Pologne. Il a toujours conſervé le goût qu'il avoit pris pour les Belles-Lettres dans la Congrégation de l'Oratoire. Ses principaux ouvrages ſont: la Vie du Cardinal de Bérule, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en France. Paris, Nion 1764, *in*-12; Dialogue entre le ſiècle de Louis XIV & le ſiècle de Louis XV. La Haye, (Paris) 1751; la Jouiſſance de Soi-même; de la Converſation avec Soi-même; le Tableau de la Mort; le Véritable Mentor; les Caractères de l'Amitié; l'Univers Enigmatique; la Grandeur d'Ame; de la Gaieté; le Langage de la Raiſon; le Langage de la Religion; le Cri de la Vérité contre la Séduction du ſiècle; la Religion de l'Honnête-Homme; l'Eloge du Pape Benoît XIV; le Chrétien du temps confondu par les Chrétiens des premiers ſiècles; Lettres récréatives & morales; la Vie du R. Père de Gondren, Général de la Congrégation de l'Oratoire, &c.

Voici une petite pièce de vers d'un Chanoine Régulier de l'Ordre de Sainte Geneviève.

Quel eſt cet Ecrivain, dont le mâle courage,
Sans rougir de ſa foi, ſans redouter l'orage,
Marchant dans un ſentier par tant d'autres battu,
Oſe attaquer le vice, & venger la vertu;
Oſe, des Livres Saints réclamant le ſuffrage,
Relever du Chrétien le courage abbatu
Par la main du libertinage?

Eſt-ce un nouveau Paſcal ? Eſt-ce un Pluche ou Guyon ?
Eſt-ce un Docte Prélat, un zélé Solitaire,
Héros défenſeur né de la Religion ?
Non : c'eſt un brave Militaire
Qui fronde les abus, loin d'en être amolli,
C'eſt un Sage, un Chrétien, c'eſt Caraccioli.

Alm. Manſ. 1768, *page* 47. *Journ. Hiſtor. Novemb.* 1761. *Bibliot. de France, artic.* 7785, 24730.

CHAPELAIN (Pierre), habile Chirurgien au Mans, a compoſé un diſcours ſur le préſervatif de la peſte. Mans, Gaignot 1551. Il vivoit encore en 1582. *Croix du Maine. Blondeau.*

CHAT (François le), Chanoine, Chantre de l'Egliſe du Mans, fut préſent à la réformation de la Coutume du Maine, en 1508, par députation. Il a fait un volume des Coutumes & Cérémonies de l'Egliſe du Mans, MS. *Blondeau.*

CHARTIER (François), ſieur de la Mahotière, Conſeiller au Préſidial du Mans, a compoſé un livre de l'origine & Conférence des Magiſtrats Romains avec ceux de France. Il vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau.*

CHESNE (Jacques le), Procureur du Roi en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, eſt Auteur de pluſieurs Poëmes latins & françois. On trouve pluſieurs de ſes Sonnets dans le Recueil des Chanſons miſes en muſique, imprimé à Paris ; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

COHON (Antime-Denis), (& non Antoine, comme il eſt dit dans le Supplément de Moréri de l'année 1735), naquit à Craon en Anjou en 1595 ; il fut élevé par N... Cohon, ſon oncle, Chanoine de l'Egliſe du Mans, & Archidiacre de Montfort, qui l'envoya étudier à Angers, & enſuite en Sorbonne, & qui lui réſigna ſon Canonicat & ſon Archidiaconé. Antime Cohon ſe rendit célèbre par la prédication ; il fut un des premiers, avec le Père Lingende, Jéſuite, qui retrancha dans ſes Sermons les citations d'Auteurs profanes, que l'on affectoit de ſon temps, & y ſubſtitua l'autorité de l'Ecriture-Sainte & des Pères de l'Egliſe. Le Cardinal de Richelieu fit prêcher Cohon à la Cour en 1633, & peu de temps après il lui donna l'Evêché de Nîmes & l'Abbaye de S. Gilles, au même Diocèſe. Cohon eut bien des traverſes dans ſon Diocèſe

de la part des Hérétiques, qui dès l'an 1621, s'étoient emparés de la Ville de Nîmes, dont ils avoient démoli l'Egliſe Cathédrale; ils attentèrent pluſieurs fois à ſa vie, ce qui l'obligea de céder à leur fureur, & de conſentir ſa tranſlation à l'Evêché de Dôl. Il avoit pris poſſeſſion de ce dernier Siége lorſqu'il fit l'Oraiſon Funèbre du Roi Louis XIII en 1643. Ce fut lui qui prêcha au Sacre du Roi Louis XIV, en 1654. Il eut le dais, qui dans cette cérémonie étoit au Trône du Roi, & il en fit préſent à l'Egliſe du Mans; il ſert encore aux Proceſſions générales. Le Roi donna à notre Evêque de Dôl l'Abbaye de Beaulieu du Mans, qu'avoit poſſédée l'Evêque du Mans Philbert Emmanuel de Lavardin. On attribue à Antime Cohon quelques pièces qui furent faites en faveur du Cardinal Mazarin, entre autres celles qui ſuivent: Les Sentimens d'un Fidèle Sujet du Roi ſur l'Arrêt du Parlement du 29 Décembre 1651; on ne fait pas cas de cette pièce. Lettre interceptée de Cohon, ci-devant Evêque de Nîmes, contenant ſon intelligence avec le Cardinal Mazarin, 1649, *in*-4°. On écrivit beaucoup contre cette Lettre, &c. On lui donne auſſi des Ordonnances Synodales, imprimées à Nîmes, *in*-8°.

L'Evêque Cohon a fondé à Nîmes un Couvent d'Urſulines; il a auſſi fondé une Chapelle dans l'Egliſe Cathédrale de Nantes, à la préſentation du Chapitre, qui doit préſenter à un de la Famille Cohon, lorſqu'il s'en trouve. Il y a dans notre Province pluſieurs deſcendans d'Eliſabeth Cohon, nièce de l'Evêque, leſquels ſont très-mal accommodés des biens de la fortune, pour ne pas dire dans une extrême misère. Voyez *Cohon, parmi les Abbés de Beaulieu.*

La fortune n'a pas également maltraité toutes les branches de la famille de Cohon: il y en a qui ſont dans la plus grande opulence, & qui poſsèdent des premières charges de l'Etat. Voyez *le Journal de Verdun, année* 17 , *mois de* page *Supplém. de Moréri. Bibliot. Franç. Art.* 22727. *Alm. Manç.*

Comte (Frère Jean le), mourut après avoir mené la vie d'Hermite pendant quarante ans au Mont-Valérien, près Paris. Il eſt inſcrit au nombre des Saints dans le Martyrologe, ſous le nom de vénérable Jean le Comte. Je le mets ici parmi les Ecrivains, parce que c'eſt un illuſtre de la Ville du Mans. *Supplém. de Moréri, à l'article Mont-Valérien. Alman. Manç.* 1768, *page* 35.

Costar (Pierre), étoit de Paris; on le range parmi les Ecrivains Manceaux, parce qu'il étoit Chanoine de

l'Égliſe du Mans, & Archidiacre de Sablé. On a de lui : Apologie de Coſtar; Paris, Auguſtin Courbé, 1657, *in*-4°. un Recueil de Lettres en 2 vol. *in*-4°. & quelques autres écrits d'un ſtyle guindé. Il y eut entre Coſtar & de Girac une diſpute littéraire très-aigre au ſujet de Voiture, dont Coſtar entreprit la défenſe. Il fut lié d'amitié avec Voiture, Balzac & pluſieurs autres beaux eſprits ; on le ſouhaitoit dans les meilleures compagnies, où il portoit un air de politeſſe & de galanterie ; ce qui fit dire à Convat, ou, ſelon d'autres, à Madame de Loges, que Coſtar étoit le galant le plus pédant, & le pédant le plus galant qu'on pût jamais trouver. Son vrai nom étoit Coſtaud. Il mourut en 1660, âgé de 57 ans. *Lavocat.*

Croix du Maine (François Grudé de la), naquit au Mans en 1552 ; ſon père étoit un Bourgeois de la Paroiſſe de S. Nicolas, qui poſſédant une Terre, nommée la Croix, ſon fils prit le nom de la Croix du Maine. Celui-ci fit imprimer ſa Bibliothéque Françoiſe à Paris chez Abel Langelier en 1584, *in-fol.* ſous ce titre : premier volume de la Bibliothéque du Sieur de la Croix du Maine, qui eſt un Catalogue général de toutes ſortes d'Auteurs qui ont écrit en François depuis 500 ans & plus juſqu'à cejourd'hui, avec un Diſcours des Vies des plus illuſtres & renommés entre les trois mille qui ſont compris en cet Œuvre ; enſemble un récit de leurs compoſitions, tant imprimées qu'autrement.

Sur la fin de ce livre, on voit les deſſeins & projets de la Croix du Maine, qu'il préſenta au Roi en 1583, pour dreſſer une Bibliothéque parfaite & accomplie en tout genre ; on y trouve auſſi le diſcours de ſes Œuvres & compoſitions, imprimé de rechef ſur la copie qu'il fit mettre au jour l'an 1579.

La Croix du Maine ſe vante, dans un Diſcours qu'il adreſſa à M. le Vicomte de Paulmi, en 1579, qu'il n'y a ſujet ou matière ſur laquelle il n'eut écrit ou recueilli des Mémoires, & qu'il avoit ſur tout cela huit cents volumes, contenant vingt-cinq ou trente mille cayers. Il faut remarquer qu'il n'avoit que trente-deux ans lorſqu'il publia ſa Bibliothéque Françoiſe, & par conſéquent que vingt-ſept lorſqu'il débita toutes ces rêveries à M. de Paulmi.

On ne ſait ce que ſont devenus les ouvrages manuſcrits de la Croix du Maine. Il fut aſſaſſiné à Tours en 1592, âgé de quarante ans.

Antoine du Verdier Vauprivas, donna dans le même-temps que la Croix du Maine, ſa Bibliothéque Françoiſe.

Digitized by Google

Colomiés, dans ſa Bibliothéque choiſie, *page* 73 & 74, dit que celle de la Croix eſt plus utile que celle de Duverdier. Ces deux ouvrages utiles étant devenus très-rares, M. Rigoley de Juvigni en a donné une nouvelle édition en ſix volumes *in*-4°. dont deux volumes contiennent la Bibliothéque de la Croix du Maine, & les quatre autres celle Duverdier, au mois de Septembre 1773.

Cette nouvelle édition paroît ſous ce titre: les Bibliothéques Françoiſes de la Croix du Maine & de Duverdier, Sieur de Vauprivas, nouvelle édition, dédiée au Roi, revue, corrigée & augmentée d'un Diſcours ſur les Progrès des Lettres en France, & des Remarques Hiſtoriques, Critiques & Littéraires de M. de la Monnoye & de M. le Préſident Bouhier, de l'Académie Françoiſe; de M. Falconnet, de l'Académie des Belles-Lettres, par M. Rigoley de Juvigni, Conſeiller Honoraire au Parlement de Metz. A Paris, chez Michel Lambert, Imprimeur, rue de la Harpe, près S. Côme, 1772. *Baillet, Jugem. des Savans, tome* 2. *page* 87. *Blondeau, Homm. Illuſtr. Dom Liron, Singular. Hiſtor. & Litter. Lavocat, Diction. Hiſtor.*

Courvaisier (Antoine le), Lieutenant-Criminel au Siége Préſidial du Mans, Sieur de Courteilles, a compoſé l'Hiſtoire des Evêques du Mans juſqu'à Emeri-Marc de la Ferté, & de ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans le Diocèſe pendant leur Pontificat; imprimée à Paris chez Sebaſtien Cramoiſi & Gabriel Cramoiſi, 1648, *in*-4°.

Le Courvaiſier ayant eu communication d'une Hiſtoire des mêmes Evêques, que Dom Jean Bondonnet, Bénédictin de l'Abbaye de S. Vincent du Mans, devoit donner inceſſamment au Public, prévint la critique qu'on y faiſoit de ſon ouvrage, & répondit aux objections qu'on élevoit contre lui, par une défenſe anticipée qui fut imprimée au Mans en 1650, *in*-4°. Voyez *Bondonnet, Alman. Manç.* 1768, *page* 33. *Bibliot. Franç. Art.* 10340, 10341. *Blondeau, Hom. Illuſ.*

Cureau de la Chambre (Marin), natif du Mans, Médecin Ordinaire du Roi, fut reçu de l'Académie Françoiſe en 1635, & enſuite de l'Académie des Sciences; le Chancelier Séguier & le Cardinal de Richelieu lui donnèrent des marques publiques de leur eſtime. Il mourut à Paris le 29 Novembre 1669, âgé de 75 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages: 1°. les Caractères des Paſſions; 2°. l'Art de connoître les Hommes; 3°. de la Connoiſſance des Bêtes; 4°. Conjectures ſur la Digeſtion; 5°. de l'Iris;

6°. de la Lumière; 7°. le Syſtême de l'Ame; 8°. le Débordement du Nil; 9°. Obſervations de Philalèthe, ſur un Libelle intitulé : *Optatus Gallus de Cavendo Schiſmate.* Ces obſervations ſont imprimées avec les Œuvres poſthumes de Gui Coquille. Paris 1650, *in*-4°. Le livre intitulé : *Optatus Gallus de Cavendo Schiſmate*, fut imprimé à Paris en 1640. Son Auteur s'appeloit Charles Herſent : il étoit Chancelier de l'Egliſe de Metz. Cureau mourut en 1669.

L'Auteur de ces obſervations attaque *l'Optatus*, principalement ſur ce qu'il avance contre les deux tomes des libertés de l'Egliſe Gallicane, publiées en 1639; il fait voir que ces libertés ſont des droits juſtes & légitimes, puiſés dans la ſource de la vérité, tirés de l'Ecriture-Sainte & des anciens Conciles Œcuméniques, & conſacrés par l'antiquité; qu'elles ne contiennent point de nouveautés ni d'entrepriſes de la puiſſance temporelle ſur la ſpirituelle; mais des droits irrévocablement attachés à la Couronne de nos Rois, qui s'y ſont toujours maintenus. Tout ce que l'Auteur avance eſt prouvé par des paſſages des Conciles ou de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile; il dit avoir choiſi cette matière préférablement aux autres, parce qu'il s'eſt apperçu que ceux qui ont écrit contre *l'Optatus Gallus* n'ont fait que gliſſer ſur cette importante matière. *Blondeau, Alman. Man.* 1768, *page* 34. *Bibli. Franç. Art.* 7265. *Lavocat.*

Dagues (Pierre), Sieur de la Bionnière, Avocat au Parlement de Paris, iſſu de l'ancienne Famille des Dagues du Mans, a écrit pluſieurs Poëmes François, dont quelques-uns ſont imprimés; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767, *page* 24. *Blondeau.*

Dagues de Claire Fontaine (Simon-Antoine-Charles), de l'Académie Royale d'Angers, né au Mans, eſt Auteur de pluſieurs Poëſies imprimées dans les Journaux de Verdun, le Cenſeur Hebdomadaire, & dans le Mercure de France, depuis 1760 juſqu'en 1763. Il eſt auſſi Auteur de l'Eloge Hiſtorique d'Abraham du Queſne, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 1688. Cet éloge eſt rapporté dans le Mercure de France, Janvier 1763. On a du même Auteur: Anecdotes hiſtoriques, morales & littéraires du règne de Louis XV, 1767, *in*-12, & un Eſſai ſur la mort de M. l'Abbé Claude-Pierre Goujet. Ce petit diſcours, de quatre pages, eſt imprimé à la fin de la nouvelle édition de la Vie de M. Nicole, 1767. *Biblioth. Franç. Art.* 11174, 24795, 32042. *Alm. Manc.* 1768, *page* 48.

Digitized by Google

DEMEAUX (les frères), nés au Mans, dans la Paroiſſe de S. Vincent, fameux Peintres de la Reine Chriſtine de Suède. *Alman. Manc.* 1868, *page* 55.

DENISOT (Nicolas), Poëte François, né au Mans en 1515, paſſa en Angleterre, où il fut Précepteur des trois ſœurs Princeſſes, Anne, Marguerite & Jeanne de Seimour, Dames célèbres par leur ſavoir. Deniſot ſe fit appeler le Comte d'Alſinois; c'eſt l'anagramme de ſon nom: il étoit ſorti d'une bonne & ancienne Famille du Perche; il fit imprimer pluſieurs de ſes ouvrages ſous le nom du Comte d'Alſinois. Voici le titre de quelques-uns: Cantiques du premier avénement de Jeſus-Chriſt. Paris, chez la veuve Maurice de la Porte, 1553, avec la muſique d'iceux; pluſieurs Cantiques & Noëls, imprimés au Mans; un livre de Prières à Dieu, imprimé à Paris; une partie des Contes & Diſcours plaiſans, contenus au livre intitulé: les Nouvelles récréations de Bonnaventure des Periers; il a recueilli & fait imprimer le Tombeau de Madame Marguerite de Valois, Reine de Navarre, dans lequel il y a pluſieurs vers de ſa façon; chez Michel Fezandat & Robert Granjon, l'an 1551. Nicolas Deniſot mourut à Paris en 1559.

René Deniſot, Avocat du Roi au Préſidial du Mans, mort en 1707, étoit, ſuivant les Chroniqueurs de la Ville, le Ragotin du Roman comique de Scarron. *La Croix du Maine. Blondeau. Lavocat. M. de la Monnoie. Alman. Manc.* 1767, *page* 18.

DEVIN (Antoine le), Sieur de la Roche en Anjou, du Tronchai & Montargis au Maine, vulgairement appelé l'Eleu Tronchai, étoit né au Mans. Ménage lui donne la qualité d'Elu d'Angers. Il a compoſé pluſieurs Tragédies Françoiſes, & entre autres, Judith, Eſter & Suſanne, que la Croix du Maine dit avoir vues, non imprimées; il a auſſi traduit les Œuvres de Saluſte de Latin en François. Antoine le Devin mourut à Angers en 1570. Claude le Devin, Conſeiller au Parlement de Bretagne, étoit fils d'Antoine. Ce Claude fut père de Jacques le Devin, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, & Lieutenant Particulier au Siége Préſidial du Mans. Ce Jacques le Devin fut le premier qui changea ſon nom de le Devin en celui de le Divin, que ſa poſtérité a conſervé. Je ne connois plus perſonne du nom de le Divin, le dernier étoit N.... le Divin, très-pieux Eccléſiaſtique, mort en

Meſſieurs de Châteaufort ont été ſes héritiers, par leur mère, qui étoit le Divin. *La Croix du Maine, Supplém.*

à l'Hiſtoire de Sablé, par Ménage, MS. Blondeau, Alman. Manc. 1767, *page* 20.

DUPERRAI (Michel), Doyen & ancien Bâtonnier des Avocats du Parlement de Paris, né au Mans dans la Paroiſſe de S. Jean-de-la-Cheverie, mort à Paris en 1730, âgé d'environ 90 ans : il laiſſa ſa ſucceſſion à la Famille de Marchais, dont ſont ſortis les de Piffaut, du Moulinet, de Caillau, &c. Nous avons de lui, 1°. un Traité des Portions Congrues, &c. 1682, *in*-12, réimprimé en 1720; 2°. un Traité des Dixmes; 3°. un Traité du Mariage; 4°. un Traité des Patrons & des Curés primitifs, dont il y a eu une nouvelle édition en 1720; 5°. un Traité de la capacité des Eccléſiaſtiques, 1703, *in*-4°. réimprimé en 1708, ſous le titre de Droit Canonique de France; 6°. des Notes & Obſervations ſur les cinquante articles de l'Edit de 1695, concernant la Juriſdiction Eccléſiaſtique; 7°. un Traité de la Régale. Paris, 1729, 4 vol. *in*-12. On reproche à Duperrai de n'avoir pas aſſez étudié ſes expreſſions, & de n'être pas aſſez déciſif. *Supplém. de Moréri, Biblioth. Franç. Art.* 7458, 7657. *Alman. Manc.* 1768, *page* 40.

DUVAL (Marc), Peintre du Roi Charles IX, né au Mans, a gravé & fait imprimer en taille douce pluſieurs viſages des Rois & Reines, Princes, Princeſſes & Grands Seigneurs de France, mort en 1581. *Croix du Maine, Alm. Manc.* 1768, *page* 52.

DUVAL (Ambroiſe), né au Mans en 1670, fameux Sculpteur en bronze; il paſſa en Angleterre, où il exécuta pluſieurs beaux ouvrages pour le Roi. M. Colbert, Miniſtre d'Etat, Protecteur des beaux arts, le fit repaſſer en France, où il travailla aux figures & grouppes de bronze qui ſont à Verſailles. Ambroiſe Duval avoit une fille, née au Mans, comme lui, qui excelloit dans le même Art que celui de ſon père. La coupe & les bas reliefs du crucifix de bronze qui eſt dans l'Egliſe de S. Louis, rue S. Antoine, ſont ſon ouvrage, que les connoiſſeurs admirent. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

FILASTRE (Guillaume), ſelon le Courvaiſier étoit Manceau, & Archidiacre de Laval, dignité qu'il conſerva toute ſa vie, quoiqu'il fut devenu Cardinal. Le même Hiſtorien dit qu'il étoit frère d'Etienne Filaſtre, Juge ordinaire du Maine; Claude Menar & l'Abbé Ménage, dans ſon Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS. diſent qu'il étoit né à Huillé en Anjou, près de Duretal. Filaſtre étoit né en 1344. Il fut d'abord Doyen de l'Egliſe de Rheims, où il enſeigna la Théologie & les Mathéma-

Digitized by Google

tiqués ; il fut fait Archevêque d'Aix en Provence, enſuite Cardinal en 1411. Enfin il mourut à Rome en 1428, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Chriſogon, dont il avoit le titre. Ce fut par ſon Conſeil que le Pape unit une des Prébendes de l'Egliſe du Mans, à la Charge de Sous-Chantre. Filaſtre portoit dans ſes armes de gueules à la tête de cerf d'or à la bordure dentelée de même : on les voit peintes dans la vitre de l'Egliſe du Mans, nommée la Roſe, qui eſt, depuis la nouvelle décoration, au-deſſus de l'autel de la Paroiſſe du Crucifix ; on les voyoit auſſi ſur une des clefs de la voûte d'une des croiſées qu'il fit élever à ſes dépens. *Courvaiſier, page* 716. *Blondeau, Supplém. de Moréri. Ménage, Supplém. à l'Hiſtoire de Sablé MS. Alman. Manc.* 1767, *page* 14.

Fontaine (Simon), en latin *Fontanus*, Docteur en Théologie, de l'Ordre de Saint François, étoit du Mans ſelon le Père le Long, il étoit de Sens ſelon Hilarion de la Coſte. On a de lui : *Hiſtorica in librum Rhut elucidatio.* Paris, *in*-8°. L'Hiſtoire Catholique & Eccléſiaſtique de notre temps, touchant l'état de la Religion Chrétienne, enrichie de pluſieurs choſes notables, depuis l'an 1546 juſqu'à 1550. Paris 1558 & 1560. Anvers, 1558. *Simonis Fontani paraſceve ad Rhetorica Eccleſiaſtica, non illa quæ Patronum ornant ad forum, ſed quæ Eccleſiaſten Chriſtianam ad ſuggeſtum : adjectum eſt Epitaphium Nepotiani, ex epiſtola D. Hierônimi : acceſſerunt ſcolia quædam collecta ſtudio F. Æ. G. D. B.* in-8°. *Pariſiis*, 1578.

Fréart de Chambrai (Roland), Architecte, Auteur du Parallèle de l'Architecture ancienne & moderne, Paris, Edme Martin, 1650, & de l'Idée de la Perfection de la Peinture, & la perſpective d'Euclide, en 1666 ; il étoit employé dans les grands deſſeins du Louvre. *Blondeau, Alm. Manc.* 1768, *page* 56.

Frétault (Cathurin), Docteur en Théologie, Chanoine Théologal du Mans, qui vivoit encore en 1645, avoit, au rapport de Hardouin-le-Bourdais, Avocat au Mans, enſeigné les langues orientales dans la plus célèbre Univerſité d'Eſpagne, où il avoit été appelé *Dom Liron.*

Galleri (Jean), Principal du Collége de Juſtice à Paris, né au Mans, a compoſé quelques Tragédies & Comédies, tant en Latin qu'en François, qu'il fit repréſenter dans ſon Collége ; il fut accuſé d'être Magicien, & pour cela condamné aux galères. Il eſt parlé du Magicien Galleri dans la première nouvelle de l'Heptaméron, attribué à la Reine de Navarre. Galleri vivoit ſous le règne

de François Premier. Ses Ouvrages n'ont point été imprimés. *La Croix du Maine.*

GIRARD (Robert), Prêtre, Confeſſeur des Religieuſes Urſulines du Mans, eſt Auteur d'un Ouvrage intitulé : le Livre des Prédeſtinés, ou les Signes infaillibles pour connoître ceux qui ſont véritablement élus, avec un Traité de la Prédeſtination familier & facile pour en concevoir les ſecrets. Mans, Hiérôme Olivier. 1657, *in*-16.

GENDROT (Thomas), né au Mans, étoit un très-habile Muſicien, & dirigeoit la Pſallette de l'Egliſe Cathédrale, qui dans ce temps-là étoit une des plus fameuſes du Royaume : il compoſa quatre livres de Chanſons en muſique, à 4, 5, 6, 7 & 8 parties. Il vivoit au Mans en 1584, âgé d'environ quarante ans. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 24.

GIRARD DES COLOMBIERS (Jean), Conſeiller au Préſidial du Mans, habile dans les langues grecques & latines, a compoſé quelques traités de Juriſprudence : il fut précipité dans les foſſés de la tour d'Orbrindelle, où il étoit détenu priſonnier par les partiſans de la Ligue. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

GOUESLIER (Pierre), Sieur de la Gouefſerie, Enquêteur du Roi au Préſidial du Mans, a écrit un Epithalame, ou chant Nuptial, ſur le mariage de Jean de Chourſſes, Seigneur de Malicorne, &c. & de Françoiſe de Daillon du Lude. Cette Pièce contient environ 600 vers. Il eſt Auteur de pluſieurs autres Pièces de Poéſie, dont une partie a été imprimée au Mans par Hiérôme Olivier, l'an 1575 & 1576. *La Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767. *page* 24.

GOUX (le), Peintre habile, a fait le tableau du jugement, qui eſt dans l'Egliſe de S. Vincent du Mans, & celui qui eſt dans le réfectoire des PP. Cordeliers du Mans, où la Cène eſt repréſentée. Parmi les figures de ce tableau, fait en 1632, eſt celle de le Heur, dont il ſera parlé ci-après. Ces deux tableaux ſont très-eſtimés des connoiſſeurs. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 55.

GRÉBANS (Arnoul & Simon les frères), étoient de Compiégne, quoique Blondeau les diſe du Mans. Arnoul fut Chanoine du Mans, & Simon étoit Moine de S. Riquier, & Secrétaire de Charles d'Anjou, Comte du Maine. Ils étoient rimeurs, c'étoit la mode de ce temps-là; Arnoul Gréban commença un livre intitulé : le Myſtère des Apôtres, & Simon, ſon frère l'acheva; cet ouvrage eſt écrit en rimes & diviſé en neuf livres. Il fut

Digitized by Google

représenté pour la première fois à Bourges en 1556, & la représentation dura quarante jours, ſelon Chaumeau. *Hiſtoire de Berri, page* 237. Il fut joué depuis au Mans, à Tours, à Angers & à Paris. Ce fut au commencement de l'année 1541 qu'il fut représenté dans cette dernière ville. Il y a eu trois éditions du Myſtère des Apôtres; la première en 1537, 2 vol. *in-fol.*; la ſeconde en 1540, 2 vol. *in-4°.*; la troiſième en 1541, à laquelle on a ajouté l'Apocalipſe de S. Jean, 3 vol. *in-fol.* L'édition de 1537 eſt intitulée: le Triomphant Myſtère des Apôtres, tranſlaté fidélement à la vérité hiſtoriale écrite par S. Luc à Théophile, & illuſtré de légendes authentiques & vies des Saints, reçues par l'Egliſe; le tout ordonné par perſonnages. La ſeconde édition eſt ſemblable à la première; il y a quelque différence dans la troiſième, indépendamment de l'Apocalypſe qu'on y a ajouté, dont Louis Choquet eſt Auteur. Les Grebans vivoient à la fin du quinzième ſiècle & au commencement du ſeizième. *Paſquier, Recherches de la France, Livre* 7, *chap.* 5, *page* 612. *La Croix du Maine. Blondeau.*

GRIGNON (Jacques), Sieur de la Corbonnière, Avocat au Parlement de Paris, a compoſé pluſieurs Poéſies, tant Latines que Françoiſes. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

GUI, Evêque du Mans, depuis 1126 juſqu'à 1136, fit tranſcrire dans un volume, que l'on nomme le Pontifical, les actes de ſes prédéceſſeurs. On y voit ſa figure avec ſes habits pontificaux. Dom Mabillon a donné ces Actes dans le livre des Analectes. Ce précieux manuſcrit eſt perdu, ou du moins égaré. *Alman. Manc.* 1767, *page* 10.

GUILLEBAUT, Peintre, a fait l'enlèvement des Sabines, qui lui mérita le prix de l'Académie de Rome; dans la croiſée du Cloître de Notre-Dame de Paris, eſt le tableau de la réſurrection du fils de la veuve de Naïm, peint par Guillebaut en 1691; ce tableau eſt très-eſtimé. *Alman. Manc.* 1768, *page* 54.

GUITTON (Dom), Bernardin, Philoſophe Aſcétique, a compoſé un livre en cinq volumes, qu'il a dédié à M. Boſſuet, Evêque de Meaux. *Alman. Manc.* 1768, *page* 42.

HALLAI, né vers l'an 1570, eſt le premier qui en 1600 a commencé au Mans la manufacture de Cires, qui eſt parvenue à un point de perfection qui rend le commerce des Cires du Mans très-conſidérable, non-ſeulement dans toute la France, mais encore dans les pays étrangers. *Alman. Manc.* 1768, *page* 52.

Digitized by Google

HARDI (Claude), étoit fils de Sébaſtien Hardi, Receveur des Tailles au Mans; il fut d'abord Avocat au Parlement de Paris; & ce fut alors qu'il fit imprimer en 1625, *in*-4°. les Queſtions d'Euclide (*data Euclidis*) avec les Commentaires du Philoſophe Marin; cette traduction, avec les notes, ſont fort eſtimées. Claude Hardi acheta une Charge de Conſeiller au Châtelet. Il mourut en 1678. *Supplém. de Moréri.*

HOELLET (Louis), Sieur du Bourg, Avocat au Préſidial du Mans, Bailli de la Suze, &c. a écrit quelques Obſervations & Annotations ſur la Coutume du Maine, & quelques Recueils ſur le Droit, MS. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

HENNIER (Pierre), Chanoine du Mans, eſt Auteur d'un Miſſel Manceau, imprimé en 1503. Il mourut en 1510. *Alman. Manc.* 1767, *page* 16.

HERMINIER (Nicolas l'), Docteur de Sorbonne, Chanoine Théologal & Archidiacre de l'Egliſe du Mans, étoit né dans le Perche en 1657. On a de lui un Cours de Théologie Scolaſtique, en ſept volumes *in*-8°. & trois volumes *in*-12. ſur les Sacremens. Son Traité de la Grâce fit beaucoup de bruit, & fut cenſuré par quelques Evêques. L'Herminier avoit l'Archidiaconé de Paſſais: il fut exilé pour les affaires de la Conſtitution *Unigenitus*. Il mourut à Paris le ſix de Mai 1735, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Sulpice. *Lavocat, Dict. Hiſtor. Alman. Manc.* 1768, *page* 41.

HEUR (le), Cordelier du Mans, Théologien; il aſſiſta au Concile de Trente: c'eſt lui qui a donné lieu au proverbe (gare le Heur), parce qu'il traitoit fort mal les Calviniſtes quand il les rencontroit; de ſorte qu'ils prenoient la fuite, & évitoient ſon approche. *Alman. Manc.* 1767, *page* 22.

HOYAU (François), né au Mans en 1664; étoit ſavant dans les Belles-Lettres & dans l'Hiſtoire de France; c'eſt l'éloge que lui donne le Continuateur de Mezerai, dans ſon Hiſtoire de Louis XIII & de Louis XIV. Il y a un MS. de ſes Mémoires Hiſtoriques chez M. de Tahureau, au Mans.

LAMI (Bernard), Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, né au Mans dans la Paroiſſe de la Coulture, en 1645, mort à Rouen en 1715. On a de lui la Rhétorique ou l'Art de parler; des Réflexions ſur l'Art Poétique; un Traité de Mécanique, & de l'équilibre des Solides & des Liqueurs; un Traité de la Grandeur en général, des en-

Digitized by Google

tretiens ſur les Sciences & ſur la Méthode d'étudier. Baillet, dans les Jugemens des Savans, *tome* 2, *page* 177, applaudit à cet ouvrage; un Traité de Perſpective; des Elémens de Géométrie; une Introduction à l'Ecriture-Sainte; un Grand ouvrage intitulé : *de Tabernaculo fœderis, de Sancta Civitate Jeruſalem, & de Templo ejus;* Démonſtration, ou Preuves évidentes de la vérité & ſainteté de la Morale Chrétienne; *Harmonica, ſeu concordia Evangelica*, 2 vol. *in*-4°. avec un Commentaire & un Apparat Géographique & Chronologique. Le P. Lami ſoutint avec zèle les principes de la Philoſophie de Deſcartes; les partiſans de l'ancienne Philoſophie obtinrent une lettre de cachet qui lui interdit la profeſſion, & le relégua à Grenoble, où le Cardinal le Camus, qui en étoit Evêque, eut beaucoup d'eſtime pour lui, & l'aſſocia au Gouvernement de ſon Diocèſe. *Baillet, Jugem. des Savans. Goujet, Supplém. de Moréri. Lavocat, Diction. Hiſtor. Alman. Manc.* 1768, *p.* 39.

LANDOUILLETTE, habile Fondeur. M. Colbert, Miniſtre d'Etat, ayant établi une fonderie à Toulon, lui en donna la direction, ce Miniſtre ayant été inſtruit des talens de Landouillette pour la fonte des canons & autres pièces d'artillerie. Landouillette épouſa une des filles d'Ambroiſe Duval, dont il a été parlé ci-devant : le Roi l'annoblit, & de ce mariage ſont iſſus pluſieurs enfans, dont les fils ont été Capitaines de Vaiſſeaux de Haut-bord, & dans d'autres dignités militaires; les filles ont été mariées à des Gentilshommes d'une naiſſance illuſtre. Cette Famille ſubſiſte au Mans du côté paternel par Meſſieurs Vaſſe, Avocat, & Maulni, Conſeiller au Préſidial; & du côté maternel par Meſſieurs Trotté, Avocats au même Siége. *Alman. Manc.* 1768, *page* 54.

LÉTHALDE, Religieux de Mici ou de S. Memin, près Orléans, Ordre de S. Benoît, en 1005, eſt Auteur de la Légende des Evêques du Mans. Voyez *Dom Liron, dans ſes Singularités Littéraires. Alman. Manc.* 1767, *p.* 7.

LIRON (Dom), Religieux Bénédictin, né à Chartres, eſt mis ici au nombre des Ecrivains du Mans, parce qu'il a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans les Abbayes de S. Vincent & de la Coulture de cette Ville. Il mourut dans cette dernière le premier Juillet 1748, âgé de 82 ans. On a de Dom Liron, entre autres, les Singularités Hiſtoriques & Littéraires. Paris, 1734, chez Didot, 4 vol. *in*-12. J'ai inſéré dans ce Dictionnaire pluſieurs articles tirés de cet ouvrage de Dom Liron. On trouve dans les Singularités Hiſtoriques de Dom Liron, tome 1, *p.* 103,

Digitized by Google

133, une Diſſertation où l'on recherche en quel temps la langue Françoiſe a commencé à devenir vulgaire. L'Auteur conjecture que la langue romance ou vulgaire, commença ſous le Gouvernement de Charles Martel, & que le Latin ne fut plus entendu du peuple ſous le règne de Pepin, & au commencement de celui de Charlemagne. On trouve dans le même ouvrage, tome 3, *p.* 100, que la langue latine étoit vulgaire parmi les Gaulois dans le ſixième ſiècle, & tome 1, *p.* 133—138 des Remarques ſur les origines de la langue Françoiſe, par M. Ménage. Dans le même tome, une Diſſertation ſur l'ancienne monnoie du Mans, *p.* 145—152. *Ladvocat, Diction. Hiſtor. Bibliogh. Franç. art.* 15503 *& ſuivans. Alman. Manc.* 1768, *p.* 50.

Louis (Mathurin), Sieur des Malicottes, Avocat au Préſidial du Mans, a commenté la Coutume du Maine; ſon ouvrage eſt intitulé: Remarques & Notes ſommaires ſur la Coutume du Maine, par Mathurin Louis, Sieur des Malicottes, Avocat à la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans. Au Mans, Olivier, 1637, *in-fol.* Blondeau, dans ſes Hommes Illuſtres, dit que Louis étoit de la Paroiſſe de S. Aignan. *Alman. Man.* 1768, *p.* 33.

Louvard, (Dom François) Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, né au Mans, fut le premier de ſon Ordre qui s'éleva contre la Bulle *Unigenitus.* Ayant, à cette occaſion, répandu pluſieurs lettres & autres écrits, il fut mis à la baſtille, & enſuite transféré en différentes priſons; il étoit renfermé en la chambre noire du château de Nantes, lorſqu'il fit le 17 Novembre 1728, une fameuſe proteſtation qui a été imprimée. Il ſe réfugia enſuite à Skonaw, près d'Utrecht, où il mourut le 22 Avril 1729, âgé de 78 ans. *Lavocat, Diction. Hiſt.*

Maan (Jean), Chanoine & Précepteur de l'Egliſe de Tours, étoit né au Mans. On a de lui un grand ouvrage fort eſtimé, intitulé: *Sancta & Metropolitana Eccleſia Turonenſis, Sacrorum Pontificum ſuorum ornata virtutibus, & ſanctiſſimis Conciliorum inſtitutis decorata.* Cette Hiſtoire de l'Egliſe de Tours fut imprimée *in-fol.* en 1667. A Tours, dans la maiſon de l'Auteur; elle commence à l'an de J. C. 251, & finit à l'an 1655. *Supplém. de Moréri. Lavocat, Diction Hiſtor. Alman. Manc.* 1768, *p.* 34.

Macé (Ogier), Prêtre, Maître de l'Hôpital des Ardens, eſt Auteur de la Carte, ou Deſcription générale de tout le pays & Comté du Maine, laquelle fut gravée en planches de cuivre par Jacques Androuet, Pariſien,

Digitized by Google

ſurnommé du Cerceau, & imprimée au Mans l'an 1539, par Matthieu de Vaucelles & André Chouan, & l'an 1565 par ledit Vaucelles. Ce qui eſt contenu dans ladite carte a depuis été réduit en livre, & imprimé par Jérôme Olivier en 1559, & auparavant par Louis Gaingnot 1558. Macé Ogier vivoit en 1530. *La Croix du Maine.*

MASSE (Pierre) Sieur de la Perche, Avocat au Mans, a fait pluſieurs livres de l'impoſture des Démons & des Magiciens; & un traité contre les Juifs & les Athées. Il vivoit ſous le règne de Henri III. *Blondeau, Hom Illuſt.*

MARGARIN DE LA BIGNE, Docteur de Sorbonne, Doyen de l'Egliſe du Mans, après la mort de François Duparc, ſon oncle maternel, arrivée en 1581. Il fut député aux Etats de Blois en 1576, & au Concile de Rouen en 1581; il étoit alors Chanoine Scolaſtique & Théologal de l'Egliſe de Bayeux; il étoit né à Bernière-le-Patri, Diocèſe de Coutance en Normandie: on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé de 43 ans. Marguerin de la Bigne eſt le premier qui a entrepris une bibliothéque complette des ouvrages des Pères de l'Egliſe, dont il donna la première édition en 1575, en huit volumes *in-fol.* Il y ajouta un neuvième volume en 1579. Il en donna une nouvelle édition en 1589 *in-fol.* Cet ouvrage a eu depuis pluſieurs éditions augmentées, juſqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle en 27 vol. *in-fol.* Marguerin donna auſſi en 1578 un Recueil de Statuts Synodaux *in*-8°. & en 1580 une édition d'Yſidore de Séville, *in-fol.* Il s'eſt auſſi diſtingué par ſes Harangues & ſes Sermons. *Moréri, Dict. Lavocat, Dict. Hiſtor. Alman. Manc.* 1769, *page* 57.

MARTIN (Gabriel), a donné différens ouvrages contre les Proteſtans; entre autres le Traité des Déſordres des Egliſes prétendues réformées avec le moyen d'y remédier: la vérité de la créance & de la diſcipline de l'Egliſe Romaine. Martin vivoit en 1662. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 31.

MÉRILLONS (les), père & fils, nés au Mans, Statuaires. Le Sépulchre de l'Egliſe des Cordeliers eſt leur ouvrage, eſtimé par les connoiſſeurs. *Alman. Manc.* 1768, *page* 53.

MOREAU (Jean), Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe du Mans, a écrit en latin les Vies des Evêques du Mans. Son ouvrage a été imprimé dans le Recueil de Bolandus, au 16 d'Avril, ſous ce titre: *Nomenclatura, ſeu Legenda aurea Pontificum Cenomanenſium, ex vetuſtiſſimis Cathedralis Eccleſiæ codicibus in compendium fideliter digeſta; auctore Joanne Morello, Theologiæ Doctore & Canonico Ceno-*

Digitized by Google

manenſi, 1572, *in*-8°. Pierre Viel, Chanoine de la même Egliſe, a traduit en François l'ouvrage de Moreau, comme on le dira ci-après, à ſon article. Moreau vivoit au Mans en 1584, âgé de plus de 60 ans. *Croix du Maine, Biblioth. Franc. art.* 10338. *Alm. Manc.* 1767, *p.* 27.

MORIN (Louis), Docteur en Médecine, fut reçu à l'Académie des Sciences de Paris en 1699, en qualité d'Aſſocié Botaniſte; il naquit au Mans en 1635. Il mena toujours une vie très-chrétienne, mortifiée & déſintéreſſée; il mourut en 1715. On a trouvé dans ſes papiers un Index d'Hippocrate grec & latin, beaucoup plus ample & plus fini que celui de Pini; il a auſſi fait un Journal très-exact de plus de quarante années, ſur l'état du baromètre & thermomètre, jour par jour. On trouve de lui dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'an 1701, le projet d'un ſyſtême touchant les paſſages de la boiſſon & des urines. On lit ſon éloge dans l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences par M. de Fontenelle. *Goujet, Suppl. de Moréri.*

ORY (François), ſe diſoit de Sablé, au Maine; il étoit cependant de la Ville du Mans, fils de Jean Ory, Marchand Drapier, & de Marie Neveu, laquelle épouſa en ſecondes nôces Jacques Joubert, Notaire de la même ville. Le ſieur Neveu, ſon oncle maternel, Chanoine & Grand-Vicaire d'Orléans, l'appela, avec deux de ſes ſœurs, dans cette ville. François Ory eſt Auteur de pluſieurs ouvrages ſur le Droit, entre autres *Apparatus Juriſprudentiæ de pacto Dotalibus inſtrumentis adjecto.* Ory rendoit ſon nom en latin par *Oſius*, & il diſoit aux étrangers qu'il étoit de la Famille du Cardinal Oſius, dont le nom s'écrivoit Hoſius. Un autre ouvrage de François Ory eſt: *Diſpunctor ad Merillum, ſeu de variantibus Cujaci.* Ory mourut en 1657, riche de plus de cinquante mille écus. *Goujet, Supplém. de Moréri. Ménage, continuation de l'Hiſtoire de Sablé, MS.*

PAGEAU (Gui), Prêtre, a compoſé pluſieurs Cantiques & Noëls, imprimés au Mans par Jérôme Olivier, en différentes années. Pageau vivoit en 1584. *Croix du Maine, Alman. Manc.* 1767, *page* 27.

PELLETIER (Jacques le) Médecin de Paris, né au Mans en 1517, a traduit de Latin en François l'Art Poëtique d'Horace, imprimé à Paris en 1544 (Baillet dit 1545). Il a compoſé l'Art Poétique en deux Livres. Paris, 1555. (Baillet dit Lyon). Les Amours des Amours, en vers. Lyon 1555. Œuvres Poëtiques. Paris 1581. Dialogues

de

de l'Ortographe & Prononciation Françoiſe, en deux Livres. Lyon, 1555. L'Arithmétique, revue & corrigée. Lyon 1554. Les Œuvres Poétiques. Paris, Vaſcoſan, 1547. Ces Œuvres Poétiques contiennent 1°. les deux Premiers Livres de l'Odyſſée d'Homère; le Premier Livre des Georgiques de Virgile; trois Odes d'Horace; une Epigramme de Martial; douze Sonnets de Pétrarque; 2°. des Vers Lyriques; 3°. Gratulation ſur le nouveau règne de Henri II; 4°. des Epigrammes; 5°. l'Antithèſe du courtiſan & de l'homme de repos. Il a auſſi fait un Traité d'Algèbre, imprimé à Lyon; une Oraiſon Funèbre de Henri VIII, Roi d'Angleterre; une exhortation à la paix, entre Charles V, Roi des Romains, & Henri II, Roi de France. Paris, 1558. Les Nouvelles Récréations de Bonnaventure des Périers, eſt un livre de l'invention de Jacques le Pelletier, & de Nicolas Déniſot. On a encore de le Pelletier: Enſeignement de vertus au petit Seigneur Timoléon de Coſſé; Deſcription du Pays de Savoye; Deſcription de deux Planettes, Jupiter & Saturne; *de Conciliatione locorum Galeni;* des Commentaires Latins ſur Euclide; ſur la Meſure du Cercle; ſur la manière de tirer l'Horoſcope; quelques autres ouvrages de Mathématiques, qui ſont eſtimés; & un petit Traité de la Peſte.

Le Pelletier, dans ſes Dialogues de l'Ortographe, prétend, avec Maigret, qu'il faut écrire en François d'une manière entièrement conforme à la prononciation; Guillaume des Autels, déguiſé ſous le nom de Glaumal du Vez ſoutint le parti contraire; dans cette guerre littéraire, qui ſans être ſanglante fut très-piquante, le Pelletier & Maigret eurent du deſſous; ils ſuivirent cependant leur ſentiment dans leur façon d'écrire. Etienne Paſquier, dans ſes Recherches, dit que le Pelletier étoit compagnon de Beze, avant que ce dernier eut changé de religion, & il le met, avec Nicolas Déniſot, au nombre de ceux qui ont déclaré la guerre à l'ignorance qui régnoit du temps du Roi Henri II. Sœvole de Sainte-Marthe, dit que Pelletier écrivoit très-purement en François. Jacques le Pelletier mourut à Paris, au Collége du Mans, dont il étoit Principal, en 1582. *La Croix du Maine. Paſquier, Recher. Liv. 7, chap. 7. Baillet, Jugem. des Savans, tome 1, p. 649; tome 3, p. 291. Lavocat, Diction. Hiſtor. Alm. Manc. 1767, p. 23. Supplém. de Moréri.*

Pichon (Thomas-Jean), Docteur en Théologie, Chantre & Chanoine de l'Égliſe Royale, Collégiale de S. Pierre-de-la-Cour, Hiſtoriographe de Monſieur, Frère

du Roi, Comte de Provence, Duc d'Anjou, du Maine, &c. a donné au Public la Raiſon Triomphante des Nouveautés, 1756; Traité Hiſtorique & Critique de la Nature de Dieu, 1758; la France Agricole & Marchande, 2 vol. *in*-8°. 1762; la Phyſique de l'Hiſtoire, 1765; Mémoire ſur les abus du Célibat, 1765; Mémoire ſur les abus dans les Mariages, 1766; Droits reſpectifs de l'Egliſe & de l'Etat, rappelés à leurs principes, 1766. Il travaille aujourd'hui à l'Hiſtoire de l'Apanage de Monſieur, Frère du Roi. *Alm. Manc.* 1768, *page* 47.

PIGUERRE (Paul-Emile), Conſeiller au Préſidial du Mans, a compoſé, conjointement avec Jean le Frère, de Laval, l'Hiſtoire de France, touchant les troubles avenus pour la Religion. Paris, Robert le Fizelier, 1582, *in-fol.* Cette Hiſtoire a été priſe en partie de celle de la Popelinière. Paris, Poupi & Cheſneau, 1582, *in-fol. La Croix du Maine. La Popelinière. Hiſt. nouvelle des François, p.* 357. *And. du Cheſne. Biblioth. des Hiſtor. de France, p.* 101. *Bibliot. Franç. Article* 18420.

PLUMARD (Louis-Joſeph), né au Mans dans la Paroiſſe de la Coulture en 1722, Maître-d'Hôtel de la Reine, & Maître de la Chambre des Comptes de Paris, a fait pluſieurs ouvrages touchant le rétabliſſement des manufactures & du commerce, imprimés à Paris en 1753; Remarques ſur les avantages & déſavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce & aux autres ſources de la Puiſſance des Etats, traduites de l'Anglois du Chevalier John-Nickols, par M. Plumard de Dangeul, Maître des Comtes, & Maître-d'Hôtel de la Reine, troiſième édition. Leide (Paris), 1754, *in*-12. M. Plumard préſenta ces Rémarques au Roi. *Bibli. Franc. art.* 28205. *Alman. Manc.* 1761, *page* 127. 1768, *page* 46. *Journal de Verdun, Mai* 1754.

PONCHER (Etienne), fameux Evêque de Paris, fils de Martin Poncher, Receveur des Aides au pays du Maine, fut d'abord Chanoine de Saint Gatien & de S. Martin de Tours, puis Conſeiller Clerc au Parlement de Paris en 1485, Préſident aux Enquêtes en 1498, Evêque de Paris en 1503, Garde-des-Sceaux de France en 1512, Ambaſſadeur en Eſpagne en 1517, puis en Angleterre en 1518, Archevêque de Sens en 1519, mourut a Lyon en 1524. Poncher publia en 1514 des Conſtitutions Synodales, où il entre dans un grand détail ſur la manière d'adminiſtrer les Sacremens; elles ſont eſtimées. *Lavocat, Diction. Hiſtor.*

Digitized by Google

POUPART (François), habile Naturaliſte, né au Mans, où il fit ſon cours de Philoſophie, après lequel il fut à Paris, où il s'appliqua à l'étude de la Phyſique & de l'Hiſtoire Naturelle: il avoit ſur-tout un goût décidé pour l'examen des inſectes; on l'inſtruiſit pendant trois ans dans la pratique de la Chirurgie. Il ſe fit enſuite recevoir Docteur en Médecine à Rheims. Poupart fut admis, en qualité d'élève de M. Méri, & d'Anatomiſte, à l'Académie des Sciences en 1699. Il mourut à Paris en 1708. On a de lui une Diſſertation ſur la Sang-ſue, dans le Journal des Savans; un Mémoire ſur les Inſectes hermaphrodites; l'Hiſtoire du *Formica Leo*, & du *Formica Pillex*; des Obſervations ſur les Moules; & d'autres ſavans écrits qui ſe trouvent dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. On croit qu'il eſt l'Editeur du livre intitulé: la Chirurgie complette. *Lavocat, Diction. Hiſtor. Alm. Manc.* 1768, *page* 38.

POUSSET DE MONTAUBAN (N...), Avocat au Parlement de Paris, né au Mans, Juriſconſulte & Poëte François: ſes Plaidoyers ſont imprimés. *Alman. Manc.* 1768, *page* 43.

RENUSSON ou DERENUSSON (Philippe), fut Avocat au Parlement de Paris. On a de lui un Traité de la Subrogation; Paris, Cavelier, 1711; & un des Propres; Paris, Brunet, 1702, & d'autres ouvrages. Il étoit né dans la Paroiſſe de S. Benoît du Mans. *Alman. Manc.* 1768, *page* 37.

RIPIER (Michel), Avocat au Parlement de Paris. On a de lui une Préface Hiſtorique pour ſervir à la Conférence de la Coutume du Maine avec la Coutume de Paris; Paris, Joſſe 1704, *in*-4°. Cette Conférence eſt reſtée MS. *Bibliot. Franc. Artic.* 35513. *Alm. Manc.* 1768, *page* 40.

RIVET (Dom Antoine), Bénédictin, né en Poitou d'une famille noble, a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans l'Abbaye de S. Vincent du Mans: c'eſt-là qu'il a travaillé pendant plus de trente ans à l'Hiſtoire Littéraire de France. Il en fit paroître le premier volume en 1733, & il finiſſoit le neuvième, qui renferme les premières années du douzième ſiècle, lorſqu'il mourut en 1749, dans ſa ſoixante-ſixième année. D. Charles Taillandier, ſon confrère, a fait ſon éloge à la tête du neuvième volume de l'Hiſtoire Littéraire. D. Rivet fit imprimer en 1725, à Amſterdam, *in*-4°. le Nécrologe de Port Royal des Champs. La publication de cet ouvrage, jointe à ſon op-

poſition à la Bulle *Unigenitus*, le fit réléguer à l'Abbaye de S. Vincent. D. Rivet s'étoit aſſocié pour travailler à l'Hiſtoire Littéraire de France, D. Joſeph du Clou, D. Maurice Poncet, & Dom Jean Colon; ce dernier vit encore dans cette Abbaye, accablé des infirmités de la vieilleſſe; il a compoſé l'Hiſtoire du Monaſtère de S. Vincent, juſqu'à la mort du Cardinal de Luxembourg, en 1519; ce MS. eſt conſervé dans la Bibliothéque de l'Abbaye; dans laquelle il s'en trouve un autre intitulé: *Compendium Hiſtoriale Sancti Vincentii Cenomanenſis à primo cenobii conditu, anno* 658, *ad annum* 1612. Charles le Cointe fait mention de ce MS. daus les Annales de l'Egliſe de France, ſous l'année 658, n. 30.

On trouve au commencement des Avertiſſemens des Tomes 7 & 8 de l'Hiſtoire Littéraire, des Obſervations ſur la Langue Françoiſe ou Romance, formée du Latin; D. Rivet y prouve que le Latin a été une langue vulgaire dans les Gaules, juſqu'à ce que de ſa corruption ſe ſoit formée la langue Romance, & que cette dernière a été emplovée vers le milieu du douzième ſiècle, a écrire pour la poſtérité. *Lavocat, Diction. Hiſtor. Biblioth. Franç. Art.* 12832, 12833, 15499, 31880. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 50.

Sagon (François), né à Rouen, fut Secrétaire de Félix de Brie, Grand Doyen de l'Egliſe du Mans. On a de Sagon le Chant de la Paix, entre le Roi Henri II & Philippe, Roi d'Eſpagne, imprimé à Paris par Barbé Regnault; la Réjouiſſance du Traité de Paix en France, publiée l'an 1559; Recueil d'Etrennes pour l'an 1538; Paris, 1538. Il a compoſé les épitaphes qui ſe voyent en la Chapelle du Château de Serrant, en Anjou, faits pour les Seigneurs dudit Serrant, ſurnommés de Brie, très-ancienne & noble Maiſon d'Anjou.

Sagon eut de très-vives querelles avec Marot, qui ſe terminèreut par des ſatyres, de part & d'autre, dont une de Marot eſt intitulée: Fripelipes; & la réponſe de Sagon, intitulée: Rabais du caquet de Fripelipes, & de Marot, dit Ratpelé. Fagon vivoit encore en 1559. *La Croix du Maine. La Monnoie. Goujet, Biblioth. Franç. Alman. Manc.* 1767, *page* 17.

Seigneur (Roland), Sieur de Buiſſai & de la Fourerie, a compoſé pluſieurs Poëmes François, ſur-tout à la louange de du Bartas, imprimés avec la Semaine dudit du Bartas. *La Croix du Maine.*

Soris (Mathurin), Religieux de Fontevrauld, né au Mans, daus la Paroiſſe de S. Jean-de-la-Cheverie, à

compoſé : Diſſertation Apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbriſſelles, ſur ce qu'en a dit M. Bayle. Anvers, 1701, *in*-12. Hollande, Desbordes. Mathurin Soris avoit compoſé une Hiſtoire de la Maiſon de Fontevrauld, laquelle n'a point été imprimée. Mathurin Soris avoit un frère, mort Commiſſaire Provincial d'Artillerie, à Boulogne en mer, l'an 1732, celui-ci n'eut qu'une fille, mariée en 1733, à ***, mon frère, mort Capitaine d'Infanterie à Saint-Malo, en 1756, laiſſant de ſon mariage un garçon & trois filles; le garçon a épouſé Louiſe Rottier, dont un garçon & deux filles; la fille aînée eſt mariée à Charles de la Porte de Loyſelière, dont deux garçons & une fille : des deux cadettes, l'une eſt Religieuſe à la Viſitation du Mans, & l'autre eſt morte Religieuſe à l'Hôpital de la Flèche. *Biblioth. Franç. Art.* 13948. *Alman. Manc.* 1768, *page* 40.

Tahureau (Jacques), Gentilhomme Mancean, fils de Jacques Tahureau, Juge du Maine, & de Marie Tiercelin. Ses premières Poéſies ont été imprimées à Poitiers par les de Marnefs, en 1554; elles ont été imprimées depuis à Paris chez Gabriel Buon. Les Mignardiſes de Jacques Tahureau, qui contiennent pluſieurs Sonnets, Odes & Mignardiſes amoureuſes de ſon Admirée (qui eſt le nom qu'il donne à ſa Maîtreſſe), ſont imprimées à Paris chez Gabriel Buon; ſon Oraiſon au Roi, de la grandeur de ſon Règne & de l'excellence de la Langue Françoiſe, avec quelques Vers François, dédiés à Madame Marguerite, ont été imprimés à Paris chez la veuve de Maurice de la Porte, en 1555. Ses Dialogues ont été imprimés après ſa mort par Gabriel Buon, en 1565. Il mourut âgé de 28 ans, peu après s'être marié. M. de la Monnoie trouve mauvais que Pâquier ſe ſoit moqué des Dialogues de Tahureau, dont il dit, *omnia qui videt, videtur ab omnibus ipſe.* Jacques Tahureau eſt Auteur de pluſieurs autres ouvrages que M. de Tahureau conſerve MS. entre autres, de la Verſion de l'Eccléſiaſte de Salomon en Vers François. *Croix du Maine. Blondeau, Homm. Illuſt. Alman. Manc.*

Tahureau (Pierre), frère aîné du précédant, Seigneur de la Chevalerie & du Cheſnai, a compoſé pluſieurs Ouvrages qui n'ont point été imprimés, ſi ce n'eſt peut-être quelques Poéſies, qui l'ont été avec celles de ſon frère. Les Ouvrages que la Croix du Maine attribue à Pierre Tahureau ſont : un Livre de la Police & République Françoiſe, contenant un Diſcours des Etats & Offices,

tant des nobles que de ceux de robe longue, & de leur première inſtitution. L'Hiſtoire de notre temps, ſous les règnes des Rois de France, François I, Henri II, François II, Charles IX & Henri III, à préſent régnant. Voyez *les Mémoires du P. Niceron, Tome 4, page 208.* Voyez auſſi *la Généalogie de Tahureau. La Croix du Maine. Blondeau, Biblioth. Françoiſe. Article 18445.*

TAMOT (Gabriel), Avocat au Préſidial du Mans, environ l'an 1540. Quelques-unes de ſes Poéſies ont été imprimées avec celles de Charles Fontaine, Pariſien. Il a laiſſé MS. des recherches ſur l'antiquité de la ville du Mans. Voyez *Goujet, Biblioth. Franç. Tome 11, page 134. La Croix du Maine, Biblioth. Françoiſe, Article 35501. Blondeau.*

TARON (René), Avocat du Roi au Préſidial du Mans; il avoit un frère Conſeiller au même Siége, & un Chanoine de la Cathédrale de la même Ville. René Taron a traduit de Latin en François l'Apocalypſe de S. Jean, qui eſt demeuré MS. Il a auſſi compoſé quelques Poéſies de Piété; il mourut à Alençon en 1567. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman. Manç. 1767, page 20, 26.*

TRESSAN (M. le Comte de), Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant à Toul, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, des Académies de Berlin & de Nanci, eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages en Proſe & en Vers. On a de lui, entre autres, une Lettre ſur quelques ſujets de l'Hiſtoire Naturelle; Paris 1753, *in*-12. Cette Lettre eſt inſérée dans le Mélange d'Hiſtoire Naturelle de M. Aléon du Lac, Tome 1, *p.* 266—281. Le Portrait Hiſtorique de Staniſlas le Bienfaiſant, 1767, *in*-8°. &c. *Biblioth. Franç. Art.* 2497, 32928. *Alman. Manc.* 1768, *p.* 45.

TRIGUEL (Jean), Cordelier, a compoſé des Noëls, imprimés chez Jérôme Olivier, 1565. *La Croix du Maine.*

TROUILLARD (Jacques), Sieur de la Boulaye, Docteur en Médecine, Médecin du Roi de Navarre. Il étoit frère de Guillaume, qui ſuit. Il a traduit de Latin en François un Dialogue de Théophraſte Paracelſe, contenant la défenſe de la Criſopoie, ou manière de faire l'or, & au contraire l'accuſation de l'Alchimie Sophiſtique. Ce Livre eſt demeuré MS. Jacques Trouillard vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

TROUILLARD (Guillaume), Sieur de Montchenu, Avocat au Mans. Quelques-uns lui ont attribué un Livre

imprimé en 1564, traitant des troubles advenus au Maine. La Croix du Maine donne ce Livre à Francour. *Alman. Manc.* 1767, *page* 24.

TROUILLARD (Pierre), Sieur de Montferré, Avocat au Mans, a donné les Mémoires des Comtes du Maine juſqu'en 1620. Mans, Olivier, 1643, *in*-4°. Paris, Libert, 1643, *in*-12. *Alman. Manç.* 1768, *page* 33, *Biblioth. Franç. Article* 35509.

VAYER (Félix de la Motte le) né au Mans, fut d'abord Avocat en Parlement, puis Subſtitut du Procureur-Général au Parlement de Paris. Il a compoſé en Latin un Traité de l'Ambaſſade, *de Legato*, imprimé à Paris en 1579, depuis il l'a traduit en François. Cette traduction eſt demeurée MS. Il a auſſi compoſé des Poéſies, &c. non imprimés. Il étoit père du ſuivant. *La Croix du Maine.*

VAYER (François de la Motte le), fils du précédent, Conſeiller d'Etat ordinaire, naquit à Paris en 1588. Il fut Précepteur de Philippe, Duc d'Anjou, depuis Duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie Françoiſe en 1639, & mourut en 1672, âgé de 85 ans. On a de lui un grand nombre d'Ouvrages, imprimés en 2 vol. *in-fol.* & en 15 & en 17 vol. *in*-12. Il donnoit beaucoup dans l'opinion des ſceptiques & pirrhonniens. Il eut un fils Auteur d'une traduction de Florus, avec d'excellentes notes, qui mourut en 1664, âgé de 35 ans. *Lavocat.*

VAYER DE BOUTIGNI (Roland le), Avocat au Parlement de Paris, puis Maître-des-Requêtes, enſuite Intendant de Soiſſons, étoit fils de René, Lieutenant-Général du Mans en 1624, & depuis Intendant d'Arras. On fait Roland le Vayer Auteur du Traité de l'autorité des Rois dans l'adminiſtration de l'Egliſe Gallicane, avec quelques pièces, par rapport à cette matière; Amſterdam, 1700, *in*-8°. Rouen, 1700, *in*-12. Ce Livre a été fait en 1682, & publié la même année ſous ce titre: Diſſertation ſur l'autorité légitime des Rois en matière de Régale; Cologne, *in*-12. Dans l'édition de 1700, on l'attribue fauſſement à M. Talon. Ce Traité eſt fort curieux. Le même, ſous ce titre: le Droit des Souverains, touchant l'adminiſtration de l'Egliſe; Paris, 1734, *in*-4°. Le même, ſous le titre: de Diſſertation ſur, &c. revu & corrigé; Avignon, 1750, *in*-4°. On a fait quelques changemens dans cette édition. Nouvelle édition (ſur le Manuſcrit de l'Auteur, avec ſa vie); Londres. Paris, Martin, 1753, *in*-12. Ce Manuſcrit a été communiqué par M. le

Vayer, ſon parent, ci-devant Maître-des Requêtes, & encore vivant. Suite du Traité de l'autorité des Rois, touchant l'adminiſtration de l'Egliſe, de M. le Vayer de Boutigni, contenant un Supplément de pièces importantes; Londres, 1756, *in*-12. Voici un autre Ouvrage de Roland le Vayer de Boutigni: de l'autorité du Roi ſur l'âge néceſſaire à la Profeſſion Religieuſe; Paris, Oſmont, 1669, *in*-12. Ce Livre fit beaucoup de bruit; on en publia une critique en 1672, pleine d'invectives & d'impertinences, dont le P. Bernard Guyard, Dominicain, eſt Auteur. *Biblioth. Franç. Art.* 7368, 7369, 7390, 7391, 7636. *Lavocat, Diction. Hiſtor.* On a encore de Roland le Vayer, le Roman de Tarſis & Zélie, en 5 vol. *in*-8°. & d'autres Ouvrages eſtimés. *Lavocat, Diction. Hiſtor.*

VAUCELLE (Matthieu de), Imprimeur au Mans, fit étant jeune quelques Poéſies Françoiſes contre Clément Marot, ſous le nom de Poëte champêtre. On trouve pluſieurs de ſes compoſitions, tant en vers qu'en proſe, ſur la fin du Cathéchiſme du Père Emond Auger, Jéſuite; il a compoſé & imprimé pluſieurs Noëls; il a fait l'épitaphe de M. Hangeſt, Chanoine du Mans, celle de M. de Langei & de pluſieurs autres perſonnes illuſtres; le Panégirique des Sciences, qu'il préſenta au Mans à Monſieur, Frère du Roi, en 1577; pluſieurs Poéſies à la gloire des Evêques du Mans, ſur-tout de M. le Cardinal de Rambouillet. Vaucelle mourut au Mans en 1578. *La Croix du Maine.*

VEAU (Patrice), Prêtre, a compoſé & fait imprimer des Noëls chez Jérôme Olivier; Mans 1631. *Al. Manc.* 1768.

VÉRON DE FORBONNOIS (François), né au Mans dans la Paroiſſe de S. Nicolas en 1722, Conſeiller au Parlement de Metz, eſt Auteur d'un grand nombre d'Ouvrages ſur le commerce & ſur l'adminiſtration économique de l'Etat, &c. 1°. Entre autres: Extrait de l'Eſprit des Loix, chapitre par chapitre, 1750, *in*-12. 2°. Recherches & conſidérations ſur les Finances de France, depuis l'année 1595 juſqu'en 1721: Baſle, 1758, *in*-4°. 2 vol. le premier volume contient les trois premières époques, depuis 1595 juſqu'en Octobre 1683; le ſecond volume contient les deux dernières époques, depuis Octobre 1683 juſqu'en 1718; cela eſt ſuivi de quatre Mémoires pour les années ſuivantes, juſqu'à la fin du ſyſtême en 1721; le premier Mémoire eſt intitulé: ſixième partie du rapport des Finances, fait le 17 Juin 1717; le ſecond a pour titre: Mémoire lû au Conſeil ſur la ré-

Digitized by

duction des intérêts ; le troiſième eſt intitulé : Mémoire de M. Law, par lui préſenté avant ſon Miniſtère à M. le Régent, ſur l'uſage des monnoies, & ſur le profit ou la perte qu'il peut y avoir pour un Prince & pour un Etat, dans l'altération du titre de ſes monnoies, & dans l'augmentation ou diminution de leur prix, par rapport aux Etats voiſins ; le quatrième a pour titre : vue générale du Syſtême de M. Law. 3°. Elémens du commerce, par M. Véron de Forbonnais, Inſpecteur-Général des Monnoies de France ; Leyde, (Paris, Briaſſon) 1754, *in*-12. 4°. Queſtions ſur le commerce des François au Levant, 1755, *in*-12. 5°. Lettre à M. F. ou Examen Politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en gros, ſans déroger à la Nobleſſe, 1756, *in*-12. 6°. Examen des avantages & des déſavantages de la prohibition des toiles peintes, 1755, *in*-12. 7°. Eſſai ſur l'admiſſion des navires neutres dans nos Colonies, 1759, *in*-12. 8°. Mémoire ſur l'uſage des monnoies ; ce Mémoire eſt imprimé dans ſes recherches & conſidérations ſur les Finances, tome 2, Baſle, 1758, *in*-4°. 9°. Eſſai ſur la partie politique du Commerce de terre & de mer, de l'Agriculture & des Finances, brochure *in*-16, anonyme, 1752. 10°. Théorie & Pratique du Commerce & de la Marine, 1753, *in*-4°. 11°. Divers Mémoires ſur le Commerce de l'Angleterre avec la France, le Portugal & l'Eſpagne ; Conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne, 1753. 12°. Une partie des articles du Commerce, dans le Dictionnaire Encyclopédique. *Biblioth. Franç. article* 27074, 28113, 28204, 28209, 28220, 28244, 28320, 33996, 39637. *Alman. Manc.* 1761, *p.* 127. 1768, *p.* 46.

VÉRON (Jean-François), né au Mans en 1615, a inventé les étamines camelotées, qui ſe ſont répandues dans toute l'Europe, & qui ont pénétré dans le nouveau monde. Il mourut en 1687. *Alman. Manc.* 1762 & 1768, *page* 151 & 53.

VERON (Guillaume), fils du précédent, né dans la Paroiſſe du Pré au Mans en 1656, a perfectionné la manufacture des étamines, ce qui lui a mérité des éloges par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en 1699 ; il inventa des machines pour le dégrais des étamines. La qualité des laines du pays du Maine, ſur-tout celles de Sillé & de Freſnai, fait ce beau grain des étamines du Mans, qui ne ſe trouve point dans les autres Provinces. *Alman. Manc.* 1762, *p.* 152.

VÉRON (François), Sieur du Verger, fils du précédent,

Secrétaire Perpétuel du Bureau du Mans, de la Société Royale d'Agriculture des Provinces de Touraine, d'Anjou & du Maine.

Viel (Pierre), Docteur en Théologie, Chanoine de l'Egliſe du Mans, a traduit de Latin en Franç. quelques ouvrages d'Optat, imprimés à Paris. Il a compoſé un Traité contre la Simonie, imprimé à Paris chez Cheſneau; une Inſtruction pour les enfans & tous autres Chrétiens, imprimée à Paris chez Nicolas Cheſneau, en 1564; il a traduit en François les Heures à l'uſage du Mans; imprimées à Paris; il a auſſi fait la verſion de Latin en François des Vies de pluſieurs Saints & Saintes, entre autres des Evêques du Mans, leſquelles ſont imprimées avec les trois volumes de l'Hiſtoire des Saints, chez Nicolas Cheſneau, & autres, 1577, *in-fol.* Viel mourut en 1582. *Croix du Maine. Alman. Man.* 1767, *p.* 22. *Blondeau.*

Voyer (Jean le), en Latin *Viſorius*, Sieur de Saint-Pavace, né au Mans, où il mourut en 1568. Il enſeigna les Belles-Lettres à Paris, dans le Collége de Bourgogne. On a de lui: *Compendioſa librorum Rodolphi Agricolæ de inventione Dialectica Epitome, per Joannem Viſorium, Cenomanum; Pariſiis* 1534, *in*-8°. *Joannis Viſorii Cenomani ingenioſa, nec minus elegans, ad Dialectices candidatos Methodus. Ibidem.* Le Voyer lut à ſes Diſciples les Topiques de Cicéron, qu'il commenta, il diviſa ſon Ouvrage en trois Livres, & le dédia à René du Bellai, Evêque du Mans; il fut imprimé à Paris en 1538, *in*-4°. à Baſle, en 1541, *in-fol.* avec d'autres Commentateurs; à Lyon, 1545, & à Paris, 1557, *in*-4°. Le Voyer écrivoit bien en Latin; il avoit auſſi compoſé des Poéſies Latines, & une Hiſtoire des choſes mémorables arrivées de ſon temps. Son fils, héritier de ſes Ouvrages, ne les a pas publiés. *Croix du Maine. Supplém. de Moréri. D. Liron, Singul. Hiſtor. Alman. Manc.* 1767, *page* 20.

MANSIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontibaut, l. 3 ¼; Arnage, l. ¾; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Manſigné à Pontvalain, M. l. ¼; le Lude, M. l. 2 ½; Malicorne, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 3 ½; Ecomoi, M. l. 3; Requieil, l. 1 ¼; la Fontaine Saint Martin, l. 1 ¼; Ligron, l. 2; S. Jean-de-la-Motte, l. 1 ¼; Luché, l. 1 ¼; Coulongé, l. 1 ¼; Sarcé, l. 1 ¼.

Digitized by Google

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & l'O. par un ruiſſeau & par un petit courant d'eau, qui forme deux étangs. Il y a les vignes du Château de Brouaſſin, dont le vin eſt de très-bonne qualité. Il y a auſſi des landes.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur du Château-du-Loir, Il y a 1500 Communians.

Il y a à Manſigné la Chapelle de la Morinière, au Château de Fay, eſtimée 6 liv., à la préſentation du Seigneur de Fay; & celle de la Vignerie, eſtimée 60 liv.

Foulque Ribolé qui, en qualité de Seigneur de Fief, s'étoit emparé injuſtement, comme il en convient, de la dixme de Manſigné, la reſtitua au Chapitre de l'Egliſe du Mans, environ l'an 1285. *Cartul. blanc du Chap.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Baronnie de Brouaſſin. Cette Seigneurie appartenoit dans le douzième ſiècle à la Maiſon de Craon; elle paſſa en celle de Thouars, par le mariage d'Eliſabeth, fille de Baudouin premier, Sire de Craon & de Vallon, & d'Eliſabeth de Monſoreau, avec Geoffroi de Thouars; Ambroiſe, Dame de Craon, la porta depuis en dot à Jean de Champagne, Seigneur de Peſchereul & de Parcé; elle fut érigée en Baronnie en faveur de Louis de Champagne, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Comte de la Suze, Seigneur de la Chapelle Rainſouin, tué à la bataille de Coutras en 1587; elle a eu le ſort de toutes les Terres de Gaſpard de Champagne, Comte de la Suze, qui ont été vendues pour payer partie de ſes dettes; elle appartient aujourd'hui à Madame la Ducheſſe de Brancas, qui l'a eue de M. le Marquis de Clermont, ſon père. *Mém. MS. Miroménil.*

Madame de la Martelière prétend la Co-Seigneurie de cette Paroiſſe, par ſa Terre de

MANTILLY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Cigné, l. 3 ¼; Poulai, l. 1 ½; Champgéneteux, l. 3; S. Martin de Connée, l. 3; Cures, l. 4 ½; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de Mantilly à Paſſais, M. l. ¼; Ceaulcé, M. l. 2 ¼; Goron, M. l. 2 ½; Ambrière, M. l. 3 ½; Sept-forges, M. l. 4; Déſertine, l. 2; l'Epinai-le-Comte, l. 1 ½; Vaucé, l. 1 ½; S. Fraimbault, L. 1 ¼; S. Marc-d'Egraine l. 1 ½; Normandie, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui prend ſa ſource dans la Paroiſſe, qui eſt arroſée à l'O. par deux autres ruiſſeaux, dont un forme un grand étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 2200 Communians.

Il y a le Prieuré de Mantilly, eſtimé 250 liv., à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier.

Leſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt du reſſort de Domfront, & appartient à M. le Duc d'Orléans.

En 1639, les habitans de cette Paroiſſe ſe révoltèrent contre les Receveurs des Impoſitions Royales, ils prirent les armes, & refuſèrent pendant trois ans de payer aucuns deniers au Roi. Ils commirent pendant ce temps pluſieurs brigandages; il fallut y envoyer des troupes pour les ſoumettre, & un Commiſſaire de la Cour pour informer. Pluſieurs de ces mutins furent condamnés à mort, & d'autres bannis. On conſerve des copies de la procédure & des jugemens qui furent rendus alors. Le peuple fait une infinité de contes ridicules ſur cet événement. Comme ces rébelles n'étoient, pour la plupart, que de miſérables payſans, on les nommoit les *va nuds pieds. Mém. de M. le Tourneur, Curé de Domfront.*

MARC-DE-GRENNE (S.), Bourg & Paroiſſede l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais, en Normandie, Election de Normandie, au N. N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; le Horp, l. 3 $\frac{1}{2}$; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 3; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Marc à Paſſais, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Goron, M. l. 4; Domfront, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Juvigni, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mantilli, l. 1 $\frac{1}{2}$; Torchamp, l. $\frac{1}{4}$; S. Gilles-des-Marais, l. 1; S. Jacques de la Braſſe, dit S. Roch, l. $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau de Courberie, qui forme quatre étangs; à l'E. par la rivière de Grenne, & au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Duc d'Alençon. Il y a 1900 Communians.

Il y a à S. Marc la Chapelle de Souvre, *aliàs* la Herſonnière, eſtimée 20 liv. à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des Landes.

Digitized by Google

La Seigneurie de Paroiſſe eſt du reſſort de Domfront, & appartient à M. le Duc d'Orléans.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Marc, le Fief & Seigneurie de la Motte, lequel a changé de bien des Seigneurs en différens temps; les derniers ont été M. Potier de Fougerai, dont le ſucceſſeur actuel, du chef de ſa mère, eſt M. Launoy, Seigneur d'Eterville, près Caen.

En 1709 ou 1710, une troupe de militaires, cavaliers & dragons, faiſant ouvertement le fauxſonnage & la contrebande, furent pourſuivis par un plus grand nombre d'employés, ils ſe retirèrent dans le petit château de la Motte, entouré de bons foſſés pleins d'eau, dans lequel on ne pouvoit entrer que par un pont levis, qu'ils levèrent, & là ils ſoutinrent un petit ſiége en forme pendant pluſieurs jours, après leſquels manquant de proviſions, il fallut capituler; les aſſiégeans leur accordèrent les honneurs de la guerre, & la liberté de ſe retirer avec armes & bagage, à l'exception des chevaux & de la contrebande. *Mém. de M. le Tourneur, C. de Domfront.*

En 1335, l'Evêque Gui de Laval ſe fit rendre le patronage de l'Egliſe & la préſentation de la Cure de S. Marc-de-Grenne, que Jean de Valois, Duc de Normandie, qui fut depuis le Roi Jean, lui conteſtoit. Ce Prince, par l'acte de ſon acquieſcement, dit que c'eſt à la ſeule conſidération & eſtime de l'Evêque, qu'il conſent la jouiſſance de ce droit, pendant ſeulement qu'il vivra, ſans que cette conceſſion puiſſe nuire à ſes droits. *Courvaiſier, page 568.*

L'Evêque Adam Châtelain, qui ſiégea au Mans depuis 1398 juſqu'à 1438 ou 39, eut une conteſtation avec Jean, Duc d'Alençon, pour la préſentation de la Cure de Saint Marc-de-Grenne; elle ſe termina par une tranſaction avantageuſe à l'Evêque. *Courvaiſier, page 636.*

MARCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-l'Eguiller, l. 6 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue; l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Marcé à la Chartre, M. l. 2; Montoire, M. l. 3 ½; Beſſé, M. l. 3 ½; Château-du-Loir, M. l. 5; les Hermites, l. 1; les Eſſarts, l. 1 ¼; Montrouveau, l. 1; Vildieu, l. 1; les Pins, l. 1; Rorthre, l. ¼, la Forêt des Hermites, l. ¼.

Clinchamp, ſituée dans le Perche, laquelle fut érigée en Comté par le Roi Charles IX, en faveur de François du Pui, Seigneur de Chavigni, ſans diſtraction du reſſort, & pour le titre d'honneur ſeulement: cette érection fut enregiſtrée au Parlement en 1566.

Dans les dixième, onziéme & douzième ſiècle, les de Clinchamps ſignoient les actes publics immédiatement après le Souverain de la Province. Philippe-Auguſte reçut Chevalier N.... de Clinchamp, & le fit Baron. Dans le douzième ſiècle, on trouve Gaultier de Clinchamp Général des Troupes du Comte du Maine, à qui l'Evêque Hildébert adreſſa une de ſes lettres, dans laquelle il lui donne le titre de Grand-Seigneur. De ce Gaultier deſcendoit le brave de Clinchamp, qui fut tué à la bataille d'Azincour en 1415, après s'y être fort diſtingué; il laiſſa un fils, nommé Ambroiſe, qui eut pluſieurs enfans, deſquels ſont ſortis les Seigneurs de la Buſardière, de Saint-Marceau, de Grontil & du Val.

D'Eudes de Clinchamp vint Gervais, qui étoit oncle de Robert, qui fut Evêque du Mans depuis 1299 juſqu'à 1309, & père de Gervais Giancolet, qui fut fait Cardinal en 1281, par le Pape Martin IV. On trouve encore un Giancolet de Clinchamp au commencement du quatorzième ſiècle, couſin germain du précédent, & qui fut Cardinal comme lui. Un Pierre de Clinchamp fut Chevalier de l'Ordre du Roi. Frère Simon de Clinchamp, Commandeur de Malte de la Langue de France, fut tué au ſiége de Malte, à l'attaque du fort S. Edme, en 1565. Frère Marin de Clinchamp fut Commandeur de Malte de la Langue d'Aquitaine.

Clinchamp porte dans ſes armes d'argent à ſix merlettes de gueules. En 1502, un cadet briſa ſes armes d'une bande virée de gueules.

L'Evêque Geoffroi d'Aſſé, qui ſiégea au Mans depuis 1269 juſqu'à 1277, étoit né à S. Marceau. *Courvaiſier, page 528. Cenomania.*

M. Bezard, Curé de S. Marceau, & M. de Clinchamp, mort à Paris en 1770, m'ont fourni des Mémoires.

MARCILLÉ-LA-VILLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg du Teil, l. 1 ¼; Bais, l. ¼; Roueſſé, l. 3 ½; Tennie, l. 2 ½;

l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Degré, l. ½; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Marcillé à Mayenne, M. l. 2; Bais, M. l. 2; Ambrières, M. l. 3; Laſſai, M. l. 3 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ½; Champeon, l. ½; S. Fraimbault, l. 1 ¼; Airon, l. 1; Grazé, l. ½; Champgenéteux, l. 2; la Chapelle-au-Ribou, l. ¼; Hardange, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Cuiſſebelle, à l'O. par celui du Bois au Rouillé, & à l'E. par un autre.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, eſtimée 1600 liv., à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 900 Communians.

Il y a à Marcillé la Chapelle de Bulieu, eſtimée 40 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes & des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Duc de Praſlin. Voyez *la Généalogie, à l'article Sainte Suzanne.*

Il y a dans la Paroiſſe de Marcillé, le Fief de Vaiguas, qui appartient à M. Treton, Lieutenant des Maréchaux de France; Jacques Treton, Sieur de Fiégiard, ſon père, l'avoit acheté, auſſi bien que la Terre de Loré. *Mémoire de la Chaux.*

MARÇON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 2; Jupille, l. 1 ½; S. Mars d'Ouſtillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Marçon au Château-du-Loir, M. l. 1 ¼; la Chartre, M. l. 1 ½; Beſſé, M. l. 5 ¼; Grand-Lucé, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 5 ½; l'Homme, l. 1 ¼; Chahaigne, l. 1; Sainte Cécile, l. ¼; Vouvrai-ſur-Loir, l. 1; Beaumont-de-la-Charrre, l. 1; Touraine, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Ingrande. La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au N. O. par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours.

Il y a le Prieuré de S. Lezin, eſtimé 350 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours; la Chapelle de la Guilaudière, *aliàs* les Gaudins, eſtimée 50 liv., à la préſentation de Gaudin, Sieur de la Cheſnardière.

Selon le Regiſtre du Pontifical, l'Evêque S. Liboire conſacra l'Egliſe de Marçon.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Duc de la Vallière.

N... de la Baume le Blanc, fut père de Jean-François, qui ſuit, & de Louiſe-Françoiſe, qui fut Maîtreſſe du Roi Louis XIV, dont Marie-Anne, légitimée de France, en faveur de laquelle, & de ſa mère, Louis XIV érigea la Châtellenie de la Vallière en Touraine, les Baronnies de Châteaux, Vaujours & S. Chriſtophe en Duché Pairie, en 1667; & en 1698, il accorda la faculté à Marie-Anne, ſa fille naturelle légitimée, alors Princeſſe de Conti, de diſpoſer, par don entre-vifs, du Duché de la Vallière, au profit de Charles-François le Blanc de la Baume, ſon couſin-germain maternel, ce qui fut exécuté la même année. Marie-Anne avoit épouſé Louis-Armand, Prince de Conti.

JEAN-FRANÇOIS de la Baume le Blanc, Marquis de la Vallière, Baron de Maiſonfort, &c. épouſa Gabrielle Glé, Dame de la Coutardais; il mourut en 1676, laiſſant de ſon mariage Charles-François, qui ſuit; Yolande qui fut mariée 1°. en 1697, à Charles du Mas, Marquis de Berſet; 2°. en 1724, à Louis de Pontèves, dit le Marquis de Tournon; & Maximilien-Henri, dit le Chevalier de la Vallière.

CHARLES-FRANÇOIS de la Baume le Blanc, Duc de la Vallière, Pair de France, mort en 1739, avoit épouſé en 1698 Marie de Noailles: dont Louis-Céſar, qui ſuit; & Louis-François, Comte de la Vallière.

LOUIS-CESAR, Duc de la Vallière, épouſa en 1732, Anne-Julie-Françoiſe de Cruſſol, ſœur du Duc d'Uzès, née en 1713: dont Adrienne-Émilie-Félicité, qui ſuit.

ADRIENNE-ÉMILIE-FELICITE de la Vallière, née en 1740, mariée en 1756 à Louis Gaucher de Châtillon, Duc de Châtillon en Poitou, Pair de France, &c. dont Louis-Gaucher-Gabriel, mort en 1758; & Gaucher-Anne-Maximilien, qui ſuit.

GAUCHER-ANNE-MAXIMILIEN, Comte de Châtillon, né le 30 Janvier 1759.

MAREIL-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon,

Digitized by Google

Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Mareil à Loué, M. l. $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Brulon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Poillé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Viré, l. 2; S. Chriſtophe-en-Champagne, l. $\frac{1}{2}$; Taſſillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Pierre-des-Bois, l. 1.

Le Bourg de Mareil eſt ſur la rivière de Végre, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. Le ruiſſeau de Palais l'arroſe à l'O. & ſe jette dans la Vègre, au-deſſous du Bourg.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a environ 300 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé , qui appartient aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture; c'eſt une de leur quatre Châtellenies. Ils ſont ſeuls décimateurs dans la Paroiſſe.

Il y a dans l'enceinte d'un vieux château, nommé Lille, en ruine depuis plus de 300 ans, une Chapelle, qu'on nomme le Prieuré de Lille, eſtimée 350 l., a la préſentation du Prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Il y a à Mareil trois Chapelles fondées par Jean le Mercier, Prieur-Curé de S. Ouen-en-Champagne, leſquelles doivent être préſentées & poſſédées par les parens du Fondateur; 1°. celle de la Ferrière, eſtimée 95 liv.; 2°. celle de la Poterie, eſtimée 95 liv.; & celle de la Paſquerie, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Sieur Lefévre de la Cheronnière. Une de ces Chapelles doit la première Meſſe des Dimanches. Il y a auſſi un Collége pour les garçons, eſtimé 60 liv., chargé d'une Meſſe par ſemaine.

On recueille dans la partie Méridionale de la Paroiſſe, du froment & de l'orge; & dans la partie Septentrionale du méteil, du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de noyers dans la Paroiſſe, qui contient douze métairies, vingt-cinq bordages & trois moulins à blé ſur la rivière de Végre. L'étendue de la Paroiſſe eſt d'environ trois quarts de lieue de l'Eſt à l'Oueſt, & de demie-lieue du Nord au Sud. Le Bourg eſt à l'extrémité de la Paroiſſe, à l'Eſt.

Il y a dans la Paroiſſe du Mareil une carrière de bonnes pierres de taille, autrefois fort recherchée, & aujourd'hui entièrement négligée, à cauſe de la dépenſe de l'exploitation, le banc de bonnes pierres étant couvert d'un de mauvaiſes de plus de trente pieds d'épaiſſeur. Examen fait de la longueur des ſouterrains, dont on a tiré la bonne

pierre, on eſtime qu'il doit en être ſorti plus de cent mille chartées.

La rivière de Végre nourrit d'excellent poiſſon.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré; la Juriſdiction ſe tient à l'Abbaye de la Coulture, & relève du Préſidial du Mans.

Il y a dans la Paroiſſe, outre le Fief du Prieuré, celui du vieux Château de Lille, & celui du Pleſſis, qui appartient à Seigneur de S. Ouen-en-Champagne. La Seigneurie de Lille eſt une Châtellenie, d'où relève la Seigneurie du Pleſſis. La Juriſdiction ſe tient à S. Ouen; & reporte en première inſtance à Auvers-ſous-Montfaucon, delà à Sillé-le-Guillaume, enſuite à Touvoye, & enfin au Préſidial du Mans.

Le Seigneur du Pleſſis a droit de recommandation, comme bienfaiteur aux prières nominales de l'Egliſe. Il y a à Mareil une grande étendue de taillis qui dépendent des Seigneuries de Lille & du Pleſſis.

M. Lamarré, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MAREIL-SUR-LE-LOIR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt eloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Fontaine S. Martin, l. 2 ¼; Cerens, l. 1 ¼; Parigné-le-Polin, l. ¼; Arnage, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Mareil à la Flèche, M. l. 1 ¼; Malicorne, M. l. 2 ¼; le Lude, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 ¼; la Suze, M. l. 4 ½; Luché, l. 1 ¼; Pringé, l. ½; Clermont, l. ½; Anjou, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir, & à l'E. par le ruiſſeau de Charpentras.

La Cure, eſtimée 750 livres, eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers. Il y a 600 Communians.

Il y a à Mareil, le Prieuré qui eſt régulier, & poſſédé par une Religieuſe: il eſt eſtimé 500 liv., à la préſentation de l'Abbeſſe de Roncerai d'Angers. Il y a auſſi la Chapelle de Notre-Dame, eſtimée 70 liv., à la nomination du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin eſt de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Ducheſſe de Brancas, de la Maiſon de Clermont-Gallerande. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont.*

Digitized by Google

MARESCHÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbiſot, l. 1 ¼; la Guierche, l. ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Mareſche à Beaumont, M. l. ½; Ballon, M. l. 1 ½; Freſnai, M. l. 3; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 3 ¼; Aſſé-le-Riboul, l. 1 ¼; S. Marceau, l. 1; Teillé, l. 1; S. Ouen-ſous-Lucé, l. 1 ¼; Lucé-ſous-Ballon, l. 1; Nouans, l. 1 ¼; Meurcé, l. 1; Vivoin, l. ¼.

Le Bourg de Mareſché eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Orton; la Paroiſſe eſt arroſée à l'Oueſt par la rivière de Sarte.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Vivoin. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Ducheſſe de Beauvilliers, de la Maiſon Deſnos. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Aleſſain.*

Beauvilliers eſt une ancienne Maiſon, dont Robert Couſin a donné la Généalogie. Charlotte-Suſanne Deſnos, fille de Jean-Baptiſte Deſnos, Comte de la Feuillée, &c. & de Marie-Marguerite de Cordouan, fut mariée en 1753 à Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, mort ſans enfans de ce mariage, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Rosbac, en 1757; il avoit épouſé en premières nôces Marie-Suſanne-Françoiſe de Creil, dont il avoit eu Paul-Etienne, Duc de Beauvilliers, né en 1745. Charles-Paul-François, né en 1746, & Colette-Marie-Paule-Hortence, Bernardine, née en 1749.

MARIE-DU-BOIS (Sainte), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Ham, l. 2 ½; Courcité, l. 2 ½; Sillé, l. 3 ¾; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Sainte Marie-du-Bois à Laſſai, M. l. ½; Madré, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 1; Ambrière, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 2 ¼; Rennes, l. ¼; Bretignolles, l. ¼; le Houſſeau, l. ½; la Baroche-Gondoin, l. ¼; S. Julien-du-Terroux, l. 1 ¼; Tubeuf, l. 1.

Un petit ruiſſeau qui forme un étang au Sud, & qui coule à l'Eſt, prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

Digitized by Google

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 660 Communians.

Le ſol eſt maigre, & produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Les femmes de la Paroiſſe qui ſe ſont attachées à bien filer, achetent des lins de Flandre & de Picardie qu'elles vendent à Laſſai. On cultive beaucoup de pommiers, & ſur-tout de poiriers, qui ſont le principal revenu de la Paroiſſe. La Paroiſſe contient dix métairies & douze ou quinze bordages; ſon étendue eſt d'environ trois quarts de lieue du Nord au Sud, & d'une lieue de l'Eſt à l'Oueſt. Il y a un moulin à blé qui dépend de la Terre de Glanſemée; il y a pluſieurs taillis appartenans, pour la plus grande partie, aux Seigneurs de Bois-Thibaut & de la Drouardière.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Bois-Thibaut, ſituée dans la Paroiſſe de S. Fraimbaut de Laſſai, relevante du Marquiſat de Laſſai; la Terre de Bois-Thibaut appartenoit anciennement à la Maiſon du Bellai. Jean du Bellai, 3^e^ du nom, Chevalier du Croiſſant, mort en 1481, avoit épouſé Jeanne de Logé, Dame de Bois-Thibaut; de la Maiſon du Bellai la Terre de Bois-Thibaut paſſa en celle du Matz du Broſſai; & en 1763, Léonard-François de Tournelli l'acheta des héritiers de Marie-Claire-Vincente du Matz, morte ſans alliance, en 175 Voyez *l'article Laſſai*, *Mémoire de la Chaux*.

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs autres Fiefs, entre autres celui de la Drouardière; celui de Glanſemée, appartenant au Seigneur de Chantepie; celui de la Roiſière dépendant de la Terre du Perrai, Paroiſſe de Montreuil, appartenant à M. Poulard; celui du Breil, appartenant à M. le Tourneur, Curé des Chapelles, & celui de la Biardière, appartenant à M. Biard de Paris.

En 1509, noble homme Jean Mergerie, étoit Seigneur de la Drouardière. En 1648, cette Terre appartenoit à Michel de Madaillan. En 1660, Jeanne, Antoinette & Suſanne de Madaillan tranſigèrent avec François de Foulogne, pour les dettes des ſucceſſions de François de Madaillan, Seigneur de la Drouardière, & de Michel, leur frère. En 1675, Pierre de Bauſſan étoit Seigneur de la Drouardière, par Jeanne de Madaillan, ſon épouſe.

Les deux tiers de la Paroiſſe relèvent de la Juriſdiction de Laſſai; l'autre tiers eſt de l'élection de Domfront, Généralité d'Alençon, & relève, pour la féodalité du Seigneur

Digitized by Google

de la Briſolière, par ſes Seigneuries de Boulai & de Montohier, & pour la Juriſdiction du Bailliage Royal de Domfront.

Il y a dans la Paroiſſe de Sainte-Marie-du-Bois de la perdrix griſe, du liévre & du lapin, le tout excellent.

M. Guillain des Mignons, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

MARIE-DE-LA-CHARTRE (Sainte), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre. Voyez *la Chartre.*

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, donna, en faveur de l'Abbé Geoffroi de Vendôme, & du conſentement de Geoffroi de Mayenne, à l'Abbaye de Vendôme trois Egliſes ou Chapelles du Bourg de la Chartre; ſavoir, de Sainte Marie, de S. Vincent & de S. Nicolas; ce qui fut confirmé par Gui d'Eſtampes, ſon ſucceſſeur, comme il ſe voit par la lettre qu'il en écrit à Fromont, Adminiſtrateur de ce Monaſtère. *Courvaiſier, page* 416.

MARIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Marigné à Ecomoi, M. l. 1; Grand-Lucé, M. l. 2; Château-du-Loir, M. l. 3 ½; Pontvallain, M. l. 3 ¼; Pruillé-Léguiller, l. 1 ½; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 1; S. Ouen-en-Blin, l. 2 ¼; Mayet, l. 2; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1 ¼; Jupille, l. 1; la Forêt de Berſai, l. ¼.

Le ruiſſeau de Lone prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de la Collégiale de S. Pierre du Mans. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Marigné la Preſtimonie Chouteau, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Curé; & la Preſtimonie Segrais, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

Hugue I, qui fut Comte du Maine depuis l'an 970 juſqu'à 1015, fonda l'Egliſe Collégiale de S. Pierre-de-la-Cour du Mans, & aſſigna pour l'entretien de ceux qui y feroient l'Office la Seigneurie des Bourgs de Marigné & de Sainte Sabine. *Courvaiſier, page* 328. *Cenomania.*

Bernardin de Saint-François, qui avoit été Doyen de l'Egliſe du Mans, Prieur de Grandmont, Abbé de Fontaine-Daniel, & enfin Evêque de Bayeux, étoit né dans la Paroiſſe de Marigné; ſon corps y fut inhumé dans l'Egliſe en 1581. Quelques-uns ont prétendu qu'il fut empoiſonné dans ſon Prieuré de Grandmont. *Courvaiſier, page* 850.

MAROLLES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais, M. l. $\frac{1}{2}$; Maiſoncelle, l. 3; Changé, l. 4 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Marolles à Vibraye, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Beſſé, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Vic, l. 1; Savigné-ſur-Braye, l. 1; S. Martin-de-Sargé, l. 1; S. Cir-de-Sargé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Braye, & à l'O. par celle d'Anille.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 200 Communians.

Le ſol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a de la marne, mais très-profonde en terre. La Paroiſſe a une demie lieue d'étendue de l'E. à l'O.; & une lieue & demie du N. au S.

L'Abbé de S. Calais eſt Préſentateur, Archidiacre, Doyen & Seigneur de la Paroiſſe.

La Juriſdiction ſe tient à S. Calais; les appels vont à Vendôme.

M. Gouſſé, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MAROLLES-LES-BRAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mezières-ſous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Saint Remi-des-Bois, l. 2; Sargé, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Marolles à Mamers, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Côme de Vair, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Monhoudou, l. $\frac{1}{4}$; Courgains, l. 1 $\frac{1}{4}$; Dangeul, l. 1; Diſſé, l. $\frac{1}{2}$; Pray, l. 1; Nauvai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aveines, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par la rivière de Dive

& par un ruiſſeau ; & à l'O. par le ruiſſeau de Malherbe.

La Cure, eſtimée 2 à 3000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Marolles le Pieuré de S. Simphorien, eſtimé 1800 liv. à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'en 1255, donna au Couvent des Chartreux du Parc vingt livres tournois de rente, à prendre ſur la Cure de Marolles. *Courvaiſier, page* 510. *Cenomania.*

Les foſſés, dits de Robert-le-Diable, paſſent à Marolles. *Courvaiſier, page* 396.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe, qui appartient aujourd'hui aux héritiers de la Demoiſelle de Clermont Saint-Aignan, a été très-long-temps dans la Famille de Mégaudais, dans laquelle elle entra par le mariage de Jacques de Mégaudais avec Marie Neveu, fille puînée de Nicolas Neveu, Seigneur de Laulne, Charné, Marolles, Launay & la Perrière, nommé Grand Prévôt de l'Hôtel, & de Françoiſe le Porc. Renée Neveu, ſœur aînée de Marie, fut mariée, 1°. à Louis de Montécler; 2°. à François Deſnos, Seigneur de la Tannière.

MAROLLETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Piſieux, l. 1 ¼; Diſſé, l. 2; Coulaine, l. 5 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Marollette à Mamers, M. l. ½; Alençon, M. l. 5; René, M. l. 3; Notre-Dame de Vair, M. l. 3; Saint Aignan, M. l. 3 ¼; S. Aubin-des Groyes, l. ½; Contilli, l. ¼; Aillères, l. 1; Villaine-la-Carelle; l. 1; Vezot, l. 1; S. Longis, l. ½; Normandie, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Dive, qui forme un étang, & à l'Oueſt par le ruiſſeau de Rutin, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge.

L'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis l'an 1097 juſqu'à 1125, donna à l'Abbaye de S. Vincent les Paroiſſes de Marollette & de Contillé. *Courvaiſier, p.* 415.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Portebiſe.

Digitized by Google

MARS-DE-BALLON (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné-ſous-Ballon, l. 1; Coulaine, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Mars à Ballon, M. l. $\frac{1}{4}$; S. Aignan, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mezières-ſous-Ballon, l. 1; Congé, l. $\frac{1}{4}$; Chevaigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montbiſot, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courcebeufs, l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sablés, l. 2.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 2000 Communians.

Il y a à S. Mars un Prieuré eſtimé 1400 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture; & la chapelle de S. Laurent, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin; il y a beaucoup de landes.

Sous le Pontificat de Hoël, qui ſiégea au Mans depuis 1085 juſqu'à 1097, Patri de Chaourſe donna à l'Abbaye de la Coulture la Seigneurie & Domaine de l'Egliſe de S. Mars-de-Ballon, en préſence de Hugues de Laval, Geoffroi de Thévalle & Guillaume de Glatigné, qui ſouſcrivirent cette donation. *Courvaiſier, page* 387.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

MARS-DE-LA-BRIÈRE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 3; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Fatine, l. $\frac{1}{2}$, Champagné, l. $\frac{1}{4}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ardenai, l. 1; S. Denis, l. $\frac{1}{2}$; Nuille-le-Jalais, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière d'Huiſne, à l'O. & au S. par le ruiſſeau de Narais.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Mars, un Prieuré eſtimé 600 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; une partie de la Paroiſſe eſt en landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Saint-Mars.

Lors de la tranſlation du corps de S. Liboire à Paterbone, il fut opéré pluſieurs guériſons miraculeuſes au paſſage de ces Saintes Reliques, entr'autres à S. Mars-de-la-Brière. *Courvaiſier, page* 290. *Bondonnet, page* 119. *Cenomania.*

L'Evêque Martin Berruier, qui ſiégea au Mans depuis 1449 juſqu'à 1465, donna aux Vicaires & Chantres de ſa Cathédrale, entre autres, la métairie de la Montchottière, ſituée Paroiſſe de S. Mars. *Courvaiſier, page* 733.

En 1381, le Duc de Normandie, qui prétendoit avoir droit de préſenter la Cure de S. Mars, fit appeler l'Evêque à ſa Cour; ſurquoi il y a des Lettres-Patentes du Roi Charles VI, dans leſquelles il prend la qualité de Chanoine du Mans, & où il eſt porté que les cauſes de l'Evêque du Mans doivent être portées au Parlement. *Cartul. verd de l'Evêché, fol.* 138.

MARS-SUR-COLMONT (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais, au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Grazé, l. 3 ¼; Roueſſé, l. 5 ¼; Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Mars à Ambrières, M. l. 1 ¼; Mayenne, M. l. 2; Laſſai, M. l. 3 ½; Gorron, M. l. 2 ¼; Paſſais, M. l. 3 ½; le Pas, l. 1 ½; Brecé, l. 1 ¼; Châtillon, l. 1 ¼; S. Avi, l. 1; Oiſſeau, l. ½.

La Paroiſſe eſt aroſée à l'O. par la rivière de Colmont, & à l'E. par trois petits ruiſſeaux & quatre petits étangs.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 800 Communians.

Il y a à S. Mars la Chapelle S. Mathurin, eſtimée 70 l.; celle de S. Michel-la-Vaugardin, eſtimée 70 liv., & celle de la Mauvaltière, eſtimée 50 liv. Ces trois Chapelles ſont à la préſentation des héritiers des Fondateurs; il y a auſſi la preſtimonie la Gaſte-les-Montreuils, eſtimée 5 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Gaſté. cette Seigneurie étoit autrefois dans la Famille de Loré.

MARS-DU-DÉSERT (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election

Digitized by Google

du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 1 ¼; Pezé, l. 1 ½; Neuville-la-Lais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Mars à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 ¼; Freſnay, M. l. 3 ¼; Sillé, M. l. 2 ½; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 ½; Gêvres, M. l. 1 ¼; Bourg d'Averton, l. 1 ½; S. Aubin-du-Déſert, l. ½; S. Germain-de-Coulamer l. ¼; S. Georges-le-Gautier, l. ¼; S. Paul-le-Gautier, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur une montagne; la Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de la Vaudelle.

La Cure, eſtimée 900 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Mars la Chapelle de la Rochère ou Rochette, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Seigneur de la Rochette; & la preſtimonie de la Croix, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de Prez-en-Pail.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux Abbayes de la Coulture & de Champagne.

MARS-SUR-LA-FUTAYE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt-une lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Carelle, l. 2 ¼; S. Georges-de-Buttavant, l. 3 ¼; Jublains, l. 3 ¼; Sainte Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 ½; Trangé, l. 5 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Mars à Montaudain, M. l. 1; Fougerolle, M. l. 1 ½; Landivi, M. l. 2; Gorron, M. l. 3 ½; Ernée, M. l. 3 ½; S. Elier, l. 1; la Tanière, l. ¼; la Dorée, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée de toutes parts par quatre ruiſſeaux; celui qui coule au N. forme trois petits étangs; celui qui eſt à l'O., nommé Deron, en forme un grand; celui du S. en forme deux; & celui de l'E. un.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Jouin de Marnes. Il y a 800 Communians.

En 922, Aubert, Seigneur de Sablé, fonda le Prieuré de Notre-Dame en la Paroiſſe de S. Mars-ſur-la-Futaye. *Ménage, Hiſtoire de Sablé.*

Le ſol produit du ſeigle, du méteil, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *la Généalogie à l'article Mayenne.*

Digitized by Google

MARS-DE-LOQUENAI (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint Calais, Election du Château-du-Loir, a l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Volnai, l. ¼; Pontlieue, l. 4 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1 ½; Bouloire, M. l. 1 ¼; Torigné, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 3; Maiſoncelle, l. 1 ½; Surfond, l. 1 ¼; Ardenai, l. 1 ¼; Challe, l. 1 ¼; Montreul-le-Henri, l. 2; Treſſon, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par deux petits ruiſſeaux, dont l'un forme un étang au S. E.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Baronne de Coſne, du nom de Bailli.

MARS-D'OUSTILLÉ (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de S. Mars à Ecomoi, M. l. 1 ¼; Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Bouloire, M. l. 4 ½; Château-du-Loir, M. l. 4 ½; Pontvallain, M. l. ½; Marigné, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 ½; Challe, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 1 ¼; Brette, l. 1; Teloché, l. 1; Ouſtille, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. par le ruiſſeau du Rone.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans; ce droit lui fut donné par l'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187. Il y a 1000 Communians. *Courvaiſier, page 451, Cartul. blanc du Chapitre.*

Sous le Pontificat de Hamelin, qui ſiégea au Mans depuis 1190 juſqu'à 1214, Paulin Roters, Seigneur recommandable, étant ſur le point d'aller faire la guerre aux Albigeois, remit à l'Egliſe & aux Chanoines du Mans la troiſième partie des dixmes, des métives & des pailles qu'il croyoit poſſéder injuſtement dans la Paroiſſe de Saint

Mars-d'Ouſtillé. Cette ceſſion fut confirmée par l'Evêque Hamelin.

Sous le même Pontificat, les Chanoines du Mans eurent de grandes conteſtations avec Guillaume de la Jaille, Seigneur d'Ouſtillé, qui prétendoit avoir dans leur Fief & Domaine toute connoiſſance & punition ſur leurs ſujets, comme de rapt, incendie, déſertion d'armée, ſimple larcin & autres crimes; comme auſſi d'avoir puiſſance de condamner à l'amende, réformer les meſures, &c. Ils furent réglés par Sentence du Sénéchal des Roches, qui fut homologuée par Arrêt de la Cour, intitulé ſous le nom de Philippe-Auguſte, & daté de l'an 1213. Peu de temps après, ſavoir en 1218, le même Guillaume de la Jaille, ſe démit, en faveur du Chapitre, de toute la dixme qu'il poſſédoit en la Paroiſſe de S. Mars, & de toutes les offrandes qu'il avoit droit de percevoir en la chapelle d'Ouſtillé. *Courvaiſier, page* 480. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Environ l'an 1163, Henri II, Roi d'Angleterre & Comte du Maine, fit bâtir dans la forêt de Berſai un Couvent qu'il donna aux Religieux de l'Ordre de S. Etienne de Grandmont. En 1168, l'Evêque Guillaume Paſſavant donna, à la requête de Frère Bernard, Prieur de cette Communauté, du conſentement du Doyen & Chapitre de ſa Cathédrale, quelques terres voiſines pour augmenter l'enclos de ſon couvent. Après la mort du Roi Henri, qui arriva en 1189, Richard, Cœur de Lion, ſon fils & ſucceſſeur, confirma la donation que ſon père avoit faite, augmenta les terres de cet Hermitage, & le dota de ſon Domaine. Guillaume d'Ouſtillé donna auſſi à ces Religieux, appelés Bons Hommes, certain droit de tiercerie, tous les cens & rentes qu'il poſſédoit communément & par indivis avec l'Evêque, & quelques Seigneuries que le Roi Henri lui avoit données pour récompenſer ſes ſervices; il leur fit cette donation, à la charge de prier Dieu pour le ſalut de ſon ame & celui de ſon bienfaiteur. *Courvaiſier, page* 457.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Tout ce qui eſt à l'E. & au S. de la Paroiſſe n'eſt que landes & bois.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre les Seigneurs de la Fontaine & de Ségrais, deux Terres qui ſont dans la Paroiſſe. Le propriétaire de la Fontaine eſt M. de Galifet, Abbé de Fontaine-Daniel; & celui de Ségrais eſt M. de Saint-Mars, du nom de Bailli.

Digitized by Google

On a ajouté au nom de la Paroiſſe de S. Mars celui d'Ouſtillé, parce que le Bourg d'Ouſtillé eſt au-dedans & à l'extrémité de la Paroiſſe. Ouſtillé étoit anciennement une place forte, où il y avoit un château entouré de doubles foſſés, dont il reſte encore quelques veſtiges. Une rue aſſez longue traverſoit le Bourg ou Ville d'Ouſtillé; elle étoit fermée à chaque extrémité par un pont-levis, dont on a trouvé les fondemens & les ſols graviers, il n'y a qu'environ trente ans. On trouve dans l'ancienne route du Mans au Château-du-Loir, aux environs d'Ouſtillé, des veſtiges d'anciens paſſages, qui ſont de la même forme & conſtruction que ceux que les Romains ont faits dans pluſieurs Provinces des gaules.

Environ l'an 1098, Guillaume II le Roux, Roi d'Angleterre, détruiſit & brûla le Château de Vaux dans le Blinois, & celui d'Ouſtillé, & le Bourg ou ville, dont il épargna cependant l'Egliſe, qui ſubſiſte encore toute entière. Il y a toute apparence que Ouſtillé étoit le Chef-lieu de la Paroiſſe, & que S. Mars étoit une auxiliaire qui devint Chef-lieu, après la deſtruction d'Ouſtillé, étant plus avantageuſement ſitué. Il y avoit à Ouſtillé four à ban, juriſdiction contentieuſe, foires & marchés, & fabrice de l'Egliſe: tout cela ſe prouve par d'anciens titres conſervés dans les tréſors du Château-du-Loir & de la Fontaine.

Originairement la Ville & Château d'Ouſtillé étoient poſſédés avec le Domaine de la Fontaine d'Ouſtillé, par les ſeuls Seigneurs Châtelains d'Ouſtille: la Fontaine fut toujours l'apanage de l'aîné, avec la moitié indiviſe de la Châtellenie, & l'autre moitié le partage des cadets; cette dernière moitié a été adjugée aux Barons du Château-du-Loir, pour crime de félonie, commis par un cadet d'Ouſtillé, qui avoit pris les armes contre ſon Suzerain.

Depuis cette époque, il régna toujours une inimitié entre les Barons du Château-du-Loir & les Châtelains d'Ouſtillé, juſqu'en 1301 que Béatrix, Comteſſe de Dreux, Baronne du Château du-Loir, & Agnès, fille de Durand d'Ouſtillé, en ſon vivant, Chambellan du Duc d'Anjou, réglèrent tous leurs droits reſpectifs à toujours; mais la juriſdiction, & le droit de choiſir & nommer les Conſeillers & Officiers furent cédés & réunis à celle du Château-du-Loir, & quant au ſurplus tous les droits utiles & honorifiques, ainſi que les terres vagues & bois, &c. dépendans de la Châtellenie d'Ouſtillé, reſteroient in-

Digitized by Google

divis entre elles, leurs hoirs & ayant-cauſe, & les profits partagés par égale portion, juſqu'à ce qu'il plût à l'une des parties d'en exiger le partage, auquel l'autre ne pourra ſe refuſer. C'eſt ainſi que ce Fief eſt demeuré indivis entre les Barons du Château-du-Loir & les Seigneurs de la Fontaine d'Ouſtillé, ce qui dure encore aujourd'hui.

C'eſt peut-être de-là que partoit le droit attribué au Seigneur de la Fontaine, de chaſſer à cor & à cri dans toute l'étendue de la Forêt de Berſai, avec le droit de pernage & pacage, d'y prendre bois à bâtir, à faire merrain & à chauffer, droit qui n'a ceſſé d'être exercé que depuis environ un ſiècle.

Les bornes de la Juriſdiction d'Ouſtillé s'étendent, ſuivant les anciens procès verbaux, dans une Paroiſſe voiſine. Ce procès-verbaux ont été reconnus juridiquement en 1709. Il n'y a dans la Paroiſſe de S. Mars, de haute-juſtice que celle d'Ouſtillé; l'Egliſe, le cimetière, le preſbytaire & ſes domaines adjacens, ſont dans la mouvance directe de cette Châtellenie. Sur une empiétation qu'on voulut y faire dans le dernier ſiècle, les Princeſſes de Nemours, Dames du Château-du-Loir, firent planter un poteau, avec leurs armes, & un carcan au coin du cimetière de S. Mars.

On a trouvé à l'extrémité d'une avenue du château de la Fontaine, dans un terrein d'un ſable mouvant & aride, pluſieurs tombeaux remplis d'oſſemens humains, dont un en renfermoit d'une hauteur prodigieuſe. Ces tombeaux paroiſſent d'une compoſition incorruptible, dont la principale matière ſemble être de coquillages broyés.

On trouve dans le bois de Guenadeux, près le château de la Fontaine, pluſieurs grandes pierres plattes, d'une eſpèce de grès dur & gris, à fleur de terre, couvertes d'une mouſſe verte de trois à quatre lignes d'épaiſſeur totalement pétrifiée.

MARTIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baſoge-des Alleux, l. ½; S. Ouen-des-Oyes, l. 1 ¼; Neau, l. 1; Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 1; Chaufour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de Martigné à Mayenne, M. l. 2 ¼; Laval, M. l. 3 ¼; Monſeurs, M. l. 2 ¼; Evron, M. l. 4; Ernée, M. l. 5;

l. 5; Commer, l. 1 ¼; S. Germain d'Auxerre, l. 1; Sacé, l. ¼; Montourtier, l. 1 ½; Jublains, l. 2 ¼; la Baſoge-Montpinçon, l. 2 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Mayenne, à l'E. & au S. par le ruiſſeau Ouvrain, qui forme deux étangs.

La Cure eſtimée 1700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Martigné, la Chapelle de Montgenard, eſtimée 110 liv.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux enfans de Madame de la Dufferie.

La Maiſon de la Dufferie eſt originaire d'Allemagne; s'étant établie en Italie, elle y portoit le nom de Baglioni; & ayant paſſé en France, elle y a pris le nom de Baglion, Baillon, Baglin. Mais en 1502, Gui Baglion, de la branche de Cucco Baglione, prit le nom & les armes de la Dufferie, en exécution du teſtament de Catherine de la Dufferie, qui ſubſtitua ſon nom & ſes armes à Ambroiſe Baglion, ſon parent, père de Gui.

M. d'Hoſier a fait l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de Baglioni; mais commme les ennemis de cette illuſtre Famille en ont ſupprimé les titres, ce fameux Généalogiſte a eu recours aux Hiſtoriens qui en ont parlé; & il cite entre autres, Pompeo Pellini, noble Pérouſin; Sanſouin, Traité des Villes d'Italie; Neſtor, Hiſtoire des Médicis; Guichardin; Languillara, & Paul Jove.

Cette Généalogie hiſtorique a été miſe au jour par M. d'Hoſier, fils de l'Auteur, & imprimée à Paris, *in-fol.* chez Claude Cramoiſi en 1662. Nous allons la donner continuée juſqu'en 1748.

M. d'Hoſier donne pour Chef connu de la Maiſon de Baglion, Louis Baglioni, qui vivoit en 1154, & qui fut élu Vicaire perpétuel de l'Empire en la ville & territoire de Pérouſe, par l'Empereur Frédéric Barberouſſe, ſon parent; dans le titre de cette élection, il eſt qualifié Duc de Suabe. M. d'Hoſier croit qu'il étoit plutôt Gouverneur que Duc. De ce Louis ſortit, par repréſentation, Baglioni, qui ſuit.

N.... Baglioni fut pris pour arbitre en 1267, par ceux de Cittadi Caſtello, lors de leur réduction à l'obéiſſance des Pérouſins. Ces derniers l'envoyèrent Ambaſſadeur vers le Pape Grégoire X, en 1273. Il fut père de Jean, qui ſuit.

Digitized by Google

Jean Baglioni fut Chef du parti des Raſpanti, qui en 1303 tenoient le parti des Gibelins. Il fut père de Gualfreductio, qui ſuit, & de Gui, dont la poſtérité finit en la perſonne de Nicolo, à qui les Allemands, du parti des Raſpanti, firent couper la tête en 1369.

Gualfreduccio Baglioni, fut père de N.... Baglione, qui ſuit; de Guidarello, qui fut Ambaſſadeur vers le Duc de Spolette, & dont le fils Ludovic le fut à Foligno en 1377; de Philipuccio, qui avec ſon frère Veccio, tua en 1330, Oddo de Oddi; & de Bécello, qui fut Podeſta de Spolette en 1325, Capitaine de cent Chevaux en 1328, & Chef des Troupes Françoiſes & Angloiſes au ſecours d'Orviette.

Baglione de Baglioni, Ambaſſadeur vers le Marquis de la Marche-d'Ancône, en 1318, fut Podeſtat de Florence en 1342. Il fut père de Oddo, qui a fait la branche des Comtes de la Salle dans le Lionnois, & de Cuccho, qui ſuit.

Cuccho, Ambaſſadeur vers le Duc de Spolette, en 1322, fut père de Colaccio, qui ſuit, & de Pellino qui fut banni en 1359; & qui, ayant conſpiré en 1378 contre les Gibelins, fut condamné à mort par contumace, en 1381, & rappelé en 1385.

Colaccio s'étant ſaiſi, en 1363, de Montefontegiano, il y fut aſſiégé & livré à ſes ennemis, qui le condamnèrent à perdre la tête. Il fut père de Michel, qui ſuit.

Michel Baglioni fut chaſſé de ſon pays, paſſa en France & s'attacha à Louis II, Duc d'Anjou & Comte du Maine. Il épouſa, dans la Paroiſſe du Grand Oiſeau, Iſabeau de Surcolmont, Dame de la Dufferie, fille de Joachim & Marie de la Dufferie. Ils eurent Jean, qui ſuit; Henri, qui reçut en ſon nom & comme Procureur de Michel, ſon frère, en partage les terres de la Ménarſière & de Vaugarou, & Michel.

Jean I Baglion épouſa en 1433, dans la Paroiſſe de Placé, Françoiſe de la Croid, fille de Guillaume, Sieur de Teſnière, & de Perrine de Saſſé; dont Jean II, qui ſuit; Philippe, qui fut partagé de la terre de Fléchigné en 1475, & qui eſt la tige des Seigneurs du petit Quincé, en la Vicomté de Domfront; & Jean, qui fut partagé de 40 liv. de penſion annuelle & viagère, par acte du 16 Mars 1475, & qui mourut ſans enfans.

Jean II ſervit pour lui & pour Jean de Bouillé, Seigneur de Houſſemagne, à l'arrière.ban, en 1487. Il épouſa Anne Cheveau, fille de Julien & de Cardine Treſton,

dont Ambroiſe qui ſuit; Jacques, qui fut Prêtre & partagé en 1526; Michel, qui fut Eccléſiaſtique; Philippe & Denis, morts ſans alliance dans les guerres d'Italie, au ſervice du Connétable, Charles de Bourbon; Renée mariée en 1517 à Guillaume Coupel Seigneur de la Marchanderie; & Marie, morte ſans alliance.

Ambroise Baglion épouſa Marguerite de Cotteblanche, fille d'Hélie, Seigneur de la Guitterie en Placé, & de Jeanne Courtin. On voit leur tombeau dans l'Egliſe du Grand Oiſeau. Ils eurent Gui I, qui ſuit; Jean, mort ſans alliance à la bataille de S. Quentin, en 1557; Ambroiſe, Prêtre. Yves ſervit d'homme d'armes des Ordonnances du Roi, au nom de Gui, ſon frère, comme on le voit par deux certificats, l'un de Thérouanne, en 1542, & l'autre de Corbie, en 1543. Il mourut ſans enfans avant l'an 1556; Catherine épouſa Madelon de Vaudour, Sieur de la Barbotière, en la Paroiſſe d'Alexain, en 1538; & Marguerite, mariée à Gilles Rabault, Seigneur de Villeneuve, en la Paroiſſe de Chaillant.

Gui I Baglion, dit de la Dufferie, comme il a été dit au commencement de cette généalogie, épouſa, en 1552, Renée de Houſſemagne, fille de Macé, dont Gui II qui ſuit; & Jacquine, qui épouſa 1°. Jean du Bois Berenger, fils de Gui; 2°. Jean le Cornu, Sieur de la Mairie, en la Paroiſſe d'Alexain, fils de Gilles & de Catherine de la Chapelle Rainſouin, auparavant veuve d'Olivier le Vayer.

Gui II, Seigneur de la Dufferie & d'Hierre, ſe trouva au Siége de Domfront, en 1574. Il fut fait priſonnier dans le parti de la Ligue en 1592, & il paya 1200 écus pour ſa rançon. Il épouſa 1°. en 1576, Eliſabeth le Cornu, fille de Gilles, Seigneur de la Mairie; 2°. en 1585, Marie de Fontenaille, fille de Jean & de Yvonne le Porc. Il eut du premier lit, Gilles, qui ſuit; & du ſecond, Renée, Dame de la terre de Moulins, dans la Paroiſſe de Beaumont-pied-de-bœuf, Archidiaconé de Sablé, Doyenné de Sablé, en-deçà de Louette, laquelle épouſa 1°. Gui de Vahays, Seigneur de Vahays, en la Paroiſſe de Parnay, de S. Ouen & autres lieux en Bretagne, en 1605; 2°. François de Beauregard, Seigneur du Freſne.

Gilles de la Dufferie épouſa Anne du Bois, par contrat paſſé devant Gontier & Bouteillant, Notaires Royaux, en 1606, dont René, qui ſuit; Jacques, Seigneur de Poſſé & de la Mairie, qui mourut en Péri-

gord, en 1652, étant au ſervice; François, Seigneur de Mottehuſſon, qui épouſa Radegonde Guerin, fille de Jean, Seigneur de Cicé & de Louiſe Hardouin de la Girouardière, dont Jacques, Gilles, Radegonde, Françoiſe, Louiſe & Marie; Radegonde qui épouſa, en 1633, François l'Hermite de Normandie; Renée & Louiſe, toutes deux Religieuſes au Buron, près Château-Gonthier.

René de la Dufferie, né en 1610, fut Chevalier de l'Ordre du Roi en 1647. Il céda en 1644 au Maréchal de Brezé, ſes terres de Marçon & de Poſſé en Anjou, & il acquit de M. le Duc de la Rocheguion les terres de Bouère & de la Vaizouzière, au Maine. Il épouſa en 1634 Catherine Durand de Villegaignon, fille de Pierre & d'Eliſabeth Courtin, dont Pierre, Seigneur de la Vezouzière, & Catherine.

On trouve dans le catalogue des Seigneurs Manceaux qui ſe croisèrent en 1158 avec Geoffroi IV de Mayenne, Gui de Martigné, Guido de Martigné. *Hiſtoire de Sablé, page* 179.

MARTIN-DU-BOIS (Saint), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château du Loir, au S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre; il faut aller à Ternay l. 1 $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 8 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Martin-du-Bois à Montoire, M. l. 1; Laverdin, M. l. 1; Beſſé, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; La Chartre, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Arnoul, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Ouſtrille, l. $\frac{1}{4}$; les Haies, l. 1; Montrouveau, l. 2; la Forêt de Montoire, l. $\frac{1}{4}$; joint S. Pierre & S. George du Bois.

La Paroiſſe eſt arroſée à L. E. par le ruiſſeau de Marderon.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt un Prieuré régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de S. George du Bois. Il y a 550 Communians.

Il y a à S. Martin, la Chapelle S. Eloi, eſtimée 100 l. à la préſentation de l'Abbé de Vaas.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine: il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre l'Abbé de S. George du Bois, & M. de Vernage.

MARTIN-DES-MONTS (Saint), Bourg & Pa-

roiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, élection du Mans à L. E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Boeſſé-le-ſec, l. ¼; Sauſſé, l. 3 ½; Mans, l. 3½.

Il y a de S. Martin à la Ferté, M. l. 1 ¼; Bonneſtable, M. l. 3 Connerré M. l. 2 ¼; Dolon, M. l. 2 ½; Vibraye, M l. 2 ½; S. Aubin des Coudrais, l. ½; S. Denis des Coudrais, l. 1 ¼; Tuffé, l. 1 ½; Villaine-la-Gonais, l. ¼; Cherré, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à L. E. par la rivière d'Huisné, au N. par le ruiſſeau de haut, & au S. O. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 160 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame de Beauchamps.

MARTIN-DE-POCHE (Saint), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mileſſe, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Martin à Sillé, M. l. 3 ¼; Freſnai, M. l. 2 ½; Beaumont, M. l. 2 ½, Ballon, M. l. 3; Conlie, M. l. 1 ¼; S. Cheron, l. ¼; Mézières, l. 1; Neuville-la-Lais, l. 1 ¼; Domfront en Champagne, l. 1 ¼; Lavardin, l. 1 ½; La Chapelle-Saint-Fray, l. ½; Ste. Sabine, l. ¼; la Forêt de Lavardin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. à L. O. & à L. E. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtmée 200 liv. eſt à la preſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 56 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article de Beaumont.*

MARTIN-DE-SARGE (Saint), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election de Château-du-Loir, à L. E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie.

Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, M. l. 5 ¾; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de S. Martin à Montdoubleau, M. l. 1 ¼; S. Calais, M. l. 1 ½; Beſſé, M. l. 2 ¼; Montoire, M. l. 3 ¾; S. Cir-de-Sargé, l. ¼; Rahai, l. 1; Conflans, l. 1 ¼; Marolles, l. 1; Savigné ſur Braye, l. 1; Blaiſois, l. 1.

S. Martin eſt ſitué ſur le confluant des rivières de Braye & de Graine, qui coulent du N. au S.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 250 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montmarin.

MAURICE (Saint), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabile, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 2 ½; Geſvres, l. 4 ½; Montreuil-le Chétif, l. 3 ¼; la Chapelle-Saint-Fray, l. 4; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Maurice à la Ferté-Macé, M. l. ½; Juvigni, M. l. 2 ¼; la Ferrière, M. l. 2 ½; Domfront M. l. 4; Coupetrain, M. l. 3; la Sauvagère, l. ½; Bagnolles l. 1 ¾; Magni-le-Déſert, l. 1 ¼; la Forêt d'Andaine, l. ¼; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à L. E. par le ruiſſeau de More; à L. O. par celui de Rée, qui forme un étang au S. par un autre qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

S. Maurice relève de la Baronnie de la Ferté-Macé; il y a eu une famille du nom de S. Maurice, qui eſt éteinte depuis long-temps.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montpinſon.

MAYENNE, Ville murée de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont elle eſt éloignée de quinze lieues un quart.

Digitized by

Pour s'y rendre, il faut aller à S. George de Fouleto:te, l. 6; Neuvi en Champagne, l. 4 ½; Trangé, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Mayenne à Ernée, M. l. 5 ¼; S. Denis de Gaſtine, M. l. 1; Ambrièves, M. l. 2 ¼; Bais, M. l. 4; Evron, M. l. 4 ¼; Parigné-ſous-Braye, l. 1; S. George de Butavant, l. 1 ¼; Fontaine-Daniel, l. 1; S. Baudelle, l. ¼; Airon, l. 1; S. Fraimbauld-des-Prières, l. 1.

La Ville eſt ſituée ſur la rivière de Mayenne, qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée par le ruiſſeau de Braye.

Il y a deux Paroiſſes à Mayenne; ſavoir, de Notre-Dame dans la Ville, & de S. Martin dans le Fauxourg.

La Cure de Notre-Dame, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 6400 Communians. Celle de S. Martin, eſtimée 700 liv., eſt préſentée par le Prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 3500 Communians.

Il y a à Mayenne la Chapelle de S. Blaiſe, eſtimée 170 liv., à la préſentation de l'aîné du Fondateur; celle des Conteſts, eſtimée 90 liv.; celle aux Faucheux, eſtimée 160 liv., à la préſentation du Prieur de Berné, & en ſon abſence, du Procureur Fabricier de Notre-Dame; celle du Feil, eſtimée N ..., auſſi à la préſentation du même Procureur; celle de S. Jacques de l'Aumônerie, à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Mazure, eſtimée 40 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle aux Nézans, eſtimée 25 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la petite Hevrière, eſtimée 20 liv.; celle du Pommier, eſtimée 50 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle des Pérouins, eſtimée 60 liv. Il y a auſſi la Preſtimonie de la Roche-Gondon, eſtimée 100 l.

En 1110, l'on acheva de rebâtir l'Egliſe de Notre-Dame de Mayenne; ſavoir, la nef, le chancel & les deux voûtes, Voyez *Hiſt. de Mayenne, MS.*

Le 17 d'Avril 1606, Guillaume Chappelet, Docteur en Théologie, Archidiacre de Paris, Grand-Vicaire du Mans, le Siége Epiſcopal vacquant, arbora la Croix pour l'établiſſement de Capucins, dans une place appelée le Champ de mariage, à Mayenne, & le 22 Octobre 1609, l'Egliſe fut conſacrée en l'honneur de S. François, leur Patron, par Nicolas le Cornu de la Courbe, Evêque de Xaintes, à le réquiſition des Grands-Vicaires de l'Evêché

vacquant, du Père Valentin de Nantes, alors Gardien; & des habitans de Mayenne. En 1700, il n'y avoit que ſix Religieux.

En 1624, René Pithard, ſieur d'Orthes & de Beaucheſne, Lieutenant-Civil & Criminel de Mayenne, & Jeanne Héliand, ſa femme, fondèrent dans cette Ville les Religieuſes du Calvaire, par la permiſſion de Charles de Baumanoir, Evêque du Mans, du conſentement des habitans, du Duc de Nevers, qui faiſoit pour les héritiers du Duc & de la Ducheſſe d'Ornano, Seigneurs de Mayenne. Ces Religieuſes prirent poſſeſſion de leur Couvent le 5 Novembre 1629. *Courvaiſier, page* 879. Il y avoit en 1700, quarante-quatre Religieuſes *Mémoires Mirominil, MS.*

Il y a auſſi à Mayenne un Couvent de la Magdeleine, dans lequel il y avoit douze Religieuſes en 1700.

Il y a un Hôpital gouverné par un Adminiſtrateur électif, & par des filles qui ſe conſacrent au ſervice des pauvres.

Il y a un autre petit Hôpital pour les Orphelins, nommé communément l'Hôtel de la Providence, gouverné par des femmes de piété, qui l'ont fondé.

Il y a à Mayenne un Collége pour l'inſtruction de la jeuneſſe. En 1700, ce Collége, dont on eſtime le revenu 800 liv., avoit quatre Régens.

La ville de Mayenne a été nommée Mayenne la Juhel, à cauſe de Juhel, ou Judicaël, fils de Geoffro, Seigneur de Mayenne, qui vivoit du temps de Henri I, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, & Comte du Maine, au commencement du douzième ſiècle. *Courvaiſier p.* 71.

Mayenne eſt le Chef-lieu d'une Election du même nom, créée en 1634, qui contient 67 Paroiſſes, qui, en 1700, étoient compoſées de 15235 feux, & payoient 167205 liv. de Tailles. Il y a un Subdélégué de l'Intendant de Tours. *Mémoires Mirominil.*

Il y a à Mayenne un grenier à ſel, qui, en 1700, diſtribuoit 44 muids de ſel.

En 1700, il y avoit dans les Ville & Fauxbourgs, 10047 feux, qui payoient 7026 liv. de Tailles.

Il y a un Maître Particulier des Eaux & Forêts, pour ce qui regarde les fonds du Seigneur. Il y a auſſi une Maréchauſſée commandée par un Exempt.

Il y a à Mayenne pluſieurs Juriſdictions. La Juſtice ordinaire, qu'on nomme Barre Ducale, eſt exercée par un Juge civil, un Juge criminel, un Lieutenant-Général,

Digitized by Google

quatre Conſeillers, un Avocat, un Procureur Fiſcal & un Greffier; cette Juriſdiction s'étend en 60 Paroiſſes, en première inſtance, & en quinze par appel.

La Juſtice Royale du Bourg-nouvel, dont relève une Paroiſſe à l'entier, & une autre en partie, s'exerce à Mayenne par un Juge, un Procureur du Roi & un Greffier.

De la Seigneurie de Mayenne relèvent plus de 200 Hommages, parmi leſquels il y a trois Baronnies, vingt Châtellenies, & environ 180 Fiefs.

Je penſe qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici une liſte de ceux qui, en 1518 & 1519, firent foi & hommage à Philippine de Gueldre, Dame de Mayenne.

Ambroiſe de S. Remis, pour la Seigneurie de Conteſt.
Jean du Vaux, pour la Seigneurie de Lévaré.
René du Bouchet, pour la Seigneurie de S. Léonard-des-Bois.
Gui Deſpeaux, pour la Seigneurie de Landivi.
Le Comte de Laval, pour la Seigneurie de S. Ouen.
De la Ferrière, pour la Seigneurie de Vautorte.
Bertran de Caradeux, pour la Seigneurie de Neuvillette.
Le Chapitre du Mans, pour la Seigneurie de Montanay.

Fois & Hommages rendus, en 1570, à Claude de Guiſe, faiſant pour Henri, ſon neveu, par

Nicolas de la Courbière, pour Châtenay, Corneſſe, & la Boutonnaye.
Jean le Maire, pour Cohardon.
Le Curateur des enfans de Mathieu de Mondamer, pour les Ecotais & Surgan.
Euſtache du Bellay, pour la Feillée.
Jacques de Goué, pour Fougerolles.
Marie de Morel, pour la Suzeraineté de S. George-le-Gautier.
Philippe le Militaire, pour la Forêt.
Guillaume de Côte-Blanche, pour la Guitterie.
François Deſnos, pour Fumnenard & le Freſnel.
Jean du Bois-Bérenger, pour la Deviſon.
François de Renier, pour l'Ecluſe.
Geoffroi de Chalus, pour le Déſert.
Euſtache le Verrier, pour la Damcolière.
Gui de Scépeaux, pour Landivi.
François de Langrunière, pour Langrunière.

Jean de Feſchal, pour la Motte d'Aaron.
Marguerite Richer, veuve Caſet, pour la Motte Boudier.
François de Fontenaille, pour le Méni-Barré.
Françoiſe de la Suze, pour Marcilli-la-Ville.
Joachim de Cavedeux, pour Neuvillette.
Charles d'Orciſſes, pour Orciſſes.
Jean de l'Iſle, pour Olon, la Marcillière & le bois de Mont.
Louis de Froulai, pour la Bishaudière, Gaſtine & le Pleſſis en Conteſt.
Ambroiſe le Cornu, pour le Parc d'Avaugour.
Gui de Cornillau, pour la Pélerine.
François Dupleſſis pour le Pleſſis ſur Colmont.

En l'an 844, le Comte Lambert, avec un détachement de Bretons, rencontra ſur le pont de Mayenne des troupes du Roi Charles II, dit le Chauve, & il les battit. *Cenomania, MS.*

Gautier de Mayenne, qui vivoit au milieu du douzième ſiècle, fit de riches préſens à l'Egliſe du Mans, avant de partir pour la Terre Sainte. *Hiſtoire de Mayenne, MS.*

En 1064, Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, Comte du Maine, aſſiégea Geoffroi de Mayenne dans ſa ville de Mayenne; & voyant la Garniſon ſe bien défendre, & dans le deſſein de ſe laiſſer forcer, il uſa de ſtratagême.

Les enfans de la Ville ſortoient quelquefois, & rentroient le ſoir. Un jour il fit entrer avec eux quelques jeunes Soldats déguiſés, qui, pendant la nuit, jetèrent des feux dans les greniers & dans les magaſins, ce qui contraignit la Garniſon de ſe retirer dans le Château, où elle ne put tenir long-temps, & fut obligée de ſe rendre à diſcrétion.

Geoffroi fit ſa paix avec Guillaume, & lui prêta pour la ſeconde fois ſerment de fidélité. On fait deſcendre ce Geoffroi de Mayenne, d'un Geoffroi qui étoit Manceau, & commandoit des Bretons ſous le Roi Louis II, dit le Bégue, en 878. *Courvaiſier, page* 701. *Trouillard, page* 66. *Cenomania. Hiſtor. de Mayenne. MS.*

En 1158, Geoffroi IV de Mayenne, fils de Juhel II de Mayenne, ſe croiſa à Mayenne pour le voyage de la Terre-Sainte, avec 108 Gentilshommes, pour la part des Manceaux & Angevins. Il n'en revint que 35 au bout de trois ans, tous les autres périrent dans ce voyage. On lit dans une notice, qui eſt dans le Prieuré de No-

Digitized by Google

gent le Rotrou, la cérémonie de cette Croiſade, & le Catalogue des Croiſés, tel qu'il ſuit.

Mayenne,	Gaufridus de Meduana. M.
	Hamon, filius ejus. M.
	Galterus, Guillelmus & Guido fratres dicti Domini. M.
Fougères.	Gaufridus de Filgeriis, filius Guillelmi.
Mayenne.	Unfridus de Meduana.
Vitré.	Henricus de Vitreo. M.
Martigné.	Guido de Martigneio.
Des Roches.	Paganus de Rochiis.
De la Guyerche.	Henricus de Guierchiâ.
	Yvo, filius ejus.
De Chourches.	Paganus Coorſus.
S. Bertevin.	Hugo Penec de S. Bertevino, & Aubertus, frater.
Montgirou.	Gaufridus de Monte Girulfi.
	Hugo & Gervaſius, fratres.
Giffard.	Aubertus Guiffardus.
Baillé.	Garinus de Baillc, & Simon, filius.
Landivi.	Philippus de Landiveio.
Chemiré-le-Gaudin.	Gauffridus de Chemireo.
	Amelinus, frater ejus.
	Goſſelinus de Baleo, & Augeldus, frater.
Coeſmes.	Augelbaldus de Coeſmes. P.
Entremme.	Joſſelinus de Entremeio.
De l'Ecluſe.	Amelinus de Eſclusâ.
D'Antanaiſe.	Henricus de Anltanosâ.
Ribolé.	Fulco Ribole.
	Ludovicus.
	Henricus.
Des Haies.	Haſſelinus de Hais.
Malicorne.	Thebaldus de Malocornu.
La Jaille.	Aubertus de Jallia.
Coeſmes.	Eleazard de Coeſmes.
D'Orange.	Guillelmus de Orangiâ.
De Goué.	Goſſelinus de Goeo.
Montenai.	Mauricius de Monteneo.
Le Porc.	Rudulfus Porcus.
D'Antenaiſe.	Rudulfus de Altanaſiâ.
Malemouche.	Drogo de Malamuſcâ.
Entrammes.	Urſinus de Entrammis.
De la Garenne.	Gillo de Garenna.
Peſcheul.	Guillelmus è Peſchel.

Digitized by Google

Carbonel.	Henricus Carbonellus.
	Fulco & Rainaldus, fratres.
S. Hilaire.	Gervaſius de S. Hilario.
	Fulco Baſeille & Hugo, frater ejus.
D'Yvoi.	Hebertus de Yveo.
De la Rongère.	Henricus de Rongeria.
De Landivi.	Guillelmus de Landiveio.
De l'Ecluſe.	Lambertus de Ecluſa.
Landivi.	Richardus de Landivaio.
De Goué.	Abanus de Goeo, Flandrenſis dictus.
De Goué.	Paulinus de Goeo.
Des Landes.	Giraldus de Landis dictus.
De Goué.	Philippus & Richardus de Goeo, fratres.
Montgirault.	Odo de Monte Girulphi
Vautorte.	Hugo de Valle torta.
Morin.	Guillelmus Maurinus.
	Egidius Gorrenton.
De Breſſé.	Gaufridus de Breſſio.
La Chapelle.	Paganus de Capella.
Rainſouin.	Gueillelmus de Cereis, Ribuldus dictus.
	Manaſſes Groettus.
	Augerius Tabouer.
	Robertus Avenellus.
	Rolandus de Monte Andegano.
	Juellus de Boeſſou.
Brée.	Hubertus de Breio.
De Raine.	Giraldus, de Raina dictus.
	Gaſtinus.
	De Pulcheria.
Malicorne.	De Malocornu.
	De Bello Coſſia.
	Rogerius de Monte Malis.
Des Vaux.	Rolandus de Vallibus.
De Fontenai.	Jordanus de Fonteneis.
Bois Bérenger.	Henricus de Boſco Berengarii.
Landivi.	Robertus de Landiguiſio.
Montené.	Guillelmus de Monteneio.
	Robertus Dorceis.
Hotonnière, en S. Elier.	Radulfus de Hotonéria.
	Reginaldus de Grineio.
	Richardus de Monte Gilonis.
Chantrigné.	Robertus de Chantrineo.
	Mauricius Gomanton.
De Sertines.	Fulco de Sertinis.
	Ludovicus Pincerna.

Digitized by Google

Fouliou. Joannes de Foliato, & Guido, frater ejus.
Rudovicus & Olivarius de Greveio.
Chamaillard. Rolandus Chamaillard.
Chemeré. Hugo de Chamureio.
Lancelinus de Monte Melonis.
Mauvoiſin. Hugo Lupus, dictus malus Vicinus.
Manaſſes de Bourdre.
Fronto de Vado Meleii.
Montjean. Roland de Monte Joannis, & Guido, frater ejus.
Simon Abbas.
Frère Jean, Moine Bénédictin de la Futaye, qui fit ce Catalogue en 1663, dit que de tous ces Croiſés il n'en revint que 35, au mois de Novembre 1162. *Ménage. Hiſt. Sablé, page* 179.

Environ l'an 1257, les Moines de Marmoutier partagèrent avec le Chapitre de l'Egliſe du Mans les Novalles de la Forêt de Mayenne; le Chapitre en a les deux tiers, & les Moines un tiers. *Cartul. Blanc du Chapitre.*

Environ 1423, le Comte de Sarisburi, Anglois, mit le ſiége devant la Ville & Château de Mayenne, où commandoit le Capitaine le Porc. Pluſieurs mines firent ſauter quelques Tours & Baſtions; & le canon ayant fait une brêche conſidérable, les aſſiégés furent obligés de ſe rendre, après une vigoureuſe réſiſtance; la condition fut que les habitans auroient la liberté de ſe retirer, ou de demeurer dans leurs biens. On paya comptant deux mille écus au Comte de Sarisberi pour les frais du Siége. *Courvaiſier, page* 683. *Trouillard, page* 164. *D. Lobineau. Hiſt. Bretagne. Cenomania.*

Environ l'an 1432, Ambroiſe de Loré étant à Mayenne, fut juge d'un combat particulier entre Robin de Malaunai, Manceau, & Guillaume Renaut, Chevaler Anglois: ce dernier fut vaincu. *Courvaiſier, page* 705.

Environ l'an 1450, les Anglois remirent au Roi Charles VII, la Ville & Château de Mayenne. *Courvaiſier, page* 726.

La Baronnie de Mayenne fut érigée en Marquiſat par le Roi François I, en faveur de Claude de Loraine, premier Duc de Guiſe, en 1544. Les Lettres de cette érection furent enrégiſtrées au Parlement en 1546. Ce Marquiſat fut érigé en Duché-Pairie par le Roi Charles IX, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-

Digitized by Google

fils de Claude. *Courvaiſier, page 828. Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé, MS. Hiſtoire de Mayenne, MS.*

La ville de Mayenne eut beaucoup à ſouffrir du tems de la Ligue. En 1574, elle fut aſſiégée par les Ligueurs; tous ces troubles y cauſoient tant de déſordres, que les Juges de Mayenne étoient obligés d'aller tenir les Audiences de leur Juriſdiction en différens lieux de la campagne, entr'autres, le lundi 9 Juillet 1584, à S. George de Butavant, & le 5 Novembre de la même année, dans la grange du Presbytere de Conteſt. *Hiſt. de Mayenne, MS.*

En 1589, le Roi Henri IV, fut à Mayenne, où il fut bien reçu des habitans; c'eſt pourquoi il ſe contenta de mettre une garniſon dans le Château, & n'en mit point dans la ville.

En 1590, Lanſac, Capitaine Ligueur, avec 250 hommes de pied & 200 chevaux, ſoutenu par Thomas de la Moricière, de Viques en Normandie, Goesbriant, & du Bellai de la Feillée, ſe rendit maître de Mayenne, & aſſiégea le Château, dont Leſtel, qui en étoit Gouverneur, étoit abſent. Celui-ci, averti de ce qui ſe paſſoit, y revint en diligence, avec Hertré & Jean de Madaillan; ils reprirent la ville & chaſſèrent les Aſſiégeans, dont ils tuèrent plus de 900, firent 300 priſonniers, gagnèrent deux pièces de canon, ſix Enſeignes & une Cornette. On trouva parmi les morts le Baron de Monteſſon & huit ou dix autres Gentilshommes. Lanſac s'enfuit en Bretagne.

Jean Moreau, Seigneur de la Beraudière, en la Paroiſſe de Ceaulcé, ſe joignit aux Ligueurs qui aſſiégèrent Mayenne en 1590, ſous la conduite de Lanſac; & ayant été bleſſé mortellement à la tête, on le tranſporta au haut de la ville, dans une maiſon qui étoit proche la porte de ville. Le ſieur de Torchamp en étant informé, s'y rendit en diligence, & le fit achever de tuer par un nommé Jugain, qui lui coupa la barbe, dont il ſe fit une mouſtache; après quoi de Torchamp, aſſiſté de Jonas & Guillaume, ſes deux fils, ſieurs de Champeaux & de Varennes, allèrent piller & dévaſter le Château de la Beraudière, dont Renée de Crux, femme de Moreau, s'étoit retirée en apprenant la mort de ſon mari. Ceci eſt vérifié par l'information qui en fut faite en 1622, à la requête de François Moreau, Seigneur de la Poiſſonnière, en la Paroiſſe de S. Ouen, en Blin, pour la conſervation des droits de Jean & Françoiſe Moreau, ſes neveu & nièce. *Mémoires la Chaux.*

Digitized by Google

En 1592, le jour des Rois, le Comte d'Eſſex, Général Anglois, s'empara de Mayenne. Le 4 Juin ſuivant, le Marquis de Belle-Iſle, fils du Maréchal de Retz, mit le ſiége devant Mayenne, qui fut rendue le 7 du même mois, au Seigneur de Bois-Dauphin, Ligueur; la Ville & le Fauxbourg furent pillés. Le 20 de Juillet ſuivant. elle fut de nouveau aſſiégée par le Prince de Conti & le Maréchal d'Aumont, Gouverneur de Bretagne; ils avoient avec eux les Marquis de Lavardin & de Villaines; le ſiége dura dix-ſept jours, après quoi la Ville & le Château leur furent rendus le jour de l'Aſſomption de la Ste. Vierge; les Aſſiégés ſortirent les bagues-ſauves. L'Egliſe de Notre-Dame & les Paroiſſes voiſines furent pillées.

Le Roi Henri IV, permit aux habitans de Mayenne de rebâtir les murs de leur ville, & de lever pour cet effet, pendant trois ans, une taxe ſur différentes denrées. La levée ſe fit, & la conſtruction des murs n'eut point d'exécutoin. *Hiſtoire de Mayenne, MS.*

La ville de Mayenne fut ravagée par la peſte en 1640.

Dans la guerre civile qui arriva au commencement du règne de Louis XIV, le Duc de la Trémoille, Comte de Laval, fit déclarer la ville de Mayenne pour le parti du Parlement, qu'on nomma de la Fronde; il n'y eut cependant aucun trouble dans la ville; les habitans ſe contentèrent d'y établir une garde. *Hiſtoire de Mayenne, MS.*

La Seigneurie temporelle de Mayenne étoit anciennement une Baronnie; le Roi François I, l'érigea en Marquiſat, conjointement avec Sablé & la Ferté-Bernard en 1544, en faveur de Claude, premier Duc de Guiſe; & le Roi Charles IX érigea ce Marquiſat en Duché-Pairie, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-fils de Claude, Duc de Guiſe.

La Seigneurie de Mayenne appartient à M. Louis-Marie Gui, Duc de Mazarin, de la Maiſon d'Aumont, par ſon mariage avec Louiſe-Jeanne Mazarini. Il eſt né en 1732, & marié en 1747.

Les Seigneurs de Mayenne, du nom de Mayenne, portoient dans leurs armes de gueules à ſix écuſſons d'or, 3, 2 & 1.

Le premier Seigneur de Mayenne dont on ait connoiſſance, eſt MÉEN, qui vivoit dans le neuvième ſiècle, & qui eut pour fils Ruellan, qui ſuit:

Digitized by Google

RUELLAN n'eut qu'une fille nommée Méliſſande, qui ſuit :

MÉLISSANDE fut mariée à Aubert, à condition de porter le nom & les armes de Mayenne : cet Aubert vivoit au commencement du dixième ſiecle ; il fonda en 922 le Prieuré-Cure de St. Mars ſur la Futaye ; il eſt auſſi Fondateur du Prieuré de S. Jacques d'Ermée, & de l'Hermitage de S. Barthélemi de l'Habit. Il donna ces Prieurés à l'Abbaye de S. Jouin ſur Marnes avec la préſentation des Curés de S. Mars & de Landivi. Aubert & Méliſſande eurent Geoffroi I, qui ſuit.

GEOFFROI I, de Mayenne épouſa une fille de la Maiſon de Bretagne, dont Juhel I, qui ſuit.

JUHEL I de Mayenne épouſa Etiennette de Dol, dont Geoffroi II qui ſuit. Juhel I fit bâtir le Château de Mayenne.

GEOFFROI II de Mayenne fit bâtir le Château de S. Céneric, près Alençon, célèbre par cinq ſiéges du tems de Charles VII. Il mourut en 1059 ; il avoit épouſé Judith, fille de Fergent de Bretagne, dont Geoffroi III qui ſuit.

GEOFFROI III de Mayenne Hildeberge, fille de Judicaël, Comte de Nantes. Trouillard dit qu'il épouſa une des filles de Hugues II, Comte du Maine, dit Eveille-Chien, dont Juhel II qui ſuit.

Juhel II de Mayenne, mort en 1161, épouſa Clémence de Belleſme, fille de Guillaume Taluas (Taluas veut dire cruel). Matilde, fille de Henri I, Roi d'Angleterre, femme de Geoffroi le Bel, Comte d'Anjou, lui donna la Terre de Villaine, qui depuis a été appellée Villaine-la-Juhel : Juhel & Clémence eurent Geoffroi IV qui ſuit.

GEOFFROI IV de Mayenne, eſt celui qui ſe croiſa pour la Terre-Sainte en 1158, comme il a été dit ci-deſſus, & qui mourut vers 1199. Il avoit épouſé en ſecondes noces Iſabeau de Meulant, dont Juhel III qui ſuit.

Juhel III de Mayenne, à qui Artus, Duc de Bretagne, donna les Terres de Gorron, d'Ambrière, de Château-neuf ſur Colmont, & la Forêt de Foſſe-Louvain ; Le Roi Philippe-Auguſte confirma cette donation en 1199. Juhel III fonda en 1204 l'Abbaye de Fontaine-Daniel : il y eſt inhumé. Il fonda auſſi le Prieuré de Berné, celui de Fontaine-Géhard en 1205, & celui de Montguion en 1198. Juhel III mourut en 1220 ; il avoit épouſé Gervaiſe de Dinan, dont Iſabelle, qui épouſa 1°.

Dreux

Digitized by Google

Dreux de Mellot, Seigneur de Loches, ſans enfants; 2°. Louis, Comte de Sancerre, auſſi ſans enfants; & Marguerite qui ſuit.

MARGUERITE de Mayenne épouſa Henri d'Avaugour, Comte de Goello, dont Alain qui ſuit.

ALAIN d'Avaugour, Seigneur de Mayenne, épouſa Marie de Beaumont, dont Henri qui ſuit. Alain mourut vers 1282.

Henri d'Avaugour, Baron de Mayenne, épouſa Marie de Brienne, fille du Vicomte de Beaumont, dont entr'autres Henri II qui ſuit.

Henri II d'Avaugour, Baron de Mayenne, Comte de Goello, épouſa Jeanne de l'Aigle, fille de Jean, Baron d'Harcourt, dont entr'autres, Jeanne qui ſuit.

JEANNE de Mayenne épouſa Gui de Bretagne, Comte de Penthièvre, & fils d'Artus de Bretagne, dont Jeanne qui ſuit. Gui mourut en 1331.

Jeanne de Bretagne, Dame de Mayenne, épouſa Charles de Blois de la Maiſon de Châtillon-ſur-Marne, dont entr'autres, Marie qui ſuit : Charles de Blois mourut en 1374.

Marie de Blois, Dame de Mayenne, épouſa Louis de France, premier Duc d'Anjou & de Tourraine, Comte du Maine, Roi de Sicile & de Jéruſalem, Seigneur de Sablé, ſecond fils du Roi Jean, dont Louis II qui ſuit : Louis de France mourut en 1384.

Louis II, Duc d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, &c. épouſa Yolande d'Arragon, dont Louis III qui ſuit; René & Charles qui ſuivront : Louis II mourut en 1417.

Louis III, Duc d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, &c. épouſa Marguerite de Savoie; mort ſans enfans en 1434.

René, frère de Louis III, auquel il ſuccéda, céda à ſon frère Charles, le Comté du Maine; & lui donna les Seigneuries de Mayenne, du Château du Loir, de la Ferté-Bernard, &c. René épouſa 1°. Iſabelle de Lorraine, dont il eut neuf enfans, Jean, Duc de Calabre; Louis, Marquis de Pont; Nicolas, Duc de Bar; Charles & René, morts jeunes; Yolande, qui fut mariée à Ferri, Duc de Lorraine; Marguerite, qui épouſa Henri V, Roi d'Angleterre; Iſabelle & Anne, mortes en bas âge. René épouſa 2°. Jeanne de Laval ſans enfans : tous ſes fils moururent ayant lui, de ſorte qu'il laiſſa ſes Etats

à Charles, fils de Charles, Comte du Maine, ſon frère. René eut auſſi trois enfans naturels; ſavoir, Jean d'Anjou, Marquis de Pont-à-Mouſſon, qui épouſa Marguerite de Glandevès Faucon; Blanche, mariée à Bertrand de Beauveau, Seigneur de Preſſigni; & Magdelaine, qui fut femme de Louis-Jean, Seigneur de Pellenave, en Bourbonnois. René d'Anjou mourut à Aix en Provence.

Charles d'Anjou, frere de René, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, comme il eſt marqué ci-deſſus, épouſa Iſabeau de Luxembourg, dont Louiſe-Marie, femme de Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, à qui le Roi Louis XI fit couper la tête; & Charles II, qui ſuit.

Charles II, Comte du Maine & de Provence, Seigneur de Mayenne, &c. mort ſans enfans en 1481; il inſtitua par ſon teſtament le Roi Louis XI ſon héritier univerſel.

Louis XI, Roi de France, prétendit, en vertu du teſtament de Charles du Maine, la propriété de la Seigneurie de Mayenne, & il en jouit juſqu'à ſa mort, arrivée en 1483.

Charles VIII, Roi de France, fils de Louis XI, jouit de Mayenne juſqu'en 1484, qu'il rappela auprès de lui Jean d'Armagnac, Duc de Nemours, & Louis d'Armagnac, Duc de Guiſe, fils de Jacques, & de Louiſe-Marie, fille de Charles d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Mayenne, & leur abandonna toute la ſucceſſion des biens de Charles du Maine, leur aïeul.

Jean d'Armagnac, Duc de Nemours, poſſéda la Seigneurie de Mayenne, conjointement avec Louis, Duc de Guiſe, ſon frère & ſes trois ſœurs, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine, femme de Jean, Duc de Bourbon, & Charlotte, femme de Charles de Rohan.

René, Duc de Lorraine, fils de Ferri, Comte de Vaudemont, & d'Yolande d'Anjou, fille de René, Duc d'Anjou, Seigneur de Mayenne, prétendit que Mayenne lui appartenoit à titre de ſucceſſion; & effectivement il lui fut adjugé par Arrêt du Parlement de Paris en 1486; il avoit épouſé Philippe de Gueldres, dont il eut Antoine, qui céda Mayenne, la Ferté-Bernard & Sablé à Claude, ſon frère, qui ſuit.

Claude, Duc de Guiſe, en faveur duquel le Roi François Premier érigea Mayenne, Sablé & la Ferté-Ber-

Digitized by Google

nard en Marquiſat, par Lettres-Patentes de 1544, avoit épouſé Antoinette de Bourbon: dont François, qui ſuit; Claude mourut en 1550.

François de Lorraine, Duc de Guiſe, Prince de Joinville, Marquis de Mayenne, tué par Poltrot au ſiége d'Orléans en 1563, épouſa Anne d'Eſt, dont Henri & Charles, qui ſuivent. Henri donna en 1573, le Marquiſat de Mayenne à Charles, ſon frère cadet.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, fit nommer par le Parlement, en 1588, pour Roi de France, le vieux Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, ſous le nom de Charles X; il fit ériger Mayenne en Duché-Pairie en 1573, conjointement avec Sablé & la Ferté-Bernard; il fit ſa paix avec le Roi Henri IV en 1595, & mourut à Soiſſons en 1611. Il avoit épouſé Henriette de Savoye: dont Henri, qui ſuit; & Catherine, qui fut mariée à Charles de Gonzague, Duc de Nevers.

Henri de Lorraine, Duc d'Aiguillon & de Mayenne, fut tué au ſiége de Montauban en 1621, ſans laiſſer d'enfans de Henriette de Gonzague, ſon épouſe, fille de Ludovic, Prince de Mantoue.

Après la mort de Henri de Lorraine, Duc d'Aiguillon, Charles de Gonzague, Duc de Nevers, qui avoit épouſé Catherine de Lorraine, ſœur de Henri, Duc d'Aiguillon, jouit du Duché de Mayenne en qualité de tuteur de ſes enfans; il l'acheta enſuite par décret. Charles de Gonzague eut de ſon mariage, entre autres, Charles, qui ſuit; Marie, qui fut Reine de Pologne; & Anne, qui fut mariée à Edouard de Bavière.

Charles II, Duc de Mantoue & de Mayenne, épouſa Marie de Mantoue, ſa couſine; dont Charles III, qui ſuit.

Charles III de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, eut de ſon mariage avec Charles IV, qui ſuit.

Charles IV de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, vendit en 1654, le Duché de Mayenne au Cardinal Jules Mazarini. Après la mort de Charles III de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, Marie de Gonzague, & Anne de Gonzague, filles de Charles de Gonzague, Duc de Nevers, & de Catherine de Lorraine, prétendirent que le Duché de Mayenne, avec les autres biens de France, qu'avoient poſſédé leur père & leur frère, leur appartenoient par droit d'aubaine, à l'excluſion

de Charles IV, Duc de Mantoue, leur petit neveu; & en vertu d'un Arrêt de proviſion, elles en jouirent juſqu'en 1645, que le Roi, ayant évoqué cette affaire à ſon Conſeil, il adjugea tous ces biens à Charles IV, Duc de Mantoue, à la charge qu'il payeroit la ſomme de quinze cent mille livres à Marie de Gonzague, depuis Reine de Pologne, & celle de douze cent mille livres à Anne de Gonzague, depuis femme d'Edouard de Bavière, Prince Palatin.

Seigneurs de Mayenne, de la Maiſon de Mazarin.

La Maiſon de Mazarin eſt originaire de l'Etat de Gènes.

PIERRE Mazarini, né à Palerme, avoit un frère nommé Jules, qui étoit Jéſuite, & qui mourut à Boulogne en 1622, âgé de 78 ans. Pierre épouſa Hortencia Bufalini, dont Jules, Cardinal, Evêque de Metz, Abbé de treize Abbayes, Principal Miniſtre en France, mort en 1661, âgé de 59 ans; Jéronime, qui ſuit; Marguerite, qui épouſa en 1634 Jérôme Martinozi, Gentilhomme Romain, dont Laura Martinozi, mariée en 1655 à Alphonſe IV, Duc de Modène, & Anne, qui épouſa Armand de Bourbon, Prince de Conti. Pierre Mazarin eut encore Michel, Religieux Dominicain, Cardinal, Archevêque d'Aix, & Vice-Roi de Catalogne, mort en 1648, âgé de 41 ans; & Jéronime, qui ſuit.

JERONIME Mazarin, épouſa Michel-Laurent Mancini, Gentilhomme Romain, dont Hortence, qui ſuit; le Comte Mancini, tué au combat du Fauxbourg S. Antoine à Paris, en 1652; l'Abbé Mancini, tué malheureuſement au Collége en 1654; Laure Mancini épouſa en 1651, Louis, Duc de Vendôme, morte en 1657; Olympia, mariée en 1657, à Eugène Maurice de Savoye, Comte de Soiſſons; Marie, alliée à Laurent Colonne, Connétable du Royaume de Naples; Marie-Anne, mariée en 1662 à Geoffroi-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon; & Philippe Mancini Mazarin, Duc de Nevers, qui épouſa en 1670, Diane-Gabrielle de Damas de Thiangé, dont Philippe-Jules-François Mazarin-Mancini, Duc de Nevers, né à Veniſe en 1676, qui épouſa en 1709, Marie-Anne Spinola, Princeſſe de Vergagne, dont Henri-Jules, Prince de Vergagne, Duc de Nivernois, qui épouſa en 1730, Hélène-Angélique Phelippeaux. Philippe Mancini-Mazarin, eut encore Diane-Gabrielle-Victoire, qui épouſa en 1700,

Digitized by Google

Charles-Louis Galeas Hennin, Comte de Boſſu, Prince de Chimai; & Diane-Adélaïde, qui fut mariée à Louis Armand, Duc d'Eſtrées.

Hortence Mancini, épouſa en 1661, Armand-Charles de la Porte, premier Duc de Rhétel-Mazarin, mort en 1713: dont Paul-Jules, qui ſuit; Marie-Charlotte, née en 1662, épouſa Armand Jean de Vignerot du Pleſſis, Marquis de Richelieu; Marie-Olympe, qui fut mariée en 1681, à Louis-Chriſtophe Gigaut, Marquis de Bellefonds, tué à la bataille de Steinkerque en 1692; & Marie-Anne, Abbeſſe du Lis, morte en 1720. Jules, Cardinal Mazarin, donna à Hortence, ſa nièce, le Duché de Mayenne, à la charge que ſon mari porteroit le nom & les armes de Mazarin, pour tous les deſcendans, mâles & femelles.

Paul-Jules de la Porte Mazarini, Duc de la Meilleraye, né en 1665, épouſa, 1°. en 1685, Félicité-Charlotte de Durfort Duras; 2°. Françoiſe de Mailli, veuve du Marquis de la Vrillière: dont Gui-Paul-Jules, qui ſuit; & Armande-Félicité, née en 1692, qui fut mariée en 1709, à Louis de Mailli, Marquis de Nelle.

Gui-Paul-Jules de la Porte Mazarini, Duc de la Meilleraye-Mazarin, né en 1701, épouſa en 1717, Louiſe-Françoiſe de Rohan-Soubiſe: dont Charlotte-Antoinette, qui ſuit.

Charlotte-Antoinette Mazarini, Ducheſſe de Mazarin, &c. née en 1718, épouſa en 1733, Emmanuel-Félicité, Duc de Durfort, dont Louiſe-Jeanne, qui ſuit.

Louise-Jeanne de Durfort Duras, Ducheſſe de Mazarin, Marquiſe de Mayenne, &c. épouſa, en 1747, Louis-Marie-Gui d'Aumont, ſans enfans.

Gaſpard du Tronchai, Médecin, né à Mayenne, a compoſé en vers François un Livre de la ſanté, intitulé: l'Allégreſſe; une Grammaire Françoiſe, avec une nouvelle ortographe de ſon invention; un Traité en vers, intitulé: le Jour, dédié à Jean-Antoine de Baif; une Complainte à Dieu, dédiée à M. Pena, Médecin; un Traité *de Sanitate tuenda*, &c. Je ne ſais ſi ces Ouvrages ont été imprimés. Sa réputation dans la Médecine, qu'il exerçoit à Paris, donna de la jalouſie à Fernel, Médecin ordinaire de Henri II, ce qui engagea du Tronchai à aller s'établir à Rennes, où il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau dans ſes Portraits.*

Jean Louail, Prêtre, Prieur d'Auzai, eſt né à Mayenne. Il demeura quelque temps avec M. le Tourneux; enſuite il fut mis auprès de M. l'Abbé de Louvois, pour le con-

duire dans ſes études. Après la mort de cet Abbé, il ſe retira ſur la Paroiſſe de S. Etienne-du-Mont à Paris, où il mourut en 1724. On a de lui, 1°. la première partie de l'Hiſtoire du Livre des Réflexions morales ſur le Nouveau Teſtament, & de la Conſtitution Unigenitus, ſervant de Préface aux Hexaples, en ſix vol. *in*-12, & en un gros vol. *in*-4°. Cette Hiſtoire a été continuée par Cadri. 2°. Réflexions critiques ſur le livre du témoignage de la vérité dans l'Egliſe, par le Père de la Borde; 3°. l'Hiſtoire abrégée du Janſéniſme, & des remarques ſur l'Ordonnance de l'Archevêque de Paris, *in*-12. On lui attribue encore quelques Mémoires ſur les Miſſionnaires de la Chine. On trouve dans la nouvelle Bibliothèque Françoiſe du Père le Long, article 5626, qu'il eſt certain que l'Hiſtoire abrégée du Janſéniſme n'eſt point de Louail, mais de Jacques Fouillou, mort en 1736. *Lavocat. Bibliothèque du Père le Long, article* 5626, 5628, 5638. *Supplément de Moréri par Goujet.*

MÉES (les), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 2; S. Ouen-ſous-Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ½; Mans, l. 2.

Il y a des Mées à Mamers, M. l. 2 ¼; René, M. l. 1; Freſnai, M. l. 3 ¼; Beaumont, M. l. 3; S. Côme-de-Vair, M. l. 4; S. Remi-du-Plein, l. ¼; Moulins, l. ½; Louvigné, l. ½; Toiré, l. ½; Grandchamp, l. 1; Toigné, l. ¼; Courgains, l. 1; S. Calais-du-Maine, l. 1 ¼; Saone, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Bienne, & du N. E. au S. O. par un autre ruiſſeau & un étang.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 160 Communians.

Il y a la Chapelle de la Roche, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de la Coulture.

MÉHOUDIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vilpail, l. 3; Mont-Saint-Jean, l. 4 ½; Pezé,

Digitized by Google

l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Méhoudin à la Ferté-Macé, M. l. 2; Prez-en-Pail, M. l. 3 ¼; Coupetrain, M. l. 1 ½; Madré, M. l. ¼; Laſſai, M. l. 2 ½; Antoigné, l. ½; Couterne, l. ½; Tubeuf, l. 1; S. Julien-du-Terroux, l. ¾; Nuilli-le-Vendin, l. ¼; la Palu, l. 1 ¼, S. Ouen-le-Briſoul, l. ¼; les Bois de Magni, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. & au S. par la rivière de Mayenne; le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Coſſé; un autre petit ruiſſeau, nommé Englaine, coule au S.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 200 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe, qui relève de la Terre de la Ferté-Macé, appartient à M. de Monceaux.

MELLAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Cropte, l. 1; Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 ¼; Souligné, l. 1 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Mellay à Brullon, M. l. 5; Ballée, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 1 ¼; Sablé, M. l. 4; Laval, M l. 4 ½; S. Denis-du-Maine, l. ½; Arquenai, l. 1; le Bignon, l. 1; Villiers-Charlemagne, l. 2; S. Charles, l. 1; le Buret, l. ¾; Chemeré-le-Roi, l. 1 ½; Preaux, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. E. par le ruiſſeau de Pontmartin; du N. O. à l'E. par un autre ruiſſeau, qui forme l'étang des Séches.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Mellai la Chapelle de la Rochère, eſtimée 45 liv., à la préſentation du Seigneur de la Rochère; celle de la Rochenette, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Tremblais, eſtimée 65 liv., doit être préſentée par l'héritier du Fondateur à un de la Famille; & celle du Verger, eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du méteil, du ſeigle & du froment.

En 1239, Avoiſe de Montmorenci fut mariée à Jacques de Château-Gontier, à qui elle porta en dot la Seigneurie de Mellai & celle de Champagne au Maine. *Hiſt. de Sablé.*

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, donna aux Chartreux du Parc toutes les dixmes qu'il percevoit dans la Paroiſſe de Mellai;

Digitized by Google

& il les affecta particulièrement pour l'entretien de leurs habits. *Courvaiſier, page 510. Cenomania.*

Hugues de Mellai fut préſent à la fondation de l'Abbaye de Perſeigne, faite en 1145 par Gui, fils aîné de Guillaume Talvas, Comte du Perche. *Bry, Hiſtoire du Perche.*

En 1427, le Duc de Bedfort prit le Château de Mellai. *D. Lobineau, Hiſt. de Bretagne.*

En 1433, le Comte d'Arondel, Anglois, prit & fit raſer le Château de Mellai, qui appartenoit au Comte de Laval. *Courvaiſier, page 711. Annal. d'Anjou, fol. 141. verſo.*

Il y a dans la Paroiſſe de Mellai la Terre & Seigneurie de la Gaudinière, qui en 1568 appartenoit à la Famille de Boiſgamas.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Comté de Laval. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

MELLERAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grez, l. 1 ½; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Mellerai à Laſſai, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Ambrières, M. l. 1 ½; Ceaulcé, M. l. 1 ¼; Madré, M. l. 3 ¼; Loré, l. ¼; Forcé, l. 1 ¼; Lepas, l. 1 ¼; Cigné, l. ¼; Chantrigné, l. 1; Niort, l. 1; le Houſſeau, l. ¼; Bretignolles, l. 1.

La rivière de Mayenne coupe la Paroiſſe du N. au S. elle eſt arroſée à l'O. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Fontaine-Gehard. Il y a 300 Communians.

Il y a à Mellerai la Chapelle de la Vallée, eſtimée 35 l. à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe relève du Marquiſat de Laſſai; elle donna anciennement ſon nom à une Famille, qui eſt éteinte depuis long-temps.

En 1414, Jean de Mellerai étoit Seigneur de Mellerai, la Regellerie & des landes de Malindre.

La Seigneurie de Mellerai a paſſé de la Famille de Mellerai dans celle de Villers, par Jeanne de Mellerai, femme d'Etienne de Villers, vers 1440; de celle de Villers en celle de Rais, & de celle de Rais en celle du Bailleul, par le mariage de Jeanne de Rais avec Antoine du Bailleul, Seigneur de Torcé, Terre dans la Paroiſſe de Cigné. Antoine du Bailleul & Jeanne de Rais eurent Guillaume, qui

Digitized by Google

ſuit ; François & Aimar, morts jeunes ; Louis, Jean, & quatre filles. Voyez *l'article Vaujois, Paroiſſe de Neuilli.*

Guillaume du Bailleul, Seigneur de Mellerai, ſur lequel Guillaume de Montreuil retira la Terre de Mellerai. Guillaume de Montreuil avoit épouſé Julienne Leſné, fille de Joſias Leſné, Seigneur de Torchamp ; il eurent François, qui ſuit ; Françoiſe, qui épouſa en 1667, François de Mondamer, Sieur des Gages.

François de Montreuil épouſa en 1661, Françoiſe le Faucheux, dont René & François, morts ſans alliance ; & Marie-Anne, qui, je penſe, ſe retira à Chémiré-le-Gaudin, à la Terre de la Sauvagère, qui appartenoit à M. le Vayer, ſon parent, où elle ſe donna à la dévotion & à l'éducation des jeunes filles.

Les affaires de Guillaume de Montreuil s'étant dérangées, auſſi bien que celles de ſon fils, ils vendirent Mellerai en 1660, à René Faucher, Seigneur de Commerſon.

Il y a dans la Paroiſſe de Mellerai le Fief de Commerſon, qui s'étend dans celle de Niort, & qui relève du Marquiſat de Laſſai. Il y a auſſi la Terre & Fief de la Regellerie, qui relève pareillement de Laſſai ; ce Fief a droit de moulin, colombier, garenne, & environ demi-lieue de pêche dans la rivière de Mayenne. Le Domaine non-fieffé, contient environ cent journaux de terre ; il y a auſſi une commune d'une auſſi grande étendue, dont les deux tiers appartiennent au Seigneur. Pierre du Bailleul épouſa, environ l'an 145.., Jeanne de Teſſé, qui lui porta la Seigneurie de Teſſé & le Fief de la Regellerie ; ils eurent Robert, qui ſuit, André ; François, Prêtre, & Mathurin.

Robert du Bailleul épouſa Mathurine de la Hautonnière : dont Antoine, qui ſuit ; & André.

Antoine du Bailleul, Seigneur de Teſſé & de la Regellerie, épouſa Jeanne de Rais, Dame de Mellerai, dont François & Aimar, morts jeunes, ſans alliance ; Guillaume, Seigneur de Mellerai, qui épouſa Ambroiſine des Echerets, dont Nicole, femme de Joachim de Mondot ; Louis & Jean, qui ſuit.

Jean du Bailleul, Seigneur de la Regellerie, épouſa en 1565, Barbe de Mondot, fille de Jean III, Seigneur de Mondot, & de Jeanne Deſprez : dont Nicolas, qui ſuit.

Nicolas du Bailleul, Seigneur de la Regellerie, épouſa Guionne Achart, dont René, qui ſuit.

René du Bailleul, Seigneur du Pertuis Achard & de la Regellerie, épouſa Claudine de Chapedelaine : dont Ambroiſe, qui ſuit.

Digitized by Google

Ambroise du Bailleul, épouſa Renée Malet de Chevrigni; dont Claude, qui ſuit.

Claude du Bailleul, Seigneur de la Regellerie & de la Robinière, en S. Cir en Pail, épouſa Françoiſe du Meſnil, dont il eut trois filles; Françoiſe-Louiſe, qui ſuit; la ſeconde fut mariée à N.... Guyon, demeurant au Bourg de S. Cir en Pail; la troiſième ſans alliance.

Françoise-Louise du Bailleul, épouſa Jacques-Louis Achard, Sieur de Hautenos: dont François, qui ſuit.

François Achard, acheta en 1763, la Terre de Villeray, & vendit en 1766, le Fief de la Regellerie à M. de Vaux Landri. Il a un fils nommé Emmanuel-Marie-Louis-François.

MERSENNE ou MULSANE, Bourg & Paroiſſe des Quintes du Mans, Election du Mans, au S. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Merſenne à la Suze, M. l. 3 ½; Ecomoi, M. l. 2; Grand Lucé, M. l. 4; Bouloire, M. l. 5; Pontvalain, M. l. 4; Arnage, l. 1; Moncé, l. ¼; Teloché, l. ½; Brette, l. 1; Ruaudin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs; ſavoir, celui des Briſſons & celui des Camens; au S. par un autre ruiſſeau, au N. par celui de Bellève, & à l'O. par la ravine d'Ancrée & par l'étang de Faulais.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 300 Communians.

La Paroiſſe de Merſenne occuppe une tolline, au haut de laquelle l'Egliſe & le Bourg ſont bâtis. Le ſol produit du bon ſeigle, peu de froment, de l'orge, de l'avoine, du carabin & du mays, dit blé de turquie; on y recueille auſſi un peu de chanvre. Dans un petit canton de la Paroiſſe, on cultive avec ſuccès des arbres fruitiers, dont le cidre eſt d'aſſez bonne qualité. Depuis pluſieurs années on a élevé beaucoup de voliers, dont le vin, tant blanc que rouge, quoique foible, ne laiſſe pas d'être d'un bon revenu pour le cultivateur, qui le dédommage du préjudice que l'ombre du vollier porte à la terre. Il y a dans la Paroiſſe, ſur le ruiſſeau du Rhône, un moulin à blé. Au N. & à l'O. de la Paroiſſe eſt une très-grande lande, qui ne produit que des ſapins & de la bruyère. Les perdrix n'y ſont pas communes; il y a du liévre & du lapin, fort bons

Digitized by Google

quand ils n'ont pas brouté du ſapin. La Paroiſſe a environ une lieue de l'E. à l'O. & cinq quarts de lieue du N. au S. Il y a dans cette étendue ſept métairies & cinquante bordages. On nourrit beaucoup d'abeilles.

On trouve dans les monticules qui ſont répandus dans les landes, un rouſſard excellent pour la bâtiſſe des voûtes de caves, des arches de ponts, &c.

Le chemin royal du Mans à Tours paſſe par Merſenne.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Prévôté régale du Chapitre de l'Egliſe du Mans, qui poſsède une partie des Fiefs de la Paroiſſe. Ce fut l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055, qui donna au Chapitre de ſon Egliſe la Seigneurie & les dixmes de la Paroiſſe de Merſenne. *Courvaiſier, page* 351. *Analect. page* 308.

Il y a dans la Paroiſſe de Merſenne, deux Terres aſſez conſidérables; ſavoir, celle de la Rochère & celle des Hunaudières, qui relèvent du Comté de Blin.

La Terre de la Rochère eſt diſtante du Bourg d'un quart de lieue au N. E. l'expoſition de la maiſon eſt belle, & ornée d'un jardin, belle terraſſe, grandes prairies coupées par un beau canal d'eau vive, & d'une chapelle, à laquelle, par une ancienne coutume, on porte proceſſionnellement le S. Sacrement le Dimanche dans l'Octave de la Fête Dieu. Cette Terre appartenoit autrefois à la Famille de Vignolles; elle appartient aujourd'hui, par acquêt, à la Demoiſelle Chouet de Villennes, comme principale héritière de M. Chouet de Villennes, ſon père.

La Terre des Hunaudières eſt diſtante du Bourg d'une lieue au N. O. au milieu de la cour paſſe le ruiſſeau de Bellêve. Dans la lande, à l'E. M. de Vanſſai, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, propriétaire de cette Terre, vient de faire faire un grand étang.

M Bourges de la Vallée, m'a fourni un Mémoire.

MESANGÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 6 $\frac{1}{2}$; Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Meſangé à Evron, M. l. $\frac{1}{4}$; Monſeurs, M. l. 2; Sainte Suzanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 5; Jubleins, l. 1 $\frac{1}{2}$; Deux-Evailles, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neau, l. 1; S. Chriſtophe-du-Luat, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sainte Jame-le-Robers, l. 1.

Digitized by Google

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux; au S. & au S. E. par la rivière de Jouanne, & à l'O. par le ruiſſeau du Rocher, qui forme trois étangs.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 700 Communians.

Il y a à Melangé la Chapelle de Ste Catherine des Neillères, eſtimée 100 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre du Rocher, que M. Einard, Grand-Maître des Eaux & Forêts de l'Intendance de Tours, avoit acquiſe, & que ſes héritiers ont vendue au ſieur Nicollai.

MEURCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbiſot, l. 2 ¼; la Guierche, l. ¼; Coulaide, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau d'Orton, & à l'E. par un petit courant d'eau & un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur d'Evron. Il y a 415 Communians.

Il y a à Meurcé la Chapelle des Voiſins, eſtimée 110 l., à la préſentation de l'aîné des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de M. Brière de Nouans.

MEZÉRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 1 ¼; Petit S. Georges, l. 3; Mans, l. ¼.

Il y a de Mezéré à Malicorne, M. l. 1; Pontvalain, M. l. 3 ½; la Flèche, M. l. 3 ¼; Manſigné, M. l. 2 ¼; Ecomoi, M. l. 4 ½; S. Jean-du-Bois, l. ¼; Noyen, l. 1 ½; Courcelles, l. 1; la Fontaine S. Martin, l. 1 ½; Oiſé, l. 2; Cerens, l. 2 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Velane.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 900 Communians.

Il y a à Mezéré la Chapelle de S. Léger, eſtimée 120 l.,

Digitized by Google

à la préſentation du Prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes & de bois; il y a auſſi quelques vignes, dont le vin eſt de la plus petite qualité. Les poulardes qu'on engraiſſe à Mezéré ſont les plus eſtimées de la Province: on en fait grand cas à Paris.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Baronnie royale de Longaunay, qui a eté donnée anciennement par engagement à la Maiſon de Champagne-la Suze, puis à la Famille de le Haguaye de Mongivraut, & enfin à celle de Chamillart. Le Roi vient d'en approprier, par échange, M. le Comte d'Eu, lequel eſt ſur le point d'en traiter avec M. de Chamillart, Comte de la Suze. Voyez *l'article* la Suze.

La Juriſdiction de Longaunay eſt exercée par le Maître Particulier des Eaux & Forêts du Mans, ou par ſon Lieutenant, & le Procureur du Roi, qui connoiſſent auſſi des Eaux & Forêts dans l'étendue de cette Baronnie. La forêt de Longaunay s'étendoit dans pluſieurs Paroiſſes; aujourd'hui elle eſt preſque entièrement détruite. *Mémoire de Miroménil. MS.*

S. Démétrie, compagnon de S. Martin, chaſſa une troupe de Démons qui habitoient les mollières de Gallier, dans la forêt de Longaunay, d'où ils tourmentoient les paſſans, & affligeoient ſans ceſſe les habitans de Mezéré, de Ligron & de Courcelles. *Courvaiſier, page 93.*

MEZIÈRES-SOUS-BALLON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Remi-des-Bois, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Mezières à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; René, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 3; Pontouin, l. $\frac{1}{2}$; Congé, l. $\frac{1}{4}$; S. Mars, l. 1; Courcemont, l. 1; Sables, l. 1 $\frac{1}{4}$; Jauſé, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Orne, & au N. par un ruiſſeau & pluſieurs courans d'eau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, & du carabin; il y a beaucoup de landes & de bruières.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches.

Digitized by Google

MEZIÈRES-SOUS-LAVARDIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Mezières à Ballon, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 1 ¼; Sillé, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 2 ½; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 4; Vernie, l. ¼; Criſſé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. ½; S. Cheron, l. ¼; le Tronchet, l. 1; Aſſé-le-Riboul, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a à Mezières la Preſtimonie Blanchard, eſtimée 60 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Teſſé, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

MICHEL-DE-CHAVAIGNE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Breil, l. 1 ½; Pontlieue, l. 4 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Saint-Michel à Boulaire, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 ½; Dolon, M. l. ½; Torigné, M. l. ¼; Nuillé-le-Jalais, l. 4 ¼; les Loges, l. 1; Coudrecieu, l. 1 ¼; Semur, l. 1 ½; Lavarai, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par le ruiſſeau de Nogue, & à l'O. par celui de la Tortue.

La Cure, eſtimée 1000 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Saint-Michel la Chapelle de Sainte-Catherine, eſtimée 30 livres, à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

M. Rouillé de Beauchamp, Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, Seigneur de la Paroiſſe, a légué par ſon teſtament, aux pauvres de ladite Paroiſſe, la ſomme de 6000 livres, qui a été colloquée ſur le Clergé en 1769, & qui produit 240 livres de rente annuelle. Le Curé actuel en eſt le diſtributeur, ſans être obligé d'en

Digitized by Google

rendre aucun compte que par une ſimple Déclaration.

Le ſol de la Paroiſſe eſt en partie terre forte & en partie terre ſabloneuſe; la terre forte produit du froment & de l'orge, & la ſablonneuſe du ſeigle, de l'avoine, du mays, ou du bled de turquie, du carabin, & peu de chanvre. Avant le grand hiver de l'année 1709, il y avoit beaucoup de vignes dans les terres fortes; mais ce fâcheux hiver les ayant détruites, on n'a pas entrepris de les replanter, & la terre qu'elles occupoient n'a produit que des brouſſis. Il y a cependant encore quelques vignes dans la Paroiſſe, dont le vin n'eſt pas mauvais.

Il y a dans la Paroiſſe de Saint-Michel, pluſieurs taillis annexés aux Fiefs de Laſſai, de la Coulture, de Villegagneuſe & des Loges.

La rivière de la Tortue nourrit d'excellente truitte & de l'anguille, & fait travailler un moulin à bled; le ruiſſeau de Noque en fait tourner deux, un à bled & l'autre à foulon, & nourrit des écreviſſes.

Le gibier n'eſt pas abondant; mais il eſt de bonne qualité.

La Paroiſſe à environ une lieue du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Laſſais, & a pour annexés les Fiefs de Saint-Michel & l'Abbaye du Gué; ce dernier y eſt joint par bail emphithéotique, donné par les Religieux Bernardins de l'Epau. Il y a Haute, Moyenne & Baſſe-Juſtice, qui relève du Marquiſat de Vibraye.

Le Château de Laſſais eſt environné de réſervoirs & d'un étang formé par le ruiſſeau de Nogue.

Le Fief de la Coulture appartient à M. de Tahureau, Capitaine d'Artillerie; celui de Launay à M. de Dolon; celui de Coigni, au Seigneur de Coigni; celui d'Ardenay, à M. le Prince; celui de Villegagneuſe à M. de Balincour, par ſa Baronnie de Bouloire; celui des Bois à M. Dague, & celui de la Cure relève de Touvoye. Tout ces Fiefs s'étendent dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe a paſſé en 1694, de la Maiſon du Rivau de Beauveau, en la famille de Rouillé de Beauchamp. Le Seigneur actuel eſt M. l'Abbé Rouillé de Beauchamp, Docteur de Sorbonne.

M. Martin, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MILESSE, Bourg & Paroiſſe dans les quintes du

Mans, Election du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller a Saint-Aubin, l. ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Mileſſe à Conlie, M. l. 3; Beaumont, M. l. 4; Sillé, M. l. 5 ½; Ballon, M. l. 3 ¼; Montfort, M. l. 4 ½; la Baſoge, l. 1; Aigné, l. ¼; Trangé, l. ¼; Saint-Saturnin, l. ¼; Neuville-ſur-Sarte, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Levrai, au S. par un autre ruiſſeau, à l'O. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 400 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint-Julien de Tours. Il y a 340 Communians. L'Egliſe eſt d'une ancienne bâtiſſe; ſes murs ont quatre pieds dix pouces d'épaiſſeur. Il y a un Prieuré, eſtimé 300 livres, à la préſentation de l'Abbé de Saint-Julien de Tours, dit anciennement de l'Echelle, de *Scalaria*, aujourd'hui à la préſentation du Roi, par la réunion.

Ce Prieuré fut fondé en 1091, par Alberic de Mileſſe, en faveur de l'Abbaye de Saint-Julien de Tours. La fondation porte, *ut Monachi faciant ſerviri pro voluntate & arbitrio eorum.* On voyoit il n'y a pas long-temps, les veſtiges de la Maiſon Prieurale: il ne reſte plus d'entier pour les dehors que la Chapelle, qui eſt abandonnée, & ſert de grange.

Il y a à Mileſſe la Chapelle de Montailler, réunie au Séminaire de l'Hôpital Saint-Charles; & la preſtimonie Faucault, eſtimée 50 livres.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin & du chanvre.

Il y a à Mileſſe, un bouquet de bois de futaye de cinq ou ſix arpens, qui dépend de la terre de la Ronce. Il y a auſſi les taillis, dits les bois de Mileſſe de 500 arpens, ou environ, qui ſont de la Seigneurie; ceux dits du Boullai, d'environ 300 arpens, qui appartiennent au Chapitre de l'Egliſe du Mans; ceux du Prieuré, & quelques petits bouquets, qui appartiennent à différens particuliers. Il y a dans la Paroiſſe huit métairies, trente-ſix bordages & un moulin à bled. Il y a à cent pas de l'Egliſe d'anciens veſtiges d'un Château: on diſtingue encore les foſſés, dont il étoit entouré. M. le Curé actuel a examiné les ruines de ce Château, & a trouvé qu'une charrette, telle que ſont celles des Tonneliers, paſſeroit aiſément ſur l'épaiſſeur de ſes murs. Le ruiſſeau, nommé le Vrai, paſſe entre les ruines de ce Château

leau & le Presbytaire. Il nourrit quelques brochetons qui y montent de la Sarte dans les crues d'eau.

La Seigneurie de Paroiſſe, appartenoit autrefois aux Seigneurs de Tucé; elle paſſa dans la Maiſon de Beaumanoir par le mariage de Jeanne de Tucé, fille de Beaudouin & de Françoiſe l'Epervier, avec François de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin; elle fut érigée en Baronnie en faveur du Maréchal de Lavardin; elle fait aujourd'hui partie du Marquiſat de Lavardin qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *ſa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

La Paroiſſe de Mileſſe à environ trois quarts de lieue du S. au N. O., & une lieue du S. au N. E. Il y a pluſieurs Fiefs dans cette étendue; ſavoir, de la Selle, réuni à la Baronnie de la Ronce, de la Sauvagère, de Bellan & des Aunais.

En l'an 1700, il y avoit à Mileſſe 112 Feux qui payoient 140 livres de tailles. Mémoir. *Miromémil. MS.*

Du temps de l'Evêque Sigeffroy, qui ſiégea au Mans depuis 971, juſqu'à 994. Guillaume, Seigneur de Sillé, aſſaſſina, en trahiſon, dans la Forêt de Mileſſe, le Baron de Saint-Loup, Seigneur de Mileſſe & de Tucé: depuis, faiſant pénitence de ce crime, il lui fut enjoint de faire bâtir au même lieu, où l'aſſaſſinat avoit été commis, une Chapelle, & d'y faire prier Dieu pour le repos de l'ame du défunt. Cette Chapelle vient d'être détruite pour employer les matériaux à la bâtiſſe du nouvel Hôtel-Dieu du Mans. *Courvaiſier, p.* 929.

M. Iſambart, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MOITRON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. $\frac{3}{4}$; Sainte-Sabine, l. 1; la Chapelle Saint-Aubin, l. 3; Mans l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de Moitron à Beaumont, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Freſnai, M. l. 1; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 3; S. Aubin-de-Loquenai, l. $\frac{1}{4}$; Montreuil-le-Chetif, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Chriſtophe-du-Jambet, l. demi-quart; Juillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Sarte. Le ruiſſeau de Boutri prend ſa ſource auprès du Bourg; il y a deux autres courans d'eau, dont un au N. forme un étang.

Digitized by Google

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine; il y a beaucoup de bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochelle.

MONCÉ-EN-BLIN, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans; Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Moncé à la Suze, M. l. 2 ¾; Ecomoi, M. l. 2; Vallon, M. l. 4 ½; Grand-Lucé, M. l. 4 ¾; Arnage, l. ½; Spai, l. ¼; Fillé, l. 1; S. Gervais, l. ½; Laigné, l. ½; Teloché, l. 1; Mercenne, l. ¼; Ruaudin, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la ravine d'Ancrée, & au S. par le ruiſſeau de Rône.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de landes & de ſapinières.

Environ l'an 1215, il y eut procès entre le Chapitre de l'Egliſe du Mans, & l'Abbé & Religieux de la Coulture, au ſujet des dîmes de terrage & de vin de la Paroiſſe de Moncé; & par Sentence arbitrale, l'Abbé & les Religieux perdirent leur procès. *Cartul. blanc du Chapitre.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Comté de Belin, poſſédé par M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Ouen en Belin.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055, Herbrand, Seigneur Manceau, vaſſal de l'Evêque, reſtitua à l'Egliſe Cathédrale la Seigneurie de la Paroiſſe de Moncé, qu'il poſſédoit injuſtement; Gervais, en reconnoiſſance, donna une prébende de l'Egliſe à Hélibrand, fils de Herbrand. *Courvaiſier, p. 351.*

MONCÉ-EN-SONNOIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller a Aveines, l. ½; S. Aignan, l. 1 ¼; S. Remi-des-Bois, l. 2 ¼; Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Moncé à S. Côme-de-Vair, M. l. 1; Mamers, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 2 ½; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Saint Vincent-des-Prez, l. ½; Mon-

Digitized by Google

houdou, l. 1; Nauvai, l. ½; Champaiſſant, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Orne, & par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs, & à l'O. par la rivière de Dive, qui coupe la Paroiſſe du N. au S.

La Cure, eſtimée 850 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 380 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de Ste Geneviève de Paris.

Le corps de S. Viventien fut inhumé dans la Paroiſſe de Moncé-en-Sonnois. *Courvaiſier, page* 111.

MONFOULOUR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monſeurs, M. l. 3; Sainte-Suſanne, l. 1 ¼; Amné, l. 5; Fai, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Monfoulour à Laval, M. l. 2 ½; Mayenne, M. l. 3 ¼; Evron, M. l. 5; Ernée, M. l. 4 ½; S. Germain-d'Anxure, l. 1; Andouillé, l. 1; S. Jean-ſur-Mayenne, l. 1 ¼; la Chapelle-Antenaiſe, l. 1 ¼; Chalon, l. 1 ½; la Baſoge des Aleux, l. 1 ¼; Martigné, l. 1 ¼; Sacé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau d'Ouverain; au S. par celui de Richaton; & à l'O. par la rivière de Mayenne.

La Cure eſtimée 500 liv., eſt à la préſentationde l'Abbé de la Coulture. Il y a 340 Communians.

Il y a à Monfoulour la Chapelle de l'Etondellière, eſtimée 75 liv.

Le ſol poduit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Marquiſe de Marcilli.

MONHOUDOU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Marolle-les-Braux, l. ¼; Mezières, l. 1 ½; S. Remi-des-Bois, l. 2; Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Monhoudou à Mamers, M. l. 1 ¼; S. Côme-de-Vair, M. l. 2 ¼; Bonneſtable, M. l. 3; René, M. l. 1 ¼; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Commerveil, l. ¼; S. Calais du Maine, l. ¼; Courgains, l. ¼; Dangeul, l. 1 ¼; Aveines, l. 1; S. Vincent-des-Prez, l. 1 ½.

Digitized by Google

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Dive, & à l'E. par un autre ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 6 à 800 liv. eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 70 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

L'Evêque Hildébert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, fit reſtituer à ſon Egliſe la moitié des dîmes de Monhoudou, uſurpées par des Laïques. *Cenomania.*

Les Foſſes, dites de Robert-le-Diable, paſſent à Monhoudou. *Courvaiſier, page 396.*

Environ l'an 1272, Jean de Monhoudou acheta du Chapitre, pour dix livres tournois de rente annuelle, le droit qu'il avoit ſur une partie de la dîme de Monhoudou, & la même année, le même Seigneur vendit au Chapitre le tiers des dimes & les deux tiers des pailles de ladite Paroiſſe de Monhoudou, pour 100 liv. tournois. *Cartulaire blanc du Chapitre.*

MONSOR, Fauxbourg d'Alençon, de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 2; Couſlombier, l. 1; Beaumont, l. 1 ¼; S. Marceau, l. 1 ¼; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Monſor à Freſnai, M. l. 3 ½; la Pôte-des-Nids, M. l. 3 ½; Gêvres, M. l. 4 ¼; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 3; S. Germain-de-Corbie, l. ½; S. Paterne, l. ¼; le Chevain, l. ½; Normandie joint.

Le Fauxbourg de Monſor eſt ſéparé de la Ville d'Alençon, par la rivière de Sarte, & arroſé à l'O. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 15 à 1800 Communians.

Il y a à Monſor la Chapelle de S. Joſeph, eſtimée 90 liv., à la préſentation des repréſentans Jérémie Cuillet; il y a auſſi une Communauté de Religieuſes, que la Dame de Vancé amena de Montmartre en 1637. La Dame de Breſtel a bâti & fondé leur Couvent.

Le ſol produit du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi, & fait partie du Duché d'Alençon.

MONTABON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y

Digitized by Google

rendre, il faut aller à Teloché, l. 5 ½; Merſenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montabon au Château-du-Loir, M. l. ¼; le Lude, M. l. 3 ½; la Chartre, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 ½; Luceau, l. 1; Laverna, l. 1; Vaas, l. 1; Nogent-ſur-Loir, l. ½; Benne, l. ¼; Vouvrai-ſur-Loir, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par le ruiſſeau de la Queue du Douay & par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Prieur du Château-du-Loir. Il y a 360 Communians.

Il y a à Montabon la Preſtimonie Nain le Carfour, eſtimée 5 liv.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, donna aux Chartreux du Parc d'Orque toutes les dîmes qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroiſſe de Montabon. *Courvaiſier, page* 510. *Cenomania.*

En 1256, Geoffroi de Verneuil, homme d'armes, Seigneur de Benne & de Montabon, vendit au Chapitre du Mans pour 200 liv. tournois les dîmes de Benne & de Montabon; celle de Benne conſiſtoit dans le tiers de toutes les dîmes de la Paroiſſe; ces deux dîmes furent données à ferme pour quinze livres tournois. *Cartul. blanc du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi.

MONTAILLER, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecorpain, l. ¼; Changé, l. 6 ¼; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Montailler à S. Calais, M. l. ¼; Bouloire, M. l. 3; Beſſé, M. l. 2 ½; Vibraye, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 3 ¼; Conflans, l. ¼; Evaillé, l. 1 ½; Sainte Cerotte, l. ¼; Vic, l. 1 ¼; Marolle, l. 1 ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Ruaupirot, qui forme un étang au N. O.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

En 1443, il y eut un accord entre Jean d'Hierrai, Evêque du Mans, & Jean, Abbé de S. Calais, au ſujet de la Juriſdiction Eccléſiaſtique dans les Paroiſſes de

Notte-Dame de S. Calais, de S. Jean de Montailler, de Marolle & de Rahai. L'Abbé de S. Calais fait, ou a droit de faire les fonctions d'Archidiacre & de Doyen dans ces Paroiſſes. *Cenomania.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Roi; ainſi jugé il y a quelques années par Arrêt du Parlement, contre le Sieur Souin de la Tibergerie, qui prétendoit cette Seigneurie, à cauſe de la Terre de qu'il avoit acquiſe dans la Paroiſſe de Montailler.

MONTAUDIN ou MONTAUDON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis de Gaſtine, l. 2 ½; Fontaine-Daniel, l. 3 ½; Aſſé-le-Bellanger, l. 6 ¼; Bernai, l. 4 ½; Chaufour, l. 2 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Montaudin à Ernée, M. l. 2 ½; Gorron, M. l. 3; Fougerolles, M. l. 2; Landivi, M. l. 2 ¼; la Tanière, l. ½; S. Elier, l. 1; l'Archamp, l. ½; Carelle, l. ½; S. Bertevin, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par le ruiſſeau de Devron, & par un autre qui forme trois étangs, & à l'O. par deux autres petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à Montaudin un Prieuré, eſtimé 600 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Serge d'Angers.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a marché à Montaudin tous les Vendredis.

En 1460, N.... de Boiſgamas étoit Seigneur de Montaudin, Marguerite, ſa fille, fut mariée à Thomas de Goué; de deux de ſes ſœurs, l'une epouſa le Seigneur de Montecler, & l'autre N.... de Bouillé. *Mémoire de la Chaux.*

Jeanne de la Ferrière, femme de Jacques de la Hartonnière, fut inhumée dans le chœur de l'Egliſe de Montaudin, où l'on voit ſon tombeau avec ſes armes. *Mémoire de la Chaux.*

Le Seigneur actuel de Montaudin eſt M. de Valori.

Il y a une ancienne Famille de Valori en Italie, dont une branche s'eſt établie en France dans le quatorzième ſiècle, dont on donne ici la Généalogie après la filiation d'Italie.

Digitized by

TARDO Valori, Grand Gonfalonier de Florence, en 1349, épouſa Françoiſe Bardi: dont NICOLAS, qui ſuit; & Gabriel, qui vint s'établir en France.

NICOLAS Valori, épouſa Carlette d'Adimari: dont Barthelemi, qui ſuit.

BARTHELEMI Valori, ſurnommé le Vieux, épouſa Iſabelle de Gli Alexandri: dont le ſecond fils fut Philippe, qui ſuit.

PHILIPPE Valori, mort en 1430, avoit épouſé Préchina Caponi: dont Barthelemi II, qui ſuit; & ſix filles.

BARTHELEMI II Valori, épouſa Catherine Pazzi: dont Philippe, qui ſuit; Nicolas, qui eut poſtérité; Iſabelle, qui fut mariée à Flavio de Médicis, fils de Charles; & Lucrèce, qui épouſa Gerard Corſini.

PHILIPPE II Valori, né en 1459, mort en 1494, épouſa Alexandra Silviati: dont Barthelemi III, qui ſuit.

BARTHELEMI III Valori, eut la tête tranchée à Florence; il avoit épouſé Diane Soderini: dont Philippe, décapité avec ſon père; & Paul-Antoine, qui ſuit.

PAUL-ANTOINE Valori, épouſa en 1540, Conſtance de Médicis: dont Paul-Antoine qui fut aſſaſſiné ſans avoir été marié; & François, qui ſuit.

FRANÇOIS Valori épouſa Lucrèce Zanchini-Caſtiglionéti, avec laquelle il vivoit en 1615.

Deuxième branche de Valori de Florence.

NICOLAS Valori, ſecond fils de Barthelemi II, & de Catherine de Pazzi, né en 1464, épouſa Geneviève Lanfredini: dont François, qui ſuit.

FRANÇOIS Valori, mort à Rome en 1555, avoit épouſé, 1°. Marie Pucci: dont Philippe, qui ſuit.

PHILIPPE Valori, fut décapité en 1537; il avoit épouſé Bacchia Antinoti, dont Jean-Baptiſte, Protonotaire Apoſtolique; Nicolas, pris par les Turcs, mort à Palerme; & Baccio, qui ſuit.

BACCIO Valori épouſa Porcié Macinghi, dont Marie.

Branche de Valori en France.

GABRIEL Valori, ſecond fils de Taldo & de Françoiſe Bardi, s'attacha au ſervice de Louis de France, Duc d'Anjou, Roi de Naples, Comte du Maine, &c. il épouſa Marguerite de Trans: dont Barthelemi, qui ſuit.

Digitized by Google

Barthelemi Valori, né en 1376, Yolande d'Arragon, femme de Louis II, Duc d'Anjou, Roi de Naples, l'amena en France, lui donna la Terre & Château de Marignane, & le fit Capitaine & Gouverneur du Château d'Angers, où il mourut; il avoit épouſé Céſarée d'Arlatan, Dame de Roignac, dont Gabriel, mort ſans enfans; Louis, qui ſuit; Hilaire, Chanoine de Poitiers; Jeanne, qui épouſa en 1441 Guillaume Rogrès; & Marie.

Louis Valori, Ecuyer de Charles d'Anjou, Comte du Maine, frère du Roi de Naples, Louis III; il vendit au Comte du Maine la Terre de Marignane pour 4300 écus, & acheta de Jean de Briſai, en 1446, la Terre d'Eſtilli pour 5625 liv.; il avoit épouſé Catherine de Briſai, fille de Jean, Seigneur d'Eſtilli, dont Georges-François, mort ſans alliance; Antoine, marié à Iſabeau de Montalembert, ſans enfans; & Georges, qui ſuit.

Georges de Valori, Seigneur d'Eſtilli, de Lublé, Maigné la Perrière, &c. Ecuyer de Charles d'Anjou, Comte du Maine, épouſa Antoinette le Roux, fille de Bertrand, Seigneur de la Roche des Aubiers: dont Jean qui ſuit; & trois filles, dont Geneviève fut mariée à N... Seigneur du Châtelier.

Jean de Valori, Seigneur d'Eſtilli, &c. né en 1484 Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa en 1510 Renée de Champagne, fille de Brandelis, & de Renée de Varie: dont Baudouin, qui ſuit; Philippe, qui forma une autre branche d'Eſtilli; Louis, Aumônier du Roi Charles IX; Louis & Charles, morts ſans alliance; & Jeanne, mariée à Guérin de Clerembaut.

Baudouin de Valori, Seigneur d'Eſtilli, de Maigné, de Vilaine, la Belinière, &c. épouſa Julienne de la Chaire, fille de N.... & de Jeanne de Bufferant. Il fut tué à la bataille de Coutras en 1567, laiſſant Gui, qui ſuit.

Gui de Valori, Seigneur de Chantepie, la Chaire, la Motte, &c. Gentilhomme de la Chambre des Rois Henri IV & Louis XIII, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, mort en 1657, épouſa Anne de Goué, fille de Gui & de Madeleine de la Pommeraye, dont Louis, mort ſans enfans de Marie de la Chapelle, & de Marie de Foſſai; Brandelis, qui ſuit; Charles, qui a fait la branche des Seigneurs de la Motte; Anne, mariée à Richard du Meſnil-Adelée, & trois filles, dont une Religieuſe.

Brandelis de Valori, Seigneur de la Motte la Pommeraye, &c. né en 1614, épouſa en 1653, Marie de la

Hautonnière, Dame de la Poupardière: dont Philbert-Emmanuel, qui ſuit; & Marie-Anne, mariée à François Deſnos, Seigneur de Tendraye.

PHILBERT-EMMANUEL de Valori, Seigneur de la Pommeraye, mort en 1697, avoit épouſé, en 1678, Renée de Marcillé, Dame de Launay & d'Argentré: dont Paul-Gervais, qui ſuit; & Pierre-Emmanuel Philbert, qui épouſa à Pouancé Marie Poiſſon, dont Perrine, qui fut mariée en 1736, à Louis-Henri de Gueſne, Comte de Bourmont.

PAUL-GERVAIS de Valori, Seigneur de Launay, de la Pommeraye, &c. épouſa en 1703, Renée-Charlotte du Pleſſis d'Argentré, dont Alexis, né en 1705; Paul, né en 1708; Annibal, né en 1711; Eugène, qui ſuit; Jean-Jacques, né en 1717, mort d'une bleſſure qu'il reçut en 1743 au pont de Dekendorx, ſur le Danube; N... né en 1720; François-Marie, né en 1724, Chanoine de S. Pierre de Lille; Pauline, Religieuſe, née en 1704, avec Eliſabeth; Emilie, née en 1709; Julie, née en 1713; Angélique, née en 1714; & Melanie, née en 1719.

EUGÈNE de Valori, né en 1715, épouſa en 1745, Gabrielle-Anne de Dourai de Saint-Poix, dont Eugène-Gabriel, né en 1751; Charles-Marie, né en 1754; Anne-Charlotte-Eugénie, née en 1746; & Jeanne-Louiſe, née en 1753.

Branche de Valori de la Motte.

CHARLES de Valori, Seigneur de la Motte, la Chaire, &c. ſecond fils de Gui, Seigneur de Chantepie, & d'Anne de Goué, épouſa en 1653, Catherine le Liévre: dont Charles Gui, qui ſuit; Raimond-Louis, Chanoine-Tréſorier de S. Pierre de Lille; Charles-Antoine, Commandant l'Artillerie de Lille, où il fut tué en 1708; Louis-Gaſpard, Commiſſaire Provincial d'Artillerie, tué au ſiége de Hui en 1705; François, Seigneur de la Touche, né en 1669, Commiſſaire Provincial d'Artillerie, épouſa en 1698, Anne-Jeanne Grégoire, dont Pierre-François Charles, Capucin; & Catherine-Julie, qui épouſa Richard Butler, dont un fils; Jacques-Henri, tué à la défenſe de Tournai en 1709; il avoit épouſé en 1705, Marie-Louiſe-Simonne Vollant, dont Gui-Frédéric-Henri, mort aux Indes, qui avoit épouſé N.... Thevenin, dont un fils; Charles-Joſeph, Lieutenant de Roi de Toul, qui a épouſé en 1748, Barbe-Claudine Daime, dont Charles-Joſeph-François

Digitized by Google

Daniel, né à Phalsbourg en 1751; Louis-Henri-Daniel, né en 1753; François Florent, né à Huningue en 1755; Louis-Gui, né a Toul en 1757; Marie-Joſephe, née en 1749; & Marie-Louiſe, née en 1750.

Branche de Valori d'Eſtilli.

PHILIPPE de Valori, ſecond fils de Jean, Seigneur d'Eſtilli, fut fait Chevalier par le Roi Henri II au Siége de S. Dizier; il épouſa Catherine de Grandière, fille de François, Sieur de Montgeoffroi, en Anjou, & de Marguerite de Sarcé: dont Antoine, qui ſuit; & François, qui a fait la branche de Lecé, qui ſubſiſtoit en 1758, en les perſonnes de François-Marthe-Hubert de Valori, mari de Henriette-Charlotte de Valori, dont deux garçons & trois filles.

ANTOINE de Valori, Seigneur d'Eſtilli, ſervit en Bretagne & au Maine à la tête d'une Compagnie de cent Arquebuſiers, ſous le Marquis de Vilaine; il épouſa Marie Moreau, fille de Jacques, Seigneur de Feuillet, Chevalier de l'Ordre du Roi, & d'Hélenne de Marcé de Montbarrêt, dont Louis, qui ſuit; Gabriel, mort jeune ſur mer; & quatre filles, dont deux Religieuſes.

LOUIS de Valori, Seigneur d'Eſtilli, &c. épouſa en 1635, Marie Moinerie, fille de Guillaume, Seigneur de la Bobannière: dont Louis II, qui ſuit; Charles, qui a fait la branche de Lécé, dont il eſt parlé ci-deſſus; François, Prieur de Haloi; Charles, tué dans un combat particulier; Gabrielle-Marie, mariée à François du Breuil Hélian, Seigneur de Combe; Marie & Madeleine, Religieuſes à Fontevraut.

LOUIS II de Valori, Seigneur d'Eſtilli, épouſa en 1667, Antoinette-Catherine de Voyer de Paulmi, ſœur de Marie-René, Marquis d'Argenſon, Garde-des-Sceaux de France, dont Hélie-Louis, mort Lieutenant de Vaiſſeaux, ſans poſtérité; Marc-René-Alexis, qui ſuit; Françoiſe-Marguerite, mariée à Charles le Brun, Seigneur de la Boſſé, Lieutenant-Général d'Artillerie, Lieutenant & Commandant pour le Roi à Arras.

MARC-RENÉ-ALEXIS de Valori, Seigneur d'Eſtilli, &c. épouſa en 1736, Gabrielle-Eliſabeth des Ecotais, fille de Michel-Séraphin Chevalier, Comte de Chantilli, d'Ormilli, &c. & de Louiſe-Eliſabeth de Laval, fille du Maréchal de Laval-Montmorenci, dont pluſieurs enfans, morts en bas âge, excepté Louis-Marc-Antoine, né en 1749. *Diction. de Moréri* 1758.

Digitized by Google

MONTBISOT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche l. ¼; Montreuil, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Montbiſot à Ballon, M. l. 1 ¼; Beaumont, M. l. 2 ¼; Montfort, M. l. 4 ¼; Teillé, l. 1; Chevaigné, l. ¼; S. Jean-d'Aſſé, l. 1; Sainte Jame-ſur-Sarte, l. ¼; Souillé, l. ¼; Souligné-ſous-Ballon, l. 1; S. Mars, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. par la rivière d'Orne, & du N. O. au S. par celle de Sarte.

La Cure, eſtimée 7 à 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur. Il y a 500 Communians.

Il y a à Montbiſot la Chapelle de S. Michel, fondée en 1511 par Jean Guyocheau, Prêtre, eſtimée 35 liv., à la préſentation du Curé, des Procureurs & des Habitans.

Il y a dans l'Egliſe, ſous le pulpitre, une tombe de marbre qui couvre la ſépulture des Seigneurs, & ſur le mur, a côté de la porte de la Sacriſtie une table de cuivre, ſur laquelle ſont gravées les armes & les noms de pluſieurs Seigneurs & Dames de la Famille de Chouet de Maulni, Seigneurs de la Paroiſſe.

Il y a à Montbiſot un Collége, fondé par Louis Cornilleau, Curé, pour l'inſtruction des jeunes filles: pour cette fondation, il a donné une maiſon & cinquante livres de rente foncière.

Le ſol eſt de deux qualités; le long de la rivière de Sarte il eſt maigre & graveleux, le reſte eſt de terre peſante; il produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre. Il y a beaucoup de prairies le long des deux rivières, ce qui nourrit beaucoup de vaches, dont le lait, trop gras, fait du beurre qui n'eſt bon qu'à fondre, & non a ſaler. Il y a quelques vignes dans la Paroiſſe, dont le vin eſt de petite qualité.

Le poiſſon de la Sarte eſt bon, mais peu abondant, celui d'Orne a goût de vaſe, & eſt très-abondant. La rivière d'Orne fait tourner un moulin à blé.

Il y a dans la Paroiſſe trois carrières de pierre de moëlon.

Dans la Paroiſſe, qui a une lieue du N. au S. & demie-lieue de l'E. à l'O., il y a quatorze Métairies, environ ſoixante bordages & deux hameaux.

La Seigneurie de Paroiſſe, la préſentation de la Cure, & une dime cantonnée & inféodée, appartenoient autrefois à la Famille de la Touche. Geoffroi de la Touche,

Digitized by Google

Seigneur de Montbiſot & du Buiſſon, dans la Paroiſſe de la Guierche, donna à la Congrégation de la Miſſion du Mans, du vivant de S. Vincent de Paul, ſon inſtituteur, qui mourut en 1660, la préſentation à la Cure avec la Terre du Buiſſon; il donna auſſi aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture la Seigneurie de Paroiſſe & ſa dime inféodée. Ces Religieux ont donné à rente perpétuelle le Fief & la Seigneurie à N... Chouet, Seigneur de Maulni, qui a réuni le Fief de Montbiſot à celui de Maulni.

Maulni eſt une belle maiſon, bâtie ſur le bord de la Sarte, environnée de jardins, de cours, d'une grande avant-cour, d'une belle avenue & d'un bois de quinze journaux, ſemé depuis environ 28 ans. Il y a une Chapelle qui n'eſt pas fondée.

Au Fief de Montbiſot & de Maulni, ſont réunis ceux de Vilaine, des Planches & du Boullay, dans la Paroiſſe de Teillé.

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs autres Fiefs qui relèvent de la Guierche; celui de Combre & celui de Poiſſart, celui de Montigné appartenant à M. Guibert, avec droit de colombier à pied; celui du Tertre, appartenant à M. de Clinchamp, avec droit de colombier à pied, celui de la Braudière, appartenant à M. de Saint-Côme, celui de la Guichardière, dépendant de la Chapelle du Château de Vernie, & celui de la Chanterie, annexé à la dignité de Chantre de l'Egliſe du Mans; il relève de Touvoye, &c.

M. Chaſſerai, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MONTDOUBLEAU, petite Ville ſur les confins du Maine, eſt pour le ſpirituel du Diocèſe de Blois, & de l'Election du Château-du-Loir.

MONTENAI, Bourg & Paroiſſe de l'Achidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 2; Deux-Evailles, l. 4 ¼; Evron, l. 2; Voutré, l. 1 ¼; S. Julien, l. 5 ¼; Chauffour, l. 1 ½; Mans l. 2.

Il y a de Montenai à Ernée, M. l. ¼; Gorron, M. l. 3; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 1 ½; Montaudin, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4 ½; Dompierre-des-Landes, l. 1 ¼; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 ¼; Chaillant, l. 1 ½; Vautorte, l. ¼; la Forêt de Mayenne, l. 1.

Montenai eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui coule du N. par O. au S. & forme deux petits étangs; la Paroiſſe eſt arroſée

au S. par la rivière d'Ernée, & à l'E. par deux petits ruiſſeaux qui forment trois étangs.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1600 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

En 1158, Guillaume de Montenai ſe croiſa pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne. *Hiſtoire de Sablé, page* 179.

Environ l'an 1450, un Seigneur de Montenai, ſous la conduite du Comte de Dunois, ſe trouva au ſiége & à la priſe de la Ville de Bayeux, défendue par le Capitaine Montago, Anglois. *Annal. d'Anjou, page* 160.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe du Mans.

MONTFORT, Ville, Chef-lieu de l'Archidiaconé & du Doyenné de Montfort, dans l'Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont elle eſt éloignée de trois lieues & demie.

Il y a de Montfort à Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Dolon M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Lombron, l. $\frac{1}{4}$; Sauſſé, l. $\frac{1}{2}$; S. Corneille, l. $\frac{1}{4}$; Fatines, l. 1; au Pont de Gênes, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière d'Huiſne, & à l'E. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe de S. Avi.

Il y a un Prieuré

Il y a une Preſtimonie, eſtimée 30 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine. Il y a marché à Montfort tous les Samedis. La foire y tient le Samedi avant le Dimanche des Rameaux; le jour de S. André, le jour de S. Gervais & le jour de Sainte Luce.

Il y a à Montfort une Juriſdiction qui s'étend en trente Paroiſſes; en 1700, la Paroiſſe contenoit 183 feux, & payoit 1110 liv. de tailles. *Mém. de Miroménil. MS.*

La compromiſſion de paix qui ſe traitoit à la Ferté-Bernard entre Philippe-Auguſte, Roi de France, & Henri II, Roi d'Angleterre, dont on a parlé à l'article la Ferté, n'ayant pas réuſſi, l'armée de Philippe, qui étoit à Nogent-le-Rotrou, en partit pour venir aſſiéger le Mans, & en paſſant s'empara de Montfort & de la Ferté-Bernard. *Courvaiſier, page* 464. *Cenomania.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'à 1326, reçut à foi & hommage Jean d'Har-

Digitized by Google

court, Seigneur de Montfort, à cauſe de Jeanne de Parthenai, ſon épouſe, fille de Jean l'Archevêque, pour la Seigneurie de Montfort, par laquelle foi & hommage il confeſſe que ladite Seigneurie relève de l'Evêque & de l'Egliſe du Mans : à ce moyen on lui remit entre les mains les clefs de ſon Château, qui avoit été ſaiſi faute d'homme. *Courvaiſier, p.* 560.

Jeanne de Parthenay, femme de Jean de Harcourt, envoya vers l'Evêque Michel de Breiche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363 ou 66, Pierre de Vendôme, Seigneur de Flourai, ſon couſin, pour lui faire la foi & hommage, à cauſe de ſa Terre de Montfort, & pour aider à le porter à ſa nouvelle entrée dans ſon Egliſe, & lui donner à laver au dîner, le jour de ſa réception, le priant de recevoir ſon parent à ſa place, & lui faire délivrer le baſſin que les Seigneurs de Montfort avoient droit d'emporter, ce que l'Evêque conſentit. *Courvaiſier, p.* 591. *Cenomania.*

La Seigneurie de Montfort eſt un Marquiſat qui a donné ſon nom à une ancienne famille, dont il y avoit encore des deſcendans, il n'y a pas un ſiècle & demi. On a donné à Montfort le ſurnom de Rotrou, à cauſe de Rotrou, Seigneur de Montfort, troiſième fils de Rotrou, Comte de Mortagne, qui fit bâtir le Château de Montfort.

Cette Terre entra dans la Maiſon de Parthenai l'Archevêque, par le mariage de Jeanne de Montfort avec Guillaume, que quelques-uns nomment Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenai, d'où elle paſſa en celle d'Harcourt, en 1315, par le mariage de Jeanne de Parthenai, Dame de Montfort & de Bonneſtable, avec Jean IV, Comte d'Harcourt. Il faut obſerver que dans la Maiſon de Parthenai les mâles portoient le nom de l'Archevêque, à cauſe d'un de cette famille, qui fut Archevêque de Bordeaux avant que d'être marié, & les filles portoient le nom de Parthenai.

Anciennement ceux de cette Maiſon (de Parthenai) donnoient des Lettres d'annobliſſement. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, p.* 206.

En 1700 le Marquiſat de Montfort appartenoit à la famille de Breſteau, dont un épouſa N... de Courtalvert, d'où une fille qui fut mariée à M. le Marquis de Murat, Seigneur de la Buzardière, petit-fils de M. Caſtelnau, Maréchal de France, duquel mariage eſt iſſu M. le Marquis de Murat, Seigneur actuel de Montfort.

Digitized by Google

MONTJEAN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Entrames, l. 4 ¼, la Baſoge de Cheméré, l. 3; Viré, l. 3 ½; Cranes, l. 4; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1. Il y a de Montjean à Laval, M. l. 4; S. Oüen des Toits, M. l. 4; Coſſé le Vivien, M. l. 1 ½; Château-Gontier, M. l. 5 ¼; Loiron, M. l. 1 ¼; Ruillé le Gravelois, l. 1 ½; S. Cir le Gravelois, l. 1 ¾; Beaulieu, l. ½; Courbeville, l. 1 ½; Anjou, l. 1; Ahuillé, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur l'étang de la Lunfrière; la rivière de Oudon coupe la Paroiſſe du N. au S. Elle eſt arroſée à l'Eſt par un ruiſſeau qui forme deux étangs, au Sud par un grand étang, & à l'O. par un autre ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure eſtimée 900 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Montjean la Chapelle de la Bellue, eſtimée 120 l. à la préſentation du Seigneur; celle de la Motte Guépier, eſtimée 50 liv. à la préſentation du Curé; celle de la Murre eſtimée 30 liv. celle de la Meicherie, eſtimée 120 liv. & celle du Verger, eſtimée 145 liv. à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Montjean a donné ſon nom à une famille qui eſt éteinte. En 1336, le Comte Jean d'Anjou fut aſſiſté par le Seigneur de Montjean dans la guerre qu'il eut contre les Anglois. En 1463 & 1486 la Seigneurie de Montjean étoit dans la Maiſon de Laval, elle y eſt encore aujourd'hui, & fait partie du Comté de Laval, dont M. le Duc de la Tremoille eſt Seigneur. En 1538, René de Montjean de Sillé, Maréchal de France, mourut ſans enfans. *Mémoire de la Chaux.*

En 1158, Roland de Montjean & Gui, ſon frère, ſe croisèrent pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, page* 179.

Voyez *la Généalogie de Laval, à l'article Laval.*

MONTIGNY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linière, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ancines, l. 2; Grand-Champ, l. 1 ½; Teillé, l. 3; la Guierche, l. 1 ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Digitized by Google

Il y a de Montigny à Alençon, M. l. 1 ½; Mamers, M. l. 4 ¼; Freſnai, M. l. 5; René, M. l. 4 ¼; Beaumout, M. l. 5 ½; Chaſſé, l. ½; Chenai, l. ¼; Linière-la-Carelle, l. ½; la Frénaye, l. 1 ¼; S. Paul-le-Vicomte, l. 1; la Forêt de Perſeigne; l. 1; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Sarte, & de l'O. au S. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 190 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, & des pois; il y a de bonnes prairies; l'eau eſt rare & mauvaiſe. On cultive des pommiers. La Sarte nourrit de bon poiſſon.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Ganiſière, qui appartient à M. de Breſteau. Le Mémoire de l'Evêché porte que cette Seigneurie appartient à M. Boulemer de Montigny.

M. de Necci, Curé, m'a fourni un Mémoire.

MONTIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parenai, l. 2 ½; Torigné, l. 4 ½; Loué, l. 3 ¼; Rouillon, l. 4 ¼, Mans, l. 1.

Il y a de Montigné à Laval, M. l. 1 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 2 ¼; Loiron, M. l. 2 ½; Château-Gontier, M. l. 4 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; Ahuillé, l. 1; Courbeville, l. 1; Nuillé-ſur-Vicoin, l. ¼; Entrames, l. 1 ¼; l'Huiſſerie, l. ¼; Avenière, l. 1 ½; la Forêt de Conciſe, l. 1.

La Paroiſſe, eſt arroſée du N. par E. au S. S. E. par la rivière de Vicoin, au S. par le ruiſſeau de Galpie, & du N. E. au S. S. E. par un autre.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 650 Communians.

Il y a à Montigné la Chapelle du Coudray, eſtimée 115 liv., à la préſentation du Seigneur de la Merie.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine

La Seigneurie de Paroiſſe dépend du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

MONTOIRE, aujourd'hui QUERHOENT, petite Ville murée, de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont elle eſt éloignée de douze

lieues

lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vancé, l. 4; Montreuil-le-Henri, l. 1 ¼; Parigné-l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montoire a Vendôme, M. l. 3 ½; Beſſé, M. l. 3; la Chartre, M. l. 5; S. Calais, M. l. 4 ¼; Laverdin, M. l. ½; Villavar, l. 1; S. Rimé, l. 1 ½; les Roches-l'Evêque, l. 1; S. Quentin-de-Varenne, l. ½; Troo; l. 1; S. Jacques-des-Guerets, l. ¼; S. Ouſtrille, l. ¼.

Montoire eſt ſitué ſur la rivière du Loir, qui coule du N. au S. E. par O.; la Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y 1500 Communians.

Il y a à Montoire le Prieuré de S. Gilles, eſtimé 800 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Calais; & la Chapelle de la Madeleine, réunie à la l'Hôpital de cette petite ville.

Environ l'an 1234, la dime de S. Laurent de Montoire fut affectée au Chapitre du Mans pour vingt livres tournois, du conſentement du Comte (Condocinenſis), qui étoit Seigneur de Fief. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Le Roi Philippe-Auguſte chaſſa les Anglois de Montoire, après qu'il ſe fût rendu maître de la Ville du Mans. *Courvaiſier, page* 465.

Sous le Pontificat de Michel de Bréche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363 ou 66, quoique la paix fût faite entre les Rois de France & d'Angleterre, cependant quelques ſoldats Anglois s'étant alliés à une troupe de vagabonds, nommés les Tardvenus, ne laiſsèrent pas de continuer leur brigandage, & de s'emparer de Montoire. *Courvaiſier, page* 593.

En 1427, l'Evêque Adam Châtelain approuva l'établiſſement des Auguſtins à Montoire: Ces Religieux y bâtirent un Couvent, par la libéralité de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme. *Courvaiſier, p.* 649. *Bondonnet, p.* 631.

En 1447, pendant que Charles, Comte d'Anjou & du Maine aſſiégeoit la Ville du Mans ſur les Anglois, avec une puiſſante Armée, commandée par le Comte de Dunois, accompagné de l'Amiral de Coëtivi, du Maréchal de Culant, & des Seigneurs de Loheac & de Brézé, le Roi Charles VII ſe tenoit à Montoire & à Lavardin, pour donner du ſecours aux Aſſiégeans, en cas qu'ils en euſſent beſoin. *Courvaiſier, page* 725.

On croit que l'Evêque Geoffroi Freſlon, qui ſiégea au Mans depuis 1258 juſqu'à 1269, avoit pris naiſſance dans

un village du Vendômois, entre Montoire, (*Montem Aureum*) & les Roches l'Evêque. *Cenomania.*

La Ville de Montoire a donné ſon nom à une ancienne famille, qui s'eſt éteinte dans la Maiſon de Vendôme. Agnès de Vendôme, fille & héritière de Bouchard V, Seigneur de Lavardin & Comte de Vendôme, fut mariée à Pierre de Montoire, dont Jean, qui ſuit.

JEAN de Montoire, quatrième du nom, qui hérita, du côté de ſa mère, du Comté de Vendôme, épouſa Aiglantine, dont entr'autres, Pierre qui ſuit. Jean de Montoire & Aiglantine fondèrent en 1202, l'Abbaye de la Virginité, dans la Paroiſſe des Roches l'Evêque.

PIERRE, Comte de Vendôme, Seigneur de Montoire, épouſa N... de Mayenne; qui étoit la dernière des trois filles de Juhel de Mayenne, dont Bouchard, qui ſuit.

BOUCHARD VI, Comte de Vendôme, Seigneur de Montoire, épouſa Marie de Roye, dont Jean V, qui ſuit.

JEAN V, Comte de Vendôme épouſa en ſecondes nôces Aliénor de Montfort, Dame de Caſtres, dont Bouchard, qui ſuit.

BOUCHARD VII, Comte de Vendôme, mort en 1357, épouſa Adelle de Bretagne, fille d'Artus II, Duc de Bretagne, dont Jean VI, qui ſuit; Pierre & Simon.

JEAN VI, Comte de Vendôme, épouſa Jeanne de Ponthieu, d'Aumale, dont Bouchard VIII, qui de Iſabelle de Bourbon la Marche, n'eut que Jeanne, qui mourut ſans alliance; & Catherine qui ſuit.

CATHERINE de Vendôme, Comteſſe de Vendôme, fut mariée en 1364, à Jean de Bourbon, Comte de la Marche, à qui elle donna, dix ans après ſon mariage, le Comté de Vendôme, qu'elle eut après la mort de Bouchard VIII ſon frère. *Hiſt. de Sablé, p.* 47 & 48.

La Seigneurie de Montoire appartient à M. le de Querhoent.

Querhoent eſt une ancienne Maiſon de Bretagne, dont on rapporte ici la Généalogie, telle qu'elle a été fournie aux éditeurs du Moréri de l'année 1759.

PAUL, Seigneur de Querhoent, mort environ l'an 1105, avoit épouſé Damette de Lavalot, fille de Marc, dont Tangui, qui ſuit; Alanne, mariée à Pierre, ſire de Vieux Châtel; Aliette, femme de Tangui de Lauzeru; Guiette, alliée à Claude, Chevalier des Abrais; & Androinne, mariée à Perceval, Seigneur de Kerjaulan.

TANGUI I, Seigneur de Querhoent, mort en 1140,

Digitized by Google

avoit épouſé Hamonne de Kernabak, fille de Hamon, dont Hervé, qui ſuit, Tangui, Seigneur de Kergoff & de Kertangui, mort en 1170, tige de la branche de Kergoff & de Kertangui, finie en 1480; Hardouine, mariée à Rivalon, Seigneur de Kerocke; Tanguie, femme de Triſtan, Seigneur de Coetquelfin; Mordranne, alliée à Simon de Guicaznou; Alenette, mariée à Nicolas, Seigneur de Kerarro; & Androine, femme de Maurice, Seigneur de Drennet.

HERVÉ, Seigneur de Querhoent, mort en 1169, avoit épouſé Rivalle Adam, dont Vincent, qui ſuit; Mercure, mariée à Juhel, Seigneur de Kerlevenant; Rivalle épouſe de Jacques, Seigneur d'Argenton; Hervette alliée à Alain, Seigneur de Botquenel, & Adéliſſe, femme de Conan, Seigneur de Brélidi.

VINCENT, Seigneur de Querhoent, mort en 1201, épouſa Andronne d'Anaudé, dont Olivier, qui ſuit; Vincente, mariée à Alain de Bovenval; Andronne, alliée à Lancelot le Barbier; Adéliſſe, femme d'Olivier Kergomar; & Géfrinne, mariée à Tugdval-Jacques de Boliſat.

OLIVIER I, Seigneur de Querhoent, mort en 1232, épouſa Gillette d'Audené, dont Prégent, qui ſuit; Vincent, tige de la branche de Kergoulenruveng finie en Paul; Gillette, femme de Maurice de Bihan, Seigneur de Launai; Olive, mariée à Hoel, Seigneur de Châteaufur; & Philippote, qui épouſa Eon, Seigneur de Château Gal.

PREGENT, Seigneur de Querhoent, mort en 1262, avoit épouſé Comane de Brelidi, dont Tangui II, qui ſuit; Prégente, mariée à Antoine de Canut, & Conane, femme de Jean de Coetmanach.

TANGUI II, Seigneur de Querhoent, mort en 1284, avoit épouſé Guyomarde de Botguignent, dont Hervé, qui ſuit; Tangui, qui a fait la branche de Harlan & de Bois-Ruault: la branche de Harlan a fini en Jacques de Querhoent qui mourut en 1573, ne laiſſant de Marie de Kergournadech ſa femme, que Françoiſe, qui porta la ſucceſſion de ſon père à Charles de la Forêt, Seigneur de Kerentoux.

HERVÉ II, Seigneur de Querhoent, mort en 1320, avoit épouſé Joſſeline de Bruanval, dont Eon, qui ſuit; & Joſſeline, mariée à Pierre, Seigneur de Coudmare.

EON, Seigneur de Querhoent, mort en 1359, avoit épouſé Charlotte le Barbu, dont Artur, qui ſuit; Eonne alliée à N... Coetmeret; & Madelaine, femme de Tangui de Miquel.

ARTUR, Seigneur de Querhoent, épouſa Olive de Brignou, fille d'Olivier, dont Nicolas, qui ſuit; Arture, mariée à N... de Château Vieux; Prégente, alliée à Hervé, Seigneur de Château-Men; & Monique, femme de N... Seigneur de Coétuhan, mort en 1390.

NICOLAS, Seigneur de Querhoent, mort en 1420, avoit épouſé Anne Huon, fille de Eon, Seigneur de Troheon, & de Annette du Châtel, dont Pierre I, qui ſuit, Annette femme de Joachim de... Tanneguie, mariée à N... de S. Gouénon, Seigneur du Brignou; Eonne, alliée à N... de Tregetmornan; & Gillette, mariée à N... de Lanvélian.

PIERRE I, Seigneur de Querhoent, &c. mort en 1450, avoit épouſé Harouiſe de Kerouſeré, fille de Jean & de Jeanne de Roſmadec, dont Jean, Seigneur de Querhoent & de Troheon, qui épouſa Annette de Bréfeillac fille de Perceval, dont Iſabeau, fille unique, qui porta en mariage la Terre de Querhoent à Henri de Nevet, qu'il épouſa en 1452. La Seigneurie de Querhoent paſſa enſuite, par ſucceſſion, dans la Maiſon de Kerjan, d'où elle eſt venue en celle de Koetanſcourt, qui la poſsède aujourd'hui; Pierre premier eut encore Pierre II, qui ſuit; & Marguerite, mariée à Guion de Coetquelfrein.

PIERRE II, de Querhoent, Seigneur de Trohéon, épouſa Soudanne de Bodiſter, fille de Henri, dont Pierre III, qui ſuit; Alnette, femme de Corentin de Langadou; Soudanne, mariée à Jean, Seigneur de Kergroadez; & Françoiſe, alliée à Thomas, Seigneur de Kerlouenan.

PIERRE III. de Querhoent, Seigneur de Trohéon, dit le jeune, épouſa en 1462, Louiſe Huon, fille d'Olivier Huon de Léon & d'Iſabeau Foucault de Kernoulavern, dont François, qui ſuit.

FRANÇOIS I, de Querhoent, épouſa en 1479, Jeanne de Kergoanac, fille d'Yves & de Jeanne du Bois, dont Alain, qui ſuit.

ALAIN I, de Querhoent, épouſa Louiſe de Bôtquenel, fille de Jean & de Adeliſſe de Coetmen, dont Alain II, qui ſuit; Alnette, femme de Morman du Pleſſis, Seigneur de Pont-l'Abbé; Louiſe, mariée à Guillaume du Juch, Seigneur de la Roche; & Adeliſſe-Rinerie, femme de Maurice Seigneur de Kerouellan.

ALAIN II, de Querhoent, Seigneur de Trohéon, &c. épouſa en 1530, Jeanne de Kergournadech, fille de François & de Françoiſe de Kerſauſan, dont Olivier, qui ſuit: Jeanne, Religieuſe; Louiſe, mariée à Tanguy, Seigneur

Digitized by Google

de Châteaufur ; & Marguerite, alliée en 1530 à René de Penacouet, Seigneur de Keroualle.

Olivier II, de Querhoent, ſire de Kergournadech, Chevalier de l'Ordre du Roi, &c. vivoit en 1586; il avoit épouſé en 1559, Marie de Ploeuc, Dame de Coëtanfao, fille de Pierre & de Jeanne de Quenelec, dont François, qui ſuit; Charles, qui fit la branche de Coëtanfao; & Marie, Dame de l'Etang, mariée à François de Coskaer.

François II, de Querhoent, ſire de Kergournadech, &c. épouſa Jeanne de Botignau, fille unique d'Alain & de Marguerite de Kergorlai, dont Renée, qui ſuit; & Claude, mariée à François Keroroades, Baron de Keblec.

Renée de Querhoent, épouſa en 1616, Sébaſtien II, Marquis de Roſmadech, morte en 1643, en ſa quarante-troiſième année, laiſſant dix enfans.

Branche de Coëtanfao, devenue aînée.

Charles de Querhoent-Kergournadech, ſecond fils de OlivierII, & de Marie de Ploeuc, Seigneur de Coëtanfao, mourut avant 1609, il avoit épouſé Habeau de Crechquevault, fille héritière de François & de Marie de Penhoët, dont François, qui ſuit; Hervé, Seigneur de Kerautret, ſans poſtérité; Charles, chef de la branche de Locmaria; Marie, mariée à Olivier, Seigneur de Kermengui, & Charlotte mariée en 1633, à Jean le Rouſſeaux-Lauvaux; & cinq autres enfans morts jeunes.

François III, de Querhoent, ſurnommé de Kergournadech, Seigneur de Coëtanfao, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort en 1642, avoit épouſé Anne de Kerouſeré, fille de Vincent, & de Claudine de Percevaux, dont 1°. Sébaſtien, qui ſuit; 2°. Touſſaint, Seigneur de Moriſur, qui de Jeanne de Ségaler eut Sébaſtien, mort ſans alliance, Joſeph, dit l'Abbé de Coëtanfao, premier Dignitaire, Chantre de l'Egliſe de S. Paul de Léon, Touſſaint, Chevalier de Malthe, mort jeune, Renée femme de Joſeph de Dreſnai, Seigneur de Keroué, Catherine mariée à N... de Paſtour de Kerjan; & Jeanne; 3°. Sébaſtien Gui, mort ſans poſtérité; 4°. Claude, mort ſans poſtérité; 5°. Joſeph, mort jeune; & 6°. Renée, mariée en 1653, à Roland de Calouet, Seigneur de Lanidi, &c.

Sébastien de Querhoent, de Kergournadech, Marquis de Coëtanfao, &c. mort en 1704, avoit épouſé en 1654, Marie-Renée de Kergoët, fille de François & de Marguerite de Loheac, dont 1°. François-Touſſaint, Lieutenant-

Général des Armées du Roi, mort en 1721, ſans enfans de Françoiſe Bertault, fille unique de François, Conſeiller au Parlement de Paris, qu'il avoit épouſée en 1696. 2°. Roland-François, Evêque d'Avranche en 1699, mort en 1719. 3°. Maurice-Sebaſtien, tué à la Bataille de Ramillies, en 1706. 4°. Jean-Sébaſtien, qui ſuit. 5°. Anne, mariée en 1678, à Sébaſtien Fleuriot, Comte de Langle, &c. & 6°. Julienne, mariée en 1688, à Yves-Charles le Vicomte, Comte de Rumain, &c.

JEAN-SEBASTIEN, de Querhoent Kergournadech, Marquis de Coëtanfao, &c. Brigadier des Armées du Roi en 1710.

Branche de Locmaria.

CLAUDE de Querhoent, ſecond fils de Charles, Seigneur de Coetanfao & d'Iſabelle de Crechquevault, épouſa en 1644, Anne de Chevri, dont Bertrand-René, qui ſuit.

BERTRAND-RENÉ de Querhoent, Seigneur de Locmaria, mort vers 1723, avoit épouſé en 1717, Marie de Rumeau, dont Joſeph-Marie, qui ſuit; Louis-Joſeph, & N...

JOSEPH-MARIE de Querhoent, Seigneur de Locmaria, étoit Page de la grande Ecurie du Roi en 1736.

Pierre de Ronſard, Poëte François, étoit né dans ſon Château de la Poiſſonnière près Montoire, en 1524, d'une famille noble & ancienne; il fut regardé comme le Prince des Poëtes de ſon temps. Les Rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III, eurent pour lui une eſtime particulière, & le comblèrent de bienfaits; Charles IX, ſur-tout, qui aimoit la Poéſie.

Les Ouvrages qui ont acquis à Ronſard une ſi grande réputation parmi les ſavans de ſon temps, ſe diviſent en dix parties. Les principaux de la première, ſont deux Livres de ſes Amours, &c. De la ſeconde, cinq Livres de ſes Odes; de la troiſième, quatre Livres de la Franciade, &c. de la quatrième, les deux Bocages Royaux, de la cinquième, les Eglogues, les Maſcarades & les Cartels; de la ſixième, les Elégies, &c. de la ſeptième, les Hymnes; de la huitième, les Poëmes divers, les Epigrammes, quelques Sonnets, &c. de la neuvième, les diſcours de la misère de ſon temps, &c. de la dixième, les Epitaphes, les derniers Ouvrages de Ronſard, divers fragmens; les traités tant en Proſe qu'en Vers qu'on a faits à ſon ſujet, Ronſard a été beaucoup loué, ſur-tout, par les deux

Digitized by Google

Scaligers, Adrien Turnèbe, Papire Maſſon, Etienne Paquier, le Préſident de Thou, Gaucher de Ste Marthe & le Cardinal du Perron.

Si Ronſard a eu des approbateurs, il a auſſi eu de fameux critiques, entr'autres, Malherbe, Balzac, Godeau, le P. Rapin, Ménage, Guéret, & Boileau, qui parle ainſi de Ronſard, au ſujet de Marot, dans ſon Art Poétique, Chant I.

Ronſard qui le ſuivit par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à ſa mode;
Et routefois long-temps eut un heureux deſtin.
Mais ſa Muſe en François parlant Grec & Latin,
Vit dans l'âge ſuivant, par un retour groteſque,
Tomber de ſes grands mots le faſte pédanteſque.

Les plus eſtimés des Ouvrages de Ronſard, ſont ſes Sonnets; & le moins eſt ſa Franciade.

Ronſard mourut en 1585.

Baillet, Jugemens des Savans. La Croix du Maine. L'Avocat, Diction. Hiſtor.

MONTOURTIER, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Evron, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de Montourtier à Montſeurs, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sainte Suſanne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 3; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Commer, l. 1 $\frac{1}{2}$; Martigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Baſoge des Aleux, l. 1; Chalon, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Ouen-des Oyes, l. $\frac{1}{4}$; Deux-Evailles, l. $\frac{1}{2}$, Jubleins, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Deux-Evailles; à l'O. par un autre ruiſſeau; & au N. par deux petits courans d'eau.

La Cure, eſtimée 1500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Montourtier le Prieuré de Linée, eſtimé 300 l., à la préſentation de l'Abbé d'Euvron; & la Preſtimonie la Huterie, eſtimée 30 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Bourgon, ſituée dans la Paroiſſe.

En 1508, la Terre de Bourgon appartenoit à Charles de Montécler. Urbain de Laval, Maréchal de Boisdauphin,

devint Seigneur de Bourgon, par ſon mariage avec Madeleine de Montécler, fille aînée de René & de Claude Deshayes.

J'ignore par quel moyen Bourgon paſſa dans la Maiſon de Villeroi : quoi qu'il en ſoit, M. le Duc de Villeroi vendit la Terre de Bourgon en 17 à Louis Poiret, Sieur de la Blinière, Tréſorier de la Maiſon du Roi, mort le 8 Octobre 1748 ; il avoit épouſé en 1714, Marie-Marguerite-Joſeph de Dieuxivoye, dont il eut, 1°. un fils, mort en 173 ; 2°. N... Maître-des-Requêtes ; mort ſans alliance en 175.... 3°. Marie-Louiſe, mariée en 1735, à Jean-Baptiſte du Rey de Meinière, morte en 1741 ; 4°. Jeanne-Françoiſe, mariée à Louis-Joachim Johannot, Marquis de Bartillac ; 5°. Geneviève, mariée en 1746, à Claude Gédéon-Denis du Mats, Comte de Ronnai, Préſident au Parlement de Paris, qui ayant eu la Terre de Bourgon par licitation avec ſes co-héritiers, la vendit en 1768, à N.... Nicolais, né à Mayenne, & Commerçant à Laval, lequel ayant fait faillite, M. le Comte de Ronnai eſt rentré dans la poſſeſſion de ſa Terre.

Il y a à Bourgon une forge affermé.

MONTRENAUT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Maine, l. ½ ; S. Mars, l. 3 ½ ; Souligné-ſous-Ballon, l. 1 ; Coulaines, l. 3 ; Mans, l. ½.

Il y a de Montrenaut à Mamers, M. l. 1 ; René, M. l. 1 ½ ; Bonneſtable, M. l. 4 ; S. Aignan, M. l. 2 ½ ; S. Côme, M. l. 2 ½ ; Panon, l. ½ ; Saone, l. ½ ; les Mezt, l. 1 ½ ; Toigné, l. 1 ½ ; Courgains, l. ½ ; Pizieux, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un étang, ou les marais de Saone ; au S. & à l'E. par deux petits courans d'eau ; & à l'E. par le ruiſſeau de Rutin.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 70 Communians.

Environ l'an 1204, les Religieux de S. Vincent du Mans reſtituèrent au Chapitre de l'Egliſe du Mans les dîmes de Montrenaut. *Cartul. Blanc.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe du Mans.

MONTREUIL-DU-GAST, Bourg & Paroiſſe de l'Ar-

Digitized by Google

chidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poulai, l. ¼; Champgeneteux, l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Rouez, l. 2 ¼; Vermette, l. 1 ½; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Montreuil a Ambrières, M. l. 1 ½; Mayenne, M. l. 2 ¼; Laſſai, M. l. 1 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 3 ¼; Chantrigné, l. 1; S. Loup-du-Gaſt, l. 1; Champéon, l. ¼; le Horp, l. 1 ¼; Courberie, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Perrai, qui forme l'étang de Béhart, & par celui de Vienne, qui forme trois étangs, & au S. par le ruiſſeau du Gaſt.

La Cure, eſtimée 750 liv., eſt à la préſentation du SeigneurEvêque du Mans. Il y a Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient

MONTREUIL-LE-CHÉTIF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Vernie, l. 1 ¼; S. Cheron, l. ¾; la Chapelle Saint Frai, l. 1 ¼; Mileſſe, l. ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Montreuil à Freſnai, M. l. 1 ¾; Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 3; Beaumont; M. l. 3; Douillet, l. ¾; Mont-Saint-Jean, l. 1 ¼; Peze, l. 1 ¼; Segrie, l 1 ½; Saint Chriſtophe, l. 1 ¼; Moitron, l. 1 ¼; la Forêt de Sillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. O. au N. E. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 7 à 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Chôron.

MONTREUIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. par S. duMans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaſſillé, l. 1; Anvers, l. ¼; Mans, l. 4 ½.

Il y a de Montreuil à Loué, M. l. ¾; Vallon, M. l. 2 ¼, Conlie, M. l. 3 ¼; Sillé, M. l. 4 ½; Brullon, M. l. 1 ¾; Chemiré en-Charnie, l. 1; S. Denis-d'Orque, l. 1 ½; Joué-en-Charnie, l. ¼; Mareil, l. 1; Epineu-le-Chevreuil, l. 1.

Digitized by Google

La Paroiſſe eſt coupée du N. au S. par le ruiſſeau de Palais, & arroſée au N. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 140 Communians.

Il y a à Montreuil le Prieuré de Palais, eſtimé 300 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent; & la Chapelle de la Sauvagère, eſtimée 155 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré de Palais, poſſédé par les Religieux Bénédictins de S. Vincent.

MONTREUIL-SUR-SARTE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt eloigné d'une lieue trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Montreuil à Montfort, M. l. 3 ¼; Ballon, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 3 ¼; S. Aignan, M. l. 4; Bonneſtable, M. l. 4 ¼; Joué-l'Abbé, l. ½; la Guierche, l. ¼; la Baſoge, l. 1; Neuville-ſur-Sarte, l. ½; Savigné, l. 1 ½; S. Remi-des-Bois, l. 1 ¼.

Montreuil eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroiſſe du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Penſas, & au S. par celui de Ricou.

La Cure, eſtimée 300 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & du Chanvre. On y cultive des pommiers & des poiriers; il y a dans la Paroiſſe, qui a demi-quart de lieue de l'E. au S. quatre Métairies, dix bordages, & un moulin à blé.

La Seigneurie de Paroiſſe a été poſſédée par la Famille de Richer Montéard; elle paſſa en celle de Joui, par acquêt, aujourd'hui elle eſt poſſédée par M. Dague, qui en fit l'acquiſition en 1764 ou 65. Cette Seigneurie relève du Fief de S. Marceau, qui appartient à M. le Comte de Teſſé.

La Famille Dagues eſt une des plus anciennes Famille Patricienne du Mans, & des mieux alliée. On trouve dans les papiers domeſtiques de cette Famille, un Joachim Dagues, Sieur de la Vaſſorerie, qui mourut en 1311. La Terre de la Vaſſorerie étoit encore dans cette Famille en 1639. Les Dagues ſont alliés aux Maiſons de Laval-Montmorenci, des Eſſards & de Broc; Marie Dagues, femme

Digitized by Google

de Jacques Belocier, étoit biſaïeule du dernier Maréchal de Montmorenci.

Le Roi François I donna à Pierre Dagues, Avocat en Parlement, la charge de Bailli de la Prévôté, & Vairie du Mans; le Roi Henri II le confirma dans cette charge en 1547, & lui donna de grands éloges.

Joachim Dagues, Sieur de la Vaſſorerie, épouſa Françoiſe de Mérignon: dont Michel, qui ſuit.

Michel Dagues eut Thomas, qui ſuit.

Thomas Dagues, épouſa Roberde de Morin: dont Jean, qui ſuit.

Jean Dagues épouſa Marie le Vayer, fille de Jacques: dont Michel, qui ſuit.

Michel Dagues épouſa N.... Deniſot: dont Guillemin, qui ſuit; Macé, qui fut marié à Tiennette Maucour, ſans enfans; & Colette, qui épouſa Jean.... Sieur de Maufrai, Bourgeois de Nantes, ſans enfans.

Guillemin Dagues épouſa Catherine de Coſtes: dont Robin, mort ſans enfans; Etienne, qui ſuit; & Jeanne, mariée à Jean Veau, Bourgeois de Laval: dont Marie, qui épouſa Julien Yvart, Sieur du Meſnil, dont Jacques & Marie Yvart; Françoiſe Veau épouſa Davy de Clereau; & Louiſe Veau fut mariée à Ragot Xaintes Marie.

Etienne Dagues épouſa Iſabeau Gaſteau: dont Denis, qui ſuit.

Denis Dagues épouſa Gilette Beauvoiſin: dont Pierre, qui ſuit; François I Dagues, aîné, Seigneur de la Vaſſorerie, Bailli du Chapitre du Mans, épouſa Catherine Ferrant, dont Jacques, qui fut tué, étudiant dans l'Univerſité de Poitiers; François II, Conſeiller au Siége Préſidial du Mans, qui épouſa Jacquine le Conte, fille de Gervais, Sieur des Curettes, dont René, Jean, François, Françoiſe & Marguerite; René fut Conſeiller au Préſidial du Mans, & épouſa Renée Paſquinot, fille de Jean, Sieur de la Sémondière & de Renée Reverdi, dont René & Gabriel, tous deux Religieux Bénédictins à la Coulture, N.... mort en bas-âge, & Renée, mariée à N.... de Beauregard; Jean épouſa Marie Lugue, fille de N.... Bourgeois de S. Calais, & de Marie de la Croix; François fut Religieux Bénédictin; Françoiſe fut mariée à René Laignau, Ecuyer, Sieur de la Boiſſière; Marguerite épouſa Julien de Vaigreville, Sieur de Bouqueſteau, Avocat au Mans; Marguerite, fille de François I, fut mariée à Macé Aubert, Sieur de Clairaulnai, Avocat au Mans, & Bailli du Chapitre du Mans; Renée, fille du même,

Digitized by Google

épouſa Jérôme Joubert, Sieur de la Championnière, Contrôleur à la Ferté-Bernard; Françoiſe, ſœur de la précédente, fut femme de Charles le Vayer, Seigneur de la Sauvagère, en la Paroiſſe de Chémiré-le-Gaudin, dont ſont ſortis les le Vayer; Jeanne, ſœur des précédentes, fut mariée à René Gouhin, Seigneur de Montreuil, Conſeiller au Préſidial d'Angers; & Marie, auſſi ſœur des précédentes, épouſa Jacques Belocier, Receveur des Tailles & des Aides au Mans.

Louis Dagues, Sieur de Beauverger, troiſième fils de Denis & de Gillette de Beauvoiſin, étoit Connétable de la Ville du Mans en 1562, lorſque les Proteſtans s'en emparèrent, comme on l'a dit ci-devant à l'article Mans.

Pierre Dagues, Avocat en Parlement, ſecond fils de Denis, fut fait Juge de la Prévôté & Vairie du Mans en 1543, par le Roi François Premier, comme on a dit ci-devant, il épouſa en 1549, Marie Barré, fille d'Etienne, Juge de S. Calais, & de Jacquine Trouillard, fille du Juge du Maine, dont il eut cinq enfans, Pierre, Jacques, Charles, qui ſuit, Louiſe & Marie. Pierre épouſa en 1589, Barbe de Sirvainges, fille de Jean, Avocat Conſultant au Parlement de Paris, & de N.... Hennequin, dont Michel, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Référendaire en Chancellerie, lequel épouſa Marie Macron, dont Pierre, mort ſans enfans; Marie, qui fut mariée à Louis Gatinet, ſans enfans; & Charlotte, qui épouſa Tannegui Guérin, Sieur de Tourville. Jacques, Sieur de Clairefontaine, ſecond fils de Pierre, Juge de la Prévôté, épouſa Aliénor Nepveu, ſans enfans; Louiſe épouſa en 1571, Martin Ourceau, Bailli de la Prévôté du Mans; Marie fut mariée à Jean Souchai, Juge de Montoire, dont deux filles; Marie, alliée à Robert Foreſtier, Contrôleur de la Maiſon du Roi, dont ſont ſortis les Seigneurs de Bompar, Châteaubert & le Jay; & Marie, cadette, mariée à N.... Foreſtier, Juge de Vendôme.

C'eſt de ce Pierre, Juge de la Prévôté du Mans, dont la Croix du Maine parle en ces termes dans ſa Bibliothéque Françoiſe: Pierre Dagues, Sieur de la Bionnière, Avocat au Parlement de Paris, iſſu de l'ancienne Famille des Dagues au Maine, &c.

Charles Dagues, Sieur de la Bouvetterie, troiſième fils de Pierre, Juge de la Prévôté, & de Marie Barré, épouſa Anne Souchai, fille du Juge de Montoire: dont Pierre, qui ſuit.

Pierre Dagues, Sieur de Neſlerie, épouſa, 1°. Jeanne-

Emmeri, fille d'Etienne & de Jeanne Nouet, ſans enfans; 2°. en 1633, Anne Guillon, fille de Simon, Médecin, & de Marie Trotté : dont Simon, qui ſuit.

Simon Dagues, Conſeiller à la Prévôté Royale du Mans, épouſa en 1667, René des Aulnais, fille d'Antoine, Avocat au Mans, & de Jacquine Georget, dont Simon, Licentié ès-Loix, mort ſans enfans; Renée, qui fut mariée en 1719, à François le Normand, Ecuyer, fils de Georges & de Renée Mallet, morte ſans enfans en 1759; Anne, qui épouſa Joſeph-Julien Antoine de Bec de Liévre, par contrat paſſé à Rennes en 1706, dont Antoine de Bec de Liévre, qui fut marié, en 1733, à Charlotte des Deniaux de la Garenne, dont Antoine-Pierre, & Charles-Jacques de Bec de Liévre; & Michel Dagues, qui ſuit.

Michel Dagues, né en 1670, épouſa en 1720, Marguerite Paſquinot, fille de Pierre & de Marie Rivière, dont

MONTREUIL-LE-HENRI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloignéde ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Montreuil au Grand-Lucé, M. l. 1 ½; Bouloire, M. l. 2 ½; Beſſé, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3 ¼; la Chartre, M. l. 3 ½; S. Georges de Laqcoué, l. ¼; Sainte Oſmane, l. ¼; Treſſon, l. ¼; Vilaine-ſous-Lucé, l. 1 ½; S. Vincent-du-Lorrouer, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau d'Etangfort, au N. O. par un autre petit, qui y prend ſa ſource, & au S. par un courant d'eau.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers, à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit en 1329, à Pierre des Chelles, Seigneur de Lucé, Fondateur de la Confrérie de S. Julien de Pruillé, dont la fille unique, Marie, épouſa Briſegaut de Coeſmes, qui depuis changea cette Confrérie en une Collégiale. *Courvaiſier, page 567. Londonnet, page 607. Cenomania. MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt poſſédée aujourd'hui par M. & Meſdemoiſelles Poullard.

MONTROUVEAU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé-ſur-Loir, l. 2 ¼; le Lorouer, l. 2 ¼; S. Vincent-du-Lorouer, l. ¼; Ruaudin, l. 5; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Montrouveau à Montoire, M. l. 2 ½; la Chartre, M. l. 2 ¼; Beſſé, M. l. 3 ½; Laverdin, M. l. 3; Château-du-Loir, M. l. 6; les Hayes, l. 1; les Eſſarts, l. ¼; Vildieu, l. 1 ½; Marcé, l. 1; les Hermites, l. 1 ¼; S. Arnoul, l. 3; S. Pierre-du-Bois, l. 1 ¼; le Bléſois, l. 1 ¼.

Cette Paroiſſe eſt dans la forêt des Hermites, *aliàs* Gatine, elle eſt arroſée de l'E. à l'O. par N. par le ruiſſeau de Sandrine.

La Cure, eſtimée 150 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Tiron.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre de la Seigneurie de Montoire, qui appartient à M. de Querhoent. Voyez *Montoire.*

MONT-SAINT-JEAN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Mont-Saint-Jean à Sillé, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 3; Freſnai, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 4; Montreuil-le-Chétif, l. 1; Douillet, l. 1 ¾; S. Georges-le-Gautier, l. 1; S. Germain-de-Coulamer, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1 ¼; Vimarcé, l. 2; le Grez, l. 1 ½; la forêt de Sillé, l. demi-quart.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au N. E. par la rivière d'Orthe, & au S. par un ruiſſeau qui forme pluſieurs petits étangs dans la forêt de Sillé.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers.

Il y a à Mont-Saint-Jean, le Prieuré, eſtimé 750 liv., à la même préſentation que la Cure; & la Preſtimonie Cordé, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; la

Paroiſſe s'étend beaucoup dans la forêt de Sillé. Il y a 1500 Communians.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Dreux.

MONTSEURS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Suſanne, l. 2 ¼; Amné, l. 5; Fai, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Montſeurs à Evron, M. l. 2 ¼; Laval, M. l. 4; Bais, M. l. 3 ¼; Mayenne, M. l. 4 ¼; Brée, l. ½; S. Ouen-des-Oyes, l. ¼; Gênes, l. ½; S. Ceneré, l. 1; la Chapelle-Rainſoin, l. 1; Châtres, l. 1 ¼; S. Chriſtophe-du-Luat, l. 1 ¼; Neau, l. 1.

Montſeurs eſt ſitué ſur la rivière de Jouanne, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O. arroſée au N. par le ruiſſeau de Deux-Evailles, & au S. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a 800 Communians

Il y a à Montſeurs la Chapelle de Monfrouſchet, eſtimée 125 liv.

En 1393, l'Evêque Pierre de Savoiſi interpoſa ſon décret pour confirmer l'érection de l'Egliſe Collégiale des Trois-Maries de Montſeurs, fondée par André de Laval, Seigneur d'Olivet, de Châtillon & de Montſeurs, qui y établit quatre Chapelains & deux Enfans de Chœur; ce nombre fut augmenté de quatre Prébendes & d'un Sacriſte par Jeanne de Laval, ſa fille, ſeule & unique héritière de cette branche de Laval. Quelques-uns croyent cette fondation plus ancienne de vingt ans, & la mettent ſous le Pontificat de Gonthier de Baignaux en 1378, peut-être que la première érection & fondation fut décrétée en ce temps-là, & quelle fut depuis confirmée, avec l'augmentation de quatre prébendes, par Pierre de Savoiſi. *Courvaiſier, page 611. Bondonnet, page 626. Cenomania.*

Le fameux André de Laval, qui rendit de ſi grands ſervices au Roi Charles VII, pour chaſſer les Anglois de ſon Royaume, étoit né au Château de Monſeurs. *Courvaiſier, page 653.*

En 1427, l'Evêque Adam Châtelain ratifia l'union que Gui douzième, Baron de Laval, fit des Prébendes de la Collégiale de Montſeurs à celles de la Chapelle de ſon

Digitized by Google

Château de Laval, qui depuis ont été transférées dans l'Egliſe de S. Tugal. *Bondonnet, page 631.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a marché tous les Mardis.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre M. le Duc de la Trémoille & M. Bailli, Seigneur de la Chapelle-Rainſoin.

MOTTE-FOUQUÉ (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. ½; Prez-en-Pail, l. 2 ½; Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 ½; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1 ¼; Mileſſe; l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Motte-Fouqué à la Ferté-Macé, M. l. 1 ¼; Domfront, M. l. 5 ¼; Juvigni, M. l. ¼; Linière-la-Doucelle, M. l. 1 ¼; Antoigni, l. 1 ¼; Orgères, l. ¼; Magni-le-Déſert, l. ¼; les Bois de Magni, l. 1 ¼; Normandie, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. au S. par le ruiſſeau de Gourbes, qui y entretient une forge à fer, nommée Coſſé.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 370 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a un grand canton de bruyères, & la forêt de la Motte eſt traverſée par le ruiſſeau de Gourde.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de la Motte, auſſi bien que celle d'Orgère & de S. Patrice; elle relève du Roi, par le Domaine de Falaiſe, & a une haute-juſtice, qui eſt exercée.

La Terre de la Motte-Fouqué fut érigée en Marquiſat, ſous le nom de Coſſé, à la fin du dernier ſiècle ou au commencement de celui-ci. Cette Terre a donné ſon nom à une Famille, qui l'a poſſédée, au moins, depuis 1362 juſqu'à 1568, qu'elle paſſa dans celle de Saint-Remi, par le mariage de Madeleine de la Motte avec Jacques de Saint-Remi; d'où elle a paſſé en celle de Saint Simon, en 1725, par le mariage de Marie-Madeleine de Saint-Remi, avec Gui-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer. Marie-Madeleine de Saint-Remi étoit fille unique de Jean-Baptiſte de Saint-Remi, Marquis de Coſſé, & de Marie-Thérèſe de Montgommeri, Dame de Montgoubert. *Mémoires de la Chaux.*

La

La Maiſon de Saint-Simon de Courtomer ſe nommoit d'abord Simon de Cramand.

Environ l'an 1195, Robert Simon poſſédoit des biens dans la Paroiſſe de Beuzeville, en Normandie; il eut pour fils Jean-Simon, qui acquit des biens dans la même Paroiſſe en 1259.

JEAN Simon, Seigneur de Grouſſi & de Beuzeville, qui vivoit en 1382, épouſa Marguerite de Patois, dont Michel, qui ſuit; & Jean, qui a formé la branche des Seigneurs de Pleinmarêt, qui ſubſiſtoit encore dans le dernier ſiècle.

MICHEL Simon, Ecuyer, s'attacha au Roi Charles VI, pourquoi, en 1419, le Roi d'Angleterre confiſqua ſes biens, & les donna à Jean de Robeſſart. Il épouſa Deniſe de Paris: dont Thomas, qui ſuit.

THOMAS Simon, Sieur de Dureſcu, épouſa Thomine Adigart: dont Richard, qui ſuit.

RICHARD Simon rentra dans ſes biens en 1470; il étoit mort en 1474. Il avoit épouſé Marguerite Jouen: dont Jean II, qui ſuit.

JEAN II Simon, épouſa Marie de Houtteville: dont François, qui ſuit.

FRANÇOIS Simon, Seigneur de Sainte-Mère-Egliſe, &c. épouſa en 1523, Renée de Trouzeauville: dont Artus, qui ſuit; & François, Seigneur de Beuzeville, tige de la branche de Beuzeville, encore exiſtante.

ARTUS Simon, Seigneur de Sainte-Mère-Egliſe, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, dit de S. Michel, Chambellan du Duc d'Alençon, frère du Roi Henri III, dont il obtint la permiſſion d'ajouter le mot de Saint à ſon nom, & de porter, lui & ſa poſtérité, le nom de Saint-Simon; le Roi lui donna, en conſéquence, des Lettres-Patentes, datées du 20 Mars 1585, regiſtrées au Parlement de Rouen en 1586. Il avoit épouſé en 1562, Léonore de Beauvoiſien, Baronne de Courtomer: dont Jean-Antoine, qui ſuit.

JEAN-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant-Général d'Armée, tué avec ſon fils aîné au ſiége de Bois-le-Duc en 1629; il avoit épouſé en 1595, Marie de Clermont Galerande: dont Léonard-Antoine, qui ſuit; & Cirus-Antoine, aîné, père de la Ducheſſe de la Force, morte en 1670.

LEONARD-ANTOINE de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, épouſa en 1646, Marie de la Noue: dont Claude-Antoine, qui ſuit; & Jacques-Antoine, appelé Comte de Courtomer, mort en 1728, laiſſant de Marie Chardon,

ſa femme, Raoul-Antoine, Comte de Courtomer, Lieutenant-Général d'Armée, épouſa Marguerite Ferrand de Saint-Dizan, dont il eut Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, appelé Vicomte de Courtomer, marié en 1741 à N.... Bernard, dont Matthieu Olivier-Antoine de Courtomer, né en 1746; & Adélaïde-Olive, née en 1748.

Claude-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, fut père de Gui Antoine, qui ſuit.

Gui-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, mort en 1739, avoit épouſé en 1725, Marie-Madeleine de Saint-Remi: dont N.... de Saint-Simon, qui ſuit; Louis-Charles-Antoine, Chevalier de Malthe, mort en 1755, âgé de 21 ans; & N.... de Saint-Simon, marié en 1758 à N.... de Coulonges, morte en 1767, à ſa douzième couche.

N..... de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, a épouſé en 1749, Louiſe Roſe de Thiboutot, dont un fils unique.

Saint-Simon de Courtomer porte dans ſes armes, de ſinople à trois lions d'argent, 2, 1. *Dictionnaire de Moréri.*

MOULAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jubleins, l. 2 ¼; Sainte Jame le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 ½; Bernai, l. 1 ½; Chaufour, l. 1 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Moulai à Mayenne, M. l. ¾; Ambrière, M. l. 3; Bais, M. l. 4; Monſeurs, M. l. 3 ½; Ernée, M. l. 5; S. Baudelle, l. ¼; Conteſt, l. ½; Commer, l. ¼; la Baſoge-Montpinçon, l. ¼; Airon, l. 1 ¼.

Le Bourg de Moulai eſt ſitué ſur la rivière de Mayenne; la Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau du Bois au Rouillé.

La Cure, eſtimée 600 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Le ſol prodnit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Ducheſſe de Mazarin, & à Madame de Roſnai.

MOULINS, dit DU CARBONNET, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Freſnai, l. 2; S. Aubin de Lo-

Digitized by Google

quenai, l. ¼; le Tronchet, l. 2 ¼; Sainte Sabine, l. 1; Mlieſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Moulins à Alençon, M. l. 2 ½; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 1; Freſnai, M. l. 2; Gêvres, M. l. 2; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ½; S. Léonard des-Bois, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1; Gênes-le-Gandelain, l. ½; Bérus, l. 1 ½; Hellou, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. à l'O. par la rivière de Sarte, & de l'O. au N. E. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 525 Communians.

Il y a à Moulins la Chapelle de S. Jacques, eſtimée 50 l., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigeffroi, qui ſiégea au Mans depuis 971 juſqu'à 994, Hugues, Comte du Maine, donna à l'Abbaye de la Coulture, la Terre de Moulins. *Courvaiſier, page 325. Bondonnet, page 398. Trouillart, Mémoires des Comtes du Maine. Cenomania.*

Guillaume le Bâtard, qui conquit l'Angleterre en 1066, envoya Guillaume de Moulins au ſecours d'Hélie de la Flèche, Comte du Maine, contre Foulque Réchin, Comte d'Anjou, qui faiſoit le ſiége de la Fleche. *D. Lobineau, Hiſtoire de Bretagne.*

Dans un combat où Hélie de la Flèche battit les troupes de Robert de Bellême, ſur le ruiſſeau de Riolt, dans le Sonnois, Guillaume de Moulins, Gouffier de Villerai & Geoffroi de Vaſſé furent faits priſonniers, & payèrent de grandes rançons aux Manceaux. *Bry, Hiſtoire du Perche.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Jupilles, qui y a ſon Château.

On trouve avant Guillaume de Jupille, le premier qui eſt employé dans la préſente Généalogie, Philippot & Gervais de Jupilles; mais on ne trouve point quelle a été leur poſtérité; on voit ſeulement que vers la fin du onzième ſiècle, ils étoient Seigneurs de Jupilles.

Guillaume de Jupilles: on ne ſait qui il épouſa; mais il eſt juſtifié par un acte du mois de Janvier 1227, qu'il étoit Seigneur de Jupilles. Il eut pour fils Raoul, qui ſuit.

Raoul de Jupilles épouſa Iſabeau de Montreuil, dont Robert, on ne connoît point ſa poſtérité; Guittier, qui ſuit; Guillaume, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec ſon père; & Olivier.

Guittier de Jupilles, on ne ſait qui il épouſa; il donna

ſa procuration à Guillaume, ſon fils, qui ſuit, pour aſſiſter a la Profeſſion d'Alice, ſa fille, à l'Abbaye du Pre, au Mans.

GUILLAUME II de Jupilles, épouſa Jeanne de la Ferrière: dont Gervais, qui ſuit; & Jeanne, mariée à Guillaume de Thouars.

GERVAIS de Jupilles, épouſa Marie de Moire: dont Raoul II, qui ſuit; Jean, mort ſans alliance; & Guillemette, morte fille.

RAOUL II de Jupilles, épouſa Catherine Deſtagneu: dont Guillaume III, qui ſuit; & Ambroiſine, mariée à Jean Deſpeignes.

GUILLAUME III de Jupilles, épouſa Marie de Bailleul: dont Joachim, qui ſuit; Jean, qui fut marié à Perrine du Prez, ſans enfans; & Renée, morte fille.

JOACHIM de Jupilles, épouſa Jacquine de Prez, qui lui apporta la Terre de Moulins: dont Jacques, qui ſuit; Jean; Jacques; Guillaume; Jallais & Balthaſard, tous morts ſans poſtérité; & Françoiſe, mariée à Jean de Marcouville.

JACQUES de Jupilles, Seigneur de Moulins, épouſa Gillonne de Launai: dont Gilles, qui ſuit.

GILLES de Jupilles, Seigneur de Moulins, épouſa Eſter de Beauvau: dont René, qui ſuit.

RENE de Jupilles, Capitaine au Régiment de Normandie, fut marié trois fois, 1°. en 1613, avec Marie de Bouyer, fille de Nicolas, dont deux filles; Marthe, mariée à Charles de Montplacé; & Marie, qui épouſa François de Loiſel, Seigneur du Pleſſis; 2°. en 1616, avec Marie de Louet, fille de Chriſtophe, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre, & de Marie de Saint-Denis: dont Chriſtophe, qui ſuit; 3°. avec Gabrielle Turpin, fille de Charles, Comte de Criſſé & de Léonore de Crévant, dont deux garçons, morts à l'armée.

CHRISTOPHE de Jupilles, Seigneur de Moulins, Ciſſeau, &c. épouſa Marie le Goué, fille de Macé, Seigneur de Langrumière: dont Léonor, qui ſuit; & Michel-François, qui ſuivra.

LEONOR, Seigneur de Jupilles, &c. épouſa en 1678, Marie de Monteſſon, fille de Jean, Seigneur de Saint-Aubin-du-Déſert, Douillet, &c. & d'Eliſabeth Picart; il mourut en 1720, & laiſſa Alexandre Léonor, qui ſuit; Chriſtophe-Joſeph, Seigneur de Bretignole, la Mileſſière, &c. Capitaine au Régiment de Vivarais, mort en 1744, ſans

laiſſer d'enfans de Marie-Jeanne Guimont, & de Marie-Françoiſe, mariée en 1701, à Antoine de Ronnai, Seigneur du Meſnil Roulet.

ALEXANDRE-ÉLEONOR, Seigneur de Jupilles & de Moulins, mort en 1742, avoit épouſé en 1726, Bonne-Angélique des Vaux, ſeconde fille de René-Gilbert, Marquis de Lévaré, mort en 1728, & de Marie-Thérèſe Caille, dont Léonore-Thérèſe, mariée en 1747 à Etienne-Bon-François de Jupilles, ſon couſin, qui ſuivra; & Angélique-Renée, mariée en 1767, à François-Auguſtin Carré de Bellemare, Capitaine au Regiment de la Couronne.

Branche de Jupilles de Moulins.

MICHEL-FRANÇOIS de Jupilles, Seigneur de Moulins du Carbonnel, &c. fils cadet de Chriſtophe, Seigneur de Jupilles, Moulins, Buiſſeau, &c. épouſa en 1686, Marie de Bonvoult, fille d'André: dont Jean-François, qui ſuit.

JEAN-FRANÇOIS de Jupilles, Seigneur de Moulins, &c. mort à ſa Terre de Montfort en Touraine en 1758, avoit épouſé en 1728, Marie Boucher, Dame de la Sauvagère & Montfort, morte en 1741: dont Etienne-Bon-François-Alexandre, qui ſuit; Marie-Anne-Joachim-Jean-Baptiſte-Joſeph, marié en 1753, à Marie Amiot, Dame de la Sauvagère, ſans enfans; il eſt Seigneur de Moulins, par arrangement fait avec Etienne-Bon-François-Alexandre, ſon frère aîné.

ETIENNE-BON-FRANÇOIS-ALEXANDRE de Jupilles, épouſa en 1747, Bonne-Joſeph-Léonore-Thérèſe de Jupilles, ſa couſine, dont Alexandre-Bon, qui ſert le Roi dans le corps de l'Artillerie; & Alexandre-Léonor, dit le Chevalier de Jupilles.

Madame la Comteſſe de la Chaux, citée dans tout le corps de cet Ouvrage, m'a fourni la Généalogie de Jupilles.

NAUVAY, petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il

eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcebeufs, l. 3 ½; Coulaines, l. 3; Mans, l. ¼.

Il y a de Nauvay à Bonneſtable, M. l. 1 ¼; S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 2 ¼; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Ballon, M. l. 3 ¼; Moncé en Sonnois, l. ½; Aveines, l. ½; Marolle-les-Braux, l. 1 ½; Courcival, l. ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ½; Rouperroux, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. E. par la rivière d'Orne, & à l'O. par celle de Dive. Il y a des bois & des montagnes.

La Cure, eſtimée 1100 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Châteaux. Il y a 50 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à l'Abbé de Sainte Geneviève de Paris.

NEAU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de Neau à Evron, M. l. 1 ¼; Sainte Suſanne, M. l. 2; Bais, M. l. 3; Montſeurs, M. l. 1; Laval, M. l. 5; Deux-Evailles, l. 1; S. Ouen-des-Oyes, l. ¼; Brée, l. ½; S. Chriſtophe-du-Luat, l. ½; Méſangé, l. 1.

Le Bourg eſt ſur la rivière de Jouanne; la Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau du Rocher.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à Neau le Prieuré, eſtimé 1400 liv., à la préſentation de l'Abbé d'Evron; la chapelle de la Grimetière, eſtimée 25 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur; & celle de la Raimbaudière, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a 1500 Communians.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

NEUFCHATEL, Bourg & Paroiſſe de l'Achidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller aux Mées, l. 1 ¼; Nouans, l. 2; S. Ouen-ſous-

Digitized by Google

Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ½; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Neufchâtel à Alençon, M. l. 3; Mamers, M. l. 2 ½; René, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 4; Freſnai, M. l. 4 ½; S. Rigomer-des-Bois, l. 1 ½; Ancines, l. 1 ¼; Livet, l. ¼; S. Remi-du-Plain, l. ¼; le Val, l. 1 ½; Villaine-la-Carelle, l. 1; Aillière, l. 1 ½; la Forêt de Perſeigne, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau & un étang, au S. & à l'O. par deux petits courans d'eau & un étang.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin du Sées. Il y a 550 Communians.

Il y a à Neufchâtel la Preſtimonie Mantule, eſtimée 40 liv.

L'Abbaye de Perſeigne, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée par Guillaume Talvas, Comte d'Alençon & de Ponthieu, dans la Paroiſſe de Neufchatel, en l'an 1145. Le 9 d'Octobre de la même année, l'Egliſe fut conſacrée & dédiée à la Ste Vierge & aux SS. Martyrs Denis & ſes compagnons.

Dans le Chancel de l'Egliſe ſont inhumés les corps, 1°. de Guillaume, Fondateur de l'Abbaye, qui mourut en 1171, & de Hameline, ſa femme; 2°. de Jean Premier, Comte d'Alençon, fils de Guillaume, qui mourut en 1191, & celui de Béatrix, ſon épouſe; 3°. de Jean II, fils de Jean I, qui mourut la même année que ſon père; 4°. de Robert, Comte d'Alençon, frère de Jean II. Il apporta de Jéruſalem pluſieurs Reliques qu'il donna à ce Monaſtère; il mourut en 1219; & ceux de Matilde, ſa première femme, & de Jeanne, Conteſſe de Vendôme & de Châteaudun; 5°. de Jean, fils de Robert, qui mourut en 1212; 6°. de Guillaume de la Rochemabille, frère de Robert, qui mourut en 1203. Eri ſe trompe, en donnant à ce dernier la qualité de Comte d'Alençon.

Suite Chronologique des Abbés de Perſeigne.

1. Erard, un des trente compagnons de S. Bernard, fut Abbé pendant 35 ans.

2. Adam, très-ſavant Ecrivain Eccléſiaſtique, qui, dit-on, gouverna l'Abbaye pendant 40 ans; ſous lui fleuriſſoient deux Savans Religieux, Thomas & Helinand. Adam mourut en 1221.

3. Gaultier, gouverna juſqu'en 1236.

4. Guillaume, ſous ſon gouvernement le Roi S. Louis viſita ſon Monaſtère en 1248. Guillaume mourut en 1256.

Digitized by Google

5. Lambert, Gouverna juſqu'à 1281.
6. Gualde, fut Abbé juſqu'à 1305.
7. Habert juſqu'à 1328.
8. Odon Boiſſel, vivoit en 1348.
9. Jean Hamart, fut Abbé juſqu'à 1383. Sous ſon Gouvernement ſon Monaſtère fut dévaſté par la fureur de la guerre, qui régnoit entre les Rois de France & d'Angleterre.
10. Jean Taron, mourut en 1399.
11. Simon Guiton, fut Abbé juſqu'à 1414.
12. Guillaume Amiot, juſqu'à 1449.
13. Pierre de Montreuil, juſqu'à 1474.
14. Roland le Gouf, ſe dépoſa en 1507.
15. Jean du Tertre fut Abbé juſqu'à 1517.
16. Catharin de Chahanai, dernier Abbé Régulier, mourut en 1551.

Abbés Commendataires de Perſeigne.

1. Pierre de Silli.
2. Charles, Cardinal de Bourbon, fut fait Abbé en 1547.
3. François de Tournon, mort en 1566.
4. Antoine Portail, poſſéda l'Abbaye pendant onze ans.
5. Claude Broſſet, pendant douze ans.
6. M. de Hertrai, Préſident à Alençon, jouit des revenus de l'Abbaye, ſous le nom de Jean Alix, Curé de Louze, qui étoit un pauvre Prêtre.
7. François de Rie, Archevêque de Cæſarée, jouit de l'Abbaye juſqu'en 1637, qu'on l'en dépouilla, pour avoir ſuivi la Reine Marie de Médicis, & qu'on la donna à Charles Turpin, Aumônier du Duc d'Orléans, qui s'en démit en 1673.
8. Philippe-Jean Gueſtre de Préval, Chanoine du Mans, mourut en 1708.
9. Claude Duſſon de Bonnac.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Viennè.

NEUVILLE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pavace, l. $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Neuville à Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. 3 $\frac{1}{2}$, Conlie, M. l. 4; la Baſoge, l. 1; Mileſſe, l. 1; S. Saturnin, l. $\frac{1}{4}$; Savigné-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil, l. $\frac{1}{2}$.

Digitized by Google

Le Bourg eſt ſitué à l'E. de la Sarte, qui arroſe la Paroiſſe au N. à l'O. & au S.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la preſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 650 Communians.

L'Egliſe a été conſacrée par l'Evêque S. Liboire. *Regiſtres du Pontificat.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 juſqu'à 1258, Nicolas étant Doyen du Chapitre, un particulier, propriétaire d'un Fief dans la Paroiſſe de Neuville, donna ce Fief au Chapitre du Mans; & le Seigneur de Fief le déchargea de tout hommage & ſervice, & ne ſe retint que deux ſols ſix deniers Mançais de cens annuel. Le même Evêque donna à ſon Chapitre la dîme de Neuville-ſur-Sarte, qui lui avoit été donnée en 1263. Le Chapitre donna aux Curés de Neuville, préſens & à venir, ce droit de dixme, avec une métairie, dite la petite (*minor*) & ce, à la charge de rendre tous les ans au Chapitre cinq muids de ſeigle, & un demi muid d'orge. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

S. Aldric, qui ſiégea au Mans depuis 832 juſqu'à 856 ou 7, ſe ſervit de la préſence & de l'autorité de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, pour faire reſtituer à l'Egliſe du Mans les Seigneuries de Neuville & du Breil, qui avoient été injuſtement confiſquées, & étoient poſſédées par un puiſſant Seigneur de la Cour, nommé Erambault. *Courvaiſier, page* 278.

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, affecta ſpécialement pour l'entretien des Chanoines de ſon Egliſe, entre autres la Paroiſſe de Neuville. *Courvaiſier, page* 415. *Cenomania.*

Il y avoit dans la Paroiſſe de Neuville, un lieu infâme, par les voleurs & les femmes débauchées qui s'y retiroient; S. Aldric les chaſſa, & y fit bâtir un Monaſtère, où il mit des Religieux de l'ordre de S. Benoît. Il ne reſte aucun veſtige de ce Monaſtère. *Bondonnet, page* 368.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt poſſédée par M. Richer de Montehart.

NEUVILLE-LALAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues; pour s'y rendre il faut aller à Aigné, l. 3. Mans, l. 2.

Il y a de Neuville-Lalais à Sillé, M. l. 2 ½. Conlie, M.

l. ¼; Beaumont, M. l. 2. ¼; Ballon, M. l. 4; Eriſſé, l. 1. ¾; Rouez, l. 2; Domfront en Champagne, l. 1. ¼; Poché, l. 1. ½; S. Chéron, l. ¾; Mézière, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Langère, & par un autre petit ruiſſeau. Il y a dans la Paroiſſe une grande butte, dite la Jaunelière.

La Cure eſtimée 650 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 550 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 1000 liv. à la même préſentation que la Cure.

En 1422, Jean du Bellay, Ambroiſe de Loré & Guérin, Seigneur des Fontaines, étant avertis qu'il y avoit une grande troupe d'Anglois en armes au Bourg de Neuville-Lalais, marchèrent contr'eux, les tuèrent preſque tous, ou les firent priſonniers. On voit encore en ce lieu les ſépultures de ceux qui y furent tués; cet endroit ſe nomme le Cimetière des Anglois. *Annal. d'Anjou, fol. 136 versò. Courvaiſier, page 675.*

Environ l'an 1433, Charles, Comte d'Anjou & du Maine, Ambroiſe de Loré, le Seigneur de Bueil, Gautier de Brocheſac & le ſire de Rais, ſe rendirent aux Bourgs de Conlie & de Neuville-Lalais, dans le temps que les Anglois faiſoient le ſiége de Sillé-le-Guillaume; ils leur firent préſenter le combat à l'Ormeau, à l'Eſcamant, que les Anglois refuſèrent, & levèrent le ſiège. *Annal. d'Anjou, fol. 141. versò. Courvaiſier, page 709.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Baronnie, membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

NEUVILLETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues; pour s'y rendre il faut aller à S. Simphorien, l. 1. ½; Ruillé, l. ¼; Chaufour, l. 2. ¼; Mans; l. 2.

Il y a de Neuvillette à Sillé, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ½; Sainte Suzanne, M. l. 2. ½; Brullon, M. l. 3. ½; Loué, M. l. 2. ½; Conlie, M. l. 3. ¼; Parenne, l. 1. Torcé; l. 1; Viviers, l. 1; Eſtival en Charnie, l. ¼; Chemiré en Charnie, l. 1; Tennie, l. 2. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Palais, & au S. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs. La

Digitized by Google

Cure eſtimée 800 liv. eſt à la préſentation du Chapitre de Sillé. Il y a 500 Communians.

Il y a à Neuvillette la Chapelle fondée à l'Autel de S. Antoine, eſtimée 45 liv. à la préſentation de M. Mauſſion de Candé : la première Meſſe des Dimanches a été fondée de 45 liv. de rente, par Madelaine Vaigreville, veuve Proyoſt.

La Paroiſſe eſt ſituée dans la forêt de Charnie : cette forêt, qui appartient aux Terres de Sourches, de Bouillé, de Sainte-Suzanne & à l'Abbaye d'Evron, a environ trois lieues de long, de l'E. à l'O. & trois quarts de large du N. au S. Elle nourrit des cerfs, biches, chevreuils, ſangliers, lièvres, lapins & autres bêtes ſauvages.

Le ſol de la Paroiſſe dont une partie regarde le nord & l'autre le ſud, produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin, du chanvre, du lin ordinaire & du lin de Moſcovie; on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers. Il y a au Sud un quart de la Paroiſſe en landes ou terres incultes ; on y nourrit des bêtes à laine, dont la laine eſt fort eſtimée : dans un canton qu'on nomme les taillis, on trouve de belle pierre de Rouſſard, dont on fait peu d'uſage : il y a dans les landes une fontaine d'eau minérale, dont on boit dans les grandes chaleurs ſans en être incommodé.

Le gibier eſt aſſez abondant dans la Paroiſſe, & d'une excellente qualité ; on y voit en hiver quantité d'oies & de canards ſauvages, de ſarcelles, de plongeons, de bécaſſes & de bécaſſines ; on y voit même quelquefois des cignes, & beaucoup de hérons.

Il y a quatre étangs dans la Paroiſſe, dont deux de quatre arpens chaque, dépendent de la Seigneurie de la Haie-Huon ; le troiſième, dit Bruyères, de trente arpens, & le quatrième, nommé des Mollières, de dix arpens, dépendent de celle de Bouillé.

L'étendue de la Paroiſſe, dans laquelle il y a un moulin à bled, eſt d'environ une lieue du Nord au Sud, & de trois quarts de lieue de l'Eſt à l'Oueſt.

Il y a à un quart de lieue au N. O. du Bourg une montagne eſcarpée, nommée la montagne du moulin à vent, au ſommet de laquelle on voit encore des veſtiges d'un moulin à vent.

La Seigneurie de Paroiſſe a été érigée en Vicomté en 1536, par le Roi François I, en faveur de Bertrand de Caradieu, avec la même conceſſion de priviléges que le Vicomté de Beaumont.

La Juriſdiction s'étend en ſept Paroiſſes.

La Paroiſſe contenoit en 1700, quarante-deux feux, & payoit 970 liv. de Tailles. *Mémoires de Miroménil MS.*

La Seigneurie de Neuvillette étoit autrefois une portion de la Terre de Bouillé. Guyon de Clinchamp, mari de N... d'Andigné, étoit Seigneur de Neuvillette; Antoinette de Clinchamp, veuve de N... de Mellai, vendit la Terre de Neuvillette à René de Bouillé, auquel ſuccéda Henri de Daillon; à Henri de Daillon a ſuccédé la Ducheſſe du Lude; à la Ducheſſe du Lude a ſuccédé la Comteſſe de Charnacé; à la Comteſſe de Charnacé, a ſuccédé la Marquiſe de Dampierre; à la Marquiſe de Dampierre a ſuccédé, par acquiſition, la Comteſſe de Villevieille, à laquelle a ſuccédé par héritage M. le Chevalier de Breſſé, qui vendit la Terre de Neuvillette à M. Nicolas Nepveu, Écuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans le Régiment de Royal-Comtois, mort ſans alliance en , auquel a ſuccédé M. Henri Daniel Nepveu, fils unique du frère aîné dudit ſieur Nicolas, Chevalier du même Ordre, & ancien Capitaine dans le même Régiment, Seigneur actuel de Neuvillette. Voyez *la Généalogie de MM. Nepveu, ci-après.*

La Juriſdiction de Neuvillette relève de celle de Sainte Suzanne; elle a droit de Quintaine, de Four banal, de Halles, de Foires & de Marché; le Seigneur a droit de chaſſer à cor & a cris trois fois la ſemaine dans la forêt de Charnie.

Il y a dans le Chœur de l'Egliſe de Neuvillette, du côté de l'Évangile, ſous une voûte, le tombeau de Guyon de Clinchamp, ſur lequel eſt ſon effigie, armée à l'antique, que deux Anges encenſent, aux pieds de l'effigie ſont deux chiens. Le tout eſt de pierre blanche. Il y a auſſi dans la même Égliſe une planche de bois de chêne, épaiſſe d'un pouce, longue de huit pieds & large de deux, ſur laquelle eſt peinte à l'huile la Paſſion de J. C. Cette peinture paroît récente, & le bois ſans aucune corruption, quoiqu'on trouve en bas en chiffres Arabes que cette peinture eſt de l'an 1031.

Dans les Mémoires qui m'ont été fournis par Madame la Comteſſe de la Chaux, je trouve ce qui ſuit touchant la Paroiſſe de Neuvillette.

Le Roi François I, conſerva les droits de Claude de Lorraine, Seigneur de Mayenne, ſur la Terre de Neuvillette, lorſqu'il l'érigea en Vicomté, par ſes Lettres-Patentes du 23 Juin 1528, dans leſquelles il déclare qu'il fait

Digitized by Google

cette érection en faveur deBertran de Caradeux ; réduiſant ce Mémoire, dit ce Prince, que notre couſin Bertran de Caradeux eſt iſſu de notre Maiſon de Milan & de Mautauban, qu'il appartient à la Maiſon d'Orléans, & qu'il a épouſé la veuve de notre cher oncle le Seigneur Baron de Pont-Château. Il ajoute que lorſque Mayenne ſera érigé en Duché, ce qu'il eſpère faire en bref, il veut que cette Terre de Neuvillette ſoit érigée en Comté.

La Terre de Neuvillette étoit, il n'y a pas fort longtemps, poſſédée par les deſcendans de ce Bertran de Caradeux.

Bertran de Caradeux épouſa N... Dame de Pont-Château, dont Joachim, qui ſuit.

Joachim de Caradeux, Seigneur Vicomte de Neuvillette, épouſa Marie de Rohan, dont Renée, qui ſuit.

Renée de Caradeux épouſa François de Champagne, dont Madeleine, qui ſuit.

Madelaine de Champagne épouſa Ravaud de Moret, Comte d'Aubigni, dont Brandelis, qui ſuit.

Brandelis de Morets, Comte d'Aubigni, Vicomte de Neuvillette, épouſa Jacqueline de Morets de Muton, dont Antoine, qui ſuit.

Antoine de Morets, Comte d'Aubigni, Vicomte de Neuvillette, épouſa Marie de Beaumanoir, dont, entre autres, Jean-Baptiſte, qui ſuit.

Jean-Baptiste de Morets, Vicomte de Neuvillette, épouſa Françoiſe Billard de Lorière de Mayenne. *Hiſtoire de Mayenne, MS.*

La Terre de Neuvillette fut enſuite poſſédée par les Seigneurs dont il eſt parlé ci-devant.

Nepveu eſt une famille noble, originaire du Maine, reconnue & maintenue dans ſon état, par un Jugement rendu le 15 Décembre 1714, par M. Chauvelin, Intendant de Tours, au profit de M. Pierre Nepveu, Ecuyer, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, contre François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des uſurpateurs de la Nobleſſe.

Pierre Nepveu (ou comme on écrivoit & prononçoit en ce temps-là, Nepvou) le premier connu de cette famille, vivoit en 1360, & étoit Sénéchal de la Ville & Baronnie de Sablé.

Cette famille s'eſt diviſée en différentes branches, & a poſſédé pluſieurs Terres & Fiefs dans le Bas-Maine, ce qui eſt prouvé par différens titres tirés du tréſor de la Ba-

Digitized by Google

ronnie de Ste Suzanne, & des rôles de l'arrière-ban des années 1553 & 1689. Elle s'eſt alliée aux plus anciennes Maiſons de la Province. A celle de Vaſſé, par Jeanne Nepveu, qui épouſa le 4 Mai 1631, Charles de Vaſſé, Seigneur de St. Georges ſur Erve, tige des Seigneurs de Vaſſé d'aujourd'hui.

A celle de Montécler, par ReneéNepveu, qui épouſa le 21 Juillet 1561, Louis de Montécler, à qui elle porta la Terre de Launay-Péan, & celle de Charnay, érigées en Marquiſat par le Roi Henri III, ſous le nom de Montécler.

A celle de Froulay & Deſnos, par Marie Nepveu, Dame de Marolles, qui épouſa le 16 Mai 1596, Jacques de Mégaudais, Seigneur de l'Épinotière; la Maiſon de Froulay poſsède encore la Terre de Marolles.

A celle du Gueſclin, par Renée Nepveu, Dame d'Auvers, mariée le 26 Novembre 1610, à Gabriel du Gueſclin, tige des Seigneurs du Gueſclin, du Maine & d'Anjou.

Le premier Nepveu qui s'établit au Mans, fut Daniel, qui ſuit.

Daniel Nepveu, Ecuyer, Seigneur d'Etrichés & des Iſles, épouſa 1°. le 5 Août 1626, Marie Portail, dont Daniel, qui ſuit; 2°. en 1658, Anne le Bourdais, dont Pierre, Seigneur de Rouillon, qui ſuivra. Il acheta la Charge de Prevôt Provincial du Maine. Il mourut en 1671.

Daniel II, Nepveu, Prevôt Provincial du Maine, épouſa Marie de Courcelles, dont il eut cinq garçons & une fille. 1°. Henri Daniel, Seigneur du Buiſſon, qui épouſa Françoiſe le Pelletier de Fémuſſon, dont il eut Henri-Daniel, Seigneur de Neuvillette, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié, 1°. en 1751, à Louiſe-Françoiſe de Maridor, morte ſans enfans en 1767; 2°. en 1770, à N... Blondeau des Ardillis. 2°. Jacques, qui ſuit. 3°. Nicolas, Seigneur de Belle-fille & de Neuvillette, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort ſans alliance en 1763. 4°. Joſeph, mort Curé de Savigné, en 5°. N... mort au Service du Roi, Officier dans le Régiment de la Couronne, ſans alliance; 6°. Marie-Anne Nepveu, mariée 1°. à N... d'Auterive, Seigneur de Chenevière; 2°. à N... de Baſtard, dit le Chevalier de Fontenay, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi; ſans enfans de ces deux maris.

igitized by Google

JAQUES Nepveu, Prevôt Provincial du Maine, épouſa 1°. Catherine Maréchal, dont un garçon & une fille, morts jeunes ſans alliance. 2°. Louiſe-Françoiſe le Maçon, Dame de la Cornillière & de la Manoullière, dont Jacques, qui ſuit; René-Pierre, Chanoine de l'Egliſe du Mans; Françoiſe-Madelaine, Dame de Chenevière, mariée en 1764, à Paul-Gabriel le Cointre Lieutenant du Prevôt de l'Intendance de Tours, dans la Province du Maine, dont un enfant mort au Berceau.

JAQUES-NICOLAS Nepveu, Chevalier, Seigneur de Belle-fille, la Fauvelière, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épouſa le 10 Juin 1766, Madelaine-Françoiſe le Bon, dont Jacques-Pierre-Daniel, né le 3 Septembre 1768; Marie-Madelaine, née le 22 Juillet 1767; Renée Marie, née le 20 Novembre 1769.

On m'a fourni des Mémoires.

Branche de Nepveu de Rouillon.

PIERRE I, Nepveu, Seigneur de Rouillon, fils du ſecond mariage de Daniel I, Seigneur d'Etrichés, fut Lieutenant-Criminel de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans; il épouſa Suzanne Aubert, Dame de Courteille, dont Pierre, qui ſuit; Jérôme, Seigneur de Lancelmière, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort à Rochefort en 1755; Daniel, Chanoine de l'Egliſe du Mans, Conſeiller au Siége Préſidial, mort en 1769; N... Chanoine de l'Egliſe du Mans, N... Seigneur de Guebernuſſon, mort Capitaine d'Infanterie, ſans alliance; N... Seigneur de Doucelle, mort Lieutenant des Carabiniers; il s'étoit marié à Libourne, & a laiſſé deux Demoiſelles, N... & N... mortes ſans alliance; & ſix filles Religieuſes.

PIERRE II Nepveu, Seigneur de Rouillon, Lieutenant-Criminel à la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans après ſon père, épouſa N... de Valetot, dont Pierre, qui ſuit; N... Lieutenant dans le Régiment de Penthièvre Infanterie; Jérôme mort en 1765, Lieutenant dans le même Régiment; & Catherine.

La famille Nepveu porte dans ſes armes, d'azur, à trois beſans d'or, chargés chacun d'une croix, 2 & 1.

M. Thébaut, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NEUVI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé,

Digitized by Google

dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au Nord Oueſt par Oueſt de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart; pour s'y rendre, il faut aller à Degré, l. 1 ¼, Trangé, l. 1, Mans, l. 1. ½. Il y a de Neuvi à Conlie, M. l. 1. Sillé, M. l. 3. Brullon, M. l. 4. ½. Loué, M. l. 3. Vallon, M. l. 3. Verniette, l. ¼. Fennie, l. ¼. S. Simphorien, l. 1. ¼. Ruillé, l. ¼. Bernai, M. l. ¼. Cures, l. ¼. Lavardin, l. 1. ¼.

Neuvi eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Vègre. La Cure eſtimée 700 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

L'Egliſe de Neuvi fut donnée à l'Abbé de la Coulture, par l'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187. *Courvaiſier, page* 452.

Il y a à Neuvi la Chapelle de Souvré, eſtimée 20 liv. à la préſentation du Seigneur de Souvré. La Terre de Souvré étoit autrefois dans la Maiſon de le Tellier. Elle eſt aujourd'hui dans la famille d'un Bourgeois du Mans.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe étoit autrefois dans la Maiſon de Girois, elle appartient aujourd'hui à M. le Comte de Teſſé.

Il y a dans le Chœur, du côté gauche, de l'Egliſe de Neuvi, un Tombeau de deux pieds ſix pouces d'élévation, de ſix pieds deux pouces de long, & trois pieds de large avec cette inſcription :

Ci-gît le corps de Noble Antoine de Girois, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme de ſa Chambre, Seigneur de Neuvi & de la Roche-Mayet, Fondateur & Augmentateur de l'Egliſe, Cimetière & Presbytère de céans, lequel décéda le 12 *Novembre* 1624.

Les Seigneur de Girois, de Neuvi, de la Roche-Maiet, ſe prétendent deſcendus de l'ancienne & illuſtre Maiſon de Girois, originaire de Normandie. Le plus ancien Seigneur de Sablé dont on a connoiſſance, eſt Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième ſiècle, & au commencement du onzième; il épouſa Adelaïs, quatrième fille de Giroie, Seigneur de la Terre de Montreuil, en Normandie: ce Giroie de Montreuil étoit fils d'Ernaut le Gros, fils d'Abon le Breton. Orderic Vital parle fort avantageuſement de Giroie, Seigneur de Montreuil, & de Guillaume ſon fils, Seigneur de Montreuil, d'Eſchaufou & de S. Selerin, Terres conſidérables dans le Bailliage d'Alençon; c'eſt ce Guillaume Giroie qui, avec ſes neveux,

Robert

Robert & Hugue de Grentemenil, rétablit, en 1050, le Monaſtère de S. Frrou; c'eſt le même Guillaume qui ſervit Henri I, Roi d'Angleterre, contre Conſtance, mère de ce Roi, qui vouloit avantager Robert, ſon ſecond fils, au préjudice de Henri, ſon aîné. Robert, Seigneur de S. Célerin, frère de Guillaume Giroie, ſervit le Duc d'Anjou contre les Normands. Voyez *les Familles Normandes de la Roque. Ménage, Hiſtoire de Sablé, page 2.*

NICOLAS-DE-LA-CHARTRE (S.), eſt une des Egliſes ou Chapelles du Bourg de la Chartre. Voyez *l'article de la Chartre.*

NIORT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Horp, l. 1 ½; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Niort à Laſſai; M. l. ½; Ambrières, M. l. 2; Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Ceaulce, M. l. 2; Madré, M. l. 2 ½; le Houſſeau, l. ½; Sainte-Marie-du-Bois, l. 1; Bretignolles, l. ½; Mellerai, l. 1; Cigné, l. 1 ¼; Chantrigné, l. ¼; Courberie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Chaſtenai.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1200 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Laſſai, qui appartient à M. le Comte de Lauragais. Voyez *la Généalogie, à l'article Laſſai.*

Il y a dans la Paroiſſe de Niort, la Baronnie de Boisfroult, qui, en 1388, étoit poſſédée par Guillaume de Boisfroult, mari de Guillemette Deſvaux.

La Maiſon de Boisfroult a eu des alliances avec celles d'Orange, le Riche, de Féchal, le Porc, Chauvigné & du Châtelet. *Mémoire de la Chaux.*

NOGENT-LE-BERNARD, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bonneſtable, M. l. 2 ½; Savigné-l'Evêque, l. 3 ¼; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Nogent à S. Côme, M. l. 1; la Ferté-Bernard,

M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 3 ½; Nauvay, l. 1 ½; Courcival, l. 1 ½; Roupertroux, l. ¼; Saint Georges-du-Rosai. l. 1; Dehaut, l. 1 ¼; Bellou, l. 1 ½; la Forêt de Halais, l. ½.

La Paroisse est arrosée par trois ruisseaux, l'un au N., l'autre au S., & l'autre à l'O.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1500 Communians.

Environ l'an 1215, Guillaume-le Gros & sa femme donnèrent au Chapitre de l'Eglise du Mans un droit de dime qui leur appartenoit à Nogent-le-Bernard, & le Chapitre leur donna dix-huit livres Mançais. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, fit restituer à son Eglise Cathédrale plusieurs Eglises, entre autres celle de Nogent-le-Bernard, que des Laïques avoient usurpée. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'Evêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 jusqu'à 1216, ordonna par son testament, que le revenu des dimes qu'il possédoit dans la Paroisse de Nogent-le-Bernard, qu'il avoit laissées à ses Chanoines, seroit distribué aux Chanoines seulement qui assisteroient à son anniversaire, fondé dans l'Eglise Cathédrale pour le 26 de Février. *Courvaisier, page 386. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre de le Baronnie Pairie de la Ferté-Bernard, qui appartient à M. le Duc de Richelieu. Voyez *la Généalogie, à l'article la Ferté*

NOGENT-SUR-LOIR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Téloché, l. 5 ¼; Mersenne, l. ½; Pontlieüe, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Nogent au Château-du-Loir, M. l. ¼; Lude, M. l. 4; la Chartre, M. l. 3 ½; Pontvalain, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 4 ½; Benne, l. ½; Montabon, l. ½; Vaas, l. 1 ½; S. Père, l. ¼; Dissai, l. 1; Anjou, l. ¼; Touraine, l. ½.

Nogent est situé sur la rivière du Loir, qui coupe la Paroisse de l'E. à l'O. Il y a aussi un petit ruisseau à l'E.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes dont le vin eſt bon.

Il y a une Juriſdiction qui relève pour le tout du Préſidial du Mans.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Rancher.

NOIEN, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Noïen à Malicorne, M. l. 1 ¼; Vallon, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 3; Sablé, M. l. 4; Mezeré, l. 1 ½; S. Jean-du-Bois, l. 1; Pilmi, l. 1; Taſſé, l. 1; Avoiſes, l. 2; Fercé, l. 1 ¼.

Noïen eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coule du N. O. à l'E. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. N. O. par le petit ruiſſeau de l'Arche; & ſéparée de celle de Fercé par la rivière de Geai au N. par O.

Il y a à Noïen deux Paroiſſes; ſavoir, celles de S. Germain, & de S. Pierre, & l'Egliſe de Notre Dame; cette dernière étoit avant qu'on eût bâti l'Egliſe de S. Pierre, celle de la Paroiſſe, dite aujourd'hui de S. Pierre. C'eſt pourquoi l'Office Divin ſe fait alternativement tous les Dimanches, dans l'Egliſe de Notre-Dame & en celle de S. Pierre.

La Cure de S. Germain de Noïen, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 785 Communians; celle de S. Pierre, eſtimée 500 liv., eſt à la même préſentation. Il y a 500 Communians. Il y a à Noïen un Prieuré, eſtimé 700 liv., qui eſt à la même préſentation que les deux Cures.

En 1637, Marguerite de Lanoi, veuve du Marquis de Querveno, Dame de Noïen, fonda dans la Paroiſſe de S. Pierre de Noïen, une Communauté de Religieuſes de Sainte Eliſabeth, qui y a ſubſiſté juſqu'en 17 qu'elle a été ſupprimée, & ſon revenu donné.

Il y a à Noïen la Chapelle de la Sauvagère, eſtimée 20 liv.; celle de Pié-Tâté, eſtimée 15 liv.; & celle du S. Sacrement, eſtimée 5 liv., à ma préſentation, comme héritier du Fondateur, droit que je laiſſe exercer par le Curé de S. Germain.

Il y a auſſi à Noïen, la Chapelle de la Madeleine, conſtruite au-delà de la rivière; il y a apparence que cette Chapelle a été bâtie pour la commodité des habitans de ce canton, dans le temps des débordemens.

Digitized by Google

Le ſol des Paroiſſes de Noïen eſt de deux eſpèces; celui qui eſt au Sud & à l'Oueſt de la rivière de Sarte eſt bon, & produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a dans cette partie plus de quatre mille quartiers de vignes, dont le vin des hauteurs eſt très-bon, & celui des vignes plattes & des bas eſt médiocre. Le ſol, qui eſt au Nord & à l'Eſt de la rivière eſt maigre, & produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes. On recueille du chanvre dans toute l'étendue de la Paroiſſe. Il y a pluſieurs bois taillis, entre autres ceux de S. André, appartenans au Seigneur; ceux des Rouſſelières, qui appartiennent à M. Dandigné; & ceux de la Terre de Voiſine.

La rivière de Sarte eſt bordée de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Baronnie de Pilmi, dont le Seigneur actuel eſt M. le Comte de la Suze, qui l'a acquiſe de la Maiſon de la Rochefoucault. Voyez *la Généalogie de M. le Comte de la Suze, à l'article la Suze.*

Il y a à Noïen, outre la Seigneurie, pluſieurs Terres nobles, entre autres celle de Marcé, qui a une grande maiſon bâtie dans le Bourg avec un Fief aſſez conſidérable, avec droit de recommandation aux prières nominales des deux Egliſes. Cette Terre appartenoit à la Famille de Chouaſnet, d'où elle paſſa par une alliance en celle de Sallaines, & de celle-ci, auſſi par une alliance, en celle de Dandigné, qui la poſsède aujourd'hui. Celle de Voiſine, à la maiſon de laquelle il y a une Chapelle fondée, à la préſentation du Seigneur; cette Terre fut donnée au ſieur Bellot, Curé de S. Pierre de Noïen, par la Dame veuve de Clinchamp; après la mort du ſieur Bellot elle fut vendue à M. le Gros, Lieutenant des Maréchaux de France, & à la Dame Drugeon, ſon épouſe, qui la poſsèdent actuellement. Celle des Gréleyères, qui a appartenu à M. de Rochefort; celle du Chevereau, qui eſt dans la Famille de Vaugiraut; & celle de la Beſnerie, qui a appartenu à la Dame Richer, laquelle l'a vendue à Mademoiſelle de Vahaye de Vaulogé, qui la poſsède aujourd'hui. *Vous trouverez la Généalogie de Vahaye, à l'article Fercé.*

La Maiſon Dandigné, qui poſsède à Noyen les Seigneuries de Marcé & des Rouſſelières, eſt originaire d'Anjou, noble & très-ancienne. En 1121, Claude Dandigné, Seigneur d'Angrie en Anjou, donna un terrein pour reconſtruire & augmenter l'Egliſe d'Angrie; & pour l'ouvrage, il donna vingt réales d'or, ce qui fut accepté par

Digitized by Google

le Curé & les Habitans, comme il paroît par l'acte de A Chopin.

On a un partage de l'an 1230, devant Belin, Notaire, par lequel Mathieu Dandigné, Seigneur d'Angrie, donna en partage à Jean Dandigné ſon frère puîné, la Terre de Savonnière; Yvonne de Laval, femme dudit Mathieu, approuva ce partage.

De MATHIEU Dandigné & de Yvonne de Laval, vint Bouſtaud, qui ſuit.

BOUSTAUD Dandigné épouſa, par contrat paſſé devant Belin en 1235, Madelaine de Vendôme, fille de Jean de Vendôme, Seigneur dudit lieu, & de Petronille de Laval, dont Geoffroi, qui ſuit; & Louiſe qui eut en partage la Terre de la Buſardière, par acte devant Morin en 1241.

GEOFFROI Dandigné, Seigneur d'Angrie, épouſa Marie de Rieux, fille de Jean, Gouverneur de Rennes, & de Guillemine Rabot, dont Guillaume, qui ſuit.

GUILLAUME Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c. épouſa en 1339, par contrat devant Guillaume le Long, Notaire, Barbe de la Porte, fille de Baudouin, Baron de Vezins, & de Marie de Luzignan, dont Geoffroi II, qui ſuit.

GEOFFROI II Dandigné, Seigneur d'Angrie, épouſa, comme il eſt porté par un acte de partage, devant Bigot, Notaire, de 1389, Mahot Dugué, fille de Mathurin & de Françoiſe le Cornu, dont Gilles, qui ſuit.

GILLES Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c. Gouverneur de S. Malo, épouſa par contrat paſſé devant Hervé, Notaire, en 1418, Madelaine de la Chapelle Rainſouin, fille de Jean, Baron de Montfort, & de Jeanne de Rieux, Baronne de Bazerac, dont Lancelot, qui ſuit.

LANCELOT I, Dandigné, Seigneur d'Angrie & de Roué, Baron de la Jaille, Gouverneur de Morlaix en Bretagne, épouſa Catherine de Tucé, fille de Baudouin, Seigneur de Tucé & de Lavardin, dont Lancelot II, qui ſuit.

LANCELOT II, Dandigné, Seigneur d'Angrie, épouſa Thibaude de Tintiniac, fille de Pierre, Seigneur de Peſchereul, de la Coqueraie & des Vantes, & de Jeanne de la Marzellière. Leur contrat de mariage eſt paſſé devant René Nolère en 1510, dont Jean, qui ſuit.

JEAN Dandigné, Seigneur d'Angrie, &c. épouſa, par contrat devant Hervé, Notaire, en 1562, Radegonde de Champaigné, fille de René, Seigneur de la Motte-Ferchaud, & de Renée Danebois, dont René, & Denis, qui ſuit.

DENIS Dandigné, Seigneur de Maubuſſon, fils cadet

de Jean, épouſa Iſabeau de Bleſme, dont Pierre, qui ſuit.

Pierre Dandigné, Seigneur de Maubuſſon, du Girault & de la Frepelière, épouſa Jeanne du Cheſne, dont Jean, Seigneur de Maubuſſon, de S. Michel, &c. qui épouſa Jeanne de la Porte, fille de Jean, Préſident à Mortier au Parlement de Bretagne, & de Françoiſe de Coiſnon, dont Gilles Dandigné, Seigneur de la Greſleraie, S. Michel, &c. qui épouſa Anne Titton, fille unique de Chriſtophe, dont Henri-Louis; & Madelaine, Religieuſe au Roncerai d'Angers; & Louis, qui ſuit.

Louis Dandigné, Seigneur de la Ragottière, fils cadet de Pierre, Seigneur de Maubuſſon, épouſa Jacquine le Maire, fille d'Alexandre, Seigneur de la Roche-Jacquelin, de la Relandière & de la Raguinière, & de Marie de S. Blancé, dont Jean II, qui ſuit; Jacquine, Madelaine & Claude.

Jean II, Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épouſa Françoiſe de Léthoré, fille de Jean, Seigneur des Loges, & de Marie de Segré, dont Joſeph, qui ſuit; Urbain; Jean & René.

Joseph Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épouſa Catherine Grudé, fille de Guy, Ecuyer, Aſſeſſeur au Siége de la Prévôté d'Angers, & de Catherine Rétif, dont Gui, qui ſuit; René, qui épouſa N... du Cornier, dont entre autres, Renée, mariée 1°. à Auguſtin de Limelle, Seigneur de la Bouverais & de la Cour d'Aſnières: il donna cette dernière Terre à Renée Dandigné, ſon épouſe, qui la donna à Charles Dandigné, ſon couſin, qui ſuivra; 2°. à Jean-Baptiſte le Vayer, Seigneur de Médemanche, en la Paroiſſe de Fercé. Elle mourut ſans enfans.

Gui I Dandigné, Seigneur de la Ragottière, épouſa Françoiſe Courtois, fille de Guillaume, Sieur de la Motte, Juge Civil & Criminel au Comté de Duretal, Maître des Eaux & Forêts dudit lieu, & de Françoiſe Journail, fille de Jeanne Bignon: dont Gui II, qui ſuit; & Marie-Louiſe, qui fut mariée à Jacques le Vacher, Seigneur de Doucé, fils de Jacques & de Radegonde de la Chapelle-Rainſouin, morte ſans enfans.

Gui II Dandigné de la Ragottière, avoit fait, étant jeune, le voyage de la Chine, dans un vaiſſeau du Roi. Il épouſa 1°. à Angers N.... de la Grange, dont un fils mort au berceau; 2°. Louiſe-Thérèſe de Sallaines, fille de René & de Marie de Choüaſnet, dont Gui, mort au Collége, âgé de ſeize ans; Charles, qui ſuit; & Jérôme,

Capitaine au Régiment de Piémont, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui épouſa, 1°. Marie-Anne le Gagneur de Teſſé, veuve de N.... de la Rochemorier; 2°. Marie-Louiſe le Roux, veuve du Marquis de Magnane: il mourut ſans enfans. Gui II Dandigné épouſa, 3°. Renée le Cornu, Dame de la Jeunaiſière, ma tante maternelle, morte ſans enfans en

CHARLES Dandigné, Seigneur de Marcé & des Rouſſelières, fut Officier dans le Régiment de Piémont: il épouſa Cécile Sovin, Dame du Preſſoir: dont Louis-Charles-René, qui ſuit; & Guillaume, Seigneur de la Cour d'Aſnières, marié à N.... Bruneau, Dame de Reſteau, dont

LOUIS-CHARLES-RENÉ Dandigné, Seigneur de Marcé, &c. Enſeigne de Vaiſſeau, & Lieutenant d'Artillerie, dans la Compagnie de S. Julien.

Il y a pluſieurs autres branches de la Maiſon Dandigné; ſavoir, Dandigné de Sainte-James; Dandigné de la Châſſe, dont eſt M. l'Evêque de Saint-Paul-de-Léon; Dandigné de la Barre, & Dandigné des Eſcottés.

René Flacé, Curé de la Coulture, au Mans, étoit né à Noïen: il a compoſé un Cathéchiſme en vers Latins qu'il a traduit en François, imprimé au Mans en 1576; il a auſſi compoſé pluſieurs Tragédies, & l'Oraiſon Funèbre de Philbert le Voyer, Seigneur de Lignerolles au Perche, dont la veuve eſt morte dans ſa Terre de Bellefille en Athenai. On a encore de Flacé un Poëme Latin de l'origine des Manceaux, qu'on peut voir dans la Coſmographie de Belleforêt. La Croix du Maine dit que René Flacé étoit Poëte, Théologien, Philoſophe & Hiſtorien, qu'il ſavoit la Muſique, & qu'il prêchoit avec ſuccès. *La Croix du Maine. Goujet, Supplém. de Moréri*, 1735.

François Tuffière, Minime, étoit d'une honnête Famille de Noïen. Il a paraphraſé en vers François, la Règle de ſon Ordre, imprimée au Mans en 1678, 1 vol. *in*-12. *Alman. Manc.* 1768, *page* 36.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Élection du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues & demi-quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baſoge, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Notre-Dame-des-Champs à Beaumont, M. l. 2;

Baſſon, M. l. 2; Conlie, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 4 ½; S. Aignan, M. l. 4 ¼; S. Jean d'Aſſé, l. ¼; Sainte Sabine, l. 2; Poché, l. ¼; la Chapelle S. Frai, l. 1; Souillé, l. 1 ¼; Sainte Jame-ſur-Sarte, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un ruiſſeau, à l'E. par un autre qui forme un étang, & à l'O. par un autre qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 6 à 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 80 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article* **Beaumont.**

NOTRE-DAME-DE-LA-QUINTE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues.

Il y a de la Quinte à Vallon, M. l. 2 ¼; Loue, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 1 ¼; la Suze, M. l. 4; Lavardin, l. ½; Cures, l. 1; Bernai, l. 1 ½; Neuvi, l. 1 ¼; S. Julien en Champagne, l. ¼; Degré, l. ½; Aigné, l. 1 ½.

Un petit ruiſſeau prend ſa ſource dans le Bourg, & arroſe la Paroiſſe à l'E. un autre l'arroſe au S.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 280 Communians.

Il y a une Preſtimonie, dite du Roſaire, eſtimée 100 liv., fondée par Pierre Racineau, Curé de la Paroiſſe, environ l'an 1680, & augmentée par Pierre Racineau, ſon neveu & ſucceſſeur, à la préſentation de l'aîné de la Famille des Fondateurs; elle doit être préſentée à un Prêtre de la Famille, ou un Étudiant pour cet ordre.

M. le Joyant, Curé actuel de la Quinte, fonde une école pour l'inſtruction des jeunes filles.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine, du carabin & peu de chanvre.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à la Quinte la Châtellenie d'Eporcé, dont le Château a été embelli depuis quelques années par M. Dufoc, qui en eſt le Seigneur actuel. Il y a à ce Château une Chapelle qui n'eſt pas fondée.

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs petits Fiefs, entre autres

Digitized by Google

celui de la Roſelle, qui appartient à M. Thébaudin, Lieutenant-Particulier du Siége Préſidial du Mans; & celui de la Croix.

M. le Joyant, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NOUANS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Lucé-ſous Ballon, l. ¾; S. Ouen-ſous-Ballon, l. ½; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ½; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Nouans à René, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 1 ½; Beaumont, M. l. 1 ½; Freſnai, M. l. 3 ½; Dangeul, l. ½; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. ¼; Ponthouin, l. 1 ½; Diſſé, l. 1 ¼.

La Paroiſſe, dans laquelle il y a des bois, eſt arroſée à l'E. & au N. E. par trois ruiſſeaux, dont un forme un étang, au N. & au S. par deux autres petits.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 480 Communians.

Il y a à Nouans la Chapelle de la Boiſnière, eſtimée 360 liv., à la préſentation du Seigneur; celle du Château, eſtimée N.... à la préſentation du Seigneur; celle de l'Houmois, eſtimée 90 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur; & celle de Montguichet, eſtimée 50 liv., à la préſentation de l'aîné de la Famille des Hérels.

La Prébende que le Monaſtère de S. Vincent poſſédoit dans l'Egliſe Cathédrale, avoit droit de recevoir annuellement quinze ſols Mançais le jour de la Pentecôte; le Chapitre ſe déchargea de cette rente, environ l'an 1223, en abandonnant aux Religieux de S. Vincent une portion de dîme de vin, qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroiſſe de Nouans. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. On y cultive beaucoup de chanvre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de feu M. Brière de Nouans.

NUILLÉ-LE-JALAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Montfort, M. l. 1 ¼; Connerré, M. l. 1; Torigné, M. l. ¼; Dolon, M. l. 1 ½; Bouloire,

Digitized by Google

M. l. 1 ½; S. Denis-du-Tertre, l. 1 ¼; Soulitré, l. ¼; le Breil, l. ½; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 ¼; S. Mars-la-Bruyère, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N.O. par le ruiſſeau du Gué-aux-Asnes, & au N. E. par celui de Dué.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 200 Communians.

La première Meſſe du Dimanche a été fondée par Julien le Tixier, Chanoine de S. Corentin, Ville capitale de Cornouaille, en Bretagne, né à Nuillé, qui légua la ſomme de 416 liv. pour cette fondation, qui eſt gravée dans l'Egliſe ſur une Pierre de taille: ce Chanoine eſt mort en 1623.

Il y a dans la même Egliſe, une autre inſcription aſſez curieuſe, gravée ſur un marbre, en mémoire de Joſeph-Nicolas Philbert le Sien, qui avoit légué par ſon teſtament la ſomme de 3000 liv. pour conſtruire trois autels dans ladite Egliſe; ce qui a été exécuté par le ſieur Jarry, prédéceſſeur du Curé actuel, & oncle de M. le Houx, exerçant aujourd'hui la Médecine au Mans, avec grande réputation. Cette inſcription a été compoſée par ledit Sieur Jarri. La voici.

Joſephus Nicolaus Philbert Nanccio ex urbe
Lotharingiæ caput oriundus.
Nulliaci hanc ce annis tribus & viginti rexit Eccleſiam;
Extraneus fratribus ſuis factus & Peregrinus,
Filius matris ſuæ;
Hic vitam dum viveret, ſolitarius agens,
Sicut in tecto paſſer, invenit hìc poſt mortem domum,
Et poſuit ſicut turtur nidum ſibi;
Altaria tua,
Domine & Rex Deus,
In honorem Beatæ Virginis ejuſque Sponſi
Et Apoſtolorum principis moriens erigenda curavit.
Domine, dilexit decorem Domus tuæ,
Exultet in loco habitationis gloriæ tuæ.
Obiit 14. *Auguſti* 1723.

Le ſol de la Paroiſſe eſt de Sable pour les deux tiers, l'autre tiers eſt de Groas; dans ce dernier, on cueille du froment; dans le reſte, du ſeigle & du maïs ou blé de turquie. Il y a peu de prairie; mais il y a de la marne griſe, aſſez facile à tirer, dont on fait peu d'uſage, parce quelle eſt tardive à faire ſon effet: la meilleure eſt profonde & difficile à tirer, ce qui la fait négliger des Fermiers, les

Digitized by Google

Propriétaires ne voulant pas, par mauvaiſe économie, contribuer à la dépenſe qu'il conviendroit faire pour la tirer & l'employer.

Il y a à l'Eſt du Bourg une lande qui contient au moins le quart de la Paroiſſe, que le Seigneur tient par engagement du Roi, & dont il tire rétribution des rivagers pour le pacage.

Il y a au Nord-Oueſt du Bourg une Groas, inculte d'environ cent arpens; on en tire de la pierre calcaire, qui fournit deux fourneaux, où l'on cuit de très-bonne chaux. Voici la façon dont on y cuit la chaux: on caſſe la pierre, & on la réduit en morceaux gros comme des œufs ou de groſſes noix; on fait un lit de charbon, ſur lequel on en étend un de pierre, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce que le fourneau ſoit rempli.

On fabrique à Nuillé des toiles, qu'on nomme de Torigné ou de la Ferté, des canevas gris, blancs & noirs.

Les perdrix rouges, griſes, & les liévres y ſont aſſez communs.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Marquiſat de Torigné, poſſédé, il y a environ douze ans, par M. Paul-Louis de Reneaulme, qui l'a acquis de M. de Crozac, qui le poſſédoit par acquiſition qu'il en avoit faite de Madame de Saveuſe, Comteſſe de la Mark. La Châtellenie de Torigné a été érigée en Marquiſat en 1725, en faveur de M. de Crozac.

La Paroiſſe de Nuillé a deux lieues de l'Eſt à l'Oueſt, & autant du Nord au Sud.

M. Robert, Curé, m'a fourni un Mémoire.

NUILLÉ-SUR-OUETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orques, l. 4 $\frac{1}{4}$; Chaſſillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Auvers, l. $\frac{1}{4}$; Rouillon, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Sainte-Suſanne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Monſeurs, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Evron, M. l. 3; Mellai, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Argentré, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Ceneré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Louvigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sougé, l. $\frac{1}{2}$; S. Georges-le-Fléchart, l. $\frac{1}{4}$; Vaiges, l. 1; S. Léger, l. $\frac{1}{4}$; la Chapelle Rainſouin, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par l'étang de la Ramée, du N. au S. par la rivière d'Ouette, & à l'O. par le ruiſſeau de Pontgenot.

Digitized by Google

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians,

Il y a à Nuillé le Prieuré de la Ville aux Moines, eſtimé 1200 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Bailli.

NUILLÉ-LE-VENDIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Intendance de Tours, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aignan, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 5 $\frac{1}{4}$; Neuville-Lalais, l. 3 $\frac{1}{4}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Nuillé à Coupetrain, M. l. $\frac{3}{4}$; Mâdré, M. l. $\frac{1}{4}$; Prez-en-Pail, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Laſſai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Méhoudin, l. $\frac{1}{4}$; S. Julien du Terroux, l. 1; la Palu, l. $\frac{1}{4}$; S. Ouen-le-Briſoul, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Bourchien, & par un étang, au S. par la rivière de Mayenne.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Il y a à Nuillé, la Chapelle de S. Jean-Baptiſte, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Seigneur du Boishamelin: cette Chapelle fut fondée en 1504.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Boishamelin, ſituée dans la Paroiſſe de S. Ouen-le-Briſoul, dont M. le Comte de Montreuil eſt Seigneur.

En 1507, Jean Deſprez, Seigneur de Vaujois, Château ſitué dans la Paroiſſe de Nuillé, fils de Guillaume Deſprez, Ecuyer, épouſa Jeanne de la Chapelle, fille de François, Seigneur de Boishamelin & de Jeanne Tibergeau: dont Jeanne, qui ſuit; & Guillaume, Seigneur de Vaujois, le Boishamelin, &c. qui épouſa en 1541, Jeanne le Royer, fille du Seigneur du Meſnil Samſon, ſans enfans.

JEANNE Deſprez épouſa Jean, Seigneur de Mondot: dont Joachim, qui ſuit.

JOACHIM de Mondot, hérita, par ſa mère, de Guillaume Deſprez, Seigneur de Vaujois, &c. il épouſa Nicole du Bailleul, Dame de Torcé, Mellerai & les Echères. Joachim mourut environ l'an 1593; il reſta de leur mariage, entre autres, Françoiſe, qui ſuit.

FRANÇOISE de Mondot, Dame de Vaujois & du Bois-

Digitized by Google

hamelin, née en 1565, épouſa en 1585, Michel de Montreul, Seigneur de la Chaux, Baron de Torrats, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Cherbourg, & Bailli d'épée du Cotentin, à qui elle apporta la Terre de Mondot, ſituée Paroiſſe de Villiers-Charlemagne, les Vignes de S. Denis d'Anjou, Vaugeois, le Boishamelin, Mellerai, &c.

Ce Michel de la Chaux ſe ſignala dans les guerres de la Ligue, ſous le règne de Henri IV. Les Ligueurs ayant formé le deſſein de s'emparer de Cherbourg en Normandie, pendant la proceſſion du jour des Rameaux de l'année 1593, il découvrit leur projet, ſe mit en état de l'empêcher; à quoi il réuſſit ſi bien qu'il les défit, & prit leurs Chefs, auxquels il fit trancher la tête: il fit mettre ces têtes ſur les portes de la Ville, où on les voyoit encore à la fin de 1600. En mémoire de cette délivrance, on a fait pendant long-temps une proceſſion autour de la Ville & du Château de Cherbourg, qui ſe nommoit la proceſſion de la Chaux. Le 26 Avril ſuivant, le Roi écrivit audit ſieur de la Chaux, pour le louer, & lui marquer ſon contentement. Par brevet du 31 Janvier 1594, le Roi lui donna 12000 liv. pour le récompenſer des dépenſes qu'il avoit faites pour ſon ſervice, entr'autres, pour l'armement de trois Navires, & pour la levée de cent Arquebuſiers pour la Garniſon de Cherbourg: En 1604, le Roi lui donna le Gouvernement de la Ville & Château de S. Sauveur le Vicomte.

Michel de Montreul mourut en 1621, laiſſant de ſon mariage avec Françoiſe de Mondot Hervé, qui ſuit; Guillaume, Seigneur de Mellerai, qui épouſa Julienne Leſné, fille du Seigneur de Torchamp, dont il eut François, qui fut marié à Françoiſe le Faucheux, dont pluſieurs enfans morts jeunes ſans alliance; & Julienne, qui épouſa François de Mondamer, dont deux garçons morts ſans alliance; le troiſième enfant de Michel de Montreul fut Louis, dit de Nuillé, mort ſans alliance en 1647.

Hervé de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, Nuillé, &c. étoit en 1617, Guidon de la Compagnie de cent Hommes d'Armes, commandée par Brandelis de Champagne, Marquis de Villaines: en 1624, il étoit Guidon de cent Hommes d'Armes des Ordonnances du Roi, commandés par le Maréchal de Laval Bois-Dauphin: en 1633, il fut pourvu de la Charge de Capitaine-Lieutenant des Cent-Suiſſes de la Garde du Roi: En 1635, il fut bréveté de la Charge de Bailli d'Epée du Cotentin;

Digitized by Google

le Brevet fut enregiſtré au Bureau des Finances de Caen en 1636 ; & au mois d'Octobre de la même année, il eut un Etat de Maître d'Hôtel ordinaire du Roi : en 1639, il commanda l'Arrière-Ban du Cotentin, dont il étoit Bailli d'Epée.

Hervé de Montreul épouſa, par contrat du 24 Août 1624, Jeanne Thomas, fille de Nicolas, Seigneur de Verdun, Préſident au Parlement de Normandie, dont René, qui ſuit ; Marie, qui fut mariée en 1673 à Claude Malet, Seigneur de Coulfru, à qui elle porta la Terre de Boishamelin, dont Jeanne-Marie, qui épouſa Jean-Baptiſte Boivin, Seigneur de Bonnetot, Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Normandie, mort en 1706, laiſſant de ſon mariage deux filles ; 1°. Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, Premier Préſident du Parlement de Normandie : elle eut ſon mariage en argent. 2°. Madelaine-Catherine, qui épouſa en 1711, Etienne d'Aligre, Préſident à Mortier du Parlement de Paris, mort en 1725, dont N... d'Aligre de Boislandri, mort Intendant d'Amiens ; Madelaine-Catherine-Jeanne, mariée à Henri-François de Bretagne, Comte de Vertus, ſans enfans ; & Charlotte-Marguerite, qui épouſa M. le Comte de Saint Fargeau, fils de M. le Pelletier des Fors.

Etienne d'Aligre & Madelaine-Catherine Boivin, ſon épouſe, vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul.

René de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, &c. fut choiſi en 1693, par la Nobleſſe de Falaiſe & de Vire, pour commander l'Arrière-Ban, ſous Jacques de Matignon, Comte de Thorigni, Commandant pour le Roi en Normandie. Il épouſa en 1672, Lézine de Saint-Denis, fille de Pierre, Seigneur de Griſménil, Crux, la Beraudière, &c. & d'Adrienne Moreau. René mourut à Vaugeois en 1705, laiſſant de ſon mariage René-Charles-Pierre, qui ſuit ; & Jeanne-Henriette, qui fut mariée en 1697, à Pierre Marquis, Seigneur de Villers.

René-Charles-Pierre de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujois, &c. épouſa en 1708, Charlotte Treton, morte en 1759, dont il eut cinq enfans, René-Charles-Pierre, qui ſuit ; Hervé-Pierre, né en 1711, ſans alliance ; Jacques-René, mort à Québec en Canada, en 1760, Capitaine de Grenadiers au Régiment de la Reine, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ſans alliance ; Pierre, mort à la Martinique en 1750, Enſeigne des Vaiſſeaux du Roi, ſans alliance ; & Charlotte, mariée en 1743, à Louis-

Digitized by Google

Philippe de Rotours, mort en 1753, laiſſant de ſon mariage Louis-Antoine, Charlotte, Françoiſe, & Henriette-Charlotte.

M. René-Charles-Pierre de Montreul, Comte de la Chaux, Seigneur de Vaujois, le Boishamelin, Nuillé, &c. a épouſé en 1742, Dame Renée-Françoiſe Olive Doinel, fille de Jacques, Marquis de Montécot, & de Honorée-Thérèſe Olive des Vaux, Dame de Lévaré, Saint-Bertevin, Hercé, Vieuvi, &c. dont . . . . .

Le Château de Vaujois, ſitué, comme il eſt dit ci-devant, dans la Paroiſſe de Nuillé, & les Fiefs qui y ſont annexés, relèvent, pour le temporel, de la Terre de Saint Ouen-le-Briſoul, & dépendent de la Juriſdiction de la Ferté-Macé, qui reporte à Falaiſe.

Le Château de Vaujois eſt dans une agréable ſituation; il donne ſur un étang formé par la rivière de Mayenne, dont l'ancien lit eſt au-deſſus des chauſſées de cet étang, maçonné du côté des prairies qui règnent le long de ſon cours; le canal qui en ſort eſt auſſi paré de maçonnage des deux côtés, & pavé dans le fond, ayant d'eſpace en eſpace des bondes qui ſervent à arroſer leſdites prairies; le jardin, à côté de la maiſon, deſcend ſur le bord de ce canal, & ſe joint à un parterre qui ſe rend en terraſſe ſur l'étang.

Madame la Comteſſe de la Chaux m'a fourni des Mémoires pour cet article, & pour ceux de plus de ſoixante Paroiſſes, comme on verra aux articles de ces Paroiſſes.

NUILLÉ-SUR-VICOIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 1 ¼; la Baſoge de Chemeré, l. 4; Viré, l. 3 ½; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Laval, M. l. 2 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 2 ¼; Loiron, M l. 3; Château-Gontier, M. l. 4; Mellai, M. l. 4; Montigné, l. ¾; Courbeville, l. 1 ½; Aſtillé, l. 1 ¼; Quelaine, l. 1 ½; Houſſai, l. 1 ¼; l'Huiſſerie, l. 1.

La rivière de Vicoin coupe la Paroiſſe du N. N. O. à l'E. S. E. elle eſt arroſée au N. O. par le ruiſſeau de Galpée.

La Cure, eſtimée 2000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1100 Communians.

Il y a à Nuillé la Chapelle de la Bonnettière, eſtimée 130 liv, à la préſentation du Seigneur; celle des Noyers

Baratte, eſtimée 70 liv.; celle de S. Nicolas, eſtimée 50 liv, à la préſentation du Seigneur; & celle de Courcelles, eſtimée 20 liv., à la même préſentation.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Préaux.

OISSEAU (le grand), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mayenne, l. 1 ½; Bais, l. 4; Yſé, l. 1; Connée, l. 2; Sillé; l. 1 ½; Conlie, l. 2 ½; Domfront en Champagne, l. 1; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Oiſſeau à Ambrière, M. l. 1 ¼; Gorron, M. l. 2 ¼; Laſſai, M. l. 3 ½; Paſſais, M. l. 3 ¾; S. Fraimbauld de Prières, l. 1 ½; S. Loup-du-Gaſt, l. 1 ½; S. Mars-ſur-Colmont, l. ½; Châtillon, l. 1 ¼; Parigné-ſous-Braye, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Colmont, à l'E. & au S. par deux courans d'eau.

La Cure, eſtimée 3500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Il y a au Grand Oiſſeau la Chapelle des Geſlins, eſtimée 150 liv.; celle de la Haye-Vivière, eſtimée 45 liv.; celle de la Maiſon-Dieu de Loré, eſtimée 40 liv.; & celle de la Vallée-Boutère, eſtimée 45 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a à Oiſſeau la Terre de Loré, dans le Château de laquelle naquit, en 1396, le fameux Capitaine Ambroiſe de Loré, qui rendit des ſervices ſignalés au Roi Charles VII, contre les Anglois. Ambroiſe de Loré eut pour père Ambroiſe, inconnu dans notre Hiſtoire, & pour frère, entre autres, Rémond de Loré, qui fut toujours attaché au Duc d'Orléans, contre le Duc de Bourgogne. Ambroiſe de Loré portoit la qualité de Baron d'Yvri, à cauſe de ſa femme, héritière de cette Seigneurie. Il eut de ſon mariage pluſieurs enfans; ſavoir, Ambroiſe, qui épouſa Marguerite des Aubiers: dont Ambroiſe III, qui ſuit; & Ambroiſine, qui fut mariée à Robert d'Eſtouteville, Seigneur de Baines, & Prévôt de Paris.

Ambroiſe

Ambroiſe III de Loré, eut Ambroiſe IV, qui ſuit; Nicolas, Pierre, René, François, Jacques, Jean & Eloi.

AMBROISE IV de Loré, épouſa N.... du Soucher, dont Ambroiſe, Seigneur de Coupetrain; & René, qui poſſéda la Seigneurie de S. Mars-ſous-Colmont, & les Fiefs de Boisburon & de la Rongère, comme il paroît par le rôle de l'Arrière-Ban, de 1568.

Ceux de la Maiſon de Loré ont affecté de porter le nom d'Ambroiſe depuis le fameux Ambroiſe de Loré, dont on a parlé ci-devant. Pluſieurs nobles & anciennes Maiſons de la Province ont pris des alliances en celle de Loré, comme on pourra le remarquer dans pluſieurs Généalogies rapportées dans ce Dictionnaire.

La Terre de Loré a paſſé dans la Famille du Tillet.

OISSEAU (le petit), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Piacé, l. 2; Beaumont, l. 1; S. Marceau, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Oiſſeau à Alençon, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Freſnai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Manners, M. l. 5; Fié, l. $\frac{1}{2}$; Bourg-le-Roi, l. 1; Chériſei, l. $\frac{1}{2}$; Béthon, l. $\frac{1}{4}$; Gènes, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Victeur, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

Il y a la Preſtimonie Tiercent Randouin, eſtimée 45 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Jupilles. Voyez *la Généalogie, à l'article Moulins.*

OLIVET, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre il faut aller à Grenoux, l. 2 $\frac{1}{2}$; Laval, l. ; Vaige, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Jean-ſur-Erve, l. 1 $\frac{1}{2}$; Longne, l. 3; Coulans, l. 1 $\frac{1}{2}$;

Il y a d'Oli ts,
M. l. ; Ern
M. l. ; le

Fouilloux, l. ; S. Pierre-la-Cour, l. ; la Brûlatte, l. ; S. Avi, l.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau & un étang.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin; il eſt eſtimé 1300 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Réale. Il y a Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe

ORGÈRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Linières-la-Doucelle, M. l. $\frac{1}{4}$; S. Samſon, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Pôté, l. 2 $\frac{1}{2}$; Freſnai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Aſſé-le-Riboul, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Jean-d'Aſſé, l. 1; la Baſoge, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a d'Orgères à Carouge, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Coupetrain, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Ferté-Macé, M. l. 2; Madré, M. l. 3; Prez-en-Pail, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Patrice, l. $\frac{1}{4}$; la Motte-Fouqué, l. 1; Antoigni, l. 2; S. Ouen-le-Briſoul, l. 2; la Palu, l. 1 $\frac{1}{4}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. & à l'O. par deux ruiſſeaux qui forment un grand étang.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Orgères la Chapelle de Notre-Dame-de-Graces, eſtimée 30 l., à la préſentation des Parens du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois, des landes & des montagnes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de la Motte-Fouqué, qui appartient à M. le Marquis de Courtomer. Voyez *la Généalogie, à l'article la Motte-Fouqué.*

OSMANE (Sainte), petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Treſſon, l. $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 3 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Sainte Oſmane au Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bouloire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Calais, l. 2 $\frac{1}{2}$; Beſſé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Montreuil-le-Henri, l. 1; Cogners, l. 1; Evaillé, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg eſt ſur un courant d'eau qui y prend ſa ſource. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau d'Eſtanfort,

Digitized by Google

qui fait tourner deux moulins. La Paroiſſe a une lieue d'étendue de l'E. à l'O. & trois quarts de lieue du N. au S.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Le ſol produit du froment, du méteil & de l'orge; il y a de la marne dans quelques cantons de la Paroiſſe. On y fabrique des canevas & des toiles communes. Le gibier n'y eſt pas rare; il y a plus de perdrix rouges que de griſes; il y a auſſi des renards & des Bléreaux.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Cogners, dont M. de Muſſet a fait l'acquiſition depuis environ 13 ou 14 ans.

M. Loiſeau, Curé, m'a fourni un Mémoire.

OUEN-EN-BELIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Gervais, l. ¼; Moncé, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de S. Ouen à Ecomoi, M. l. 1; Pontvallain, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 2 ¼; Malicorne, M. l. 4 ½; Yvré-le-Polin, l. 1; S. Bié, l. ½; Parigné-le-Polin, l. 1 ½; Châteaux-l'Hermitage, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée par un ruiſſeau qui fait tourner trois moulins, & à l'O. par un autre qui forme deux étangs.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen, la Chapelle de Sainte Catherine, eſtimée 50 liv., & la Preſtimonie du Tertre, eſtimée 20 l.

Environ l'an 1055, l'Evêque Gervais donna, par ſon teſtament, au Chapitre de ſon Egliſe, entre autres, l'Egliſe de S. Ouen-en-Belin, à la charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel, & de célébrer pluſieurs anniverſaires. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Belin, & eſt un membre du Comté de Belin. Le Château de Belin, aujourd'hui en ruine, eſt ſitué dans la Paroiſſe de S. Ouen. Voyez *l'article S. Gervais.*

Il y a dans la Paroiſſe la Terre & Château de la Poiſſonnière, qui appartient à M. Moreau, qui porte le nom de cette Terre.

La Maiſon de Moreau eſt noble & très-ancienne.

Digitized by Google

Denis Moreau, Ecuyer, vivoit en 1376; il avoit deux enfans, Denis, & Jacquet, qui ſuit.

Jacquet Moreau, épouſa Agnès Morin: dont Olivier, qui ſuit.

Olivier I Moreau, épouſa en 1393, Jeanne Cordeau, qui lui apporta la Terre de la Poiſſonnière; ils eurent Olivier II, qui ſuit.

Olivier II Moreau, épouſa en 1417, Huette Cordeau, qui lui apporta la Métairie de Longuelande; dont Olivier III, qui ſuit. Olivier II acheta, en 1424, de Marion, veuve de Macé Belier, la Terre de Bezonnais.

Olivier III Moreau, épouſa en 1438, Julienne de la Beauſonnière: dont Jean, qui ſuit; Jacques; Guillemette & Huet, qui épouſa Colinet de la Beauſonnière; René de la Beauſonnière, leur fils, tranſigea avec Jean de Beaumanoir de Lavardin en 1507, comme héritier dans la ſucceſſion de Jacques de Matefelon, Chevalier, mari de Catherine de la Rochefoucaut. Olivier III & Julienne de la Beauſonnière, fondèrent tous les Samedis une Meſſe à l'autel de Notre-Dame, dans l'Egliſe de S. Ouen, & y choiſirent leur ſépulture.

Jean Moreau, épouſa, 1°. en 1469, Geffrine Liſiard, dont Anne, qui fut mariée en 1507, à Thibaud de Baraton. Jean Moreau épouſa, 2°. Ambroiſe du Bouchet: dont Jean, qui ſuit; Etienne, qui fut Curé de S. Maixant, puis de S. Ouen; Guillemette; & Jeanne, qui fut mariée à Jean... Seigneur de Saint-Laurent.

Jean II Moreau, épouſa en 1510, Jeanne de Favières: dont François, qui ſuit; Jeanne, qui épouſa Jacquet de Grougelin, Ecuyer; Guionne, qui fut mariée à René de Maintiez en 1531; Thibaude, qui s'allia la même année à Adam de Chanteloup; Cataut; & Marguerite, morte ſans enfans.

François I Moreau, épouſa en 1545, Louiſe de Féchal, fille de Jean, Chevalier, Seigneur de Thuré, & de Catherine de la Rouſſière: dont François II, qui ſuit; Claude, Seigneur de Beſonnois, qui épouſa Catherine de Courtoux; Jean, qui fut marié en 1581, à Renée de Crux; Charlotte, qui s'allia en 1577, à Jean de la Motte; & Louiſe, qui épouſa en 1578, Ambroiſe de Montchauveau.

François II Moreau, épouſa en 1571, Françoiſe le Vexel, fille de François & de Louiſe du Bellai, Dame du Pleſſis en Auvers-le-Hamon: dont François III, qui ſuit; Lancelot, Seigneur du Grez; Anſelme qui fut confirmé

Digitized by Google

dans ſa nobleſſe en 1633; & Renée, qui fut mariée en 1618, à Jacques de Ségrais. François Moreau II, ayant manqué de ſe trouver en armes devant Amiens, ſa Terre de la Poiſſonnière fut ſaiſie & vendue en 1597, à Thibault Creſpin, la ſomme de mille ſept cent vingt-deux écus, cinquante ſols; il vendit ſa Terre de Grez pour retirer celle de la Poiſſonnière.

François III Moreau, épouſa en 1620, Hélène de Laval, fille de François, Seigneur de Terſigni: dont René, qui ſuit; Urbain-Gabriel, qui épouſa en 1668, Louiſe de Guillot.

René Moreau, épouſa en 1641, Gabrielle du Meſnil: dont Félix, qui ſuit; Urbaine & Eléonore.

Félix Moreau, épouſa en 1702, Marie-Thérèſe du Bouchet: dont Charles-Félix, qui ſuit; Charles-Louis, mort au ſervice en 1735; Marie-Thérèſe; & Françoiſe-Renée, mariée à Louis-Joſeph de Caqueran, Ecuyer, Seigneur de Beauclos, demeurant à la Terre de Brion, en Normandie.

Charles-Félix Moreau, Seigneur de la Poiſſonnière, épouſa, 1°. N..... de la Poterie de la Mérie, ſans enfans; 2°. Marine-Françoiſe-Emilie Rotier, fille de M. Marin de Madrelle, Ecuyer, Seigneur de Belin, & de Madame Louiſe-Renée de Maridort.

Cette Généalogie a été faite ſur les titres qui ſont dans le tréſor de la Seigneurie de la Poiſſonnière.

OUEN-LE-BRISOUL (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé-le-Vandin, l. ½; Coupetrain, l. ¼; S. Cir-en Pail, l. 1 ¼; S. Georges-le-Gautier, l. 4 ¼; la Chapelle-Saint-Frai, l. 4; Mans, l. 3 ½.

Il y a de S. Ouen à Carouge, M. l. 3 ½; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Javeron, M. l. 2 ½; Juvigni, M. l. 2 ½; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 ½; S. Patrice, l. 1 ¼; Orgères, l. 1 ¼; Antoigni, l. ½; Couterne, l. 1 ¼; Mehoudin, l. ¼; Bois de Magni, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen la Chapelle du Jariel, eſtimée 120 liv., à la préſentation des Héritiers Jean Bignon, Sieur de la

Pilonnois; celle de Notre-Dame, eſtimée 5 liv., & celle de Villiers, eſtimée 120 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de Courbebois, qui relève du Roi, par ſon Château de Falaiſe, & qui appartient aujourd'hui, par acquiſition, à M. de Montreul, Comte de la Chau, comme on verra ci-après.

En 1213, Robert de Javains, Seigneur de S. Ouen, reconnut que Guillaume de Javains, Seigneur de S. Ouen, avoit donné à l'Evêque du Mans la préſentation de la Cure de S. Ouen.

Il y a apparence que le Prieuré de la Madelaine, dit de Javains, dans la Paroiſſe de Teſſé, a été fondé par quelqu'un de cette Maiſon.

Avant l'an 1401, la Seigneurie de S. Ouen fut partagée par moitié entre Jean Pantouf, mari de Jeanne Poupin, fille de Jean Poupin & de Jeanne de Javains; & Guillaume le Bitoux, Ecuyer, mari d'Etiennette de Javains. Ce Fief n'a point encore été réuni; la partie échue à Guillaume le Bitoux, paſſa d'abord dans la Famille de Souquet, par le mariage de Gilote le Bitoux avec Jean Souquet; & enſuite en celle de Robillard, par acquiſition.

En 1525, Edmond Robillard acquit par décret, ſur Jean Souquet, la Terre de S. Ouen, & en donna déclaration au Roi en 1527. Edmond Robillard avoit épouſé Antoinette Vauquelin: dont Léonard, qui ſuit.

Léonard Robillard, fut père de Jacques, qui ſuit.

Jacques I de Robillard, Seigneur de S. Ouen, épouſa Jeanne de Lamboul, Dame de la Frenais en Coupetrain, dont Jacques, qui ſuit; Jean, Sieur de la Fouchardière, qui épouſa Madeleine de Lunel, dont Claude, qui n'eut que Marie-Madeleine, mariée à Jacques de Boiſandré; René; Gilles, Sieur de la Rullerie, qui épouſa Renée de Moré, dont François, qui eut de Marguerite de Moré, Marin, mort ſans enfans; & Hervé, qui eut de Renée Deſchamps, ſa femme, Jacques, Sieur de la Coudraye, mort en 174... ne laiſſant que Jacques-Auguſtin, mort Curé de la Ferté-Macé, en 1770; & des filles ſans alliance.

Jacques II de Robillard.

Jacques III ou IV de Robillard, épouſa Geneviève Malet, Dame de Brévaux, dont Charles, mort ſans alliance; Nicolas, qui ſuit; & Jacques, mort en 1752, lequel avoit épouſé, 1°. N.... dont des garçons, morts

Digitized by

jeunes, ſans alliance; & deux filles, mariées, l'une à M. de Saci, & l'autre à M. de la Motte, mortes toutes deux ſans poſtérité; Jacques épouſa, 2°. en 1750, Joſephe-Eliſabeth de Vigneral, dont un fils, mort âgé de deux ans ſept mois.

Nicolas de Robillard, Seigneur de S. Ouen & de Brévaux, a laiſſé de ſon mariage N.... Gaſpard-Nicolas-Henri, qui ſuit.

Gaspard-Nicolas-Henri de Robillard, a épouſé en 17.... Il vendit en 1771, la Terre de S. Ouen à M. le Comte de la Chaux. L'autre partie du Fief de S. Ouen, dont il eſt parlé ci-devant, paſſa de Guillaume le Bitoux à Guillemette, ſa fille, mariée à Fouquet, Seigneur de Coulonge, dont Jeanne, qui épouſa Gilles, Seigneur de Mathan, dont Nicolas, mort en 1538, lequel de Madelaine d'Epinai, ſon épouſe, eut Joachim & Georges, auteurs des deux branches qui ſe ſont réunies dans ce ſiècle.

Robert de Mathan vendit, en 1594, le trait de dîme qu'il avoit dans la Paroiſſe de S. Ouen, à Louiſe de Pommereuil, Dame de Bellefontaine & de Monceaux, ſur laquelle François de Catei, qui avoit acheté en 1595 le Fief de S. Ouen, retira ledit trait de dîmes.

François de Catei, eut de ſon mariage, Julien, qui ſuit; & Jean, qui fut Prêtre.

Julien de Catei, eut François, qui ſuit; & Louis, mort ſans alliance.

François de Catei, épouſa Catherine de Pierrefitte: dont une fille, qui ſuit.

N.... de Catei, épouſa en 1681, Pierre Fromont, Seigneur de Mieucé, dont N... de Mieucé, qui vendit en 1751, le Fief de S. Ouen, avec le trait de dîmes, à M. le Comte de la Chaux; & Henri-François, qui ſuit.

Henri-François de Mieucé, retira en 1752, ledit Fief de S. Ouen & le trait de dîmes: il laiſſa de ſon mariage, Pierre-Henri, qui ſuit.

Pierre-Henri Fromont de Mieucé, Seigneur du Fief de S. Ouen, ſous la dépendance de la Terre de S. Ouen, épouſa Anne-Renée Macé, morte en 1763, dont un fils unique.

Madame la Comteſſe de la Chaux m'a fourni les matériaux de cet article.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Ouen, la Terre du Boishamelin, qui appartient à M. le Comte de la Chaux.

Le Boishamelin étoit autrefois une Maiſon Seigneuriale.

dont l'emplacement paroît encore, avec les fossés qui l'entouroient. Le Fief du Boishamelin s'étend dans les Paroisses de Nuillé-le-Vandin, de la Palu, dont il donne la Seigneurie de Linières-la-Doucelle, de Cirail-le-Bas, de S. Samson & de S. Calais-du-Désert.

En 1362, Jean le Chapelais étoit Seigneur du Boishamelin.

En 1453, Olivier de la Chapelle le possédoit; il a resté dans cette Maison jusqu'en 1526, que Julien de la Chapelle le vendit à Robert Roger, Seigneur de Collière, d'où il passa, par femme, en 1530, à Jean Desprez, & par Jeanne Desprez à N.... de Mondot. Joachim de Mondot maria Françoise, sa fille, à Michel de Montreul, fils de Jacques, Seigneur de la Flétrie, &c. & de Françoise de Loré, à qui N.... de Loré, son père, donna la Terre de la Chaux. Le Boishamelin passa de la Famille de Montreul en celle de Malet, par le mariage de Marie de Montreul avec Claude Malet, Seigneur de Coulfru & de Tessé; & de celle de Malet en celle de Boivin, par le mariage de Jeanne Malet avec Jean-Baptiste de Boivin, Seigneur de Bonnetot, Premier Président de la Chambre des Comptes de Normandie, mort en 1706. De ce mariage sont issues deux filles, Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, Premier Président du Parlement de Normandie; celle-ci eut son mariage en argent; & Madelaine, qui épousa en 1711, Etienne d'Aligre, Président à Mortier du Parlement de Paris; ils vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul. V. *l'art. Nuillé-le-Vandin. Mém. de la Chaux.*

OUEN-EN-CHAMPAGNE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, Election du Mans, à l'O. S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe, l. 1 $\frac{1}{4}$; Crannes, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pruillé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Ouen à Loué, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chevillé, l. $\frac{1}{2}$; Vildieu, l. $\frac{1}{2}$; S. Pierre-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mareil, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. O. par un courant d'eau.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de la Roë: elle est estimée 800 liv. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Ouen, la Prestimonie la Grange, estimée 90 liv., à la présentation des Parens Epinard; & celle de la Rue, estimée 55 liv.

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit à M. le Comte de Maridort, Ancien Sénéchal du Maine, qui l'a vendue depuis peu à M. des Londes, Secrétaire du Roi. Voyez *la Généalogie de Maridort, à l'article Bourg-le-Roi,*

OUEN-DE-MIMBRÉ (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Freſnai, M l. 1 ½; Moitron, l. 2 ¼; Aſſé-le-Riboul, l. 1 ½; S. Jean-d'Aſſé, l. 1 ¼; la Baſoge, l. 1 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de S. Ouen à Beaumont, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 ½; René, M. l. 3; Sillé, M. l. 3 ¾; S. Germain, l. 1; Colombiers, l. 1 ½; S. Victeur, l. ¼; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. au S. par un petit ruiſſeau, qui fait tourner un moulin à blé.

La Cure, eſtimée 15 à 1600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à S. Ouen la Chapelle de S. Gervais, eſtimée 5 l., à la préſentation du Seigneur; cette Chapelle eſt bâtie à la Métairie de Maigné, & eſt interdite; c'eſt pourquoi la fondation, faite en 1438, par Jean Louvier, Prêtre, s'acquitte dans l'Egliſe Paroiſſiale. Il y a auſſi une Chapelle fondée au Château de Mimbré, à la préſentation du Seigneur; il y a une autre Chapelle audit Château, annexée à la Cure, fondée en 1235, par nobles Hébert de la Porte, Guillemette de Panard & Guillaume d'Ecoulant, Seigneurs de Mimbré: de temps immémorial les Seigneurs ſe ſont emparés des fonds de cette Chapelle. Il y a une Preſtimonie au lieu du Gué, fondée en 1652, par François Bignon, Prêtre: ſes héritiers doivent la préſenter à un Prêtre de la famille.

Le ſol de la Paroiſſe eſt de deux eſpèces, dont environ les deux tiers produiſent du froment, le reſte produit du ſeigle, [illegible] l'avoine & du carabin: on recueille auſſi du [illegible] quelques petits taillis, dont la plupart dé-

[illegible]meuric.

[illegible] Métairies, & environ dix-

[illegible]nnexée au Château de
[illegible] il y a à S. Ouen celui

M. Ragaigne, Curé, m'a fourni un Mémoire.

OUEN-DES-OIES (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Neau, l. ¼; Torcé, l. 3 ½; Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Evron, M. l. 2; Monſeurs, M. l. ¼; Bais, l. 3 ½; Sainte Suſanne, M. l. 3; Mayenne, M. l. 3 ½; Laval, M. l. 4 ½; Brée, l. ½; Deux-Evailles, l. ½; la Baſoge-des-Aleux, l. 1 ¼; Châlon, l. 1 ¼; Gênes, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 550 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 240 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de feu M. le Comte de Monteſſon.

OUEN-DES-PONTS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, M. l. ¼; Souligné, l. 1; Joué, l. ¼; Coulaines, l. 2; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Ouen à Beaumont, M. l. 1 ¼; Bonneſtable, M. l. 3 ½; Freſnai, M. l. 4; Montfort, M. l. 4 ½; Mezière, l. 1 ½; Congé, l. ¼; Lucé, l. ½; Mareſché, l. 1 ¼; Teillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière d'Orne; à l'E. & à l'O. par deux ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 430 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Ballon, qui appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *ſa Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

OUEN-DES-TOITS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. ½; Sougé, l. 3; Vaige, l. 1 ¼; S. Jean-ſur-

Digitized by Google

Erve, l. 1 ½; S. Denis d'Orques, l. 1 ¼; Chaſſillé, l. 2 ½; Coulans, l. 2; Chaufour, l. 1 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Entrames, M. l. 4 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 3 ¼; Ernée, M. l. 3 ¼; Loiron, M. l. 2; Olivet, l. 1 ½; S. Germain-le-Fouilloux, l. 2; Andouillé, l. 2; la Baconnière, l. 1; le Bourgneuf, l. 1; Launay-Villiers, l. 1 ¼; S. Pierre-de-la-Cour, l. 1 ¼; la Brulatte, l. 1 ½.

La Cure, eſtimée 600 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à S. Ouen, le Prieuré de S. Ouen-le-Thibaut, eſtimé 350 liv., à la préſentation de l'Abbé d'Evron; & la Chapelle de la Herberdière, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Procureur de Fabrice. Il y a à S. Ouen 1400 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

Il y a marché tous les Mercredis, & foire le 23 Avril, le 25 Juin, le 26 Août & le 18 Décembre.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Laval, dont M. le Duc de la Trémoille eſt Seigneur. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Laval.*

OUSTRILLE (S.), petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. demi-quart; Troo, l. 1; Vancé, l. 2 ¼; Montreuil-le-Henri, l. 1 ¾; Grand Lucé, l. 1 ½; Parigné-l'Evêque, l. 2 ½, Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de S. Ouſtrille à Vendôme, M. l. 3 ¼; Beſſé, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4 ¼; S. Calais, M. l. 4 ¼; Ternai, l. 1; S. Martin, l. ¼; Laverdin, l. ½; S. Quentin, l. ¼; S. Jacques, l. 1; Artins, l. 1 ½.

La Cure, eſtimée 3 à 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *Montoire.*

OYSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Chef-Lieu du Doyenné d'Oyſé, Election de la Flèche, au S. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-le-

Polin, l. ¼; Arnages, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Oyſé à Ecomoi, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3; la Flèche, M. l. ; Mancigné, M. l. 1 ½; Pontvallain, M. l. 1 ¼; Serens, l. ½; Mezéré, l. 1 ¼; la Fontaine-Saint-Martin, l. 1; Courcelles, l. 1 ¼; Châteaux-l'Hermitage, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. au S. & à l'O. par le ruiſſeau de Feſſard, qui fait tourner quatre moulins.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur. Il y a 500 Communians.

Il y a à Oyſé, le Prieuré, eſtimée 2000 l., à la préſentation de l'Abbé de Vezelais, du Diocèſe d'Autun. Outre le Prieuré d'Oyſé, il y a celui de Feſſard, dédié à Sainte Anne, eſtimé 1000 liv., poſſédé par les Chanoines Réguliers de Château-l'Hermitage; il y a la Chapelle de S. Blaiſe, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Prieur d'Oyſé; & celle du S. Sacrement, eſtimée 35 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice.

Le ſol, maigre & landais, produit du ſeigle & du carabin: les terres aux environs du Bourg ſont aſſez bonnes; on y recueille du froment & du chanvre. On recueille beaucoup de marons dans la Paroiſſe; c'eſt le principal commerce. Il y a des prairies ſur les bords du ruiſſeau, dont le foin n'eſt pas de bonne qualité.

Oyſé eſt dit en latin, *Yſiacum*, à cauſe d'un Temple de la Déeſſe Yſis, qui y étoit bâti. *Courvaiſier, page* 90.

On voit dans la lande des Fauconnières, deux grandes pierres plantées debout, dont l'une eſt beaucoup plus haute que l'autre, ce qui leur a fait donner le nom de mère & de fille; c'eſt, ſelon les apparences, quelque monument érigé par les anciens.

S. Hilaire, Prêtre ſolitaire, qu'on dit Filleul de Saint-Hilaire, Evêque de Poitiers, mourut à Oyſé, où il fut inhumé; ſon corps fut tranſporté au Mans en 841, & dépoſé par l'Evêque S. Aldric dans une Chapelle qui eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de S. Hilaire. Ses Reliques étoient enfermées dans une châſſe de bois doré, dont l'Evêque Eméri-Marc de la Ferté fit l'ouverture, à la réquiſition des habitans, au mois de Mars 1640. *Courvaiſier, page* 104. *Bondonnet, page* 137 & 369.

En 1440, le Prieur d'Oyſé refuſa d'être viſité dans ſon Prieuré par l'Evêque Jean d'Hierrai: l'affaire fut portée devant le Pape, qui nomma des Commiſſaires pour examiner les raiſons des deux partis. En 1442, ces Commiſſaires confirmèrent l'Evêque dans le droit de viſiter ce

Digitized by Google

Prieuré. *Cartul. vert de l'Evêché, fol.* 11. *Courvaiſier, page* 720. *Bondonnet, page* 634.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré, qui a un Fief aſſez étendu, avec le droit de préſenter les Cures d'Oyſé & de Serens.

Il y a à Oyſé la Terre de Montopin, qui appartient à M..... de Montopin, Lieutenant-Général d'Artillerie. Il y a auſſi la Terre de Beaumont.

Le Prieuré de Feſſard poſsède un Fief dans la Paroiſſe.

Oyſé a donné naiſſance à deux ſavans, Pierre Belon, & au P. Marin Merſenne, Minime.

Pierre Belon étoit Médecin, né vers 1517; il paſſa une partie de ſa vie à voyager dans les pays étrangers. Le premier ouvrage qu'il donna au Pubic, fut ſes Obſervations, qui furent imprimées pour la première fois en 1553; ce même ouvrage fut réimprimé en 1554, enſuite en 1555, chez Corrozet & Cavelat. La Croix du Maine ne fait point mention des deux premières éditions. Ces trois éditions ſont *in*-4°. Il y en eut une *in*-8°. la même année 1555, à Anvers. L'Hiſtoire des Poiſſons avec leurs portraits, gravés en bois, parut d'abord en Latin à Paris, en 1553, *in*-4°. Belon, qui en étoit l'auteur, la traduiſit lui-même en François, & la fit imprimer en 1555, *in*-12. Il donna auſſi la même année ſon Livre ſur les Oiſeaux; Paris, *in-fol.* & en 1557, *in*-4°. & celui des portraits des oiſeaux, ſerpens, herbes, arbres, hommes & femmes d'Arabie & d'Egypte, enrichis de quatrins, avec la carte du Mont-Athos & du Mont-Sinaï. En 1558, il fit imprimer à Paris, chez Corrozet, *in*-8°. les Remontrances ſur les défauts du labour & culture des plantes & connoiſſances d'icelles, contenant la manière d'affranchir & apprivoiſer les arbres ſauvages. Les Obſervations de Belon, & ſes Remontrances ſur le défaut du labour, ont été traduites en Latin & publiées à Anvers en 1589, par Charles de l'Ecluſe, dit en Latin, *Carolus Eluſius*, natif d'Arras, Médecin des Empereurs Maximilien II, & Rodolphe II. Belon dédia ſes Obſervations au Cardinal de Tournon, ſon Mécène. Les Ouvrages de Belon ſont rares, ceux ſurtout qui n'ont pas été réimprimés. Belon a compoſé pluſieurs autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimées. Belon a été accuſé de Plagiat. M. de Thou a donné dans cette accuſation (Hiſt. Liv. 14.); mais il a été bien défendu par le P. Niceron, Tom. 24, p. 40. par M. Clément, (Bibliot. Curieuſe, Tome 3, p. 104), & par D. Liron, (Singularités Hiſtor. Tome 1, p. 438.). Belon étoit penſion-

Digitized by Google

naire du Roi Henri II, qui lui avoit donné un logement au Château de Madrid, dans le Bois de Boulogne. Un ſoir qu'il y retournoit, il fut aſſaſſiné à l'entrée du Bois, au mois d'Avril 1564. *La Croix du Maine, Rigoley de Juvigni, Lavocat.*

Le ſecond ſavant, né à Oyſé, eſt Marin Merſenne, Minime. Le Père Merſenne fut très-célèbre dans ſon Ordre & parmi les ſavans; il naquit le 8 Septembre 1588. Il étudia à la Flèche en même-temps que Deſcartes, dont il fut ami juſqu'à la mort; il étudia enſuite en Sorbonne, & entra chez les Minimes en 1611; il apprit l'hébreu, & devint très-ſavant dans la Philoſophie, dans les Mathématiques & dans la Théologie. Il fut élu Supérieur de la Communauté des Minimes de Nevers en 1619; mais voulant ſe donner tout entier à l'étude, il renonça à tous les emplois de ſon Ordre, & voyagea en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas, où il ſe fit eſtimer. On a de lui un grand nombre de bons Ouvrages, entre autres, *Queſtiones celebres in Geneſim; Harmonicorum libri*, in-*fol. de Sonorum natura, cauſis & effectibus:* (cet Ouvrage eſt fort eſtimé). *Cogitata Phiſico-Mathematica;* la Vérité des Sciences; les Queſtions Inouies, &c. On trouve pluſieurs de ſes Lettres latines parmi celles de Martin Ruat, célèbre Socinien.

Le Père Merſenne étoit d'un tempérament doux, tranquille, honnête & engageant, ce qui l'a fait traiter d'homme crédule par Baillet. Le Père Hilarion de Coſte a compoſé la vie du P. Merſenne. Le Père Merſenne mourut à Paris le premier Septembre 1648. *l'Abbé Goujet, Suppl. de Moréri, Baillet, Jugement des Savans. Baillet, Vie de Deſcartes. D. Liron, Singul. Hiſtor. Lavocat, Diction. Hiſt.*

PALU (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coupetrain, l. 1 ¼; S. Cir, l. 1 ¼; S. Paul-le-Gautier, l. 3 ¼; Mezières, l. 4 ¼; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Palu à Madré, M. l. 1 ½; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Linières-la-Doucelle, M. l. 2; Laſſai, M. l.

Digitized by Google

3 ½; S. Ouen-le-Briſoul, l. ½; Méhoudin, l. 1 ¼; Nuillé-le-Vaudin, l. ¼; S. Patrice, l. ¼; le Bois de la Motte, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Bourchien, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre du Bois-hamelin, dont M. le Comte de la Chaux eſt Seigneur. Voyez *l'article S. Ouen-le-Briſoul & Nuilli-le-Vandain.*

PANON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Congé, l. 2 ¼; Souligné-ſous-Ballon, l. 1 ¼; Joué-l'Abbé, l. ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Panon à Mamers, M. l. 1 ¼; René, M. l. 1 ¼; S. Côme, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3 ¼; Vezot, l. 1 ¼; S. Remi-du-Plain, l. ¼; Saone, l. ¼; Montrenaut, l. ½; Piſieux, l. ¼; S. Longis, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur un marais. Les foſſés, dits de Robert-le-Diable, paſſent dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 3 à 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 50 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Environ l'an 1204, la Terre de Panon fut en partie donnée & en partie vendue au Chapitre de l'Egliſe du Mans, pour 45 liv. Mançais. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe du Mans.

PARENNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 2 ½; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Parenne à Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 2 ¼; Evron, M. l. 3 ½; Sainte Suſanne, M. l. 3; Loué, M. l. 3 ¼; Roueſſé, l. 1 ½; Voûtré, l. 1 ¼; Torcé-en-Charnie, l. 1 ½; Neuvillette, l. 1; S. Simphorien, l. 1 ¼; Tennie, l. 2; Rouez, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par le ruiſſeau de

Végronne; au S. par l'étang de Conſervis & deux petits courans d'eau; & au N. O. par la rivière de Végre.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre-la-Cour.

Il y a à Parenne la Chapelle de la Cocherie, eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Courdemanche.

PARIGNÉ-SOUS-BRAYE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges de Fouletorte, l. 6 ¼; Neuvi, l. 4 ½; Trangé, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Parigné à Mayenne, M. l. ½; Ambrières, M. l. 2 ¼; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 3 ½; Ernée, M. l. 4 ½; Gorron, M. l. 3 ½; Grand Oiſſeau, l. 1; Châtillon, l. 1 ½; S. Georges de Butavent, l. ½; S. Baudelle, l. ¼; S. Fraimbaut, l. 1 ½; la Forêt de Mayenne, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Braye; au N. & à l'O. par deux courans d'eau.

La Cure, eſtimée 1100 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Savigné.

Il y a à Parigné la Chapelle de la Nouette, eſtimée 5 l.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à l'Abbé de Savigné.

PARIGNÉ-L'EVÊQUE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Parigné au Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Bouloire, M. l. 3 ¼; Ecomoi, M. l. 3 ½; Château-du-Loir, M. l. 5 ½; la Suze, M. l. 5; Challe, l. 1; Volnai, l. 2; Ardenai, l. 1 ¼; Changé, l. 1 ½; Ruaudin, l. 1 ½; Merſenne, l. 1 ¼; Brette, l. ¼; Teloché, l. 1 ½; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Narais; & à l'O. par celui de l'Arche aux Moines.

La Cure eſtimée 1500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 1800 Communians.

Il y a à Parigné la Chapelle de Sainte-Anne, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Chapitre du Mans; celle de Brault la Cabaretière, fondée en 1526, par Louis de la Chaſſerie, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Seigneur de Brault; celle du Breuil, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur du Breuil; la Chapelle, dite le Prieuré de Loudon, eſtimée 400 liv., à la préſentation de l'Abbé de Tiron; celle de la Peſcherie, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; & la Preſtimonie du Petit Epaigné, eſtimée 5 liv. ou 50 liv.

Il y a à Parigné un Collége, eſtimé 60 liv.

Environ l'an 1150, l'Egliſe de Notre-Dame de Parigné fut donnée au Chapitre de l'Egliſe du Mans, qui a droit d'y percevoir deux parts des dîmes & deux parts des oblations qui ſe font aux principales Fêtes de l'année; ſavoir, de tous les SS. de Noël, de la Purification, de Pâques & de l'Aſſomption de la Sainte Vierge. *Cartul. blanc du Chapitre.*

L'Evêque Hamelin confirma, en 1210, l'Egliſe de Parigné dans ſon exemption du droit de procuration. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol eſt maigre, & produit du ſeigle, de l'avoine, du carabin & du chanvre; il y a des landes, entre autres, la grande lande de Vaugautier. On s'eſt mis depuis pluſieurs années à cultiver beaucoup de vignes, qu'on nomme *voliers*; on les élève, au moyen de perches qui les ſoutiennent, à huit & dix pieds de hauteur; ces voliers rapportent beaucoup de petit vin, qui n'eſt pas mauvais; mais comme on cultive ces voliers dans les terres labourables, on y recueille très-peu de blé; & je penſe que cette nouvelle culture eſt dans le cas de la Déclaration du Roi, qui défend la plantation de nouvelles vignes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Prévôté Régale du Chapitre de l'Egliſe du Mans.

Environ l'an 650, Alain, Seigneur de Sablé, donna à l'Evêque & à l'Egliſe du Mans, *Lugdunum*, la Terre de Loudon, ſituée dans la Paroiſſe de Parigné-l'Evêque, dont le Chapitre du Mans eſt Seigneur Fondateur, Décimateur, Patron & Collateur de la Cure. *Ménage, Supplément de l'Hiſtoire de Sablé MS.*

La Terre de Loudon a donné ſon nom à une ancienne Famille éteinte depuis long-temps; Geoffroi de Loudon, Evêque du Mans, où il ſiégea depuis 1234 juſqu'à 1255, étoit de cette Famille. La Terre de Loudon a été poſſédée par la Maiſon de Morin & par celle de Clermont Gale-

rande, dont une branche prit le nom de Clermont-Loudon. Voyez *la Généalogie de Clermont, à l'article Clermont.* Cette Terre appartient aujourd'hui à

Il y a auſſi dans la Paroiſſe de Parigné, la Terre du Breuil, qui eſt une Baronnie, qui appartient aux héritiers de M. de Montlouis, qui l'avoit acquiſe des héritiers de Jacques Rillé, Ecuyer.

Le Baron du Breuil eſt un des quatre qui doivent accompagner le Seigneur Evêque du Mans le jour de ſa première entrée.

L'Evêque Michel de Bréiche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363, reçut la foi & hommage que Pierre Gauquelin lui fit pour la Terre du Breuil, qu'il poſſédoit, à cauſe de Thiéphaine Doucelle, ſa femme, avec la reconnoiſſance qu'il lui donna pour le ſervice qu'il lui devoit à ſon inſtallation, qui étoit d'aider à le porter depuis S. Ouen juſqu'à l'Egliſe Cathédrale; pourquoi il avoit droit de prendre le cheval ſur lequel l'Evêque étoit arrivé à l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaiſier, page* 592.

L'Evêque Nicolas, qui ſiégea au Mans depuis 1214 juſqu'à 1216, ordonna, par ſon teſtament, que le revenu de ſa part des dimes qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroiſſe de Perigné, & qu'il avoit abandonnée à ſon Chapitre, ſeroit diſtribuée ſeulement aux Chanoines qui aſſiſteroient à ſon anniverſaire. *Courvaiſier, page* 485.

L'Evêque Robert de Clinchamp, qui ſiégea au Mans depuis 1299 juſqu'à 1309, releva les bâtimens de Ceaulcé & de Parigné, qui avoient été abattus pendant les troubles arrivés ſous le Pontificat de Jean de Tanlai, l'un de ſes prédéceſſeurs. *Courvaiſier, page* 552.

Le 22 Mars 1453, l'Evêque Martin Berruyer traita avec Sanſon de Cens, Chevalier, Seigneur de la Rochebouet, fils de Dame Jeanne Morelle, Dame du Breuil, & donna à l'Evêque l'emplacement de trois moulins, en Parigné, au lieu de certaines rentes qu'il lui faiſoit. *Cartul. rouge, fol.* 291. *Cenomania. MS.*

PARIGNÉ-LE-POLIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnages, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Parigné à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Pontvallain, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{2}$;

Digitized by Google

la Flèche, M. l. 5 ¼; S. Ouen-en-Belin, l. 1 ½; S. Gervais-en-Belin, l. 1 ¼; Fillé, l. 1 ¼; Mezéré, l. 2 ¼; Cerens, l. ¼; Yvré-le-Polin, l. ¼; Motte-Rouge, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & à l'O. par le ruiſſeau de Feſſard.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé S. Memin d'Orléans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Parigné le Prieuré, eſtimé 500 liv., à la même nomination que la Cure; la Chapelle de la Chevalerie, eſtimée liv., à la préſentation du Seigneur; celle Deshayes, eſtimée 230 liv.; celle de Notre-Dame de Piété, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur: elle eſt nommée de la Boſſerie; & celle de Notre-Dame, eſtimée 100 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a quelque vignes & une partie de la lande de Bourvé, dans laquelle on prétend que Jules-Céſar donna un combat.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Broc, qui y a renouvelé un beau château, ſitué ſur une élévation, qui procure une vue extrêmement étendue: ce château ſe nomme les Perrais.

Il y a dans la Paroiſſe de Parigné, la Terre de la Forterie, qui appartient à M. du Bouchet, dont le fils unique a été Officier dans un Régiment.

PARNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-d'Erve, l. 3 ¼; Torigné, l. ¼; Loué, l. 3 ¼; Taſſillé, l. 1; Rouillon, l. 3 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Parné à Laval, M. l. 2 ¼; Mellai, M. l. 2 ¼; Château-Gontier, l. 4 ½; Grez-en-Bouère, M. l. 3 ¼; Ballée, M. l. 4 ¼; Bazogers, l. 1 ¼; Louvigné, l. 1 ½; Forcé, l. 1; Entrames, l. 1; Courberie, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Ouette, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. E.

La Cure eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 720 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimée 600 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de la Tour-Landri. Voyez *la Généalogie, à l'article Entremmes.*

PAS (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ambrières, l. 1 ¼; S. Loup-du-Gaſt, l. ¼; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 ¼; Vimarcé, l. 4 ½; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 ½; Cures, l. ½; Mans, l. 4.

Il y a du Pas à Paſſais, M. l. 2; Gorron, M. l. 2; Laſſai, M. l. 3 ¼; Sept-Forges, M. l. 3; Coueſmes, l. ½; le Bois, l. ¼; Brecé, l. 1 ¼; S. Mars-ſur-Colmont, l. 1 ½; Cigné, l. 1 ½; Soucé, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Chevaigne; à l'E. par l'étang de Baſeille; & au S. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 1350 Communians.

Il y a au Pas, la Chapelle des Colins, eſtimée 10 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de Lonlai.

PASSAIS (le), eſt un canton du Diocèſe du Mans, qui a donné ſon nom à un des Archidiaconés de l'Egliſe du Mans. Le canton de Paſſais en Normandie, étoit anciennement un pays de forêts inhabité. Voyez *l'article Domfront en Paſſais.*

PATERNE ou PATER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Champfleur, l. ¼; Bourg-le-Roi, l. ¼; Coulombier, l. 1; Beaumont, l. 1 ¼; S. Marceau, l. 2 ¼; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de S. Paterne à Alençon, M. l. ½; Mamers, M. l. 4 ¼; René, M. l. 3 ¼; Beaumont, M. l. 4 ½; Freſnai, M. l. 3 ½; S. Germain-de-Corbie, l. ¼; Hellou, l. 1 ¼; Arconnai, l. ½; S. Rigomer-des-Bois, l. 1; Lignières-la-Carelle, l. 1; Chenai, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Sore.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 500 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 320 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Digitized by Google

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Lucé.

PATRICE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Prez-en-Pail, M. l. 2 ½; Douillet, l. 5; Vernie, l. 2 ½; Mileſſe, l. 3 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Patrice à la Ferté-Macé, M. l. 1 ½; Linières-la-Doucelle, M. l. 1 ½; Coupetrain, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 2 ¼; la Motte-Fouqué, l. ½; Magni, l. ¼, S. Ouen-le-Briſoul, l. 1; la Palu, l. ¼; Orgère, l. 1; les Bois de Magni, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. au S. O. & à l'O. par le ruiſſeau de Gourbes, & par l'étang des Forges de Coſſé.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 400 Communians.

Il y a à S. Patrice, la Chapelle de S. Aubert de la Motte-Fouqué, eſtimée 350 liv., à la préſentation du Seigneur de la Motte-Fouqué. Cette Terre eſt ſituée dans la Paroiſſe du même nom; la Seigneurie de Paroiſſe de Saint Patrice, y eſt annexée. Voyez *l'article la Motte-Fouqué.*

Le ſol poduit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

PAVACE (S.), Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a de S. Pavace à Neuville-ſur-Sarte, l. ¼; S. Saturnin, l. ¼; S. Aubin, l. ½; Sargé, l. ¼; Savigné-l'Evêque, l. 2.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 220 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. au S. par la rivière de Sarte, & au S. par le ruiſſeau de Monnet.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Montéhar, qui y eſt ſituée, & qui appartient à M. Richer de Montéhar.

En 840, [illegible]êque S. Aldric fit la tranſlation du corps S. Pava[illegible]u bras droit de S. Liboire, & les dé-[illegible]ans [illegible]re de S. Sauveur, qu'il avoit fait [illegible]ns l[illegible] aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de [illegible]. *Hirici, p. 111. Cenomania.*

[illegible]nna que tous les ans, le 16 des [illegible] la conſécration de ce Mo-[illegible]noines & le Clergé de ſon

Égliſe Cathédrale, accompagné des Clercs & des Prêtres de la Ville & Fauxbourgs, ſe rendroient proceſſionnellement au Monaſtère de S. Sauveur, pour y chanter les premières Vêpres, & le lendemain y célébrer la Meſſe avec les Moines, qui étoient tenus de leur fournir une certaine quantité de viande, &c. *Baluſe, Acta Aldrici, page 76.*

PAVIN-DES-CHAMPS (S.), petit Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, à un demi-quart de lieue de l'Egliſe Cathédrale.

La Cure, eſtimée 600 l., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Pavin, le Prieuré, eſtimé 500 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & des pois: il y a des vignes.

L'Evêque S. Domnole, qui ſiégea au Mans depuis 560 juſqu'à 581, aſſigna à un Moine, nommé Pavin, un fonds de terre qui s'étendoit depuis la rivière de Sarte juſqu'au Tertre de Baugé, au bas duquel il édifia quelques cellules, fit bâtir une Egliſe, & y vécut avec pluſieurs Moines. *Courvaiſier, page 168.*

PAUL-LE-GAUTIER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mezière, l. 4 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de S. Paul à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 ¼; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ¼; Freſnai, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 3; Gêvres, M. l. 1 ¼; Bourg d'Averton, l. 2; S. Mars-du-Déſert, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. ½; Sougé-le-Ganelon, l. 1 ½; S. Léonard-des-Bois, l. 1; la Forêt de Chémaſſon, l. ¼.

Le Bourg de S. Paul eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Merdereau, qui coule du S. O. au S. E. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un autre petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 650 Communians.

Il y a à S. Paul, le Prieuré, eſtimé 750 liv., à la même préſentation que la Cure. Ce Prieuré, qui perçoit la moitié de toutes les dîmes, eſt ſécularisé; la Chapelle de Monhaiſon, eſtimée 10 liv., fondée par N.... de Pan[illegible]rd

de Chantepie, à la préſentation du Seigneur du Fief du Roſai.

Guillaume Bougler, Prêtre, a fondé trois Grand-Meſſes par an dans l'Egliſe de S. Paul, & un boiſſeau de blé pour les pauvres de la Paroiſſe.

Il y a à S. Paul un Collége pour l'inſtruction des garçons; il fut fondé en 1703, par Jean le Faucheux, né à S. Paul, Maître d'Ecriture à Paris.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes. Le ruiſſeau de Merdereau, nourrit de bonnes truites, des chevernes, quelques brochetons, & fait tourner trois moulins à bled.

Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs montagnes qu'on commence à cultiver; il y a du lièvre, du lapin & de la perdrix, le tout d'aſſez bonne qualité.

Le meilleur commerce de la Paroiſſe, eſt celui des moutons & des bœufs gras, qu'on conduit au marché de Poiſſy.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de la Croix-de-Pierre; cette Seigneurie appartenoit autrefois à la famille de Pannard. En 1706, M. de Mauloré en fit l'acquiſition; lui & ſes héritiers ont fait bâtir le Château ſur le Fief des Loges. Toute la Paroiſſe relève du Comté d'Averton.

Outre le Fief de la Croix-de-Pierre, il y a à Saint-Paul ceux des Haies & des Broſſes, qui appartiennent à M. de Béthomas; celui du Roſai, qui appartient à M. le Duc de Praſlin; & celui de Bouillant, annexé à une Chapelle qui eſt à Averton.

La Paroiſſe de Saint-Paul a d'étendue une lieue & demie de l'E. à l'O. & demi-lieue du N. au S.

M. Pichori, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PAUL-LE-VICOMTE, (S.) Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller [illegible] Nouans, l. 1; Saint-Ouen-des-Ponts [illegible] Sarte, l. 2 ½; Coulaines, l. 1 ½; Ma[illegible]

Il y a d[illegible] Mamers, M. l. ¼; N[illegible], l. 1 ½; la Frénais, l[illegible]

[illegible] Fabo[illegible] PE.

par un ruiſſeau qui forme deux étangs. La Sarte fait tourner un moulin.

La Cure, eſtimée 5 à 600 l. eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint-Martin-de-Secs. Il y a 100 Communians.

Il y a à Saint-Paul le Prieuré, eſtimé 1090 liv. à la même préſentation que la Cure. La Chapelle S. Jean, fondée dans le Château, eſtimée 100 liv. à la préſentation du Seigneur.

En 1675, Honorat de Beauvais, Prêtre, légua 100 liv. de rente annuelle pour la célébration de la première Meſſe des Dimanches & Fêtes. En 1695, Marguerite de Beauvais donna 60 liv. de rente pour le même effet, & pour tenir les petites Écoles: elle légua auſſi 20 liv. de rente pour dire une Grand-Meſſe du S. Sacrement, tous les premiers Jeudis de chaque mois, & pour chanter les Litanies de la Sainte Vierge.

En 1726, Odet de la Touche, Ecuyer, donna 100 liv. pour augmenter la fondation de la première Meſſe des Dimanches.

En 1733, Jacques Launei fonda un anniverſaire, avec ſix Meſſes baſſes, pour Jeanne Barbei, veuve Jacques Launei, & pour Jean Launei ſon fils; & pour cela il a légué 25 liv. de rente au Curé.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, &c. le tout d'aſſez bonne qualité. Les lièvres & les perdrix ſont aſſez communs dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de Biars, qui relève de la Baronnie du Sonnois. M. de Beauvais en eſt Seigneur. Le Château eſt bâti ſur le bord de la rivière de Sarte, & entouré de vaſtes foſſés.

On tient que S. Paul étoit anciennement une Ville; on y voit encore pluſieurs rues pavées, & pluſieurs puits en différens endroits, qui ſont aujoud'hui inutiles. Dans un titre du commencement du quinzième ſiècle, on donne à S. Paul le titre de Bourgeoiſie.

Le Prieuré poſsède le Fief de la Chevalerie. La Paroiſſe a demi-lieue de l'E. à l'O. & demi-quart de lieue du N. au S.

M. Belleuvre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LA PÉLERINE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné

de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ernée, M. l. 1 ½; Montenai, l. ¼; Placé, l. 3; Neau, l. 5; Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de la Pélerine à Mayenne, M. l. 6; Montaudin, M. l. 1 ¼; Gorron, M. l. 4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 4 ¼; Mégaudais, l. 1; S. Denis-de-Gatines, l. 3, l'Archamps, l. 1 ¼; Bretagne, ſur les confins.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux courans d'eau.

La Cure, eſtimée , eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 210 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Marquiſe de Créqui, de la Maiſon de Froulai. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

PEZÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Pezé à Sillé, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 1 ¼; Freſnai, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 3 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 5; S. Remi, l. ½; Criſſé, l. ¼; Mézières, l. ¼; Vernie, l. 1 ¼; Ségrie, l. 1 ½; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; la Forêt de Sillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang, & au S. & à l'O. par un autre.

La Cure eſtimée 300 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 650 Communians.

Il y a à Pezé le Prieuré, eſtimé 400 liv. à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Pezé de Courtarvel.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigeffroi, qui ſiégea au Mans, depuis 971 juſqu'à 994, Henri de Pezé fut préſent, & ſigna l'acte par lequel Gui d'Avoiſe, qui avoit fondé le Prieuré d'Auvers-le-Hamon, donna ce Prieuré à l'Abbaye de la Coulture. *Courvaiſier, pag.* 327.

La Maiſon de Courtarvel, ou Courtalvert; (on l'écrit & on le prononce de ces deux manières) cette Maiſon, dis-je, remonte par titres ſuivis juſqu'au milieu du treiſième ſiècle; elle poſsède encore l'ancien Château de

Digitized by Google

Courtarvel, nommé en latin *Curta Ruelli*, dans la Paroiſſe de Mont-Saint-Jean. La tradition donne pour origine à cette Maiſon, Rouel Patrice Romain, qui commandoit dans la Province du Maine. On voit dans l'Egliſe de Mont-Saint-Jean, qui eſt d'une très-ancienne architecture, les armes de Courtarvel en ſculpture : cette Maiſon porte d'azur au ſautoir d'or, cantonné de ſeize lozanges de même.

GEOFFROI I de Courtarvel, Chevalier, Seigneur de Courtarvel, en 1256, épouſa Anne d'Aulſi, dont Geoffroi II, qui ſuit.

GEOFFROI II de Courtarvel, épouſa en 1278, Marie d'Aſſigné, fille de N. Baron de Sillé-le-Guillaume, dont André qui ſuit.

ANDRÉ de Courtarvel épouſa, en 1301, Yolande de la Voue, dont Jean; Pierre, qui ſuit; Réné & Renaud.

PIERRE I de Courtarvel, épouſa, 1°. Suſanne d'Angennes de Rambouillet, dont deux filles; 2°. Antoinette du Bellai, dont Foulques I, qui ſuit.

FOULQUES I de Courtarvel, épouſa, en 1377, Jeanne de la Lucaſſière, (ſes deſcendans poſsèdent encore la Terre de la Lucaſſière) dont Foulques II, qui ſuit.

FOULQUES II de Courtarvel, Gouverneur de Beaumont, épouſa, en 1406, Jeanne de Boiſcornu, dont Jeanne, mariée au Seigneur de Vaſſé; & Foulques III, qui ſuit.

FOULQUES III de Courtarvel, épouſa, 1°. Marguerite d'Arquené; 2°. Catherine de la Tour. Du ſecond mariage eſt iſſu Ambroiſe, qui ſuit.

AMBROISE I de Courtarvel, épouſa, en 1480, Anne de Pezé, fille de Jean & de N. du Freſne, dont Foulques IV, qui ſuit.

FOULQUES IV de Courtarvel, épouſa Françoiſe d'Avaugour, fille de Pierre & de Mathurine de Saint-Pern, dont Jacques, qui ſuit; & Pierre, qui épouſa Antoinette de Courbon, d'où Jacques, qui épouſa, en 1588, Anne d'Eſtreaux, dont Jacques, qui épouſa, en 1610, Louiſe de Regnard, dont Joachim, qui épouſa Jeanne des Loges, fille de Martin & de Jeanne des Perſonnes, dont quatre enfans, la poſtérité deſquels eſt tombée en quenouille.

JACQUES de Courtarvel, épouſa, en 1544, Suſanne de Thoiſnon, dont Charles, qui ſuit; André; Pierre, tige d'une branche; Louis, Chevalier de Malte; Jacques, &c.

CHARLES I de Courtarvel, Chevalier de l'Ordre du Roi

épouſa, en 1575, Guyonne de Trémignon, fille de Gui & de Bonne de Belleſme, dont René I, qui ſuit; Guyonne, mariée à Louis de la Voue; Suſanne, femme de N. de Pleucques; & Jeanne, alliée à Emeri de Tournebut.

René I de Courtarvel, Seigneur de Pezé, épouſa, en 1621, Marie de Luſignan de Saint-Gelais, fille d'Artus, Seigneur de Lanſac, & de Françoiſe de Souvré, dont René II, qui ſuit.

René II de Courtarvel, Marquis de Pezé, Gentilhomme de la Chambre du Roi, épouſa Jacquine le Gros, fille du Sénéchal de Beaufort, en Anjou, dont Charles II, qui ſuit. La Baronnie de Pezé fut érigée en Marquiſat en 1658; enregiſtrée, en 1663, en faveur de René II de Courtarvel.

Charles II de Courtarvel, Marquis de Pezé, épouſa Marie-Madeleine de Vaſſan, dont Louis René, qui ſuit; Hubert, dit le Marquis de Pezé, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, tué en Italie en 1734, laiſſant de ſon mariage avec Lidie-Nicole de Beringhen, fille du premier Ecuyer, une fille unique, Louiſe-Madeleine, mariée, en 1743, à Armand-Mathurin Vidame de Vaſſé; N. . . . de Pezé, Abbé de Saint-Jean-d'Angéli & de . . . . . mort Chanoine Honoraire de l'Egliſe du Mans, en 1771. Il avoit été reçu Chanoine en 1694; & pluſieurs filles, dont une Abbeſſe des Filles-Dieu du Mans; N. . . . . mariée à N. . . . . de Chanfleur; N. . . . . femme de M. le Marquis de Montfort, dont N. . . . . mariée à M. le Comte de Murat, Marquis de Montfort, dont N. . . . . mariée à N. . . . . Maſcarani.

Louis René de Courtarvel, Marquis de Pezé, a épouſé N. . . . . Thibault de la Roche-Tulon, dont N. . . . Marquis de Pezé, qui ſuit; & deux Demoiſelles, dont l'aînée a épouſé Joachim de Dreux, Marquis de Brezé, Lieutenant-Général des Armées, Grand Maître des Cérémonies de France; N. . . . . Marquis de Pezé.

Seconde branche de Courtarvel.

Pierre de Courtarvel, fils puîné de Jacques I & de Suſanne Thoiſnon, Seigneur de Bourſai, épouſa Charlotte de Coutance de Baillou, dont François, qui ſuit; & Pierre, qui épouſa Renée de Mareſcot, dont Claudine, qui fut mariée à Denis des Loges.

François de Courtarvel, Seigneur de Bourſai, épouſa

Renée de Freſneau, dont François II, qui ſuit; Jacques-Claude, tige de la cinquième branche; Jean, René, tige de la troiſième branche; Pierre Alexis, Docteur de Sorbonne; Charlotte & Cécile.

François II de Courtarvel, Seigneur de Bourſai, épouſa, 1°. Marie Ourceau, fille de François, Maître des Requêtes, & de Marie Dangui; 2°. Renée le Féron, fille de Jacques & de Nicolle du Cheſne : il eut du premier mariage Céſar, qui ſuit; Pierre, Gabrielle, Françoiſe, Angélique; & Charlotte qui fut mariée à Pompone de Paris, Seigneur de Guigna.

César I de Courtarvel, Seigneur de Bourſai, &c. épouſa Marie de Coutance de Baillou, ſa couſine, dont Céſar II, qui ſuit.

César II de Courtarvel, dit le Marquis de Saint-Remi, Seigneur de Verde, &c. mort en 1757, avoit épouſé, en 1720, Marie-Jeanne de Prunelé, fille de Jules & de Marguerite Dorat, dont Jean-Louis-Hubert, qui ſuit; N. . . . dit le Chevalier de Courtarvel; & une fille.

Jean-Louis-Hubert, dit le Marquis de Courtarvel, Seigneur de Lierville, &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, épouſa, en 1757, Louiſe Petit, fille de Gilbert, Comte de la Guierche, & d'Anne-Marie de la Marvoiſinière.

Troiſième branche de Courtarvel.

René de Courtarvel, fils de François & de Renée Freſneau, épouſa, en 1640, Claudine Peſchard, fille de Jean & d'Anne Bouttais, dont pluſieurs enfans, de qui je ne connois point la poſtérité.

Jean, ſon frère, Seigneur de Saint-Hilaire, épouſa Marie Peſchard, ſœur de la femme de René, ſon frère; dont Jean-François, qui n'eut point d'enfans de ſon mariage; & Marc-Antoine, qui n'a laiſſé qu'une fille, mariée à N. . . . de Pré, Seigneur de Louaville; & Marie qui épouſa Pierre le Breton, Seigneur des Bordages, dont la poſtérité eſt fondue dans les Maiſons d'Arlange, de Courcelles, & d'Alès de Corbet.

Quatrième branche de Courtarvel.

André de Courtarvel, fils de Jacques I, & de Suſanne de Toiſnon, épouſa, en 1615, Gabrielle de Fromentières, fille de René & d'Anne de Renti, dont Jacques, qui

Digitized by Google

ſuit; Charles, Chevalier de Malte; Pierre, Capucin; & Gabrielle, qui fut mariée à N. . . . de Puiguyon.

JACQUES de Courtarvel, épouſa, 1°. N. . . . . de Langar, dont une fille, qui épouſa le Marquis de Haute-Feuille; 2°. la veuve du Chevalier de la Vallière, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Cinquième branche de Courtarvel.

CLAUDE de Courtarvel, Seigneur de Rocheux, fils de François & de Renée Freſneaux, épouſa Marie de Varenne, fille de Henri & de Marie de Rouault, dont Jean-René, qui ſuit; & Marie, qui fut mariée a N. . . . de Chenu.

JEAN-RENÉ de Courtarvel, Seigneur de Rocheux, épouſa Marie-Anne de Vernaiſon, fille d'Etienne & de Marie de Reneaulme, dont Etienne, qui ſuit; & Marie, femme d'Etienne d'Aguet.

ETIENNE de Courtarvel, Abbé-Commendataire de Verteuil.

PIACÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1; S. Marceau; l. 1 ¼; la Baſoge l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Piacé à Freſnai, M. l. 1 ½; René, M. l. 2; Ballon, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 4; Coulombier, l. 1; S. Germain de la Coudre, l. ¼; Moitron, l. 1 ½; S. Chriſtophe-du-Jambet, l. 1 ¾; Juillé, l. ½; Doucelles, l. ¼; Chérencé, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Bienne, qui coule du N. E. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au S. O. par la rivière de Sarte, & au N. E. par le ruiſſeau de Huche-poche.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Piacé, le Prieuré, eſtimé 700 liv. à la même préſentation que la Cure; & la Chapelle du Perroux, eſtimée 5 liv.

En l'an 1098, Guillaume-le-Roux, Roi d'Angleterre, venant pour aſſiéger le Mans, fit ſa première journée ſur l'ennemi, à Piacé. (*Apud pucelum*). *Cenomania.*

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui ſiégea au Mans

depuis 1338 juſqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, Seigneur du Pleiſis, le Fief de Courfeſſon, ſitué en la Paroiſſe de Piacé, avec ſa Juſtice, droits & appartenances : il le donna au Chapitre de ſon Egliſe. *Bondonnet, pag.* 608.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

PIERRE-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe ſitué dans l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 2 ½; Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Pierre-des-Bois à Vallon, M. l. 1 ¼; Loué, M. l. 1 ¼; Brulon, M. l. 1 ¼; Sablé, M. l. 4; la Suze, M. l. 3; S. Chriſtophe, l. ¼; S. Ouen en Champagne, l. 1 ¼; Vildieu, l. ½; Chantenai, M. l. ¼; Pilmi, l. ¼; Maigné, l. 1.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt une des quarante à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans, ſoumiſe à la viſite du Doyen. Il y a 220 Communians.

Le Chapitre de l'Egliſe du Mans a droit de percevoir, dans la Paroiſſe, le quart des groſſes dîmes; ſavoir, du froment, méteil, orge, mêlot, avoine, carabin & vin, & un préciput de ſix boiſſeaux de froment, ſix de méteil, & autant d'avoine.

Le ſol produit du froment, du méteil & de l'avoine. Il y a dans la Paroiſſe environ cent quartiers de vignes, dont le vin eſt de médiocre qualité. Il y a quelques petits taillis qui dépendent de la Cure de la Seigneurie du Breil, de Moulinvieu, & de la Métairie de la Baſſe-cour. Il y a, dans la Paroiſſe, ſix Métairies, & quarante Bordages; un fourneau à chaux & à tuiles. La chaux eſt de bonne qualité; mais il ſe trouve dans la tuile de petites pierres calcaires, qui font éruption lorſqu'elle eſt employée.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée aux Métairies du Breuil & de Moulinvieu : elle fut poſſédée autrefois par la famille de le Vayer, d'où elle a paſſé en celle de Samſon de Martigné. Mademoiſelle Samſon de Martigné l'a vendue à M. le Févre de la Barre, qui la poſsede aujourd'hui.

Les Fiefs de la Paroiſſe, ſont ceux du Bois, du Breuil, de la Chenaie, & de S. Pierre-des-Bois, qui appartien-

Digitized by Google

nent au Seigneur, & qui relèvent en partie du Chapitre de l'Egliſe du Mans, par la Baronnie d'Aſnières, & en partie du Comté de la Suze.

Outre les Fiefs ci-deſſus, il y a à S. Pierre-des-Bois, ceux du grand Vigneul, des grandes & petites Puiſſandières, de Montangenault, du Souchai & des Courvaiſeries, qui appartiennent aux héritiers d'Urbain Guyot, Sieur du Vigneul. Ces Fiefs, comme les premiers, reportent au Comté de la Suze, & à la Seigneurie de S. Pierre-des-Bois.

Feu M. le Maiſtre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PIERRE-DU-BOIS (S.) & S. MARTIN-DU-BOIS ſe touchent; ainſi c'eſt la même deſcription topographique pour l'un que pour l'autre.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. C'eſt un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin. Il y a 200 Communians.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à l'Abbé de S. Georges-du-Bois, & à M. de Marizi, par *indivis*.

L'Abbaye de S. Georges-du-Bois, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, eſt dans la Paroiſſe de S. Pierre-du-Bois; elle fut d'abord fondée dans le ſixième ſiècle, par le Roi Childebert, ſous le Pontificat de l'Evêque S. Innocent; ſur la fin du ſeptième ſiècle, elle fut réparée par l'Evêque Engilbert; & ſous le Pontificat de Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, elle fut de nouveau réparée par Geoffroi de Preuilly, dit Jourdain, Comte de Vendôme, à cauſe d'Euphronie, ſa femme, ſœur de Bouchard IV, Comte de Vendôme, mort ſans alliance en 1085. En 1188, Bouchard de Lavardin, Comte de Vendôme, qui mourut en 1202, donna à l'Abbaye de S. Georges une de ſes Prébendes de l'Egliſe de S. Gênes de Lavardin. *Mabillon, Analec. p.* 327. *Ménage, Hiſt. de Sablé, page* 44, 48. *Cenomania.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 3 ¼; Argentré, l. 2 ¼; Nuillé-ſur-Ouette, l. 1 ¼; Longne, l. 7 ¼; Brains, l. 1; Coulans, l. ½; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Pierre à Laval, M. l. 4; Coſſé-le-Vivien,

M. l. 4 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 ¼; Loiron, M. l. 1 ¼; Ernée, M. l. 4 ½; la Gravelle, M. l. 1; la Brulatte, l. 1 ¼; Olivet, l. 1 ½; Launai-Villiers, l. ½; Bourgon, l. 1 ¼, Bretagne, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau qui forme deux étangs.

La Cure, eſtimée 700 livres, eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. 4 ¼; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de S. Pierre à Sillé, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 3 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ¼; Bais, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ½; Mont-Saint-Jean, l. 2; S. Germain-de-Coulamer, l. 1 ½; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 ½; S. Martin-de-Connée, l. ¼; Vimarcé, l. ¼; le Grez, l. 1; la Forêt de Sillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Ponceau, & au N. par la rivière d'Orthe.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Champagne.

Il y a à S. Pierre, la Chapelle de la Beluſſière, eſtimée 180 liv.; celle de la Cheſnais, N... celle de la Frelonnière, eſtimée 60 liv., à la préſentation de l'héritier du fondateur; & celle de la Louvelière, N....

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Vidame de Vaſſé.

PIERRE-D'ERVE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon, Election de Mayenne, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Torigné, l. ¼; Loué, l. 3 ¼; Taſſillé, l. 1; Rouillon, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de S. Pierre à Mellai, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Ballée, M l. 2; Sainte Suſanne, M. l. 2 ½; Saint-Jean-ſur-Erve, l. ½; Vaige, l. 1 ½; la Baſoge-de-Chemeré, l. ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Sange, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Erve, qui coule du N au S.

La Cure, eſtimée liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

Il y a à Saint Pierre, la Chapelle de Beauvais, eſtimée 135 liv.; & celle de la Fourneſière, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur du Deffais.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Sous le Pontificat de S. Hadouind, qui ſiégea au Mans depui 624 juſqu'à 654, le Roi Dagobert I fit la guerre à Judicael, Prince des Bretons; leurs armées, ſavoir, celle du Roi, commandée par le Comte de Chartres, & celle du Prince Breton, par Budic, Comte de Cornouailles, ſe rencontrèrent à Saint-Pierre-d'Erve: l'armée du Roi fut taillée en pièces. Les morts furent inhumés à S. Pierre-d'Erve & à Vaige. *Courvaiſier, page 235.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de la Roche-Lambert.

En 1380, les Anglois ayant appris la mort du Roi de France Charles V, prirent leur route vers la Bretagne, & logèrent à S. Pierre-d'Erve. *Froiſſard, vol 2, chap. 59. Le Baud, Hiſt. de Bretagne. Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

PIERRE-DES-LANDES (S.). la Carte du Maine de Jolain, dit DOM PIERRE, Bourg de Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Bigottière l. 3 ¼; Brée, l. 4 ½; Chartres, l. 1 ½; Torcé, l. 2 ¼; Ruillé en Champagne, l. 3; Chaufour, l. 2 ¼; Mans l. 2.

Il y a de S. Pierre à Ernée, M. l. 1 ¼; S. Cenis-de-Gaſtine, M. l. 3; Montaudin, M. l. 3 ¼; Loiron, M. l. 5 ¼; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; la Pélerine; l. 1; Juvigni-Montanadais, l. 1; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 ½; Montenai, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée de l'E. au N.O. par un ruiſſeau qui forme trois petits étangs, & de l'E. au S. O. par un autre.

La Cure, eſtimée liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1360 Communians.

Il y a à S. Pierre, la Chapelle des Voiſins, eſtimée 105 liv., à la préſentation du Seigneur de Vezins.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin : il y a beaucoup de landes.

L'Evêque Gui de Laval, qui ſiégea au Mans depuis 1326 juſqu'à 1338, préſenta une Requête au Pape Jean XXII, par laquelle il lui remontroit qu'au moyen des libéralités de ſes prédéceſſeurs, & des partages qu'ils avoient faits avec leurs Chanoines, le revenu de l'Evêché étoit beaucoup diminué, & ne ſuffiſoit pas pour l'entretien convenable de l'Evêque ; c'eſt pourquoi il demandoit la réunion des Cures de S. Pierre-des-Landes, de Ségrie, & de l'Archamp à ſa Manſe Epiſcopale. Il obtint ce qu'il demandoit, & le Pape lui fit expédier ſes Bulles, qu'il adreſſa aux Abbés de la Coulture, de Beaulieu & de Saint-Serge d'Angers, afin qu'après la mort des Curés, ils procédaſſent à la réunion demandée, & affectaſſent tous les fruits, dixmes, profits & revenus de ces trois Egliſes Paroiſſiales, à l'uſage de l'Evêque & de ſes ſucceſſeurs, ſans qu'il fut néceſſaire d'avoir le conſentement des Paroiſſiens, pourvu, toutefois, qu'on laiſſât une portion canonique & congrüe aux Vicaires qui réſideroient & ſerviroient dans ces Egliſes, à ce qu'ils euſſent des commodités & des moyens pour vivre honnêtement. *Courvaiſier*, *p.* 567.

PIERRE-DU-LOROIR (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné & Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruaudin, l. 5 $\frac{4}{5}$; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Pierre au Grand-Lucé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beſſé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ecomoi, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Courdemanche, l. 1 ; S. Vincent-du-Loroir, l. $\frac{1}{4}$; Jupille, l. 2 $\frac{1}{2}$; Toiré, l. 2 ; Chahaigne, l. 1 $\frac{1}{2}$; l'Homme, l. $\frac{1}{4}$; Ruillé-ſur-Loir, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Foret de Berſai, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N., à l'E. & au S. par le ruiſſeau de Veuve, & bornée à l'O. par la Foret de Berſai.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 600 Communians.

Environ l'an 1256, la dixme de la Paroiſſe, que le Chapitre du Mans avoit acceptée de Pierre du Loroir, fut cédée au Curé de la Paroiſſe pour huit livres Mançais de rente annuelle & perpétuelle. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine, il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

PIERRE-DES-ORMES (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé en Sonnois, l. ¼; Pray, l. ¼; S. Aignan, l. 1; Courcebeufs, l. 2 ¼; Coulaines, l. 3; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Pierre à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 1 ½; Bonneſtable, M. l. ; René, M. l. 3 ½; Saint Aignan, M. l. 2 ½; S. Remi, l. ¼; Commerveil, l. 1; Saint Vincent-des-Prez, l. 1 ½; Champaiſſant, l. 1; le Chartrain, l. ¼; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Orne, & à l'O. par celle de Dive.

La Cure, eſtimée 5 à 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 400 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Moras.

PILMIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vailon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 1; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Pilmil à Vallon, M. l. 1 ½; Brulon, M. l. 2 ¼; Loué, M. l. 2 ¼; la Suze, M. l. 2 ½; Sablé, M. l. 4; Maigné, l. 1; S. Pierre-des-Bois, l. ¼; Chantenai, l. 1; Fontenai, l. 1 ½; Taſſé, l. 1; Noyen, l. 1; Fercé, l. 1 ½.

Le petit ruiſſeau de la Rence prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Pilmil, le Prieuré, eſtimé 400 liv., à la même préſentation que la Cure; la Chapelle de la Jariais, fondée au Château de Chenerru, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Seigneur dudit Château; celle de la Melletière, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice, pour un enfant de Paroiſſe; & celle de la Vierge, *aliàs* Conſolation, eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes; celle de la Terre de la Beſiguère, produiſent d'excellent vin rouge; l'ancien ſepage eſt venu de Bourgogne; les vignes qui avoiſinent les hauteurs

de Noyen produiſent de bon vin, les autres en donnent de médiocre.

Il y a dans la Paroiſſe une pièce conſidérable de bois taillis, nommée les Brées, qui dépend de la Terre de Bellefille, de la Paroiſſe d'Athenai; il y a auſſi des taillis aux Terres de Chenerru & de la Beſiguère: ces deux Terres, ſituées dans la Paroiſſe de Pilmil, appartiennent, la première, aux héritiers de M. le Comte de la Roche-Tulon; la ſeconde, au ſieur de Carros. La Terre de la Balluère, appartenante à M. de Lamboul, eſt auſſi ſituée dans la Paroiſſe de Pilmil.

Pilmil eſt une des quatre Baronnies qui doivent ſervir le Seigneur Evêque du Mans à la cérémonie de ſon inſtallation: cette Baronnie a été poſſédée par la Maiſon de Lorraine; le dernier Seigneur de Pilmil de cette Maiſon, étoit M. le Prince d'Elbeuf, Chevalier de Malte, mort au Mans en 17 , & inhumé dans l'Egliſe des PP. Minimes, où l'on voit ſon épitaphe. De la Maiſon de Lorraine, la Seigneurie de Pilmil a paſſé en celle de la Rochefoucaut; & de cette dernière, en celle de Chamillart-la-Suze, par l'acquiſition qu'en a faite M. le Comte de la Suze, Baron actuel de Pilmil. Voyez *la Généalogie, à l'article de la Suze.*

La Baronnie de Pilmil relève de Touvoye, & la Châtellenie relève du Comté du Maine. En 1700, la Paroiſſe contenoit 142 feux, & payoit 950 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil MS.*

Claude Nail, né à Pilmil, a compoſé des Noëls, imprimés au Mans en 1580. *La Croix du Maine.*

Un Vincent de Pilmil a été Archevêque de Tours. *Courvaiſier, page* 490.

PINS (les), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtillon, l. 1; Pouillé l'Eguiller, l. 4 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a des Pins à la Chartre, M. l. ¼; Château-du-Loir, M. l. 4 ¼; Montoire, M. l. 4 ¼; Beſſé, M. l. 4 ¼; Marcé, l. 1; Vildieu, l. ¼; Baumont-la-Chartre, l. 1 ½; Rortre, l. ½; Chemilli, l. 1; Marçon, l. 2 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau d'Ingrande.

La Cure, eſtimée 200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 80 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Digitized by Google

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Mandot.

PISIEUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monhoudou, l. ¼; Diſſé l. 1 ¼; Pontouin, l. ¾.; Coulaines, l. 5; Mans, l. ¾.

Il y a de Piſieux à Mamers, M. l. 1; S. Côme, M. l. 2 ¼; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 2 ½; Bonneſtable, M. l. 3 ½; Panon, l. ¼; Montrenaut, l. ½; S. Calais-du-Maine, l. ½; Commerveil, l. ½; S. Remi-des-Monts l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Dive; au N. E. par le ruiſſeau de Rutin; & à l'O. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 150 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Durand.

PLACÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montourtier, l. 3 ¼; Deuxévailles l. ½; Evron, l. 2; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Placé à Mayenne, M. l. 2 ¼; Ernée, M. l. 2 ¼; Saint Denis-de-Gaſtine, M. l. 2 ½; Saint Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; Laval, M. l. 4 ½; Vautorte, l. 1 ½; Chaillant, l. 1 ½; la Bigottière, l. 1; Alexain l. ¼; Conteſt, l. 1 ¼; S. Georges de Butavant, l. 1 ¼; la Foreſt de Mayenne, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par deux ruiſſeaux, qui forment ſix étangs, & au S. par un autre ruiſſeau qui en forme un.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint Florent de Saumur. Il y a 800 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 3 à 400 liv., à la même préſentation que la Cure. Il y a auſſi à Placé le Prieuré de Montguyon, eſtimé 1000 liv., à la préſentation ; la Chapelle de la Fontainerie, eſtimée 130 liv., à la préſentation du Seigneur de la Dufferie; & celle de la Guitterie, à la préſentation du Seigneur de la Guitterie. Il eſt dit dans

Courvaiſier, *page* 79, que Saint Julien conſacra l'Egliſe de Placé.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui ſiégea au Mans depuis 1338 juſqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, Seigneur du Pleſſis, le Fief de Courfeſſon, dans la Paroiſſe de Placé, qu'il donna à ſon Egliſe. *Courvaiſier*, *p.* 371.

La Seigneurie de Paroiſſe

PLESSIS-MILSENT, (le) Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Geneſt, l. 1 ¼; Bonchamp, l. 3 ¼; Sougé-le-Bruant, l. 2; Saint Denis-d'Orque, l. 4 ¾; Chaſſillé, l. 1 ¼; Fai, l. 3 ½; Mans, l. ¾.

Il y a du Pleſſis à Laval, M. l. 3 ¼; Loiron, M. l. 1; Saint Ouen-des-Toits, M. l. 1 ¼; Ernée, M. l. 4 ¼; Launai-Villiers, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1; la Gravelle, l. 1 ¼; la Brulatte, l. ¼, Olivet, l. ¼.

Le Bourg du Pleſſis eſt ſitué ſur la rivière de Vicoin, qui coule du N. O. au S. E., & forme un grand étang dans les bois d'Olivet. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 500 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé de la Roe. Il y a Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a au Pleſſis, des bois, des landes, & une forge, nommée du Port-Orriet.

La Seigneurie de Paroiſſe...

POCHÉ, Bourg, & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. ½; Aigné, l. 1; Saint Aubin, l. 1; Mans, l. ¼.

Il y a de Poché à Conlie, M. l. 1 ½; Ballon, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 3; Beaumont, M. l. 2; Sainte Sabine, l. ½; S. Jean-d'Aſſé, l. ¼; S. Cheron, l. ½; Mezière, l. ¼; Neuville-Lalais, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au N. par deux petits ruiſſeaux.

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des bois.

La Cure, eſtimée liv., eſt à la préſentation.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article* Beaumont.

La Paroiſſe de Poché a été omiſe dans le Pouillé du Maine, & dans les almanachs Manceaux.

POILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brulon, Élection de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 1 ¼; Maigné, l. 1 ½; Grand-Saint-Georges, l. 3; Mans, l. 1 ¾.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Végre, qui arroſe la Paroiſſe du N. E. au S. E. & nourrit d'excellent poiſſon.

Il y a Poillé deux petits ruiſſeaux; ſavoir, celui de Live & celui du Porteau, qui donnent des écreviſſes.

La Cure, eſtimée 550 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 1000 liv. à la même préſentation que la Cure. Il y a auſſi à Poillé la Chapelle du Porteau, eſtimée 15 liv.; celle des Pleines, eſtimée 30 liv.; celle de Verdelle, eſtimée 110 liv., à la préſentation de M. le Marquis de Juigné, Seigneur de Verdelle; la preſtimonie des Bodinières, N. celle des Cruchets du petit Vivier, eſtimée 50 liv., & celle de Nonive, eſtimée 25 liv. à la préſentation des deux plus proches parens du Fondateur.

L'Evêque Saint Liboire a conſacré l'Egliſe de Poillé. (*De Pauliaco*) *Courvaiſier, pag.* 96.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a environ 50 quartiers de vignes, dont le vin eſt de petite qualité. Il y a dans la Paroiſſe environ 200 arpens de bois taillis, dont la principale partie, nommée les bois de Brice, dépend de la Terre de la Roche-Imbaut. La Paroiſſe, qui a cinq quarts de lieue de l'E. à l'O. & une demi-lieue du N. au S. contient plus de 50 journaux de landes. On y nourrit quelques troupeaux de brebis. Il y a du lièvre, du lapin & des perdrix rouges & griſes, le tout d'aſſez bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Varenne-Lenfant, ſituée dans la Paroiſſe d'Epineu-le-

Seguin, qui appartient à M. le Marquis de la Châtre. Voyez *la Généalogie, à l'article Malicorne.*

Il y a dans la Paroiſſe de Poillé, outre le Fief de la Seigneurie, ceux des Terres de Verdelle & de la Roche-Imbaut, & celui du Prieuré. Le Fief de Verdelle appartient, comme on a dit ci-deſſus, à M. le Marquis de Juigné. Voyez *la Généalogie, à l'article Juigné.* Le Fief de la Roche-Imbaut appartient à M. Hardouin de la Girouardière. Voyez *la Généalogie, à l'article Chantenai.*

On exerce dans la Paroiſſe deux Juriſdictions, l'une & l'autre qualifiées du titre de Baronnie; celle de Varenne-Lenfant, qui reporte au Château-du-Loir; & celle de Champagne, qui reporte à Château-Gontier. La Champagne-Hommet, dépendante du Comté de Laval, a été érigée en Baronnie, en faveur de Jacques le Clerc, Seigneur de Juigné. C'eſt cette Champagne qui a donné le nom à l'Abbaye de Champagne, fondée par Foulque Riboulé, Seigneur d'Aſſé & de Lavardin: elle fut nommée Champagne-Hommet, à cauſe de Tancrède-Hommet, à qui Guillaume-le-Conquérant, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, donna cette Terre. *Miroménil, Mém. MS.*

Eude de Poillé eſt nommé dans un titre, par lequel Robert de Belleſme donna, en 1092, l'Egliſe de S. Léonard, aux Religieux de S. Martin de Marmoutier. Ce titre original eſt à Marmoutier. *Gilles Bry. Hiſt. du Perche.*

Guyonne Vivian, mère du Cardinal Cointerel, étoit de Poillé. *Ménage, Suppl. à l'Hiſt. de Sablé MS.*

M. Faifeu, Curé, m'a fourni un Mémoire.

PONCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courdemanche, l. 2; grand Lucé, l. 2 ¼; Ruaudin, l. 4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Poncé au grand Lucé, M. l. 4 ¾; la Chartre, M. l. 3 ¼; Château-du-Loir, M. l. 4 ¼; Beſſé, M. l. 2 ¾; Montoire, M. l. 3 ¼; Artins, l. 1 ½; Sougé, l. 1 ¼., Lavenai, l. 1; la Chapelle Gougain, l. 1; Ruillé-ſur-Loir, l. ¼; Couture, l. ½; la Forêt de Berſai, l. 2 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 500 liv. eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 140 Communians.

S. Julien, faiſant la viſite de ſon Diocèſe, guérit une

poſſédée dans la Paroiſſe de Poncé. *Tillemont, tom. 4 pag.* 488, 729. *Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 à 1125, fit reſtituer pluſieurs Egliſes à la ſienne, entre autres celle de Poncé. *Mabillon, Analet pag.* 326. *Cenomania. MS.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Durcet.

M. Elie Savatier de Beſſé, un de ces hommes précieux à la patrie, vient de ſacrifier quatre-vingt mille livres, pour exciter l'émulation dans ſon canton; & pour cela il a établi dans les Paroiſſes de Poncé & de Beſſé, une Manufacture de cotonnades, & de teintures de toutes eſpèces; a fait bâtir dix à douze moulins pour fabriquer du papier, fouler les étoffes, broyer le bois des iſles, &c. Les édifices qu'il a conſtruits pour les magaſins, & pour loger les différens Ouvriers, forment un Village ſous le nom de Mélinaye, Terre qu'il a achetée ſur les bords du Loir, où étoient ci-devant des forges. Outre l'eſtime qu'il a méritée, & qu'il s'eſt acquiſe de tous les honnêtes gens, il a la ſatisfaction de procurer les moyens de ſubſiſter à plus de 500 perſonnes, dans un canton qui languiſſoit dans l'engourdiſſement. Cette note m'a été fournie par M. Bordier, Chanoine de l'Egliſe du Mans.

PONT-DE-GÈNES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champagné, l. 1 ¼; Yvré-l'Evêque, l. ¼; Mans, l. 1.

Il y a du Pont-de-Gènes à Montfort, M. l. ¼; Bouloire, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 2 ¼; Connerré, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ¼; Sauſſé, l. ½; Fatines, l. 1 ¼; S. Mars-la-Brière, l. 1; S. Denis-du-Tertre, l. 1, Soulitré, l. 1; le Breil, l. 1 ¼; Nuillé-le-Jalais, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Huiſne, qui coupe la Paroiſſe de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E.

[illegible] liv. eſt à la préſentation de [illegible] Communians.

[illegible] Porte, Dame de Mont[illegible] un Couvent de Reli[illegible] de S. Avit, du

Diocèſe de Chartres, à laquelle elle voulut qu'elles fuſſent ſoumiſes. Ce Monaſtère ne ſubſiſte plus; c'eſt un Prieuré régulier, eſtimé 1500 liv. poſſédé par une Religieuſe, à la préſentation de l'Abbeſſe de S. Avit.

En 1567, on célébra dans l'Egliſe Cathédrale du Mans, une Meſſe ſolennelle pour la paix, pour le Roi, & pour la conſervation de M. l'Evêque, & de ſes Soldats, qui étoient à la pourſuite des Bretons, ennemis de la Sainte Egliſe, qui faiſoient le dégât à Montfort, au Pont-de-Gènes, & aux environs. *Regiſtre du Chapitre de l'Egliſe du Mans.* Charles, Cardinal d'Angenne, étoit alors Evêque du Mans.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montfort, qui appartient à M. le Comte de Murat. Voyez *l'article Montfort.*

PONTLIEUE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes de la Ville du Mans, Election du Mans, à l'E. S. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de demi-lieue.

Il y a de Pontlieue à la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Yvré-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{4}$; le petit S. Georges, l. $\frac{1}{4}$; Alonne, l. 1; Arnage, l. 1, Ruaudin, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Huiſne, ſur laquelle on vient de bâtir un nouveau pont, un peu au-deſſous de l'ancien. Cette rivière nourri d'excellent poiſſon, entre autres de la truite.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

L'Evêque S. Bertrand, qui ſiégea au Mans depuis 587 juſqu'à 624, fit bâtir un Monaſtère ou Hôpital dans l'endroit où eſt aujourd'hui l'Egliſe de Pontlieue. *Courvaiſier, p.* 181. *Cenomania.*

Lors de la tranſlation du corps de l'Evêque S. Liboire, un ſourd & un muet furent guéris à Pontlieue. *Bondonnet, pag.* 119.

L'Evêque S. Bérat, qui ſiégea au Mans depuis 654 juſqu'à 679, fit un voyage en Guyenne; en s'en revenant, il mourut dans le Village de Bannech, dans le Bourdelois; ſon corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Egliſe de S. Martin de Pontlieue, qu'il avoit fait rebâtir de nouveau. *Courvaiſier, pag.* 246. *D. Mabillon, Analec. p.* 47. *Cenomania. MS.*

Le Bourg d'Arnage, ſur le chemin du Mans à la Flèche, eſt une ſuccurſale de Pontlieue.

Le ſol eſt maigre; il produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a dans la Paroiſſe beaucoup de landes, dans leſquelles on éleve des ſapins, qui, un jour, ſeront d'un grand ſecours, les dépenſes jugées néceſſaires pour entretenir le faſte étonnant qui règne aujourd'hui, ayant obligé les Propriétaires de vendre tous les bois de haute-futaie qui décoroient les Terres de notre Province.

Il y a le long de la rivière d'Huiſne, qui traverſe la Paroiſſe du N. au S. de bonnes prairies.

Les Fourches patibulaires de la Juſtice du Mans, ſont conſtruites dans une des landes de Pontlieue.

La Seigneurie de Paroiſſe

PONTOUIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans la Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 5, Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Pontouin à Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; Diſſé, l. $\frac{1}{4}$; Nouans, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lucé-ſous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Ouen-des-Ponts, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mézières-ſous-Ballon, l. $\frac{1}{2}$; Marolles-les-Braux, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Orne; la Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Bécon.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 180 Communians.

Il y a à Pontouin la Preſtimonie Hoyau, eſtimée N.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Deſſon.

PONTVALLAIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Château-l'Hermitage, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moncé-en-Blin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Pontvallain à Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Lude, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Malicorne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 4; Mayet, l. 1 $\frac{1}{2}$; Requeil, l. 1;

Fontaine S. Martin, l. 2; S. Jean-de-la-Motte, l. 2; Manſigné, l. ¼; Coulongé, l. 1 ¼; Sarcé, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Lône, qui coupe la Paroiſſe de N. E. au S. O. par S.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Pontvallain, la Chapelle de Sainte Catherine, eſtimée 75 liv.; celle de Cheſne-Vert: eſtimée 20 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle de Sainte Barbe, fondée en 1555, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Prieur de Pont; celle de Boueſſai-des-Trois-Maries, eſtimée 250. liv., à la préſentation du Prieur de Chateaux; celle de la Bergevinière, eſtimée 5 liv.; celle de S. Jacques, réunie à la Cure; celle de S. Julien, eſtimée 85 liv., à la préſentation du Seigneur de Matouet; celles des Innocens, eſtimée 70 l. à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle de S. Martin, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur de la Faigne; & celle de Piété, eſtimée 30 liv.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187; donna à l'Abbaye de la Coulture, entre autres, l'Egliſe de Pontvallain, ſauf le droit & l'obéiſſance qu'elle doit à la Cathédrale. *Courvaiſier, pag.* 452.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes & des landes.

Du tems de l'Evêque Michel de Bréche, qui ſiégea au Mans depuis 1355 juſqu'à 1363 ou 1367, le Connétable du Gueſclin, Gouverneur de la Ville & Château du Mans, avec de Cliſſon, battirent & taillèrent en pièces les Anglois, commandés par Thomas de Grantzon, Gilbert Giffard, &c. dans les landes de Rigalet, entre Mayet & Pontvallain. *Courvaiſier, pag.* 595.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Faigne, que M. le Marquis de Mailli a achetée de M. le Marquis de Laval la Faigne. Cette Seigneurie a donné le nom à une branche de la Maiſon de Laval.

Voyez *la Généalogie de Mailli, à* [illegible] *nueil.*

POSTÉ-DES-NIDS (la), Bou[illegible]e de l'A[illegible] chidiaconé de Paſſais, dans le Doy[illegible]ochem[illegible] bille, Election de Normandie, au N[illegible] Mans dont il eſt éloigné de dix lieues tr[illegible]ur s'y rendre, il faut aller à S. Léonard-des-B[illegible]grie, l. 3 ½; Poc[illegible]: Mileſſe, l. 2; M[illegible]

Il y a de la Poſté à prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 3; Freſnai, M. l. 3 ½; Geſvres, M. l. 1; Alençon, M l. 3 ½; Crennes-ſur-Fraubé, l. 3; Moulins-du-Carbonnet, l. 1 ½; S. Ceneric, l. 1; la Ferrière, l. 1 ½; Ravigni, l. 1 ¼; Normandie l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. E. par le ruiſſeau de Boulai, & au S. par celui d'Annette.

La Cure eſtimée 3500 à 4000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Evroul. Il y a 1800 Communians.

Il y a à la Poſté, la Chapelle de Montaigu, eſtimée 25 l. à la préſentation du Seigneur de la Fournerie; celle de la Vacheonnière, eſtimée 105 liv., à la préſentation du Seigneur; & la Preſtimonie Bigore, eſtimée 5 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a marché tous les Mercredis.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Ravigni.

POULLAY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champgeneteux, l 3; S. Martin de Connée, l. 3; Rouez, l. 2 ¼; Verniette, l. 1 ¼; Trangé l. 3, Mans, l. 1 ¼;

Il y a de Poullai à Ambrière, M. l. 1 ¼; Mayenne, M. l. 2 ¼; Laſſui M. l. 1 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ¼; Céaulcé, M. l. 3 ¼; Chantrigné, l. 1 ¼; S. Loup-du-Gaſt, l. 1; Champeon, l. ¼; Montreuil-du-Gaſt, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau du Gaſt, & à l'O. par un petit courant d'eau

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Il y a à Poullay, la Chapelle fondée par le Seigneur du Freſne; celle du S. Sacrement, eſtimée 90 liv.; & la Preſtimonie Morice, à la préſentation du Propriétaire du Perrai.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe étoit autrefois dans la Maiſon de Couterne, d'où elle paſſa en celle des Vaux, par le mariage d'Annette de Couterne, Dame de la Barre du Horp, Poullay & Montreuil, avec Guillaume des Vaux, Capitaine de Mayenne. Elle appartient aujourd'hui à M. Poullard.

POUVRAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de

Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Élection du Mans, au N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouperroux, l. 2; Beaufai l. 2 ¼; Sargé, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Pouvrai à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 3 ¼; S. Aignan, M. l. ; Bonneſtable, M. l. 3; la Ferté, M. l. 3 ¼; Marcilli, l. 1 ½; Contres, l. ½; Bellou, l. ¼; Saint-Germain, l. 1 ½; la Forêt de Halais, l. ¼; le Chartrain, l. ¼.

La Cure eſtimée liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 130 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Même, & au N. par un autre petit ruiſſeau.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Tacher.

PRAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Aignan, M. l. ¼, Courcebeufs, l. 2 ¼; Coulaines, l. 3; Mans, l. ¼.

Il y a de Prai à Mamers, M. l. 2 ½; S. Côme, M. l. 1 ½; René, M. l. 2 ¼; Bonneſtable, M. l. 1 ¼; Nauvai, l. ½; Aveines, l. ½; Marolle-les-Braux, l. 1, Diſſé, l. 1 ¼; Courcival, l. ¼; Rouperroux, l. 1 ¼; Nogent-le-Bernard, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière d'Orne, & du N. N. O. au S. O. par celle de Dive.

La Cure, eſtimée 5 à 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 112 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient, par engagement du Roi, à Madame la Ducheſſe de Beauvilliers.

PRÉAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Epineu-le-Seguin, l. 1 ½; Aveſſé l. 1 ¼; Vallon, l. 3 ¼; le Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Préaux à Mellai, M. l. 1 ¼; Ballée, M. l. ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Sablé, M. l. 2 ¼; Grez-

en-Bouerre, M. l. 1 ¼; la Cropte; l. ½; le Burret; l. 1; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. E. par la rivière de Vegre, & au S. par le ruiſſeau de Pont-Martin.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier.

Il y a à Préaux la Chapelle de la Gouardière, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur de Préaux; & celle de la Touche, eſtimée 65 liv. Il y a 320 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de la Barre de Préaux.

PRÉVAL, voyez *l'article Gaſtineau.*

PRÉVELLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Célerin-le-Géré, l. 1; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Prévelle à Bonneſtable, M. l. 1 ¼; la Ferté, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 2 ¼; Montfort, M. l. 3; Saint-Aignan, M. l. 2 ¼; la Boſſe, l. ¼; Aulaines, l. 1; Mellerai, l. 1; Briône, l. 1 ½; Torcé, l. 1; S. Denis des Coudrais, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée , eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Prévelle la Preſtimonie Echinard, eſtimée 30 liv. à la préſentation du Curé.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des bois & des montagnes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Mademoiſelle de Montéclerc.

PREZ-EN-PAIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 ½; la Chapelle S. Frai, l. 1 ¼; Mal[illegible] Mans, l. 1 ¼.

Il y [illegible] Poſté-des-Nids, M. l. 2 ¼; Coupetra[illegible] M. l. 3; Geſvres, M. l. 2 ½; Linié[illegible] Samſon, l. ½; S. Calais-

du-Déſert, l. 1 ; S. Cyr, l. 1 ; Champfremont, l. 1 ¼ ; Ravigni, l. 2 ¼ ; la Lacelle, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau qui forme deux étangs, & qui coule du S. E. au N. N. O.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Mayenne, & par pluſieurs petits courans d'eau.

La Cure, eſtimée , eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Il y a le Prieuré, eſtimé 900 liv., à la même préſentation que la Cure : la Chapelle de S. Jean-Baptiſte, eſtimée 280 liv, à la préſentation du Seigneur ; celle de S. Jean l'Evangéliſte, à la même préſentation ; & la Preſtimonie la Lieudière, eſtimée 230 liv., auſſi à la même préſentation. Il y a à Prez 2000 Communians.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187, donna à l'Abbaye de la Coulture l'Egliſe de Prez, ſauf le droit & l'obéiſſance qu'elle doit à la Cathédrale. *Courvaiſier, page* 452.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois, des montagnes & des landes.

Le marché tient à Prez tous les Samedis.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Choardon.

PRINGÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-de-la-Motte, l. 1 ; Oyſé, l. 2 ; Arnage, l. 3 ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. ½.

Il y a de Pringé au Lude, M. l. 2 ½ ; la Flèche, M. l. 1 ¼ ; Malicorne, M. l. 3 ; Pontvallin, M. l. 2 ¼ ; la Suze M. l. 4 ¼ ; Luché, l. ¼ ; Manſigné, l. 2 ; Ligron, l. 1 ¼ ; Clermont, l. 1 ; Mareil, l. 1 ½ ; Anjou, l. ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Malvaut. La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir ; & à l'O. par le ruiſſeau de Charpentras.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Pringé, la Chapelle du Douet, eſtimée 10 liv.

Le ſol produit du Seigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes dont le vin eſt bon ; celui ſur-tout du clos de Brouaſſin, eſt excellent.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Clermont-Galerande, qui vient d'être vendu par Madame la Ducheſſe de Brancas, de la Maiſon de Clermont, à M

à M. le Comte de Clermont, ſon couſin. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont.*

PRUILLÉ-LE-CHÉTIF ou LE GAUDIN, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de Pruillé à Vallon, M. l. 2 ¼; Loué, M. l. 4 ½; la Suze, M. l. 2 ½; Rouillon, l. ½; Fay, l. ¼; Coulans, l. 1 ¼; Souligné, l. 1 ½; Eſtival, l. ¼; Grand-Saint-Georges, l. ½; Petit-Saint-Georges, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau d'Orne.

La Cure, eſtimée 600 l., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Il y a à Pruillé, la Preſtimonie Jaroſſai, eſtimée N....

Hélie, qui fut Comte du Maine, depuis 1090 juſqu'à 1110, fit remiſe au Chapitre & à l'Evêque de toutes les coutumes & rentes qu'il avoit coutume de percevoir ſur leurs Terres dans l'étendue des Quintes de la Ville; ſavoir, à Pruillé, Savigné, &c.

L'Evêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 juſqu'à 1258, retira des mains des Laïques, & donna au Chapitre, entre autres, l'Egliſe de Pruillé. *Regiſtre blanc du Chapitre.* Courvaiſier, *page* 451, & D. Denis Briant, dans le *Cenomania MS.* diſent que ce fut Guillaume Paſſavant, mort en 1187, qui fit faire cette reſtitution au Chapitre.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes, dont le vin eſt de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe du Mans.

Il y a dans la Paroiſſe, la Terre de la Manoullière, bien bâtie, & décorée de belles avenues; cette Terre appartient à Madame Nepveu, veuve de M. Nepveu, Prévôt Provincial du Maine.

PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. E. par S. du Mans dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, [illegible] à Bretre, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, M. l. 1; Bouloire, M. l. 3 ½; Pontvallain, M. l. 4 ½; la [illegible]-du-Loir, l. 1 ½; Challe,

l. 2; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 1 ¼; Marigné, l. 1 ½; Jupille, l. 1; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1 ¼; la Forêt de Berſai, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par le ruiſſeau de Chaboſon, qui fait tourner trois moulins à blé.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 750 Communians.

Il y a à Pruillé une Egliſe Collégiale, ſous l'invocation de S. Julien: ce Chapitre, qui eſt compoſé de cinq prébendes ſacerdotales, fut d'abord érigé ſous le nom d'Oratoire, qui fut fondé avant l'an 1331. Ce qui ſe prouve par une Chartre de la même année, par laquelle Jean, Comte de Dreux, Sire de Montpenſier & du Château-du-Loir, fit aux Orateurs, Chapelains de Pruillé, pluſieurs dons; ſavoir, droit de pâcage, paiſſage & abeillage dans ſa forêt de Beurſai & Boiſcorbon, droit d'y prendre tout le bois néceſſaire pour réédifier l'Egliſe, la tour, les maiſons deſdits Orateurs & celles de tous leurs tenanciers; il leur donna auſſi le droit d'y prendre bois pour faire preſſoirs, cuves & tonneaux, & quarante chartées de bois pour leur chauffage; il leur donna en outre 37 liv. de rente à prendre ſur les ventes de ladite forêt.

L'Oratoire de Pruillé fut établi en Confrérie. En 1329, Gui de Laval, Evêque du Mans, confirma par ſon décret les ſtatuts & priviléges de la Confrérie de S. Julien de Pruillé, établie par Pierre des Chelles, Seigneur de Lucé, Pruillé, Montreuil & Madrelles, qui augmenta beaucoup ſon revenu, comme il paroît par une Chartre de 1350.

Pierre des Chelles n'avoit qu'une fille, nommée Marie, qui épouſa Briſegault de Couême; tous deux furent inhumés en 1406, dans le chœur de l'Egliſe Collégiale de Pruillé, où l'on voit leur tombeau élevé de deux pieds & demi, & a ſept pieds de longueur, ſur lequel eſt leur repréſentation en bronze. Sous ce tombeau eſt un caveau où leurs corps ſont dépoſés dans chacun un cercueil de plomb.

La Confrérie de Pruillé fut changée en Collégiale avant 1361; ce qui ſe prouve par un acte de la même année, par lequel Jean des Chelles donne aux Chanoines de Pruillé une Métairie.

La Collégiale de Pruillé n'étoit d'abord compoſée que de quatre prébendes ſacerdotales, dont deux appartenoient à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans, & les deux autres à celle des Chanoines; on fonda depuis une cinquième préberde environ l'an 1440; elles ſont d'hui

toutes cinq à la préſentation du Seigneur. Je n'ai pu découvrir comment ce changement de droit s'eſt fait. J'ai ſeulement trouvé que juſqu'en 1551, les Chanoines ont préſenté, conjointement avec les Seigneurs de Lucé; & que depuis le mariage de Jeanne de Couême avec le Prince de Conti, il ne paroît point que les Chanoines aient préſenté.

En 1478, le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, réforma le Chapitre de Pruillé; il fit une partition par laquelle il ſe retint, & à ſes ſucceſſeurs, le droit de nommer à trois prébendes, laiſſant au Seigneur de Lucé la préſentation des deux autres; & afin de les diſcerner, il leur fit porter le titre de différens Saints; la première, la ſeconde & la troiſième furent titrées des noms de S. Jean, de S. Julien & de S. Laurent; la quatrième & la cinquième, de ceux de S. Martin & de S. Georges.

Le Cardinal de Rambouillet, qui ſiégea au Mans depuis 1556 juſqu'à 1587, fit un accord avec le Baron de Lucé, lequel fut homologué en Cour de Rome, par lequel il lui céda, & à ſes ſucceſſeurs, le droit de préſenter aux cinq prébendes de la Collégiale de Pruillé, au moyen qu'on lui laiſſeroit la préſentation de deux Chapelles fondées dans l'Egliſe de ladite Collégiale. Aujourd'hui le Seigneur de Lucé préſente, & les Prébendes & les Chapelles *Courvaiſier, page* 783.

Voici l'origine que nos Hiſtoriens donnent à la Collégiale de Pruillé. S. Julien viſitant ſon Diocèſe, arriva chez le Seigneur de Lucé, dont il trouva le fils qui venoit d'expirer; le S. Evêque paſſa la nuit en prières, & reſſuſcita le mort. En reconnoiſſance de cette faveur, le père deſtina ſon fils & ſes biens à l'Egliſe, & fonda au même lieu un Oratoire. *Courvaiſier, page* 62. D. Denis Briant dit que c'étoit une fille que S. Julien reſſuſcita. *Cenomania MS.*

Le ſol eſt argilleux, & produit du méteil, du froment & de l'avoine. Il y a de la marne, mais elle eſt à 70 pieds de profondeur; une partie de la forêt royale de Berſai eſt dans la Paroiſſe; elle nourrit des ſangliers, quelques cerfs & quelques chevreuils; l'autre eſpèce de gibier n'eſt pas bien commune dans la Paroiſſe. Il y a d'autres bois en différens endroits de la Paroiſſe, contenans chacun dix-huit à vingt arpens; ſavoir, deux appartenans au Seigneur, un à M. de Caillau, dépendant de ſa Terre de la Roche-Thomas; & quelques petits bouquets dépendans de la Collégiale. Il y a dans la Paroiſſe cinq à ſix cents arpens de landes; une carrière de tuffeau, exploitée, & quatre

arpens de vignes qui produiſent du vin rouge de petite qualité ; on y trouve auſſi des aſpics & quelques vipères.

On voit dans le Bourg de Pruillé, un vieux mur épais d'environ cinq à ſix pieds, ſur trente à trente cinq pieds de hauteur, qui paroît le reſte d'un ancien château.

Le Bourg de Pruillé étoit autrefois plus conſidérable qu'il n'eſt aujourd'hui ; il eſt dit dans la Chartre de confirmation des ſtatuts, dont il eſt parlé ci-devant, qu'auſſitôt qu'un confrère ou ſœur ſera décédé, on criera les patenôtres avec les campanes ſonnantes par la Ville. Dans un acte de fondation, fait par Pierre des Chelles, Pruillé eſt qualifié de Ville ; il y avoit autrefois un marché, ſur lequel la Collégiale avoit droit de percevoir 3 liv. cette rente eſt encore ſervie aujourd'hui par le Seigneur.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Baronnie de Lucé, qui appartient à M. Pineau de Lucé, fils de M. de Vienné, mort Intendant d'Alſace, & Maître des Requêtes. Pruillé relève en partie de Lucé & en partie du Château-du-Loir.

Outre le Fief de la Seigneurie, il y a à Pruillé celui de la Collégiale, qui a moyenne & baſſe-juſtice ; celui de l'Abbaye de Bonlieu ; celui de la Chevalerie, qui appartient à M. le Chat ; celui des Etangs, qui appartient à M. Deshayes, & celui qui appartient à l'acquéreur de la Terre de Fontenailles, en Ecomoi.

La Paroiſſe de Pruillé a une lieue & demie de l'E. à l'O. & autant du N. au S.

M. Robet, Curé, m'a fourni un Mémoire.

QUE QUE

QUELAINE, Bourg & Paroiſſe [illegible]rchidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, E[illegible] de même, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloig[illegible]ze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il fau[illegible] Bignon, l. 3 ½ ; Mellai, l. 1 ; la Cropte, l. 1 ; Bru[illegible] Vallon, l. 2 ¾ ; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼ ; M[illegible].

Il y a de Quelaine à Laval, M. l. 3 [illegible] M. l. 4 ½ ; Château-Gontier, M. l. 2 ¼ ; Coſſé-l[illegible] l. l. 1 ¼ ; Grez-en-Bo[illegible] M. l. 4 ¼ ; Houſſai, l. [illegible]ii, l. 1 ¼ ; Aſtillé [illegible]ême, l. 1 ¼ ; S. C[illegible] ; Anjou, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par un ruiſſeau, qui forme un étang, & au S. E. par un petit courant d'eau, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1775 Communians.

Il y a à Quelaine, la Chapelle de la Chaſlerie, eſtimée 40 liv., à la préſentation, de plain-droit, au Chapitre de S. Tugal de Laval; celle de la Fougerière, eſtimée 55 liv., à la préſentation du propriétaire de la Métairie de Livelle; celle de la Grigonnière, à la préſentation des héritiers Bonju; celle de la Petite Chaſſière, eſtimée 20 liv., & la Preſtimonie Paillart, eſtimée ....

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes, dont le vin eſt très-médiocre; il y a auſſi des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Charnie, qui appartient à M. de Préaux.

QUENTIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Troo, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-le-Henri, l. 4 $\frac{1}{4}$; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S Quentin à Vendôme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montoire, M. l. $\frac{1}{2}$; Beſſé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Lavardin, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; les Roches-l'Evêque, l. 1; Lunay, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fontaine, l. $\frac{3}{4}$; S. Jacques-des-Guérets, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau qui coule du N. N. E. au S. par E. La Paroiſſe eſt arroſée au S. S. O. par la rivière du Loir.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 160 Communians.

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, fonda l'Egliſe de S. Quentin. *Courvaiſier*, *page* 415.

L'Evêque Pierre Gougeul, qui ſiégea au Mans depuis [illegible] juſqu'à 1326, donna au Chapitre de S. Martin de [illegible] l'Egliſe de S. Quentin, dont la préſentation & col- [illegible] noient, avec tous les droits, rentes & [illegible] utume d'y prendre. Il paroît par le [illegible] n, que les Curés ou Vicaires per- [illegible] devoient fournir tous les ans, la [illegible] Chevecier du Chapitre de Troo, [illegible] roſeaux, tant que deux che-

vaux en pourroient mener, & une poche pleine de grenouilles. *Courvaiſier, page 559.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *l'article Montoire.*

QUENTIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mexent, l. ¼; Pont-de-Gêne, l. 3 ¼; Champagné, l. 1 ½; Mans, l. 2.

Il y a de S. Quentin à Vibraye, M. l. 1 ¼; la Ferté, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 1 ¼; Torigné, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 2 ½; Lamenai, l. 1 ¼; Villaine-la-Gonais, l. 1 ¼; Seaux, l. 1 ¼; Rouair, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Queune.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 100 Communians.

Guillaume de Rougemont vendit au Chapitre de l'Egliſe du Mans, pour cinquante livres tournois, la dîme de la Paroiſſe de S. Quentin. Le Chapitre fut inveſti de cette dîme en 1254. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe du Mans.

QUINCAMPOIX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont-Pié-de-Beuf, l. ½; Marigné, l. 1 ¼; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Quincampoix au Château-du-Loir, M. l. 1 ½; la Chartre, M. l. 3 ½; Grand-Lucé, M. l. 2 [illegible]; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 ¼; Thoiré, l. [illegible] Mayet, l. 1 ¼; Verneuil-le-Chétif, l. 1 ¼; Laverna, l. [illegible]; Luceau, l. 1; Flée, l. 1; la Forêt de Berſai, l. 1.

La Paroiſſe eſt coupée en deux par le ruiſſeau [illegible]rte, qui fait tourner un moulin à blé; il y a auſſi [illegible]etit courant d'eau.

La Cure, eſtim[illegible] eſt un Prieuré d[illegible]

des Prémontrés: elle eſt à la préſentation de l'Abbé de Vaas. Il y a 150 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin, ſur-tout le blanc, eſt très-bon; il y a de la marne, qui devient inutile, les Agriculteurs, n'étant pas en état de la mettre en œuvre, & les propriétaires ne voulant pas les aider.

Il y a dans la Paroiſſe, qui a une lieue d'étendue du N. au S., & un quart de lieue de l'E. à l'O. deux petits taillis, dont l'un dépend du Prieuré, & l'autre de la Métairie de la Bertellerie. Le gibier n'eſt pas commun; mais ce qu'il y en a, eſt de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré qui poſsède deux Fiefs; l'un, dit du Prieuré, relève de la Baronnie du Château-du-Loir; l'autre, nommé la Marmouchère, autrement la Gigoulière, reporte à Courtirand, Fief appartenant à Milord Clare.

M. Poutrel, Prieur-Curé, m'a fourni un mémoire.

RAH RAH

RAHAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coudrecieux, l. 3 ¼; Yvré-l'Evêque, l. 5 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Rahai à S. Calais, M. l. 1 ½; Vibraye, M. l. 2 ¾; Bouloire, M. l. 5; Mondoubleau, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. 4 ¼; Baillou, l. ¼; Valaine, l. 1; Berfai, l. 1 ¼; Conflans, l. 1 ½; Marolle, l. 1 ¼; S. Martin de Sargé, l. 1; S. Cir de Sargé, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Braye, au S. & à l'O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Le 7 Juin 1449, il y eut un accord entre Jean d'Hierrai, Evêque du Mans, & Jean, Abbé, & le Monaſtère de S. Calais, au ſujet de la Juriſdiction dans les Paroiſſes de Rahai, &c. pour leur vie ſeulement; par cet accord, la Juriſdiction au civil demeura à l'Abbé, par prévention

ſeulement; & ſur le criminel, à l'Evêque, avec cette diſtinction, au cas que S. Calais & le Mans ſoient poſſédés par le même Seigneur. *Cart. rouge, fol.* 287. *Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de S. Calais.

RAVIGNI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulins du Carbonnet, l. 2; Freſnai, l. 2; le Tronchet, l. 2 ½; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Ravigni à la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ¼; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; Gêvres, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 4; Alençon, M. l. 2 ¼; la Rochemabille, l. ¼; Gandelain, l. 1; la Lacelle, l. 1 ½; Champfrémont, l. ½; Boulai, l. 1 ½; Ferrière Bouchart, l. 1; S. Denis-ſur-Sarton, l. ¼; Pacé, l. 1; Normandie, l. ½.

Le Bourg eſt entre le Mont & les Bois de Tonne; un petit courant d'eau prend ſa ſource au S. O. du Bourg. La Paroiſſe eſt arroſée par la rivière de Sarton.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Ravigni, la Chapelle des Cinq Plaies, eſtimée 50 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur Fabricier; & la Preſtimonie de S. Hubert, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Vauxelle de Ravigni.

REMI-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼;

Il y a de S. Remi à Ballon, M. l. 1 ¼; Montfort, M. l. 2 ¼; Bonneſtable, M. l. 3; Connerré, M. l. 3 ½; Courcebeufs, l. ½; la Guierche, l. ¼; Joué-l'Abbé, l. ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 1 ¼; Savigné-l'Evêque, l. 1 ¼; Sillé-le-Brûlé, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Panſas.

La Cure, eſtimée 250 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 50 Communians.

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Evêché du Mans.

REMI-DES-MONTS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-des-Prez, l. ½; S. Remi-des-Bois, l. 5, Coulaines, l. 2 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 1; S. Côme, M. l. 1 ¼; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 ½; Piſieux, l. 1. Commerveil, l. ¼. S. Pierre-des-Ormes, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Dive, qui forme un étang.

La Cure eſtimée 6 à 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Pélice. Il y a 550 Communians.

Il y a à S. Remi, le Prieuré de Contrès, eſtimé 200 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Louvigni.

REMI-DU-PLAIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 4; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 2; René, M. l. 1 ½; Beaumont, M. l. 3 ½; S. Aignan, M. l. 3 ½; S. Côme, M. l. 3 ¼; le Val, l. ½; Livet, l. ¼, Louvigné, l. ¼; les Mées, l. ¼; Saone, l. ½; Panon, l. ¼; Vezot, l. ¼.

La Paroiſſe, dans laquelle paſſent les foſſés à Robert, eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Bienne.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 530 Communians.

Il y a à S. Remi, la Chapelle de Sainte-Catherine de Moulins, eſtimée 58 liv., à la préſentation du Prieur de la Coulture; & celle de la Sainte Vierge. La maiſon du Chapelain eſt bien bâtie & bien ſituée.

Hugue I, Comte du Maine depuis 970 juſqu'à 1015, donna à l'Abbaye de la Coulture, entre autres, la Paroiſſe de S. Remi-du-Plain. *Courvaiſier, page* 325.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Guillaume II le Roux, Roi d'Angleterre, qui mourut en 1100, fit bâtir un Fort à S. Remi-du-Plain. *Orderic, Vital. liv.* 10, *p.* 768, *Courvaiſier, p.* 569. *Cenomania. MS.*

En 1411 ou 12, du tems des guerres entre le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orléans, la Paroiſſe de S. Remi-du-Plain, fut le théâtre de la guerre, pendant quelque tems. Le Comte d'Alençon, qui avoit embraſſé le parti du Duc d'Orléans, (on nommoit ce parti les Armagnacs) mit une forte garniſon dans ſon Château de Saint-Remi. Louis, Roi de Sicile, Comte d'Anjou & du Maine, envoya des troupes au ſecours des Manceaux, que les Armagnacs fatiguoient par leurs courſes. Ces troupes, commandées par Antoine de Craon, & le Borgne la Heuſe, furent fortifiées par celles qu'amena à leur ſecours le Connétable de S. Paul : elles ſe logèrent dans le Bourg de S. Remi, & aux environs du Château, & ſommèrent ceux qui étoient dedans, de ſe rendre, ce qu'ils refuſèrent. Les Seigneurs qui étoient de la faction d'Orléans, s'aſſemblèrent à deſſein de ſurprendre le Connétable; celui-ci fut averti de leur deſſein, par ſes eſpions, & ſe diſpoſa à les bien recevoir. Le combat s'engagea, il fut opiniâtre & meurtrier. Les Armagnacs furent défaits & taillés en pièce. Le Connétable retourna incontinent à S. Remi; & à ſon arrivée la garniſon qui étoit dans le Château, ſe rendit. Quelque tems après les Armagnacs reprirent le Château. *Courvaiſier, pag.* 664.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre l'Abbé de la Coulture, & M. Berſin.

Guy Pécate, en latin *Pacatus*, étoit né à S. Remi; il étoit Bénédictin; il fut Prieur de Sougé, & Curé de Spai, puis Secrétaire de l'Abbé de la Coulture. Pécate compoſa des Poéſie latines qui ont été louées par Ronſard. Ses Ouvrages n'ont point été imprimés. Il mourut à la Coulture, en 1580. *Croix du Maine.*

RENÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans; au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 1; Lucé-ſous-Ballon, l. $\frac{1}{4}$; Saint-Ouen-des-Ponts, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 $\frac{1}{2}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de René à Freſnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Aignan, M. l. 2 $\frac{1}{4}$;

neſtable, M. l. 4 ¼; Grand-Champ, l. 1; Chevencé-Sévillac, l. ¼; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1 ¼; Dangeul, l. 1; Courgains, l. 1; Toigné, l. ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Orton. La Carte du Maine marque qu'il y a eu une bataille.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des landes.

Il y a marché à René tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Baron du Leau.

RENNES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte-Marie-du-Bois, l. ¾; le Ham, l. 2 ½; Courciré, l. 2 ½; Sillé, l. 3 ¼; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2, Mans, l. 3.

Il y a de Rennes à Septforges, M. l. ½; Laſſai, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 1 ¾; Madré, M. l. 2; Juvigni, M. l. 1 ¼; Genellai, l. ¾; Etrigé, l. ½; Bretignolle, l. ½; la Baroche-Gondoin, l. 1 ¼; Tubeuf, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Mayenne, & au S. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur du Bois-de-Mayenne. Il y a 250 Communians.

Il y a à Rennes la Preſtimonie Rattier, eſtimée 15 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Billard de Lorière.

Environ l'an 1432, Ambroiſe de Froulai, Dreux de Rouſſai, & Gautier de la Pôté, Gentilshommes Manceaux, étant ſortis du Château de S. Cenerie, furent tués par des Anglois, dans une rencontre, en la Paroiſſe de Rennes. *Courvaiſier, pag.* 700.

REQUEIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé-en-Blin, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Requeil à Pontvallain, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 2; le Lude, M. l. 3 ½; Château-du-Loir, M. l. 5; la Suze, M. l. 2 ¼; Mayet, l. 2; Château-l'Hermitage, l. ¼; Oyſé l. ¼;, la Fontaine S. Martin, l. 1 ½; Manſigné, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Lone, & à l'O. par un autre.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin : il y a quelques vignes dont le vin eſt aſſez bon. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Rochedevaux, dont M. le Comte de Mailli d'Haucourt eſt Seigneur.

Comme la Maiſon de Mailli eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres du Royaume, quoiqu'elle ne ſoit pas originaire du Maine, nous croyons que nos Lecteurs nous ſauront gré d'en donner ici la filiation, du moins de la branche de M. le Comte de Mailli, Seigneur de Requeil.

ANSELME de Mailli, Lieutenant des Armées de la Comteſſe Richilde, en 1050, tuteur du Comte de Flandre & d'Artois, ſon fils, tué au ſiége de Lille, en 1070, eut Vautier, qui ſuit; Arnoul; & Renaut, qui épouſa Batilde de Roie.

VAUTIER de Mailli eut Nicolas, qui ſuit; Luce, mariée à Nicolas Perrin; & Eliſabeth.

NICOLAS de Mailli, Sire de Mailli, épouſa Amélie de Beaumont, dont Gilles I, qui ſuit; Guillaume, Pierre, Mathieu, & Bavoin; N.... Chevalier de Jéruſalem, Maréchal de ſon Ordre, Grand-Prieur d'Auvergne, tué au ſiége de Damiette, en 1218; Milon qui épouſa Erinburge; Wautier, qui épouſa Iduberge de Bailleul; Nicole ou Nicolette, mariée, 1°. à Hermand de Créqui, 2°. à Jean de Nauvion.

GILLES I, Baron de Mailli, épouſa Avicie de Heilli, dont Gilles II, qui ſuit; Euſtache, Jacques, Chevalier de S. Jean de Jéruſalem, nommé par les Infidèles, le S. Georges des Chrétiens; Hugues, Nicolas, & Sohier, morts ſans alliance; Eliſabeth, Eliſe, Pavie & Mathilde.

GILLES II, Baron de Mailli, épouſa Jeanne d'Amiens, dont Jean, qui ſuit; Gilles, Seigneur d'Authuille, branche ſéparée de l'aînée, en 1290, éteinte en 1495; Jean, Seigneur de Nédon, ſéparée de l'aînée, en 1290, éteinte

en 1300; Antoine, Seigneur de Lorſignol, qui épouſa Jeanne d'Antoing : cette branche de Lorſignol fut ſéparée de l'aînée, en 1295, & finit en 1528.

JEAN, Baron de Mailli, épouſa Jeanne de Couci, dont Gilles III, qui ſuit; Jean, Seigneur d'Auvillers, qui épouſa Louiſe de Craon, Dame de Catheu: il fit la branche d'Auvillers, ſéparée de l'aînée, en 1320, éteinte en 1629; Colart, qui fut mariée à Aliénor d'Argies.

GILLES III, Baron de Mailli, Seigneur d'Acheu, épouſa Perſonne de Renneval, dont Gilles IV, qui ſuit; Guillaume & Jean.

GILLES IV, Baron de Mailli, Seigneur d'Acheu, épouſa Marguerite de Friencourt, dont Gilles V, qui ſuit; Jean, qui épouſa vers 1350, Marguerite de Fienne; Guillaume, Nicolas, Hardouin, Ade, qui fut mariée, 1°. à Aubert de Hangeſt; 2°. à Jean de Neſle, Seigneur d'Offemont; 3°. à Gui de Laval, Seigneur d'Attichi.

GILLES V, Baron de Mailli, dit Gillon, épouſa, vers 1340, Jeanne de Moreuil-Soiſſons, dont Gilles VI, qui ſuit.

GILLES VI, Chevalier, Seigneur de Mailli, épouſa, 1°. Jeanne de Donquerre; 2°. Marie de Couci, Dame de Droiſi, dont Colart, qui ſuit.

COLART, Chevalier, Seigneur de Mailli, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, avoit épouſé Marie de Mailli, Dame de Lorſignol & de Bours, morte en 1496, dont Jean II, qui ſuit; Huc ou Luc, Gouverneur de Mondidier, qui épouſa Marie d'Athies; Jean, tué à la journée de Mons en Vimeux, en 1421. Colart, fait Chevalier à la bataille d'Azincourt, tué avec ſon père.

JEAN II, Baron de Mailli, épouſa, vers 1426, Catherine de Mammès, Dame de Ravensberg, dont Jean III, qui ſuit, Hutin, Seigneur d'Auchi, qui épouſa Péronne de Piſſeleu, tige de la branche d'Auchi, finie en 1555; Marie, Dame de Turpigni; Antoinette, qui épouſa Philippes de Noyelle, Vicomte de Langle; Iſabelle, mariée à Jean de Neuville.

JEAN III, Baron de Mailli, épouſa, en 1479, Iſabeau d'Ailli, dont Antoine qui a continué la branche aînée, qui ſubſiſte en Louis-Victor-Ant[illegible], tige de la branche d'Haucourt, qui ſuit; [illegible]ouſa Marie de Wignacourt; & Antoi[illegible] Foulques de Fautreau.

ADRIEN de Mail[illegible]
1503, Françoiſe de [illegible]

Seigneur de Belleville, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui épouſa Antoinette de Baudreuil; Denis, Chevalier de Malte, tué au ſiége de Rouen, en 1562; Antoine, tué en Piémont; Charles, Chevalier de l'Ordre du Roi; & Antoinette, mariée, en 1544, à Robert du Boſc.

EDME de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, Gouverneur d'Yvri, & Capitaine de cent hommes de pied, épouſa, 1°. en 1536, Marie de Boulain; 2°. en 1559, Gabrielle Dongnies, dont François I, qui ſuit; Louis, tige de la branche de Queſnoi, ſéparée de la branche d'Haucourt, en 1584; Claude, mariée en 1570, à Antoine de Belleval, Seigneur de Longuemorte.

FRANÇOIS I du nom, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, épouſa, en 1573; Marie d'Hallencourt, dont François II, qui ſuit; Henri, mort à Cambrai, en 1595; Suſanne, mariée, en 1596, à Philippes de Pienne, Seigneur de Rouſſeloi.

FRANÇOIS II de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de S. Léger, épouſa, en 1607, Marie Turpin, dont Philippes, qui ſuit; Antoine, Chevalier de Malte, mort en 1670; Nicolas, tué au ſiége de Dixmude, en 1647; Jordaine, qui fut mariée à Louis de Saint-Ouen, Seigneur de Falleni.

PHILIPPES de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de Saint-Léger, épouſa, en 1631, Guillaine du Biez, dont Antoine, qui ſuit; Anne, mariée à Louis de Martainvillle, Seigneur de Hetoudeville; Eliſabeth, qui épouſa le Seigneur du Bocole.

ANTOINE de Mailli, Marquis d'Haucourt & de Saint-Léger, épouſa, 1°. en 1658, Marie de Beuzelin; 2°. en 1678, Françoiſe de Caneſſon, Dame de Cani. Il eut Joſeph, qui ſuit; François-Jérôme, qui épouſa Marie de Milli, ſans enfans, N. . . . mariée à M. le Comte de Hangeſt; Claude-François, Capitaine de Frégate, mort ſans alliance, en 1704, Jean Baptiſte, Capitaine de cent Chevaux-Légers, tué à Mayenne, en 1690; Marie-Anne, Abbeſſe d'Eſſai, en 1738.

JOSEPH, Marquis de Mailli, Seigneur d'Haucourt & de S. Léger, &c. épouſa Louiſe-Madeleine-Joſephe-Marie de la Rivière, en 1704, Dame du Bois de Maquillé, Flacé, la Rochedevaux, Requeil, &c. dont Joſeph-Auguſtin, qui ſuit; Jérôme-François-Joſeph, Chevalier de Malte, mort à Vienne en Autriche, en 1739; François mort en 1730, ſans alliance; & Marie-Joſéphine, morte ſans alliance.

JOSEPH-AUGUSTIN, Comte de Mailli, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Seigneur d'Haucourt, Saint-

Digitized by Google

Léger, la Faigne, la Foreſt-de-Douvre, la Rochedevaux, Requeil, &c. épouſa, 1°. Conſtance Colbert de Torci, en 1732, dont Jeanne-Marie-Conſtance, mariée, en 1747, à Marc-René de Voyer, Marquis de Paulmy, Maréchal des Camps & Armées du Roi. M. le Comte de Mailli a épouſé, 2°. en 1737, Marie-Michelle de Séricourt d'Eſclainvilliers, dont Louis-Marie, qui ſuit; Catherine-Félicité-Joſephe-Conſtance, morte ; Joſeph, mort jeune, en 1746.

LOUIS-MARIE.

RIBAI (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courciré, l. 3; Sillé, l. 3 ¼; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Ribai à Luſſai, M. l. 1 ¼; Septforges, M. l. 3; Madré, M. l. 2 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 2; Ambrière, M. l. 3 ½; Charchigné, l. ¼; le Horp, l. 1; Poulai, l. 2; Hardange, l. 1 ½; Loufougère, l. 1 ¼; le Ham, l. ½; Jauron, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau d'Aine, qui forme un étang, & à l'E. & au S. par un autre qui en forme deux.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 630 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Chauvigné.

RIGOMER-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Roueſſé-Fontaine, l. 1 ¼; Doucelles, l. 1 ¼; Montbiſot, l. 3; la Guierche, l. ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

La Paroiſſe eſt à l'O. de la Forêt de Perſeigne; elle eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Sore, & au S. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 6 à 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 240 Communians.

Il y a de S. Rigomer à Alençon, M. l. 1 ½; Freſnai, M.

Digitized by Google

l. 3 ¼; Beaumont, M. l. ; René, M. l. 2 ¼; Mamers, M. l. 3 ¼; Linière-la-Carelle, l. 1 ¼; Champfleur, l. ¼; Ancines, l. ½; Livet, l. 1 ¼; Neuf-Châtel, l. ½.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

S. Rigomer, Prêtre-Solitaire, prit naiſſance dans le Sonnois, dans l'endroit où eſt la Paroiſſe de S. Rigomer, vers le milieu du ſixième ſiècle. *Courvaiſier, pag.* 141.

Hugues I, qui fut Comte du Maine, depuis 970 juſqu'à 1015, donna l'Egliſe de S. Rigomer à l'Abbaye de la Coulture. *Courvaiſier, pag.* 326.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige.

RIMÉ (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. ½; Reſſé, l. 3 ¼; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Rimé à Vendôme, M. l. 2; Montairé, M. l. 1 ¼; Lavardin, M. l. 1; Beſſé, M. l. 3 ¼; Villavard, l. ½; Houſſé, l. ½; Thoré, l. ¼; Lunai, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière du Loir.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Prémontrés, eſtimée 700 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 130 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin n'a pas grande réputation.

ROCH, *alias* JACQUES-DE LA-BRASSE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 ¼; Laſſai, l. 2 ½; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Roch à Domfront, M. l. 2; Lonlai, M. l. 2; Paſſais, M. l. 1 ½; Juvigni, M. l. 4; Rouellé, l. ¾; Saint-Marc-de-Graine, l. ½; Torchamp, l. 1; S. Brice, l. 1 ¼; S. Gilles, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Egraine, au N. & au S. O. par deux petits ruiſſeaux, & au S. par un autre. Ils nourriſſent quelques petits brochetons.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Duc d'Alençon. Il y a 620 Communians.

L'Egliſe

L'Egliſe de cette Paroiſſe étoit anciennement dédiée à S. Jacques, aujourd'hui elle l'eſt à S. Roch; j'ignore ce qui a fait ce changement.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin, qui ne ſe dîment point dans l'Election de Domfront.

On cultive beaucoup de pommiers & de poiriers, dont le cidre eſt bon, ſur-tout celui des pommiers.

Il y a un tiers de la Paroiſſe en landes, & un quart en pluſieurs bouquets de taillis : elle a une lieue de diſtance du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

Le gibier y eſt très-bon; mais la grande quantité de renards le rend peu commun.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Domfront, que M. le Duc d'Orléans tient du Roi, par appanage.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Roch, quatre maiſons de campagne, poſſédées, de tems immémorial, par quatre bonnes & anciennes Familles. On nomme ces maiſons des logis; celle de Beauregard, eſt poſſédée par la Famille le Bigot; celle de Bertre, par Châles; celle de la Boitte, par Maillard; & celle de Loraille, par du Pont : cette dernière maiſon fut ſolidement bâtie, il y a environ trois ſiècles. Les dehors en ſont beaux; ils conſiſtent en une belle avenue, étang, bois de futaie, taillis & garenne.

M. Thébault, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROCHES-L'ÉVÊQUE (les), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Beſſé, M. l. 3 ¼; Challes, l. 6; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a des Roches à Vendôme, l. 2 ¼; Montoire, M. l. 1; Lavardin, M. l. 1; S. Calais, M. l. 4 ½; Rimé, l. ½; Thoré, l. 1 ¼; Lunai, l. ¼; Fontaine, l. 1 ¼; S. Quentin, l. 1; Villavard, l. ¼;

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière du Loir, qui coule du N E. au S. par E.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un ruiſſeau qui forme deux petits étangs.

La Cure, eſtimée 200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 350 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes & des rochers.

Du tems de l'Evêque Gonthier, qui ſiégea au Mans,

depuis 890 jusqu'à 913, la Ville du Mans, & sur-tout l'Evêque & les Ecclésiastiques, furent cruellement persécutés par un Tiran, nommé Rotgaire, qui s'étoit rendu puissant dans la Province. L'Evêque, pour se mettre à couvert de ses mauvais traitemens, fut obligé d'abandonner la Ville, & de se retirer aux Roches, qui lui appartenoient. *Cenomania. MS.*

Environ l'an 1189, les Roches-l'Evêque, qui étoient sous la puissance de Henri II, Roi d'Angleterre, furent vendues au Roi Philippes Auguste. *Cenomania. MS.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, retira de ses deniers le patronage de l'Eglise des Roches, que les Prédécesseurs de Robert de Chemillé avoient usurpé, dont il avoit toujours joui. *Courvaisier, page* 560.

On croit que l'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, étoit né dans le Maine, entre Montoire & les Roches-l'Evêque.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

En 1247, Pierre de Montoire, Comte de Vendôme, fonda dans la Paroisse des Roches-l'Evêque, l'Abbaye de N. D. de la Virginité, de l'Ordre de Cîteaux; & Agnès & Marguerite, deux de ses filles, s'y firent Religieuses. Ce Pierre de Montoire avoit épousé Jeanne, Dame de la Chartre, sur le Loir, troisième fille de Juhel, Seigneur de Mayenne, & de Gervaise de Dinan.

En 1283, le cinq des Calendes d'Octobre, Jean, Archevêque de Tours, dédia l'Eglise de cette Abbaye, & y accorda quarante jours d'Indulgences.

Suite des Abbesses.

1. Odeline.
2. Philippine d'Azé, prouvé par une Chartre de l'an 1274.
3. Alix ou Alicie de Vendôme, mourut en 1310.
4. Aiglantine, qu'on croit de la Maison de Vendôme, 1329.
5. Aimée ou Emme, on la trouve encore en 1373.
6. Marie de Vendôme, cousine de Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, 1382.
7. Isabelle de Vendôme, vivoit en 1470.
8. Jeanne de Chambrai, fille du Seigneur de la Roche-Turpin & Cholet, vivoit encore en 1506.

Digitized by Google

9. Gérarde de Villarceau, réſigna à ſa nièce.
10. Marie de Beauvilliers, 1545.
11. Florence de Crémainville, 1573.
12. Urbane de la Chapelle, mourut le 15 Juin 1600.
13. Françoiſe de Vanſſai, mourut en 1614, portoit d'azur à trois beſans d'or.
14. Claude de Vanſſai, nièce de la précédente; elle permuta cette Abbaye avec celle de Bonlieu, dont Catherine le Roi étoit Abbeſſe.
15. Catherine le Roi de Riſlai, elle quitta ſon Abbaye pour aller fonder à Argenteuil, près Paris, un Prieuré de l'Ordre de Cîteaux.
16. Françoiſe de la Barre, mourut en 1614.
17. Marguerite de Harlai Chanvalon, après avoir régi cette Abbaye pendant trente ans, fut faite Abbeſſe de Port-Roval de Paris.
18. Marie-Angélique le Maiſtre de Grandchamp.
19. N... des Préaux, d'une famille de Tourraine.
N... Guerin de Bruſlart.

L'Abbaye de la Virginité eſt eſtimée 4000 liv. de revenu, dans le Pouillé Manceau; & 4500 liv. dans l'Almanach Royal.

ROCHE-MABILLE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, chef-lieu d'un Doyenné de même nom, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ferrières, l. 1 ¼; Gennes-le-Gandelin, l. 1 ¼; S. Ouën-de-Mimbré, l. 1 ½; Aſſé-le-Riboul, l. 2 ½; la Baſoge, l. 2 ½; Mans, l. 2 ¼..

Il y a de la Roche-Mabille à Prez-en-Pail, M. l. 2 ½; Alençon, M. l. 2 ½; Linière-la-Doucelle, M. l. ¼; Coupetrain, M. l. 4; S. Elier, l. 1; Cirail, l. 1 ½; Gandelain, l. ¼; Ravigni, l. 1; la Butte-de-Chaumont, l. ¼; Normandie, l. demi-quart.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Sarton, & par celui de la Patrie, & au S. par un autre ruiſſeau. Le même ruiſſeau de Sarton fait travailler la Forge de la Roche, ſituée dans la Paroiſſe de S. Denis-ſur-Sarton.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin-de-Sées. Il y a 450 Communians.

Il y a à la Roche-Mabille, un Prieuré, eſtimé 145 liv., à la même préſentation que la Cure; & la Chapelle de S. Thibault, eſtimée 400 liv., à la préſentation du Supérieur de N. D. de Coeffort.

Digitized by Google

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des montagnes.

En 1203, Guillaume, petit-fils de Guillaume Talvas, mourut ſans enfans, & fut inhumé dans le Chœur de l'Egliſe de l'Abbaye de Perſeigne; il étoit Comte d'Alençon, & Seigneur de la Roche-Mabille. *Bry, Hiſtoire du Perche.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Vaſſé, ou à M. de Courtemanche.

Il y a dans le vallon de la Roche-Mabille, une roche fort élevée, ſur laquelle Mabille de Belleſme, femme de Roger II, Sire de Montgommeri, fit conſtruire une Fortereſſe, dont on voit encore les ruines; elle fit auſſi bâtir, au bas de cette roche, une Ville, dont les portes paroiſſent encore. On croit que cette Fortereſſe & la Ville, furent détruites dans les guerres des Normands, dans le quinzième ſiècle. La Roche-Mabille eſt dominée par pluſieurs montagnes, dont les plus élevées ſont celle de Chaumont, & celle de Rochelles. Les Seigneurs de la Maiſon de Vaſſé, avoient fait bâtir anciennement un petit Château au pied de l'ancien : il eſt ruiné.

Il y avoit autrefois des Foires, & un Marché toutes les ſemaines, à la Roche-Mabille. Les Habitans jouiſſent du droit de Bourgeoiſie, qu'on a voulu leur conteſter depuis quelques années. Tant que la Ville & le Château ont ſubſiſté, les Vaſſaux étoient obligés d'y faire guet & garde. Le Seigneur du Fief de Baleru, devoit ſept jours de garde, avec ſes Vaſſaux, à la porte de S. Pierre : un autre en devoit autant à la porte Chauvin : pluſieurs autres devoient des redevances de la même nature.

Il y a à la Roche une Haute-Juſtice, qui a été acquiſe des Commiſſaires-Généraux à ce députés, en , par Emanuel-Armand, Marquis de Vaſſé : elle s'étend ſur les Paroiſſes de la Roche, de S. Elier, de Ciral, &c. Les appellations reſſortiſſent au Bailliage d'Alençon.

Vers le milieu du onzième ſiècle, Roger II, Sire de Montgommeri, & Mabille, ſon épouſe, fondèrent une Collégiale à la Roche, laquelle fut enſuite convertie en un Prieuré, qui, aujourd'hui, eſt réuni à l'Abbaye de S. Martin-de-Sées.

Auguſtin Pilon, Curé de la Roche, y a fondé une Ecole pour l'éducation des filles. Il mourut, en 1732, reſpecté de ceux qui le connoiſſoient.

Richard I ou II, Duc de Normandie, donna la Roche-Mabille à Guillaume de Belleſme, auquel Robert I, ſon

fils, ſuccéda; Guillaume Talvas ſuccéda à Robert ſon frère; Arnoul, fils de Guillaume, dépouilla ſon père de ſes poſſeſſions : il ne jouit pas long-tems du fruit de ſon crime; car, peu de tems après, il fut aſſaſſiné.

Mabilie, dont nous avons parlé ci-devant, ayant été aſſaſſinée dans ſon Château de Bures, Robert II, ſon fils aîné, lui ſuccéda dans la Seigneurie de la Roche.

Henri II, Roi d'Angleterre, obligea les Succeſſeurs de Guillaume Talvas, de lui remettre Alençon & la Roche-Mabille; mais cette ceſſion ne fut pas de longue durée, & ils rentrèrent dans leurs poſſeſſions.

Les héritiers de Robert d'Alençon, qui mourut avant l'an 1220, donnèrent au Roi Philippe Augnſte, Alençon, & ſe réſervèrent la Roche-Mabille.

La Terre de Montgommeri, en Normandie, & la Roche-Mabille, furent réunies, & tombèrent en partage à Hémeric II ou III, Vicomte de Châtelraut, neveu de Robert III, Comte d'Alençon, & ſon légataire.

Jeanne de Châtelraut, fut mariée, en ſecondes noces, à Jean II, Sire de Harcourt, Maréchal & Amiral de France, qui mourut en 1302.

Jean III, Sire de Harcourt, leur fils & héritier, détacha de la Seigneurie de Montgommeri, celle de la Roche-Mabille, qu'il donna à Jeanne ſa ſœur, lorſqu'elle épouſa Henri I, Baron d'Avaugour & de Mayenne, à condition que la Roche releveroit de Montgommeri.

La Roche-Mabille paſſa de la Maiſon d'Avaugour, en celle de Bretagne, & de celle-ci en celle d'Alençon, qui la donna au Roi, & reçut un équivalant.

Henri V, Roi d'Angleterre, confiſqua la Roche-Mabille, & la donna à Guillaume Filt-Hugs; ce que Henri VI, auſſi Roi d'Angleterre, confirma en 1447. Après l'expulſion des Anglois, la Terre de la Roche retourna à la Maiſon d'Avaugour.

Marguerite d'Avaugour, porta, avant l'an 1474, la Roche-Mabille dans la Maiſon d'Aligni, par ſon mariage avec Jean d'Aligni, Seigneur de Chaufour.

Jacqueline d'Aligni, porta, en 1491, la Baronnie de la Roche-Mabille, dans la Maiſon de Vaſſé, par ſon mariage avec Jean V, Seigneur de Vaſſé; de leur mariage ſortit An[illegible]it; & Lancelot, Abbé de Champagne.

[illegible]net, Seigneur de Vaſſé, de la Roche-[illegible]erneur de Piémont, enſuite du Mar[illegible]Ordres, & enfin d'Angers, avoit

épouſé, en 1529, Marguerite d'Hatri, dont Jean, qui ſuit.

JEAN Grognet, Seigneur de Vaſſé, Baron de la Roche Mabille, Conſeiller d'Etat, Capitaine de cent Hommes d'Armes. engagea Montgommeri, aſſiégé dans le Château de Domfront, à ſe rendre, ce qu'il fit, ſous promeſſe de la vie; promeſſe qui fut violée, car on conduiſit Montgommeri à Paris, où la Reine Catherine de Médicis, lui fit trancher la tête. Le Seigneur de Vaſſé fit ſon poſſible pour lui ſauver la vie; mais inutilement. Jean de Vaſſé avoit épouſé, en 1566, Jeanne le Vavaſſeur, dont Lancelot, qui ſuit; & Charles, dit le Baron de la Roche-Mabille.

LANCELOT de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, Chevalier des Ordres du Roi, en 1619, épouſa Françoiſe de Gondi, fille d'Albert, Duc de Retz, dont entr'autres, Henri, qui ſuit.

HENRI de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, épouſa Renée le Cornu, fille de Nicolas, Seigneur de la Courbe de Brée, & de Françoiſe de Monteſſon, dont Henri-François, qui ſuit.

HENRI-FRANÇOIS, Marquis de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, mort en 1684, obtint du Roi Louis XIV, des Lettres d'union de la Terre & Baronnie de Gul, à celle de la Roche, pour ne former qu'une ſeule & même Baronnie, tenue à une foi & hommage; il avoit épouſé Marie-Madeleine de S. Gelais, dite de Luzignen, fille de Louis, Marquis de Lanzac, dont Louis-Claude, qui ſuit.

LOUIS-CLAUDE, Marquis de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, (mort de la peſte à Toulon, en 1684) fut d'abord Chevalier de Malte; il quitta l'Ordre de Malte, & épouſa Anne-Louiſe de Crévant, fille de Louis Maréchal d'Humières, dont Emanuel Armand, qui ſuit.

EMANUEL-ARMAND, Marquis de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, Gouverneur du Château du Pleſſis-les-Tours, Brigadier des Armées du Roi, mort en 1710, avoit épouſé, en 1701, Anne-Benigne-Farre; Thérèſe de Beringhen, fille de Jacques-Louis, Chevalier des Ordres du Roi, & ſon premier Ecuyer, mort en 1770, dont Jacques-Armand, mort en 1741, ſans poſtérité, âgé de 35 ans; Charles-Emanuel, mort ſans enfans en 1742, âgé de 36 ans; & Mathurin-Armand, qui ſuit.

MATHURIN-ARMAND, Marquis de Vaſſé, Baron de la Roche-Mabille, Vidame du Mans, Maréchal des Camps

& Armées du Roi, Gouverneur du Pleſſis-les-Tours, fut d'abord Chevalier de Malte, & Commandeur de Poitou. Voyant ſes deux frères aînés morts ſans enfans, il quitta l'Ordre, & épouſa, en 1743, Louiſe-Madeleine de Courtalvert de Pezé, fille unique de Hubert, dit le Marquis de Pezé, mort en 1734 des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Guaſtalle, & de Nicole Lidie de Beringhen, dont un fils vivant, & deux filles, en faveur deſquelles le père a fait démiſſion, par acte paſſé devant les Notaires du Châtelet de Paris, les 16 & 18 Octobre 1765, de la Baronnie de la Roche-Mabille, & autres Terres : l'aînée nommée Adelaïde-Euphémie-Geneviève, par les partages faits avec ſa ſœur, a eu la Baronnie de la Roche-Mabille, & le Fief de Ravigni, ſitué dans la Ville d'Alençon, &c. Elle a épouſé, en 1767, Jean-Baptiſte-Aléxis le Maire, Marquis de Courtemanche, dont...

M. Odolant Deſnos, m'a fourni un Mémoire.

RORTRE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtillon, l. 1 ½; Pruillé-l'Eguiller, l. 4 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Rortre à la Chartre, M. l. 1 ½; Château-du-Loir, l. 4 ½; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 ½; Beſſé, M. l. 4 ¼; les Hermites, l. 1 ½; Marcé, l. ¼; les Pins, l. ½; Beaumont-la-Chartre, l. 1 ¼; Epeigné, l. 1; Chemillé, l. ½; la Forêt de Gâtine, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau d'Ingrande.

La Cure, eſtimée 150 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans, & du Seigneur de Freſnai. Il y a 50 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge. Il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre du Freſne, qui appartient à M. du Juglart. La Terre du Freſne eſt ſituée dans la Paroiſſe de Beaumont-la-Chartre.

ROUELLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Elec- de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont loigné de vingt-une lieues. Pour s'y rendre, il faut louſſeau, l. 5; Laſſai, l. ½; Loufougère, l. 3; ie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Rouellé à Domfront, M. l. 1 ½; Paſſais, M. l. 2 ½; Céaulcé, M. l. 3; Lonlai; M. l. 1 ¼; la Ferrière, M. l. 3 ¼; S. Roch, l. ¼; S. Gilles, l. 1; Haute-Chapelle, l. 1 ¼; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Egraine, & au S. & à l'O. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur. Il y a 338 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de Rouellé, qui appartient depuis long-tems à la Famille Coupel de S. Laurent. Le Fief de Rouellé, ſitué dans la Paroiſſe du même nom, s'étend en celles de la Haute-Chapelle & de S. Front, & eſt ſuzerain de celui de la Goulande en la haute Chapelle. *Mémoire du Curé de Domfront.*

ROUESSÉ-FONTAINE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Doucelles, l. 1 ¼; Montbiſot, l. 3; la Guierche, l. ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Roueſſé à Alençon, M. l. 2 ½; Freſnai, M. l. 2 ½; Beaumont, M. l. 2 ½; René, M. l. 1 ¼; Mamers, M. l. 3 ¼; Ancines, l. 1; Bourg-le-Roi, l. ¼; Fié, l. 1 ¼; Petit-Oiſſeau, l. 1 ½; Coulombier, l. ¼; Grand-Champ, l. ¼; Thoiré, l. 1; Louvigné, l. 1; Livet, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt coupée du N. au S. par le ruiſſeau de Semelle.

La Cure, eſtimée 12 à 1500 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 380 Communians.

Il y a à Roueſſé, la Chapelle de Sainte Barbe, eſtimée 155 liv.; celle de S. Jacques de Breſtel, eſtimée 60 liv.; & celle du Manoir du Roſay, à la préſentation du Seigneur de Roſoy.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Vilvaut.

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui ſiégea au Mans depuis 1338 juſqu'à 1347, acquit pour ſa Cathédrale une rente, à prendre ſur le Fief des Fontaines, en la Paroiſſe de Roueſſé. *Courvaiſier, page 571.*

Digitized

ROUESSÉ-VASSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Roueſſé à Sillé, M. l. 1 ½; Conlie, M. l. 3; Evron, M. l. 3 ¼; Sainte-Suſanne, M. l. 3; Bais, M. l. 3 ½; le Grez, l. 1 ¼; Vimarcé, l. ¼; S. Georges de Fouletorte, l. 1 ½; Voutré, l. 1 ¼; Parenne, l. 1; Rouez, l. 1 ½; Aſſé-le-Bérenger, l. 2; la Forêt Neuve, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière de Végre, qui fait tourner quatre moulins; & à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang. La ſource de la Végre eſt dans cette Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 2600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Roueſſé, la Chapelle de Courmenant, eſtimée 75 liv., à la préſentation du Seigneur; celle du Grand Cimetière, eſtimée 10 liv.; celle de Laſnière, eſtimée 150 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle du Château de Vaſſé, eſtimée 200 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la Perrinière, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de la Ménagerie, eſtimée 39 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice, & en cas de diſcord, du Seigneur; & la Preſtimonie la Fortinière, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a dans le chœur de l'Egliſe de Roueſſé, trois tombes de marbre, élevées: la première eſt de 1589, on ne peut y lire, ſinon, *Haut & Puiſſant Seigneur..... Gouverneur du Château-les-Tours-Eguilli.* Sur la ſeconde eſt gravé: *Ci git le corps de Haute & Puiſſante Dame Françoiſe de Gondi, épouſe de Haut & Puiſſant Seigneur Lancelot, dit Grognet de Vaſſé, vivant, Chevalier des deux Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur, Baron dudit Vaſſé, décédée à l'Abbaye de Poici, le quatre Mars* 1627. *Requieſcat in pace.* Sur la troiſième eſt écrit: *Ci gît le corps de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Lancelot, dit Grognet de Vaſſé, vivant, Chevalier des deux Ordres du Roi, Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Seigneur, Baron dudit Vaſſé, la Rochemabille, Roueſſé, Eguilli, Cormanant, Courtalieru & Baſſet, décédé en la ville de Paris, le* 19 *Avril* 1628. *Requieſcat in pace.* Sur ces tombeaux ſont les armes de Vaſſé.

Le ſol eſt couvert au Nord de bois & de Bruyères; au

Sud, il produit du ſeigle, peu de froment, du carabin, du chanvre & du lin.

Il y a à Roueſſé, un bois, nommé la vente de Vaſſé, & pluſieurs taillis, qui nourriſſent du ſanglier & quelques chevreuils; l'autre gibier, ſavoir le liévre, le lapin & la perdrix griſe ne ſont pas rares, & ſont de bonne qualité.

Il y a à Roueſſé, un fourneau à chaux, dont la chaux, faite de pierre de marbre, eſt excellente.

Chaque ferme nourrit un troupeau, dont la laine n'eſt pas fine.

On fabrique à Roueſſé des toiles de lin & de chanvre.

La Paroiſſe a environ deux lieues & demie de l'E. à l'O., & une lieue & demie du N. au S.

L'Evêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 juſqu'à 1258, donna au Couvent des Chartreux du Parc les dîmes qu'il percevoit dans la Paroiſſe de Roueſſé. *Courvaiſier, page 517.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Vaſſé, qui fut érigée en Marquiſat en , en faveur de Henri-François Grognet, Baron de la Rochemabille; la Juriſdiction s'étend en quatre Paroiſſes. On voit près le Bourg de Roueſſé les ruines d'un château, qui anciennement appartenoit à la Maiſon de Vexel, auquel la Seigneurie de Paroiſſe étoit annexée, d'où elle a paſſé par acquiſition, il y a pluſieurs ſiècles, en celle de Vaſſé, une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Province. Outre les Fiefs de la Châtellenie de Vaſſé, il y en a pluſieurs autres dans la Paroiſſe, entre autres, celui de Bazaille, poſſédé par M. le Comte de Teſſé; un qui appartient à M. Cheſneau de la Drourie, un à l'Hôpital du Mans, & un au Chapitre de Sillé.

Il y a à Roueſſé, la Terre de Courthardi, dont Pierre de Coutthardi, Premier Préſident du Parlement de Paris, portoit le nom. Voyez *l'article Chémiré-le-Gaudin. Courvaiſier, page 756.*

M. Chénais, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROUEZ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Verniette, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 4 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Rouez à Sillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Sainte Suſanne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 4 $\frac{1}{4}$;

Digitized by

Roueſſé-Vaſſé, l. 1 ½, Parennes, l. 1 ½; Tennie, l. 1; Neuville-Lalais, l. 2; Criſſé, l. 1; Pezé, l. 1 ½; Saint Remi-de-Sillé, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. par O. au S. par la rivière de Végre, & au S. E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 1800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur de la Paroiſſe. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Rouez, la Chapelle de S. Avoye de Courgouſt, fondée en 1509, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Seigneur de Courgouſt.

En 1188, Foulque Ribolé, Seigneur d'Acé, fonda dans la Paroiſſe de Rouez l'Abbaye de Notre-Dame de Champagne, de l'Ordre de Cîteaux; ce Fondateur & Emme de Vancé, ſa femme, avec Hubert Ribolé, leur fils & Foulque Ribolé, fils dudit Hubert, ſont inhumés dans l'Egliſe de cette Abbaye, ſous une tombe, qui eſt entre le grand autel & le ſépulcre de Guillaume Roland, mort Evêque du Mans en 1258.

Abbés Réguliers de Champagne.

1. Mathieu.
2. Nicolas.
3. Guillaume de Lachai.
4. R. 1228.
5. Lucas, 1247.
6. Guillaume de Marville, ſous lequel l'Egliſe fut dédiée, 1270
7. Radulphe Joſcelin.
8. Robert.
9. Denis, 1317.
10. Jean, 1349.
11. Richard.
12. Laurent.
13. Philippe, 1395.
14. Durand de la Chaiſe, 1406.
15. Jacques Bouvet, mort en 1420.
16. Michel Viel, mort en 1441.
17. Jean de Mayenne, 1460.
18. Jean le Monnier, 1496.
19. Lancelot de Beaumanoir, 1531.
20. François Lavocat, dernier Abbé Régulier, mort en 1547.

Digitized by Google

Abbés de Champagne Commendataires.

1. Lancelot de Vaſſé, mort en 1574.
2. Jean de Vaſſé, 1579.
3. Nicolas Quentin, 1581.
4. Claude Pariſot, 1596.
5. Anne d'Eſcars, Cardinal de Givri, 1605.
6. Pierre de Gondi, Evêque de Paris.
7. Henri de Gondi, Cardinal de Rets.
8. Jean-François de Gondi, Cardinal.
9. Léonor d'Eſtampes de Valançai, Archevêque de Rheims, 1651.
10. Henri d'Eſtampes de Valançai. Ce fut de ſon temps que la réforme fut établie dans le Monaſtère, 1663.
11. François de Mornai de Montchevreuil, 1680.
12. Joſeph-Antoine de Fienne, depuis 1692.
13.
14.
15.

L'Abbaye de Champagne eſt eſtimée dans l'Almanach Royal 7000 liv., & dans le Pouillé Manceau 4000 liv., la Manſe des Religieux, 3500 liv. M. Rouel de Montmiral eſt Abbé depuis 1768.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Duprat.

Il y a dans la Paroiſſe la Terre de Courgouſt.

ROUEZÉ, Bourg & Paroiſſe, Succurſale de la Suze, ſur la rivière de Sarte, qui coule de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau des Roſiers, & à l'O. par celui d'Orne. Rouezé eſt de l'Election Il y a le Prieuré, eſtimé dans le Pouillé Manceau 2000 liv., il vient d'être affermé 6400 liv.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurîe de Paroiſſe eſt annexée aux Terres de la Suze & du Groſcheſnai. Les armes du Seigneur de la Suze ſont peintes ſur le mur, en dedans, d'un côté de l'Egliſe; & celles du Seigneut du Groſcheſnai, ſur le mur oppoſé. Voyez *l'article la Suze.*

ROUILLON, Bourg & Paroiſſe des Quintes, Election

du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue.

Il y a de Rouillon à Vallon, M. l. 3; la Suze, M. l. 3; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1; Pruillé-le-Chétif, l. ½; Petit-Saint-Georges, l. 1 ½; Trangé, l. ¼; Chauffour, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. E. par un petit étang, qui forme un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 400 Communians.

Les dîmes des gros blés appartiennent, pour les deux tiers, aux Chanoines Réguliers de Beaulieu, pour la principale partie; aux Religieux de la Coulture, ſeulement ſur les Terres dépendantes de leur bordage de Trufflantin; à l'Hôpital-Général du Mans; & au Chapelain de la Chapelle Sainte-Anne; le Prieur-Curé a l'autre partie en entier, & les menues & vertes dîmes au total.

L'Egliſe de Rouillon fut donnée aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Beaulieu, par l'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125.

Environ l'an 1473, la Confrérie de S. Victur fut érigée dans l'Egliſe de Rouillon par les habitans: cette Confrérie s'aſſembloit d'abord le Mardi de la Pentecôte; cette aſſemblée fut miſe depuis au Mardi de Pâques. On commença en 1498, à donner une chopine de vin aux entrans dans la Confrérie, & un ſetier aux anciens Confrères; ce qui s'eſt pratiqué juſqu'au Mardi de Pâques de l'année 1755, que ladite Confrérie fut abolie, tant à cauſe des abus qui ſe paſſoient à l'égard du vin, que pour ſe conformer à l'Arrêt du Parlement, du 18 Avril 1760, qui abolit les Confréries qui n'étoient pas érigées en forme, & autoriſées par Lettres-Patentes.

En 1768, l'ancienne Egliſe de Rouillon menaçant d'une ruine prochaine, M. Andriot, Prieur-Curé, M. Nepveu, Seigneur de la Paroiſſe, avec les propriétaires & les habitans, prirent le parti de la démolir & d'en édifier une nouvelle; ce qu'ils ont exécuté en vertu d'un Arrêt du Conſeil, & d'une Ordonnance de M. du Cluſel, Intendant de Tours.

La première pierre a été bénie par le Sieur Prieur de l'Abbaye de Beaulieu, & poſée, avec les cérémonies accoutumées, par le Sieur Nepveu, Seigneur de la Paroiſſe, le 21 Juillet 1768. On a enclavé dans le deſſus de la pierre bénite, une ardoiſe de quinze pouces en quarré, ſur

Digitized by Google

laquelle l'inſcription ſuivante eſt gravée en lettres majuſcules.

D. O. M. hujus parochiæ Eccleſia S. Victurio Cen. Ep. dicata. Vetuſtate caduca. Novæ & auxioris primarium hunc lapidem benedixit C. J. B. Sohier Can. Reg. B. M. de Belloloco Prior & P. D. F. Nepveu de Rouillon, eques, hujus parochiæ Dominus poſuit, anno rep. ſal. 1768, *die* 21 *menſis Julii Clementis XIII, S. Pontificatûs X, Ludovici XV, Regni* 53. *L. A. de Grimaldi Ep. Cenomanens.* 1. *C. R. Anariot cong. Gal. Can. Reg. Priore Rectore.*

La bénédiction de la nouvelle Egliſe a été faite le Dimanche 29 Juillet 1770, par le ſieur Andriot, Prieur-Curé, en vertu de l'Ordonnance du Seigneur Evêque du Mans, qui, par une autre Ordonnance du 19 Juillet 1771, a permis de célébrer l'anniverſaire de la Dédicace de cette Egliſe le Dimanche le plus proche du 20 Juillet de chaque année; pour conſerver la mémoire de cette bénédiction, le ſieur Andriot, Prieur-Curé, a fait placer l'inſcription ſuivante, gravée en lettres majuſcules ſur une ardoiſe au pignon de la nef, vis-à-vis & au-deſſus des fonts-Baptiſmaux.

D. O. M. Sub tutelâ & favore B. Mariæ Virg. & patrocinio S. Victurii Ep. Cenoman. hanc Eccleſiam benedixit Claudius Renat. Andriot, Cong. Gal. Can. Reg. hujus parochiæ Prior Rector. anno rep. ſal. 1770, *die* 29. *Menſis Julii annuente Illus. & Rever. D. Domino Lud. And. de Grimaldi Ep. Cenomanenſi.*

Pendant la bâtiſſe de la nouvelle Egliſe, à laquelle a préſidé le ſieur Andriot, Prieur, l'Office Divin a été célébré dans la grange dîmereſſe, qui eſt dans une des cours du Presbytère, laquelle avoit été bénite & décorée.

Le Seigneur, les Propriétaires & Habitans de la Paroiſſe ont fourni à la dépenſe de la bâtiſſe de la nef, du clocher & de la chapelle de S. Sébaſtien; le chœur a été conſtruir aux frais des gros décimateurs.

Le ſol de la Paroiſſe eſt bon, & produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre, il y a des vignes, dont le vin eſt de médiocre qualité; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre eſt bon; il y a des bois de futaye & des taillis. Une partie de la Paroiſſe a en perſpective tout le côté de la ville du Mans, côtoyé par la rivière de Sarte; cette perſpective m'a engagé à former & planter un jardin dans un bordage qui appartient à la Dame de la Porte, ma nièce: de ce jardin je vois le berceau & les

terraſſes de la maiſon Canoniale que j'occupe, nommée la Baſſe Poterne; & à l'aide d'un téleſcope, on voit ce qui ſe paſſe, & dans le jardin & ſur les terraſſes.

La Paroiſſe de Rouillon contient huit métairies & ſoixante-quinze bordages, & a environ trois lieues de circonférence.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit anciennement aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Beaulieu-les-le-Mans, par le Fief des Bourdonnières, qu'ils ont cédé, avec les droits Seigneuriaux, au ſieur Daniel Nepveu, Premier du nom, Prévôt Provincial du Maine, Seigneur de la Cour, ſe reſervant néanmoins le droit de fuye dans la cour du Presbytère, le droit de chaſſe, & celui de Motte à Conils, & du reſte ne relevant tout ce qu'ils poſsèdent qu'à ſimple obéiſſance.

Outre le Fief des Bourdonnières, il y en a quatre autres dans la Paroiſſe; ſavoir, celui de la Cour, attaché au Château de la Cour, aujourd'hui Seigneurial; celui de Lancelinière, qui appartient au Seigneur de Rouillon; celui de la Fuye, annexé à la Terre du Boulai, appartenante à la Dame Martin de la Fuye, veuve du ſieur Desfourneaux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; & celui de S. Martin, dépendant du Prieuré de Vivoin.

Le Château de la Cour de Rouillon, aujourd'hui Seigneurial da la Paroiſſe, appartient à M. Nepveu. Voyez *la Généalogie, à l'article Neuvillette.* Ce Château eſt d'une ancienne bâtiſſe; mais il eſt décoré de beaux jardins, belles avenues bien plantées; bois de hautes futayes, taillis bien percés, &c.

Il y a dans la dépendance du Château deux pièces de terre, nommées les Cherinayes, exemptes de dîme, à la charge de fournir le pain à bénir aux deux Meſſes du jour de Pâque.

Il y a à Rouillon pluſieurs jolies maiſons de campagne, qui appartiennent à des Bourgeois du Mans; entre autres, la Futaye, ſituée à l'extrémité de la Paroiſſe, du côté de la ville du Mans, qu'elle a en perſpective; cette Maiſon appartient à la Dame veuve Chicoineau; la Germinière, appartenante au ſieur Trotté de la Roche, Avocat au Préſidial; la Voue, où il y a une Chapelle, appartenante au ſieur Pouſſet, Conſeiller de Ville, &c.

M. Andriot, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

ROULLÉE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du

Digitized by Google

Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Val, l. 2 ½; Toigné, l. 2 ½; Dangeul, l. 1; Balion, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Roullée à Mamers, M. l. 3; Alençon, M. l. 2 ½; René, M. l. 4 ½; le Meſle; M. l. 1 ½; Saint-Paul-le-Vicomte, l. 1; la Frénaye, l. ¼; Louze, l. 1; les Auneaux, l. ¼; Bléves, l. ¼; la Forêt de Perſeigne, l. 1; Normandie, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Sarte, à l'E. par un petit ruiſſeau, & à l'O. par un autre.

La Cure, eſtimée 900 à 1000 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Bellême. Il y a 600 Communians.

Il y a le Prieuré, eſtimé 1000 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Cureau.

ROUPERROUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montforr, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 2 ½; Sargé, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Rouperroux à Bonneſtable, M. l. 1; S. Côme M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 1 ½; Mamers, M. l. 3 ½; la Ferté-Bernard, l. 3 ½; Nogent-le-Bernard, l. ¼; Courcival, l. ½; Terrehaut, l. ¼; S. Georges-du-Roſai, l. 1 ¼; Dehaut, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui coule de de l'O. au S. E.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur. Il y a 350 Communians.

Il y a à Rouperroux, le Prieuré de Guémançais, eſtimé 200 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Pélice.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

RUAUDIN, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes & Election du Mans, au S. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Ruaudin à Ecomoi, M. l. 2 ½; Grand-Lucé, M. l. 4; Montfort, M. l. 3 ¼; Parigné-l'Evêque, l. 1 ½;

Changé,

Changé, l. ¼; Arnage, l. 1 ¼; Moncé-en-Belin, l. 1 ¼; Mercenne, l. ¼; Brette, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'O. par le ruiſſeau de l'Arche aux Moines; au S. & au S. O. par deux autres ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre de la Cour. Il y a 320 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient au Chapitre de l'Egliſe Royale de S. Pierre de la Cour.

RUILLÉ-D'ANJOU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Château-Gontier, au S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre il faut aller au Buret, l. 2; Ballée, l. 1 ¼; Vallon, l. 5 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Ruillé à Château-Gontier, M. l. 2; Mellai, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2; Ballée, M. l. 3 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 ¼; S. Charles, l. 1 ¼; le Bignon, l. 1 ¼; Villiers-Charlemagne, l. ¼; S. Sulpice, l. 1 ¼; S. Germain-de-Lommeau, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 570 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle de Sainte Anne des Ecorces, eſtimée 90 liv.; celle de Sainte Anne de la Braſſerie, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de la Gaudinière; celle de Conſolation, eſtimée 25 liv.; celle de la Pinconnière, eſtimée 100 liv. Il y a quatre Chapelles fondées dans l'Egliſe, eſtimées 400 liv. On a ſupprimé un titre; ces Chapelles ſont à la préſentation du Seigneur de Paroiſſe. Il y a auſſi la Preſtimonie Saulou, eſtimée 5 liv. Les quatre Chapelles furent fondées environ l'an 1715, par Louis Blandet, Curé de Ruillé, à la charge que les titulaires diroient l'Office dans l'Egliſe, & une Meſſe tous les jours.

Il y a à Ruillé un Collége fondé.

Les dîmes de la Paroiſſe ſe partagent, par tiers, entre l'Abbeſſe du Pré, le Curé & le Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il

y a des vignes, dont le vin eſt très-médiocre de qualité. Il y a auſſi des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit autrefois à la Maiſon de Matheſélon, qui la donna à Jean de la Planche : elle eſt encore dans cette Famille.

En 1699, M. le Duc de la Trémoille, Comte de Laval, vendit à René-Jean-Baptiſte de la Planche, Seigneur de Ruillé, la Seigneurie de Baſu, Juſtice qu'il avoit dans la Paroiſſe de Ruillé, & tous les droits qui lui appartenoient dans ladite Paroiſſe. *Mém. la Chaux.*

Il y a à Ruillé, les Fief & Terres du Pui & de Grand-Fontaine, qui appartiennent à M. de Cumont. Grand-Fontaine appartenoit ci-devant à la Maiſon du Maſt du Broſſay.

M. Chéere, Vicaire de S. Brice, m'a fourni un Mémoire.

RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Ruillé à Conlie, M. l. 2; Loué, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Neuvi, l. $\frac{1}{4}$; Bernai, M. l. $\frac{1}{2}$; S. Simphorien, l. $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Cheuvreuil, l. $\frac{1}{4}$; Amné, l. $\frac{1}{2}$; Chemiré-en-Charnie, l. 2.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau qui coule du N. O. au S. E. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par la rivière de Végre.

La Cure, eſtimée 550 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 570 Communians.

Il y a à Ruillé, le Prieuré, eſtimé 900 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture; la Chapelle de la Rochecouaſnon, eſtimée 90 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; & celle de Valpéan, eſtimée 35 liv., à la préſentation du Seigneur de Valpéan.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Sourche. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

Il y a à Ruillé, le Fief de Montruchet, qui, en 1621, appartenoit à François de la Cigone, mari de Madeleine de Montreul.

Digitized by

RUILLÉ-LE-GRAVELAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 2 ½, Vaige, l. 4 ½; Joué, l. 4; Mans, l. 5 ½.

Il y a de Ruillé à Loiron, M. l. ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 ¼; Coſſé-le-Vivien, M. l. 2 ¼; S. Avi, l. 1; la Brulatte, l. 1; la Gravelle, l. 1 ¼; S. Cir-le-Gravelais, l. 1 ¼; Beaulieu, l. 1 ½; Montjean, l. 1 ½; Ahuillé, l. 1 ½; Bretagne, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par deux ruiſſeaux, & au S. par un des deux, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle de la Méhouardière, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur du Verger en Montigné; & celle de la Monnerie, eſtimée 70 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Clerc de Terchaud; elle eſt annexée au Vicomté de Terchaud, ſitué dans la même Paroiſſe; ſes Fiefs s'étendent dans les Paroiſſes de Coſſé, de Beaulieu, de S. Cir, de Montjeant, d'Ahuillé & de Loiron. En 1697, Terchaud étoit eſtimé 6000 liv. de revenu, & appartenoit aux enfans de Charles-Claude Goyon, Comte de Marcé, puîné de la Maiſon de Goyon de la Houſlaye. *Mémoire de Miroménil, MS.*

RUILLÉ-SUR-LOIR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Lorouer, l. 1 ½; Ruaudin, l. 5 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Ruillé à la Chartre, M. l. 1 ¼; Beſſé, M. l. 2 ¾; Grand-Lucé, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 ¼; Montoire, M. l. 3 ¼; Coulture, l. 1; Poncé, l. ½; Vancé, l. 2; Courdemanche, l. 1 ¼; l'Homme, l. 1 ½; [illegible]m, l. 1; Trehet, l. ½.

[illegible]ſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir, à l'E. [illegible]eurs ruiſſeaux.

[illegible] liv., eſt à la préſentation du [illegible]. Il y a 650 Communians.

Il y a à Ruillé, la Chapelle d'Auvert, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur d'Auvert; celle du Buvan, eſtimée 10 liv.; la Preſtimonie du Collége, eſtimée 5 liv.; celle des Hamons, eſtimée 5 liv.; celle de Huberdière, eſtimée 5 liv.; & celle de la Tartaigne, eſtimée 15 liv.

Du temps de S. Hadoind, qui ſiégea au Mans depuis 624 juſqu'à 654, un Seigneur de la Province, nommé Alain, donna entre autres, à l'Egliſe du Mans, celle de Ruillé. *Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, donna, entre autres, à ſes Chanoines, l'Egliſe de Ruillé. *D. Mabillon, Analec. page* 326. *Cenomania.*

Environ l'an 1266, Guillaume Tipier & ſa femme, vendirent au Chapitre, pour 28 liv. tournois, un droit de dîme de blé & de vin qu'ils avoient dans la Paroiſſe de Ruillé. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

S. Julien guérit à Ruillé une fille poſſédée du démon. *Courvaiſier, page* 62. *Cenomania.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Monboiſſier.

SABINE (Sainte), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, à l'O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Saturnin, l. 2 ¼; la Chapelle-Saint-Aubin, l. ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Sainte Sabine à Conlie, M. l. 2; Beaumont, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 2 ½; Notre-Dame-des-Champs, l. ½; S. Jean-d'Aſſé, l. ½; S. Cheron, l. ¼; Poché, l. ¼; la Chapelle-Saint-Frai, l. ¼; Souillé, l. 1 ½; Sainte Jame-ſur-Sarte, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O., un autre ruiſſeau arroſe la Paroiſſe à l'E. & forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre Royal de S. Pierre de la Cour. Il y a 430 Communians.

Digitized by

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Hugues I, qui fut Comte du Maine depuis 970 juſqu'à 1015, donna à la Collégiale de S. Pierre de la Cour, la Seigneurie de la Paroiſſe de Sainte Sabine. *Courvaiſier, page* 328.

Suivant le Mémoire fourni à l'Evêché par M. le Curé de Sainte Sabine, la Seigneurie de ſa Paroiſſe appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

SABLÉ, Ville murée, Chef-lieu de l'Archidiaconé & des Doyennés de Sablé, de l'Election de la Flèche, au S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Noyen, l. 3 ½; la Suze, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Sablé à Grez-en-Bouère, M. l. 3; Mellai, M. l. 4; Ballée, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3 ¼; Malicorne, M. l. 4; Gaſtines, l. ½; Souvigné, l. 1; Solême, l. ½; Anjou, l. ¼.

Sablé eſt une des principales Villes du Maine, ſur la rivière de Sarte, qui la côtoye de l'E. à l'O. & eſt encore arroſée à l'O. par la rivière de Vaige, & au N. par celle d'Erve.

Il y a à Sablé, deux Egliſes Paroiſſiales; la principale eſt celle de Notre-Dame. La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a Communians; l'autre eſt celle de S. Martin, dont la Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la même préſentation que Notre-Dame. Il y a Communians.

Il eſt marqué dans le Regiſtre du Pontifical, que l'Evêque S. Liboire, qui, ſelon les apparences, ſiégea au Mans vers la fin du quatrième ſiècle, établit la Paroiſſe de Sablé. *De Sabonariis. Courvaiſier, page* 96.

L'Evêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 juſqu'à 560, ayant connu la ſainteté de S. Cérène, l'inſtitua ſon Archiprêtre à Sablé. *Courvaiſier, page* 151.

Il y a dans l'Egliſe de Notre-Dame de Sablé, la Chapelle de S. Etienne & S. Jacques, eſtimée 60 liv., à la préſentation des héritiers d'Etienne & Jean Chernier, fondateur; celle de S. Sauveur, eſtimée 75 liv.; celle de S. Simphorien, eſtimée 60 liv.; & celle des Seguinières, eſtimée N.

Il y a à Sablé, le Prieuré de S. Nicolas, eſtimé 1400 l., à la même préſentation que les deux Cures.

Digitized by Google

Il y a au Cimetière-Dieu de Sablé, la Chapelle de Sainte Catherine, eſtimée 205 liv.; celle de S. Jean, eſtimée 50 liv.; celle de S. Jean Limbergère, eſtimée 45 l., à la préſentation des héritiers du Fondateur; & celle du Pavé, eſtimée 30 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Il y a à Sablé un Collége, fondé par Olivier l'Evêque en 1602. Olivier l'Evêque étoit né à Sablé en 1545, dans le Fauxbourg S. Nicolas, d'une très-honnête & ancienne Famille. Etant âgé de 22 ans, il quitta le lieu de ſa naiſſance pour ſe ſouſtraire aux reproches d'infidélité que lui faiſoit une jeune perſonne qu'il ne vouloit pas épouſer. Excité par l'exemple de Mathieu Cointerel, ſon compatriote, dont on verra la fortune ci-après, il s'en alla à Rome, où il s'attacha au ſervice d'un Prélat, qui lui donna ſon amitié; l'Evêque acheta la charge de Notaire de la Rotte, ſous le Pontificat du Pape Grégoire XIII: il amaſſa plus de cent mille écus. Le Pape Clément VIII, le fit Protonotaire, & le Roi Henri IV le fit ſon Aumônier ordinaire. En 1602, Olivier l'Evêque fut à Sablé, où il préſenta aux habitans la fondation & les ſtatuts d'un Collége qu'il vouloit établir dans leur ville. Les habitans acceptèrent la fondation & les ſtatuts. Par le premier article de ces ſtatuts, il eſt porté, qu'il nommera à la charge de Principal & aux Bourſes, & qu'après ſa mort, ſe ſera Marthe Peſchard, ſa nièce, femme de Guillaume le Pelletier, & fille de Julien Peſchard & de Marthe l'Evêque, ſa ſœur. Par le ſecond article, il eſt dit, que ſi Guillaume le Pelletier & Marthe Peſchard ſa femme, ont plus d'un enfant mâle, le puîné portera le nom & les armes du Fondateur; le fils aîné de ce puîné & ſes ſucceſſeurs, nés en légitime mariage, de la Religion Catholique, auront le droit de proviſion, collation & inſtitution du Principal & des Bourſiers dudit Collége; & ſi, du mariage dudit le Pelletier ou de leur puîné, il n'y avoit que des filles, le mari de l'aînée, & à ſon défaut de la puînée, & ainſi ſucceſſivement, jouira du droit de préſentation, &c. & où il ne ſe trouveroit enfans deſcendans du mariage deſdits le Pelletier & Peſchard, le droit de préſentation, &c. appartiendra à celui qui ſe trouvera le plus proche de la ligne dudit Fondateur, portant ſon nom; & en défaut, au Procureur de la Fabrique de l'Egliſe de Notre-Dame dudit Sablé. Outre plus de dix mille écus qu'Olivier l'Evêque donna pour la dotation de ſon Collége, il donna encore d'autres ſommes conſidérables pour marier de

pauvres filles, & pour mettre en métier de pauvres garçons de la ville de Sablé; il donna auſſi deux mille livres à l'Hôpital, & des vaſes ſacrés à l'Egliſe de Notre-Dame. Olivier l'Evêque mourut à Sablé en 1605, & fut inhumé dans l'Egliſe de Notre-Dame. *Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

En 1631, l'Evêque du Mans, Charles de Beaumanoir, établit à Sablé les Religieuſes de Sainte Eliſabeth, dont Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, avoit fondé le Couvent.

Le ſol de la Paroiſſe produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il y a quelques vignes, dont le vin eſt paſſable.

Du temps du Roi Charles-le-Chauve, qui régna en France depuis 840 juſqu'à 877, Néomène, Roi des Bretons, conduiſant ſon armée pour aller aſſiéger la ville de Chartre, tomba malade en Beauce, ce qui l'obligea de retourner pour ſe rendre en ſes Etats; mais il mourut à Sablé. *Courvaiſier, page* 303.

Environ l'an 1069, Hugues III, Comte du Maine, forma le deſſein de s'emparer du tréſor de l'Egliſe du Mans, pour fournir aux dépenſes de la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre les Normands; l'Evêque Hoel ayant eu avis de ce deſſein, fit ſecrettement tranſporter à Sablé, qu'il avoit mis en état de défenſe, ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans ce tréſor, & ſe retira en Angleterre; d'où, étant de retour en France, il choiſit ſa demeure dans le Prieuré de Solême, près Sablé, où il fit la conſécration des Saintes Huiles, conféra les Ordres Sacrés, & aſſembla un Synode. *Courvaiſier, page* 377.

En 1094, il ſe paſſa un accord à Sablé entre les Religieux de la Coulture & ceux de Marmoutier, en préſence de Robert le Bourguignon, Seigneur de Sablé.

En 1096, le Pape Urbain II, étoit à Sablé, pour engager Robert le Bourguignon à ſe croiſer contre les infidèles, ce qu'il obtint. Ce Pape fut de Sablé au Prieuré de Solême, d'où il ſe rendit au Mans pour viſiter l'Evêque Hoel. *Cenomania.*

En 1122, Liziard, Seigneur de Sablé, étant en guerre avec Gui IV de Laval, bâtit, avec la permiſſion des Religieux de Marmoutier, un fort au village de S. Loup. Ce Liziard de Sablé étoit Seigneur de Briolé & de la Suze; il fit la guerre à Geoffroi Plante-Geneſt, Comte d'Anjou, qui s'empara de Briolé & de la Suze; il les

vendit à Robert III de Sablé, fils de Liziard. Ce Robert étoit d'un tempérament brouillon; il ſe révolta contre le Comte, qui s'empara une ſeconde fois de Briolé & de la Suze, & qui fit prêter ſerment de fidélité aux habitans de cette dernière ville. Cette guerre dura juſqu'en 1146, qu'ils firent la paix entre eux. *Ménage, Supplément à l'Hiſt. de Sablé MS.*

Au mois d'Août 1315, le Roi Philippe de Valois étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1412, le 1 Mai, le traité de mariage entre Yolande, ſeconde fille de Louis II, Roi de Sicile, Duc d'Anjou, avec Jean d'Alençon, ſecond fils du Comte d'Alençon, fut fait à Sablé. Ce mariage ne fut point accompli. *Ménage, idem.*

En 1421, le huit Mai, Charles, Dauphin de Viennois, qui fut depuis le Roi Charles VII, traita, en perſonne, à Sablé, avec Jean V, Duc de Bretagne, une alliance de guerre contre le Roi d'Angleterre. *Ménage, idem.*

En 1451, Jean-Rochet, Abbé de Bellebranche, fit hommage de ſon Monaſtère à Jean d'Hierray, Evêque du Mans, qui étoit à Sablé. *Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

En 1473, le Roi Louis XI étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1589, Sablé ſe rendit au Roi Henri IV, qui y étoit en perſonne. *Trouillard, Hiſt. des Com. du Maine.*

En 1590, la ville de Sablé fut priſe par les Ligueurs; mais comme ils attaquoient le Château, Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, dont la femme, Julienne d'Arquenai, avoit été faite priſonnière à cette action, accourut à Sablé avec ſes deux frères, Louis, Seigneur de Targis, & Philippe, Seigneur de Maintenon, & pluſieurs Gentilshommes, & 1000 ſoldats que Rochepot, Gouverneur d'Anjou, envoya d'Angers, au moyen deſquels il la reprit. *Mezerai, Abrégé de l'Hiſt. de France.*

En 1593, Sablé fut pris par le Capitaine de Plan. François Pelé, ſieur de Landebri, à qui Henri IV avoit confié la garde de cette place, ſe voyant ſur le point d'être emporté d'aſſaut, voulut ſe ſauver, & ſe [illegible] du haut d'une tour dans le foſſé; il ſe caſſa la cu[illegible] le Capitaine Plan le tua. Cette tour s'appelle [illegible] de Landebri. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

En 1620, la Reine Marie de Médicis, [illegible] elle traita avec le Maréchal de Bois-Dau[illegible] vernement d'Anjou. Le 20 Mars de la mêm[illegible]

tint ſur les fonts de baptême de l'Egliſe de Notre-Dame de Sablé, avec le Maréchal de Bois-Dauphin, le ſecond fils de ce Maréchal, qu'elle nomma Henri-Marie; Guillaume Fouquet de la Varenne, Evêque d'Angers, fit la cérémonie. *Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

En 1621, le Roi Louis XIII allant à Angers, & étant à la Flèche, mit une garniſon dans le Château de Sablé. *Montliard, continuat. de Deſerre.*

En 1652, pendant la guerre de la Fronde, le Maréchal de la Meillerais partit d'Angers avec un Régiment de Cavalerie & un d'Infanterie, pour aller à Sablé ſe ſaiſir du château, au nom du Roi. Les habitans de Sablé allèrent au-devant de lui juſqu'à Moranne, l'aſſurerent de leur obéiſſance envers le Roi; c'eſt pourquoi il ne paſſa pas outre. *Montliart, idem.*

Suite des Seigneurs de Sablé.

Le plus ancien de ceux qui ont poſſédé Sablé, eſt Alain, qui, environ l'an 640, fit des dons conſidérables à S. Hadoind, Evêque du Mans.

Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième ſiècle & au commencement du onzième, épouſa Adelays, fille de Giroye, Seigneur de Montreuil, en Normandie; ils eurent Liſiard de Sablé. Du temps de Salomon de Sablé, on trouve dans les Hiſtoriens, un Hervé de Sablé & un Geoffroi de Sablé, ſon frère; Hervé de Sablé avoit épouſé Eremburge de Montmorenci, Dame de Vihers en Anjou: cette Eremburge de Montmorenci avoit eu de Robert d'Arné, ſon premier mari, Hubert, dit Raſorius, & cet Hubert Raſorius fut marié à la fille d'Iſembert, Seigneur du Lude, dont il eut Hubert ou Humbert de Champagne. C'eſt de lui, ſelon Ménage, que deſcend la Maiſon de Champagne la Suze.

N.... de Sablé, épouſa Raoul, Vicomte du Mans: dont Geoffroi, qui ſuit.

Geoffroi de Sablé, dit le Vieux, qui fonda en 1010, le Prieuré de Solême, épouſa Adelays: dont Avoiſe, qui ſuit.

Avoise de Sablé, fut mariée à Robert le Bourguignon, de Nevers: dont Robert, qui ſuit.

Robert I de Sablé, qui ne vivoit plus en 1110, épouſa Gerſende, fille de Herbert de la Suze, Seigneur de Louplande: dont Liſiard, qui ſuit.

Lisiard de Sablé, mourut avant 1143. Il avoit épouſé Thiphaine de Briolé, ſurnommée Chevrière : dont Robert II, qui ſuit.

Robert II de Sablé, fonda en 1152, l'Abbaye de Bellebranche; il avoit épouſé Herſende, qu'on croit être de la Maiſon d'Antenaiſe: dont Robert III, qui ſuit.

Robert III de Sablé, fonda l'Abbaye du Gaut, autrement, du Bois-Renou, aujourd'hui le Perrai-neuf: il avoit épouſé Clémence de Mayenne: dont Marguerite, qui ſuit.

Marguerite de Sablé fut mariée à Guillaume des Roches, Sénéchal Héréditaire d'Anjou, de Touraine & du Maine; ils fondèrent l'Abbaye du Perrai-neuf, ou plutôt, ils confirmèrent & augmentèrent cette fondation en 1209. Ils eurent Jeanne, qui ſuit.

Jeanne de Sablé fut mariée à Amauri de Craon, qui fut Sénéchal Héréditaire d'Anjou, &c. & qui mourut en 1226. Ils eurent Maurice, qui ſuit.

Maurice de Craon, Seigneur de Sablé, Sénéchal Héréditaire d'Anjou, &c. épouſa Jeanne, dont Amauri, qui ne laiſſa point d'enfans de Yolande de Dreux, ſon épouſe, & Maurice II, qui ſuit.

Maurice II de Craon, Seigneur de Sablé, épouſa Iſabelle de la Marche, veuve de Jean-San-Terre, Roi d'Angleterre: dont Maurice III, qui ſuit.

Maurice III de Craon, Seigneur de Sablé, la Suze, Briolé, Chantocé & Ingrande, épouſa Mahaud de Malines; dont Amauri, qui ſuit.

Amauri de Craon, Seigneur de Sablé, &c. Il donna en 1350, aux habitans de Sablé, la permiſſion de chaſſer aux environs de la ville. Amauri céda au Roi Charles IV le Bel, la Charge de Sénéchal Héréditaire de Touraine en 1323, & en 1330, celle de Sénéchal d'Anjou & du Maine au Roi Philippe VI de Valois, pour 1500 liv. de rente. Il avoit épouſé, 1°. Iſabelle de Sainte-Maure; 2°. Béatrix de Rouci: il eut des enfans de ſes deux femmes, & entre autres de la première, Maurice IV, qui ſuit.

Maurice IV de Craon, Seigneur de Sablé, &c. épouſa Marguerite de Mello: dont Amauri III, qui ſuit; & Iſabeau, qui ſuivra.

Amauri III de Craon, Seigneur de Sablé, &c. épouſa Perrenelle de Touars, dont il n'eut point de poſtérité : c'eſt pourquoi il donna la Terre de Brullon à Guillaume de Mathefelon; il donna auſſi en 1371, la ville & le château de Sablé, avec la Cheſnaye-Vert & les Garennes, à

Digitized by Google

Louis d'Anjou, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Roi de Naples & de Sicile: il vendit au même Prince Précigné & tout le domaine de Sablé, à la réſerve de Daumerai: à la charge qu'après ſa mort on récompenſeroit ſes héritiers, en terres de pareille valeur, en Anjou, en Touraine & au Maine, ſe réſervant la jouiſſance du tout pendant ſa vie.

Isabeau de Craon, ſœur d'Amauri III, veuve de Gui XI de Laval, & femme de Louis de Sulli, fit ceſſion, en 1376, à Louis I, Duc d'Anjou, &c. de tous ſes droits ſur les Terres de Sablé & de Précigné, pour la ſomme de dix mille francs d'or. Elle mourut en 1394.

Louis I de France, Duc d'Anjou & de Touraine, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, Régent de France pendant la minorité du Roi Charles VI, épouſa en 1360, Marie de Bretagne, fille de S. Charles de Châtillon. Il mourut à Bari, au Royaume de Naples, en 1384, laiſſant Louis II, qui ſuit.

Louis II d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, &c. vendit, en 1390, pour cinquante mille francs d'or, la Seigneurie de Sablé à Pierre de Craon, avec une contre-lettre de réméré pour quatre ans. Pierre de Craon, Seigneur de la Ferté, vendit cette même Seigneurie, pour la ſomme de cinquante-huit cent francs d'or, à Jean IV, Duc de Bretagne, ſon couſin. Marie de Bretagne, mère & tutrice de Louis II, Duc d'Anjou, &c. retira Sablé ſur le Duc de Bretagne, en 1394. Louis II d'Anjou mourut à Angers en 1417. Il avoit épouſé Yolande d'Arragon: dont Louis III, qui ſuit; René & Charles, qui ſuivront.

Louis III, Duc d'Anjou, Comte du Maine & de Provence, Roi de Naples & de Sicile, Seigneur de Sablé, mourut en 1435. Il avoit épouſé Marguerite de Savoye, ſans enfans. Son frère René, qui ſuit, lui ſuccéda.

René, Duc d'Anjou & de Bar, Comte du Maine & de Provence, Roi de Jéruſalem, de Naples & de Sicile, Seigneur de Sablé, mourut en 1480. Il donna, en 1441, à Charles I d'Anjou, ſon frère, qui ſuit, le Comté du Maine, du conſentement du Roi Charles VII, qui avoit épouſé leur ſœur; il lui donna auſſi les Terres du Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard & de Mayenne, avec celle de Sablé, cette dernière à vie ſeulement. René d'Anjou épouſé Iſabelle de Lorraine, dont il eut Yolande, qui épouſa Ferri de Lorraine, Comte de Vaudemont, dont la ſuite.

Digitized by Google

CHARLES I d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, frère de Louis III & de René, qui précèdent, épouſa, 1°. Cambelle Rufo, Ducheſſe de Seſſes, ſans enfans; 2°. Iſabeau de Luxembourg: dont Charles II, qui ſuit; & Louiſe, mariée à Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours.

Après la mort de Charles I d'Anjou, le Roi Louis XI, ſon oncle, s'impatroniſa de la Baronnie de Sablé, prétendant qu'elle avoit été poſſédée en apanage par René, Roi de Sicile, & par Charles I d'Anjou; & que, par conſéquent elle devoit retourner à la Couronne; mais quelque temps après il la remit à Charles II d'Anjou.

CHARLES II d'Anjou, Comte du Maine, Seigneur de Sablé, &c. épouſa Jeanne de Lorraine, ſans enfans; il mourut à Aix en 1481. La Maiſon d'Anjou finit en ſa perſonne. Par ſon teſtament du 10 Décembre 1481, il inſtitua le Roi Louis XI, ſon héritier univerſel. Après ſa mort, ſon corps fut apporté au Mans, & mis dans un tombeau d'albâtre, près le grand autel de l'Egliſe Cathédrale, d'où il a été tranſporté en 1770, dans la chapelle de S. Jean-Baptiſte, lors de la décoration de l'Egliſe, faite par Monſeigneur de Grimaldi, alors Evêque du Mans.

Après la mort du Roi Louis XI, arrivée en 1483, le Roi Charles VIII, ſon fils, poſſéda Sablé à même titre que ſon père; mais en 1484, ayant rappelé auprès de lui Jean d'Armagnac & Louis, Duc de Guiſe, fils de Jacques d'Armagnac & de Louiſe d'Anjou, il leur relaiſſa tous les biens de Charles Premier, leur ayeul.

JEAN, dit d'Armagnac, Duc de Nemours, au moyen de la ceſſion ci-deſſus, poſſéda, conjointement avec Louis, Duc de Guiſe, ſon frère, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine, femme de Jean de Bourbon, & Charlotte, femme de Charles de Rohan, ſes ſœurs, les Terres de Sablé & de Mayenne. Après la mort de Charles II d'Anjou, Comte du Maine, René, Duc de Lorraine, fils de Ferri de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Yolande, fille de René, Roi de Sicile, &c. Comte du Maine, Seigneur de Sablé, prétendit que le Duché de Lorraine & la Seigneurie de Sablé lui appartenoient; ce qui lui fut adjugé par Arrêt du Parlement de Paris. C[illegible] René de Lorraine avoit épouſé Philippe [illegible]re, dont Antoine & Claude. Antoi[illegible]Sablé à Claude, ſon frère; qui ſuit

CLAUDE de Lorraine, [illegible]ſuit

Digitized by Google

de Mayenne & de Sablé, en faveur duquel la Baronnie de Mayenne, à laquelle il avoit joint Sablé & la Ferté-Bernard, fut érigée en Marquiſat par le Roi François I, fut tué par Poltrot, en Il avoit épouſé Anne d'Eſt de Ferrare: dont Henri, qui ſuit; & Charles, qui ſuivra.

Henri de Lorraine, dit le Balafré, poſſédoit Sablé en 1570. Il fut tué avec le Cardinal de Guiſe, ſon frère, aux Etats de Blois, en 1588. Henri avoit abandonné Sablé à Charles, qui ſuit.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Chef de la Ligue, Seigneur de Sablé, vendit, en 1594, cette Seigneurie, à Urbain de Laval-Montmorenci, dit le Maréchal de Bois-Dauphin, pour 90000 liv.

Urbain de Laval fit ériger Sablé en Marquiſat en 1062. Il épouſa Madeleine de Montécler: dont Philippe-Emmanuel, qui ſuit.

Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, mourut en 1649. Il avoit épouſé Madelaine de Souvray de Courtenvaux: dont, entre autres, Urbain II, qui ſuit.

Urbain II de Laval, Marquis de Sablé, mort en 1661, épouſa, 1°. Marie de Riant, ſans enfans; 2°. Marguerite Barantin, veuve de Charles de Souvrai, Marquis de Courtenvaux, dont il eut deux garçons tués au ſervice, ſans alliance.

Madelaine de Souvrai, femme de Philippe-Emmanuel de Laval, Marquis de Sablé, ayant à reprendre des ſommes conſidérables pour ſes conventions matrimoniales, ſe fit adjuger par décret en 1650, ſous le nom de Jean de Longueil, alors Conſeiller au Parlement, la Terre de Sablé, qu'elle céda à Abel Servien.

Abel Servien, Sur-Intendant des Finances, Miniſtre d'Etat, &c. traita, en 1654, du Marquiſat de Sablé, avec Madelaine de Souvrai, au même prix qu'il lui avoit été adjugé. Il mourut en 1659. Il avoit épouſé Auguſtine le Roux, Dame de la Roche des Aubiers: dont Louis-François, qui ſuit.

Louis-François Servien, Marquis de Sablé, Sénéchal d'Anjou,

La Maiſon de Colbert a donné de grands Miniſtres à la France. Jean-Baptiſte y a fait fleurir les Arts & le Com-

merce, & a bien mérité le nom de Grand qu'on lui a donné.

Nicolas Colbert, Seigneur de Vandières, Conſeiller d'Etat, épouſa Marie Puſſort : dont Jean-Baptiſte, qui ſuit; Nicolas, Evêque de Luçon, puis d'Auxerre, mort en 1676; Charles, Marquis de Croiſſi, tige qui ſuivra; Edouard-François, Comte de Maulevrier, tige qui ſuivra; Claire, Abbeſſe de Sainte Claire de Rheims; Antoinette, Religieuſe; Marie, alliée à Jean des Marêts; & Claire-Cécile, Abbeſſe du Lis.

Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelai & de Château-Neuf-ſur-Cher, Baron de Seaux, de Linières, d'Ormois, &c. Miniſtre & Secrétaire d'Etat, Commandeur & Grand Tréſorier des Ordres du Roi, Contrôleur-Général des Finances, Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France, étoit né en 1619, & mourut en 1683. Il avoit épouſé, en 1648, Marie Charon, fille de Jacques & de Marie Bégon : dont Jean-Baptiſte II, qui ſuit; Jule-Armand, dit le Marquis de Blainville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 1704, des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochſtet, laiſſant de Gabrielle de Rochechouart, ſa femme, Marie-Madelaine, qui fut mariée à Jean-Baptiſte de Rochechouart; Louis, Comte de Linières, mort en 1745; Jeanne-Marie-Thérèſe, mariée à Charles-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuſe, morte en 1732; & Henriette-Louiſe, mariée à Paul de Beauvilliers, Duc de Saint-Aignan Beauvilliers, morte en 1733.

Jean-Baptiste II Colbert, Marquis de Seignelai, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, s'eſt ſignalé dans la Marine. Il mourut en 1690, âgé de trente-neuf ans. Il avoit épouſé, 1°. en 1675, Marie-Marguerite d'Alègre, dont une fille, morte en bas-âge; 2°. en 1679, Catherine-Thérèſe de Matignon, Marquiſe de Lonré, fille de Henri, Comte de Thorigni; dont Marie-Jean-Baptiſte, qui ſuit; Paul-Edouard, Comte de Crevilli, marié à Anne-Marie-Thérèſe Spinola; Louis-Henri, Chevalier de Malte, mort en 1705; Charles-Eléonore, Comte de Seignelai, marié en 1717, à Anne de la Tour-Taxis; & Théodore-Alexandre, mort âgé de cinq ans.

Marie-Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelai, &c. Colonel du Régiment de Champagne, Brigadier des Armées du Roi, mort en 1712, âgé de 29 ans, avoit épouſé en 1708, Marie-Louiſe-Maurice de Furs-

temberg, fille d'Antoine Egon, Prince de Furſtemberg, dont Marie-Louiſe, & Marie-Sophie.

Branche de Colbert-Torci.

CHARLES Colbert, Marquis de Torci, Croiſſi, &c. frère de Jean-Baptiſte, premier du nom, fut Miniſtre d'Etat, & grand negociateur. Il mourut en 1696. Il avoit épouſé Françoiſe Béraud, fille de Joachim, Grand Audiencier de France: dont Jean-Baptiſte, qui ſuit; Charles-Joachim, Evêque de Montpellier, mort en 1738; Louis-François-Henri, Comte de Croiſſi, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui épouſa en 1711, Marie Brunet de Ranci; Marie-Françoiſe, mariée en 1696, à Joachim de Montaigu, Vicomte de Beaune; Charlotte, Abbeſſe de Pantemont, puis de Maubuſſon; Marguerite-Thérèſe, mariée, 1°. en 1701, à Louis de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Reſnel; 2°. en 1704, à François-Marie Spinola, Duc de Saint-Pierre, Grand-d'Eſpagne; & Olimpe-Sophie, morte en 1705, âgée de 19 ans.

JEAN-BAPTISTE Colbert, Marquis de Torci, de Sablé, &c. Miniſtre Secrétaire d'Etat, Sur-Intendant Général des Poſtes & Relais de France. Il étoit Honoraire de l'Académie des Sciences. On a donné en 1756, un ouvrage, ſous le titre de Mémoires de M. de.... pour ſervir à l'Hiſtoire des négociations, depuis le traité de Riswick juſqu'à la paix d'Utrecht, 3 vol. *in*-12. Ces Mémoires ſont du Marquis de Torci, qui mourut en 1746, âgé de 81 ans. Il avoit épouſé, en 1696, Catherine-Félicité-Arnaud, morte en 1755, fille de Simon, Marquis de Pompone, & de Catherine Lavocat: dont Jean-Baptiſte-Joachim, qui ſuit; Charles, mort en 1708; Françoiſe-Félicité, née en 1698, mariée en 1715, à Joſeph-André d'Ancezune; Marguerite-Pauline, née en 1699, mariée en 1718, à Louis du Pleſſis-Châtillon, Marquis de Nonant; & Conſtance, née en 1710, mariée en 1732, à Joſeph-Auguſtin de Mailli-Haucourt, dit le Comte de Mailli, morte en 1734, ne laiſſant qu'une fille, mariée en 1747, à Marc-René le Voyer, Marquis de Paulmi.

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, Marquis de Croiſſi, Sablé, &c. né en 1703, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Lieutenant-Général des Armées, a épouſé, en 1726, Henriette Bibienne de Franquetot de Coigni, fille du Maréchal de France: dont Jean-François Ménélai,

Digitized by Google

qui ſuit; Antoine-Charles-Félix, Comte de Bierné, né en 1729; Joſeph-Edme-François de Sales; André-Thérèſe-Auguſtin, nés jumeaux en 1740; & Henriette Bibienne, née en 1727, mariée en 1746, à Gui-François de la Porte de Riant II, Comte de Brion.

Jean-François Ménélai Colbert, Marquis de Torci, de Sablé, &c. Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, né en 1728.

Branche de Colbert-Maulevrier.

Edouard-François Colbert, Comte de Maulevrier, frère de Jean-Baptiſte Colbert, premier du nom, Marquis de Seignelai, a fait une branche qui a fini en la perſonne de Henri-François-René-Edouard Colbert, appelé Comte de Maulevrier, mort en 1748, ſans enfans de Anne-Eſpérance Chauvelin, ſon épouſe.

Branche de Colbert Saint-Pouange.

Jean-Baptiste Colbert, Seigneur de Saint-Pouange & de Villacerf, fils d'Oudart Colbert, Seigneur de Saint-Pouange, Secrétaire du Roi, & de Marie Fouret, Dame de Villacerf, a fait une autre branche. J'ignore quel fut le père de Oudart Colbert, Seigneur de Saint-Pouange.

Nicolas de Montreux, Gentilhomme Manceau, né à Sablé, a compoſé le ſeizième Livre d'Amadis de Gaule, imprimé à Paris en 1577. Il eſt auteur de pluſieurs autres Ouvrages poétiques & romaneſques. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.* Voyez *les Mémoires du Père Niceron, Tome 39, page 196, & les Recherches ſur les Théâtres, par M. de Beauchamp, ſecond âge, page 52. édition* in-4°.

Nicolas Gaultier, dit *Galtherus*, Docteur en Théologie, né à Sablé, vivoit ſous le règne de Charles IX, a compoſé pluſieurs ſermons & d'autres ouvrages, tant en latin qu'en françois MS. Ménage dit que Gaultier fonda les petites écoles de Sablé. *La Croix du Maine.*

Baptiſte du Tronchay, ſieur de Baladé, né à Sablé en 1508, étoit Conſeiller du Roi au Mans; il a compoſé pluſieurs Ouvrages, tant en proſe qu'en vers françois, non imprimés, entre autres, une Ode à M. de Langey, contenant deux ou trois cents vers; trois Livres d'Amour; un Traité de la Grammaire Françoiſe, avec l'invention de quelques caractères nouveaux. Il mourut au Mans en 1557. *La Croix du Maine. Goujet, Supplément de Moréri.*

Mathieu

Digitized by Google

Matthieu Ménage, Chanoine Théologal d'Angers, naquit à Sablé vers l'an 1388; en 1432, il fut choisi par Jean-Michel, Evêque d'Angers, & par le Chapitre, pour se trouver, en leur nom, au Concile de Basle; & on lui donna pour adjoint Guy de Versailles & Jean de Bohale, l'un Chanoine, & l'autre Scolastique de l'Eglise d'Angers: ils soutinrent avec fermeté les prétentions de l'Université d'Angers, qu'ils représentoient, & voulurent avoir le pas sur les Envoyés de l'Université d'Avignon, qui le leur disputoient; ce qui donna lieu à un décret du Concile, du cinq des calendes de Juin, favorable aux Députés d'Angers. Ménage fut envoyé, de la part du Concile, vers le Pape Eugène IV, afin de l'engager à observer & à faire observer les décrets du Concile, à abroger les annates & les évocations des causes à la Cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du Concile, en 1437, on le fit Chanoine de S. Martin de Tours; & en 1441, Jean-Michel le fit Chanoine Théologal de la Cathédrale. En 1444, il fut député au Concile de Bourge. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, si connu dans la République des Lettres, étoit de la même famille que Matthieu, dont il a écrit la vie en latin. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Pierre de Sablé, ou Pierre de Bouhère, en latin, *Petrus Sabulensis*, ou *Petrus Bouherius Sabulensis*, a fait imprimer un livre de Conrad, intitulé: *Magistri Conradi Thuricensis magnum Elucidarium omnes Historias & Poeticas Fabulas continens quæ super Montes, Valles, Amnes, Fontes, Lucos, Urbes & omnia in Poetarum monumentis loca famigerabilia.* Ce Livre est imprimé *in*-4°. en 1513. *Gouget, Supplément de Moréri.*

Renaud de Sablé ou de Sabeuil, étoit de la Maison de Sablé. Selon Ménage, dans la continuation MS. de son Histoire de Sablé; c'étoit un Poëte, qui vivoit en 1260 ou environ. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Le Cardinal Matthieu Cointerel, en latin *Contarellus*, étoit né à Sablé, fils de Hilaire Cointerel, & de Guyonne Vivian; Cointerel ayant fait quelque étourderie de jeunesse, dans le temps qu'il étoit Boursier au Collége de Bueil, à Angers, & craignant la colère de ses parens, s'expatria & passa en Italie; il alla d'abord à Rome, d'où il vint à Boulogne, pour y étudier en Droit; là, il se lia avec André Bori, Professeur en Droit; celui-ci appellé à Rome, par le Pape Paul III, Cointerel Bori ayant été envoyé au Concile

de Trente, Cointerel entra au ſervice de Hugues Buon-Compagnon, qui fut depuis le Pape Gregoire XIII, & qui fit Cointerel Cardinal en 1583. Le Cardinal Cointerel donna une groſſe ſomme d'argent pour le bâtiment de l'Égliſe de S. Louis à Rome. Il fit Vigilio Creſcentio, Gentilhomme Romain, ſon légataire univerſel, & mourut à Rome en 1585, âgé de 66 ans. *Ménage, Supplément MS. à l'Hiſtoire de Sablé.*

Jean Richard, Curé de S. Martin de Sablé, a compoſé un Livre MS. très-curieux pour la connoiſſance des Familles de la Ville de Sablé. Ménage, dans ſon Supplément MS. à l'Hiſtoire de Sablé, le cite ſouvent.

SABLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcemont, l. ½; Sargé, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de Sable à S. Aignan, M. l. ¾; Bonneſtable, M. l. ¾; Ballon, M. l. 2 ¼; la Ferté, M. l. 4 ½; S. Côme, M. l. 2 ½; Terrehaut, l. ¼; Jauſé, l. ½; Mezière-ſous-Ballon, l. 1 ¼; Briône, l. ½.

Il y a dans la Paroiſſe, des montagnes, des bois & des landes.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 130 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

SACÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Monſeurs, M. l. 2 ½; Sainte Suſanne, l. 2 ¼; Amné, l. 5; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Sacé à Laval, M. l. 3; Evron, M. l. 4 ¼; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ½; Mayenne, M. l. 3 ¼; Martigné, l. ¾; S. Germain-d'Auxerre, l. 1; Andouillé, l. 1 ½; Monfoulour, l. ½; Châlon, l. 1; la Baſoge-des-Aleux, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Mayenne, du N. E. au S. O. par le ruiſſeau d'Ouſverain, & au N. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt un Prieuré Régulier

Digitized by Google

de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Touſſaint d'Angers. Il y a 600 Communians.

Il y a à Sacé, la Chapelle de S. Roch au Freſne, eſtimée 35 liv.; la Preſtimonie Piau, fondée à l'Autel S. Sauveur, à la préſentation de MM. Ménage, repréſentans André Houillière, fondateur. La Confrérie du Saint Sacrement, autoriſée en 1609, par Bulle du Pape Paul V, confirmée par les Evêques du Mans, & en dernier lieu, par Charles-Louis de Froulai, en 1729. On diſtribue tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, du pain à tous les pauvres qui ſe préſentent à la porte de l'Egliſe.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin, de bon chanvre & beaucoup d'arbres fruitiers, ſur-tout des châtaigniers.

La rivière de Mayenne, qui fait tourner deux moulins à blé, eſt enfoncée de groſſes pierres, qui empêchent la navigation des bateaux; elle nourrit de la carpe, du brochet & de la truite, le tout de très-bonne qualité.

Dans preſque toute l'étendue de la Paroiſſe, on trouve, à peu de profondeur, des rocs de pierre griſe qui ſe taille bien, quoique très-dure: cette quantité de rocs a fait dire que le nom de Sacé vient de *Saxum*.

Il y a dans la Paroiſſe de Sacé, qui a environ une lieue & demie du N. au S. & demie lieue de l'E. à l'O., 19 métairies & 67 bordages; en total, 129 feux.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de la Juvandière, qui eſt à moitié ruiné, & qui appartient à M. le Comte Deſnos de la Feillée, dont on trouve la Généalogie à l'article Alexain. Dans les Mémoires fournis à Monſeigneur l'Evêque en 1768, il eſt marqué que la Seigneurie de la Paroiſſe de Sacé appartient à Madame la Marquiſe de Marcilli.

On dit la Maiſon de Marcilli iſſue de Jean Poulet ou Paulet, originaire d'Angleterre, d'où il paſſa en France en 1500, avec le Roi Henri VII. Les Barons de Hinton, Saint-Georges, & les Marquis de Wincheſter en Angleterre, ſont de la même Maiſon.

Claude Poulet de Marcilli, Maréchal de Camp, ſervit avec diſtinction ſous les règnes de Louis XIII & de Louis XIV. Il avoit épouſé, 1°. Marie-Françoiſe de Marigni, dont il a laiſſé des enfans; 2°. Eléonore de Flavigni, autres, Michel, Marquis de Marcilli, Bri- , qui s'eſt diſtingué.

ieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

SAMSON (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Pôté-des-Nids, l. 2 ½; S. Leonard-des-Bois, l. 1 ¼; Segrie, l. 3 ¼; Poché, l. 2; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Samſon à Pré-en-Pail, M l. ½; Coupetrain, M. l. 1 ¾; Linières-la-Doucelles, M. l. 1 ¼; Madré, M. l. 3; Gêvres, M. l. 3; S. Calais-du-Déſert, l. 1; S. Cir, l. 1 ¼; la Lacelle, l. ½; Civale, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière de Mayenne, & au N. O. par un petit ruiſſeau & un étang.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Baron de Cohàrdon.

SANIÈRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. 1 ½; Troo, l. 1; Montreuil-le-Henri, l. 4 ½; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Sanières à Lavardin, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 ¼; Beſſé, M. l. 4 ½; Ambloi, l. ¼; Villierfaux, l. 1; Houſſé, l. 1; Villavard, l. ¼, S. Arnoul, l. 1; le Bléſois, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 250 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 150 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

SARCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſ[illegible] Château-du-Loir, au N. E. par E. de [illegible] dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie.

Digitized by Google

il faut aller à S. Bié en Belin, l. 2 ½; Laigné, l. 1 ½; Pontlieue, l. 2; Mans, l. ½.

Il y a de Sarcé au Château-du-Loir, M. l. 3 ¼; le Lude, M. l. 2 ¼; Pontvallain, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 2 ½; Verneil-le-Chétif, l. 1 ½; Mayet, l. 1; Manſigné, l. 1 ¼; Coulongé, l. 1; Aubigné, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la ſource d'un petit ruiſſeau qui coule au S. & forme un étang, au N. par un autre, & a l'O. par celui de Lone.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians. Il y a le Prieuré, eſtimé 570 liv., à la même préſentation.

Il y a à Sarcé, la Chapelle de Sainte Barbe, eſtimée 5 liv., à la préſentation des parens du Fondateur; & celle de S. Laurent, eſtimée 5 liv., auſſi à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des vignes, des bois & des landes.

L'Evêque Robert, qui ſiégea au Mans depuis 857 juſqu'à 883, retira, avec le ſecours du Roi Charles-le-Chauve, l'Egliſe de Sarcé, qui avoit été uſurpée pendant les guerres, & la fit reſtituer à l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaiſier, page* 307. *Bondonnet, page* 384.

Le mauvais Evêque Sigefroi, qui ſiégea au Mans depuis 971 juſqu'à 994, ôta aux douze Chanoines, qui alors demeuroient dans l'Abbaye de S. Vincent, l'Egliſe de Sarcé, & la donna à Albéric, ſon fils. Cette Egliſe avoit été donnée à l'Abbaye de S. Vincent par S. Domnole, fondateur de cette Abbaye. *Bondonnet, page* 397. *Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré, poſſédé par les Religieux de S. Vincent.

SARGÉ, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue.

Il y a de Sargé à Montfort, M. l. 2 ¼; Savigné-l'Evêque, l. 1 ½; Montreuil-ſur-Sarte, l. 1 ½; Neuville, l. 1 ¼; S. Saturnin, l. 1 ½; S. Pavace, l. ¼; Coulaines, l. ¼, Yvré, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. O. par le ruiſſeau de Monnet.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Il y a des vignes, dont le vin n'a pas grande réputation.

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097 juſqu'à 1125, affecta ſpécialement pour l'entretien des Chanoines de ſa Cathedrale, entre autres, l'Egliſe de Sargé. *Courvaiſier, page 415. Cenomania MS.*

L'Evêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 juſqu'à 1258, remit aux Chanoines de ſon Egliſe, tout le droit qu'il avoit dans l'Egliſe de Sargé, dont ils avoient déjà le patronage. *Courvaiſier, page 517.* Ce fut vers ce temps-là qu'on régla que le Prêtre deſſervant auroit toutes les oblations & les prémices, à la charge de faire au Chapitre vingt-quatre ſols mançais de rente annuelle, pour la troiſième partie deſdites oblations & prémices que le Chapitre avoit coutume de percevoir; qu'il poſſéderoit toutes les terres & vignes dont le Curé avoit coutume de jouir, les vignes, terres & le pré de l'Egliſe; qu'il auroit ſur la partie du blé trente ſetiers; ſavoir, douze de froment, douze de méteil & ſix d'orge, avec toutes les pailles, & quarante ſommes de vin; le reſte demeure à l'Egliſe du Mans, à la charge de faire quatre livres Mançais à l'Abbaye d'Eſtival en Charnie, & à l'Evêque du Mans. *Cartul. blanc du Chap.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient

SATURNIN (S.), Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de S. Saturnin à Conlie, M. l. 3 ½; Montfort, M. l. 4; Neuville, l. ¼; Mileſſe, l. ¼; Aigné, l. ¼; Trangé, l. 1; la Chapelle-Saint-Aubin, l. ½; S. Pavace, l. ¼.

La Paroiſſe joint le bois de Mileſſe, & eſt arroſée du S. E. au S. O. par un gros ruiſſeau.

La Cure eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu; elle eſt eſtimée 800 liv. Il y a 220 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

SAUGE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sabl[illegible] dans le Doyenné de Brulon, Election [illegible] Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloig[illegible]

s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Sauge à Mellai, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 5 ¼; Ballée, M. l. 1 ¼; Coſſé en Champagne, l. 1 ¼; Viré, l. 2; Torigné, l. 1; S. Pierre d'Erve, l. ¼; la Cropte, l. 1 ¼; Epineu-le-Seguin, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Erve.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 550 Communians.

Il y a à Sauge, le Prieuré, eſtimé 450 liv., à la même préſentation que la Cure; la chapelle de S. André, *aliàs* la Trinité, eſtimée 200 liv.; celle de la Clémenclere, eſtimée 170 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle de la Veſquerie.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

S. Liboire conſacra l'Egliſe de Sauge. *De Saugonna, ſive Sagonio.*

Sous le Pontificat de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 juſqu'à 560, S. Ceneric & S. Ceneré, frères, nés en Italie, dans le Duché de Spolette, vinrent s'établir à Sauge. S. Ceneré y mourut, & y fut inhumé; S. Ceneric alla s'établir dans le Diocèſe de Sées, ſur les confins du Maine & de la Normandie, & y forma un nombreux Monaſtère; ſon corps y fut inhumé; mais du temps des guerres des Normands, il fut tranſporté à Château-Thierri; celui de S. Ceneré l'a été à Angers. *Courvaiſier, page* 146. *Bondonnet, page* 259. *Cenomania MS.*

Ce fut à Sauge que Merole fut ſacré par trois Evêques, pour être Correvêque ou Coadjuteur de Gauziolène. Gauziolène tint l'Evêché du Mans depuis environ 730 juſqu'à 772. *Cenomania MS.*

Dom Denis Briant, Auteur du *Cenomania*, a penché d'abord à placer l'établiſſement des *Cenomani Diablintes* à Sauge, où l'on voit encore quelques veſtiges d'une ville; des cavernes curieuſes à viſiter, & des pierres de ſépulcres qui paroiſſent avoir été travaillées; mais après un plus mûr examen, il penſe que c'étoit à Jublains & aux environs qu'ils habitoient.

On débite dans le canton une infinité de fables extravagantes ſur les merveilles des cavernes de Sauge, & ſur la Dame Margot qui y garde & diſtribue des tréſors. *Cenomania MS.* Voyez *l'article Torigné en Charnie.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de la Roche-Lambert.

Digitized by Google

Louis Gruau, Curé de Sauge, a compoſé une nouvelle invention de chaſſe pour prendre les loups & les ôter de France; à Paris, chez Chevalier, 1613, *in*-8°. Cet ouvrage eſt diviſé en quatre Livres. Le premier traite de la Chaſſe en général, du loup & de ſon naturel, &c. Le deuxième, contiene la chaſſe du loup; le troiſième, enſeigne la manière de les prendre dans les forêts & lieux déſerts; le quatrième, contient les dépenſes à faire pour chaſſer en peu de temps les loups de France, & les empêcher d'y rentrer. *Biblioth. Françoiſe, Tome I, page* 208, *édition de* 1768.

SAVIGNÉ-SUR-BRAYE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Cerotte, l. 2 ¼; Changé, l. 7 ¼; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Savigné à S. Calais, M. l. 1 ½; Montoire, M. l. 2 ¼; Lavardin, M. l. 3 ¼; Beſſé, M. l. 1 ¾; Vendôme, M. l. 4 ½; S. Martin de Sargé, l. 1; Marolles, l. 1; Vic, l. 1 ½; la Chapelle Huon, l. 1 ½; Sellé, l. 1 ¼; Fontaine, l. 1 ½; Lunai, l. 2 ¼; le Bléſois, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Braye, qui coule du N. E. au S. O.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de la Cave & par un autre, & au S. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 1600 Communians.

Il y a à Savigné, le Prieuré, eſtimé 800 liv., à la même préſentation que la Cure; & la Chapelle de Sainte-Catherine, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Roi.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a une grande lande, & beaucoup de bonnes prairies. Le poiſſon de la Braye eſt très-bon.

Savigné a pris ſon nom de Savine, femme de Gajan, premier fondateur de l'Abbaye de S. Calais. Gajan & Savine vivoient du temps de S. Thuribe, ſecond Evêque du Mans. *Corvaiſier, page* 74.

La Comteſſe de Vendôme, intenta un procès à l'Evêque Adam Châtelain, ſur ce que ſes appariteurs avoient pris & arrêté quelques Prêtres en ſa Châtellenie de Savigné-ſur-Braye, traitant cette entrepriſe d'attentat ſur ſa Juriſdiction; les Parties s'en étant rapportées à des arbitres,

la Comteſſe fut déboutée de ſa complainte par Sentence arbitrale du 6 Septembre 1404. *Courvaiſier, page 633.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt aujourd'hui un Membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

SAVIGNÉ-L'EVÊQUÉ, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de Savigné à Montfort, M. l. 1 ¼; Sillé-le-Brûlé, f. 1 ¼; S. Remi-des-Bois, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 1 ½; Montreuil-ſur-Sarte, l. 1 ½; Neuville, l. 1 ¼; S. Pavace, l. 2; Sargé, l. 1 ½; S. Corneille, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. par un ruiſſeau qui prend ſa ſource dans la forêt de Bonneſtable; à l'E. par un autre; & à l'O. par un autre.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Doyen de l'Egliſe du Mans. Il y a 1800 Communians.

Il y a à Savigné, la Chapelle de Sainte Barbe, eſtimée 30 liv., & celle de S. Ouen, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Supérieur du Séminaire de Coeffort.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont quelques-unes produiſent de bon vin.

L'Evêque Arnauld, qui ſiégea au Mans depuis 1067 juſqu'à 1081, donna à ſes Chanoines l'Egliſe de Savigné, dans laquelle il avoit été réintégré par l'autorité de Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre; cette Egliſe avoit, depuis long-temps, été uſurpée par des Laïques. *Cenomania MS.*

En 1253, Charles, Comte d'Anjou & du Maine, &c. frère du Roi Saint-Louis, reconnut, au ſujet d'un vol qui avoit été fait par un Juif dans la Paroiſſe de Savigné, que la Juriſdiction de ladite Paroiſſe appartenoit à l'Evêque. *Cenomania MS.*

Il y a dans la Paroiſſe de Savigné, le Château Epiſcopal de Touvoye.

Touvoye eſt une Baronnie qui appartient au Seigneur Evêque du Mans. Le Château eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui tombe dans la rivière d'Huiſne; il fut bâti par l'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187; il fut augmenté par l'Evêque Geoffroi de Loudon, qui fut Evêque du Mans depuis 1234 juſqu'à 1255. Gontier de Baignaux, qui poſſéda l'Evêché du Mans

Digitized by Google

depuis 1363 juſqu'à 1385, obtint permiſſion, au mois de Mai 1369, de faire tenir deux foires par an à Touvoye, & un marché toutes les ſemaines. La Juriſdiction de Touvoye s'exerce au Mans.: elle s'étend ſur trente Paroiſſes.

Sous le Pontificat de Jean de Tanlai, qui ſiégea au Mans depuis 1279 juſqu'à 1290, ce Prélat ayant fait empriſonner Amauri de Juillé dans le château de Touvoye, Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-forges, & Jordan de Beaupreau, Seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amauri, avec grand nombre de Gentilshommes, leurs parens, aſſiégèrent le château de Touvoye. *Courvaiſier, page 536.*

Le Cardinal Philippe de Luxembourg, qui ſiégea au Mans depuis 1477 juſqu'à 1519, répara & augmenta le château de Touvoye, qui, avant que ce Cardinal eût rebâti Yvré, étoit la Maiſon de campagne des Evêques du Mans. *Courvaiſier, page 755.*

Il eſt porté dans le Cartulaire blanc du Chapitre, que l'on ordonna, environ l'an 1234, qu'on feroit dans l'Egliſe de Savigné un Service pour l'Evêque & pour chaque Chanoine, après qu'on en auroit annoncé la mort.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit ci-devant au Chapitre de l'Egliſe du Mans; mais le 23 Novembre 1663, il la donna à Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, lors Evêque; & le premier de Décembre ſuivant, ce Prélat vint au Reveſtiaire remercier la compagnie. Depuis ce temps-là les Seigneurs Evêques en ont toujours joui. *Regiſtres du Chapitre.*

SAUSSAI ou SAUSSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart.

Il y a de Sauſſai à Montfort, M. l. $\frac{1}{2}$; Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 3; Lombron, l. $\frac{1}{2}$; S. Corneille, l. $\frac{1}{4}$; Fatines, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 120 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a marché tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en conteſtation entre M.

Digitized by Google

le Marquis du Murat & M. de Blanchardon, ancien Maître Particulier des Eaux & Forêts du Mans.

SAUVAGÈRE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 3; Coupetrain, M. l. 1 ¾; S. Cir, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 3 ¾; Mezières, l. 4 ½; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1 ½; Mans, l. 3.

Il y a de la Sauvagère à Juvigni, M. l. 2 ¾; Domfront, M. l. 3 ½; la Coulonche, M. l. 1; la Ferrière, l. 1 ¼; la Ferté-Macé, M. l. 1 ¼; Sept-forges, l. 4; Champſegré, l. 2; Dompierre, l. 2; S. Maurice, l. ½; la Forêt Dandaine, l. ¼; la Forêt de Monthéré, l. ½; Normandie, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par trois petits ruiſſeaux qui forment deux étangs; au S. par un autre qui forme trois étangs; au N. par trois étangs & deux petits ruiſſeaux, & à l'O. par le ruiſſeau de Vée, qui forme un grand étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1300 Communians.

Il y a la Chapelle des Pointes, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

En 1399, l'Evêque Adam Châtelain obtint aux Aſſiſes de Falaiſe, une Sentence en ſa faveur, au ſujet de la Cure de la Sauvagère, dont le Duc d'Alençon prétendoit avoir la préſentation. *Courvaiſier, page 633. Bondonnet, page 630.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. d'Argouges de Rannes. Cette Seigneurie relève de la Ferté-Macé; elle appartenoit, en 1578, à Thomas le Verrier. En 1748, Louis d'Argouges, Marquis de Rannes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, acheta la Terre de la Sauvagère, qui faiſoit partie de celle de la Coulonche; elle paſſa à Louis-François d'Argouges, Comte de Rannes, ſon ſecond fils, qui mourut en 1767, ne laiſſant de N.... du Doucei, ſon épouſe, qu'une fille. *Mémoire de la Chaux MS.*

SCEAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Achidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vouvrai, l. ¼; Beillé, l. ½; Fatines, l. 2 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Sceaux à Montfort, M. l. 3; Connerré, M.

l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. 1 ½; Vibraye, M. l. 2 ½; Villaine-la-Gonais, l. ¼; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 ¼; Bouair, l. ¼; S. Maixent, l. 1; S. Quentin, l. 1 ¾.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Huiſne, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent.

Il y a un Prieuré, eſtimé 400 liv., à la même préſentation que la Cure. Il y a à Sceaux 450 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Gayot, Doyen de la Cour des Aides.

SÉGRIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poché, l. 2; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Ségrie à Beaumont, M. l. 1 ¼; Freſnai, M. l. 1 ¼; Ballon, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 2 ¼; Sillé, M. l. 2 ½; S. Chriſtophe-du-Jambet, l. ¼; Montreuil-le-Chétif, l. 1 ½; Pezé, l. 1 ½; Vernie, l. ½; Aſſé-le-Riboul, l. 1; la Forêt de Sillé, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Gommer, & au N. O. par celui de Poncenau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes, dont le vin a une mauvaiſe réputation: il y a beaucoup de landes & de bois.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, conſacra l'Egliſe de Ségrie le Dimanche de la Trinité de l'an 1242. Tous les ans, à pareil jour, on fait l'Office de la Dédicace de cette Egliſe.

L'Evêque Gui de Laval, qui ſiégea au Mans depuis 1326 juſqu'à 1338, préſenta une requête au Pape Jean XXII, dans laquelle il lui remontroit que le revenu de ſa Manſe Epiſcopale n'excédoit pas mille livres tournois; pourquoi il le ſupplioit d'y réunir les Paroiſſes d[illegible] de S. Pierre-des-Landes & de l'Archam[illegible] ne pouvoit aller qu'à 230 liv.; le P[illegible] mande. *Le Cartul. rouge de l'Evêché*

L'Evêque Martin Berruyer, q[illegible] 1449 juſqu'à 1465, fit une tra[illegible]

Digitized by Go[illegible]

Ségrie, qui prétendoit percevoir toutes les dîmes de la Paroiſſe, par laquelle l'Evêque lui abandonna, pour ſa portion, toutes les offrandes, les droits de ſépultures, & une partie des dîmes. *Courvaiſier, page 734.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre du Marquiſat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Le Cardinal de Luxembourg donna, par ſon teſtament, un calice à l'Egliſe de Ségrie.

SELLÉ ou CELLÉ, voyez *Cellé.* Le Prieuré eſt dans le Pouillé eſtimé 1000 liv. à l'article Sellé, à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

SEMUR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé, l. 3; Yvré, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Semur à Bouloire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Lavarai, l. $\frac{1}{4}$; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 $\frac{1}{2}$; Condrecieu, l. 1; Berfai, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Vibraye, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt coupée du N. O. au S. E. par le ruiſſeau de Longuêve, arroſée à l'E. par un étang dont ſort un ruiſſeau, & au N. E. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Il y a à Semur, un petit Prieuré, nommé de Céſuzes, poſſédé par les Religieux de S. Calais, depuis environ 80 ans. Les Seigneurs de Semur le préſentoient autrefois.

Le Bourg eſt ſitué ſur une petite éminence, entourrée de ſix montagnes eſcarpées, qui ſont aſſez éloignées du Bourg pour n'en pas rendre l'air mal-ſain.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & beaucoup de chanvre; il y a de la marne, dont on ne fait point d'uſage. Il y a environ 30 quartiers de vignes, où l'on ne recueille que du vin rouge. Avant l'hiver de 1709, il y en avoit plus de 3000 quartiers, qui ont été abandonnés au Seigneur pour les devoirs; ils ſont aujourd'hui en bois & en brouſſis. Il y a dans la Paroiſſe huit à neuf cents arpens de bois taillis, dont les deux tiers appartiennent au Seigneur de la Paroiſſe, & le reſte, à M. le Marquis des Feugerais & aux Religieux de S. Calais. On

Digitized by Google

trouve dans ces bois beaucoup d'aſpics & quelques vipères, du ſanglier, du cerf & du chevreuil. La perdrix, le liévre, le lapin, la bécaſſe & le canard ſauvage y ſont aſſez communs.

Les deux ruiſſeaux de la Paroiſſe nourriſſent du brochet, de la truite & des écreviſſes; celui de Longuêve fait tourner un moulin à blé.

On nourrit à Semur beaucoup de moutons, dont la laine eſt fine; on y fabrique des canevas. La Paroiſſe a une lieue & demie de l'E. à l'O., & une lieue du N. au S.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Châtellenie qui appartient à M. Durand de Pizieux, par la Dame ſa mère, qui étoit des Feugerais; on la reporte directement au Roi. Il y a une Juriſdiction qui eſt du reſſort de Vendôme.

La Seigneurie de Semur a été poſſédée par la Famille de la Roche-Piché, par celle de Buſt, par celle de Turbillé, par celle des Feugerais, & enfin par celle de Durand de Pizieux.

Le Château de Semur paroît avoir été anciennement une place forte; il y a pluſieurs ſous-terrains, une belle galerie, avec un parc entouré de murs.

M. Pichon, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SEPTFORGES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laſſai, M. l. 1 ¼; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Septforges à Juvigi, M. l. 1 ¼; Ceaulcé, M. l. 1 ¼; Ambrière, M. l. 2 ¼; Madré, M. l. 2 ½; Etrigé, l. ½; S. Denis de Villenette, l. ¼; Loré, l. ¼; Bretignolles, l. ½.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur du Boulai.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Mayenne, qui coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O. & eſt arroſée au S. E. au N. & à l'O. par deux petits ruiſſeaux. Il y a à Septforges 800 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

L'Evêque Mainard, qui ſiégea au Mans depuis 951 juſqu'à 970, donna au Doyen & aux Chanoines de ſon Egliſe, tout ce qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Septforges. *Courvaiſier, page 318. Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Marquiſe de la Briſolière. Cette Seigneurie étoit poſſédée vers le milieu du treizième ſiècle, par la Maiſon de Mondamer, d'où elle paſſa en celle des Vaux.

En 1429, Guillemette des Vaux, Baronne de Septforges, épouſa Gui de Chauvigni, Seigneur de Boisfroult.

En 1551, Chriſtophe de Chauvigni, Evêque de Léon, fut taxé à l'arrière-ban pour ſes Terres de Septforges, Courtonne & la Foulonnière.

En 1566, Roland de Chauvigni rendit aveu à Catherine de Médicis, Reine Douairière de France, Ducheſſe d'Alençon, par lequel il déclare tenir la Terre & Baronnie de Septforges par un plein Fief de Haubert (le Manoir ſe nommoit Chevries), & avoit droit de patronnage des Cures de Septforges & de Loré. Roland de Chauvigni eut pour enfans ou héritiers, Louis de Chauvigni, qui épouſa Claude de Bouillé, Dame de la Bouardière; Judith, qui fut mariée à Jean de Madaillan, Chevalier, Seigneur de Montataire, Gouverneur de Thouars; & Eliſabeth, qui épouſa Arnauld de Banville, Chevalier de l'Ordre du Roi.

La Terre de Septforges paſſa de la Maiſon de Chauvigni en celle de Royers.

Fabien le Royer, Seigneur de la Briſolière, mort en 1487, avoit épouſé N.... de la Bunache: dont Ambroiſe, qui ſuit.

Ambroise le Royer, Seigneur de la Briſolière, épouſa Jeanne, Dame de Rouenceſtre: dont Charles I, qui ſuit; Louiſe, mariée, 1°. à Guyon Achard, Seigneur de Saint.... Paroiſſe de Paſſais; 2°. à Gilles de Vauborel, Seigneur de Longuève.

Charles I le Royer, Seigneur de la Briſolière, &c. épouſa, 1°. Yolande de Prunelai, fille de Gilles, Chevalier, Seigneur de la Porte, S. Germain, &c. dont Renée, mariée, 1°. au Seigneur de S. Bomer; 2°. en 1587, à Hercule des Vaux, Seigneur du Boisbrault. Charles I épouſa, 2°. en 1584, Jeanne de Pontbellenger, fille du Baron de Maimbrai: dont Charles II, qui ſuit.

Charles II le Royer, obtint de changer ſon nom de le Royer en celui de Royers; il obtint auſſi les droits honorifiques dans les Egliſes de Domfront, de Notre-Dame [illegible] & de Lucé; il épouſa Françoiſe de Chambes, [illegible]les, Comte de Montſoreau, & d'Anne de [illegible] Charles III, qui ſuit.

[illegible]oyers, Seigneur de la Briſolière,

donna déclaration au Roi de la Terre de Septforges en 1635. Il eut de ſon mariage avec N.... Jacques I, qui ſuit.

JACQUES I de Royers, Marquis de la Briſolière, obtint des Lettres d'érection en Marquiſat des Terres de Septforges, Boulai, Juvigni, Rouenceſtre, Defais, &c. ſous le nom de la Briſolière; il épouſa Marie Bitault: dont Jacques, qui ſuit; Marie, morte ſans alliance; N.... mariée à Gui Achard, Seigneur de Bonvouloir, & Marguerite, qui épouſa Jean Pitard, Seigneur de Boudé.

JACQUES II de Royers, Marquis de la Briſolière, épouſa Nicole de Champagne, fille de Gaſpard, Comte de la Suze, & de Louiſe de Clermont-Galerande: dont Louiſe, qui ſuit.

LOUISE, Marquiſe de la Briſolière, mariée à Jacques Pitard, Seigneur de Boudé, ſon couſin-germain, mort en 1761, dont deux garçons & quatre filles; une des filles a été mariée en 1754, à N.... de la Ville-Gontier; une autre à N.... de la Fitte, en Poitou; une autre eſt morte ſans alliance, en 1770, au Couvent de Domfront. *Mémoire de la Chaux MS.*

SILLÉ-LE-GUILLAUME, Ville de l'Archidiaconé de Paſſais, Chef-Lieu du Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont elle eſt éloignée de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, M. l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Sillé à Beaumont, M. l. 4 ½; Freſnai, M. l. 3 ½; Sainte-Suſanne, M. l. 4 ½; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; S. Pierre-la-Cour, l. 1 ¼; Vimarcé, l. 1 ½; le Grez, l. ¼; Roueſſé, l. 1 ½; Criſſé, l. 1 ¼; S. Remi-de-Sillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par deux petits ruiſſeaux & quatre étangs; au S. & à l'O. par trois petits ruiſſeaux, & entourée au N. & à l'O. par la Forêt de Sillé.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a Communians. L'Egliſe de Sillé eſt dédiée à S. Etienne. Il y a dans cette Egliſe la Chapelle de Champmortier, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur Fabricier; celle de Sainte Croix, eſtimée 20 l.; celle de Perompiau, eſtimée 30 l., & celle de Perromromet, eſtimée 30 liv. Ces deux dernières, à la préſentation du Curé; la preſtimonie Godeau, eſtimée 30 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Il y a à Sillé une Egliſe Succurſale, dédiée à S. Remi, à une demie-lieue de la Ville. Le Prieuré de S. Remi, eſtimé 1600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a dans l'Egliſe de S. Remi, la Chapelle de Sainte Catherine des Fougères, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Curé; celle de S. Jacques, eſtimée 15 liv.; & celle de S. Thomas-du-Gregucher, à la préſentation du Seigneur de Sillé.

Il y a à Sillé une Egliſe Collégiale de douze Chanoines, dont le Seigneur Evêque du Mans eſt le premier: toutes les prébendes ſont à ſa préſentation. Je n'ai pu trouver dans les Hiſtoriens que j'ai conſulté, ni le temps, ni par quel Seigneur ce Chapitre a été fondé. J'ai ſeulement trouvé dans Courvaiſier, p. 510 & 522, que l'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1253, donna à la Collégiale de Sillé, pluſieurs Livres rares, & quantité de reliquaires, où l'on voit ſes armes, accompagnées d'une croix de Légat; & qu'il ſe fit reſtituer le patronage des prébendes de cette Collégiale. Dom Denis Briant, dans ſon *Cenomania MS.* dit que Geoffroi de Loudon, acheta ce patronage (*laudabiliter acquiſivit*).

J'ai trouvé dans le même Courvaiſier, & dans le *Cenomania*, qu'il eſt dit dans le Pontifical que l'Evêque Geoffroi Freſlon, qui ſiégea au Mans depuis 1259 juſqu'à 1269, réforma le Chapitre de Sillé; qu'il aſſembla les Chanoines, & leur donna des Statuts.

Les Chanoines de Sillé, préſentent la Chapelle de S. Jean-Baptiſte. Il y a dans leur Egliſe la Chapelle de S. Jacques-des-Gaignars.

Le revenu annuel du Chapitre de Sillé, eſt eſtimé dans le Pouillé 4000 livres.

En 1623, le Duc de Briſſac, alors Seigneur de Sillé, établit & fonda près cette Ville, une Communauté de Religieux Minimes.

Environ l'an 1254, Guillaume, Seigneur de Sillé, donna au Chapitre de l'Égliſe du Mans, cinq livres Mançais de rente perpétuelle ſur la Seigneurie de Sillé, de laquelle rente, une partie iroit à la panneterie, à la charge de donner tous les jours le pain de Chapitre audit Seigneur de Sillé, quand il ſeroit au Mans; l'autre partie étoit pour la fondation de ſon anniverſaire. *Cartul. du Chapitre.*

Guillaume, Seigneur de Sillé, s'avoua vaſſal de l'Evêque [illegible], qui ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'à

Digitized by Google

1326, & reconnut qu'il étoit obligé d'aider à porter l'Evêque le jour de ſa première entrée au Mans, depuis l'Egliſe de S. Ouen juſqu'à la Cathédrale, & de lui donner à boire à ſon dîné, dans une coupe qu'il avoit droit d'emporter après le repas. *Courvaiſier*, p. 560.

Il y a à Sillé un Collége, fondé pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & eſtimé 360 liv. de revenu.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin eſt de très-petite qualité. Il y a à Sillé un gros marché, tous les Mercredis, dans lequel il ſe fait un grand commerce de laines & de paignons. Il y a foire le deux Mai, le trois Août, le jour de S. Michel, le jour de S. Etienne de Noël, le lendemain de la Chandeleur, le Mercredi avant la mi-carême, & le lendemain des Fêtes de Pâque.

Il y a à Sillé un Grenier à Sel, où l'on débitoit, en 1697, 17 muids de Sel: il y avoit alors à Sillé 312 feux, qui payoient 3320 liv. de Taille. *Mémoires de Miroménil. MS.*

Sous le Pontificat de l'Evêque Arnauld, qui ſiégea au Mans depuis 1067 juſqu'à 1081, Azon, ou Axon, Marquis de Ligurie, que les Manceaux avoient appelé au Mans, à cauſe de Herſende, ſon épouſe, fille de Herbert, dit Eveille-Chien, Comte du Maine, s'ennuyant au Mans, repaſſa en Italie, & abandonna le Mans à Hugues ſon fils, & à Herſende ſa femme, ſous la conduite de Geoffroi de Mayenne, qui débaucha Herſende. Les Manceaux fatigués des impôts extraordinaires que Geoffroi de Mayenne levoit ſur eux, ſous le nom de Hugues & de Herſende, ſe révoltèrent. Hugues de Sillé, qui avoit embraſſé le parti du Comte Hugues, voulut rompre leur entrepriſe; mais il ne fit qu'irriter ce peuple révolté, qui choiſit pour chef Geoffroi de Mayenne; ils allèrent mettre le ſiége devant le Château de Sillé, & contraignirent, avec violence, l'Evêque & ſon Clergé, de marcher à la tête de l'Armée, avec la Croix & la Bannière. Geoffroi de Mayenne, qui étoit d'intelligence avec Hugues, les voyant réſolus de donner le lendemain un aſſaut, fit courir le bruit que les Normands avoient pris la Ville du Mans: cette fauſſe alarme leur fit abandonner le ſiége pour aller ſecourir le Mans; la garniſon qui étoit dans Sillé, fit une ſortie pour les charger en queue; & les ayant atteints lorſqu'ils étoient en déſordre, elle en tua une partie, & fit l'autre priſonnière; pendant ce temps, Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre, à qui l'Evêque Arnauld avoit donné avis de tout ce qui ſe paſſoit, paſſa la mer, vint au Maine

Digitized by Google

avec une puiſſante Armée, & aſſiégea en paſſant Sillé, Freſnai & Beaumont, qui ſe rendirent, *Courvaiſier*, p. 363, 365. *Cenomania. MS.*

En 1412, Artus, Comte de Richemont, frère de Jean VI, Duc de Bretagne, s'empara de Sillé-le-Guillaume, en allant au ſecours du parti d'Orléans, contre le Duc de Bourgogne, *D. Lobineau, Hiſt. de Bretagne.*

Environ l'an 1432, le Comte d'Arondel, Anglois, mit le ſiége devant le Château de Sillé; Gilles-de-Laval, Seigneur de Raiz, qui fut depuis Maréchal de France, l'obligea à le lever. Quelque temps après les Anglois de la garniſon de Sainte-Suzanne, firent tomber les François de celle de Sillé, dans une embuſcade, & les firent priſonniers; Ambroiſe-de-Loré en étant averti, alla avec 300 combattans pour les délivrer, ce qu'il fit, & tua, ou fit priſonnier plus de 200 Anglois; après cette action il fut loger à Sillé. Peu de temps après, le Comte d'Arondel aſſiégea une ſeconde fois le Château de Sillé, dont Emeri d'Antenaiſe étoit Capitaine: ils firent une convention, qui fut, qu'avant ſix ſemaines les deux Armées ſe trouveroient à l'ormeau de Leſcament, à une lieue & demie de Sillé, pour ſe donner bataille; que ſi les Anglois remportoient la victoire, d'Antenaiſe lui remettroit le Château de Sillé, pourquoi il lui donna des otages; que ſi au contraire les François étoient vainqueurs, le Comte lui rendroit ſes otages, & ceſſeroit toute entrepriſe ſur le Château de Sillé. Le temps venu, le Comte d'Arondel n'oſa haſarder la bataille, & rendit les otages. L'armée Françoiſe s'étant retirée, le Comte d'Arondel aſſiégea de nouveau le Château de Sillé, & le prit d'aſſaut. *Courvaiſier, p.* 704, 708 & 711, *Ménage. ſupplém. à l'Hiſt. de Sablé MS. Cenomania.*

Avant l'an 1440, Gilles, Seigneur de Sillé, étoit un des principaux Miniſtres des paſſions du Maréchal de Raiz, *D. Lobineau, Hiſt. de Bretagne.*

Je trouve dans le catalogue des Abbés de Beaulieu, qu'en 1481, Gui du Parc, Abbé de Beaulieu, reconnut aux aſſiſes de Sillé, Antoine de Beauvau, Baron de Sillé, pour fondateur de ſon Abbaye. *Cenomania.*

Sillé eſt une Baronnie annexée au Château, laquelle
nd en 27 Paroiſſes, dont M. le Duc de la Vallière eſt
Cette Baronnie a donné ſon nom à une
lle. Robert de Sillé, fut un des princi-
Maine, qui furent à la bataille de Sées,
porta cette Seigneurie en dot,

à Jean de Craon, Sire de Montjean; ils eurent de leur mariage Jean de Sillé, qui épouſa Machaud de Maillé, dont Louis de Sillé, Seigneur de Montjean & de Beaupréau, Maréchal de France.

En 1700, la Baronnie de Sillé appartenoit à Madame la Princeſſe de Conti. *Mirométnil*, *Mémoire MS.*

N.... de la Baume le Blanc, eut Jean-François qui ſuit; & Louiſe-Françoiſe, qui fut Maîtreſſe du Roi Louis XIV, dont elle eut la belle Princeſſe de Conti. Le Roi érigea en Duché, en ſa faveur, & de Marie-Anne, légitimée de France, ſa fille, les Baronnies de Vaujour, S. Chriſtophe & Châteaux, en 1667, ſous le nom de la Vallière.

JEAN-FRANÇOIS de la Baume-le-Blanc, Marquis de la Vallière, Baron de Maiſonfort, Gouverneur de Bourbonnois, Capitaine-Lieutenant des chevaux Légers Dauphins, épouſa Gabrielle Glé, Dame de la Cotardais, dont Charles-François, qui ſuit; Yolande, mariée, 1°. en 1697, à Charles du Mas, Marquis du Broſſet; 2°. en 1724, à Louis de Pontêves, dit le Marquis de Tournon; & Maximilien-Henri, dit le Chevalier de la Vallière. Jean-François mourut en 1676.

CHARLES-FRANÇOIS de la Baume-le-Blanc, reçu Duc de la Vallière en 1723, épouſa en 1698, Marie de Noailles: dont Louis-Céſar, qui ſuit; & Louis-François, Comte de la Vallière. Charles-François mourut en 1739.

LOUIS-CÉSAR de la Baume-le-Blanc, Duc de la Vallière, &c. épouſa en 1732, Anne-Julie-Françoiſe de Cruſſol, née en 1713: dont Adrienne-Emilie-Félicité, qui ſuit.

ADRIENNE-EMILIE-FÉLICITÉ de la Baume-le-Blanc, née en 1740, épouſa en 1756, Louis Gaucher, Duc de Châtillon en Poitou, dont Louis Gaucher, mort âgé de dix mois en 1758; & Gaucher-Anne-Maximilien, appelé Comte de Châtillon, né en 1759.

Pierre Pichard, né à Sillé, a traduit de Latin en François un petit Livre écrit en vers: intitulé, *de Lubrico temporis curriculo*; la Mer du Temps qui court; au Mans, chez Gaingnot, 1556. Pichard vivoit à Freſnai en 1555. *La Croix du Maine.*

N.... le Teſſier, né [illegible] de Jubl[illegible] a fourni des Mémoires [illegible]uf, Ch[illegible] d'Auxerre, pour étal[illegible]nomans [illegible] blintes, dont Céſar [illegible]
Journal Hiſtor. Août 17[illegible]

M. l'Abbé Lebeuf fixe l'ancienne contrée des Cénomans Diablintes, dans le territoire qui eſt arroſé par la rivière d'Aron, & borné du côté de l'O. par celle de Mayenne; leur capitale étoit, ſelon lui, où eſt maintenant Jublent ou Jubleins. *Lebeuf, Tome I, des Diſſert. ſur l'Hiſt. de Paris, 1739. Biblioth. Hiſtor. premier vol.* page 24.

Selon M. l'Abbé de la Foſſe, dans ſes Remarques ſur les Obſervations de M. Lebeuf, au ſujet des peuples Diablintes, imprimées à Paris chez Mouchet, 1740, *in-12.* avant que les Romains euſſent conquis le Maine, cette Province étoit partagée entre les Aulerces Cénomans, dont *Vindinum*, aujourd'hui le Mans, étoit la capitale; & les Aulerces Diablintes, dont on prétend que *Noviodunum*, aujourd'hui Mayenne, étoit la capitale; cependant M. d'Anville, Notice, *page* 486, met *Neodunum* à Jublent. Voyez *les Remarques, par M. Potier, Procureur-Fiſcal de Parai en Berri, au Journal de Verdun*, 1740, *Novembre, pag.* 332, 337, *& la Réponſe de M. Lebeuf, ibid.* 1741, *Février, page* 108, 112. Voyez *auſſi la Lettre au ſujet des Diablintes, Mercure* 1742; *autre, page* 2181, 2193. *M. Lebeuf paroît être l'Auteur de cette Lettre. Biblioth. Hiſtorique, page* 24.

SILLÉ-LE-PHILIPPE, *alias* LE BRULLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Sillé à Bonneſtable, M. l. 2; Montfort, M. M. l. 1 ¼; Connerré, M. l. 2 ¼; Torigné, M. l. 3; Dolon, M. l. 3 ½; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 ½; S. Célérin-le-Géré, l. 1 ¼; Torcé, l. ¼; Beaufay, l. 1; Courcebeufs, l. 1 ¼; S. Remi-des-Bois, l. 1 ½; Lombron, l. 1 demi-quart.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par S. par un grand ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Sillé, la Chapelle de la Lande, eſtimée 110 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Ogier d'Yvri.

L'Evêque Gauziolène, qui ſiégea au Mans depuis 730 juſqu'à 770, mourut d'apoplexie à Sillé; ſon corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Egliſe

Digitized by Google

de l'Abbaye de la Coulture, à main gauche en entrant. *Courvaiſier, page 263.*

SIMPHORIEN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. ¼; Chauffour, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Simphorien à Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 2 ¼; Conlie, M. l. 2; Sainte-Suſanne, M. l. 4; Evron, M. l. 5; Bernai, M. l. ¼; Neuvi, l. 1 ¼; Tennie, l. 1 ¼; Parenne, l. 1 ¼; Neuvillette, l. 1 ½; Chemiré-en-Charnie, l. 1 ½; Epineu-le-Chevreuil, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Deche, à l'O. par deux petits étangs, de l'O. au S. par le ruiſſeau de Quineau, & à l'E. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 550 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à S. Simphorien le Prieuré, eſtimé 500 liv., à la même préſentation que la Cure; la Chapelle de S. Nicolas de Sourches, eſtimée 70 liv., à la même préſentation que la Cure, ſelon le Pouillé.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Sourches, qui appartient à M. le Marquis de Sourches, Comte de Monſoreau, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Prévôt de l'Hôtel, & Grand Prévôt de France.

La Châtellenie de Sourches fut érigée en Baronnie en faveur d'Honorat du Bouchet, fils de François, Seigneur de S. Léonard-des-Bois, & de Sidoine du Pleſſis-Liancourt; & cette Baronnie fut érigée en Marquiſat en 1652, en faveur de Jean du Bouchet, Seigneur de Launai, Chevalier des Ordres du Roi, qui fut revêtu des Charges de Prévôt de l'Hôtel, & de Grand Prévôt de France en 1643; Charges qui, depuis ce temps, ſont toujours demeurées dans cette Maiſon.

Le Château de Sourches, ſitué dans la Paroiſſe de S. Simphorien, vient d'être bâti nouvellement, & n'eſt pas encore achevé; ce Château eſt orné de [illegible] l'une conduit au Bourg de S. Simpho[illegible] Bernay; d'une magnifique terraſſe qui [illegible] pays, d'où la vue ſe perd dans un loin[illegible] laquelle ſont de grands & beaux ja[illegible] fruitiers.

La Juriſdiction du Marquiſat de Sourches ſe tient a Bernay.

La Maiſon du Bouchet eſt une des plus anciennes de la Province du Maine, & originaire d'Anjou, où elle poſſédoit la Terre du Bouchet, dont elle tire ſon nom. Elle s'établit dans le Maine au commencement du douzième ſiècle; à la fin du même ſiècle, elle prit alliance avec celles des Comtes de Vendôme & des anciens Comtes d'Alençon, par le mariage de Jeanne du Bouchet, mariée, 1°. avec Hugues IV, Comte de Vendôme, Vicomte de Châteaudun, ſans enfans; 2°. avec Robert IV, Comte de Bellême, d'Alençon, &c. auſſi ſans enfans. Cette Jeanne du Bouchet étoit tante & marraine de Robert du Bouchet, qui ſuit.

Robert I du Bouchet, Seigneur de la Ferté-Macé, S. Léonard-des-Bois, Maléfre, &c. eut pour fils, Robert II, qui ſuit.

Robert II du Bouchet, fit le voyage de la Terre-Sainte; il épouſa en 1263, Gabrielle de Lonrai: dont Pierre, qui ſuit.

Pierre du Bouchet, épouſa en 1301, Léonore de Hertré: dont Baudouin, qui ſuit.

Baudouin du Bouchet, épouſa en 1355, Charlotte de Clinchamp: dont Hardouin, qui ſuit; & Jean, Chef de la branche de Maléfre, & de celle qui eſt établie en Vendômois. La branche de Maléfre finit à la huitième génération, en la perſonne de Jacques III du Bouchet, qui mourut ſans enfans en 1739; il avoit deux ſœurs, Marthe, Dame de Maléfre après lui; & Jeanne, née en 1680, mariée en 1716, à Claude le Paulmier, dit le Marquis de Bouillon.

Hardouin du Bouchet, épouſa en 1369, Jacqueline de Longaunai: dont Jean, qui ſuit.

Jean du Bouchet, épouſa en 1415, Charlotte d'Aſſé: dont Guillaume, qui ſuit.

Guillaume du Bouchet, Lieutenant & Connétable de la Ville & Châtel du Mans, épouſa en 1459, Jeanne de Vaſſé, qui lui apporta la Terre & Châtellenie de Sourches, dont il a tranſmis le nom à ſes deſcendans: il en eut René, qui ſuit; Guillaume, mort en 1494; Iſabeau, mariée a Girard, Seigneur de Broc; Françoiſe, alliée à Jean, Seigneur de Martigné; & Catherine, Religieuſe à l'Abbaye [illegible], en Charnie.

[illegible] Bouchet, Seigneur de Sourches, &c. fut [illegible] Louiſe de Thévalle: dont Baudoin II,

qui ſuit; Chérialdus, mort ſans enfans en 1564, Jacques, Prieur de S. Simphorien de Sourches; & Jeanne, mariée en 1550, à Gilles de Preſles.

Baudouin II, épouſa, en 1517, Marguerite de Bellanger: dont François, qui ſuit; Baudouin, Seigneur de Tuvigné, mort ſans alliance; & Jacqueline, mariée à René de Beauregard, Seigneur du Verger.

François du Bouchet, Seigneur de Sourches, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa en 1556, Siloine du Pleſſis-Liancourt: dont Honorat, qui ſuit; & Eſter, mariée à Julien Thierri, Seigneur de la Prévalais.

Honorat du Bouchet, Seigneur de Sourches, Chevalier de l'Ordre du Roi, en faveur duquel la Châtellenie de Sourches fut érigée en Baronnie en 1598, mort en 1627, avoit épouſé en 1595, Catherine Hurault: dont Jean, qui ſuit; Julien, dit le Baron de Sourches, qui épouſa N.... Chéronne de Sémur, ſans enfans; Jacques, Abbé de S. Martin de Troan, Seigneur du Fay d'Abondant; N... mariée à N.... Sauveſtre, Comte de Cliſſon; N.... alliée au Marquis de Riants.

Jean II du Bouchet, Seigneur de Sourches, Grand Prévôt de l'Hôtel du Roi, & Grand Prévôt de France en 1645, en faveur duquel la Baronnie de Sourches fut érigée en Marquiſat en 1652, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1677, avoit épouſé, en 1632, Marie Névelet; dont Dominique, mort âgé de huit ans; & Louis-François, qui ſuit.

Louis-François du Bouchet, Marquis de Sourches, Prévôt de l'Hôtel du Roi, Grand Prévôt de France, Gouverneur du Maine, de Laval & du Perche, des Ville & Château du Mans, mort en 1716, avoit épouſé en 1664, Marie-Geneviève de Chambes, Comteſſe de Montſoreau, dont Louis, qui ſuit; Jean-Louis, Evêque de Dol en 1715, mort en 1748. Louis-François, Chef des Comtes de Sourches; Louis-Vincent, Chevalier de Malte, mort en 1752; Louis, Chevalier de Malte, dit le Chevalier de Vauſel, mort jeune; Marie-Louiſe, mariée en 1694, à Louis Colbert, Comte de Lionières, morte en 1749; Louiſe-Marie, Religieuſe; Marie-Geneviève, Religieuſe; & Louiſe-Geneviève, mariée en 1714, à Jean-Baptiſte Deſmé, Marquis de la Cheſnaye.

Louis II, Marquis de Sourches & du Bellai, Comte de Montſoreau, &c. Prévôt de l'Hôtel, & Grand Prévôt de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, en 1746. Il avoit épouſé en 17[illegible]

de Pocholles du Hamel: dont Louis, qui ſuit; Louis, dit le Chevalier de Vauſel, né en 1720, mort en 1728; & deux autres enfans, morts en bas-âge.

Louis III, Marquis de Sourches & du Bellai, Comte de Montſoreau, Chevalier des Ordres du Roi, Prévôt de l'Hôtel, Grand Prévôt de France, Lieutenant-Général des Armées, né en 1711, a épouſé, 1°. en 1730, Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, morte en 1740; 2°. en 1741, Marguerite-Henriette des Marets de Maillebois; il a eu du premier mariage, Louiſe-Antonine, née en 1733, mariée en 1745, à Philippe-Joſeph-Alexandre le Quieu de Guernoual, Marquis d'Eſquelbecq; Armande-Urſule, née en 1734, mariée en 1752, à Louis-François-René, Comte de Vivieu; Judith, née en 1736, mariée en 1755, à Anne-Joachim Annibal, Comte de Rochemore; Gabrielle-Louiſe-Geneviève, née en 1737; Marie-Louiſe-Victoire, née en 1739; & un garçon, mort en naiſſant. Louis III eut de ſon ſecond mariage, Louis-Emmanuel, mort en 1755, âgé de treize ans; Louis-François, Marquis de Tourſel, né en 1744; Yves-Marie, en 1749; Marie-Madelaine, née en 1743; & Marie-Louiſe, morte en 1755, âgée de trois ans.

Branche du Comte de Sourches.

Louis-François du Bouchet, dit le Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, troiſième fils de Louis-François, Marquis de Sourches, & de Marie-Geneviève de Chambes, né en 1671, s'eſt trouvé à un très-grand nombre de batailles & de ſiéges, entre autres, à la bataille de Ramillies en 1706, où ſon régiment fut détruit, & dont il revint lui ſeptième, après avoir eu trois chevaux tués ſous lui. Il épouſa, en 1715, Hilaire-Urſule de Thierſault: dont Louis-Hilaire, qui ſuit; & une fille, morte en naiſſant.

Louis-Hilaire du Bouchet, Comte de Sourches, Seigneur de Ballon, &c. né en 1716, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fut bleſſé à la bataille de Côni & à celle de Plaiſance; il a épouſé, en 1747, Louiſe-Françoiſe le Vayer, dont Anne-Louis-Hilaire, né en 1747, mort [illegible] ſuivante; Jean-Louis, qui ſuit; & Marie-Louis-[illegible] né en 1753, mort en 1755.

[illegible] du Bouchet, né en 1750.

Branche du Bouchet dans le Vendômois.

Simon du Bouchet, Chevalier, Seigneur de la Guionnière, Jarſan, la Bouverie, la Frémondière, &c. Chambellan du Roi Charles VII, troiſième fils de Jean, Seigneur de Maléfre, ſurprit, en 1429, la Ville de Laval ſur les Anglois. Il avoit épouſé en 1418, Agnès de la Chapelle, dont il eut Yves, Chanoine de l'Egliſe du Mans; Jean, Chanoine de S. Etienne de Dreux; Charles, qui ſuit; & Pierre, mort ſans alliance.

Charles du Bouchet, Seigneur de Jarſan, &c. épouſa Anne de Mondoucet: dont Jean, qui ſuit.

Jean du Bouchet, Seigneur de Jarſan, &c. épouſa Barbe d'Amilli, dont Bertrand, marié à Louiſe de Graveron, ſans enfans; Nicolas, qui ſuit; François, Curé de la Madelaine de Vendôme; René, Seigneur du Duit; & Michel, Seigneur de la Fléche.

Nicolas du Bouchet, Seigneur de Jarſan, &c. épouſa Philippe de Franqueville: dont Artus, qui ſuit; Guillaume, mort ſans alliance; & trois filles.

Artus du Bouchet, Seigneur de Jarſan, &c. épouſa Françoiſe de Beaufils, dont Lancelot, qui ſuit; Abel, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi en 1621; & Madeleine, qui fut Abbeſſe.

Lancelot du Bouchet, Seigneur de Jarſan, &c. Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, Gouverneur de Vendôme & du Vendômois en 1616, avoit épouſé, en 1615, Geneviève de Tours, dont Artus, Commiſſaire d'Artillerie en 1646; ſa poſtérité s'eſt éteinte en 1740; Louis, qui ſuit; Pierre; Nicolas; Charles & Henri, tous Capitaines d'Infanterie, morts ſans alliance; & trois filles.

Louis du Bouchet, Seigneur de la Grandſalle, &c. Capitaine au Régiment de Mercœur en 1651, épouſa en 1659, Anne de Beaufils: dont Charles, qui ſuit; Jean, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Querci, mort en 1739; & Françoiſe, morte ſans alliance.

Charles-Louis du Bouchet, Seigneur de Courtoſé, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, a épouſé, en 1740, Charlotte d'Alboin, dont François-Louis, né en 1741; François Trophime, né en 1746; Léonore-Claire-Eliſabeth, née en 1744; & Marie-Joſephe, née en 1754.

Digitized by Google

SONNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 2; Ballon, M. l. 2; Joué-l'Abbé, l. 1 ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Sonne à Mamers, M. l. 1 ½; S. Côme, M. l. 3 ¼; Beaumont, M. l. 3 ½; René, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 3; Panon, l. ¼; S. Remi-du-Plain, l. ½; les Mées, l. 1; Courgains, l. ¼; S. Calais-du-Maine, l. ½; Montrenaut, l. ½.

Sonne eſt ſitué ſur le grand marais de Saone.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 180 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Bertin.

Le Sonnois eſt un canton de la Province du Maine ſéparé de la Normandie, par la rivière de Sarte, qui paſſe à Alençon.

Le grand Archidiaconné, nommé, dans les regiſtres du Chapitre de l'Egliſe du Mans, l'Archidiaconné du Mans, & aujourd'hui l'Archidiaconné de Sonnois, contient cinq Doyennés, comme il eſt marqué à l'article Maine.

Il y a dans le Sonnois, la forêt Royale de Perſeigne, qui contient 1412 arpens. L'Abbaye de Perſeigne, occupée par des Bernardins, eſt ſituée dans cette forêt.

Le Sonnois eſt traverſé par deux grands chemins Royaux, auxquels on travaille encore; l'un part d'Alençon, paſſe à Mamers, à Belleſme, à Dreux & ſe rend à Paris; l'autre conduit du Mans à Mamers.

Il y avoit anciennement pluſieurs fortereſſes dans le Sonnois; les principales étoient Bléves, le Mont de la Nue, Ailléres, l'Arçon, Saône, S. Remi du Plain, la Motte-Gautier, de Clinchamp, Mamers, S. Paul-le-Vicomte &c.

Le Sonnois appartenoit aux Comtes du Maine; il fut envahi par un Comte de Belleſme.

Yves de Belleſme, qui vivoit dans le dixième ſiécle, eſt le premier Seigneur de Sonnois, dont nous ayons connoiſſance. Le Sonnois paſſa de la Maiſon de Belleſme, en celle de Montgommeri, par le mariage de Mabille de Belleſme, avec le Sire de Montgomeri; de celle de Montgommeri, en celle de Châtelleraut, par le mariage de Hellé d'Alençon de Montgommeri, avec Hugues II, Vicomte de Châtelleraut; de celle de Châtelleraut, en celle de Harcourt, par le mariage de Jeanne de Châtelleraut,

Digitized by Google

avec Jean II, Sire de Harcourt, mort en 1302; de celle de Harcourt, en celle des Comtes d'Alençon, par l'abandon que Jean, Comte d'Harcourt, lui en fit en 1376; de celle d'Alençon, en celle de Laval, par le mariage de Catherine, fille de Jean II, Duc d'Alençon, en 1461, avec François de Laval, Sire de Gauvre; ce fut cette Catherine, qui étant veuve, fonda dans la forêt de Perſeigne, un Couvent de Minimes, qui a été détruit il y a environ cent ans; elle mourut ſans enfans, en 1505. Charles IV d'Alençon, ſon neveu, devint Baron du Sonnois; il avoit épouſé Marguerite de France; il mourut ſans enfans, en 1524; Françoiſe d'Alençon, ſa ſœur aînée lui ſuccéda dans les Terres de Beaumont & de Sonnois; elle avoit épouſé 1°., en 1405, François d'Orléans, Duc de Longueville; 2°., en 1513, Charles de Bourbon, Comte, puis Duc de Vendôme, qui mourut en 1536. Françoiſe d'Alençon, ſa veuve, s'aimoit beaucoup à Beaumont le Vicomte: elle obtint du Roi François premier, l'érection de cette Terre, & des Baronnies & Seigneuries de Sonnois, la Fléche & Château-Gonthier, en Duché, ſous le nom de Beaumont, pour elle & ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, à la charge de les tenir à une ſeule foi & hommage de la Couronne; que les appellations reſſortiroient au Parlement de Paris, avec attribution & tout pouvoir de Juriſdiction aux Officiers de ce Duché, excepté les cas Royaux. Voyez l'article *Beaumont le-Vicomte.*

Le Roi Henri IV, héritier des Duchés de Vendôme & de Beaumont &c. fit expédier des Lettres-Patentes, le 13 Avril 1590, & le 31 Décembre 1596, par leſquelles il déclaroit vouloir tenir ſon patrimoine ſéparément & diſtinctement du Domaine de la Couronne. Le Parlement lui fit des remontrances, auxquelles il eut égard; en conſéquence, il rendit au mois de Juillet 1607, un Edit par lequel il unit inſéparablement ſon patrimoine, tenu en fief de la Couronne, au Domaine de ſon Royaume. Comme ce Monarque aimoit la Ville de la Fléche, où il avoit été conçu, il y établit un Préſidial, auquel il voulut que reſſortiſſent toutes les appellations de Beaumont & du Sonnois.

Le Sonnois ayant été réuni à la Couronne, par l'Edit cité ci-deſſus, nos Rois en ont engagé ou aliéné, dans différens temps, quelques portions, à faculté du rachapt perpétuel, par des Commiſſaires à ce commis; entre autres, l'ancien Château de S. Paul-le-Vicomte, à René

de S. Denis, Baron de Hertrei, pour 28000 liv, ſous le titre de Baronnie de Sonnois; le Château de S. Remi du Plan, Sonne, & l'Etange de Gué-Chauſſe, à M. Boulemer de Bréteau, Seigneur de Montigni, Préſident au Préſidial d'Alençon; les fiefs dépendans du Roi, ſitués dans les Paroiſſes de la Freſnaye de Chaſſé &c.

Le Roi Louis XV, a donné, par Contrat du 9 Août 1768, à Madame Charlotte-Suſanne Deſnos, veuve de Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, les Châtellenies de Sonnois & de Pray, avec leurs dépendances, & pluſieurs autres Terres, à l'exception de la Forêt de Perſeigne, & des terreins vains & vagues, étant dans l'enclave d'icelle; en contre-échange de la Terre de Torbechet, des Terres & Seigneurie de Courthoux, & du fief de la Forêt.

M. Odoland Deſnos, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Alençon, m'a fourni un mémoire.

SOUCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantrigné, l. 2; Hardange, l. 3; S. Pierre-la-Cour, l. 4 $\frac{1}{4}$; Cures, l. 4 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Soucé à Ambrières, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Laſſai, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Ceaulcé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sept-Forges, M. l. 2; Paſſais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Fraimbaut-ſur-Piſſe, l. $\frac{1}{2}$; Vauſſé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Coueſmes, l. $\frac{1}{4}$; Loré, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Le Bourg de Soucé eſt ſitué ſur la rivière de Varenne, qui coupe la Paroiſſe du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un ruiſſeau qui forme l'étang de Froulai.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Lonlai.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de Lonlai.

SOUDAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Semur, l. 3 $\frac{1}{4}$; Nuillé-le-Jalais, l. 3; Yvré-l'Evêque, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Soudai à Vibraye, M. l. 2; Montdoubleau, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montmiral, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 3; Gla-

tigni, l. ¼; Berfai, l. 2; Valaine, l. 1 ½; Rahai, l. 1 ½; Baillou, l. 2; le Bléſois, l. 1 ½; la Forêt de Vibraye, l. 2.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Coitron, & à l'O. par le même ruiſſeau & par la rivière de Braye.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 800 Communians.

Il y a à Soudai, la Chapelle de Sainte Geneviève, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; & celle des Peſchards, eſtimée 300 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

L'Evêque Geoffroi Freſlon, qui ſiégea au Mans depuis 1258 juſqu'à 1269, affecta au revenu de l'Evêché la dîme de la Paroiſſe de Soudai; aujourd'hui, par quelque arrangement fait avec l'Evêque, le Chapitre de l'Egliſe du Mans jouit d'une partie de ces dîmes, les Religieux de l'Abbaye de S. Vincent d'une autre, & le Curé d'une autre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Chevalier de Courtalvert. Voyez *la Généalogie, à l'article Pezé.*

SOUGÉ-LE-BRUANT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orque, l. 4 ¼; Chaſſillé, l. 2 ¼; Auvers, l. ¼; Mans, l. 4 ½.

Il y a de Sougé à Monſeurs, M. l. 2; Evron, M. l. 3 ¼; Laval, M. l. 3; Sainte Suſanne, M. l. 3 ½; Nuillé-ſur-Ouette, l. ½; Argentré, l. 1 ¼; Louvigni, l. ¼; Saint Georges-le-Fléchart, l. ¼; Baſougers, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Pontgéart, qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée du N. au S. par la rivière d'Ouette.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a Communians.

Il y a à Sougé, la Chapelle de Sainte-Croix, eſtimée 45 liv, à la préſentation de l'ancien héritier des Hardouineaux; celle des Jary-Saint-Yves, eſtimée 29 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle de la Ramerie, eſtimée 45 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe

SOUGÉ-LE-GANELON, Bourg & Paroiſſe de l'Ar-

Digitized by Google

chidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Chriſtophe du Jambert, l. 2; le Tronchet, l. 1 ½; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Sougé à Aſſé-le-Boiſne, l. ¾; Freſnai, M. l. 1 ¼; Beaumont, M. l. 3 ½; Gêvres, M. l. 2 ¼; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Moulins du Carbonet, l. 1; Saint Léonard-des-Bois, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 1 ½; Saint Georges-le-Gautier, l. 1 ½; Douillet, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. E. à l'O. par la rivière de Sarte, & au N. par pluſieurs petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 800 Communians.

Il y a à Sougé, un Prieuré, eſtimé 1800 liv., à la même préſentation que la Cure; la Chapelle de la Guiardière, eſtimée 30 liv., à la préſentation des parens du Fondateur; celle de Piété, eſtimée 75 liv.; & la Preſtimonie l'Ecole-Corbin, eſtimée 100 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame de Saint-Aubin de Monteſſon.

SOUGÉ-SUR-LOIR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. 1; S. Georges-de-Laqcoué, l. 2; Parigné l'Evêque, l. 4 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Sougé à Beſſé, M. l. 1 ½; Montoire, M. l. 2 ½; Lavardin, M. l. 2 ¼; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 5; Artins, l. 2; Troo, l. 1 ¼; Bonnevau, l. 1 ¼; Lavenai, l. ½; Poncé, l. 1 ¼; Couture, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir, & à l'O. par celle de Braye.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à Sougé, la Chapelle du nom de Jeſus, eſtimée 230 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

Digitized by Google

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de la Roche-Bouſſeau.

SOUILLÉ, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Sarte, au N. & au S. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 200 Communians.

Le ſol eſt maigre, il y a beaucoup de landes; mais les agriculteurs y ont ſuppléé par la recherche qu'ils ont faite, avec de grands frais, mais avec ſuccès, de la marne griſe & bleue qu'il ont trouvée à cinq & ſix pieds de profondeur, au moyen de laquelle ils recueillent du froment, du ſeigle, de l'avoine, &c. il y a de bonnes prairies.

La Paroiſſe de Souillé eſt ſéparée de celles de Montbiſet & de la Guierche, par la rivière de Sarte, qui nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, &c. le tout de bonne qualité; de celle de Sainte Jemme, par le ruiſſeau de Jolles; & de celle de la Baſoge, par un autre petit ruiſſeau & par la Lande de Petai.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à un Fief dépendant de la Baronnie de la Guierche, appartenante à M. le Comte de Teſſé. Voyez *l'article Lavardin.*

Il y a à Souillé, le Fief, dit le Prieuré, appartenant aux Religieux Bénédictins de l'Abbaye de S. Martin de Sées; & celui de la Heuſardière, appartenant au ſieur Boullier, Bourgeois du Mans; le Fief de la Boucelle, ſitué dans la Paroiſſe de la Baſoge, s'étend dans une partie de celle de Souillé.

M. le Maiſtre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Joué-l'Abbé, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Souligné à Ballon, M. l. 1; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Montbiſot, l. 1; la Guierche, l. $\frac{3}{4}$; S. Remi-des-Bois, l. $\frac{1}{4}$; Courcebeufs, l. 1; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 2.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un ruiſſeau, qui forme un étang.

La

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Souligné, la Chapelle des Perrières, eſtimée 80 l.; celle du Château de la Freſlonnière. La première Meſſe des Dimanches eſt fondée & eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de la Freſlonnière, qui appartient à Madame la Comteſſe de Briqueville, dont M. Hardouin de la Girouardière a épouſé la fille aînée. Voyez *la Généalogie de Hardouin à l'article Chantenai; & celle de Briqueville, à l'article Courcebeufs.*

SOULIGNÉ-SOUS-VALLON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Souligné à Vallon, M. l. 1 ¼; Loué, M. l. 3, Brullon, M. l. 4; la Suze, M. l. 1 ¼; Louplande, l. ¾; Eſtivalles-le-Mans, l. 1; Pruillé-le-Chétif, l. 1 ½; Coulans, l. 1 ¼; Brains, l. 1 ½; Crannes, l. 1; Athenay, l. ½; Flacé, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Renon, & à l'O. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation alternative du Chapitre de S. Pierre de la Cour du Mans, & de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a à Souligné, la Chapelle de la Borderie, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur de la petite Roche; & celle de S. Gilles-Lorgerais, eſtimée 210 liv., à la préſentation du Seigneur de Paroiſſe.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'eſt pas mauvais; il y a auſſi beaucoup de bois taillis, nommés les Maillars & Chandolain, dépendans des Epichelières.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château des Epichelières, qui appartient à M. du Brat, à cauſe de la Dame des Chapelles, ſon épouſe, ſœur de la Dame de Clinchamp, morte ſans enfans.

Charles Guillard, né au Maine, Préſident au Parlement de Paris, en 1521, & Conſeiller d'Etat ſous les Rois Charles VIII & Louis XII, Seigneur des Châtellenies

de Crénon, Vallon, Maigné & Souligné, fils de Jean Guillard, Notaire & Secrétaire du Roi, Conſeiller, Tréſorier & Receveur-Général de toutes les Finances du Comté du Maine, qui fut annobli en 1464, fit bâtir le château des Epichelières dans la Paroiſſe de Souligné, & entourer un grand parc de murs, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui en bon état. Ce Préſident eut un fils, nommé Louis, qui fut ſucceſſivement Evêque de Tournai, de Chartres, de Châlons, & qui mourut Evêque de Senlis en 1565. Le Préſident Guillard eut auſſi un petit neveu, nommé Charles, qui fut Evêque de Chartres après Louis, ſon oncle, & qui fit ſon teſtament en 1573. Ce Charles, Evêque de Chartres, a compoſé un traité des principes de la foi, imprimé à Paris.

Le Préſident Guillard prononça au Parlement une remontrance en préſence du Roi François I, à ſon retour d'Eſpagne. Il mourut à ſon château des Epichelières, le 13 Novembre 1537, & fut inhumé dans l'Egliſe de Souligné. *La Croix du Maine. Courvaiſier, page 760. Goujet, Supplément de Moréri.*

Sous le Pontificat de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515 juſqu'à 560, S. Rigomer fit bâtir dans la Paroiſſe de Souligné une petite Egliſe, avec deux ou trois cellules pour quelques ſolitaires qui ſe retirèrent avec lui. Il y mourut & y fut inhumé pendant le temps des premières guerres des Normands; ſon corps & celui de Sainte Teneſtine furent tranſportés dans l'Abbaye de Maillezais, en Poitou, où ces deux Saints ſont honorés comme patrons. *Courvaiſier, page 143. Cenomania.*

Le 8 Octobre 1529, le Chapitre de l'Egliſe du Mans ordonna qu'on donneroit à M. Guillard, Préſident au Parlement de Paris, un morceau d'une côte de S. Bertrand; ce Seigneur l'avoit demandé pour le mettre dans la Chapelle qu'il avoit deſſein de faire bâtir à ſon château des Epichelières. Cette précieuſe Relique eſt conſervée dans l'Egliſe de Souligné. *Regiſtres du Chapitre du Mans.*

SOULITRÉ, Bourg & Par[illegible] Archi[illegible]é de Montfort, dans le Doyenné d[illegible], Fl[illegible]n Mans, à l'E. par S. de la Vi[illegible] éloigné de trois lieues & demi[illegible] aller à S. Denis-du-Tertre, l. [illegible] Mans, l. 1.

Il y a de Soulitré à Montfort, M.

l. 1 ½; Torigné, M. l. 1 ½; Dolon, M. l. 2 ¼; Bouloire, M. l. 1 ¾; le Breil, l. ½; Ardenai, l. ½; Surfond, l. ¼; Pont-de-Gêne, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Mériſe.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Environ l'an 1280, Jean d'Ardenai, Ecuyer, de la Paroiſſe de S. Hilaire, aſſigna au Chapitre de l'Egliſe du Mans, vingt-cinq ſols Mançais de rente, aſſignés pour vingt-quatre livres tournois, ſur les dîmes de Soulitré. *Regiſt. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Prince, Secrétaire du Roi.

L'Evêque Martin Berruier, qui ſiégea au Mans depuis 1449 juſqu'à 1465, acheta de Jacques Tallement, Seigneur de Loreſſe, les Métairies d'Eſtouches & de la Roche, ſituées en la Paroiſſe de Soulitré, & acheta du ſieur d'Ardenai, dont elles relevoient, le droit d'indemnité, afin de les pouvoir donner, échanger & en diſpoſer en quelque façon que ce fût, en faveur de ſon Egliſe. *Courvaiſier, page 733.*

SOUVIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Boſſe, l. 2 ¼; Prévelle, l. ¼; la Chapelle-Saint-Célerin, l. 1; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Souvigné à la Ferté, M. l. 1; le Teil, M. l. 1 ¼, Bonneſtable, M. l. 3 ½; S. Côme, M. l. 3; Montmiral, M. l. 3 ½; Avezé, l. ¼; Préval, l. ½; la Chapelle-du-Bois, l. ¾; Cherreau, l. 1.

La rivière d'Huiſne baigne l'extrémité de la Paroiſſe à l'E.; elle nourrit de la carpe, du brochet, de la perche & du barbeau de bonne qualité; la rivière de Meſme arroſe la Paroiſſe à l'O., & nourrit du poiſſon de la même eſpèce & qualité que l'Huiſne: elle fait tourner un moulin à blé.

Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du ...êque du Mans. La Paroiſſe, qui contient 280 ... demie lieue du N. au S., & trois quarts ...

...ment, du ſeigle & de l'avoine. Il

y a environ 24 quartiers de vignes dont le vin eſt paſſable. On cultive beaucoup d'arbres fruitiers, dont le cidre eſt bon; il y a quelques taillis, qui appartiennent aux Seigneurs de Souvigné & d'Ecoſſé. La perdrix rouge & griſe, & le lapin, ſont aſſez communs & de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille, qui poſsède dans la Paroiſſe une autre Terre, dite du Molans; outre ces deux Terres, il y a a Souvigné celle d'Ecoſſé, qui appartient à M. de Vanſſay, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, à cauſe de la Dame de Renuſſon, ſon épouſe. Pour la Généalogie du Seigneur, voyez *l'art. de Laval.*

M. Ahier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

SOUVIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de la Fléche, au S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Avoize, l. 3; Taſſé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chemiré-le-Gaudin, l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Souvigné à Sablé, M. l. 1; Grez-en-Bouère, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ballée, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mellai, M. l. 4; Brullon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Gâtines, l. 1 $\frac{1}{4}$; Boeſſai, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Brice, l. 1; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par la rivière de Sarte, & à l'E. par le ruiſſeau de Tarde.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers. Il y a 400 Communians.

Il y a à Souvigné, la Chapelle de la Courbe, eſtimée 20 liv.; celle de S. Jean-des-Nepveus, eſtimée 40 liv., à la préſentation des parens du Fondateur; celle de Vauvert, eſtimée 45, à la préſentation du Seigneur; & celle des Buſets, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin eſt paſſable.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Rochetalbot, qui appart[illegible] héritiers de M. de Monteſſon. Outre la Roche[illegible] à S[illegible] Terre de la Courbe.

Bertran de la Jaille, C[illegible] Seigneur de la Rocheralbot, [illegible] Chapelle de S. Roch de l'E[illegible]

SPAI, Bour[illegible]iſſe [illegible]

Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues.

Il y a de Spai à la Suze, M. l. 2 ¼; Vallon, M. l. 3 ¼; Ecomoi, M. l. 2 ¼; Moncé, l. ¼; Arnage, l. ½; Alonne, l. ¼; Grand-Saint-Georges, l. 1 ¼; Volures, l. 1 ½; Fillé, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. par la rivière de Sarte, & à l'O. par un petit ruiſſeau; il y a un moulin ſur la Sarte.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 310 Communians.

Il y a à Spai, la Chapelle Bellenger des Biſerais, fondée en 1708, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Seigneur des Biſerais.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine, du carabin & du chanvre; il y a quelques bois taillis.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au château du Groſchenai, ſitué dans la Paroiſſe de Fillé, appartenant à M. Daniel de Beauvais, qui en a fait l'acquiſition des héritiers le Boindre. Voyez *l'article Fillé.*

Il y a dans la Paroiſſe de Spai, la Terre de Biſerais, dont M. Trouillard a fait l'acquiſition. La Famille Trouillard eſt une des plus anciennes & diſtinguées du Mans. Environ l'an 1500, Pierre Trouillard étoit Juge du Mans; il maria Françoiſe, ſa fille, en 1517, à Nicolas Nepveu, Seigneur de la Barbotière. *Ménage, Supplément de l'Hiſtoire de Sablé MS.*

Jacques Trouillard, Médecin d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, vivoit en Anjou en 1553; il avoit compoſé des Livres de Chimie, & traduit de Latin en François un Dialogue de Théophraſte Paracelſe, contenant la défenſe de la Chriſopoie, ou manière de faire l'or, MS. On croit que Guillaume Trouillard, ſon frère, fameux Avocat au Mans, eſt auteur d'un Livre imprimé en 1564, traitant des troubles arrivés au Maine; d'autres donnent cet Ouvrage à Francour, Chancelier de Navarre. *La Croix du Maine.*

Eliſée Trouillard, Seigneur des Touches, Grenetier, fut élu Echevin de la Ville du Mans en 1611. Pierre Trouillard, Sieur de Monchenou, Conſeiller au Préſidial, le fut en 1639, & Pierre Trouillard, Sieur de Montferré, Avocat, le fut en 1656.

Pierre Trouillard, Avocat au Mans, nous a donné l'Hiſtoire des Comtes du Maine, imprimée au Mans.

SULPICE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné & Election de même, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Préaux, l. 4 ¼; Epineu-le-Seguin, l. 1 ¼; Aveſſé, l. 2 ¼; Vallon, l. 3 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Sulpice à Château-Gontier, M. l. 1 ¾; Grez-en-Bouère, M. l. 3 ¼; Mellai, M. l. 3; Coſſé-le-Vivien, M. l. 3 ¼; S. Germain-de-l'Hommeau, l. ¼; Ruillé en Anjou, l. 1 ¼; Villiers-Charlemagne, l. 1; Houſſai, l. ¼; S. Gaud, l. 1; Anjou, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Mayenne, & au S. par un petit ruiſſeau, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Sulpice, la Chapelle de la Gendronnière, eſtimée 25 liv., à la préſentation du Seigneur de cette Terre; & celle de S. Jacques de la Rongère, eſtimée 70 l., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de ſi petite qualité, qu'une vieille tradition dit qu'il fut décidé dans un petit Concile aſſemblé à Château Gontier, que le vin recueilli à S. Sulpice n'étoit pas matière propre pour le Sacrifice de la Meſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Rongère, qui appartient à M. le Marquis de Montecler. Voyez *l'article.*

En l'an 1158, Henri de la Rongère, Seigneur de S. Sulpice, fut un des Seigneurs qui ſe croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. *Ménage, Hiſtoire de Sablé.*

SURFOND, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues.

Il y a de Surfond à Bouloire, M. l. 1 ¼; Torigné, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. 2 ¼; Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2; S. Michel-de-Chavaigne, l. [illegible] Nuillé-le-Jalais, l. 1; le Breil, l. ¼; Soulitré, l. ¼; [illegible] l. ¼; Pari l'Evêque, l. 1 ¼; Volnai, l. 1; S. M[illegible]quenai.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau d[illegible] qui [illegible] du S. E. à l'O. par S.

Digitized b[illegible]

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 130 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Saint-Mars.

SUSANNE (Sainte), petite Ville murée de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de la Flèche, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont elle eſt éloignée de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 5; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Sainte-Suſanne à Evron, M. l. 1 ¼; Monſeurs, M. l. 2 ¼; Bais, M. l. 3 ½; Loué, M. l. 4 ¼; Sillé, M. l. 4 ½; Voutré, l. 1 ½; Châtre, l. 1; Livet, l. 1 ¼; S. Léger, l. 1 ½; Chames, l. 1; Viviers, l. 1 ½; Torcé, l. 1 ½.

Sainte-Suſanne eſt ſituée ſur la rivière d'Erve, qui coule du N N. E. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. O. par le grand étang, à l'O. & au S. par les étangs de la Gravelle & de la Chauvinière.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a Communians.

Il y a à Sainte-Suſanne, la Chapelle de la Hardière, eſtimée 55 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; & celle du Château, à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, du carabin & du chanvre. Le grand étang de Sainte-Suſanne contient environ 400 arpens en eau, & 200 en rivage. L'étang, dit des Landes, 200 arpens en eau & 80 en rivage. Il y a environ 500 journaux de bois taillis, & beaucoup de landes. La rivière d'Erve, qui paſſe au-deſſous de la ville, fait tourner ſix moulins à blé, ſept à papier, un à foulon, & trois à tan; elle nourrit quelques brochetons, gardons, chevernes & beaucoup d'écreviſſes.

La ville de Sainte-Suſanne eſt bâtie au ſommet d'une petite montagne; il y a un vieux château avec un grand donjon; à deux cents pas de la ville, il y a un grand rocher qui la domine.

Sainte-Suſanne étoit autrefois une place très-forte; Hubert II, Vicomte de Beaumont, s'y étant enfermé en 1073, fatigua ſi fort les Anglois, par les ſorties qu'il fit ſur eux, pendant trois ans, que Guillaume-le-Bâtard, Roi d'Angleterre, fut obligé de bâtir un fort en la Vallée de Beugi, pour arrêter ſes courſes, & de lui rendre Beaumont & Freſnai, dont il s'étoit emparé. *Courvaiſier, page 374. Miroménil, Mém. MS*

En 1423 ou 24, le Comte de Sarisbéri, Anglois, aſſiégea Sainte-Suſanne, où commandoit Ambroiſe de Loré, qui le repouſſa ſi vivement, qu'il fut obligé de battre la place avec neuf ou dix canons, qui firent une ſi grande bréche à la muraille, que les aſſiégés, effrayés, demandèrent à capituler; ils ſe rendirent & ſortirent vie & bagues ſauves; ils payèrent 2000 écus d'or pour leur rançon. *Courvaiſier, page* 683. *Trouillard, Comtes du Maine, page* 164. *D. Lobineau, Hiſtoire de Bretagne.*

En 1439, le château de Sainte-Suſanne fut remis en l'obéiſſance du Roi Charles VII; les Anglois s'en étant emparé de nouveau, par la trahiſon de Jean Ferrement, on fut obligé d'en faire le ſiége & d'y faire conduire du canon; mais les Anglois qui venoient au ſecours des aſſiégés, ayant été taillés en pièce entre le fort d'Ambrières & celui de la Crouſille, par Ambroiſe de Loré, la place fut rendue aux François. *Courvaiſier, page* 726. *Bourdigné, Croniq. d'Anjou.*

Sainte-Suſanne eſt un Marquiſat qui appartient, par engagement du Roi, à M. de Choiſeul, Duc de Praſlin, à cauſe de la Dame de Champagne, ſon épouſe. Il y a un Siége Royal, compoſé d'un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Particulier, un Procureur du Roi & un Greffier. En 1700, la ville de Sainte-Suſanne contenoit, avec le reſte de la Paroiſſe, 229 feux, & payoit 2400 liv. de tailles. Il y a marché tous les Mardis, & foire le Mardi d'après la Circonciſion, le 24 Février, le Mardi de la Semaine-Sainte, le 30 Avril, le 25 Mai, le 22 Juillet & le 2 Novembre.

Sainte-Suſanne a donné ſon nom à une ancienne Famille.

Lucie de Sainte-Suſanne, héritière de cette Maiſon, la porta en dot à Raoul II de Beaumont; elle demeura dans cette Famille juſqu'à ce que Beaumont fut uni à la Couronne, de même que les autres biens qui avoient appartenu au Roi Henri IV, avant qu'il fût parvenu à la Couronne. Le Marquis de la Varenne en a joui par engagement. *Mémoire de Miroménil MS.*

La Maiſon de Choiſeul eſt très-ancienne: elle tire ſon nom de la Terre de Choiſeul en Baſſigni. Jacques [illegible]gnier, Jéſuite, prétend qu'elle deſcend d'un Hugues, [illegible] de Baſſigni & de Bologne-ſur-Marne, qui vivoit [illegible] l'an 937. L'Abbé le Labour[illegible] eſt ſortie des anciens Comte[illegible]

Rainier eſt le premier du

trouve des titres ; il donna avec Hermengarde, ſa femme, l'Egliſe de S. Gengoul de Varenne, à l'Abbaye de Moleſme en 1060. Ce Rainier, qui eſt la tige de différentes branches de cette Maiſon, tenoit un rang conſidérable à la Cour du Roi Henri I. Nous connoiſſons aujourd'hui ſix branches de cette Maiſon.

1°. Celle de Stainville, dont eſt Etienne-François, Duc & Pair, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres, & de la Toiſon-d'Or, ci-devant Miniſtre & Secrétaire d'Etat, &c. né en 1719, qui a épouſé en 1750, Marie-Honorine Croiſat, Marquiſe de Carman.

2°. Celle du Comte de Choiſeul, qui a quatre ſœurs, & le Marquis de Choiſeul, ſon neveu.

3°. Celle du Marquis de Choiſeul-Meuſe, & le Comte de Choiſeul-Meuſe, ſon couſin.

4°. Celle du Cardinal, Archevêque de Beſançon, qui a un frère marié, lequel a deux garçons & une fille, mariée au Comte de Sommiévre.

5°. Celle du Duc de Praſlin.

6°. Celle du Baron de Choiſeul-Buſſière.

RAINIER de Choiſeul épouſa Hermengarde : dont Roger, qui ſuit. Il vivoit en 1060.

ROGER de Choiſeul, épouſa Haviz : dont Rainard I, qui ſuit. Il vivoit en 1157.

RAINARD I de Choiſeul, épouſa Hayiz : dont Foulques, qui ſuit.

FOULQUES de Choiſeul, épouſa Alais : dont Rainard II. Il vivoit en 1178 & 1182.

RAINARD II de Choiſeul, fut père de Rainard III. Il mourut avant 1218.

RAINARD III de Choiſeul, épouſa Alix de Dreux : dont Jean premier, qui ſuit. Il vivoit en 1221.

JEAN I de Choiſeul, épouſa Berthemette, ſurnommée Alix, Dame d'Aigremont : dont Jean II, qui ſuit. Il vivoit en 1239.

JEAN II, Sire de Choiſeul & d'Aigremont, épouſa Alix de Nanteuil : dont Regnier I, qui ſuit. Il mourut en 1308.

[illegible] I, Sire de Choiſeul, épouſa Iſabelle de [illegible] morte en 1335 : dont Regnier II, qui ſuit.

[illegible] II de Choiſeul, épouſa Iſabeau de Lor, dont [illegible] ſuit.

[illegible] Choiſeul, épouſa Iſabelle de Salm, [illegible] vivoit en 1369.

Digitized by Google

PIERRE de Choiſeul, épouſa Richard de d'Oiſſelet: dont Pierre, qui ſuit.

PIERRE dit Gallehaut de Choiſeul, mort en 1510, avoit épouſé, en 1479, Catherine du Pleſſis, Dame de Chevigni, fille de Thibault, Seigneur de Praſlin, & de Antoinette de Jaucourt: dont Jean, qui ſuit; & Nicolas, tige de la branche.

JEAN de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, &c. vivoit en 1533. Il avoit épouſé, en 1504, Anne de Choiſeul de la branche de Lanque, finie par des filles: dont trois garçons & ſept filles, entre autres, Marceau, qui ſuit.

MARCEAU de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, mort en 1595, avoit épouſé, en 1539, Jeanne de Briançon: dont, entre autres, François, qui ſuit.

FRANÇOIS de Choiſeul, Seigneur de Chevigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa, en 1578, Françoiſe d'Eguilli, fille de Jacques & de Claudine de Chatelus: dont Jacques, qui ſuit; Claude-Alexandre, tué au ſiége de Negrepelice en 1622, ne laiſſant qu'une fille de ſon mariage; Jean, Seigneur d'Eguilli, tige de la branche de Choiſeul-d'Eguilli.

JACQUES de Choiſeul, Comte de Chevigni, &c. épouſa, en 1617, Madeleine de Malain, Baronne de Lux, fille d'Edme & d'Angélique de Malain, Dame de Miſſeri, dont trois filles; & François, qui ſuit.

FRANÇOIS II de Choiſeul, Comte de Chevigni, &c. épouſa, en 16[illegible], Paule de la Rivière, fille unique de Humbert, Baron de la Rivière, en Nivernois, & de Claude de Pradine, à condition que leurs enfans joindroient à leur nom celui de la Rivière: dont Hubert, qui ſuit; François-Eléonor, mort en 1710, laiſſant de Renée Minerve de Chanleci de Pleuvant, Joſeph, mort ſans alliance en 1719; Huberte-Renée, morte en 1736; Marie-Minerve, morte jeune; Charles, Chanoine, Comte de Lyon, mort en 1722, âgé de 45 ans; Charles-Sébaſtien-Edme, tué ſur mer; N.... Chevalier de Malte; Catherine, mariée à Louis-Armand-Marie de Saulx-Tavanne, morte en 1720; & Angélique-Françoiſe, Religieuſe.

HUBERT de Choiſeul la Rivière, Marquis de Choiſeul, &c. mort en 1727; avoit épouſé, 1°. en 1691, Marie de Lambertie, ſans enfans; 2°. en 1711, Henriette-Louiſe de Beauvau, fille de Gabriel-Louis, & de Marie-Angélique de Saint-André: dont César-Gabriel Gabriel-Hubert, mort en bas-âge

Digitized by Google

CÉSAR-GABRIEL de Choiſeul, Duc de Praſlin, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, a été Secrétaire d'Etat. Il eſt né en 1712, & a épouſé, en 1732, Anne-Marie de Champagne-Vilaine, fille de René Brandelis & de Catherine-Thereſe le Royer: dont Arnaud-Céſar-Louis, qui ſuit; Eliſabeth-Céleſte-Adélaïde, mariée en 1752, à Florent-Alexandre-Melchior de la Baume d'Occors, Comte du Saint-Empire.

ARNAUD-CÉSAR-LOUIS de Choiſeul, né en 1735, épouſa, en 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, Comte de Lorge: dont Antoine-Céſar, qui ſuit; Céſar-Hypolite; & N.... née en 1758, morte le lendemain de ſa naiſſance.

ANTOINE-CÉSAR de Choiſeul, Comte de Sainte-Suſanne.

M. le Duc de Praſlin eſt du huit ou neuvième degré de parenté avec M. le Duc de Choiſeul.

Dom Ambroiſe Janvier, fameux Bénédictin, né à Sainte-Suſanne en 1614, a donné une nouvelle édition des Œuvres de Pierre, Abbé de Celle, qui mourut Evêque de Chartres en 1187; on a auſſi de lui le Commentaire du Rabin Kimhi, Eſpagnol, qui vivoit dans le treizième ſiècle, ſur les Pſeaumes de David, traduit d'hébreu en latin, imprimé en 1666. Dom Janvier mourut à Paris en 1682.

SUZE (la), petite Ville de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, au S. S. O du Mans, dont elle eſt éloignée de trois lieues trois quarts, Election de la Fléche.

Il y a de la Suze à Vallon, M. l. 2 ½; Loue, M. l. 3 ¼; Malicorne, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 3 ¼; Pontvalain, M. l. 3 ¼; Roezé, l. ¼; Voivre, l. 1 ¼; Chémiré-le-Gaudin, l. 1 ¼; S. Benoît, l. ½; Fercé, l. ¼; S. Jean-du-Bois, l. 1 ¼; Mezéré, l. 1 ¼; Cerens, l. 1 ½; Parigné-le-Polin, l. 1 ½.

La Suze eſt ſituée ſur la rivière de Sarte, qui partage la Ville de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1000 Communians, & 800 à Roezé.

Il y a à la Suze, dans la Paroiſſe de Roezé, qui en eſt la Succurſale, un Prieuré, eſtimé 2000 liv., fondé par Lona, ſous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea

au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055. Ce Fondateur avoit bâti l'Egliſe de Roezé, dont la Seigneurie appartient au Seigneur de la Suze & du Gros-Cheſnai; il mit ce Prieuré ſous la direction de l'Abbé de la Coulture, qui devoit y envoyer des Religieux de ſon Abbaye pour y célébrer l'Office Divin; il donna pour cette fondation, entre autres, la Terre de Roezé avec le Bourg, & toutes les Terres qui lui appartenoient depuis la rivière de Sarte juſqu'à l'Ourne, quatre arpens de pré dans la prairie dite de la Reine, l'Egliſe de Marſilli, deux Chapelles; ſavoir, de Sainte-Marie, dite aujourd'hui Mariette, ou Notre-Dame-des-Bois, ſituée dans la Forêt de Longaunai, Paroiſſe de la Suze, à laquelle les habitans & ceux des Paroiſſes voiſines ont beaucoup de dévotion : c'eſt aujourd'hui un petit Prieuré Séculier, eſtimé 150 liv., à la préſentation du Prieur de Châteaux en l'hermitage. L'autre Chapelle que donna le Fondateur du Prieuré de Roezé, eſt celle de S. Martin-de-Coulons, dans la Paroiſſe de Roezé. Il eſt dit dans la Chartre de la même fondation, que Renaud a donné au même Prieuré, l'Egliſe dédiée à S. Julien, ſituée au château de la Suze. Cette Egliſe eſt aujourd'hui la Paroiſſiale de la Suze; c'eſt pourquoi le Prieuré de Roezé perçoit la moitié des groſſes dîmes de la Paroiſſe de la Suze, & fait un gros au Curé pour celles de Roezé. Ce prieuré de Roezé a été réuni au Séminaire de S. Charles du Mans, ſous le Pontificat de Charles-Louis de Froulai.

Il y a ſous le chœur de l'Egliſe de la Suze, un caveau où l'on a dépoſé pluſieurs corps des Seigneurs de la Suze, de la Maiſon de Champagne; ces corps ſont dans des cercueils de plomb, revêtus de cercueils de bois, & poſés ſur des tréteaux; quelques autres Seigneurs ont été inhumés dans ce caveau, qui eſt auſſi ſpacieux que le chœur de l'Egliſe.

Il y a à la Suze, un Collége bien bâti pour l'inſtruction des garçons, mais le revenu eſt peu conſidérable. Il y a auſſi une petite fondation pour les pauvres.

Le ſol eſt maigre, & produit du ſeigle, peu de mauvais froment, beaucoup de carabin & du chanvre. J'ai fait fouiller la terre pour trouver de la marne, & je n'ai pas réuſſi. Il y a quelques quartiers de vignes de peu de rapport, & dont le vin eſt de petite qualité; auſſi prend-on le parti de les détruire. Les arbres fruitiers, ſur-tout le pommiers & les maronniers, y ſont fort bien.

Il y a ſur la rivière de Sarte un grand pont de pierres

de neuf arches; elle fait tourner deux moulins à blé, un à foulon & un à tan; cette rivière eſt bordée de bonnes prairies, & nourrit du brochet, de la perche, de la carpe, du barbeau, &c. le tout de très-bonne qualité.

Le principal commerce eſt d'étamine & de droguets.

Il y a à l'E. & au S. de la Suze, une quantite prodigieuſe de landes, qui faiſoient autrefois une partie de la forêt de Longaunai & du bois de Mainclou. Ces landes ne ſont pas inutiles, elles viennent au ſecours du peu de fertilité des terres labourables, en procurant du pâcage aux beſtiaux. J'ai l'expérience par moi-même que les biens donnés à colonie partiaire, & qui ont droit de pâcage dans les landes, rapportent au propriétaire preſque autant en effouils de beſtiaux qu'en blé; j'ai encore l'expérience perſonnelle que douze arpens de bonnes landes que j'ai fait enclorre de foſſés, défricher par l'écobue, & brûler, n'ont rapporté dans quatre années que deux bonnes récoltes; de ſorte qu'il faut attendre quinze ou dix-huit ans pour recommencer la même opération.

La Terre de la Suze n'étoit autrefois qu'une Châtellenie qui fut érigée en Comté en 1566, par le Roi Charles IX, en faveur de Nicolas de Champagne, Seigneur de la Chapelle-Rainſoin, tué à la bataille de S. Denis en 1567. Ce Nicolas étoit père de Louis de Champagne, Comte de la Suze, Baron de Brouaſſin & de la Chapelle-Rainſoin, Chevalier de l'Ordre du Roi, qui fut tué à la bataille de Coutras. Ce Seigneur avoit été Général des Armées Suiſſes.

Dans un ancien titre, la Suze étoit nommée *Secuza* en latin, aujourd'hui elle ſe nomme *Suza*.

Dans une Chartre de Hugues, Comte du Maine, il eſt fait mention de Hubert de la Suze. *Courvaiſier, page* 380.

La Châtellenie de la Suze étoit poſſédée, au commencement de l'onzième ſiècle, par des Seigneurs du nom de la Suze; vers la fin du même ſiècle, elle paſſa dans la Maiſon de Sablé, du nom de Nevers, par le mariage d'Eſſande de la Suze, fille de Herbert, Seigneur de la Suze, avec Robert de Sablé, fils de Robert le Bourguignon, Seigneur de Craon & de Sablé; elle demeura dans cette Maiſon juſqu'à la fin du douzième ſiècle, qu'elle paſſa dans celle des Roches, par le mariage de Marguerite de Sablé, fille de Robert IV, avec Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou. Clémence des Roches, fille [illegible]ume, la porta, avec la Terre de Louplande, en

dot à Geoffroi, Vicomte de Châteaudun, en 1220. Jeanne de Châteaudun, leur fille, la porta dans la Maiſon de Montfort-l'Amauri, par ſon premier mariage avec Jean, Comte de Montfort; Jeanne de Châteaudun ſe maria en ſecondes nôces à Jean de Brienne, Bouteiller de France, dont elle eut Blanche de Brienne, qui fut Dame de Louplande & de la Suze, qu'elle porta en dot à Guillaume de Fienne: après ſa mort, la Suze retourna à Béatrix de Montfort, fille de Jean & de Jeanne de Châteaudun, & femme de Robert, Comte de Dreux, en 1260. Jeanne de Dreux, leur fille, fut mariée à Jean, Comte de Rouci, dont Béatrix de Rouci, qui épouſa Amauri III de Craon, à qui elle porta la Suze. En 1403, Marie de Craon, Dame de la Suze, épouſa Gui de Laval, Seigneur de Rais; René de Laval, leur fils, Seigneur de la Suze, épouſa Anne de Champagne, Dame de Crénon, Vallon, Béru & Maigné; ils n'eurent point d'enfans; René de Laval conſomma la dot de ſa femme, pourquoi elle reprit ſes droits en 1414, & entra en poſſeſſion de la Suze, Louplande, Coulans & Briolé, Terres appartenantes à ſon mari. Madeleine de Champagne donna toutes ces Terres à Brandelis de Champagne, Baron de Baſouge, ſon couſin. La Terre de la Suze a reſté dans la Maiſon de Champagne juſqu'à Gaſpard de Champagne, mort en Ce Seigneur ayant diſſipé ſon bien, le Comté de la Suze fut vendu à M. Michel de Chamillard, qui avoit été Miniſtre & Secrétaire d'Etat; alors le Comté de la Suze fut démembré. M. Jacques de Gaignon, Seigneur de Vilenne, acheta la Baronnie de Louplande; M. Gautier acheta celle de Coulans, qui, par alliance, a paſſé à M. Paſquier, Conſeiller au Parlement de Paris,

Avant le démembrement du Comté de la Suze, la Juriſdiction, dont René le Cornu, mon ayeul maternel, étoit Bailli, s'étendoit en trente Paroiſſes; il y avoit alors ſoixante-ſeize hommages qui en relevoient. M. de Chamillart ayant fait l'acquiſition de la Suze, la fit de nouveau ériger en Comté.

En 1700, la Paroiſſe de la Suze contenoit 250 feux, & payoit 1550 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil MS.*

La Paroiſſe a environ cinq quarts de lieue d'étendue de l'E. à l'O., & une lieue du N. au S.

Le marché tient tous les Jeu[illegible] il y a foire le Jeudi-gras, le Jeudi d'après la Qu[illegible] le Jeudi [illegible] la Pentecôte & le 22 Juillet.

Liziard de Sablé, & Robert [illegible]ls, Sei[illegible]

Sablé, de la Suze & de Briolé, qui vivoient en 1130, étoient ſi puiſſans, qu'ils déclarèrent la guerre à Geoffroi, dit Plantegenets, Comte d'Anjou & Duc de Normandie, le plus puiſſant & le plus redouté des Comtes d'Anjou. Liziard ayant fait des courſes juſqu'aux portes de la ville d'Angers, le Comte Geoffroi aſſembla des troupes avec leſquelles il prit & pilla Briolé, fit le dégât autour de Sablé, ſans prendre ni attaquer la ville, & paſſant plus avant, il fut à la Suze, qu'il prit; mais après la mort de Liziard, Geoffroi la rendit à Robert III, ſon fils, avec qui il avoit été élevé, à condition qu'il lui feroit hommage des Seigneuries de Sablé & de la Suze, ce qu'il fit. Cette paix ne fut pas de longue durée; Robert, ſuivant de mauvais conſeils, ſur-tout de Hugues de Matefelon, ſon parent, recommença la guerre, & pilla la campagne depuis Briolé juſqu'à Angers. Le Comte Geoffroi arma contre Robert, lui enleva Briolé & la Suze, & obligea les habitans de cette dernière place de lui prêter ſerment de fidélité. Robert ne ſe ſentant pas aſſez fort pour réſiſter au Comte Geoffroi, fit ſa paix avec lui, par l'entremiſe de Ulger, Evêque d'Angers, & de Hugues de Saint-Calais, Evêque du Mans. Cette guerre ſe fit en 1144, & la paix en 1146. *Chronic. Andegav. Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

Il ne reſte plus qu'une partie de l'ancien château de la Suze, qui étoit une fortereſſe entourée de foſſés, avec un pont-levis. Ce château eſt tout proche l'Egliſe Paroiſſiale & le Champ de foire. Il y a dans les foſſés du château une fontaine dont l'eau eſt ſalée. La ſource de cette fontaine coule parmi des pierres ſalpêtrées, dans un endroit au-deſſus de la ville, nommé les Rues Creuſes.

La petite ville de la Suze eſt illuſtrée par la naiſſance du fameux Cardinal Pierre de la Forêt. Les premières pages de ſon teſtament, qui ſuivent, feront connoître ſa fortune, effet de ſon mérite.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, ainſi ſoit-il. Moi, Pierre de la Forêt, Prêtre, Cardinal de la Sainte Egliſe Romaine, Evêque de Rouen, Chancelier de France, né de la Paroiſſe de la Suze, au Diocèſe du Maine, né d'honnêtes parens; Philippe des Forêts, mon père, qui avoit tiré ſon origine, auſſi bien que tous ſes parens, de ladite Paroiſſe de la Suze; & Marguerite, ſon épouſe, ma mère, qui étoit, comme tous ſes parens, de la Paroiſſe de S. Aubin, proche le Mans, leſquels étoient liés enſemble par un légitime mariage. Je fus retiré de ma condition,

qui étoit fort humble & fort baſſe, non point par mes mérites, ni par la puiſſance de mes amis; mais ce fut la ſeule grâce de Dieu qui m'éleva au plus grand honneur de ce ſiècle par degrés, comme je vais le décrire.

Premièrement, comme j'étois pauvre, mes parens m'entretenoient de leur biens aux écoles; enſuite à l'âge de douze ans, ayant les principes de la grammaire & les fondemens de la logique, je ſouhaitai aller au droit civil, où j'étudiai pendant douze ans, & enſuite pendant cinq ans au droit canon; enfin mes écrits ayant été lus avec admiration, j'obtins des degrés dans l'un & l'autre droit, ayant paſſé cinq ans, tant au droit d'Orléans que d'Angers.... n'ayant encore pour tout bénéfice que la Cure de Chemiré-le-Gaudin, ſituée dans le Diocèſe du Mans, laquelle M. Gui de Laval, Evêque du Mans, m'avoit donnée. A l'âge de vingt-cinq ans, j'allai à Paris pour étudier. J'exerçai la Charge d'Avocat; & comme ma renommée s'étendoit de tous côtés, la Reine me choiſit pour ſon Avocat; ce fut pour lors que j'obtins les bénéfices qui ſuivent; ſavoir, la Chapelle d'Athenai, une Prébende dans S. Pierre-de-la-Cour du Mans, une Prébende & la Prévôté de Varennes dans l'Egliſe de S. Martin de Tours, l'Archidiaconé de Montfort dans l'Egliſe du Mans, le Doyenné Rural d'Ernée, au Diocèſe du Mans, des Prébendes dans les Egliſes de Paris & de Rouen; enſuite, à l'heure que j'y penſois le moins, Jean, Duc de Normandie, Comte d'Angers & du Mans, fils aîné de Philippe VI, Roi de France, me fit ſon Chancelier; étant dans cette Charge, je fut fait Evêque de Tournai, Chancelier de France, Evêque de Paris, Archevêque de Rouen, & Cardinal par le Pape Innocent VI, &c. Ce teſtament eſt daté de Villeneuve, près Avignon, le 22 Juin 1361.

Il y a apparence que ce commencement du teſtament du Cardinal de la Forêt a été traduit de latin en françois, par quelqu'un qui n'étoit pas ſavant; je l'ai tranſcrit tel qu'on me la communiqué, n'ayant deſſein que de faire connoître les degrés par leſquels mon compatriote eſt parvenu au faîte de la grandeur.

Pierre de la Forêt fut nommé Evêque de Tournai en 1349, Chancelier de France en 1350, Evêque de Paris en , Archevêqu[illegible] Rouen en [illegible], Cardinal du titre des Douze Apôt[illegible]96. Il n[illegible] la peſte à Villeneuve, près Avi[illegible] 1361 [illegible]it retiré pour éviter les perſ[illegible] Gra[illegible]aume, qui s'étoient [illegible] So[illegible]pporté au [illegible] Mans

Mans, ſuivant la diſpoſition de ſon teſtament, & inhumé à côté de celui de Geoffroi de la Chapelle, Evêque du Mans, ſon oncle, dans le chœur de l'Egliſe Cathedrale, à côté du grand autel, du côté de l'Evangile, devant l'autel de S. Fiacre, où il avoit fondé une Chapelle, dite aujourd'hui de Collière; cet autel a été ſupprimé lors de la décoration de l'Egliſe, commencée & achevée par Monſeigneur de Grimaldi, des Princes de Monaco.

Le Cardinal de la Forêt étant devenu Chancelier de France, acheta la Baronnie de Louplande; & comme dans ce temps-là il falloit être noble pour poſſéder des Fiefs, & que la Charge de Chancelier n'anobliſſoit pas, il obtint du Roi Jean des Lettres de Nobleſſe en 1354. *Cenomania MS.*

Pierre Olivier, Sieur du Bouchet, Avocat au Mans, né à la Suze, a compoſé pluſieurs Noëls & d'autres Poéſies, imprimées au Mans; il a auſſi compoſé l'Oraiſon Funèbre de Chriſtophe Pérot, Sénéchal du Maine, Baron de Vernie; un Recueil de ce qui s'eſt paſſé de ſon temps; l'Hiſtoire tragique d'un Gentilhomme d'Auvergne; un Traité de la dignité & excellence du Mariage; des Mémoires touchant l'antiquité de la Nobleſſe des Comtes de la Suze de la Maiſon de Champagne; le tout MS. Olivier vivoit au Mans en 1584. *La Croix du Maine, Blondeau.*

Louis Hoellet, Sieur du Bourg, Avocat au Mans, Bailli de la Suze, a écrit des Obſervations ſur le Coutumier du Maine, & quelques Recueils ſur le Droit. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

Louis Belin, Sieur de la Fuye, Avocat au Mans, né à la Suze, a compoſé un Poëme à la louange, & dédié au Prince Eugène de Savoye, imprimé à Paris; on a auſſi de lui un petit Roman, intitulé: Adélaïde de Meſſine, imprimé à Paris; il a outre cela compoſé pluſieurs pièces de Poéſies, non imprimées, ſinon dans quelques ouvrages périodiques. Comme mon parent, je me ſuis donné les ſoins de le faire inhumer à Paris, dans le cimetière de S. Hilaire, en 1723.

Claude le Cornu, Curé de Chémiré-le-Gaudin, Doyen Rural de Vallon, mon oncle maternel, né à la Suze, a compoſé deux Tables Hiſtoriques & Chronologiques de l'Egliſe, où l'on trouve les Papes, les Conciles, les Héréſies, les Inſtitutions, les Hommes Illuſtres, les Rois & Empereurs, & les Ecrivains ſacrés. Chaque Table a

quatre pieds de largeur ſur trois de hauteur. Il en a auſſi compoſé deux, Hiſtoriques, Généalogiques & Chronologiques de la Bible; la première, depuis Adam juſqu'à David; & la ſeconde, depuis David juſqu'à Jeſus-Chriſt. Ces deux Tables ſont à peu-près de la même largeur & hauteur que les précédentes. Chevillard, Graveur, s'étoit engagé, à feu M. le Comte de Villaine-Gaignon, homme de Belles-Lettres, de graver ces deux dernières Tables; mais il parut alors trois volumes *in*-4°. de Généalogies ſacrées & profanes, ce qui fit échouer l'exécution de ce deſſein. Claude le Cornu copia & enlumina les deux Tables de la Bible, qu'il mit en une, & la préſenta à M. de Froulay, Evêque du Mans, qui la donna à M. Baudron, ſon Grand-Vicaire, lequel étant mort le dix de Février 1774, ſes héritiers ont bien voulu me la remettre, à la ſollicitation de M. le Comte, leur parent, Chanoine de l'Egliſe du Mans, & Grand-Vicaire ſous le Pontificat de M. Froulay. Claude le Cornu a auſſi fait des notes pour faciliter l'intelligence des Pſeaumes. Les Pſeaumes ſont en latin, avec une verſion Françoiſe; les notes ſont en écriture rouge. J'ai ce MS. relié en veau, petit *in*-4°. J'ai auſſi pluſieurs arbres généalogiques MS. du même Auteur. Claude le Cornu mourut en 1753, âgé de 88 ans.

On me pardonnera ſi je me ſuis tant étendu ſur l'article de la petite Ville de la Suze. *Dulcis amor patria ratione valentior omni. Ovide.*

Généalogie de M. le Comte de la Suze.

Michel Chamillart, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, mort en 1721, avoit épouſé Eliſabeth-Thérèſe le Rebours: dont Michel, qui ſuit; Eliſabeth-Geneviève, mariée en 1702, au Duc de Lorge; & N.... mariée

Michel Chamillart, Marquis de Cani, Secrétaire d'Etat, puis Grand-Maréchal de la Maiſon du Roi, épouſa Marie-Françoiſe de Rochechouart: dont Louis-Michel, qui ſuit; & N.... Abbé de S. Sever.

Louis-Michel Chamillart, Comte de la Suze, né en 1709, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Grand-Maréchal de Sa Maiſon, épouſa Adelaïde-Félicité du Vellin, fille de Germain-Louis du Vellin, Miniſtre & Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères: dont N....

TASSÉ, Bourg & Paroiſſe dans le Doyenné de Vallon, & une des quarante Cures du Chapitre de l'Egliſe du Mans, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 2 ½; Grand-Saint-Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Taſſé à Malicorne, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 ¼; Loué, M. l. 2 ½; Vallon, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 3; Noyen, l. 1; Pilmi, l. ¼; Chantenai, l. ¼; Fontenai, l. 1; Avoiſe, l. 1 ¼.

Taſſé eſt ſitué ſur un petit courant d'eau. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Taſſé, la Chapelle de Sainte Anne, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur de la Girardière; celle de Moiré, à la préſentation du Seigneur de Moiré; & la Preſtimonie Préceptoriale, eſtimée 5 liv.

Le ſol produit d'excellent froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre; il y a quelques vignes dont le vin eſt médiocre. Il y a auſſi dans la Paroiſſe une partie des bois de S. André.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de la Châtre. Voyez *la Généalogie, à l'article Malicorne.*

La Terre de Planche, en Taſſé, appartient à Madame de la Girardière.

TASSILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Taſſillé à Vallon, M. l. ¼; Loué, M. l. 1; Brullon, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 3 ¼; Conlie, M. l. 3 ½; Crannes. l. ¼; Brains, l. 1 ¼; Auvers-ſous-Montfaucon, l. ¼; Chaſſillé, l. ¼; S. Chriſtophe, l. 1.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 200 Communians.

Il y a à Taſſillé, le Prieuré de Teillau, eſtimé 350 liv., à la préſentation de l'Abbé de Fontgombaut.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre. Il y a dans la Paroiſſe des lois de Chagon, qui dépendent de la Terre de Montfaucon, à laquelle la Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée, & appartient à Madame de Gironde, du nom d'Aſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Auvers-ſous-Montfaucon.*

TEILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart.. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Teillé à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. ¼; S. Aignan, M. l. 2 ¼; René, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 4; S. Ouen-des-Ponts, l. ½; Lucé-ſous-Ballon, l. ¼; Mareſché, l. 1; S. Marceau, l. 1; Chevaigné, l. ½; Montbiſot, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Orne; à l'O. par celle de Sarte, & au N. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur de Mimbré. Il y a 490 Communians.

Il y a à Teillé, la Preſtimonie Gaigneri, eſtimée 20 liv.

Le Chapitre acheta, de Jean de Saint-Marcel, homme d'armes, pour la ſomme de cent-vingt livres tournois, la troiſième partie de la grande dîme, & la ſixième de la petite dîme de la Paroiſſe de Teillé, environ l'an 1276, & il la donna à ferme au même Jean de Saint-Marcel, pour douze livres tournois de rente annuelle. *Cart. bl. du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin eſt médiocre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Clinchamp, Seigneur de S. Marceau. Voyez *S. Marceau.*

Il y a dans la Paroiſſe de Teillé, la Terre de Boiscléreau, qui appartient à M. de Guérouſt de Boiscléreau, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de l'Iſle d'Oléron, qui a eu de N.... Boutier de Gémarcé, ſon épouſe, un fils & une fille.

TÉLIGNI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt [illegible]

Digitized by

de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Gonais, l. 3 ½; Sauſſé, l. 3 ½; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Téligni à la Ferté, M. l. 2 ½; le Teil, M. l. 2 ¼; Auton, M. l. 1 ¾; Montmiral, M. l. 2; Vibrai, M. l. 3 ¼; S. Bomer, l. ¼; Ceton, l. 1 ¼; Cherreau, l. 2; Cormes, l. 1 ¼; Courgenart, l. 1 ¼; Gréez, l. 1; S. Ulphace, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. E. par la rivière de Braye.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur de la Paroiſſe, & du Seigneur de Montmiral alternativement. Il y a 360 Communians.

En 1235, le Chapitre de S. Nicolas de Montmiral, céda à celui du Mans toutes les dîmes qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Teligni. *Cartul. blanc du Chapitre. Cenomania.*

Geoffroi de Chauvigné vendit au Chapitre du Mans, pour dix livres tournois, ce qui lui appartenoit de la dîme de Téligné, en 1238. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a des montagnes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Guibon.

TELOCHÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Merſenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Teloché à Ecomoi, M. l. 1 ½; Grand-Lucé, M. l. 3 ½; Parigné-l'Evêque, l. 1 ½; Brette, l. ¼; Moncé-en-Belin, l. 1; Laigné, l. ¼; Outillé, l. ½; Saint-Mars-d'Outillé, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée par un autre petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à Teloché, un Prieuré eſtimé 360 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes.

Sous le Pontificat de Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187, Guillaume de Sablé, Clerc & Agathe, ſa mère, avec Guillaume & Pierre, ſes frères, donnèrent au Prieuré de S. Martin du Mans la dîme qu'ils avoient droit de percevoir à Téloché. *Mémoire de Sablé, page* 11.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Belin, qui appartient à M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Gervais.*

TEMPLERIE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Andouillé, l. 2; S. Ceneré, l. 3; Livet, l. 2 ½; Amné, l. 6 ½; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Templerie à Laval, M. l. 4; Ernée, M. l. 2 ½; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 3 ½; Loiron, M. l. 3 ½; S. Hilaire-des-Landes, l. ¼; Bourgneuf-de-la-Forêt, l. ¾; la Baconnière, l. ¼; Chaillant, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée de l'E. N. E. à l'E. N. O. par un ruiſſeau qui forme cinq étangs, & à l'E. par un autre qui en forme trois, qui ne ſont pas dans la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Jouin-de-Marnes. Il y a 100 Communians.

Le petit Bourg de la Templerie eſt ſitué ſur une hauteur, d'où l'on découvre, du côté de l'E. juſqu'à onze ou douze lieues de pays.

Le ſol produit du ſeigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin & du lin de bonne qualité; il y a auſſi de la mine de fer, que la forge de Chaillant employoit il y a environ quarante-cinq ans, & qu'elle a abandonnée depuis qu'elle en a trouvé plus abondamment dans la Paroiſſe du Bourgneuf, dont elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue: on cultive des pommiers & des châtaigniers.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre le Commandeur de Quittai, M. de Chalus & Madame Bailli de Freſnai, dont le défunt mari avoit acquis les Métairies & Fiefs des Bénehardières, qui appartenoient ci-devant à un de Chalus, parent des Chalus de la Templerie: la conteſtation ne ſera décidée que lors que M. Jean-Charles de Chalus de la Templerie ſera majeur. M. le Commandeur de Quittai ayant fait refondre & augmenter le poids de la groſſe cloche, prend, dans l'inſcription miſe ſur cette cloche, la qualité de Seigneur de la Templerie. Les armes de Chalus ſont ſur la petite cloche, ſur un très-ancien calice, au haut d'une vitre du chœur, & à la ceinture qui eſt autour de l'Egliſe.

Il y a au bas du Bourg, un château nommé l

dais, appartenant à M. de Chalus; ce château, avec les jardins & parterres, ſont entourés de foſſés, qui nourriſſent pluſieurs eſpèces de poiſſon.

Il y a dans la Paroiſſe deux Fiefs, celui de la Templerie, qui appartient à la Maiſon de Chalus, & celui de la Commanderie de Quittai.

La Maiſon de Chalus eſt d'une ancienne nobleſſe, alliée à celle du fameux Ambroiſe de Loré, à celle du Pleſſis-Liancour, & à celle de la Jaille. En 1595, René de Chalus, Seigneur de la Bénehardière, fils aîné & principal héritier de Claude de Chalus & de Marguerite de Loré, mari de Madeleine de Gaignon Vilaine, fut inſtitué curateur de Claude de Gaignon, frère de ladite Madeleine. Ambroiſe le Cornu, Seigneur de la Courbe de Brée, Chevalier de l'Ordre du Roi, mari de Madeleine de la Jaille, ayeul dudit Claude le Cornu, & Charles du Pleſſis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Premier Ecuyer de Sa Majeſté, Seigneur de Liancour, Comte de Beaumont-ſur-Oyſe, furent intimés pour ſe trouver à cette nomination de curateur. Madeleine de Gaignon, femme de René de Chalus, étoit nièce de Claude le Cornu, Evêque de Xaintes. J'ai eu entre les mains tous les titres juſtificatifs de ce qui eſt dit ci-deſſus; ils ſont au tréſor du château de Vilaine, dans la Paroiſſe de Louplande.

On voit dans le Bourg de la Templerie, les ruines d'une ancienne maiſon conſidérable, qu'une vieille tradition dit avoir appartenu aux Templiers: ceux qui font bâtir en prennent les pierres; en 1762, M. le Curé en a fait réparer les murs du cimetière.

M. Peccate, Curé, m'a fourni un Mémoire.

TENNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Tennie à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sainte-Suſanne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Rouez, l. 1; Parennes, l. 2; S. Simphorien, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. $\frac{1}{4}$; Cures, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vernietre, l. $\frac{1}{2}$.

Le Bourg de Tennie eſt ſitué ſur la rivière de Végre, qui nourrit d'excellent poiſſon. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par le ruiſſeau de Berdin, & au S. E. par celui de Gironde.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1100 Communians.

Il y a à Tennie, un Prieuré, eſtimé 400 liv., à la même préſentation que la Cure ; la Chapelle Saint Calais, eſtimée 160 liv.; celle de S. Guingalois, eſtimée 160 liv., à la préſentation du Baron de Sainte-Suſanne ; celle de la Madeleine, eſtimée 20 liv.; celle de S. Nicolas, fondée au château, eſtimée 70 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle de la Panlouère, eſtimée 60 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine, du carabin & du chanvre.

Sous le Pontificat de l'Evêque Hoel, qui ſiégea au Mans depuis 1085 juſqu'à 1097, Hubert Riboulé & Gloriande, ſon épouſe, donnèrent à l'Abbaye de la Coulture l'Egliſe de S. Corneille de Tennie, avec tout ce qui en dépendoit; ſavoir, le presbytère, le cimetière, les prémices & les oblations, les bois de Vaigron, & toutes les dîmes qu'ils poſſédoient à la campagne. Cette donation fut confirmée par Hubert, Foulques, Guérin & Geoffroi de Tennie, & approuvée par Hélie, Comte du Maine, en préſence de Geoffroi, Doyen, Hildebert, Archidiacre, Hubert de la Suze, Herbert de la Guierche, &c. *Courvaiſier, page* 388.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 juſqu'à 1187, donna aux Chanoines de ſon Egliſe le patronnage de celle de Tennie, qui aujourd'hui, par quelque donation, ou échange, eſt en la poſſeſſion de l'Abbé de la Coulture. *Courvaiſier, page* 451.

Elie, Comte du Maine, confiſqua la Seigneurie de Tennie ſur Foulques, fils de Garin ou Guérin de Tennie, qui avoit quitté le parti de ce Comte pour s'attacher à celui du Duc de Normandie, & la donna à Foulques Riboulé, Seigneur de Tuſſé, d'Aſſé, &c. Cette donation fut confirmée en 1118, pour Hubert Riboulé, fils de Foulques. *Courvaiſier, page* 467.

En 1424, Jean Fuſtol, Chevalier Anglois, aſſiégea le Château de Tennie, qui lui fut incontinent rendu. *Courvaiſier, page* 684.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à MM. de Teſſé, de Sourches & du Prat. Voyez *les articles Beaumont & Saint Simphorien.*

TERNAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du

Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au grand Lucé, l. 6 ½; Parigné-l'Evêque, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Ternai à S. Calais, M. l. 4 ½; Montoire, M. l. ¼; Lavardin, M. l. 1 ¼; Beſſé, l. 2 ¾; la Chartre, M. l. 4 ½, les Haies, l. ½; S. Martin du Bois, l. 1; S. Ouſtville, l. 1 ¼; S. Jacques-des-Guérets, l. ¼; les Eſſarts, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Marderon, & à l'O. par celui de Sandrine.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Il y a à Ternai, la Chapelle de Sainte-Anne, eſtimée 25 liv.; & celle de S. Jean, *aliàs* la Chenollière, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des cantons dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montigny.

TERREHAUT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. O. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues; pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 1 ¼; Savigné-l'Evêque, l. 2.; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Terrehaut à la Ferté, M. l. 3 ¾; Ballon, M. l. 3; S. Côme, l. 2; Bonneſtable, M. l. ½; S. Aignan, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 1; Rouperroux, l. ½; Courcival, Jauſé, l. ¼; Sables, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Doyen de Nogent. Il y a 180 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

TESSÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Couterne, l. ¼; Madré, l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars du deſert, l. 4 ½; Mont-Saint-Jean, l. ¼; Pèré, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Teſſé à Juvigni, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 3; Sept-Forges, M. l. 2; Laſſai, M. l. 2 ¼; Madré, M. l. 1 ¼;

Bagnolles, l. ½; la Chapelle Moche, l. ½; Halaine, l. ½; Antoigné, l. 1 ½; la forêt d'Andaine, l. ½; bois de la Ferté, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau & un étang, à l'O. par un autre ruiſſeau & un étang, & au S. par un courant d'eau.

La Cure eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers; elle eſt eſtimée 500 liv., & eſt à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 1100 Communians.

Teſſé a été érigé en Comté en faveur de René de Froulay, Baron d'Ambrières & de Vernie.

Teſſé apartenoit en 1700 à M. de Bonnetot : il y avoit alors Juriſdiction; la Paroiſſe contenoit 150 feux, & payoit 750 liv. de taille. *Mémoires Miromeſnil MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aujourd'hui à M. de Berſin, grand Audiencier de France.

Voyez *l'article la Chapelle Moche.*

THOIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 1, Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Toigné à René, M. l. ½; Mamers, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 2 ¼; Ballon, M. l. 2 ¼; S. Aignan, M. l. Courgains, l. ½; Saone, l. 1; les Méez, l. ¼; Grand-Champs, l. 1 ¼., Cherencé, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la ſource du ruiſſeau d'Orton.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

En 1275, le Chapitre de l'Egliſe du Mans, acheta de Robert dit Peſaès, *miles*, la troiſieme partie de la dîme de bled & toutes les pailles de la paroiſſe de Toigné pour 200 liv. tournois; & le même jour il donna cette dîme à ferme audit Robert Peſaès pour ſeize livres de rente annuelle & perpétuelle. En 1236, l'Abbé & le Couvent du Gué-de-l'Aulne avoient déclaré que la dîme de Toigné appartenoit au Chapitre de l'Egliſe du Mans, quoiqu'elle fût tenue de nourrir un Moine dudit Couvent. *Regiſtre blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochelle-de-Grandchamps.

Digitized by Google

THORÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle Huon, l. 4 ½; S. Oſmane, l. 2 ¼; Volnai, l. 2 ½; Pontlieue, l. 4 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Thoré à Vendôme, M. l. 1 ½; Montoire, M. l. 2; Lavardin, M. l. 2; Beſſé, M. l. 4 ¼; S. Calais, M. l. 5; Lunai, l. 1; les Roches-l'Evêque, l. 1 ¼; Saint Remi, l. ¼; Houſſé, l. ¼; Villiers-faux, l. 1; le Blaiſois, l. 4 ½.

La paroiſſe eſt arroſée au N. par la riviere du Loir, & à l'O. par le ruiſſeau de la Briffe, qui forme un étang. Il y a beaucoup de vignes dont le vin eſt paſſable.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Tiron. Il y a 530 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Rochambeau.

TOIRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Jupilles, l. 1 ½; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Toiré au Château-du-Loir, M. l. 1 ½; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 3 ½; Pontvallain, M. l. 4 ¼; Chahaine, l. 1 ½; S. Vincent-du-Loroüer, l. 2; Beaumont-pié-de-Beuf, l. 1; Quincampoix, l. ½; Luceau, l. 1 ¼; Flée, l. ¼; la Forêt de Burſai, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Dinan.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 700 Communians.

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Toiré. *Courvaiſier, page 669.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Courcériers.

TOIRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à

Meurcé, l. 2; la Guierche, l. 3; Montreuil-ſur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Toiré à Beaumont, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 3 ½; Freſnai, M. l. 3 ¼; René, M. l. 1; Mamers, M. l. 3; les Méez, l. ½; Louvigné, l. ½; Roeſſe-Fontaine, l. 1; Coulombier, l. 1; Grand-Champ, l. ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Bienne, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 140 Communians.

Il y a à Toiré, la Preſtimonie Garnier, eſtimée 5 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochelle.

TORCÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Torcé à Sainte-Suſanne, M. l. 1 ½; Evron, M. l. 2 ½; Bais, M. l. 4; Conlie, M. l. 4; Sillé, M. l. 3 ½; Parenne, l. 1 ½; Voutré, l. 1; Viviers, l. demi-quart; Neuvillette, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. O. par le ruiſſeau de Ponton.

La Cure, eſtimée 700 l., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à Torcé, la Chapelle fondée au Manoir de la Lande, eſtimée 60 liv., à la préſentation du propriétaire dudit Manoir; & celle de Sainte Carenne, eſtimée 120 l.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de bois.

Le Château de Bouillé, qui a donné ſon nom à une ancienne & illuſtre Famille, eſt dans la Paroiſſe de Torcé; la Seigneurie de Paroiſſe y eſt annexée, & appartient, par acquiſition, à M. Portail, ci-devant Préſident au Parlement de Paris.

TORCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné

de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé-le-Philippe, l. ¼; Sargé, l. 2 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Torcé à Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2 ¼; Bonneſtable, M. l. 1 ½; Ballon, M. l. 3; Saint Aignan, M. l. 2 ¼; Prévelle, l. 1 ½; Briône, l. 1; Beaufai, l. ½; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; la Chapelle-Saint-Celerin-le-Gère, l. ¼.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1000 Communians.

Le peuple des environs de Torcé, & même des Paroiſſes éloignées de huit à dix lieues, va en dévotion à Torcé pour implorer le ſecours de la Sainte Vierge. Il y a ſouvent beaucoup d'abus dans ces pélerinages, que les Paſteurs zélés doivent abolir. Je parle des abus.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe

Gervais le Barbier, ſurnommé Francour, né à Torcé, fut d'abord Avocat au Mans, & depuis Chancelier du Roi de Navarre, & enfin Maître-des-Requêtes de l'Hôtel du Roi Charles IX. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, entre autres, la Remontrance envoyée au Roi pour la Nobleſſe du Maine, avec un avertiſſement de ce qui s'eſt paſſé de remarquable audit pays, l'an 1564, juſqu'au mois de Mai 1565; imprimé à Orléans la même année. Le Conſeil Sacré d'un Gentilhomme François aux Egliſes de Flandres, ſervant d'avertiſſement aux Seigneurs des Pays-bas, & d'exhortation aux Princes Proteſtans de l'Empire, imprimé à Anvers en 1567. Pluſieurs Mémoires des troubles avenus au Maine, touchant la Religion, & de la priſe de la Ville du Mans en 1562, &c. MS. Gervais Barbier fut tué à Paris le jour de la S. Barthélemi, 24 d'Août 1572. *La Croix du Maine. Le Préſident de Thou, Livre 52. Daubigné, année 1772. Bibliothéque Hiſtor. de France*, n°. 14898.

TORCHAMP, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 1 ½; Loré, l. ¾; Laſſai, l. 1 ¾; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Torchamp à Domfront, M. l. 1 ¼; Paſſais, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 2 ¼; Juvigni, M. l. 2 ¾;

Digitized by Google

S. Gille-des-Marais, l. 1 ; Sainte-Marie-d'Egrain, l. 1 ¼ ; Avrilli, l. 1 ¼ ; S. Brice, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Varenne, qui coupe la Paroiſſe du N. N. E. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un courant d'eau.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 660 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin ; il y des bois ; on y fabrique de la tuile.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Leſné de Torchamp, la famille en jouit depuis environ trois ſiècles.

TORIGNÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Loué, M. l. 3 ¼ ; Taſſillé, l. 1 ; Rouillon, l. 3 ¼ ; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Vallon, M. l. 4 ¼ ; Brullon, M. l. 2 ¼ ; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼ ; Ballée, M. l. 2 ¼ ; S. Denis-d'Orque, l. 1 ¼ ; Joué-en-Charnie, l. 2 ½ ; Blandouet, l. 1 ½ ; S. Jean-ſur-Erve, l. ¼ ; S. Pierre-d'Erve, l. ¼ ; Sauge, l. 1 ; Coſſé-en-Champagne, l. 1 ; Viré, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Trulon, & à l'O. par la rivière d'Erve, qui entretient deux moulins à blé.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 500 Communians.

Il y a un Prieuré, eſtimé 240 liv., à la même préſentation que la Cure.

Il y a à Torigné, la Chapelle de la Geſlinière, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Curé de Sauge ; & celle de la Tabarière, eſtimée 20 liv.

Il y a dans la Paroiſſe un nombre étonnant de décimateurs ; ſavoir, le Prieuré, les Chartreux du Parc, l'Abbaye d'Eſtival, la Cure & le Prieuré de Sauge, la Cure de Bonne, le Prieuré de S. Nicolas, celui la Rouſſelière, & celui de la Mancelière, eſtimé 50 liv., à la préſentation de l'Abbé de l'Etoile, dont la Maiſon eſt ſituée à l'extrémité de la Paroiſſe : on y voit une Chapelle dédiée à la Sainte Vierge, à laquelle, non-ſeulement les habitans du lieu, mais encore ceux des Paroiſſes voiſines, ont une grande dévotion.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine &

du carabin; chaque Laboureur nourrit un petit troupeau de brebis de la petite eſpèce. Il y a quelques petits taillis qui appartiennent à différens particuliers. Les perdrix rouges & griſes, le liévre & le lapin y ſont aſſez communs & de très-bonne qualité. Le nouveau chemin royal du Mans à Laval paſſe par une des extrémités de la Paroiſſe. Il y a beaucoup de landes que l'on défriche & cultive de temps en temps; & après trois ou quatre récoltes, elles reprennent leur première nature. La Paroiſſe a une lieue & demie du N. au S. & une lieue de l'E. à l'O. elle contient 27 Métairies & 40 bordages.

Une des fameuſes caves de Sauge eſt dans la Paroiſſe de Torigné. Je vais en donner la deſcription, telle que me l'a communiquée M. Chapron, Vicaire, deſſervant la Paroiſſe de Torigné, ſur le Mémoire duquel j'ai dreſſé cet article. Ces caves, dont l'une ſe nomme de Sauge, & l'autre de Rochefort, ſont ſituées ſur les bords de la rivière d'Erve, à l'O. de Torigné: ce ſont deux parallèles à droite & à gauche de la rivière; elles ne ſont diſtantes l'une de l'autre que d'environ 200 pas; elles ont été formées par la nature, ſans que l'art y paroiſſe; leurs entrées ſont au pié de deux rochers fort eſcarpés, couverts de petits arbriſſeaux, qui reſſemblent à des buis, dont les moutons ſe nourriſſent: celle de Rochefort n'eſt pas longue, elle eſt compoſée d'une ſalle à contenir 25 ou 30 perſonnes, avec un chemin au bout de cinquante & quelques pieds de long, terminé par une autre ſalle, moitié plus grande que la première. Cette cave de Rochefort eſt dans la Paroiſſe de Torigné. La ſeconde, qui eſt dans la Paroiſſe de Sauge, eſt beaucoup plus longue; on ne ſauroit en connoître toute la longueur, à cauſe d'un ruiſſeau qui eſt à environ 200 pas de l'entrée, qu'on ne peut paſſer; elle eſt fort étroite dans certains endroits: pour y paſſer, il faut ſe coucher & marcher ſur les genoux & ſur les mains; en d'autres endroits la voûte eſt ſpacieuſe, & il y a d'eſpace en eſpace de petites ſalles; au haut de la voûte, l'eau qui filtre à travers les rocs qui contiennent beaucoup de ſalpêtre, ſe pétrifie & forme des cônes. Il y a une pierre qui part de la voûte, & qui deſcend juſqu'à terre, que le vulgaire appelle la cloche, parce qu'en la frappant, elle rend un certain ſon, qui n'approche point de celui d'une cloche. Le peuple groſſier & ſuperſtitieux, croit qu'il y a dans cette grotte une Dame Margot, qui donne de l'argent en lui offrant une poule noire; cette extravagance, qui s'étoit répandue au loin, n'a preſque

Digitized by Google

plus de vogue. La curioſité porte pluſieurs perſonnes à viſiter ces grottes, ce qui rend le centier qui y deſcend, battu comme un grand chemin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Châtellenie que le Roi Henri IV démembra de la Baronnie de Sainte-Suſanne, & donna, par engagement, aux Auteurs de Madame des Hauts, Dame actuelle de Torigné & de la Raguenière, Terre & Seigneurie qui lui ſont venus de Claude, Marquis des Prez, ſon frère, mort ſans enfans.

On voit à Torigné les débris d'un grand château & les ruines d'une forteresſe qui lui étoit contiguë & lui communiquoit par un ſouterrain; on y remarque des murs de douze pieds d'épaiſſeur.

Il y a pluſieurs Terres fieffées dans la Paroiſſe, comme la Graſſalière, Loiſardière, les Pins au Large, la Jonchère, la Babinière & la Jumelière, qui appartiennent à différens particuliers.

TORIGNÉ-PRÈS-MONTFORT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de même nom, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Mars-de-la-Brière, l. 2 $\frac{1}{2}$; Yvré l'Évêque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Montfort, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Luard, l. 1; Duneau, l. $\frac{1}{4}$; Nuillé-le-Jalais, l. $\frac{1}{4}$; S. Michel-de-Chavaigne, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de la Tortue, & à l'O. par deux autres, dont un eſt dit le Gué aux Anes, & l'autre forme deux petits étangs.

La Cure, eſtimée 1500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Bencelin, Prêtre, donna, en 1216, les dîmes de Torigné & de Connerré, au Chapitre de l'Egliſe du Mans, & Guillaume de Corſtimiis lui donna le domaine féodal ſur ces dîmes. *Cartul. blanc du Chapitre.*

En 1257, le Chapitre abandonna au Curé de Torigné la dîme de la Paroiſſe, pour trente ſols Mançais de rente.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine. Il y a marché à Torigné tous les Jeudis.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Reneaulme, Maître-des-Requêtes.

La Famille de Reneaulme eſt originaire de Suiſſe; elle s'eſt établie en France il y a environ 200 ans, vers le temps où

où les Seigneurs de Longueville commencèrent à être Seigneurs de Neufchâtel. Ces Princes, dont quelques-uns firent leur ſéjour à Blois, y attirèrent pluſieurs bonnes Familles de Suiſſe. Le premier de celle de Reneaulme qui s'établit en France, eſt Mathieu, qui ſuit.

Mathieu de Reneaulme vivoit en 1530. Sa Famille poſsède pluſieurs MS. de ſes Ouvrages, qui ſont très-curieux. Il embraſſa la profeſſion de la Médecine; il eut pour fils Paul I, qui ſuit; & N.... tué au ſervice.

Paul I de Reneaulme, a auſſi laiſſé pluſieurs Ouvrages MS. Il profeſſa la Médecine, comme ſon père; il avoit épouſé N.... le Boſſu, dont, entre-autres, Paul II, qui ſuit; & Marc, Chanoine de l'Egliſe de Blois.

Paul II de Reneaulme fut Médecin, & s'attacha, ſur-tout, à la Botanique & à la Chimie; il naquit à Blois vers l'an 1560, & mourut vers 1624. Il avoit épouſé à Blois, Marie Bruneau ou Bruneault, fille de Pierre, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, &c. & de Jeanne Boucher, dont, entre autres, Michel, qui ſuit.

Michel de Reneaulme, profeſſa la Médecine, comme ſes ancêtres. Il étoit né à Blois en 1600, & y mourut en 1647. Il avoit épouſé, en 1627, Jacqueline de Montigni, fille de Martin, Seigneur de la Hermandière, & de Jacqueline Houſſet, dont douze enfans, entre autres, Michel II, qui ſuit; Matthieu & Paul, tués au ſervice; quatre filles, Religieuſes; Marie, mariée à Etienne de Vernaiſon, Seigneur des Forges; N.... mariée à...; & Paul, Chartreux au Liget.

Michel II de Reneaulme, ſuivit les traces de ſes pères dans la pratique de la Médecine. Il mourut à Blois en 1678; il avoit épouſé, en 1670, Anne-Jeanne du Cheſne, dont Etienne-Gibert, connu ſous le nom de Chevalier de Reneaulme, mort Brigadier des Armées du Roi, à ſa Terre de la Garenne, près de Blois, en 1742, ſans alliance; Michel-Louis, qui ſuit; Paul-Alexandre, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, très-ſavant, mort Prieur de Theuvi, dans le Chartrain, en 1749; & Madeleine, mariée à N... Noyer, Lieutenant-Général de....

Michel-Louis de Reneaulme, né à Blois en 1675, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris en 1698, de l'Académie des Sciences pour la Botanique en 1699; mourut à Paris en 1739 Il avoit épouſé, en 1727, Marie-Anne Garnier de Marigni, fille de Louis, & de Marie de Millevilles: dont Paul-Louis, qui ſuit & Michel-Louis, mort en bas-âge.

Paul-Louis de Reneaulme, Seigneur de Prefagille, de Torigné, au Maine, &c. né à Paris en 1728, a été Procureur-Général du Grand-Conſeil, Maître-des-Requêtes, & nommé Préſident des Enquêtes au Conſeil-Supérieur de Blois en 1771.

Ceux qui voudront s'inſtruire ſur l'hiſtorique de la Famille de Reneaulme, pourront conſulter le nouveau Dictionnaire de Moréri, édition de 1759.

Julien Freſneau, Docteur en Théologie de l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Torigné, a écrit pluſieurs Livres contre Pierre Martir; des ſermons & d'autres Ouvrages Théologiques MS. Il mourut le 24 Février 1575 à Angers, un Jeudi d'après le premier Dimanche de Carême, qu'il avoit commencé à y prêcher. *La Croix du Maine.*

TRANGÉ, Bourg & Paroiſſe des Quintes du Mans, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue & demie.

Il y a de Trangé à Conlie, M. l. 3; Vallon, M. l. 3 ¼; Mileſſe, l. ¾; Aigné, l. ¾; Degré, l. 1; Chaufour, l. ½; Fay, l. ¾; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1; S. Saturnin, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & au S. E. par deux petits ruiſſeaux qui forment trois étangs, & à l'O. par un autre.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre le Chapitre du Mans & le Seigneur de Brouſſin.

TRANS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint Martin-de-Connée, l. 2; Rouez, l. 2 ¼; Verniette, l. 2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Trans à Bais, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 ½; Villaine, M. l. 1 ¼; Evron, M. l. 3; Conlie, M. l. 5 ¼; Saint Thomas-de-Courceriers, l. ¼, Courcité, l. 1 ¼; Champgenéteux, l. 1; Yzé, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de la Vaudelle, qui forme deux étangs; trois autres petits ruiſſeaux prennent leur ſource au N. de la Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 660 Communians.

Il y a à Trans, le Prieuré, eſtimé 1800 liv., à la même préſentation que la Cure; & la Chapelle de la Martinière, eſtimée 20 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Surius, dans la Vie de S Domnole, dit que Trans étoit ſitué dans le canton des Diablintes. *In condita Diablintica. Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

TRÉHET, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-Léguiller, l. 4 ¾; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Tréhet à la Chartre, M. l. ¼; Château-du-Loir, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4 ¼; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 ½; les Eſſarts, l. 1 ¼; Couture, l. 1 ¼, Poncé, l. 1 ¼; Ruillé, l. ½; Châtillon, l. ½; Vildieu, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, & au S. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 livres, eſt à la préſentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 110 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt bon. Il y a une grande prairie, dite le Pré de Tréhet.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Marquiſat de Montoire, qui appartient à M. le Marquis de Querhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

TRESSON, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Treſſon au Grand-Lucé, M. l. 1 ¼; Bouloire, M. l. 1 ¼; S. Calais, M. l. 3 ¼; Beſſé, M. l. 3 ½; Sainte Oſmane, l. ½; Evaillé, l. 1 ¼; Maiſoncelle, l. 1; S. Mars-de-Loquenai, l. 1 ½; Monreuil, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau d'Etangfort.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 750 Communians.

Il y a à Treſſon, le Prieuré, eſtimé 700 liv., à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige entre le Seigneur de Lucé, celui des Etangs & le Prieur.

TRONCHET (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a du Tronchet à Beaumont, M. l. 1 ½; Ballon, M. l. 2 ¼; Sillé, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 2 ¼; Freſnai, M. l. 2 ½; Aſſé-le-Riboul, l. ¼; Vernie, l. 1; Mezière-ſous-Lavardin, l. 1; S. Chéron, l. ¼; S. Jean-d'Aſſé, l. 1; S. Marceau, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. à l'O. par le ruiſſeau de Longuêve, & de l'O. au S. O. par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 175 Communians.

Il y a dans l'Egliſe du Tronchet, la Chapelle de Notre-Dame de Piété, non fondée, ſous laquelle il y a un caveau voûté, où l'on dépoſoit autrefois les corps des Seigneurs de la Paroiſſe; on y voit encore deux cercueils de plomb, dans l'un deſquels on remarque les ſquélettes d'une femme & d'un enfant.

Le ſol, en la partie qui n'eſt pas ſituée au N. produit, en le marnant, du froment, de l'avoine & du carabin; la partie qui eſt expoſée au N. produit autant de mauvaiſes herbes que de blé. Le ruiſſeau de Longuêve, qui fait tourner un moulin à blé, nourrit quelques brochetons, perches, chevernes, gardons & gros goujons. Il y a plus d'un tiers de la Paroiſſe en bois taillis, qui appartiennent, pour la plus grande partie, au Seigneur de la Paroiſſe, le reſte appartient à différens particuliers; la perdrix rouge & griſe, le liévre & le lapin ſont abondans & de qualité médiocre. La Paroiſſe, qui ne contient que deux métairies & dix-huit bordages, a un tiers de lieue du N. au S. & demie lieue de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au vieux château du Tronchet; elle appartenoit anciennement à la Maiſon des Morins, Seigneurs de Loudon, dans la Paroiſſe de

Digitized by Google

Parigné-l'Evêque: elle appartient aujourd'hui à M. le Comte de Clermont-Galerande. Voyez *la Généalogie, à l'article Clermont.* Ces anciens Seigneurs ayant embraſſé la Religion prétendue réformée, élurent leur ſépulture dans une petite chambre, ſituée dans le jardin, joignant l'Egliſe, ſans y avoir de communication. Il y avoit pluſieurs tombes dans cette chambre, qu'on a employées pour paver l'allée de la nef de l'Egliſe.

Un des Seigneurs du Tronchet, qu'on prétend être celui qui a bâti la chapelle de Notre-Dame de Piété, dont on a parlé ci-devant, eſt repréſenté dans le mur du chœur de l'Egliſe, à main gauche, à genou, en habit de guerre.

Les Seigneuries du Tronchet & de Loudon paſsèrent de la Maiſon de Morin dans celle de Clermont-Galerande, par le mariage de Suſanne Morin avec Louis de Clermont; cette Suſanne mourut le neuvième jour d'Août 1695, & fut inhumée dans le chœur de l'Egliſe du Tronchet.

Pendant les troubles de la Religion, un Seigneur de Lavardin voulut s'emparer de la Seigneurie du Tronchet, & fit placer ſes armes dans la Chapelle Seigneuriale, où elles paroiſſent encore, & ſur le Saint Ciboire de l'Egliſe; mais il fut débouté de ſon entrepriſe, & condamné à faire biffer ſes armes. M. de Clermont ne voulut pas faire exécuter ce dernier article de l'Arrêt, diſant qu'il étoit aſſez connu pour Seigneur.

GEOFFROI Marin fut inhumé au Tronchet; il fut père de Guillaume, qui ſuit.

GUILLAUME, ſurnommé Morin, épouſa Julienne de Grateil: dont Guillaume II, qui ſuit. Il mourut en 1254.

GUILLAUME II Morin, Seigneur du Tronchet, épouſa Philippine d'Antoigné: dont Geoffroi, qui ſuit. Guillaume II mourut en 1305, & Philippine, en 1223.

GEOFFROI Morin, Seigneur du Tronchet, épouſa Alix de Loudon: dont Guillaume III, qui ſuit. Geoffroi mourut en 1335, & Alix en 1339.

GUILLAUME III Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épouſa Jeanne Pezas: dont Guillaume IV, qui ſuit. Guillaume III mourut en 1364, & Jeanne en 1358.

GUILLAUME IV, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épouſa Marie de Dreux, laquelle lui donna dix-ſept enfans, entre autres, Jean, qui ſuit; & Geoffroi III, aîné, qui épouſa Guionne Ainous de Montibaut, dont une fille. Guillaume IV mourut en 1416, & Marie en 1413.

JEAN Morin, Seigneur du Tronchet, épouſa Marie du

Guesclin : dont Guillaume V, qui suit. Jean mourut en 1451, & Marie en 1449.

Guillaume V Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Jeanne de Thévalle : dont Jean II, qui suit ; Guillaume mourut en 1501, & Jeanne en 1513.

Jean II Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, épousa Marie de Bré, dont Jean, qui mourut sans alliance, en 1520 ; Gui, qui suit ; & sept autres fils & deux filles. Jean II mourut en 1527, & Marie, en 1556.

Gui Morin, Seigneur du Tronchet & de Loudon, fut tué près de Turin en 1536.

Tout ce qui précède sur la Généalogie de la Maison de Morin, étoit écrit en vers sur la muraille du chœur de l'Eglise du Tronchet, où presque tous ces Seigneurs & Dames ont été inhumés. Cette écriture a péri lors de la réfection de l'Eglise.

M. Nori, Curé, m'a fourni les Mémoires pour dresser cet article.

TROO, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Chef-Lieu du Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 4 ¼ ; Parigné-l'Evêque, l. 4 ; Ruaudin, l. 1 ½ ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. ½.

Il y a de Troo à Montoire, M. l. 1 ; Lavardin, M. l. 1 ½ ; Besse, M. l. 1 ¼, S. Calais, M. l. 3 ¼ ; la Chartre, M. l. 4 ½ ; S. Quentin, l. ½ ; Fontaine, l. 1 ; Bonnevau, l. 1 ¼ ; Lavenai, l. 1 ½ ; Sougé, l. 1 ¼ ; Saint-Jacques-des-Guérets, l. ¼.

Troo est situé sur la rivière du Loir. La Paroisse est arrosée à l'O. par un petit courant d'eau ; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche & de la truite saumonnée, le tout de très-bonne qualité.

Troo étoit autrefois un Ville close de murs & de fortifications ; on y voit encore un très-grand cavalier, construit au S., pour conserver l'Eglise & le Château, qu'on nommoit le Louvre, dont il ne reste plus qu'une masure, qui conserve le nom de Louvre.

L'Eglise est dédiée à S. Martin ; il paroît qu'il y avoit anciennement des Chapelles tout au tour, qui, à ce qu'apparences, ont été détruites, aussi bien que la voûte de la croisée, par la chûte d'une flèche, construite de pierre au-dessus de la tour & la

Sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis 1036 juſqu'à 1055, Geoffroi Martel, Comte du Maine, fit bâtir ſur le ſommet d'une roche fort élevée & caverneuſe, une Egliſe qu'il dédia à S. Martin, où il mit quelques Chanoines ſous la conduite d'un Chef; c'eſt aujourd'hui le Chapitre de Troo, compoſé de ſept Prébendes, dont deux ſont ſacerdotales; ſavoir, celle du Doyen & celle du Curé, qui eſt Chanoine; le Doyen ſe nommoit anciennement Chefsier (chef de ſix); mais depuis que le Roi Henri IV l'a qualifié du nom de Doyen, dans la préſentation qu'il fit d'un Canonicat pendant la vacance de l'Evêché du Mans, les Evêques du Mans lui ont toujours donné cette qualité dans les Lettres de Viſa; il a double portion, & jouit de pluſieurs priviléges & prérogatives attachés à ſa dignité. Le Curé eſt premier Chanoine; ſon revenu conſiſte dans une Prébende, & le Chapitre lui a concédé une portion de Terre de pareil revenu qu'un Canonicat, pour les charges attachées à ſa qualité de Curé. Il eſt tenu par les ſtatuts de commencer, médier & finir tous les Offices; mais depuis que le Chapitre n'a plus de Chapelains, chaque Chanoine eſt hebdomadier à ſon tour. Le revenu des Canonicats n'eſt eſtimé que trois cents livres. Le Doyenné, la Cure & les cinq Canonicats ſont à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le Curé n'a d'office particulier qu'une première Meſſe tous les Dimanches & Fêtes, à laquelle il fait le Prône, les inſtructions & les annonces; le Chapitre fait tous les autres Offices, la Proceſſion, l'Eau-bénite, la Bénédiction des Fonts & celle du Pain-béni, toutes les Fêtes de Myſtère & de la Sainte Vierge. Les Chanoines aſſiſtent aux enterremens, où le Curé prend l'étole; les droits Curiaux & autres rétributions, ſe partagent également entre eux.

Il y a trois Chapelles dans l'Egliſe de Troo; celle du grand Autel, réunie au Chapitre, eſtimée 100 liv.; celle de S. Jean-des-Hermites, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Chapitre; celle de S. Michel, fondée en 1500, par Michel Tourtai, Doyen du Chapitre, eſtimée 5 liv., à la préſentation du Doyen; & celle de Notre-Dame de Piété, eſtimée 45 liv., à la préſentation du Chapitre. Il y a auſſi une Chapelle domeſtique au Château de la Voûte, à la préſentation du Seigneur. Ce château eſt dans une très-belle ſituation, à mi-côte du roc: il appartient à Madame Jouffrei. Ses ancêtres étoient en grande conſidé-

ration. En 1504, M. le Duc de Vendôme logea chez eux, & y ſéjourna quelque temps.

Le Prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, ſitué ſur la plate-forme de Troo, fut brûlé en 1548; il ne reſta que l'Egliſe, qui ſubſiſte encore, mais en très-mauvais état. Ce Prieuré, eſtimé 250 liv., étoit anciennement habité par des Bénédictins non-réformés; l'Abbé de Marmoutier le préſentoit; aujourd'hui c'eſt le Roi qui le préſente.

Il y avoit à Troo une Maladrerie qui a été réunie à l'Hôpital de Montoire, où la Paroiſſe de Troo a droit d'avoir deux lits.

En 1562, les Huguenots pillèrent l'Egliſe de Troo; cette Egliſe avoit été volée en 1559, par deux ſcélérats, dont un fut rompu vif & l'autre pendu.

Le ſol poduit du froment & de l'orge. Les Terres labourables ſont au bas des côteaux plantés en vignes, qui rapportent le meilleur vin de la Province; preſque tout le ſepage eſt blanc; quelques particuliers en ont de rouge, dont le vin eſt auſſi fort bon. La plupart des vignes ſont en échalas, & l'on a ſur-tout bien ſoin, dès que la vigne pouſſe la laine, d'ébourgeonner & de retrancher tout ce qui eſt ſuperflu, qui ne ſerviroit qu'à priver le brin à fruit d'une ſéve qui lui eſt néceſſaire pour le perfectionner. Cet uſage d'ébourgeonner s'eſt introduit aux environs du Mans Je le pratique depuis long-temps avec le plus grand ſuccès dans mes vignes de S. Benoit-ſur-Sarte.

Il y a à Troo un fourneau à tuile; il y a auſſi une Manufacture de ſerge, qui fait vivre un grand nombre d'habitans; les ſerges qui en ſortent ſont très-bonnes; on en exporte la plus grande partie en Bretagne. Les boutiques des ouvriers ſont taillées dans le roc.

Il y a ſur la plate-forme du château, un puits commun, dont l'eau eſt très-bonne; il y a dans ce puits un écho charmant.

La Paroiſſe de Troo, qui contient 700 Communians, a environ une lieue d'étendue du N. au S. & autant de l'E. à l'O.

En 1189, le Roi Philippe II Auguſte, ayant remporté au Mans une grande victoire ſur Henri II, Roi d'Angleterre, chaſſa les Anglois de Troo. *Courvaiſier, page 465. Cenomania MS.*

L'Evêque Pierre Gougeul, qui ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'à 1326, annexa au Chapitre de Troo les Chapelles de Notre-Dame & de Sainte-Catherine, & lui donna l'Egliſe de S. Quentin, avec tous les droits, rentes

Digitized by Google

& autres profits qu'il avoit coutume d'y prendre, ſous les conditions néanmoins & modifications portées par l'acte de donation. Il paroît par cet acte, qu'en ce temps-là les Curés ou Vicaires perpétuels de S. Quentin étoient tenus de fournir tous les ans, la vigile de l'Aſcenſion au Chefsier ou Chapitre de Troo, une charretée de joncs & de roſeaux, tant que deux chevaux en pourroient mener, & une poche pleine de grenouilles, *Courvaiſier, page 559.*

L'Evêque Jean de Tanlai, qui ſiégea au Mans depuis 1279 juſqu'à 1294, étoit né à Troo. *Cenomania MS.*

En 1575, les Habitans de Troo réparèrent les murailles, foſſés & tranchées de leur ville, & même la cave, qui eſt un très-grand ſouterrain, & tinrent contre les gens d'armes, à l'occaſion du différend d'entre Henri III, Roi de France, & François, Duc d'Alençon, ſon frère. L'action finie, on célébra une grand'Meſſe, à laquelle toute la jeuneſſe de la ville aſſiſta & fut à l'offrande, l'arquebuſe au col & un cierge à la main.

En 1576, les habitans firent murer la porte de leur Egliſe, pour la mettre à l'abri des gens de guerre. Dans la même année, quatre Chanoines & deux habitans furent chargés de faire réparer les murs, & même de faire bâtir pour mettre les habitans en ſûreté; cela n'empêcha pas qu'ils ne fuſſent obligés de quitter leurs maiſons pour éviter les inſultes des gens de guerre. Le Roi de Navarre ſe trouva à Montoire, où il logea chez les Auguſtins. La paix fut publiée pendant le ſéjour qu'il y fit.

La Seigneurie de Troo eſt une Châtellenie qui étoit autrefois de la compoſition du Duché de Vendôme. Dans le démembrement qui a été fait de ce Duché, les Fiefs de Troo, qui ſont aſſez conſidérables, furent partagés & vendus à MM. de Courtenvaux & de Querrhoent. La Seigneurie de l'Egliſe, qui ne paroît point ſpécialement attachée à un de ces Fiefs plutôt qu'à l'autre, a occaſionné une diſcuſſion qui dure depuis plus de quatre-vingt ans. En 1680, les deux Seigneurs voulant être recommandés aux prières nominales à l'excluſion l'un de l'autre, un d'eux fit ſaiſir tout le temporel des Chanoines, qui eurent recours au Parlement, qui leur donna main-levée, avec défenſe d'en reconnoître aucun.

Les Terres du Chapitre relèvent, en plus grande partie, de M. le Marquis de Courtenvaux. Ce Seigneur a donné au Chapitre les indemnités & toutes les redevances, aux conditions qu'il auroit trois ſtalles du côté droit dans le chœur, & que le bâtonnier du Chapitre iroit le chercher

Digitized by Google

à ſon château à l'heure de l'Office. Ses armes ſont attachées à un poteau vis-à-vis les ruines de l'ancien château, dit le Louvre; & celles de M. de Querrhoent, au bas du Bourg, où anciennement ſe tenoit le marché.

Il y a pluſieurs autres Fiefs dans la Paroiſſe; ſavoir, deux au Chapitre, un au Doyen; le Château de la Voûte en a pluſieurs; le Seigneur de Chalai, le Prieur de Lavardin & celui des Marchais en ont auſſi: preſque tous ces Fiefs ſont mêlés. Il y a pluſieurs biens qui en relèvent à quint & requint. Une partie de la Paroiſſe de Troo relève de la Juriſdiction de Beſſé, à cauſe du Marquiſat de Courtenvaux, ſitué à Beſſé; l'autre relève du Marquiſat de Montoire. Ces deux Juriſdictions reſſortiſſent par appel à Vendôme, qui eſt un Bailliage Royal.

M. Belin, Doyen du Chapitre de Troo, m'a fourni un Mémoire.

TUBEUF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevaigné, l. 1 ½; Bourg d'Averton, l. 1 ¼; S. Germain-de-Coulamer, l. 5 ½; Criſſé, l. 3; Domfront en Champagne, l. 2; Mans, l. 3 ¼.

Il y a de Tubeuf à Sept-Forges, M. l. 1 ¼; Juvigni, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 1 ¼; Laſſai, M. l. 1 ¼; Ceaulcé, M. l. 2 ½; Halaine, l. ½; Genellai, l. ½; Rennes, l. 1; S. Mars-du Bois, l. 1; la Baroche-Gondoin, l. 1; Saint-Julien-du-Terroux, l. ¼; Méhoudin, l. ¼; Couterne, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Mayenne, à l'O. par le ruiſſeau de Courberi, & à l'O. par un autre, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 850 Communians.

Il y a à Tubeuf, la Chapelle de la Guilletière, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur du Temple.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine, du [illegible].

La Seigneurie de Paroiſſe appartien[illegible]

Il y a dans la Paroiſſe de Tubeuf, la [illegible] qui relève de Laſſai, & qui appartient à [illegible] nart. En 1542, Jean de Pennart, Seigneur [illegible] rèndit aveu de cette Terre à Laſſai. En 16[illegible] Pennart en rendit aveu à [illegible] Laſſai. En 1666, Anne de [illegible]

nart, Seigneur de Chantepie, Saint-Paul-le-Gautier, la Sébaudière, Courberie, la Reinière, &c. rendit, comme tutrice de ſes enfans, ſon aveu de Chantepie, à Louis de Madaillan, Marquis de Laſſai.

René de Pennart & Anne de Foſſeu, eurent de leur mariage, entre autres, Nicolas-François, qui ſuit.

Nicolas-François de Pennart, Seigneur de Chantepie, épouſa Renée le Silleur: dont Emmanuel, qui ſuit; N.... marié en 1743, à N.... Leſné, fille de Hector & de Marie des Landes de Suſlandes, morte en 1762, dont une fille unique; N.... qui fut mariée en 1744, à Bon-Jean-François de Jupilles, Seigneur de Moulins-le-Carbonnet, mort ſans enfans de ce mariage, en 1753.

Emmanuel de Pennart, Seigneur de Chantepie, épouſa Catherine-Claude de Pennart, ſa couſine, morte à Paris en 1768, dont deux filles; l'aînée a été mariée en 1741, à Pierre-Auguſtin de Pennart, dont un garçon. Emmanuel mourut en 1763.

Il y a encore deux autres Fiefs en la Paroiſſe de Tubeuf; ſavoir, celui de la Bouverie & celui de Glanſemé. En 1701, Mathurin Dauvel étoit Seigneur de Glanſemé, à cauſe de Marie Vaſſe, ſa femme. *Mémoire de la Chaux MS.*

TUFFÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lombron, l. 2; S. Corneille, l. 3; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Tuffé à Connerré, M. l. 1 ½; Montfort, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 2; la Ferté, M. l. 2 ½; Bonneſtable, M. l. 2; Boeſſé-le-Sec, l. ¼; S. Denis-des-Coudrais, l. ¼; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; Beillé, l. 1; Pouvray, l. ¼; S. Hilaire-le-Lierru, l. ¼.

Tuffé eſt ſitué ſur un ruiſſeau qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Vinel.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians.

Il y avoit à Tuffé un Prieuré Conventuel de l'Ordre de Benoît, eſtimé 5500 l., de revenu, lequel a été réuni [illegible] de S. Vincent en 17[illegible]

[illegible]euſe & riche, nommée Loppe, donna à [illegible]qui ſiégea au Mans depuis 654 juſqu'à [illegible]ffé, avec toutes ſes appartenances; [illegible]'il conſacra, & l'entoura de

cloîtres & dortoirs, pour loger des Religieuſes qu'il y mit, ſous la conduite de Loppe; & pour le bien & commodité de ces filles, il bâtit un petit Couvent dans la proximité, pour y établir des Prêtres ou des Religieux pour les diriger, leur adminiſtrer les Sacremens, & vaquer aux affaires temporelles de leur Monaſtère. *Courvaiſier, page 245. Cenomania MS.*

L'Evêque Aveſgaud ſouſcrivit, vers l'an 1015, à la Fondation de Hugues Doubleau qui, du conſentement de Hugues, Comte du Maine, mit des Moines dans le Monaſtère de Tuffé à la place des Religieuſes, pour leſquelles il avoit d'abord été établi. *Cenomania MS.*

Le Monaſtère de Tuffé vient d'être ſupprimé, & la Menſe réunie au Monaſtère de l'Abbaye de S. Vincent.

Le ſol de la Paroiſſe de Tuffé produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin n'a pas de réputation.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

V A A V A A

VAAS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mayet, l. 2 ½; Pontlieue, l. 4 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Vaas au Château-du-Loir, M. l. 2; le Lude, M. l. 2 ½; Pontvallain, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 4; la Chartre, M. l. 5; Montabon, l. 1; Laverna, l. 1 ¼; Verneil-le-Chétif, l. 1 ½; Aubigné, l. 1; Anjou, l. ½.

Vaas eſt ſitué ſur la rivière du Loir, qui coule de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Brault, & à l'O. par celui de Guichira.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vaas. Il y a Communians.

Il y a à Vaas une Abbaye de Chanoines Réguliers de S. Auguſtin. On ne ſait quel eſt le Fondateur ni le temps de ſa fondation. Une tradition fabuleuſe raconte que Wenillon, ou Ganelon, ayant été convaincu de perfidie envers le Roi Charles-le-Chauve, les biens qu'il poſſédoit ſur la rivière du Loir furent confiſqués & donnés à des

Digitized by Google

Clercs ou Chanoines de l'Ordre de S. Auguſtin, qui y bâtirent un Monaſtère.

On trouve dans les archives de l'Abbaye de Clermont, un Geoffroi, Abbé de Vaas en 1161.

Jean le Prouſt, Abbé de Vaas en 1454, ou plutôt en 1501, fit réparer les bâtimens de ſon Abbaye, & ſe fit rendre pluſieurs biens qui avoient été uſurpés.

Environ l'an 1370, Robert Canole, Anglois, s'empara de la tour de Vaas; Bertrand du Gueſclin la reprit & la donna à garder aux Religieux.

François Carreau de la Corlière, Evêque de Salonique, fut Abbé de Vaas depuis 1526 juſqu'à 1561.

Jean de l'Hôpital fut Abbé de Vaas.

Frère Michel Guitton, du même, en 1598. Claude d'Angenne, Evêque du Mans, viſita l'Abbaye de Vaas, & répara autant qu'il put le déſordre que les gens de guerre y avoient cauſé: il y avoit alors dix Religieux.

Frère Robert le Bourcier, fut Abbé.

Léonor d'Eſtampes, Evêque de Chartre, fut Abbé Commendataire.

Dominique Séguier, en 162.

Victor Bouteillier, Archevêque de Tours, en 1640.

François de Laubépine.

Charles Barentin, en 1680.

Frère Veſnier, Bénédictin.

Aujourd'hui cette Abbaye, eſtimée 2500 liv., eſt poſſédée par M. Chauchon depuis 1744. *Courvaiſier, page* 18. *Cenomania MS.*

Il y a à Vaas, le Prieuré de Montſureau, eſtimé 400 l., à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois; la Preſtimonie Meaux, eſtimée 200 liv., à la préſentation de l'Abbé de Vaas; la Chapelle d'Oliveau, eſtimée 60 liv., à la préſentation du Prieur de Châteaux; la Preſtimonie la Robinière Porlavau, eſtimée 40 liv., à la préſentation de l'Abbé de Vaas; celle de Tartifume, eſtimée 10 liv.; & celle de Vauvert, eſtimée 15 liv., à la préſentation de l'Abbé de Vaas.

Odon, Archidiacre de l'Egliſe du Mans, donna, du conſentement de l'Evêque Sigéfroi & des Chanoines, au Monaſtère de S. Julien de Tours, le village de Vaas (*Vallis Boana*) qui appartenoit à l'Egliſe du Mans. L'acte de cette donation eſt du mois de Février, la dix-ſeptième année du règne de Lothaire, c'eſt-à-dire, de l'an 971 ou 72. *Mabillon, Analectes, page* 610. *Cenomania MS.*

Digitized by Google

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de Vaas.

VAIGE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Montreuil, l. 4 ¼; Chaſſillé, l. ¼; Auvers, l. ¼; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Vaige à Sainte-Suſanne, M. l. 2 ½; Evron, M. l. 3 ¼; Monſeurs, M. l. 2 ½; Loué, M. l. 5 ¼; Laval, M. l. 4 ½; S. Léger, l. 1; la Chapelle-Rainſoin, l. 1 ½; Nuillé-ſur-Ouette, l. 1; S. Georges-le-Fléchart, l. ¼; la Baſoge-de-Cheméré, l. 1 ¼; S. Pierre-d'Erve, l. 1 ½; S. Jean-ſur Erve, l. 1 ½; Chames, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière & ſur l'étang de Vaige. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Brault, & à l'O. par celui de Guichira.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 950 Communians.

Il y a à Vaige, la Chapelle d'Aubigné, fondée en 1522, eſtimée 35 liv; celle du Bois, eſtimée 35 liv.; celle des Cheſnes, eſtimée 60 liv.; celle de Chantemêle-du-Haut-Mellai, eſtimée 60 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur; celle des Marchais, eſtimée 15 liv.; & celle de Notre-Dame de Grénoillier, eſtimée 70 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine.

Du temps de l'Evêque S. Hadouind, qui ſiégea au Mans depuis 624 juſqu'a 654, il ſe donna aux environs de Vaige une grande bataille entre les François & les Bretons, les premers furent défaits, & l'on enterra pluſieurs des morts à Vaige. *Courvaiſier, page 235.*

Rodolphe de Vaige fut préſent à la donation que Gui d'Avoiſe fit à l'Abbaye de la Coulture du Prieuré d'Auvers-le-Hamon, qu'il avoit fondé ſous l'Epiſcopat de Sigefroi, qui ſiégea au Mans depuis 971 juſqu'à 994. *Courvaiſier, page 327.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

VAL (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de

Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Toigné, l. 1 ¼; Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 ¼; Montreuil-ſur-Sarte, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de le Val à Mamers, M. l. 1 ½; René, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 ½; Beaumont, M. l. 4; S. Côme, M. l. 3 ¾; Villaine-la-Carelle, l. ½; Neuchâtel, l. ½; Livet, l. 1; S. Remi-du-Plain, l. ½; Vezot, l. ½; la Forêt de Perſeigne, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit ruiſſeau, & à l'O. par celui de Bienne, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 55 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Vienné, Seigneur du Grand-Lucé.

VALLAINES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Berfai, l. 1; le Breil, l. 4 ½; Soulitré, l. ½; S. Denis-du-Tertre, l. ½; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Vallaines à Montdoubleau, M. l. 2; Montmirail, M. l. 2 ¼; Vibraye, M. l. 1 ¾; S. Calais, M. l. 1 ¼; Dolon, M. l. 4; Soudai, l. 1 ¼; Glatigni, l. 1 ½; Berfai, l. 1; Conflans, l. 1 ¼; Rahai, l. 1; Baillou, l. 1 ¼; Blaiſois, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Braye, & au N. par le ruiſſeau de Boutri & par celui de Freſnai.

La Cure, eſtimée 1400 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Courtalvert. Voyez *la Généalogie, à l'article Pezé.*

VALLON, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, Chef-lieu du Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 1 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Vallon à Loué, M. l. 1 ½; la Suze, M. l.

2 ½; Brullon, M. l. 2 ¼; Conlie, M. l. 4; Malicorne, M. l. 3 ½; Flacé, l. 1 ¼; Coulans, l. 1 ¼; Brains, l. 1 ½; Auvers-ſous-Montfaucon, l. 1 ¼; Crannes, l. ½; Taſſillé, l. ¼; S. Chriſtophe, l. 1 ¼; S. Pierre-des-Bois, l. 1 ¼; Maigné, l. ½; Athenay, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Gée, qui coule du N. au S.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Vallon, le Prieuré, eſtimé 1200 liv, à la même préſentation que la Cure; la Chapelle de S. Antoine, eſtimée 15 liv., à la préſentation alternative du Curé & du Procureur Fabricier; & celle du Cimetière, eſtimée 70 l., à la préſentation du Seigneur de Bérus.

Le ſol produit du froment, peu de ſeigle, de l'avoine & du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'eſt pas mauvais; il y a auſſi des bois taillis, nommés les bois de Vallon, qui appartiennent La rivière de Gée fait tourner quatre moulins à blé, & nourrit du brochet, du gardon, &c. de bonne qualité; elle eſt bordée de bonnes prairies. Il y a marché à Vallon tous les Jeudis, & foire le Lundi-Gras, le lendemain de l'Aſcenſion, le lendemain de la S. Pierre, & le neuf d'Octobre.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Laval: les Châtellenies de Crénon, Vallon, Maigné & Bérus entrèrent dans la Maiſon de Champagne-Parcé, par le mariage de Jean de Champagne, Sire de Parcé, Duc de Bary, Grand-Maréchal de Naples & d'Anjou, avec Ambroiſine, héritière de Crénon, Brouaſlin, &c. Anne de Champagne, leur petite-fille, morte en 1501, avoit fait bâtir une Chapelle au Prieuré de Vallon, où l'on voit encore en-dehors un écuſſon de ſes armes; elle vendit ces Seigneuries pour payer les dettes de René de Laval, Seigneur de la Suze, ſon mari.

Sous le Pontificat du Cardinal Philippe de Luxembourg, qui ſiégea au Mans depuis 1477 juſqu'à 1519, Charles Gaillard, Préſident au Parlement de Paris, étoit Seigneur de Vallon, Crénon & Maigné. Voyez *l'article Souligné. Courvaiſier, page 160.*

Il y a à Vallon la Terre de Bérus, qui appartient à M. Belin, Ecuyer, qui n'a pas encore pris d'alliance; celle de Guiberne, qui appartient à & celle de Vaux, dont M. de Chenevière, ci-devant Préſident au Préſidial

Préſidial du Mans, eſt Seigneur, à cauſe de la Dame Gaſſeau, ſon épouſe. Ils n'ont point d'enfans.

En 849, l'armée de l'Empereur Charles-le-Chauve, fut défaite près de Vallon, par celle de Néomène, Duc des Bretons. *Courvaiſier, page 297.*

Généalogie de Laval-Montmorenci.

Quelques Hiſtoriens, dont le récit eſt ſuſpect, diſent que Gui Valla, Lieutenant-Général des Armées du Roi Lothaire, qui fut Empereur & Roi d'Italie depuis 840 juſqu'en 855, s'étant retiré ſur les frontières de la Bretagne & du Maine, y bâtit un château, auquel il donna ſon nom. Ce Gui eſt le Chef de la Maiſon de Laval; ſa poſtérité maſculine finit en la perſonne de Gui VI de Laval, qui n'eut qu'une fille, nommée Emme, qui fut mariée en ſecondes nôces, à Matthieu II de Montmorenci, Connétable de France, dont Gui VII, puîné, qui ſuit.

Gui VII de Laval-Montmorenci, épouſa, 1°. Philippine de Vitré; 2°. Thomaſſe de Malfelon: dont Gui VIII, qui ſuit. Gui VII mourut en 1258.

Gui VIII de Laval, épouſa, 1°. Iſabelle, fille héritière de Guillaume de Beaumont; 2°. Jeanne de Brienne; il eut Gui IX, dont les Laval-Roix; Guillaume, mort ſans poſtérité; Gui, Seigneur d'Olivet; Louis, Seigneur d'Aubigné; Thibaut, tué à la bataille de Poitiers en 1356; Matthieu, Seigneur de Brée; Philippine, qui épouſa Guillaume le Voyer; Agnès & Catherine, Religieuſes; & André, qui ſuit.

André de Laval, Seigneur de Châtillon, Meſlai, Olivet & Aubigné, épouſa Euſtache du Boullai: il eſt tige de la branche de Loué, d'où ſortent celles de la Feigne, Lezé & Bois-Dauphin. Il vivoit en 1356; il eut de ſon mariage, Gui I, qui ſuit; Jean, aîné, Seigneur de Châtillon, &c. qui épouſa Iſabelle de Tintiniac, dont Jeanne, qui fut mariée au Connétable du Gueſclin, & fonda les Cordeliers de Laval: ce Jean fonda une Chapelle dans ſon château de Montſeurs; Marie, qui fut mariée à Jacques de Surgère; Jeanne, qui épouſa Guillaume Felton, Anglois; & N.... qui fut alliée à Gui Larchevêque, Seigneur de Soubiſe.

Gui I de Laval, Seigneur de Loué, Benais, Brée, Saint-Aubin, &c. épouſa Jeanne de Pommereux, Dame de Saint-Aubin. Il fut inhumé à Benais en 1386. Il eut de ſon mariage, Jean, qui épouſa, 1°. N.... Cottereau

2°. Mahaud le Voyer, ſans enfans; Thibaut, qui ſuit; & Gui, qui épouſa, 1°. Marguerite Machefort; 2°. Mathurine Turpin.

THIBAUT de Laval, Seigneur de Saint-Aubin, puis de Loué, &c. Chambellan du Roi Charles VI, épouſa Jeanne de Maillé-Brezé: dont Gui II, qui ſuit; Thibaut, qui épouſa Anne de Mimbré, Dame de Bois-Dauphin. Il mourut en 1461; Jean, Seigneur de Brée, qui épouſa Françoiſe Gaſſelin, Dame des Hayes-Gaſſelin; & Marie, qui fut mariée à Pierre de Champagne, Seigneur de Coulans.

GUI II de Laval, Seigneur de Loué, Benais & la Feigne, Chambellan du Roi Charles VII, épouſa Catherine de Sainte-Maure, Dame de la Feigne: dont René, qui ſuit; Pierre, aîné, Seigneur de Loué, qui épouſa Philippine de Beaumont, Dame de Bréſuire, mort en 1517; François, Seigneur de Marcillé, mort ſans enfans. Gui II mourut en 1484.

RENE de Laval, Seigneur de la Feigne, épouſa Antoinette de Havar, Dame de la Roſière, de Vaer, &c. dont René II, qui ſuit.

RENE II de Laval, Seigneur de la Feigne, mort en 1543, avoit épouſé Marie, héritière d'Artus, Seigneur de Tartigné: dont Hugues, qui ſuit; & Louis, aîné, Seigneur de la Feigne, qui épouſa Aliénor de Caſtillio, Dame de Mervé en Luché, &c.; & Jacques, qui épouſa Marguerite de Mezière.

HUGUE de Laval, Seigneur d'Aluis, de Tartigné, &c. épouſa Marie de Mezière: dont Jean, qui ſuit.

JEAN de Laval, Seigneur de Tartigné, d'Aluis, &c. épouſa Claude de Prunelé: dont Gabriel, qui ſuit; & Hugue, Seigneur de Montigni, qui épouſa Michel de Péricar.

GABRIEL I de Laval, Seigneur de Tartigni, puis de la Feigne, par acquiſition, mort en 1664, avoit épouſé Anne Violé, fille de Pierre, Conſeiller d'Etat: dont Thomas, qui ſuit; Jean, tué en duel; Charles, tué en une rencontre; Louis, Commandeur d'Artins; & François, dit le Chevalier de la Mothe.

THOMAS de Laval, Seigneur de la Fe… tigni, épouſa Louiſe de Valeré, fille du … cheré: dont Gabriel II, qui ſuit; Claude … Seigneur de Chambrun & de la Feigne, … 1693, Marie-Thérèſe d'Hautefort: … Charles, qui fut marié en 1718 …

bighoton d'Eſpinay, dont Louiſe-Adélaïde-Philippine, née en 1732. Gui-Louis-Charles a vendu la Terre de la Feigne, à feu M. le Marquis de Mailli Aucourt. Thomas de Laval eut auſſi de ſon mariage, Marie-Louiſe-Auguſtine, qui épouſa en 1726, Louis-Antoine Croiſat, dit de Thier.

GABRIEL II de Laval-Montmorenci, Seigneur de Vallon, mort en 1723, épouſa, 1°. Renée-Barbe, fille de Claude, Sieur de la Forterie, Tréſorier de France à Tours; 2°. en 1714, Adélaïde de Beauvoir du Roure; il eut du premier lit, Gui-Claude-Roland, qui ſuit; Louiſe, qui fut mariée à N.... des Ecotais, Seigneur d'Armilli en Touraine, dit le Sieur de Chantilli, dont deux garçons; il y en a un Chevalier de Malte. Du ſecond mariage de Gabriel II de Laval, eſt iſſu Joſeph-Auguſte, appelé le Comte de Montmorenci-Laval, marié en 1747, à Marie-Louiſe Barberin. Gabriel II eut auſſi, je ne ſai duquel de ſes deux mariages, Cyprien-René, qui fut Chanoine & Scolaſtique de l'Egliſe du Mans, & Abbé de qui mourut en 1742.

GUI-CLAUDE-ROLAND de Laval-Montmorenci, Seigneur de Vallon, Crénon, Maigné & Châton, Maréchal de France en 1747, appelé le Maréchal de Montmorenci, mort en 1751, avoit épouſé, en 1722, Marie-Eliſabeth de Rouvres-Saint-Simon, ſœur de Madame Marie-Madeleine, née en 1699, & Abbeſſe du Pré en 1730: dont Joſeph-Pierre, qui ſuit; Marie-Louiſe, Abbeſſe de Montmartre, née en 1723; & Henriette-Louiſe, mariée à M. le Comte d'Helmſtat, Meſtre-de-Camp du Régiment de Bretagne, Cavalerie.

JOSEPH-PIERRE de Laval-Montmorenci, né en 1729, Seigneur de Vallon, &c. fait Colonel du Régiment de Guyenne, Infanterie, nommé Menin de Monſeigneur le Dauphin en 1754, tué à la bataille de Haſtembeck en 1757, avoit épouſé en 1749, Renée-Eliſabeth de Maupeou, née en 1729: dont Gui-Marie-René, qui ſuit; Louis-Adélaïde-Joſeph, né en 1752; & Claudine-Anne-Eliſabeth, née en 1750.

GUI-MARIE-RENÉ de Montmorenci-Laval, Seigneur de Vallon, Maigné, Crénon, &c. né en 1751, eſt appelé [illegible] ſucceſſion du Duché de Laval, au défaut de la ligne [illegible] de Laval.

[illegible] Eſpée, appelé en latin *Petrus Aridienſis*, [illegible]bins, étoit né à Vallon; il aſſiſta, [illegible]oncile de Trente. La Croix du

Maine lui attribue pluſieurs Ouvrages en latin imprimés. M. de la Monnoye dit qu'il n'y en a aucun.

VANCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 1 ¼; Parigné-l'Evêque, l. 4; Mans, l. 3.

Il y a de Vancé à Beſſé, M. l. 1 ¼; S. Calais, M. l. 2 ½; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 3 ¼; Montoire, M. l. 3 ¼; la Chapelle-Huon, l. 1 ½; Cogners, l. 1; S. Georges-de-Laquoué, l. 1; Courdemanche, l. 1 ¼; la Chapelle-Gaugain, l. 1.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Tuſſon, qui coule du N. au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Courtenvaux. Voyez *la généalogie, à l'article Beſſé.*

VAUCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Pas, l. 1; Ambrières, l. 1 ¼; S. Loup-du-Gaſt, l. ¼; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 ¼; Vimarcé, l. 4 ¼; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 ½; Mans, l. 4 ¼.

Il y a de Vaucé à Gorron, M. l. 1 ¼; Ambrières, M. l. 2 ¼; Ceaulcé, M. l. 2 ½; Paſſais, M. l. 1 ¼; Laſſai, M. l. 4; l'Epinai-le-Comte, l. 1; S. Aubin-Foſſe-Louvain, l. 1; le Bois, l. 1 ¼; Coueſme, l. ½; Saint-Fraimbaut, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit ruiſſeau, & au S. par un autre, qui forme

La Cure, eſtimée 1000 liv.,

Il y a à Vaucé, la Chapelle de S.

à la préſentation du Prieur du Pl

cèſe de Bayeux; & celle de S. Jean L

à la préſentation de l'A Beaulieu

Le ſol produit du ſeigle et l'avoine

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Floiſſac.

Il y a à Vaucé le Fief & Seigneurie de Bellée, qui a donné ſon nom à une Famille qui eſt éteinte depuis long-temps. En 1485, Guillaume de Bellée, mari de Jeanne de Loré, avoit procès au Mans contre Jean Cornillau, Seigneur de la Beraudière. M. Coupel eſt Seigneur de Bellée. La Famille de Coupel a fourni depuis pluſieurs ſiècles les premiers Juges du Bailliage de Domfront; le dernier poſſeſſeur de cette Terre étoit Lieutenant-Général. *Mémoire du Curé de Domfront.*

VAUTORTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 1 ½; Montourtier, l. 3 ¼; Evron, l. 2 ½; Voutré, l. 1 ¼; S. Julien en Champagne, l. 5 ¼; Chauffour, l. 1 ½; Mans, l. 2.

Il y a de Vautorte à Ernée, M. l. 1 ½; S. Denis-de-Gaſtine, M. l. 1; Mayenne, M. l. 3 ½; Montaudin, M. l. 3 ¼; Monſeurs, M. l. 6; Géhart, l. 1; Montenai, l. ¼; Chaillant, l. 1 ¼; Placé, l. 1 ½; S. Georges-de-Butavant, l. 2 ½; Châtillon, l. 2; la Forêt de Mayenne, l. ½.

La paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux, au S. O. & à l'O. par deux autres.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1000 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin: il y a des landes & des bois.

En 1158, Hugues de Vautorte ſe croiſa avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la Terre-Sainte. *Ménage, Hiſtoire de Sablé.*

La Seigneurie de Paroiſſe, qui appartient aujourd'hui à Madame de Bailli, étoit, en 1402, dans la Maiſon de la Ferrière.

VERNEUIL-LE-CHÉTIF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 2 ½; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Verneuil au Château-du-Loir, M. l. 2; Pontvalain, M. l. 2 ¼; le Lude, M. l. 3 ¼; la Chartre, M. l. 5; Laverna, l. ½; Luceau, l. 1 ½; Quincampoix, l. 1 ¼;

Beaumont-Pié-de-Beuf, l. 1 ½; Mayet, l. 1 ¼; Sarcé, l. 1 ¼; Coulongé, l. 2 ¼; Aubigné, l. ¼; Vaas, l. 1 ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit courant d'eau & un ruiſſeau, qui coule du N. E. au S. O. & qui forme un étang. La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un autre petit ruiſſeau qui forme auſſi un étang.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt bon. Il y a aux environs des carrières de Tuffeau.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Mangé, qui appartenoit autrefois à la Famille de Baif, dont François, & Françoiſe de Villiers, ſa femme, ſont repréſentés en grand à genoux, à côté gauche du grand autel de l'Egliſe Paroiſſiale; au pied de leur tombeau eſt gravée ſur une table de marbre noir l'inſcription ſuivante:

Ci git noble & puiſſant Seigneur Meſſire François de Bayf, Chevalier, Seigneur dudit lieu de Mangé Riverelles, de la Court du Bois, qui trépaſſa au Mans, où il étoit allé pour les affaires de la choſe publique, le 27 jour de Mars 1524; *& ci-devant git ſon épouſe, Françoiſe de Villiers, Dame des Méſangères de Saint-Amande, Périers & de la Ferrière, qui trépaſſa le vingt-ſixième jour de Septembre* 1548.

Il y a à Verneuil une maiſon de campagne, nommée la Freminière, dans une ſituation charmante, qui fut la demeure de MM. de Fleuré, de la Maiſon de Bennehart, laquelle appartient à M. Rivault, Conſeiller à la Cour des Monnoies de Paris, qui deſcend de ces MM. de Fleuré; tout auprès de cette maiſon eſt une Chapelle, nommée la Torinière, dédiée à S. Georges, & dépendante du Prieuré de Châteaux.

Le Fief de la Terre de la Feigne, s'étend beaucoup dans la Paroiſſe de Verneuil.

Le Seigneur actuel de Verneuil eſt Milord Thomond.

CHARLES O BRIEN, Lord-Comte de Thomond, Baron d'Ibrican, Lord-Vicomte de Clare, &c. au Royaume d'Irlande, Maréchal de France en 1757, Chevalier des Ordres du Roi en 1747, fait Commandant en Languedoc en 1757, né à S. Germain-en-Laye en 1699, épouſa en 1755, Marie-Geneviève-Louiſe Gaultier, fille de Louis-François, Marquis de Chiffreville, en Baſſe-Normandie, Seigneur de Beaumont-la-Ronce, au Maine, &c. dont O Brien, qui ſuit; & Antoinette-Charlotte, née à Montpellier en 1759.

Digitized by Google

O Brien, né en 1757. *Nouveau Moréri.*

M. Rivault m'a fourni un Mémoire. Voyez *l'article S. Julien en Champagne.*

VERNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Chéron, l. ¼; Mileſſe, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Vernie à Conlie, M. l. 1 ¼; Sillé, M. l. 2 ½; Freſnai, M. l. 2 ¼; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 3 ¼; Ségrie, l. ½; Pezé, l. 1 ¼; Criſſé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1; Mezières-ſous-Lavardin, l. 1; Aſſé-le-Riboul, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Longêve.

La Cure, eſtimée 1000 l., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 500 Communians.

Il y a à Vernie, la Chapelle de S. Domnole, eſtimée 170 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent; & une Preſtimonie, eſtimée 50 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des bois, des landes & quelques vignes, dont le vin n'a pas bonne réputation.

Vernie eſt une Baronnie, dont la juriſdiction s'étend en ſix Paroiſſes. En 1700, il y avoit dans la Paroiſſe 140 feux, qui payoient 1335 liv. de taille. *Mémoire de Miroménil.* La Baronnie de Vernie appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à Vernie un beau château, où MM. de Teſſé font leur réſidence lorſqu'ils viennent en Province. Voyez *l'article Lavardin.*

Louis Corbin, Prêtre, né à Vernie, vivoit en 1670. Il a compoſé un Livre à l'honneur de Françoiſe de Raveton, femme de Jean de la Ferrière, Baron de Vernie. Ce Livre traite de la Charité, & autres points de Théologie concernant la vie humaine: il n'eſt que MS. lequel doit être dans le cabinet de M. le Comte de Teſſé. *La Croix du Maine.*

VERNIETTE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. ½; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de Verniette à Conlie, M. l. ½; Sillé, M. l. 2 ½; Freſnai, M. l. 4 ¼; Beaumont, M. l. 4; Loué, M. l. 3 ½; Tennie, l. ½; Neuvi-en-Champagne, l. ¼; Cures, l. 1 ½; Domfront en Champagne, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau de Gironde.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à MM. le Comte de Teſſé & le Marquis de Sourches.

VEZOT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgains, l. 1 ½; Congé, l. 2 ¼; Souligné-ſous-Ballon, l. 1 ½; Joué-l'Abbé, l. ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Vezot à Mamers, M. l. 1; René, M l. 2; Freſnai, M. l. 5; Beaumont, M. l. 3 ¼; S. Côme, M. l. 3 ¼; S. Longis, l. ¼; Villaine-la-Carelle, l. ½; le Val, l. ½; S. Remi-du-Plain, l. ¼; Panon, l. ¼.

Le ruiſſeau qui forme les marais de Saone, prend ſa ſource dans le Bourg de Vezot.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Saint-Laumer de Blois. Il y a 120 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Vienné.

VIBRAYE, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavaray, l. 1 ¼; Torigné, l. 1 [illegible] S. Mars-la-Bruyère, l. 2 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Vibraye à Torign[illegible] ½; M[illegible] M. l. 1 ½; Connerré, M. l. 3 ¼; [illegible] l. l. 3 [illegible] M. l. 2 ½; Glatigni, l. 1 ½; S. Q[illegible] ; S. [illegible] l. 1 ¼; Bouair, l. 1 ¼; Semur, l. [illegible] l. 1 laine, l. 1 ¼; Soudai, l. 2; Bléſo[illegible]

Vibraye eſt ſitué ſur la rivière de [illegible] au S. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par [illegible]

La Cure, [illegible] liv., eſt [illegible] l'Abbé de S. Av[illegible] Commu[illegible]

Il y a à Vibraye l'Abbaye du Gué-de-Laune, de l'Ordre de S. Benoît, fondée environ l'an 1164, par Rotrou, Seigneur de Montfort, de Maleſtable (aujourd'hui Bonneſtable) & de Vibraye. Le Pape Alexandre III prit cette Abbaye ſous ſa protection, par une Bulle datée de Sens, l'an 1164.

Les autres bienfaiteurs de cette Abbaye, furent Guillaume de Fortinier, Guillaume de la Soraye, Hugue Bonami, de Valeines, Renault de Danzé, Seigneur de Loge, qui lui donna ſept livres angevines de rente, à prendre ſur ſa Prévôté de Montmirail. Quelques-uns prétendent que cette Abbaye fut d'abord établie dans la vallée de Laune, & que, dans la ſuite, Guillaume de la Soraye lui ayant donné le Gué-de-Laune, l'Abbaye y fut transférée.

Depuis l'établiſſement des Commandes, il n'y a plus eu de Moines dans l'Abbaye du Gué-de-Laune; le ſervice s'y fait par deux Prêtres ſéculiers. *Cenomania. MS.*

L'Abbaye du Gué de Laune eſt eſtimée 3000 liv. de revenu.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois & des landes. Le marché tient à Vibraye tous les Vendredis; il y a foire le premier Mai, le lendemain de la S. Jean, le jour de la Sainte Anne, & le lendemain de S. Louis.

L'Évêque S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515, juſqu'à 560, permit à S. Avit de s'établir dans un lieu deſert, nommé Gué-de-Braïe, aujourd'hui Vibraye. Ce Saint y dreſſa un Oratoire; mais il ne put s'y établir; un Seigneur de Dunois, & S. Léobin, Evêque de Chartres, l'attirerent avec le conſentement de S. Innocent, dans le Pays Chartrain. *Courvaiſier.* p. 121.

Vibraïe eſt un Marquiſat, dont la Juriſdiction s'étend ſur cinq Paroiſſes; c'étoit autrefois une dépendance de Montfort, dont il fut démembré par un de la famille de Ferrière.

En 1700, Vibraïe appartenoit à N... Hurault, auquel il étoit venu, par ſucceſſion, de Raoul Hurault, Chevalier Seigneur de Cheverni, Baron d'Uriel, de la famille de Philippe Hurault, Comte de Cheverni, Chancelier de France.

En 1700, il y avoit dans la Paroiſſe de Vibraïe 308 feux, qui payoient 5300 liv. de tailles. *Mémoires de Miromenil. MS.*

On ne m'a point fourni de mémoires ſur la famille de M. Hurault, Marquis de Vibraïe.

J'ai tiré ce qui ſuit, du Dictionnaire de Moréri, édition de 1759.

Raoul Hurault, Seigneur de Cheverni en Sologne, Sécrétaire du Roi, & Général des finances, mort en 1527, dans les guerres d'Italie, avoit épouſé Marie de Beaune, dont Philippe, qui ſuit.

Philippe Hurault, Comte de Cheverni, Limours, &c. Chancelier de France, né en 1528, mort en 1599, épouſa en 1566, Anne de Thou, fille de Chriſtophe, premier Préſident, dont, entr'autres, Henri, qui ſuit; Philippe, Evêque de Chartres; Louis, Comte de Limours, morts ſans poſtérité d'Iſabeau d'Eſcoubleau Sourdis; Marguerite, mariée, 1°. à Gui de Laval-Neſle, 2°. à Anne d'Anglure, Seigneur de Givri; 3°. à Armand le dangereux, Comte de Maillé; Anne Celliée, à Gilbert de la Trémoille; & Catherine, qui épouſa, 1°. Virginal d'Eſcoubleau; 2°. Antoine d'Aumont. Le Chancelier de Cheverni a écrit des mémoires, où l'on voit au commencement, la généalogie de la famille de Hurault, diviſée en diverſes branches.

Henri Hurault, Comte de Cheverni, &c. mort en 1648, épouſa Marie Gaillard de la Molinière, dont il eut trois garçons, morts jeunes; Anne, mariée, 1°. à Eraſme de Daillon; 2°. à Charles, Marquis d'Aumont; Cécile Eliſabeth, mariée en 1645, à François de Paule de Clermont, Marquis de Montglas; & deux filles, mortes ſans alliance.

Il y a une autre famille de Hurault, dite de l'Hôpital, deſcendue de Michel Hurault, né en 1503, d'un père qui fut Médecin du Cardinal de Bourbon. Ce Michel fut Chancelier de France en 1560, & mourut diſgracié, en 1573.

Jean-Baptiſte Thiers, Bachelier de Sorbonne, né à Chartres en 1636, mort dans ſa Cure de Vibraye en 1703. Quoiqu'il ne ſoit pas né dans la Province du Maine, cependant, comme il y a paſſé la plus grande partie de ſa vie, j'ai cru le devoir mettre au nombre de nos écrivains.

Thiers commença par profeſſer les humanités dans l'Univerſité de Paris; il devint Curé de Champrond, dans le Diocèſe de Chartres; mais ayant eu quelques démêlés avec ſon Archidiacre, pour le port de l'[illegible] Curés, lors de la viſite des Archidiac[illegible] avec le Chapitre de Chartres, il

celle de Vibraïe. On a de lui un très-grand nombre d'Ouvrages curieux & eſtimés ; ſavoir, 1°. de l'Autorité de l'argument négatif, contre M. de Launoi, avec une réplique à la réponſe de ce Docteur. 2°. Un Traité de l'expoſition du S. Sacrement. 3°. L'Avocat des pauvres, où il traite de l'uſage que les bénéficiers doivent faire des biens d'Egliſe. 4°. Un Traité des ſuperſtitions en quatre volumes *in*-12. 5°. Un Traité de la diminution des fêtes ; un autre de la clôture des Religieuſes ; l'Hiſtoire des Perruques ; une Diſſertation ſur la manière de prononcer le mot παρακλητος ; une autre contre l'Inſcription du grand Portail des Cordeliers de Reims, *Deo homini, & B. Franciſco utrique crucifixo* ; Un Traité ſur le droit des Curés, de porter l'Etole dans la viſite de l'Archidiacre ; un autre ſur les Porches des Egliſes ; une Diſſertation ſur la dépouille des Curés, contre les Archidiacres ; un Traité ſur les jeux permis & defendus, trois Diſſertations, l'une ſur les principaux Autels des Egliſes, la ſeconde ſur les Jubés, & la troiſième ſur la clôture du Chœur ; des écrits contre la Relique de S. Firmin d'Amiens, & contre la Sainte Larme de Vendôme ; un Traité intitulé, de la plus ſolide, de la plus néceſſaire & de la plus négligée des dévotions ; des obſervations ſur le nouveau Bréviaire de Cluni ; une critique du livre des Flagellans, par M. Boileau ; un Traité des Cloches, &c. *l'Avocat, Diction. Hiſtor.*

VIC, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Evaillé, l. 1 ¼ ; Volnay, l. 2 ¼ ; Pontlieue, l. 4 ¼ ; Mans, l. ½.

Il y a de Vic à S. Calais, M. l. ¼ ; Beſſé, M. l. 1 ¼ ; Bouloire, M. l. 3 ¼ ; Grand-Lucé, M. l. 4 ½ ; Montoire, M. l. 3 ¼ ; Marolle, l. 1 ; Sainte-Cerotte, l. ¼ ; Cogners, l. 1 ½ ; la Chapelle-Huon, l. ¼ ; Savigné-ſur-Braye, l. 1 ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Anille, qui coule du N. N. E. au S. par E. La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Calais. Il y a 400 Communians.

Il y a à Vic, la Chapelle de Sainte Lorette, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur des Méſangères ; il y a auſſi une Confrérie du Roſaire, établie en 1635 ; & confirmée en 1703, par le Seigneur Evêque du Mans

Le ſol eſt varié, & preſque tout en coteaux, il produit du méteil, du froment & du ſeigle ; on nourrit avec ſuccès des moutons, dont la laine eſt fine & bonne. La rivière d'Anille, nourrit de bon poiſſon ; ſavoir, carpe, brochet, perche, truite, &c. Elle fait tourner deux moulins à blé, & un à foulon ; le ruiſſeau entretient deux moulins à blé ; le gibier eſt aſſez commun & de très-bonne qualité : l'étendue de la Paroiſſe, qui contient ſix métairies & pluſieurs bordages, eſt de trois quarts de lieues du N. au S. & autant de l'E. à l'O. La Paroiſſe relève en première inſtance, de la Juriſdiction de S. Calais, & par appel, de celle de Vendôme.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Courtenvaux, Colonel des Cent-Suiſſes de la garde du Roi, & annexée au Fief de Riverelle. Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs autres Fiefs ; ſavoir, des Mézangères, de la Fourerie & de Vilbautru, qui appartiennent au Seigneur, & celui de la Baſſelière, qui appartient à M. Dagoreau, & relève de S. Calais.

Anne de Souvré porta le Marquiſat de Courtenvaux à Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Secrétaire d'Etat, ce qui lui donna occaſion d'acheter de Madelaine de Bai, veuve de Félix de Sourches, Seigneur de Malicorne, les Fiefs de Riverelle & des Mézangères ; & ceux de la Fourerie & de la Vilbautru, de N... le Jeay, écuyer.

Après la mort du Marquis de Louvois, les Fiefs de la Paroiſſe de Vic, échurent à Louis Nicolas le Tellier, Marquis de Souvray, qui les vendit à N.... Hurel de Neuilli, Secrétaire du Roi, qui les revendit à M. le Marquis de Courtenvaux, qui les poſſéde. Voyez l'article Beſſé.

M. Barbier, ancien Curé de Vic, m'a fourni un Mémoire.

VICTEUR (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen-de-Mimbré, l. $\frac{1}{4}$; Aſſé-le-Riboul, l. 2 $\frac{1}{2}$; Saint-Jean-d'Aſſé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Notre-Dame-des-Champs, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Victeur à Freſnai, M. l. 1 ; Alençon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3 ; Gêvres, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Aſſé-le-Boiſne, M. l. $\frac{1}{4}$; Fié, l. $\frac{1}{4}$; Petit-Buiſſeau, l. 1 ; Gandelin, l. 1 ; S. Germain-de-[illegible]

La Paroiſſe eſt arroſée au N. E. par un ruiſſeau, & à l'O. par pluſieurs petits courans d'eau & trois étangs.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Fontaine.

VIEUVI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars-ſur-Colmont, l. 3 $\frac{1}{4}$, Grazé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Roueſſé, l. 5 $\frac{1}{4}$; Tennie. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Vieuvi à Gorron, M. l. 1; Paſſais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Fougerolle, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Landivi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Montaudin, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Deſertine, l. 1; la Dorée, l. 1 $\frac{1}{4}$; Lévaré, l. 1; Hercé, l. $\frac{1}{4}$; l'Epinai-le-Comte, l. 1; S. Aubin-Foſſe-Louvain, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. au N. E. par un petit ruiſſeau qui forme deux étangs, & du N. au S. O. par un autre.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a Communians.

Il y a à Vieuvi, la Chapelle de la Baconnière, eſtimée 25 liv., à la préſentation du Curé; & celle de S. Sébaſtien, eſtimée 15 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit, en 1680, à Jean-Baptiſte, Marquis de Lévaré, qui mourut en 1684; elle appartient aujourd'hui à Madame la Marquiſe de Montécot.

VILLAINE-LA-CARELLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saone, l. 1; Dangeul, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ballon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. 3 $\frac{1}{4}$; Coulaine, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

de Villaine à Mamers, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Alençon, M. l. 4; Beaumont, M. l. $\frac{1}{4}$; Marollette, l. 1; Aillière, l. $\frac{1}{4}$; l, l. $\frac{1}{2}$; Vezot, l. $\frac{1}{2}$.

Digitized by Google

La Paroiſſe eſt arroſée au N. O. par un ruiſſeau qui forme un étang, & à l'E. par celui de Rutin, qui en forme auſſi un.

La Cure, eſtimée 7 à 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians.

La première Meſſe des Dimanches eſt fondée pour 70 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de la Coulture.

VILLAINE-LA-GONAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Seauſſé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Villaine à la Ferté, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montmiral, M. l. 3; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lamenay, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Jean-des-Echelles, l. 1 $\frac{1}{2}$; Courgenard, l. 2 $\frac{1}{4}$; Cherré, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Martin-des-Monts, l. $\frac{1}{4}$; Boeſſé-le-Sec, l. $\frac{1}{2}$; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 $\frac{1}{4}$; Seaux, l. $\frac{1}{4}$; S. Maixent, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Huiſne, à l'E. par un petit ruiſſeau qui forme un étang, & au S. par le ruiſſeau de Queune.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 330 Communians.

Environ l'an 1239, Gui Malemouche vendit au Chapitre de l'Egliſe du Mans, pour 25 liv. Mançais, la dîme de Villaine.

En 1280, Hugues, Seigneur de la Ferté-Bernard, reſtitua au même Chapitre les dîmes de Champaiſſant, de Villaine & de Heſlou, qu'il convient avoir uſurpées: le même jour il donna un acte, par lequel il reconnoît que le Chapitre lui a fait compter quinze livres. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame de Belleriant.

VILLAINE-LA-JUHEL, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y

Digitized by Google

rendre, il faut aller à S. Germain-de-Coulamer, l. 2 ½; S. Remi-de-Sillé, l. 2; Criſſé, l. ¼; Domfront en Champagne, l. 2; Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Villaine à Bais, M. l. 2 ¼; Laſſay, M. l. 4; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 ¼; Gêvres, M. l. 2 ¼; Prez-en-Pail, M. l. 3 ¼; Crannes-ſur-Fraubé, l. 1; Loufougère, l. 1; Champ-Genéteux, l. 2; Courcité, l. 1; Bourg-d'Averton, l. ¼; la Forêt-de-Pail, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Merdereau, qui coule du N. E. au S. E. par O. Il y a encore d'autres petits ruiſſeaux dans la Paroiſſe, qui forment quatre étangs.

La Cure, eſtimée 3000 liv., eſt un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a Communians.

Il y a à Villaine la Chapelle de S. Jean, eſtimée 10 l., à la préſentation du Procureur Fabricier de S. Georges.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a des landes & des bois.

Il y a marché à Villaine tous les lundis, & foire le 6 Décembre.

En 1587, le Roi Henri III, érigea Villaine en Marquiſat, en faveur de Brandelis, de Champagne, pour relever nuement & en plein Fief du Château du Mans, à une ſeule foi & hommage. La Juriſdiction s'étend ſur ſeize Paroiſſes. En 1700. la Paroiſſe de Villaine contenoit 340 feux, & payoit 5900 liv. de taille. *Mem. Miromenil, MS.*

Mathilde d'Angleterre, femme de Geoffroy le Bel, Comte d'Anjou & du Maine, donna à Juel II, de Mayenne, la Terre de Villaine, en reconnoiſſanee des ſervices qu'il lui avoit rendus à la priſe de Domfront. Il y fit bâtir un Château. *Mém. Miromenil. MS. Courvaiſier, p. 71. Ménage, Hiſt. de Sablé, p. 185.*

En 1419, Ambroiſe de Loré attaqua les Anglois, qui étoient à Villaine-la-Juhel, commandés par Gilbert de Giffale, Bailli d'Evreux; de Loré les mena d'abord fort mal; mais s'étant ralliés, comme ils étoient en bien plus grand nombre que les Manceaux, ils eurent tout l'avantage, & firent de Loré priſonnier. Il fut bientôt échangé. *Courvaiſier, pag. 671.*

Le Marquiſat de Villaine, appartient à M. de Choiſeul, Duc de Praſlin, à cauſe de Anne Marie de Champagne Villaine, ſon épouſe. Voyez la généalogie de Choiſeul-Praſlin, à l'article de Sainte Suzanne.

Digitized by Google

La maiſon de Champagne eſt inconteſtablement une des plus nobles & des plus anciennes du Royaume : elle ſe prétend deſcendue de Thibault, Comte de Chartres, de Troyes & de Blois : Meſſieurs de Sainte-Marthe & Ménage conteſtent ce fait ; mais il ne conteſtent pas que, Aremburge de Montmorenci, fut parente de Foulque Néra, Comte d'Anjou, qui la maria à Herbert I d'Arnai, Seigneur d'Arnai en Champagne, dont Herbert II, qui ſuit.

Herbert II d'Arnai, dit Razorius, épouſa la fille d'Iſembar du Lude, dont Herbert III, qui ſuit.

Herbert III de Champagne, Seigneur d'Arnai, Durtal, Beſſé & Clairvaux, épouſa Agnès de Matfelon, dont Herbert IV, qui ſuit.

Herbert IV de Champagne, Seigneur d'Arnai, Durtal, Matfelon, épouſa 1°. Jeanne de Sablé ; 2°. Iſabeau Goet, Dame du Porche Goet, dont Hugues, qui ſuit.

Hugues de Champagne, Seigneur d'Avenai, Ravaudun, Parcé, Clairvaux & la Ferté, épouſa Marguerite de Beaujeu, dont Jean, qui ſuit.

Jean de Champagne, Seigneur de Ravaudun, Parcé, Clairvaux, la Ferté, &c. épouſa Iſabelle de Bareille, dont Brandelis I, qui ſuit.

Brandelis I de Champagne, Baron de la Suze, Baſouge, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi & ſon Chambellan, Capitaine de cent hommes d'armes, Sénéchal & Gouverneur d'Anjou & du Maine, épouſa Renée de Varie, dont Jean, qui ſuit ; Guillaume, qui fut choiſi pour un des ſept tenans François, dans le combat ordonné par le Roi, contre ſept Anglois ; il tua ſon adverſaire.

Jean II de Champagne, Viceroi de Naples, grand Maréchal d'Anjou, Prince de Montorio, Duc de Bari à Naples, épouſa Ambroiſe de Crénon, Dame de Brovaſſin, Vallon, Crénon & Muigné, dont Pierre, qui ſuit ; & Jean qui épouſa Marie de Sillé, & qui fut père d'Anne, mariée à René de Laval, Baron de Rais. Cette Anne, après la mort de ſon petit fils, ſans poſtérité, donna la Suze à Brandelis de Champagne, ſon couſin.

Pierre de Champagne, Sire de Peſcheveul, Vice-Roi de Naples, Prince de Montorio, Maréchal d'Anjou, à qui Louis, Roi de Sicile & de Jéruſalem, Duc d'Anjou, Comte du Maine, &c. donna en 1426 la Chatellenie de

Villaine

Villaine, avec la tour & la forteresse, sous la réserve de l'hommage & droits anciens dûs à la Baronnie de Mayenne. *Mémoire de M. la Chaux, MS.*

Pierre épousa en 1451, Marie de Laval-Loué, dont Nicolas, qui suit; René aîné, Sire de Peschereul, tige des Seigneurs de Peschereul; Brandelis, tige des Seigneurs de la Suze; & Gui, tige des Seigneurs de Ravault.

NICOLAS de Champagne, Seigneur de Villaine-la-Juhel, épousa N.... dont Brandelis II, qui suit.

BRANDELIS II de Champagne, Marquis de Villaine. Seigneur de Thuré, Chambellan du Roi, Chevalier de ses Ordres, Capitaine de cent hommes d'armes, Maréchal de France par brevet, en faveur duquel le Roi Henri III érigea, en 1587, la Baronnie de Villaine en Marquisat, pour relever, nuement & en plein Fief, du Château du Mans, en une seule foi & hommage. Il épousa Anne de Féchal, Dame de Thuré, dont Hubert, qui suit.

HUBERT de Champagne, Marquis de Villaine & de Thuré, épousa 1°. Louise d'Arconnat; 2° Catherine de la Varenne-Sainte Suzanne, dont Brandelis René, qui suit; Hubert Jerôme; Louise-Marie, qui épousa Claude Marquis de Chamazel; Jeanne Pélagie; Anne; Marie-Françoise; Jaqueline; & Catherine-Angélique.

BRANDELIS René de Champagne, Marquis de Villaine, épousa Catherine-Thérèse le Royer, dont Anne-Marie, qui suit; & Catherine, qui fut mariée à Louis-César le Tellier de Louvois, Maréchal d'Estrées, morte sans enfans.

ANNE-MARIE de Champagne, épousa en 1732, César-Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin en 1762, dont Arnauld-César-Louis, qui suit; Elizabeth-Céleste-Adelaïde, mariée en 1752 à Florent-Alexandre-Melchior, de la Baume d'Occors, Comte du Saint-Empire.

ARNAULD-CESAR-LOUIS, appelé Vicomte de Choiseul, né en 1735, épousa en 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, Comte de Lorges, dont Antoine-César, qui suit; César-Hyppolite; & N... morte en 1758, le lendemain de sa naissance.

ANTOINE-CESAR de Choiseul, Comte de Sainte-Suzanne.

Il y a dans la Paroisse de Villaine-la-Juhel, la Terre de Courteuvre, qui [illegible] appartenoit à Hubert Vasse, Conseiller au [illegible]ins, fils de Baptiste Vasse: cette Ter[illegible]s Bois, à qui elle est [illegible]

Dans le temps de la Ligue, le Château de Courteuvre fut pillé & brûlé avec tous les titres & papiers, par *** Capitaine Ligeur, qui conduiſit Pierre Vaſſe, Seigneur de Courteuvre, à Château-Gontier, où il le retint priſonnier & où il mourut. Barbe Trottin, veuve de Baptiſte Vaſſe, fils dudit Pierre, & Hubert Vaſſe, leur fils, préſentèrent requête au Roi Louis XIV, pour être rétablis dans leur nobleſſe : pourquoi le Roi adreſſa ſes lettres-patentes aux Conſeillers tenant la Cour des Aides à Paris, dans leſquelles le Monarque s'exprime comme en ſuite.

Louis par la grace de Dieu, &c. Barbe Trottin, veuve de feu Baptiſte Vaſſe, Ecuyer-Seigneur de Courteuvre, & Hubert Vaſſe, Ecuyer, leur fils, notre Conſeiller au Préſidial du Mans, craignant qu'à faute de ne pouvoir aſſez prouver leur nobleſſe de cent ans .... à cauſe que leur Maiſon & Château de Courteuvre, dans lequel étoient tous les titres & papiers de leur maiſon, a été pillé & brûlé, & Pierre Vaſſe vivant, Seigneur dudit Courteuvre, beau-père & aîeul deſdits expoſans, pris priſonnier & mené en notre Ville de Château-Gontier, où il ſeroit décédé en priſon .... pour raiſon de quoi le nommé *** lors Capitaine-Ligueur, fut décapité en Grève, par Arrêt de notre Parlement de Paris.... Ils requièrent humblement nos Lettres à ce convenables. Pour ce, eſt-il que voulant favorablement traiter leſdits expoſans, de l'avis de la Reine Régente, notre très-honorée Dame & Mère, les avons de notre grace Souveraine, pleine puiſſance & autorité Royale, diſpenſés & diſpenſons, relevés & relevons de rapporter tous les titres néceſſaires, pour juſtifier la poſſeſſion centenaire de leurdite nobleſſe, avant la dérogation de laquelle ils ont obtenu nos Lettres de relief, ci attachées, èsquelles où vous trouveriez quelque difficulté, en tant que beſoin eſt, ou ſeroit, les avons annoblis & annobliſſons, de grace ſpéciale par ces préſentes, ſignées de notre main ; voulons qu'ils jouiſſent des mêmes honneurs, priviléges, prérogatives, prééminences & exemptions que les autres nobles de ce Royaume ; car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le troiſième jour d'Août, l'an de grâce 1651, & de notre Règne le neuvième. Signé Louis ; Et plus bas, par le Roi, de l'avis de ſa Mère ; de Loménie ; & ſcélé du grand Sceau de cire jaune : plus bas eſt écrit, par le Roi, la Reine Régente, ſa Mère. de Loménie.

Nous ne connoiſſons plus de famille qui porte le nom

Digitized by Google

de Vaſſe, que M. Vaſſe, Avocat au Siège Préſidial du Mans

Vaſſe porte dans ſes armes d'azur à la face d'or, chargée d'un aigle éployé de ſable, accompagné de trois étoilles d'argent, deux en chef, & une en poiſe.

VILLAVARD, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Quentin-de-Varenne, l. 1 ½; Montreuil-le-Henri, l. 5; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Villavard à Montoire, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 ¼; Beſſé, M. l. 3 ½; Lavardin, M. l. ½; Villerſaux, l. 1 ½; Houſſé, l. ¼; S. Rimé, l. ½; Sanières, l. ¾; Ambloi, l. 1 ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière du Loir, qui coule du S. au N. par O.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 140 Communians.

En 1253, la femme de Guillaume Calu, homme d'armes, ratifia devant le Doyen de Trôo la vendition que ſon mari avoit faite au Chapitre du Mans de la dîme de Villavard. *Cartul. blanc du Chap. MS.*

En 1443, le Chapitre du Mans donna pour cinquante ſols tournois de rente annuelle au Maître de la Maiſon-Dieu, ou Léproſerie de Lavardin, dans le Doyenné de Trôo, la dîme qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de Villavard. *Cartul. blanc du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle, & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Querrhoent. Voyez *l'article Montoire.*

VILLAINE-SOUS-LUCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Mans.

La Cure, eſtimée 1000 l., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 650 Communians.

La deſcription topographique de Villaine, eſt la même que celle du Grand-Lucé, dont il n'eſt éloigné que d'un quart de lieue; ces deux Paroiſſes ont auſſi le même Seigneur.

VILLEDIEU-EN-CHAMPAGNE, petit Bourg & Pa-

roiſſe de l'Archidiaconé, de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller a Souligné, l. 3 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Villedieu à Vallon, M. l. 2; Brullon, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 5 ½; la Suze, M. l. 3 ¼; Malicorne, M. l. 3; S. Pierre-des-Bois, l. ½; S. Chriſtophe, l. 1; S. Ouen en Champagne, l. 1; Chantenai, l. ¼.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de la Roë. Il y a 70 Communians. Les Chanoines Réguliers ont abandonné depuis long-temps ce petit bénéfice aux Prêtres Séculiers; il eſt eſtimé dans le Pouillé plus qu'il ne rapporte.

Le ſol produit du froment, du méteil & de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin eſt de petite qualité.

Depuis que les Chanoines Réguliers ont abandonné cette Cure, le Seigneur Evêque du Mans y a pourvu & nommé les Curés.

La Paroiſſe n'a qu'environ trois quarts de lieue de circuit.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à celle de S. Ouen en Champagne, qui appartient à M. des Londes, Secrétaire du Roi.

M. le Gendre, Curé, m'a fourni un Mémoire.

VILLEDIEU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-du-Lorouer, l. 4; Brette, l. 4; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Villedieu à la Chartre, M. l. 1 ¼; Montoire, M. l. 3 ½; Beſſé, M. l. 3 ¼; Lavardin, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 ½; les Eſſarts, l. 1 ¼; Couture, l. 1; Tréhet, l. ½; Châtillon, l. 1; les Pins, l. ¾; Marcé, l. 1; Montrouveau, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 800 Communians.

Il y a à Villedieu, la Chapelle de S. Laurent, eſtimée 100 liv.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine; il y a des bois.

Digitized by Google

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire.*

VILLEFAUX, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Trôo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. 1 ¼; Beſſé, M. l. 3; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Villefaux à Vendôme, M. l. 1 ½; Montoire, M l. 2 ¼; Lavardin, M. l. 2; Ambloi, l. ¾; Sanières, l. 1; Villavard, l. 1 ½; S. Rimé, l. 1 ¼; Houſſé, l. ¼; Thoré, l. 1; le Bléſois, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de la Briffe.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 100 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin; il y a des landes au S.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Flines.

VILLIERS-CHARLEMAGNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, endeçà l'Ouette, Election de Château-Gontier, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Brullon, l. 7; Vallon, l. 2 ¼; Souligné, l. 1 ¼; Grand-Saint-Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Villiers à Laval, M. l. 3 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 ¼; Mellay, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2 ½; Château-Gontier, M. l. 2 ½; le Bignon, l. 1 ¼; Maiſoncelle, l. 1; Entrames, l. 1 ¼; Souſſai, l. 1; S. Sulpice, l. 1; Ruillé-d'Anjou, l. ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau qui forme un étang, à l'O. par un autre ruiſſeau, & au S. par la riviere de Mayenne.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Villiers, un Prieuré, eſtimé 980 liv., à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier; & la Chapelle de Montreuil, dédiée à S. André, eſtimée 65 liv.

En 1542, le Prieur de Villiers conſentit qu'on augmentât l'Egliſe Paroiſſiale.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de très-petite qualité. La

Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Montécler, à cauſe de Hyacinthe de Montécler, ſon épouſe & ſa couſine.

La Terre de Launay, au Maine, fut érigée en Marquiſat, ſous le nom de Montécler, en 1616, en faveur d'Urbain de Montécler, Baron de Charnai, à qui cette Terre étoit venue de Renée Nepveu, ſa Mère. Joſeph-François de Montécler, obtint en 1738, d'autres lettres qui ordonnèrent l'enregiſtrement des premières; elles furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes, en 1739.

En 1515, René d'Antenai fit la foi & hommage à Jeanne de Bouger, Dame de Francaleu, de Villiers, Charlemagne & de S. Germain de l'Hommel, Vicomteſſe des Eſſarts, veuve de Jean du Bouchet, Seigneur de Puigoſſière & de la Chaſſeri.

En 1653, La Dame de la Chauvinière vendit à Charlotte de la Marselière, la Terre & Seigneurie de Villiers; & celle-ci la vendit à Hyacinthe de Quatre-Barbes, Seigneur de la Rongère, Père de Henriette-Antoinette, qui ſuit.

Henriette-Antoinette de Quatre-Barbes, fut mariée à François-Henri de Menon, Comte de Turbilli, dont Hiacinthe, qui ſuit.

Hyacinthe de Menon de Turbilli, fut mariée en 171.. à Joſeph-François Marquis de Montécler, mort en 1766, dont Hyacinthe-François Georges, qui ſuit; Joſeph-François Georges, Grand-Vicaire & Doyen de l'Egliſe d'Angers, né en 1724, mort en 1769; Henri-François, Chevalier de Malte, Capitaine de Dragons dans le Régiment de Beaufremont; Louis-Auguſtin, Chevalier de la Rongère, Enſeigne de Vaiſſeau, né en 1727; Jean-Gaſpard, né en 1733; Charlote-Hyacinthe, mariée en 1754, à M. de Lanteri; & Charlotte-Suzanne.

Hyacinthe-François-Georges, mort Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, en 1764, avoit épouſé en 1740, Marie-Charlotte de Montulé, dont Hiacinthe, fille unique, qui ſuit.

Hiacinthe de Montécler, a été mariée en 1768, au Marquis de Montécler, couſin-germain de ſon père, ſeul fils du Comte de Montécler, qui demeure à Laval, & de N... Dame de la Rouſſardière, de Vautorte, &c.

Il y a dans la Paroiſſe de Villiers, la Terre de Mondot, qui appartient à M. le Comte de la Chaux, mari de la Dame qui m'a fourni beaucoup de Mémoires. Cette Terre a donné le nom à une ancienne famille, éteinte

Digitized by Google

dans le ſeizième ſiècle, le Fief de Mondot relève de celui de Cormerai, ſitué dans la même Paroiſſe.

En 1403, Aimeri de Mondot, traita avec les Paroiſſiens de Villiers, pour inhumer dans l'Egliſe, Jeanne Dame de Mondot, ſa mère.

Guillaume de Mondot, épouſa Jeanne Roger, dont Aimeri, qui ſuit, dont on a parlé ci-deſſus.

Aimeri de Mondot, épouſa Jeanne d'Orriſſe, dont Jean, qui ſuit; & Etienne, qui épouſa Gilette de Brée, fille du Seigneur de Fromentière.

Jean de Mondot, épouſa en 1462, Anne de Jupille, dont Jean II, qui ſuit. Ambroiſe le Cornu, Seigneur du Parc & de la Courbe, & Marie de S. Benoit, promirent de les vêtir & entretenir dans leur Maiſon.

Jean II de Mondot, épouſa en 1502, Geneviève le Maire, fille d'Ambroiſe, Seigneur d'Urgé, & de Marie le Royer, dont Jean III, qui ſuit; François; & Gilles.

Jean III de Mondot, épouſa en 1532, Jeanne Deſprez, fille de Jean & de Jeanne de la Chapelle, dont Joachim, qui ſuit; Lancelot, mort ſans alliance; Renée, mariée à René le Vervier, Seigneur du Coudrai; Barbe, mariée en 1565, à Jean du Bailleul, Seigneur de la Regellière; Renée, mariée en 1565, à Guillaume de Logé, Seigneur de la Helgrinière; & Marguerite, mariée en 1574, à François Hachard.

Joachim de Mondot, épouſa Nicolle du Bailleul, dont cinq filles; Françoiſe, mariée en 1585, à Michel de Montreul. Voyez Vaujois, article de Neuilli; Ambroiſine, Religieuſe à Champigni; Samſonne, mariée à François, Seigneur de Coudehard; Florine, qui épouſa en 1596, Jacques de Guerpel, Seigneur de S. Étienne, près Trun; & Madelaine, mariée en 1597, à Jean Malet.

Commerai eſt une Terre fieffée dans la Paroiſſe de Villiers, qui a donné ſon nom à une famille, qui l'a porté long-temps: ce Fief appartient aujourd'hui à M. le Comte de la Chaux, Seigneur de Vaujois, Mondot, &c. On voit encore à Cormerai les ruines d'un vieux Château.

En 1384, Marcé de Cormerai, rendit aveu à la Châtellenie de Mellai, pour ſon Fief de la grande Maillardière.

En 1494, Andrè de Cormerai, tranſigea avec Jean du Bouchet, Seigneur de Villiers, pour la Chapelle de S.

André, édifiée dans l'Egliſe de Villiers : Jean du Bouchet lui conſentit la propriété de cette Chapelle, comme ayant été fondée par ſes ancêtres, qui y avoient leur ſépulture.

Le Pape Leon X accorda en 1514, indulgences pour dix quarantaines à ladite Chapelle, en faveur d'André de Cormerai, & d'Olive de Cheminart, ſa femme.

En 1561, François de Seſmaiſons, Marguerite Poyet, ſa femme, & Jeanne de Cormerai, ſéparée de biens d'avec Guillaume de Baubigné, ſon mari, vendirent le Fief de Cormerai, à Joachim de Mondot, & Nicolle du Bailleul, ſa femme.

En 1652, Marguerite du Bouchet, héritière de la Seigneurie de Villiers, par la mort de Joachim du Bouchet, ſon frère, fit rompre de nuit la baluſtrade qui ſéparoit la Chapelle de S. André, du reſte de l'Egliſe : Hervé de Montreul, Seigneur de Mondot, de la Chaux, &c. porta ſa plainte au Juge de Château-Gontier ; & en 1697, après bien des procédures, M. de la Chaux fut confirmé dans la poſſeſſion de cette Chapelle ; on y a conſtruit un Autel, en 1668, où M. de Montreul, Seigneur de la Chaux, a fait mettre ſes armes, & celles de la Dame Doynel, ſon épouſe, *Mémoires de la Chaux.*

Guillaume Leſrat, ou Lérat, étoit né à Villiers : il fut 1°. Abbréviateur des Lettres de Chancellerie, ſous le Pape Clément VII, & enſuite Conſeiller au Grand-Conſeil, Préſident & Lieutenant-Général au Siége Préſidial d'Angers. *Ménage, Supplément à l'Hiſtoire de Sablé MS.*

VILPAIL, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 4 $\frac{1}{2}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3 ; Mans, l. 2.

Il y a de Vilpail à Villaine-la-Juhel, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Gêvres, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Prez-en-Pail, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Laſſai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Cir, l. 1 ; Javron, l. 1 ; le Han, l. 1 $\frac{1}{2}$; Crennes-ſur-Fraubé, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt de Pail, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par deux petits ruiſſeaux qui forment un étang, & à l'O. par [illegible] de l & par trois petits courans d'eau.

La Cure eſt un Prieuré de l'Or[illegible]

Digitized by Google

guliers de S. Auguſtin ; elle eſt eſtimée 1000 liv., & à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 500 Communians. La Cure de Vilpail eſt poſſédée aujourd'hui par un Prêtre Séculier.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin ; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Lonlai de Vilpail.

VIMARCÉ ou S. JEAN-DE-VIMARCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouez, l. 2 ; Verniette, l. 1 ½ ; Cures, l. ½ ; Lavardin, l. 1 ¼ ; Mans, l. 3.

Il y a de Vimarcé à Sillé, M. l. 1 ½ ; Conlie, M. l. 3 ½ ; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 ½ ; Bais, M. l. 2 ¼ ; Evron, M. l. 3 ¼ ; Iſé, l. 2 ; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2 ½ ; Aſſé-le-Bellanger, l. 2 ; S. Georges-de-Fouletorte, l. 1 ¼, Roueſſé, l. ¼ ; le Grez, l. 1 ; S. Pierre-la-Cour, l. ⅓ ; Saint Martin de Connée, l. ⅓.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Ponceau, & bornée par la forêt de Sillé, & au S. O. & à l'O. par les montagnes des Coévrons.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de Sillé. Il y a 700 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Mademoiſelle de Clinchamp.

VINCENT-DE-LA-CHARTRE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même.

La Cure, eſtimée 200, eſt à la préſentation de l'Abbé de Vaas.

Le Topographique de cette Paroiſſe eſt le même que celui de la Chartre.

VINCENT-DU-LOROUER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Brette, l. 4 ; Ruaudin, l. 1 ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. ½.

Il y a de S. Vincent au Château-du-Loir, M. l. 3 ¼ ;

Digitized by Google

la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 4; Beſſé, M. l. 4; le Lorouer, l. ¼; Montreuil-le-Henri, l. 1 ½; Villaine-ſous-Lucé, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 ½; Jupille, l. 2, Beaumont-pié-de-Beuf, l. 2 ¼; Toiré, l. 1 ¼; Chahaigne, l. 2; la Forêt de Berſay, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau, qui coule de l'E. à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Veuve, & au S. par un autre petit ruiſſeau.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à MM. de Lucé & des Hayes, par indivis.

VINCENT-DES-PRÉS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Aveines, l. ¼; S. Aignan, l. 1 ¼; S. Remi-des-Bois, l. 2 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de S. Vincent à S. Côme, M. l. 1 ¼; Mamers, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 2 ¼; René, M. l. 3; Bonneſtable, M. l. 3; Champaiſſant, l. 1; S. Pierre-des-Ormes, l. ½; S. Remi-des-Monts, l. ½; Commerveil, l. 1 ¼; Monhoudou, l. 1 ¼; Moncé en Sonnois, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Dive.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 600 Communians.

L'Egliſe eſt dédiée à S. Viventien : cette Egliſe n'étoit d'abord qu'une Chapelle, bâtie ſur le tombeau de S. Viventien ; elle fut changée en une Egliſe, à cauſe de la multitude des Pélerins, qui venoient demander l'interceſſion de ce ſaint perſonnage. L'Hiſtoire rapporte que S. Viventien fut aſſaſſiné ſur le bord d'une fontaine qui étoit au milieu d'un bois de ce canton, & que l'aſſaſſin jeta le corps de ce Saint dans la fontaine qu'on voit encore aujourd'hui, & qui eſt encore fréquentée par les infirmes qui viennent y chercher du ſecours. Du temps des guerres des Normands, le corps de S. Viventien fut tranſporté à S. Laumer de Blois. S. Viventien vivoit ſous le Pontificat de l'Evêque S. Principe, qui ſiégea au Mans depuis environ 511 juſqu'en 515. *Courvaiſier*, *p.* 112. *Bondonnet*, *p.* 156, *Cenomania. MS.*

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1224 juſqu'en 1255, retira de Robert de Dangeul, la dîme de S. Vincent-des-Prés, & l'aſſigna au Chapitre de ſon Egliſe, pour la célébration de ſon anniverſaire;

Digitized by Google

cette deſtination n'ayant point été employée dans ſon teſtament, Guillaume Roland & Geoffroi Freſlon, ſes ſucceſſeurs, s'en emparèrent, & la réunirent au Domaine de leur Evêché: mais ce dernier ayant été informé de l'intention du donateur, la remit avec les arrérages en la poſſeſſion du Chapitre, à la charge que lorſque l'Evêque aſſiſteroit à la Meſſe de l'anniverſaire, il auroit la même diſtribution qu'un Chanoine. *Courvaiſier, p. 521. Cartul, blanc du Chap.*

En 1274, Jean d'Arné l'ancien & ſon Neveu, vendirent au Chapitre de l'Egliſe du Mans, un droit de dîme, & la troiſième partie des pailles qu'ils avoient dans la Paroiſſe de S. Viventien, pour 25 liv. tournois. *Cartul, blanc du Chap.*

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine: il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de M. Buguet, en ſon vivant, Secrétaire du grand Maître des Eaux & Forêts.

VIRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 2; Crannes, l. 1 ¼; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Viré à Brullon, M. l. 1; Sablé, M. l. 3 ½; Sainte-Suſanne, M. l. 3; Balée, M. l. 2 ½; Loué, M. l. 2; Joué-en-Charnie, l. 1 ½; Torigné, l. 1 ¼; Sauge, l. 2; Coſſé en Champagne, l. 1; S. Denis-d'Orque, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Trulon, & à l'E. par celui de Poil.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 540 Communians.

Il y a à Viré, la Chapelle du Château, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine, du chanvre & du lin; il y a des bois taillis. Il y a ſur le ruiſſeau un moulin à blé, & dans la Paroiſſe un fourneau à briques & à chaux. Le gibier, ſur tout la perdrix rouge, y eſt aſſez abondant.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château; elle a été poſſédée à la fin du quinzième ſiècle & au commencement du ſeizième, par Pierre de Courthardi, Premier Préſident du Parlement de Paris; elle a paſſé depuis dans la Maiſon de Saſſenage, qui l'a poſſédée long-temps. Elle

fut vendue à M. d'où elle eſt venue par héritage à MM. Maulni, Conſeiller au Préſidial du Mans, & Vaſſe, Avocat au même Siége, & à M. Renuſſon de la Rongire, de la Ville de Laval. Ces Meſſieurs l'ont vendue à

Feu M. Sallion, Curé; m'a fourni un Mémoire.

VIVIERS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 3 ½; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Viviers à Sainte-Suſanne, M. l. 1 ½; Loué, M. l. 3; Evron, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 4 ¼; Monſeurs, M. l. 4 ¼; Torcé, l. demi-quart, Voutré, l. 1; Chame, l. 1 ¼; Etival, l. 1; Neuvillette, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. N. O. par deux étangs, & à l'O. par un autre: ces étangs forment pluſieurs courans d'eau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 600 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes, des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Portail.

VIVOIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevain, l. 1 ½; Sainte-Jame-ſur-Sarte, l. ¼; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Vivoin à Beaumont, M. l. ½; Freſnai, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 2; René, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 3 ¼; Doucelle, l. ¼; Juillé, l. ¼; Mareſché, l. ½; Meurcé, l. ¼.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Sarte. La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Prieur du lieu. Il y a 700 Communians.

Il y a à Vivoin, le Prieuré, eſtimé 3600 liv., à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. On ne connoit ni le fondateur, ni le temps de la fondation de ce Prieuré. Il y a auſſi la Chapelle de S. Michel du Pré, eſtimée 60 liv; celle de la Navardière, eſtimée 25 liv; celle de S. Germain, autrement, la Confrérie de Vivoin, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Curé & du Procureur de Fabrice;

Digitized by Google

celle dite la ſeconde Paroiſſe de S. Germain, eſtimée 60 liv., à la même préſentation ; & l'Aumônerie, eſtimée 25 liv. : cette Aumônerie, ou Hôpital, fut fondée en 1239, par Jean Hirbec & ſa femme, du conſentement du Prieur, à condition que la collation de la Chapelle lui appartiendroit ; la fondation fut approuvée & confirmée par l'Evêque Gui de Laval, qui ſe retint le droit d'y nommer un Adminiſtrateur & Procureur, pour veiller au bien des Pauvres, & ſur les Frères & les Sœurs que l'on commettroit au gouvernement de cet Hôpital, qui devoit être réglé ſuivant les Statuts des Ardens, & de N. D. de Coeffort. *Courvaiſier. p. 569.*

Raoul de Beaumont, Vicomte du Mans, qui vivoit en 1058, donna aux Moines de Marmoutier, l'Egliſe de Vivoin ; cette donation fut confirmée en 1063, par Geoffroi de Beaumont, ſon fils. *Ménage Hiſt. de Sablé, p. 24.*

Jacques de Courthardi, Scolaſtique, & depuis Archidiacre de l'Egliſe du Mans, frère de l'illuſtre Pierre de Courthardi, premier Préſident du Parlement de Paris, dont il a été parlé aux articles de Chemiré le Gaudin & de Viré, poſſédoit le Prieuré de Vivoin ; il l'augmenta d'un ſpacieux logement, pour lui & ſes ſucceſſeurs : on y voit ſes armes, qui ſont de ſable à deux épées d'argent, les gardes en haut & les pointes croiſées. Ce Jacques de Courthardi fit auſſi bâtir la Maiſon du Chapitre, dite des Morets, preſque vis-à-vis la grande porte de l'Egliſe Cathédrale. *Menage Hiſt. de Sablé, p. 759.*

Il y a à Vivoin une Egliſe Succurſale, nommée Congé des Guérets : il y a 200 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

En 1431 ou 32, il y eut à Vivoin, un rude combat entre les François & les Anglois, où les François eurent d'abord du deſſous, où le brave de Loré fut fait priſonnier ; mais ayant reçu du ſecours, ils donnerent tête baiſſée ſur l'ennemi, délivrèrent de Loré, & mirent les Anglois en fuite. *Courvaiſier, p. 693.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

ULFACE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgenart, l. 1 ½ ; Beillé, l. 4 ; Fatines, l. 2 ¼ ; Mans, l. 2 ½.

Il y a de S. Ulface à la Ferté, M. l. 3 ; Auton, M.

Digitized by Google

1 ½; Montmirail, M. l. 1 ¼; Vibraye, M. l. 3; Dolon, M. l. 5 ¼; S. Bomer, l. ¼; Teligni, l. ½; Greez, l. ¼; le Bléſois, l. ¼.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Doyen de Nogent. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Ulface, le Prieuré, eſtimé 300 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture; La Chapelle, ou Collége de Sainte Barbe, fondée vers l'an 1500, par Jean de Saint-Père & Béatrix de Montfaucon, ſon épouſe, Seigneurs de Courtangis. La fondation porte qu'on y fera un Office entier & quotidien; cet Office a été réduite à deux Meſſes hautes, Vigiles des morts, le Répons *Subvenite*, par chaque ſemaine. Cette Chapelle eſt eſtimée 200 liv.: elle eſt poſſédée par quatre Chapelains, dont le Curé de S. Ulface en eſt un de droit, les trois autres ſont nommés par le Seigneur. Au côté gauche du Sanctuaire de l'Égliſe, eſt une eſpèce de tombeau, avec cette inſcription: *Venerandum Sepulcrum Beatiſſimi Ulfacii.*

Il n'y a qu'un tiers du ſol de la Paroiſſe qui ſoit bon, & qui rapporte du froment; les deux autres tiers conſiſtent en terres ſabloneuſes & bruyères, qui produiſent peu de ſeigle & du carabin. On emploie la marne dans certains cantons, mais elle n'eſt pas de bonne qualité.

La rivière de Braye, dont les ſources ne ſont diſtantes que d'une lieue, fait tourner dans la Paroiſſe ttois moulins à bled, & ne nourrit que de l'anguille & des écreviſſes.

L'étang de la Carliére entretient auſſi un moulin à bled à l'extrêmité de la Paroiſſe.

La Paroiſſe de S. Ulface contient douze métairies & vingt-quatre bordages, & a environ deux lieues & demie de l'E. à l'O. & demie lieue du N. au S.

La Seigneurie de Paroiſſe fait partie de celle de Montmirail, qui appartient à M. de Guilbon. Il y a un vieux Château ruiné.

La Paroiſſe relève en ſeconde inſtance de Montmirail & de Gueuville.

La Seigneurie de Montmirail étoit poſſédée anciennement, par Guillaume Goüet, qui étoit Seigneur des cinq Baronnies du petit Perche; ſavoir, Montmirail, la Bazoche, Authon, Brou & Alluyes; c'eſt ce qu'on appelle le Perche Goüet, petit canton borné par le Maine, le grand Perche, la Beauce & le Bléſois, & régi par une coutume particulière.

En 1470, Montmirail appartenoit à Jacques de Luxem-

Digitized by Google

bourg, & après lui, à René de Bruge, Seigneur de la Gratas, qui le vendit à N... Pérault, Préſident à la Chambre des Comptes, qui légua cette Seigneurie à M. le Prince de Conti, d'où elle paſſa, pour ſes remplois, à Madame la Princeſſe de Conti, légitimée de France, qui la vendit, en 1719, à Michel Haret de Neuilli, Écuyer Secrétaire du Roi, qui fit M. de Guillebon, ſon neveu, ſon légataire univerſel.

S. Ulface eſt un de ces Saints ſolitaires qui s'établirent dans le Maine, ſous le Pontificat de S. Innocent, qui ſiégea au Mans depuis 515, juſqu'à 560. *Courvaiſier, page 529.*

Nicolas l'Herminier, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Théologal & Archidiacre de l'Egliſe du Mans, naquit à S. Ulface en 1657 : on a de lui un Cours de Théologie Scholaſtique, en ſept volumes *in*-8°. & trois volumes *in*-12. ſur les Sacremens. Son Traité de la grace fit beaucoup de bruit, & il fut cenſuré par quelques Evêques. l'Herminier mourut à Paris en 1735.

M. Pean, Curé, m'a fourni un Mémoire.

VOIVRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Petit-Saint-Georges, l. 2 ; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Voivres à Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Fillé, l. 1; Spai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Eſtival-le-Mans, l. $\frac{1}{4}$; Louplande, l. $\frac{1}{4}$, Roezé, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur le ruiſſeau d'Orne, qui coule du N. E. au S.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 250 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin ; il y a des vignes, dont le vin eſt de petite qualité, il y a auſſi des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un Membre de la Baronnie de Louplande, qui appartient à M. le Comte de Villaine. Voyez *la Généalogie, à l'article Louplande.*

Il y a dans la Paroiſſe de Voivres, la Terre fieffée de la Cheſnais, dont dépendent de bons taillis. Cette Terre appartient à M. de la Rouſſière.

VOLNAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de

Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 4 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Volnai à Montfort, M. l. 3; Dolon, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1 ½; Bouloire, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 2 ½; S. Mars-de-Loquenai. l. 1 ¼; Surfond, l. 1; Ardenai, l. 1 ½; Parigné-l'Evêque, l. 2; Challe, l. 1; Villaine-ſous-Lucé, l. 1 ¼; Treſſon, l. 1 ¼.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 750 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Hune.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

L'Evêque Aveſgaud, qui ſiégea au Mans depuis 994 juſqu'à 1036, donna aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture, le droit d'autel qu'il percevoit ſur pluſieurs Egliſes, entre autres, ſur celle de Volnai, pour les obliger de chanter matines tous les ans dans l'Egliſe de S. Julien, le jour de la Fête de ce Saint, & de prier Dieu pour les Evêques & les Chanoines de la Cathédrale, lorſqu'ils viendroient à mourir. *Courvaiſier, page 333.*

En 1288, Charles de Valois, Comte d'Anjou & du Maine, accorda aux Religieux de la Coulture la permiſſion de tenir foire une fois par an à Volnai. *Courvaiſier, page 539.*

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Abbaye de la Coulture.

VOUTRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Julien en Champagne, l. 5; Chaufour, l. 1 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de Voutré à Evron, M. l. 1 ¼; Sainte-Suſanne, M. l. 1 ½; Monſeurs, M. l. 4; Sillé, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 4 ½; S. Georges de-Fouletorte, l. 1; Aſſé-le-Bellanger, l. ¼; Viviers, l. 1; Torcé, l. 1; Parennes, l. 1 ¼; Roueſſé, l. 1 ¼; la Forêt-Neuve, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière d'Erve, au S. par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 650 Communians.

Il y a à Voutré, la Chapelle de la Garde.

110 liv.; la Preſtimonie Landron, eſtimée 20 liv.; & celle de l'Hermitage, eſtimée 35 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment & du carabin. Il y a dans la Paroiſſe pluſieurs montagnes, & entre autres, une partie de celles des Coévrous.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame Deshans.

VOUVRAI-SUR-HUISNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Beillé, l. $\frac{1}{4}$; Fâtines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Vouvrai à Connerré, M. l. 1; Montfort, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Seaux, l. $\frac{3}{4}$; S. Hilaire-le-Lierru, l. $\frac{1}{2}$; Tuffé, l. $\frac{3}{4}$; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 $\frac{1}{2}$; Duneau, l. $\frac{1}{2}$; le Luard, l. $\frac{1}{4}$; Bouair, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Huiſne, qui coule du N. E. au S. O.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 100 Communians.

Il y a au Château, une Chapelle fondée, à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & du méteil. Il n'y a dans la Paroiſſe que cinq métairies & trois bordages. La rivière nourrit d'excellent poiſſon. La perdrix rouge & griſe y eſt aſſez abondante & de bonne qualité. Les lièvres & les lapins ſont mauvais, parce qu'ils mangent du buis, dont la montagne eſt couverte. Chaque fermier nourrit un petit troupeau de brebis, dont la laine eſt excellente.

On tire à dix-huit pieds de profondeur, dans un côté de la montagne, de très-bonne pierre de taille. M. le Prieur en a une carrière, dont il fait tirer de la pierre qui ſe travaille parfaitement ſous le ciſeau. Les bancs de cette pierre ſont de différentes épaiſſeurs. On en tire des Blocs qui cubent huit, neuf, même juſqu'à douze pieds, & quelquefois davantage.

Il y a à Vouvrai, deux fourneaux à Chaux. On caſſe la pierre pour la mettre dans le fourneau, de la groſſeur, à peu-près, d'un œuf, & on ſe ſert de charbon pour la cuire.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de Fontenaille, qui appartient à M. Pierre René des Mazis, & qui relève de la Baronnie-Pairie de la Ferté-Bernard.

La Seigneurie de Vouvrai a été poſſédée anciennement par la Maiſon des Haïes de Cry, d'où elle a paſſé en celle de Laval-Bois-Dauphin, & enſuite vendue par décret ſur le fils du Maréchal-Bois-Dauphin, & adjugée à Louis d'Albert, Duc de Luiſnes, dont le fils la vendit à Jean-Jacques Dyel, Comte de Sorel, qui étant mort ſans enfans, l'a laiſſée à Louis-François Dyel, Marquis du Parquet, ſon neveu; ce dernier la vendit à Pierre des Maxis, Sieur de la Varenne, Ancien Capitoul de Toulouſe; d'où elle a paſſé à M. des Mazis, ſon fils unique.

Il ya à Vauvrai, le Fief du Poirier, qui appartient à M. de Laval.

Il y a dans un champ éloigné d'environ cent pas de l'Egliſe, quatre pierres poſées ſur le côté, couvertes d'une autre pierre d'une groſſeur & d'une largeur conſidérable; ce qui forme une eſpèce de chambre capable de contenir dix à douze perſonnes : ce champ ſe nomme le champ de la pierre couverte. On croit que lorſque quelqu'officier de diſtinction mouroit dans une bataille, on lui élevoit ces ſortes de tombeaux, qui ne ſont pas rares dans le Maine. On en voit auſſi un à Duneau, Paroiſſe voiſine de Vouvrai.

M. Paſquier, Prieur-Curé de Vouvrai, m'a fourni un Mémoire.

VOUVRAI, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Quincampoix, l. 1 ¼; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. ½; Marigné, l. 1 ¼; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Vouvrai au Château-du-Loir, M. l. ¼; la Chartre, M. l. 2 ¼; Grand-Lucé, M. l. 3 ¼; Ecomoi, M. l. 4 ¼; Marçon, l. 1; Sainte Cécile, l. ¼; Flée, l. 1; Luceau, l. 1 ¼; Benne, l. 1; Diſſai, l 1; la Touraine, l. 1 ¼.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, au N. N. E. par le ruiſſeau de Dinan, & à l'O. par un petit courant d'eau, qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Martin de Tours. Il y a 600 Communians.

Il y a à Vouvrai, le Prieuré de Cohémon, pour Religieuſes, eſtimé 900 liv., à la préſentation de l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine;

Digitized by Google

il y a beaucoup de vignes, dont le vin eſt de très-bonne qualité.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Luſignan.

Y V R Y V R

YVRÉ-L'EVÊQUE, Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné d'une lieue.

Il y a d'Yvré à Montfort, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 4; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{4}$; Changé, l. $\frac{1}{4}$; Champagné, l. $\frac{1}{4}$; Sargé, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Huiſne, qui coule du N. E. au S. O.

La Cure, eſtimée 1500 livres, eſt à la préſentaion du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Il y a Yvré, la Chapelle des petites écoles, fondée par Ambroiſe le Gras; celle des Chereaux (ou Charreaux), eſtimée 110 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Chicotière, eſtimée N. à la même préſentation; celle de Foucherrier, eſtimée 120 liv., à la même préſentation; celle de Montri, eſtimée 400 liv., à la même préſentation; & celle de la Terre d'Auvours, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de cette Terre: cette dernière fut décrétée en 1560.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin eſt de bonne qualité. La rivière d'Huiſne nourrit de fort bon poiſſon, carpe, brochet, perche & truites.

Il y a à Yvré, l'Abbaye de Lépau & le Prieuré de S. Blaiſe. L'Abbaye de Lépau, en latin, *de pietate Dei*, eſt poſſédée par des Religieux de Citeaux, Bernardins. En 1199, Artus, Duc de Bretagne, neveu & héritier de Richard I, Roi d'Angleterre, donna aux Frères de la Maiſon de Coeffort, le terrein de Lépau, (*de Spallo*) qui contenoit environ quarante-ſix acres de bois, ſept acres de pré & deux acres de jardins: mais Artus ayant été aſſaſſiné par Jean ſans Terre, ſon oncle, Berengère, fille de Sanche, Roi de Navarre, veuve dudit Richard premier, obtint de S. Louis, en 1228, le lieu de Lépau, & y fonda un Monaſtère en 1229, après avoir dédommagé les Frères de la

Maiſon de Coeffort ; cette fondation fut confirmée par le Roi S. Louis, en 1230. L'Evêque Geoffroi de Laval, qui ſiégea au Mans depuis 1231 juſqu'à 1234, conſacra l'Égliſe de ce Monaſtère, & la dédia à la Sainte Vierge & à Saint Jean-Baptiſte ; la Reine Berengère fondatrice, y fut inhumée.

1. Jean fut le premier Abbé de Lépau ; ſon corps fut inhumé dans le Chapitre, vis-à-vis la chaire : on y mit une épitaphe.
2. Guillaume, 1244.
3. Hamon, 1277.
4. Pierre, 1305.
5. Guillaume de Beaumont, mort en 1336. On lui a mis une épitaphe.
6. Nicolas, en 1361. Le Monaſtère de Lépau fut détruit, pour la plus grande partie, par les habitans du Mans, qui appréhendoient que les Anglois ne s'en emparaſſent pour leur ſervir de fort. Le Roi Charles IV, dit le Bel, impoſa une taille ſur la ville du Mans, pour réédifier ce Monaſtère.
7. Jean, mort en 1395.
8. Pierre Bacon, 1400.
9. Jean.
10. Jacques, 1415. Après Jacques, il y a eu quatre Abbés, dont on ignore le nom.
15. Guillaume de Bonneville, rebâtit l'Egliſe ; il mourut en 1444.
16. Jean, 1465.
17. Jean Tafforeau, fut nommé Abbé en 1479. Il eut pour contendans Thomas de Capitaneis, de l'Ordre de S. Dominique, Confeſſeur du Roi, & Jean Bertran : il portoit dans ſes armes écartelé d'azur à une fleur-de-lys d'or & d'argent à un lion de ſable ; dans la ſuite, le Monaſtère a adopté pour lui ces armes.
18. Matthieu Macepetiot ; Jean de la Taille lui diſputa inutilement le titre de cette Abbaye ; il vivoit encore en 1506.
19. Jean Aubinière.
20. Jean Cheval, vivoit encore en 1555.
21. François Menaut.

Abbés Commendataires.

22. Pierre le Caneux, premier Abbé Commendataire, ſe défit de ſon Abbaye.

23. Pierre de Gondi, Evêque de Paris, Cardinal en 1587, mort en 1616.
24. Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris; il permuta avec
25. Léonor d'Eſtampes de Valançai, qui fut Archevêque de Rheims.
26. Nicolas Brûlart de Silleri, 1651. Il quitta cette Abbaye.
27. Léonor Brûlart de Silleri, 1684, mort en 1699.
28. Louis de la Vergne, de Treſſan, Archevêque de Rouen, mort en 17
29. . . . . Je ne ſai qui il étoit.
30. Du Hardas de Hauteville, 1733; Abbé actuel. *Cenomania MS.*

L'Abbaye de Lépau eſt eſtimée 4000 liv. & le Couvent 6000 liv. Le Prieuré de S. Blaiſe étoit d'abord un Hôpital, fondé entre le clos de Roxane & celui de Douce-Amie, par Hugues, Comte du Maine, pour retirer les vignerons malades; cette Maiſon ayant été ruinée pendant les guerres de Guillaume le Conquérant, Duc de Normandie, on tranſporta les matériaux en un lieu voiſin, où l'on bâtit une Chapelle en l'honneur de Saint Blaiſe; ce fut un Prieuré, dont la préſentation appartenoit aux Religieux de Château-en l'Hermitage, & qui vient d'être réuni au Séminaire de S. Charles du Mans.

L'Evêque Hildebert, qui ſiégea au Mans depuis 1097, juſqu'à 1125, voyant que ſa Maiſon de Coulaines avoit été entièrement détruite par Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, ſon ennemi, fit dreſſer dans ſon Domaine d'Yvré, une petite habitation, pour y aller quelquefois goûter le repos de la ſolitude. *Courvaiſier, p.* 410.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145, juſqu'à 1187, accrut le Domaine d'Yvré de deux moulins qu'il acheta. *Courvaiſier, p.* 449.

L'Evêque Geoffroi de Loudon, qui ſiégea au Mans depuis 1234 juſqu'à 1255, augmenta les bâtimens d'Yvré.

L'Evêque Geoffroi d'Aſſé, qui tint le ſiége depuis 1269 juſqu'à 1277, bâtit au Château d'Yvré, une belle Chapelle voûtée. *Cenomania, MS.*

Denys Bena[illegible], qui fut Evêque du Mans, depuis 1296 juſqu'à [illegible] rebâtit la Maiſon Epiſcopale d'Yvré, qui a[illegible] pendant les troubles qui arrivèrent [illegible]urs, & fit conſtruire [illegible] *Courvaiſier, p.* 546. [illegible]ne démoli peu- [illegible]Evêque Adam

Chaſtelain, qui occupa le ſiége du Mans depuis 1398 juſqu'à 1438, craignant qu'après ſa mort, on n'obligea ſes héritiers à le rebâtir, s'adreſſa au Pape Boniface IX, qui commit les Abbés de S. Vincent & de Beaulieu, pour deſcendre ſur les lieux, & ordonner ce qui ſeroit néceſſaire. Ces deux Commiſſaires reçurent les offres de l'Evêque, par leſquelles il s'obligeoit de faire rebâtir les granges, étables, & quelques maiſons pour loger les Fermiers, ou les Receveurs. *Courvaiſier, p. 651.*

Le Cardinal Evêque, Philippe de Luxembourg, qui ſiégea au Mans depuis 1477 juſqu'à 1519, fit bâtir le Château d'Yvré, tel à peu-près qu'il eſt aujourd'hui, dumoins quant à la carcaſſe. Les Evêques qui lui ont ſuccédé, ont fait de ce Château leur Maiſon de Campagne, & y ont fait des embelliſſemens. Monſeigneur de Grimaldi, entr'autres, l'a décoré d'un magnifique portail d'entrée, & a bien embelli le parc, qui eſt d'une grande étendue.

Le Cardinal Evêque Jean du Bellai, qui poſſéda l'Evêché du Mans, depuis 1547 juſqu'à 1556, fit bâtir à Yvré un pont de pierres ſur la rivière de Sarte. *Courvaiſier, page* 834. On vient, dans l'année 1713, d'y en conſtruire un de bois, l'ancien de pierres étant en ruine. Le Conſeil du Roi a ordonné qu'on feroit un nouveau chemin royal du Mans à Paris, lequel paſſe par le bourg d'Yvré, & eſt tracé & l'ouvrage bien avancé, depuis le Mans juſqu'à Yvré.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Evêché du Mans, par le Fief de Touvoye, dont la Juriſdiction eſt exercée au Palais Royal du Mans. Le Château de Touvoye eſt ſitué dans la Paroiſſe de Savigné-l'Evêque.

Il y a dans la Paroiſſe d'Yvré le Bois de Montfort, qui eſt du temporel de l'Evêché, & qui contient 176 arpens.

La Terre & Fief de Vaux, qui appartiennent à M. de Landemont, ſont ſitués dans la Paroiſſe d'Yvré. Le Seigneur de cette Terre eſt obligé d'aider à porter le Seigneur Evêque du Mans, lors de ſa première entrée dans ſon Egliſe Cathédrale.

Il y a dans la même Paroiſſe la Terre & Fief d'Auvour, qui appartiennent à M. de Caillau, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

Le Roi Henri IV logea au Château d'Yvré le 27 Novembre 1589, d'où il partit le lendemain, & vint loger dans l'Abbaye de la Coulture, pour ſe rendre maître de la Ville du Mans. *Trouillard, Comtes du Maine, p. 191.*

Digitized by Google

YVRÉ-LE-POLIN, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oyſé, Election du Château-du-Loir, au S. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a d'Yvré à Ecomoi, M. l. 1 ¼, la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3 ¼; Pontvalain, M. l. 2; S. Bié, l. 1 ¼; S. Ouen-en-Belin, l. 1; S. Gervais-en-Belin, l. 1 ½; Parigné-le-Polin, l. ¼; Cérens, l. 1; Oyſé, l. ¾; Requeil, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau, & à l'O. par celui de Feſſard.

La Cure, eſtimée 1100 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 800 Communians.

Il y a à Yvré, la Chapelle de la Rondelière, eſtimée 80 liv., à la préſentation du Prieur de Château-en-l'Hermitage; & celle de la Touche, eſtimée 150 liv.

L'Evêque Hugue de Saint-Calais, qui ſiégea au Mans depuis 1136 juſqu'à 1144, donna à l'Abbaye de la Coulture le droit de préſenter la Cure d'Yvré. *Courvaiſier*, *page* 437.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Touche, qui appartient, par acquiſition, à la Dame Maulni, veuve Caillau.

ITINÉRAIRE MANCEAU,

SUIVANT LA NOUVELLE CARTE DU MAINE,

Dreſſée par M. JANVIER, Curé de Changé, pour l'Almanach ou Calendrier du Maine de l'année 1774.

Où l'on trouve les grandes Routes Royales, actuellement exécutées, qui conduiſent de la Ville du Mans aux principales Villes de la Province, & d'une Ville à une autre, avec les diſtances d'un lieu à l'autre. L'on y trouve auſſi les grandes Routes Royales, qui ne ſont que tracées, & non encore exécutées.

Il ne faut pas regarder comme une contradiction la différence des diſtances d'un lieu à l'autre, qui ſe trouve dans cet Itinéraire, avec celles du Dictionnaire Manceau. Celles-ci ont été tirées de la grande Carte du Maine, dreſſée par JAILLOT, & celles de cet Itinéraire ont été meſurées ſur la petite Carte de M. JANVIER.

Grandes Routes Royales du Mans aux principales Villes de la Province.

ROUTE du Mans à Laval, l. 14 $\frac{1}{2}$. Il faut aller du Mans à Chaufour, l. 2 $\frac{1}{2}$; Coulans, l. 1; Longne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chaſſillé, l. $\frac{1}{2}$; Joué, l. $\frac{1}{4}$; S. Denis-d'Orque, l. 1; S. Jean-ſur-Erve, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vaige, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sougé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Laval, l. 3.

Route du Mans au Château-du-Loir, l. 7 $\frac{1}{2}$. Il faut aller à Pontlieue, l. $\frac{1}{2}$; Ecomoi, l. 3 $\frac{1}{2}$; Château-du-Loir, l. 3 $\frac{1}{2}$.

Route du Mans au Grand-Lucé, l. 5 $\frac{1}{4}$. Il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 3; Grand-Lucé, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Digitized by Google

Route du Mans à Bellême, l. 9 ¼. Il faut aller à Savigné-l'Evêque, l. 2 ¼; Beaufai, l. 1 ½; Bonneſtable, l. 1; S. Côme, l. 2; Bellême, l. 2 ½.

Route du Mans à Alençon, l. 9 ½. Il faut aller à la Baſoge, l. 2 ¼; S. Marceau, l. 1 ¾; Beaumont-le-Vicomte, l. 1; Alençon, l. 4 ½.

Route du Mans à la Flèche, l. 8 ¼. Il faut aller à Pontlieue, l. ½; Arnage, l. 1 ¼; Guécelard, l. 1 ½; Clermont, l. 4; la Flèche, l. 1.

Routes Royales d'une Ville à l'autre.

Route de Mayenne à Domfront, l. 6 ¼. Il faut aller de Mayenne à Ambrière, l. 2; S. Brice, l. 3 ½; Domfront, l. ¼.

Route de Mayenne à Ernée, l. 4 ½. Il faut aller de Mayenne à S. Georges de Butavant, l. 1; Vautorte, l. 2; Ernée, l. 1 ½.

Route de Mayenne à Alençon, l. 11 ¼. Il faut aller de Mayenne au Ribai, l. 3 ½; Javron, l. 1 ¼; S. Cir-en-Pail, l. 1 ½; Pré-en-Pail, l. ¾; Alençon, l. 4 ¼.

Route de Mayenne à Laval, l. 5 ½. Il faut aller de Mayenne à Moulai, l. ½; Martigné, l. 1 ¾; Laval, l. 3 ¼.

Route de Laval à Sablé, l. 8. Il faut aller de Laval à Forcé, l. 1; Mellai, l. 3; Sablé, l. 4.

Route du Château-du-Loir à Beſſé, l. 6. Il faut aller du Château-du-Loir à Marçon, l. 1 ¼; la Chartre, l. 1; Poncé, l. 1 ¼; Lavenai, l. ¼; Beſſé, l. 1 ¼.

Route du Château-du-Loir au Lude, l. 3 ¼. Il faut aller du Château-du-Loir à Montabon, l. ½; Vaas, l. ½; le Lude, l. 2 ¼.

Route d'Alençon à Bellême, l. 7. Il faut aller d'Alençon à Neuchâtel, l. 2 ½; Mamers, l. 1 ¼; Bellême, l. 2 ¼.

Routes Royales qui ne ſont que tracées.

Route du Mans à Mayenne, l. 14 ¾. Il faut aller du Mans à la Baſoge, l. 2 ¼; Conlie, l. 2 ¾; Sillé, l. 2; Saint Pierre-de-la-Cour, l. 1; Izé, l. 1 ¼; Bais, l. 1 ¼; Grazai, l. 2; Airon, l. 1 ¼; Mayenne, l. 1.

Route du Mans à la Ferté-Bernard, l. 8. Il faut aller du Mans à Yvré, l. 1; S. Mars, l. 1 ¼; Connerré, l. 2; Duneau, l. ½; Seaux, l. 1 ¼; Cherré, l. 1 ¼; la Ferté, l. ¼.

Digitized by Google

Route du Grand-Lucé à Beſſé, l. 4. Il faut aller du Grand-Lucé à Montreuil-le-Henri, l. 1 ¼; Vancé, l. 1 ¼; Beſſé, l. 1 ½.

Route de S. Calais à la Ferté-Bernard, l. 5 ½. Il faut aller de S. Calais à Conflans, l. ½; Berfai, l. 1; Vibraye, l. 1 ¼; Cherré, l. 2 ½. la Ferté, l. ¼.

Route de S. Calais à Montoire, l. 4. Il faut aller de S. Calais à Vic, l. ¼; la Chapelle Huon, l. ¼; Beſſé, l. ½; Montoire, l. 2.

Route de Sillé à Freſnai, l. 3. Il faut aller de Sillé à Montreuil, l. 2; Freſnai, l. 1.

Route de Freſnai à Mamers, l. 6. Il faut aller de Freſnai à S. Germain, l. 1 ¼; Chérencé, l. ¼; René, l. ¼; Saint Calais, l. 1 ¼; Montrenaut, l. ¼; Mamers, l. 1 ¼.

Route de Pré-en-Pail à Domfront, l. 7. Il faut aller à Coupetrain, l. 1 ¼; le Chapelle-Moche, l. 3 ¼; Juvigni, l. ½; Domfront, l. 2.

Route de Sablé à Conlie, l. 7 ¼. Il faut aller de Sablé à Juigné, l. ¼; Anières, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1 ¼; Bernai, l. 3; Conlie, l. 1 ¼.

Fin du Second & dernier Volume

A Paris, de l'Imprimerie de Mich
rue de la Harpe, près S. Côme.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Dictionnaire Topographique, Hiſtorique & Généalogique de la Province & du Diocèſe du Maine*, par M. LE PAIGE. Je crois que l'impreſſion n'en peut être que très-utile pour la connoiſſance de cette Province. A Paris, ce 18 Juillet 1774.

ROBERT DE VAUGOND.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Conſeils-Supérieurs, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le ſieur l'Abbé LE PAIGE, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, un *Dictionnaire Hiſtorique & Topographique de la Province & du Diocèſe du Maine, par M. l'Abbé le Paige*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons déſenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL ; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL ; le tout à peine de nullité des Préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie [illegible], qui ſera imprimée tout au long, au commen-

Digitized by Google

cement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le quatorzième jour du mois de Septembre, l'an de grâce mil ſept cent ſoixante-quatorze, & de notre Règne, le premier. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 3048, fol. 304, conformément au Réglement de 1723, qui fait déſenſes, article IV, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement; & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre, huit Exemplaires, preſcrits par l'art. CVIII du même Réglement. A Paris, ce 19 Septembre 1774.

Signé SAILLANT, *Syndic.*

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05847 9984

DO NOT REMOVE
BUHR .A
a39015 01808347 06

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05847 9984

DO NOT REMOVE
BUHR A
a39015 01808347 06

Digitized by Google

Digitized by Google